

| Date | Heure | Auteur | Titre | Texte |
|------------|-------|--|--|--|
| 23/07/2016 | 07:50 | Philippe Goetzmann | Cormoran | Si les quotas sont bien calculés !! On peut considérer le cormoran comme une espèce invasive et on doit favoriser la régulation de ses populations en tous lieux à l'intérieur du territoire .Le cormoran est un oiseau marin au départ et il détruit énormément de poissons en blessant beaucoup.Une règle établie pour trois ans est une bonne chose car elle permet la mise en place d'une vraie stratégie . Pour ma part je pense que ceux qui ont creusé des étangs ne l'ont pas fait pour nourrir les cormorans et en fréquentant beaucoup les bords de rivières je ne vois pas de diminution des populations de cormorans alors que c'est le but recherché |
| 23/07/2016 | 09:17 | analyseRisque | Commentaire | Le nombre total de prélèvements semble dans certains départements très élevé, alors qu'un délai triennal permettra difficilement de 'rectifier le tir' si un prélèvement apparaît excessif. Sauf si cela est précisé ailleurs (alors y faire allusion via un 'considérant' (avec lien internet si possible), ne serait-il pas intéressant, utile, voire nécessaire de préciser que * dans certaines conditions l'arrêté pourrait être revu durant la période de 3 ans. exemple de cas justifiant de 'geler' ce type d'arrêté : épidémie (éventuellement zoonotique de type grippe aviaire) décimant des cormorans, avec deux risques : 1) effondrement de populations de cormorans due à la maladie, et 2) dispersion de virus via le sang dispersé dans l'environnement suite à l'acte de chasse par arme à feu ou dispersion de virus contaminants, via le cadavre) * pour des raisons scientifiques et d'évaluation et de bonnes pratiques, il serait utile de bien comptabiliser de manière géolocalisée les tirs, documenter le devenir des cadavres, * pour des raisons toxicologiques, il serait utile de rappeler quelques bonnes pratiques pour le tir (limiter le dérangement pour d'autres espèces, et utilisation de cartouches sans plomb pour ne pas contribuer à aggraver le problème du [saturnisme aviaire-> https://fr.wikipedia.org/wiki/Saturnisme_animal]. * le décret pourrait enfin préciser qu'à la demande des préfets ou d'une autorité environnementale ou sanitaire, et à toutes fins utiles, les cadavres devraient pouvoir être examinés par un vétérinaire ou faire l'objet d'études génétiques, toxicologiques, immunologiques, ou de recherche de pesticides, perturbateurs endocriniens, etc. |
| 23/07/2016 | 10:38 | genevieve | Non au carnage !! | Prévoir de tuer des cormorans parce qu'ils gênent de pisciculteurs ?? Quelle folie, quelle aberration !!! Je suis totalement , profondément contre ... |
| 23/07/2016 | 15:16 | Lucette Hase | Destruction des grands cormorans | Il n'est pas mentionné quel organisme établi le bilan sur lequel sont basés les quotas ' les fédérations de pêcheurs '? L'arrêté prévoit des quotas sur 3 ans sur un bilan d'une année cela ne me paraît pas normal. Réagir en fonction d'un problème oui, mais pas l'anticiper sans en connaître l'existence. Je suis contre l'arrêté. |
| 23/07/2016 | 15:19 | Lucette Hase | Les grands cormorans | Je suis contre l'arrêté, prendre des mesures lorsqu'il y a un problème oui, mais anticiper pour des mesures de simplification non |
| 23/07/2016 | 17:40 | sherpa65 | Destruction totale loin des côtes | Le grand cormoran ne s'est jamais trop éloigné du littoral même s'il remontait de 100 à 200 km certains fleuves. Un changement notable a eu lieu il y a moins de 20 ans : il monte même en montagne. C'est donc une espèce exogène qui doit être détruite en totalité loin des côtes |
| 23/07/2016 | 19:04 | PHILIPPE GAGNAIRE | POUR LA FIN DES QUOTAS DES CORMORANS | Il serait bien plus judicieux de supprimer les quotas et déprotéger cette espèce néfaste , et de la reclasser parmi les espèces gibier chassables , tout simplement . Ce sont les poissons, les pisciculteurs et les chasseurs qui vous en remercieront. |
| 23/07/2016 | 22:34 | dr dufour | Espèces sauvages | IL FAUT CESSER DE MASSACRER LES ESPECES SAUVAGES!!!!!!!!!!!!!! |
| 24/07/2016 | 17:46 | annette | Hautes alpes | Je suis surprise que l'on recommande la destruction des grands cormorans dans les Hautes Alpes où ils sont très peu nombreux si les piscicultures peuvent être gênées par leur présence il n'y a pas de pêche à vocation économique dans le département et ils ne mettent en péril ni le développement d'une activité ni celui d'une espèce locale par ailleurs nos observations faites en hiver 2015-2016 ont montré une très nette décroissance des grands cormorans hivernant sur le lac de Serre-Ponçon l'avenir n'est donc pas à une augmentation mathématique de leur nombre alors pourquoi intervenir dans ces conditions au lieu de laisser la régulation naturelle opérer et donc ramener à 0 le nombre de destructions autorisées pour la période de référence et dans tous les cas pour l'hiver 2016-2017 |
| 25/07/2016 | 00:31 | Le pescador | Régulation du cormoran | Le cormoran n'a pas de prédateur naturel et dans ce cas sans régulation le contrôle des pisciculture devient gênable. A ce titre et pour préserver les pisciculture je suis pour la régulation du cormoran. |
| 25/07/2016 | 09:34 | Branswyck | Elimination d'une espèce protégée | Bonjour, le grand Cormoran - Phalacrocorax carbo - est une espèce d'oiseau protégé au niveau national et international (convention de Berne). Le total du nombre d'oiseaux qui feraient l'objet d'une possibilité de tir par l'ONCFS est supérieur à celui dénombré et estimé par Loïc Marion, coordinateur national du dernier recensement. Les effectifs hivernants de cet oiseau sont particulièrement bien suivis. Ils évoluent très peu depuis 25 ans. Aussi, permettre l'abatage d'un nombre d'individus d'une espèce protégée supérieure à celui réellement présent, s'avère, pour le moins, choquant. |
| 25/07/2016 | 11:23 | ETANGELIN JACQUES | | Un scandale à une époque où nos gouvernements auraient autre chose de plus utile à faire. Le grand Cormoran - Phalacrocorax carbo - est une espèce d'oiseau protégée au niveau national et international (convention de Berne). Le total du nombre d'oiseaux qui feraient l'objet d'une possibilité de tir par l'ONCFS est supérieur à celui dénombré et estimé par Loïc Marion, coordinateur national du dernier recensement. Les effectifs hivernants de cet oiseau sont particulièrement bien suivis. Ils évoluent très peu depuis 25 ans. Aussi, permettre l'abatage d'un nombre d'individus d'une espèce protégée supérieure à celui réellement existant, s'avère, pour le moins, choquant. cordialement |
| 25/07/2016 | 16:17 | RAVELEAU | Déséquilibre environnemental | Il est scandaleux et contre productif de vouloir rétablir des équilibres écologiques voire sanitaires lourdement perturbés par l'homme par des destructions d'animaux sauvages normalement protégés. C'est une vision tendancieuse à vision scientifique arbitraire sans prise en compte des réels et divers équilibres environnementaux . |
| 25/07/2016 | 18:27 | Ellbell | Destruction des grands cormorans | Je suis contre la destruction de cette espèce, dont je constate tous les jours que les effectifs n'augmentent plus dans mon district alors que le plafond départemental de quota est cette fois relevé de 300 individus de plus à tuer en 3 ans ! Pour ménager qui ? Arrêtons de vouloir à tout prix 'réguler' la faune sauvage et ses prédateurs naturels ! |
| 27/07/2016 | 10:03 | Steeve PEYRON | Contre ces dérogations | Je suis opposé à ces dérogations, le cormoran est une espèce protégée et comme trop souvent, la seule solution trouvée est la destruction d'une partie de l'espèce. |
| 27/07/2016 | 15:42 | Christian du 60 | Déséquilibre environnemental envers la faune piscicole | Le nombre total de prélèvements prévu par l'arrêté est insuffisant Les plans d'eau sont littéralement pillés par cette espèce exogène. |
| 27/07/2016 | 15:50 | Christian du 60 | Déséquilibre environnemental de la faune aquatique | Le nombre de prélèvements prévu par l'arrêté est insuffisant car ces oiseaux exogène pillent littéralement les rivières et plans d'eau dans lesquels la faune aquatique a déjà bien du mal à prospérer . |
| 27/07/2016 | 16:53 | David | Un peu de pragmatisme et d'histoire. | Le cormoran ne fait pas partie du paysage des eaux intérieures sur le plan historique. L'espèce a connu une véritable explosion démographique (grâce à la directive oiseaux de l'Union européenne 1979) Ils étaient 4000 en 1970 ; 41 000 en 1989; 100 000 en 2000 il faut arrêter de croire que la nature se régule seule. L'impact sur les populations piscicole est importante, il me plairait de voir les dégâts indemnisés par les protecteurs de ces oiseaux ou par l'Etat. Pour information les chasseurs indemnisent les dégâts de gibier sur leur propres deniers. La protection d'une espèce touche inévitablement d'autres espèces se trouvant plus bas dans la chaîne trophique. Le problème c'est que les poissons sont sous le miroir (surface de l'eau) et attire peu les consciences collectives. Le cormoran est un véritable problème, il ne vaut pas se le cacher, je ne suis pas un 'totalitaire' mai ceux qui n'ont pas la connaissance de ce problème devez approfondir la question en toute objectivité. Merci de penser à l'ensemble de la nature et non aux espèces qui nous 'plaisent' |
| 27/07/2016 | 23:48 | rinco | Contre cette grave atteinte aux droits d'une espèce protégée | Autoriser ces tirs opacifie les réglementations concernant les espèces. Protéger les piscicultures peut être une nécessité mais de nombreux moyens pacifistes existent. Autoriser ces tirs légitime la 'toute intervention de l'homme' dans la dynamique complexe de l'évolution des espèces. Les naturalistes et les scientifiques (études de Loïc MARION) savent bien et depuis longtemps que les populations s'auto-régulent. Autoriser ces tirs répond à des considérations populistes moyenâgeuses. |
| 28/07/2016 | 09:08 | Jamet Jérôme Fédération de pêche de l'Orne | Une régulation pénible mais obligatoire | Biologiste de formation, la régulation d'une espèce dite 'faune à conflit' est toujours un échec, signe d'un déséquilibre écologique et dont l'origine est généralement une dégradation anthropique. Dans le cas du grand cormoran, j'ai longtemps été septique sur les quotas de tirs. Tous les jours sur le terrain et le long de mes cours d'eau Ornais, force est de constater que les populations de cormorans sont en nette augmentation et ont véritablement un impact négatif sur les populations piscicoles, notamment les grands migrateurs. On ne peut pas d'un côté investir des milliers d'euros pour la restauration des milieux aquatiques et des populations piscicoles et laisser de l'autre côté une espèce réduire à néant tout ce travail. Car c'est un fait, les cormorans sont de merveilleux nageurs, et ils se sont adaptés rapidement à de tout petits milieux. Ces petits cours d'eau de moins de trois mètres de larges ne peuvent pas supporter cette pression. La mise en place de ces quotas est aujourd'hui le seul moyen de limiter cette pression et doit être maintenue. Il ne s'agit pas de détruire une espèce, mais juste de limiter les dégâts fasse à une population en pleine expansion comprenant des milliers d'individus. |
| 28/07/2016 | 17:36 | Thierry | Espèce exogène en fort déséquilibre | La régulation des cormorans est nationale mais pourrait obéir à des directives départementales . Dans les Landes nous sommes soumis à des populations croissantes de cormorans qui sont de plus devenus sédentaires . La fait qu'ils soient protégés accentuer le nombre et leur sédentarité .. La régulation théâtralisée vu le peu de tirs obtenus par rapport à leur nombre doit nous conduire à continuer cette régulation . On peut aussi détruire les nids , solution moins radicale et tout aussi régulatrice. Comment continuer à croire qu'une espèce protégé dont le nombre explose en est pas sans conséquence sur la faune ? . Le cormoran n'a aucun prédateur si ce n'est ces campagnes de tirs . Alors les défenseurs à bloc de cet animal, venez vivre près des cours. D'eau et des lacs où cet animal ne provoque que des nuisances et des déséquilibres . |

28/07/2016 18:46 fan martin Pourquoi ces tirs qui ne sont pas une réelle solution? Autoriser ces tirs opacifie les réglementations concernant les espèces. Protéger les piscicultures est nécessaire mais de nombreux moyens non destructeurs existent. Les naturalistes et les scientifiques savent bien et depuis longtemps (voir lynx du canada) que les populations s'auto-régulent. Autoriser ces tirs répond à des considérations populistes et à l'espoir de toute puissance de l'homme qui oublie la complexité des relations dans les écosystèmes.

30/07/2016 09:25 Ghislain Constat Il était tout à fait normal de protéger le cormoran puisque c'était devenu une espèce menacée et comme maintenant l'espèce a repris de la plume, sa protection est elle encore vraiment utile ? Le cormoran se nourrit de poissons et parmi la faune piscicole de nos rivières, nous avons aussi des espèces autochtones comme par exemple le brochet en voie de disparition et qui d'ailleurs est classé en rouge sur la liste des espèces menacées !! Bien sur que toutes les espèces ont le droit de vivre sur cette planète, mais le cormoran commence à poser de gros problèmes sur les eaux libres et plus personne ne peut le nier. Sa régulation est devenue absolument nécessaire, son éradication sûrement pas.

01/08/2016 16:42 le pecheur Le grand destructeur des rivières et des plans d'eau catalan Il faut être pêcheur pour comprendre ce que fait le cormoran dans une rivière et qu'on achète une carte de pêche!

01/08/2016 16:45 pineda LE CORMORAN GRAND PREDATEUR IL Y A PLUS DE VINGT ANS QUE MON GRAND PERE (lieutenant de l'ovèterie à l'époque) dénonçait ce tueur en série de poisson et frayères!!! nous ne comprenons pas pourquoi le cormoran a été classé espèce protégée!!! Résultat désertification du petit poisson fourrages mais aussi des petites sèches et autres espèces aux abords des étangs de Leucate par exemple. Je pense qu'il faudrait en permettre la chasse, ce qui serait la seule façon de préserver notre faune aquatique! Si on protège une seule maille de la chaîne alimentaire on provoque le déclin et la mise en péril des autres espèces.... Le seul prédateur au dessus du cormoran est l'homme , n'en déplaise à certains et à la 'protection des oiseaux' mais le cormoran doit être chassé régulièrement pour qu'il puisse s'alimenter sans compromettre la survie des autres espèces. Bien à vous tous. J-M Pineda

01/08/2016 17:08 SILDOU Bruno Pour Pour la régulation de cette espèce qui n'a aucune antériorité à l'intérieur des terres et pille nos lacs et rivières.

01/08/2016 17:54 antoine REGULATION GRAND CORMORAN Bonjour, Bien que chasseur et pêcheur, depuis de très nombreuses années je n'ai jamais participé à une campagne de régulation des cormorans. Et pourtant, depuis qu'on le réclame !! C'est avec grande tristesse que nous assistons sans pouvoir agir à ce pillage de nos rivières, nos étangs et même en bord de mer au pillage des lieux d'abris des jeunes poissons. Oui le cormoran a le droit d'exister en tant qu'espèce mais pas au détriment systématique des autres espèces. Le cormoran a su s'adapter et est présent partout maintenant sur notre territoire. Il est urgent d'agir si nous voulons sauver notre biodiversité. Pour exemple, j'ai assisté moi même une fois à une chasse orchestrée par deux grands cormorans dans une rivière du nord de la France. Les truites pourtant sauvages (ce qui est rare dans cette région) se jetaient littéralement hors de l'eau sur le bord de la rivière pour éviter l'attaque de ces bestioles. J'en suis resté ba ba et ait remis à l'eau 2 truites qui n'avaient pas réussi à retourner à l'eau. Aujourd'hui, cette rivière pourtant très réputée a quasiment perdu sa population de truite fario sauvage..... retour à la case départ malgré tout les efforts qui avaient été mis en place à l'époque pour redonner à cette rivière son attrait d'antan. voilà donc mon témoignage et mon avis sur la question bien cordialement Antoine N. .

01/08/2016 18:01 jordi jean-jacques Cormorans Bonjour il est impératif de continuer à réguler le cormoran en effectuant les comptages nécessaires, en régulant les naissances pour que celui-ci ne prolifère et détruise la pêche comme il a tendance à le faire depuis déjà quelque temps. La bonne gestion de la pêche passe par une régulation des prédateurs qui la compose.

01/08/2016 18:18 Richard Grand cormoran Après avoir pris les mesures nécessaires pour protéger l'espèce, sa prolifération fait qu'à ce jour il faut prendre la mesure inverse et laisser un équilibre se faire entre les chasseurs et les protecteurs de la nature. On voit des troupes de plus de 100 oiseaux sur les étangs, c'est trop. Diminuons la population en régulant sa reproduction dans les pays où ils nichent ; Cordialement

01/08/2016 18:32 GILLES AGUILAR régulation du grand cormoran Bonjour, je suis pour la régulation du grand cormoran car sans prédateur naturel cet oiseau devient de plus en plus envahissant et déséquilibre le milieu aquatique. La régulation doit être nationale.

01/08/2016 18:35 Noel pelletier Le cormoran Il reste nuisible à la population piscicole ! En effet il ne sait même pas lire les pancartes indiquant les réserves ! Il faut qu'ils restent à la mer, leur lieu d'habitat

01/08/2016 18:52 yves Sortir le cormoran de la liste des oiseaux protégés En ne régulant pas des espèces qui deviennent prolifiques nous nous exposons (nous humains ou nos animaux de compagnie, d'élevage ...) à des maladies ou des dégâts remettant en cause l'équilibre de la nature, voir pour mémoire l'interdiction totale de chasser les bouquetins en France ou en Espagne qui a fait disparaître cette espèce dans certains secteurs d'Espagne ou nous oblige maintenant à les détruire à grand frais en France. doit on renouveler encore cette erreur ? ne peut-on pas pour une fois agir en amont cela ferait des économies (très justifiées en cette période) et permettrait de garder ce qui est primordial, un équilibre de la nature favorable à tous.

01/08/2016 18:56 Jacques Etre ou ne pas être... sur une liste ? Etre ou ne pas être sur une liste permet (peut-être ?) d'être protégé, mais cela permet à coup sûr de générer des emplois; pour chercher des experts pour constituer une liste ad hoc permettant d'élaborer des invitations à des réunions qui délégueront à des groupes de travail qui se viendront voir des responsables locaux qui donneront leurs évaluations qui permettront de préparer des analyses de la situation qui seront soumises à des inspecteurs généraux qui établiront des rapports qui pourront être critiqués par les cabinets ministériels et désossés en comité interministériel avant d'être transmis officieusement à Bruxelles qui après examen des différentes directions concernées, ne voudra pas s'engager à ce stade insuffisamment élaboré de la procédure mais rappellera la responsabilité nationale s'agissant d'une directive sensible et conseillera une nouvelle analyse de la situation, ce qui sera néanmoins considéré après plusieurs communications téléphoniques comme un acquiescement, permettant la relance de la procédure pour bâtir un arrêté ministère après un processus de consultation publique, ... Se poser la question de la régulation du cormoran est donc pour la protection de la nature et ses emplois, un enjeu équivalent à 1,5 point de croissance. Il faut donc continuer à se poser la question, la réponse n'ayant par contre aucun intérêt, sauf peut-être pour les poissons et les cormorans mais aucun d'entre eux ne paraît avoir réagi à cette consultation.

01/08/2016 19:14 Jean Président d'une petite AAPMA du 60 Pour la régulation du cormoran Le cormoran n'a aucun prédateur si ce n'est les campagnes de tir. Il crée des déséquilibres. Sa régulation est devenue nécessaire. Avec humour je dirais que les 'poissons' ont également le droit de vivre dans les cours d'eau. Il est si difficile de remettre nos cours d'eau un bon état. Que d'effort et d'argent des pêcheurs pour réussir.

01/08/2016 19:26 cerbere66 Cormoran Quant on sait que le grand cormoran pond environ 6 oeufs par an dont 60% arrivent à passer la première année et que la longévité moyenne est de plus de 13 ans (23 ans maxi) ; on ne peut que constater l'explosion de la population. Le bol alimentaire amateur moyen est d'environ 800g de poissons de toutes tailles (jq 60cm), quel pêcheur amateur réalise ces quotas journaliers ? La régulation d'une population animale bien que très difficile à réaliser sans 'dégâts collatéraux' me semble actuellement indispensable pour le grand cormoran après tous les efforts mis en oeuvre pour améliorer l'état sanitaire et le peuplement de nos cours d'eau. N'attendons pas que l'équilibre proie-prédateur soit atteint dans nos rivières.

01/08/2016 20:46 aleman yves Le Grand-Cormoran: un nouveau bouc émissaire!! Je suis contre la destruction de cette espèce protégée. Notre faune piscicole souffre de bien d'autres maux bien plus graves que la pollution des rivières, la destruction des ripisylves etc...

01/08/2016 21:23 tenthredinifera 66 Fausse rareté Le cormoran n'est pas une espèce menacée. Elle est on ne peut plus courante en Asie. A contrario c'est une espèce invasive. Quand arrêtera-t-on en Europe de considérer comme à protéger les espèces qui sont peu présentes car en dehors de leur habitat de prédilection ? On rencontre le même problème avec toutes les espèces d'orchidées indigènes protégées dans certains départements car à la limite de leur zone d'extension naturelle et ultra communes 500 kms plus au sud. Mais voilà ce sont des sujets de thèses rémunératrices pour des universitaires qui confondent rareté naturelle et nécessité de protection. (mais quels beaux sujets de publication !) La plupart de nos espèces piscicoles locales, plus rares sur la planète que le cormoran, sont mises en danger par un oiseau invasif dont la protection est injustifiée.

01/08/2016 21:43 Venusdille D'accord pour la régulation Bonjour Définition Larrousse des animaux nuisibles : Se dit d'une espèce animale dont la présence cause des dommages, en particulier à l'agriculture. Voilà, je suis pêcheur et je te pratique le No Kill c'est à dire que je ne tue pas le poisson... Contrairement au cormoran... Je pense donc qu'il est nécessaire d'essayer de réguler la présence de cet oiseau qui cause des dommages à l'activité piscicole des PO et plus largement à un milieu dont ils ne font pas parti de façon endémique. Un prélèvement raisonné devrait réguler sa présence et je suis pour.

01/08/2016 22:01 lelievre Cormoran noir protégé égal danger J'habite à 1 km de la rivière la têt. au niveau du soler: la rivière est vide de poissons. les cormorans y chassent en bande de 4 ou 5 (très organisés). tous les alevins et poissons de petite taille ont disparus. Ne reste que des grosses carpes bien trop gros pour le cormoran glouton

01/08/2016 22:14 MAry Contre les cormorans Ce sont des envahisseurs nuisibles pour l'environnement et la faune aquatique. A détruire systématiquement à l'intérieur des terres. ILS DOIVENT RESTER SUR LA MER\$\$\$

01/08/2016 22:16 Daniel aubry Le grand cormoran n'a pas sa place en première catégorie piscicole J'habite en Ardèche et je suis président d'AAPPMA. Nous constatons la présence de plus en plus nombreuse de cormorans sur nos rivières de montagne et notamment sur le bassin de la Loire amont, c'est à dire sur les premiers kilomètres du parcours de cette rivière. A cet endroit, la rivière fait entre quinze et vingt mètres de large et entre trente cm et un mètre de profondeur inutile de vous dire la prédation effectuée par cet oiseau sur cette morphologie de rivière et donc essentiellement sur les truites farios qui la peuplent en majorité. Je veux vous signifier ma colère de voir les efforts des AAPPMA et de la Fédération en matière de protection des milieux aquatiques et notamment notre engagement dans un processus de gestion patrimoniale, gravement entravé par les dégâts provoqués par le cormoran sur ces rivières. Il faut absolument revoir cette politique de 'protection' de l'espèce qui n'est absolument plus en danger alors que nos truites farios le sont bel et bien, même si j'admets que le cormoran n'est pas la seule cause de cet état. Mais il y participe grandement Daniel AUBRY Président de l'AAPPMA La Beaume Drobie en Ardèche

| | | | |
|------------------|---------------------------------------|---|---|
| 01/08/2016 23:53 | Geoffroy Mercier | Avis défavorable | Laissons faire la nature en favorisant/introduisant les prédateurs naturels de ces volatiles. Par un acte de destruction de nouvelles vies se développeront. Au final, on pourra tous chasser pour bouffer à l'oeil. Et bisous Carrefour ! |
| 02/08/2016 07:04 | Pierre | Halte à ma prolifération des cormorans | Je suis pour cet arrêté afin de mettre un frein à cette espèce invasive |
| 02/08/2016 09:08 | Cacilie | Une nécessité pour l'environnement. | Le fait de protéger le grand cormoran qui n'a pas de prédateur devait forcément nous conduire à cette situation. l'état d'autorégulation naturelle des populations évoqué par certains n'est pas envisageable dans le contexte actuel. Donc une régulation des populations à risque est obligatoire afin de préserver notre écosystème. Quand les perturbations de la nature, occasionné par l'homme le plus souvent, crée des irrégularités positives ou négatives c'est à l'homme de corriger ses erreurs. L'équilibre est dur à trouver mais si on ne réagi pas, bientôt nous devrons lutter contre un plus grand déséquilibre, et pourrions nous y faire face..... |
| 02/08/2016 11:35 | Aurélien | Le parfait bouc émissaire | Je suis pêcheur mais je trouve complètement idiot le débat sur le grand cormoran. Dans de nombreux cas c'est l'homme par la création de barrages et autres plans d'eau artificiels qui a créé les conditions idéales aux développements de cet oiseau en détruisant au passage des portions de rivières et des zones humides d'une grande richesse écologique et paysagère. Alors je pense qu'il faut prendre les bonnes décisions et si les pêcheurs souhaitent vraiment agir pour la préservation des milieux aquatiques et des espèces qu'ils hébergent il faudrait mieux lutter contre la multiplication des barrages, les prélèvements abusifs d'eau, la pollution, la destruction des habitats aquatiques... |
| 02/08/2016 11:59 | mico66 | Ok pour la regulation | Le cormoran était un oiseau migrateur ,mais maintenant vu qu'il reste sous nos climats il est grand temps de le réguler ,quant a ceux qui veulent 'sauver les bébés phoques'ils ont qu'a leur payer (a chacun)un permis de pêche a l'année et renouvelable tout au long de leur vie. |
| 02/08/2016 16:06 | QUERO GUY | Prolifération des cormorans. | Je suis d'accord pour empêcher les cormorans de proliférer.Habitant les H-Alpes il y a le même avec les loups. |
| 02/08/2016 17:12 | CHATELIER | Reverrai-je un jour ... | Il y a fort longtemps que le Grand Cormoran a quitté les bords de la Méditerranée ou de l'Océan pour ' gueuletonner ' aux fins fonds de nos rivières à truites ! Sur celles que je fréquente encore malgré mes 80 'berges ' (le Tech , la Têt , l'Orb ,l'Aude ,l'Adour, les Gaves d'Aspe,d'Ossau,d'Oloron,...)même le Héron en est chassé par cette racaille noire .Alors,sur mes vieux jours,je ne peux que désespérer de voir enfin des gens intelligents saisir le problème à bras le corps ,si j'ose dire,et imposer la solution adéquate ... Bon courage,mes meilleurs voeux vous accompagnent ! |
| 02/08/2016 20:10 | Richard Coll | Trop c'est Trop.... | Il est nécessaire de réguler une espèce comme les cormorans qui prolifèrent de plus en plus...il faut compenser la quasi disparition de ses prédateurs historiques et notamment l'Homme qui ne consomme plus ses oeufs sur sa zone de nidification |
| 02/08/2016 21:39 | CALT | REGULATION GRAND CORMORAN | REGULATION GRAND CORMORAN, HERVE66 2 août 2016 bonjour chasseur et pêcheur depuis 40 ans je n'est jamais vu autant de cormoran à ce jour détruire toutes nos rivières lacs et piscicultures, détruit beaucoup d'arbres qui leur sert de dortoir a cause des déjections, cela coute beaucoup d'argent aux pêcheurs aussi pour alimenter en poissons et vu le nombre de cormoran actuel sa ne sert à rien ils faut agir et détruire rapidement. |
| 03/08/2016 09:11 | Protecteur des poissons 60 | Espèce protégée en prolifération ? | Il est dorénavant plus que courant de croiser un cormoran dans le département de l'Oise, ou plutôt par dizaines. Ces oiseaux envahissent littéralement les pièces d'eau et rivières à longueur d'année. Migration ? De moins en moins de flux migratoire sur ces 3 dernières années, les cormorans restent sur site de plus en plus longtemps et ont tendance à se sédentariser, si bien qu'on les croise 365 jours par an. Bonne adaptation pour une espèce protégée..... Que dire de la faune piscicole ? Le grand cormoran la décime entièrement. Certains étangs sont désormais sans vie piscicole. Or le poisson est vecteur d'activité économique et de loisir, le grand cormoran n'engendre RIEN La régulation d'une espèce protégée fait polémique. Les protecteurs de cette espèce sont pourtant sensibilisés à la biodiversité... Et les espèces piscicoles protégées ? Anguille ? Brochet ? Truite Fario ? Ces mêmes protecteurs ne s'en soucient pas... Ils bénéficient également de statuts de protection mais sont sans cesse consommés à outrance par ces oiseaux. L'espèce parapluie il pleut et le parapluie est à l'envers.... Les quotas augmentent petit à petit quand l'espèce est 2 fois plus présente dans notre département. |
| 03/08/2016 10:28 | LACROIX Pierre, Président FDAAPPMA 79 | Observations de la FDAAPPMA des Deux-Sèvres | Suite à la consultation publique sur le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux de destruction de cormorans pour la période 2016-2019, la Fédération de pêche des Deux-Sèvres souhaiterait que le quota {Eaux Libres (hors piscicultures)} soit augmenté de 100 et passe à 250 (au lieu de 150). {{Ce qui porterait le quota total pour les Deux-Sèvres à 1 075 au lieu de 975}}. Merci. |

| | | | |
|------------------|--|--|---|
| 03/08/2016 10:56 | Claude Servajean | Apprendre à résoudre un problème : CM1 | Evidemment, comme à chaque fois, face à un problème au lieu de s'adresser à ceux qui savent, il y a toujours l'INDIVIDU qui veut absolument briller par sa signature au bas d'une décision qui n'est QUE la plus petite partie de la résolution de ce problème.... 'ON commence par interdire pour protéger et plus tard la solution devient elle-même un problème qu'un INDIVIDU..... Nous avons des scientifiques qui sont à même de déterminer le cheptel actuel, le nombre à conserver pour la pérennité de l'espèce, les conséquences d'une surpopulation et donc du nombre à éliminer... Réaliser 3 études distinctes, vérifier la cohérence des résultats et décider du texte à appliquer...FACILE!!!! |
| 03/08/2016 12:36 | Paul-André Rasle Administrateur AAPPM les Pêcheurs Chambériens | Le lac du Bourget pillé ! | Comme chacun ici le sait le cormoran a besoin de 750 g de poisson frais par jour, le lac du Bourget est 'habité' par 300 cormorans sédentarisés et par autant d'oiseaux basés dans les eaux environnantes mais qui viennent régulièrement pêcher sur le lac soit en moyenne 400 oiseaux présents toute l'année. Leur consommation totale de poissons vivants est de fait de : 400 oiseaux X 0.750 kg de nourriture quotidienne X 365 jours = 110 tonnes de poissons par an !!!! C'est-à-dire 5 années de prélèvement par les 2000 pêcheurs de loisirs, ou encore, autant que tous les pêcheurs professionnels réunis sur une année! Et c'est sans compter les oiseaux de passage, car c'est déjà énorme. Le calcul peut paraître simpliste mais il est basé sur les réalités connues de l'espèce. Doit-on s'y résigner ? Doit-on agir ? Et à quel titre ? Les gestionnaires du lac (aappma les Pêcheurs Chambériens, aappma Aix les Bains, FD73, CISALB, pêcheurs pros, etc...) dépensent une énergie colossale, et les pêcheurs amateurs pas mal d'argent au travers de leurs cartes de pêche, à entretenir la diversité piscicole et à préserver la ressource. A l'heure où force est de constater la diminution sensible des effectifs de lavarets et de brochets dans le lac, malgré la qualité des eaux et les limitations réglementaires déjà en place, les gestionnaires se sont inscrits dans une réflexion sur une nouvelle réduction de la pression de pêche effectuée par l'homme. Mais tout pourrait être vain si le cormoran demeurait en surnombre sur le site. Sachant que la ponte est de 4 œufs par oiseau et que le taux de survie des jeunes est de 50 % la première année, ce sont pas moins de 300x4/2=600 nouveaux oiseaux chaque année. Tous ne restent pas forcément sur place, heureusement. Chacun fera donc son calcul en fonction d'un objectif jugé raisonnable, mais la réduction de seulement 25% de la pression déraisonnable de prédation des cormorans nécessiterait peu ou prou le tir de plus de 300 oiseaux rien que sur le lac. 300 oiseaux c'est-à-dire 40% de l'augmentation du quota national annuel envisagé en eaux libres ! La problématique rencontrée sur le lac du Bourget et ses environs se reproduit désormais à l'infini sur tout le territoire. C'est dire si il y urgence à attribuer des quotas objectifs et plus en adéquation avec l'égalité des chances pour toutes les espèces, et notamment pour celles résidentes qui sont décimées par de nouvelles espèces invasives, comme conséquence au déséquilibre climatique. Alors pendant que chacun est censé lutter contre le réchauffement climatique, l'homme gestionnaire à aussi le devoir de corriger les dérives écologiques provoquées par celui-ci. L'homme se régule, le cormoran doit suivre. C'est devenu vraiment ringard de considérer le pêcheur de loisir comme un viandard menteur et égoïste, et ses observations et ses conclusions valent bien largement celles, souvent très contraires, d'autres engagés quant à eux parfois trop éloignés des territoires et des vraies réalités de la nature. Souhaitons que cette consultation publique provoque au travers de ces nombreux témoignages des positions plus ambitieuses et moins 'politiquement médiane', plus de courage, et par conséquent plus de régulation. C'est juste nécessaire et devenu indispensable. |
| 03/08/2016 13:16 | Loïc | Alte à la destruction massive ! | Au lendemain de la COP 21, l'état s'étant engagé pour préserver son environnement naturel, en voilà les résultats! Comment continuer à détruire ces espèces, qui, si elles sont protégées, il y a assez de raisons pour ne pas avoir à les reciter!! Protégeons toujours et encore notre biodiversité en péril!! Et merci de laisser de côté ces lobbys si puissants, qu'ils arrivent toujours à passer au dessus des lois !! |
| 03/08/2016 16:19 | CABANNES GUY | Prédation trop importante | Je suis pour une régulation de cette espèce . Les dégâts sont considérables dans le contexte actuel . |
| 03/08/2016 20:42 | Président du Samu de l'Environnement | Cormoran vecteur de bio-agresseurs | Outre ses dévastations sur la faune piscicole des rivières et lacs, et le fait qu'il provoque la disparition progressive des autres espèces oiseaux piscivores, le cormoran est également responsable du transfert des bio-agresseurs tels que les virus, bactéries, champignons et parasites entre les eaux de surfaces qu'il fréquente.Il serait heureux que les défenseurs de cette espèce prennent leurs responsabilités et se chargent eux-mêmes, avec l'aide des chasseurs et lieutenants de louveterie d'une partie de cette régulation 'sauvage' et fassent en sorte que les méthodes ancestrales de régulation 'douce' comme le prélèvement d'oeufs retrouvent ensuite leur place et leur rôle. A défaut qu'ils indemnissent les laissés pour compte, c'est à dire les défenseurs de la nature et les pêcheurs. |
| 04/08/2016 16:55 | Laurent GUILLAUME | Pillage par les cormorans en alsace | Bonjour je constate d'année en année une augmentation du nombre de cormorans qui envahissent nos cours d'eau en particulier la Bruche ceci met en péril la population d'ombres communs qui ont bien du mal à survivre une régulation devient urgente |

| | | | | | | | |
|------------------|--|------------------------------------|--|------------------|--|---|--|
| 04/08/2016 18:57 | Branswyck (GONM) | Le Grand cormoran, espèce protégée | Madame, monsieur, Le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) pour la période 2016-2019 prévoit la possibilité de tuer 154257 oiseaux. Les comptages effectués annuellement par les ornithologues (pour la plupart bénévoles) montrent que le nombre de ces oiseaux est nettement inférieur, soit 104965 en 2015 et 105413 en 2013. Prévoir de détruire un nombre d'oiseaux d'une espèce protégée supérieur à celui qui est effectivement présent ne nous paraît pas concevable. Il s'agit ici de l'espèce Grand cormoran, qui est protégée au niveau national et international (convention de Berne). Hors, seule la sous espèce <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> peut faire l'objet d'une dérogation permettant sa destruction. Les études menées sur la distinction de ces deux sous espèces ont montré qu'il est impossible de les différencier dans la nature. La sous espèce continentale fréquente les sites littoraux et inversement, la sous espèce carbo est présente dans des colonies rivulaires et lacustres. La plus grande prudence devrait donc être de mise concernant cet oiseau. Historiquement, le nombre d'hivernants a doublé depuis les premiers comptages concertés des années 90, peut-être du fait de la création de plans d'eau le long des fleuves. L'effectif se stabilise depuis une dizaine d'années. Concernant les oiseaux nicheurs, il n'en restait plus que 70 couples il y a cent ans, en France et 305 en 1967. L'espèce connaissait alors un fort déclin au niveau international. En Normandie en particulier, les effectifs d'hivernants n'ont pas évolué depuis les années 90, contrairement au nombre de dortoirs. L'évolution positive de la population de Grand cormoran a été permise par la protection de cet oiseau. S'il parvient à s'adapter aux modifications de l'environnement actuelles, les mesures de protection qui lui ont permis de se maintenir alors qu'il était au bord de l'extinction s'en trouvent justifiées. Il nous paraît donc important de les respecter. Frédéric Branswyck, Vice président du Groupe Ornithologique Normand | 05/08/2016 22:38 | François Moutou | Tir de grands cormorans | Le tir d'une espèce protégée pose un certain nombre de problèmes assez bien illustrés par l'évolution des arrêtés concernant le grand cormoran. Les zones de pisciculture sont bien sûr à protéger et il existe des méthodes qui permettent d'obtenir des résultats significatifs. Inversement, autoriser le tir en eaux libres ne correspond à aucune logique économique. L'augmentation des chiffres autorisés ne correspond pas non plus à l'évolution de l'estimation des effectifs à l'échelle du pays. Parler de reconquête de la biodiversité quand la seule approche pratiquée en cas de difficulté de cohabitation en est le tir risque d'en limiter la portée et ne permet pas d'en comprendre la complexité. Existe-t-il une exploitation biologique des individus tirés ? J'ai donc un avis négatif sur la manière dont cette question est abordée et traitée car je doute qu'elle soit résolue et maîtrisée de cette façon. |
| | | | | 06/08/2016 16:25 | windendael yannick | Regulation du cormoran | Faire des constats avec les acteurs au quotidien sur l'impact et la prédation des milieux concernés : pisciculteurs federation de pêche ect..... éviter de se voiler la face ces oiseaux sont en trop grand nombre et menacent l'équilibre piscicole Prendre des solutions rapidement raisonnées mais suffisamment efficaces les milieux aquatiques retrouveront la sérénité qu'ils méritent et ce malgré les nombreux problèmes qui subsistent..... |
| | | | | 06/08/2016 17:11 | Chris | Un bouc émissaire de plus !!! | Et dire qu'on vient d'adopter une loi sur la (presque) biodiversité...Après les loups, les bouquetins, les renards, les les blaieaux...il est vrai que ça manquait un peu de plumes tout ça. Ah c'est vrai, j'oubliais, il y a aussi les vautours ! Bien évidemment CONTRE ce projet d'arrêté qui, comme d'habitude, ne va satisfaire qu'une poignée de lobbyiste... |
| | | | | 07/08/2016 12:41 | J E Président AAPPM SELESTAT (67) | Bisounours | Après lecture des différentes réactions de chacun, il est possible que dans certaines régions française le cormoran ne soit pas (ou pas encore) en surnombre. J'ai envi de dire à ceux qui ne sont pas encore concerné : profitez cela risque de ne pas durer ! Si certains envahisseurs de nos cours d'eau sont difficiles à éradiquer comme par exemple la renouée du Japon , il faut rester attentif aux espèces 'gérable' comme le cormoran. Que les pisciculteurs puissent protéger leurs gagne pain me semble plus que nécessaire. Nous, associations de pêche et fédérations de pêche nous devons tirer des alarmes lorsque l'équilibre naturel est mis en péril par ces sur prédateurs. Nous demandons que rapidement soit pris en compte ce problème et que notre loisir ne se réduise pas simplement à une promenade au bord de l'eau. L'association de pêche c'est aussi une récréation pour ceux qui souhaitent le dimanche attraper les trois ou quatre truites d'alevinage mises dans un étang dans le but d'être consommées . L'AAPPM de SELESTAT organise 4 pêche par mois dans son étang , pour ces pêches 30 kg de truites sont lâché dans l'étang; en trois jours les cormorans parviennent à vider l'étang de toutes les truites! Est-ce normal? Faut-il protéger ces oiseaux ? Imaginez l'état des peuplements de poissons dans les rivières... Réfléchir , interroger, sonder oui... mais agir serait nécessaire au moins dans certaines régions! |
| | | | | 07/08/2016 15:38 | andre schont adm l'opaca référent chasse | Grand cormoran en region provence alpes cote d azur | Bonjour effectifs du grd cormoran en PACA 2012 4623 _ 2013 5382 _ 2014 4893 _ 2015 5696 _ 2016 3235 il faut prendre en cpte qu en 2015 et 2016 ,il n a pas été tiré dans le 13 :0 quota et qu en 2016 dans le 83 idem pas tiré :arrêté préfectoral annulé par le TA A noter en région PACA, l absence d infos sur les menaces que feraient feraient peser les Grands Cormorans sur les sites désignés pour les tirs (les infos nationales ne sont pas suffisantes), - l'absence d'autres justifications, - le constat de la baisse des effectifs de Grands Cormorans en PACA alors qu'il n est pas tiré depuis 2 ans dans 1 dpts et un an dans un autre En consommant des poissons, le cormoran joue son rôle naturel de prédateur dans les écosystèmes et sa population d'auto-régule en fonction de la disponibilité des proies.Par exemple : Lac de Carces dans le 83 , il régule la prolifération des poissons chats, alors que les pêcheurs ne la maîtrisent pas les infos par départements sont disponibles sur Faune PACA ,ou, si vous le souhaitez la l'opaca peut vous les faire parvenir En conclusion: les tirs en eaux libres sont un non-sens biologique, qui ne devrait pas être autorisé.Nous demandons donc au minimum une baisse par départements de 10"/" sur les quotas excessifs de l an dernier cordialement andre schont administrateur l'opaca |
| | | | | 07/08/2016 23:03 | Elisabeth RIVIERE | Non à cette destruction massive des grands cormorans. | Le Grand cormoran est une espèce protégée. Ce prédateur a toute sa place naturelle dans nos écosystèmes et comme tout prédateur, le nombre de proies disponibles régule sa population. Les tirs en eaux libres n'ont donc aucun sens. Par ailleurs, nous avons maintenant le recul suffisant pour constater que ces décisions de destructions ne règlent pas les problèmes sur les piscicultures. Il est temps de mettre en place les 'bonnes' solutions pour réduire cette prédation sur les piscicultures en favorisant la gestion écologique et les moyens de prévention. L'aide et l'accompagnement des pisciculteurs pour protéger leur outil de travail doit être une priorité si l'objectif recherché est bien de soutenir cette activité économique. |
| | | | | 08/08/2016 08:39 | NAESSENS Christian | La destruction des grands cormorans ne sert à rien, ceci est prouvé depuis de nombreuses années | Le Grand cormoran est une espèce protégée. Ce prédateur a toute sa place naturelle dans nos écosystèmes et comme tout prédateur, le nombre de proies disponibles régule sa population. Les tirs en eaux libres n'ont donc aucun sens. Par ailleurs, nous avons maintenant le recul suffisant pour constater que ces décisions de destructions ne règlent pas les problèmes sur les piscicultures. Il est temps de mettre en place les 'bonnes' solutions pour réduire cette prédation sur les piscicultures en favorisant la gestion écologique et les moyens de prévention. L'aide et l'accompagnement des pisciculteurs pour protéger leur outil de travail doit être une priorité si l'objectif recherché est bien de soutenir cette activité économique. |
| 05/08/2016 11:15 | France Nature Environnement de France Nature Environnement | Avis défavorable | France Nature Environnement est défavorable à ce projet d'arrêté qui prévoit des quotas de destruction manifestement excessifs pour le grand cormoran. Le grand cormoran est une espèce protégée au niveau national et au niveau européen, qui ne peut être détruit que par dérogation. Il appartient à la faune indigène: ce n'est ni une espèce exotique, ni une espèce invasive. En consommant des poissons, le cormoran joue son rôle naturel de prédateur dans les écosystèmes et sa population s'auto-régule en fonction de la disponibilité des proies. S'il peut commettre ponctuellement des dégâts dans les étangs piscicoles, ceux-ci ont des moyens permettant de réduire la prédation, qui passent par une gestion plus écologique avec le maintien de la végétation et la pose d'abris pour les poissons. La priorité devrait être donnée à ces moyens de prévention et es tirs sur les étangs ne devraient intervenir qu'en dernier recours, d'autant qu'ils ne traitent pas le problème à la source, les oiseaux détruits étant aussitôt remplacés par d'autres. En revanche les tirs en eaux libres sont un non-sens biologique, qui ne devrait pas être autorisé. Le dernier comptage coordonné au niveau national, effectué en 2015, conclut que les effectifs hivernants s'élèvent à 104 965 oiseaux. Ce chiffre est en légère baisse par rapport au comptage précédent de 2013 (106 824). L'augmentation des quotas nationaux n'est donc absolument pas justifiée. {{Pour l'ensemble de ces raisons, France Nature Environnement donne un avis défavorable à ce texte.}} | 05/08/2016 12:09 | Joël LEQUESNE | Eliminer les prédateurs naturels pour accroître les rendements? | Les quotas d'abattage de grands cormorans proposés par ce projet d'arrêté apparaissent démesurés au regard des populations dénombrées (il s'agirait globalement de tuer un nombre d'individus une fois et demie supérieure à l'effectif actuel) C'est notamment le cas des départements pour lesquels ces quotas excèdent les 2000 individus par an : Ain (4500), Indre (3667), Loire et Cher (2500), Moselle (2500) et Vendée (2150). Des demandes aussi élevées pour la pisciculture reposent la question du bien fondé des élevages intensifs, compte tenu du mode de vie désastreux de ces animaux captifs et des risques d'épidémies liés aux surdensités. Ces demandes visent à favoriser le rendement des exploitations qui artificialisent des espaces naturels au détriment de la faune sauvage et qui tendent à éliminer l'avifaune piscivore, y compris lorsqu'il s'agit d'espèces protégées. Ces quotas de destruction devraient être impérativement revus à la baisse, en tenant compte notamment : - des demandes abusives issues d'exploitations à forte densité (élevage intensif) - des mesures à prendre pour protéger les bassins d'élevage (filets de protection non dangereux pour l'avifaune, mesures d'effarouchements...) - des procédés de régulation non létale (stérilisation des oeufs) - des risques d'augmentation du saturnisme aviaire (nombre de chasseurs n'ayant toujours pas renoncé aux cartouches au plomb) |
| 05/08/2016 16:18 | Myr66 | Bien Enfin du concret | Bonjour, Je suis satisfait par ce plan qui met enfin le doigt sur un problème qui nécessite une solution. C'est l'extermination qu'il faut afin de les faire fuir vers des eaux plus poissonneuses que la France comme cela était le cas avant. Les dégâts sont trop importants pour les eaux Françaises. | | | | |

| | | | |
|------------------|---|---|---|
| 08/08/2016 09:20 | Romain E | Intolérance | On est dans une société qui ne tolère plus rien : le cormoran fait parti de la faune indigène, a toujours existé en France et on a toujours cohabité avec lui. C'est une espèce protégée. Aujourd'hui au motif que les pisciculteurs n'arrivent pas à protéger leurs bassins on irait vers une destruction massive qui déséquilibrera les écosystèmes, portera un nouveau coup dur à la biodiversité. Je suis défavorable à ce projet d'arrêté. A minima il faut baisser les plafonds. |
| 08/08/2016 09:51 | Jacques | Non | Haïte à la vision utilisatrice de la nature par l'homme. Je suis opposé à ce projet de régulation : 1. Le grand cormoran est une espèce protégée, de la faune locale 2. Le cormoran joue son rôle naturel de prédateur régulée selon la disponibilité des proies 3. Pour réduire les dégâts dans les étangs piscicoles, la priorité devrait être donnée à ces moyens de prévention |
| 08/08/2016 11:04 | Marie | NON A LA DESTRUCTION DES GRANDS CORMORANS | Le Grand Cormoran est une espèce protégée ; ce 'prédateur', qui appartient à la faune indigène, a sa place dans nos écosystèmes. Sa population se régule en fonction des proies, et il est prouvé maintenant que les destructions par tirs en eaux libres ne règlent pas les problèmes sur les piscicultures. Pourquoi toujours croire que des destructions systématiques peuvent régler un problème, alors que l'on sait pertinemment qu'il n'en est rien ? La solution 'destruction' par tir en eaux libres dans ce cas est-elle la seule à pouvoir trouver sa place dans ces situations ? |
| 08/08/2016 11:12 | girardin | STOP A LA SURPOPULATION DES CORMORANS | Le bon sens doit prévaloir par rapport aux doux rêves des écolo barbus et gratteurs de guitare, rêvant même pour certains de s'éclairer à la bougie la non maîtrise des prédateurs est une grave erreur Les cormorans sont boulimiques et détruisent les populations de poissons qui eux aussi ont le droit de vivre et de prospérer je dis non à un avenir sur nos lacs et rivières envahis de ces sinistres oiseaux prédateurs noirs et désertiques quant à la faune piscicole vive le bon sens ! |
| 08/08/2016 11:54 | girardin | oui à la régulation de la surpopulation des cormorans | Notre société se doit de protéger l'éco-système et notamment les populations de poissons de plus en plus décimées dans nos plans d'eau et rivières, non malheureusement uniquement dans les seules piscicultures, cela en raison de la surpopulation des cormorans très grands prédateurs de poissons et responsables d'un terrible carnage nos plans d'eau et rivières ne doivent pas devenir des déserts Les poissons ont eux aussi le droit de vivre et de se développer la surpopulation des cormorans doit être régulée efficacement |
| 08/08/2016 13:05 | Eric | Non aux tirs de Grands cormoran | Nous suivons régulièrement les effectifs de cormorans par des comptages annuels et pouvons donc juger de l'inefficacité des tirs de prélèvement et de leur non sens. Tout comme pour d'autres espèces, le cormoran ne doit pas être le bouc émissaire d'un problème pour éviter de se poser les vraies questions. En effet, ce prédateur a toute sa place naturelle dans nos écosystèmes et comme tout prédateur, le nombre de proies disponibles régule sa population. Les tirs en eaux libres n'ont donc aucun sens. Par ailleurs, nous avons maintenant le recul suffisant pour constater que ces décisions de destructions ne règlent pas les problèmes sur les piscicultures. Il est temps de mettre en place les 'bonnes' solutions pour réduire cette prédation sur les piscicultures en favorisant la gestion écologique et les moyens de prévention. L'aide et l'accompagnement des pisciculteurs pour protéger leur outil de travail doit être une priorité si l'objectif recherché est bien de soutenir cette activité économique. |
| 08/08/2016 13:46 | G. Petite AAPPMA Aix-les-Bains GRAND LAC 6 Lac du Bourget | La régulation du cormoran pour la survie de notre GRAND LAC 6 Lac et rivières | Depuis que le cormoran à envahi le lac du Bourget, plus aucun poisson au bord, dans les port et jusqu'à une profondeur de 30 mètres. Il est temps d'être responsable et de faire le nécessaire pour réguler ce fléau. |
| 08/08/2016 14:54 | Christian Maliverney | A part à fragmenter les groupements, le tir des Cormorans ne sert à rien | Le Grand cormoran est une espèce protégée. Il a toute sa place dans nos écosystèmes et comme tout prédateur, le nombre de proies disponibles régule sa population. Les tirs en eaux libres n'ont donc aucun sens. C'est exactement comme pour le Loup ou d'autres prédateurs, on tire d'abord au lieu de commencer par mettre en place des mesures de protection nécessaires et efficaces. Je suis donc défavorable à un tel arrêté. |
| 08/08/2016 15:28 | RENARDET Jean-Yves | Total accord avec Paul-André RASCLE | Monsieur, Rien de plus à ajouter au message 'LE LAC DU BOURGET PILLE' du 03/08/2016 rédigé par Monsieur RASCLE. |

| | | | |
|------------------|---------------------------------|---|--|
| 08/08/2016 16:28 | Jean-Pierre LAIR, pour le CORIF | Avis défavorable au tirs en Ile de France | Monsieur, Le Grand Cormoran fait partie des espèces protégées, au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement et de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Des dérogations à cette protection ne peuvent être accordées que lorsque plusieurs conditions sont remplies : -la recherche de solutions alternatives, -l'information préalable concernant les dégâts occasionnés par les Grands Cormorans. Dans ce cadre, vous envisagez de reconduire les possibilités de dérogation dans deux départements franciliens pour la période 2016-2019, avec un quota de 110 individus annuels en Seine et Marne et 30 individus annuels dans le Val d'Oise. Cette décision est surprenante. En effet, en Ile-de-France, non seulement il n'existe jusqu'à ce jour aucune recherche de solutions alternatives à ces tirs mais plus encore, nous manquons d'informations concrètes sur les menaces que feraient peser les Grands Cormorans sur les espèces de poissons menacés. Plusieurs tribunaux ont pourtant souligné l'importance de ces deux conditions préalables : le Tribunal Administratif de Versailles, dans deux jugements en date du 29 septembre 2011 et du 17 juin 2013, ainsi que le Tribunal Administratif de Melun dans deux autres jugements en date du 30 juin 2016 (Affaire n°1401818 et Affaire n°1410720). Par ailleurs, les effectifs de Grands Cormorans sont en baisse dans notre région, tant en ce qui concerne les hivernants que pour les nicheurs. Cette baisse est constatée dans le rapport final du recensement national des Grands Cormorans durant l'hiver 2014-2015 (MARION L., 2015 a) et dans le rapport final du recensement national des Grands Cormorans nicheurs en France en 2015 (MARION L., 2015 b) : -Effectifs hivernaux stable dans le Val d'Oise : 250 individus en 2013 pour 247 individus en 2015. -Effectifs hivernaux en légère baisse en Seine et Marne : 556 individus en 2013 pour 543 individus en 2015. -Effectifs nicheurs en régression de plus de 10% dans les départements franciliens (chute comprise entre -11 et -22% et perte de 2 colonies). Enfin, ces mêmes rapports font état de l'impact négatif des tirs sur les populations de Grands Cormorans. La baisse des effectifs de Grands Cormorans a en effet été plus importante dans les départements sans tir que dans les départements tirés (ou ils sont restés stables) ! Le tir des Grands Cormorans aboutit donc à l'inverse du but recherché ! Pour toutes ces raisons, le CORIF, association naturaliste francilienne, s'oppose à la mise en place de dérogations à la protection du Grand Cormoran, en Seine et Marne et dans le Val d'Oise, pour la période 2016-2019. MARION Loïc (2015 a) : recensement national des Grands Cormorans hivernant en France durant l'hiver 2014-2015. Rapport final - Bilan au 30 octobre 2015. SESLG-Université Rennes I-CNRS-MNHN pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Direction de l'Eau et de la Biodiversité. 49 p. MARION Loïc (2015 b) : Recensement national des Grands Cormorans nicheurs en France en 2015. Rapport final. SESLG-Université Rennes I-CNRS-MNHN pour le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Direction de l'Eau et de la Biodiversité. 23 p. |
| 08/08/2016 17:08 | raymond | Oui à une sérieuse regulationj adaptée à chaque secteur | Aujourd'hui le cormoran n'est plus menacé, au contraire, il devient et ce depuis longtemps un envahisseur des eaux douces ou il n'était pas présent, pour vivre il pêche bien sur mais sur une niche écologique ou il n'a rien à faire, il s'ensuit de profonds changements. ses prélèvements dépassent de loin les prélèvements des pêcheurs amateurs et professionnels sur le lac du Bourget, plus grand lac naturel de France, il inflige au passage des dégâts au arbres sur lesquels il dors par ses fientes qui tuent toute végétation en dessous et l'arbre lui-même. C'est un bon débroussaillieur bio , c'est à peu près sa seule utilité mais mal placée!! il faut absolument réguler ce prédateur et donner aux personnes qui s'en charges les moyens pour le faire en ouvrant les réserves de chasse aux tireurs sous le contrôle de personnes assermentées, et opérer dans des périodes plus grandes que la seule ouverture de chasse. il faut absolument que les arrêtés de tirs soient publiés avant les périodes d'ouverture et non pas plusieurs semaines après suite à de nombreuses relances qui finissent toutes à la corbeille à papier. Depuis de nombreuses années les demandes de stérilisation des œufs restent lettres mortes, elles seraient bien plus efficaces et moins stressantes pour les oiseaux. Chaque territoire doit adapter la régulation en tenant compte de la situation locale et doit prendre en compte les observations de tous les acteurs qui y sont présent tout au cour de l'année sur le lac du Bourget, il faudrait un quota équivalent à 300 oiseaux pour limiter l'impact de cette espèce, uniquement sur le lac et le reste à déterminer. Dans le département de l'Ain le quota atteint 4500 oiseaux donc, du tir intensif, et des oiseaux qui migrent sur les départements voisins, nous déplaçons le problème Toutes les protections pour protéger les poissons ne sont efficaces qu'un temps et coutent chères. Tous les efforts d'alevinage payés par les pêcheurs (et non par la LPO)servent en général à nourrir les oiseaux piscivores. Il serait bon de classer cette espèce chassable et de la sortir des espèces menacées J'espère que vous lirez attentivement cette lettre et tiendrez compte de ces modestes observations- CORDIALEMENT |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------|--|---|------------------|--|--|---|
| 08/08/2016 17:14 | Philippe Maintigneux | Vanité et inutilité | La volonté de l'Homme de se poser en tant que régulateur de la nature est d'une grande vanité. Ce qui rend cette vanité encore plus évidente, c'est l'inutilité des mesures qu'il prend lorsqu'il entend jouer ce rôle. Tirer quelques cormorans ne résout rien, voire aggrave le problème. Alors que des mesures de protection des piscicultures existent, il semble que tuer des animaux sauvages soit plus facile... L'Etat ne peut céder à la même 'facilité', surtout en ne respectant pas les règles qui président à la prise de telles décisions. Il lui revient donc d'être sérieux dans l'évaluation des dégâts éventuellement causés par les cormorans et de les publier, d'une part. Et d'autre part, il lui revient d'encourager, voire d'aider, à trouver les solutions alternatives au tir. | 08/08/2016 21:17 | Philippe Bonnoure | Cormorans er régulation | Ce nouvel arrêté, divisé en deux parties, correspond encore et toujours à une pure gestion administrative de la présence des grands cormorans sur notre territoire qui plus est sur 3 ans! Ces campagnes de régulation ont un rôle très limité sur la population de ces oiseaux en réalité. Existe-il des études, chaque année, auprès des fédérations de pêche qui démontrent la seule responsabilité de ces grands cormorans sur la diminution de la population patrimoniale de poissons? Ou qui démontrerait le nombre et la quantité d'espèces ingérées? Pas vraiment, les études étant inexistantes en général, à part une 'règle de trois' basique montrant le nombre de cormorans présents en France et le poids moyen de poissons ingérés chaque jour. Les plaintes des pêcheurs d'eau douce font office d'études scientifiques: un comble! On ne parle pas de la pollution de nos fleuves et rivières, de l'augmentation de la température de l'eau ou de la surfréquentation estivale des habitats de ces poissons comme source non négligeable de dérangement. Alors on préfère réguler les grands cormorans. En attendant les pêcheurs et les responsables de fermes piscicoles seront contents et les fédérations de pêche auront le sentiment de servir à quelque chose auprès des sociétés locales de pêche... Mettons en place cet arrêté, cela permettra de fournir en plus du travail aux avocats pour casser localement cet arrêté! Alors puisqu'il faut acheter de la paix sociale attendons cet arrêté de pied ferme. |
| 08/08/2016 18:44 | Yves VERILHAC | La LPO s'oppose à ce projet d'arrêté ministériel | La LPO s'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN aurait pu éclairer le public, mais il n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? : - Quelle est l'impact de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran, espèce présente en France depuis la moitié du XIXème siècle, sur sa dynamique de population. Quelles sont les effets en matière d'éclatement des colonies ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur les espèces de poissons protégés dont la liste n'est pas citée ? Le Grand Cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Faut-il détruire toutes les espèces prédatrices d'autres espèces protégées ? Donc les Faucons ou Autour spécialisés dans les passereaux, les quépriers d'Europe qui boulotent des insectes protégés, les bouquetins qui brouteraient des Sabots de Vénus etc. Comme toute espèce protégée, le Cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici. Au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt vu le nombre de départements concernés et le quota de Cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle. D'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le Cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. La LPO connaît et respect les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant 'protégée'. Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personnes détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Pour toutes ces raisons la LPO émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. | 08/08/2016 22:14 | TURGEMAN | Protection des cormorans | A quoi sert-il de payer un permis de pêche à 120 euros alors que les cormorans mangent tous les poissons sur le lac du Bourget. La pêche vient de plus en plus difficile. Bientôt, il va falloir faire comme en Chine : pour amortir le permis de pêche, attacher 5 cormorans pour nous pêcher le poisson |
| | | | | 08/08/2016 22:27 | Etienne CLEMENT, président LPO Champagne-Ardenne | Opposition aux quotas de destruction du Grand Cormoran | Notre association est régulièrement sollicitée pour participer dans certains départements (malheureusement ce n'est pas le cas partout et notamment en Haute-Marne où cette situation a déjà été signalée au Ministère de l'environnement qui n'a pas daigné répondre à nos courriers) à des réunions où sont déterminés les quotas de destruction du Grand Cormoran. Acteurs de terrain, nous essayons de réfléchir et de proposer des solutions adaptées à chacune des situations prises et étudiées au cas par cas. Il ne peut en aucun cas être autorisé de destruction sans que des dégâts avérés et significatifs soient présentés. Ce n'est pas le cas dans l'arrêté qui est proposé dans cette consultation avec des quotas établis à l'exporte pièce sans aucune référence aux évolutions des effectifs de cette espèce protégée au niveau national et au niveau européen. Le dernier comptage coordonné au niveau national, effectué en 2015, conclut que les effectifs hivernants s'élevaient à 104 965 oiseaux. Ce chiffre est en légère baisse par rapport au comptage précédent de 2013 (106 824). L'augmentation des quotas de destruction n'est donc aucunement justifiée. La destruction de cette espèce est présentée comme un principe établi. Aucune mesure alternative n'est présentée dans ce projet d'arrêté. D'autre part, aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction n'est joint. Les effectifs étant en baisse et les quotas en hausse on peut légitimement douter de l'intérêt de telles mesures. Aucun suivi scientifique n'est présenté au sujet de l'impact de ces campagnes de destruction sur la dynamique de cette espèce qui fait pleinement à la biodiversité animale et participe au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Bouc émissaire, le Grand Cormoran est présenté comme le principal responsable de la raréfaction de la faune piscicole de nos rivières. La restauration de cette faune implique une autre politique qui s'appuie sur la restauration des habitats aquatiques, la lutte contre les pollutions notamment celles d'origine agricole et industrielle ou encore la lutte contre l'érosion des sols des bassins versants. Pour toutes ses raisons et parce que les campagnes de destruction sont inutiles, ce qui explique qu'elles soient reconduites chaque année, notre association est totalement opposé à ce projet d'arrêté incomplet voire superficiel. |
| 08/08/2016 20:12 | Causse | Ras le bol | De moins en moins d'oiseaux qui chantent, de papillons et autres insectes qui butinent nos prairies vides. Y en a marre, de cette politique et de ce système de merde, de cet Homme omniprésent, destructeur. A quand un autre regard sur notre belle planète, des prises de décisions courageuses contre les lobbies, contre cette agriculture polluante et ces élevages concentrationnaires qui ne font même pas vivre correctement les paysans. Les cormorans, les loups, les ours, les lynx et tous les autres ont droit de vivre. Les politiques sont décevants. Honte à eux!! | 08/08/2016 22:40 | Marcel Jacqueline | Quand est-ce que nous allons comprendre? | L'intérêt de protéger l'espèce humaine ne passe pas par l'extinction de la faune ni de la flore, n'importe quel quota fixé...si on ne veut pas comprendre et respecter LA BIODIVERSITE, alors continuons cette politique d'autruche! |
| 08/08/2016 20:33 | Serge Polard | Encore une espèce protégée nuisible ?? | Oui à une destruction ciblée sous très haute surveillance répondant à des dégâts constatés. Non à une régulation en aveugle sur 3 ans ..Aucun chiffre pour étayer ce quota éfarant et disproportionné ! Ce n'est pas cette hécatombe 50000 grands cormorans par an pendant 3 ans qui va régler les problèmes (réels) que connaissent les pisciculteurs. J'émet donc un avis défavorable à cet arrêté. | 08/08/2016 22:49 | Petit Loïc | Arrêté de destruction du Grand Cormoran | Bonjour Les arguments pour autoriser la destruction de plus de 50000 grands cormorans (espèce protégée quand même) par an ne sont pas assez précis. En eaux libres quelles sont les espèces protégées de poissons et quel est l'impact de la prédation de ces oiseaux ? Quelles études ont été menées ? Pourquoi n'a-t-on pas présenté le tableau des prélèvements de 2015 pour comparaison ? Je suis opposé à cet arrêté dans son libellé actuel. |
| 08/08/2016 20:36 | Cricri | Non aux tirs de grands cormorans | Non aux tirs de grands cormorans Le grand cormoran est une espèce protégée au niveau national et au niveau européen, qui ne peut être détruit que par dérogation. Il appartient à la faune indigène: ce n'est ni une espèce exotique, ni une espèce invasive. En consommant des poissons, le cormoran joue son rôle naturel de prédateur dans les écosystèmes et sa population s'auto-régule en fonction de la disponibilité des proies. | 09/08/2016 06:43 | Laurent | Non aux tirs du Grand Cormoran | Je suis contre ce projet de destruction du Grand Cormoran pour les 3 années à venir. |
| | | | | 09/08/2016 08:20 | catherine bozec | NON AUX QUOTAS ET A LA DESTRUCTION D'ESPECES SAUVAGES | Le grand cormoran est une espèce sauvage et protégée. C'est un non-sens total de le détruire car il nuirait à des élevages créés par l'homme. C'est une espèce de prédateurs, dont la population, comme dans tout écosystème équilibré se régule automatiquement et naturellement. L'intervention humaine n'est ici absolument pas justifiée (d'ailleurs le nombre de grands cormorans recensés le montre encore). Pourquoi toujours tout cataloguer, compter, réguler au nom de lobbies dont nous savons tous qu'il sont intéressés uniquement par leurs profits et pas du tout par l'équilibre naturel de notre faune. |

| | | | |
|------------------|--------------------|--|--|
| 09/08/2016 08:33 | Suau laurent | Augmentation du quota de régulation en Lozère | Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Association à caractère d'utilité publique reconnu par la loi. Le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans pour la période 2016-2019 est soumis à consultation publique jusqu'au 13 août 2015. Aussi j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les atteintes graves que porte cette espèce sur des espèces emblématiques et d'une valeur patrimoniale inestimable en Lozère, telle que l'ombre commun. J'ajoute, et vous en avait été largement sensibilisé par le pisciculteur de Villefort, que la prédation du grand cormoran porte aussi sur les truites élevées dans cet élevage. Dans ces conditions, et tenant compte du fait que les quotas sont maintenant fixés pour une période pluriannuelle, il me paraît nécessaire que le quota de destruction pour le département de la Lozère soit revu à la hausse à 100 oiseaux à éliminer. |
| 09/08/2016 09:02 | Picard Michel | Tous les prétextes sont bons pour détruire..... | Encore des arrêtés de destruction, on a jamais autant parlé de biodiversité, mais jamais, l'on a saisi autant de prétexte pour détruire mammifères, oiseaux, insectes, tout disparaît, à une vitesse jamais atteinte jusqu'à présent, même les milieux naturels, (ou ce qui il en reste), sont la cible des promoteurs de tous poils, nos parcs nationaux transformés en parcs à moutons, (ou l'on tue les animaux sensés être protégés, car ils 'gènent' les moutons, d'éleveurs vivant de subventions la stupidité de l'être humain ne connaît aucune limite... il est vrai que nous possédons, en France, une 'sinistre de l'écologie' qui a déclaré, que seuls les 'chasseurs' connaissent la nature..... |
| 09/08/2016 09:32 | blobb | Contre l'arrêté | On peut comprendre l'énervement de certains pisciculteurs, mais n'y a-t-il pas d'autres solutions que l'éradication?... des solutions plus localisées que celle qui consiste à tirer dans tout le département!! ainsi pendant que l'on y est, plaignons nous de la loutre, prédateur des pisciculteurs... où est la limite dans l'esprit de celui qui se sent en concurrence ou en envie de chasser? Les statistiques sont un outil dangereux, celui qui est touché l'est à 100/100... ainsi que l'animal visé! le discours de certains fait froid dans le dos: méfions nous des mesures simplistes qui peuvent ouvrir la porte à toutes les dérives |
| 09/08/2016 09:40 | Jean Marc THIOLLAY | NON | Membre de la commission Cormorans de l'Aube, j'ai pu constater chaque année que le quota de destruction demandé par le département ne tient absolument aucun compte ni de l'évolution (à la baisse) du nombre d'oiseaux, ni de leurs supposés dégâts (jamais chiffrés ni même grossièrement estimés) ni de la localisation des oiseaux en pêche (> 90% hors piscicultures), mais seulement de la demande de chasseurs voulant ajouter une espèce de plus à leurs tableaux. Ces tirs en tous lieux et heures par des non pêcheurs et encore moins pisciculteurs n'ont AUCUN SENS et ne servent qu'à discréditer la profession et plus encore le monde de la chasse. Un débat n'est possible que sur la base d'une protection directe et ciblée des seules piscicultures, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui |
| 09/08/2016 10:02 | James Bouvier | Non à la destruction d'espèces de poissons patrimoniales | Les cormorans font des ravages sur les populations d'ombres communs de l'Allier allant jusqu'à [la disparition totale -> http://mouche0748.jimdo.com/sorties-2015/invasion/] de cette espèce patrimoniale sur certains secteurs de rivière. Les truites farios et les tacons (petits saumons) font aussi les frais de cette prédation nouvelle (depuis 1995) Je préférerais que les 'Nordiques' régulent les cormorans en mangeant les œufs mais la seule solution efficace est actuellement le tir de régulation! On peut bien sûr attendre que la nature régule elle-même les cormorans, c'est d'ailleurs ce qu'il se passe, on trouve moins de cormorans sur les rivières pillées, ce qui explique pourquoi on compte moins de cormorans sur les secteurs sans tirs; il n'y a plus rien à bouffer et les cormorans vont là où il reste encore un peu de nourriture. Donc, je suis favorable aux tirs de régulation, tant qu'une autre solution, qui ne peut être qu'européenne soit trouvée. James Bouvier président de l'aappma de St Etienne de Lugdarès (07) |
| 09/08/2016 10:42 | Matouvu | Comportement anormal | Comme pour toute espèce protégée, il conviendrait de réguler les populations dont le comportement est anormal: un oiseau migrateur qui reste sédentaire doit être régulé car il va contribuer à un changement comportemental de l'espèce et induire des modifications dans le biotope qui ne peuvent être prévues. Donc oui pour la régulation des couples qui se sont sédentarisés. |
| 09/08/2016 11:16 | Brigitte Chaireyre | Avis défavorable | Avis défavorable à la destruction des cormorans. je suis pour l'équilibre naturel. |
| 09/08/2016 11:29 | Jean Francois P | Pourquoi devrait se contenter de cette approche simpliste? | Cette guerre aveugle concernant le grand cormoran m'en rappelle hélas d'autres toutes aussi inefficaces. Si je comprends que les pisciculteurs cherchent à se protéger, travaillons sur des moyens efficaces en local. Mais laissons à ces prédateurs leur rôle dans les eaux libres. Les tirs n'ont rien résolu jusqu'à présent, pourquoi continuer? La nature se gère plutôt très bien toute seule et pas systématiquement au fusil. Je suis contre ces quotas en eaux libres et sur 3 ans, sans réel analyse scientifique. |
| 09/08/2016 11:33 | joel | Oui à la régulation | Bonjour Je suis favorable à la régulation de cette espèce et d'autres (les cygnes par exemple) que nous voyons proliférer notamment dans La Dombes et tout le long de la rivière d'Ain. |
| 09/08/2016 11:43 | Xavier | Stop aux cormorans !! | Pêcheurs depuis de nombreuses années je constate les dégâts fait par ces oiseaux dans les rivières où je pêche. Il faut limiter leur nombre. Xavier |
| 09/08/2016 11:47 | franck boyer | Je rejoins l'avis de la LPO | Il est nécessaire de trouver des techniques d'élevage qui ne nuisent pas aux migrations d'oiseaux sauvages (exemples cages dans les étangs...) mais tuer d'emblée la nature sauvage c'est assez !! |

| | | | |
|------------------|---|---|--|
| 09/08/2016 11:49 | ROUYER Philippe | Non au tir des cormorans | Pourquoi le Cormoran alors que d'autres espèces d'oiseaux protégés se nourrissent aussi de poissons: martins pêcheurs, tous les hérons, les aigrettes: un délit de sale gueule? ... ou alors, ce que je crois, c'est une façon, encore une fois, de permettre à la gente armée de déverser le trop d'hormones... En tout état de cause, chaque animal prédateur a sa part dans la régulation des prédatés affaiblis ou dégénérés: c'est un facteur de bonne santé et de sélection naturelle. Le grand cormoran est un acteur comme les autres. Certes, en cas de grands groupes, d'autres moyens existent: éfarouchement, pose de câbles tendus au-dessus de la surface de l'eau, ... Mais, pour mettre en oeuvre ces solutions, il faut davantage d'installations et d'énergie que pour le tir ... |
| 09/08/2016 11:52 | Didj poupe, un pêcheur de L'est de la France. | Projet d'arrêté de tir sur les cormorants | Oui, pour des tirs plus nombreux sur ces oiseaux qui ne servent à rien. sauf à manger nos poissons dans nos rivières, lacs, étangs et autres. |
| 09/08/2016 11:52 | Alain | Toujours la faune responsable... | Il est de plus en plus insupportable de voir la faune sauvage rendue responsable des maux des hommes. Aujourd'hui, c'est au tour du grand cormoran d'être accusé de 'manger le pain' des pisciculteurs. Bien sûr, ces derniers aimeraient être indemnisés des prélèvements effectués par ces oiseaux. Ce serait évidemment plus facile de compenser ainsi des pertes de revenus liées à d'autres causes. Mais, peut-être, ces professionnels devraient-ils d'abord étudier tous les moyens efficaces de protection de leurs élevages avant de demander la quasi-éradication d'une espèce protégée. Parce qu'il faut le rappeler, si des instances internationales ont mis en place des mesures de protection de la faune sauvage, c'est bien pour tenter de contrôler les excès de ceux qui, au prétexte de difficultés économiques, de pseudo dangers sanitaires ne voyaient que par la destruction de la biodiversité. {{Nous devons apprendre à partager avec le monde animal, même si cela nous coûte quelques efforts d'adaptation.}} |
| 09/08/2016 11:53 | Michel Badel | Déposé par Michel Badel | Ces oiseaux n'ont pas leur place dans notre région, de plus ils ne doivent pas avoir de prédateur car ils sont chaque année plus nombreux. |
| 09/08/2016 11:54 | MH CARRIERE | Non au quotas d'abattage oui à des solutions alternatives et inventives | non au quotas d'abattage du grand cormoran noir qui n'est pas une espèce nuisible, mais oui à des solutions alternatives et inventives qui préservent cette espèce qui a failli disparaître en France et sa cohabitation avec les pisciculteurs; |
| 09/08/2016 12:02 | JC BONHOMME | L'oiseau noir prédateur | OUI, au projet de régulation des cormorans. Je constate depuis plusieurs années que cette espèce prolifère à la vitesse grand V et que nombres de rivières de Lozère subissent de graves dégâts, je pense notamment à la rivière ALLIER où certaines espèces ont complètement disparues (Vandoises, chevesnes) que l'ombre commun et sur la même voie et l'on s'aperçoit que lors de tirs de régulation ces oiseaux consomment aussi les truites. Dans ma région et plus précisément sur le lac de Naussac ces oiseaux hibernent alors que cette espèce n'a jamais été présente dans le département dans les années antérieures. Il est grand temps que tout le monde prenne conscience que le problème est grave. |
| 09/08/2016 12:26 | Bouvier James | Non aux cormorans! | Le lien de mon commentaire précédent ne fonctionnait pas: [http://mouche0748.jimdo.com/sorties-2015/invasion/] |
| 09/08/2016 12:28 | sglaas | je suis CONTRE | décision irraisonnée et scientifiquement infondée, juste destinée à satisfaire des lobbies de la pêche et des éleveurs de poissons. Je suis résolument CONTRE !! |
| 09/08/2016 12:29 | Emmanuel BEDEL | Posons nous les bonnes questions | Le grand cormoran avec son habitat en bord de mer colonise de plus en plus de secteurs ... Mers et Océans ne seraient donc plus capable de fournir à manger à ces oiseaux. Donc il rentre dans les terres de plus en plus. A qui la faute? Plus le temps passe, plus les cormorans sont présents. Il y a quelques années, je ne connaissais même pas cet oiseau. Oui pour une régulation là où l'oiseau de devrait pas se trouver. |
| 09/08/2016 12:39 | carbo674 | Un projet de quotas infondé: NON | Le grand cormoran est une espèce sauvage protégée, dont des dérogations par arrêté peuvent permettre un prélèvement ponctuel et localisé. Un comptage régulier permet d'estimer sa population et d'ajuster les quotas sur chaque département. Ces dernières années suite à de nombreux prélèvements autorisés (les quotas réclamés ne sont d'ailleurs pas souvent atteints) les effectifs de cette espèce prédatrice de poisson baissent nettement ou les quotas augmentent. Ce projet risque donc de mettre en péril une espèce protégée sur des bases scientifiquement infondées, on augmente sensiblement les quotas juste pour satisfaire aux pressions de quelques anti-cormorans pêcheurs ou éleveurs de poissons qui ne se base dans leur jugement d'aucun fait rationnel ou scientifiquement prouvé. |
| 09/08/2016 12:43 | jeff7 | 100 % des sandres et 90 % des gardons! | Voilà ce qu'on prélève les 80 cormorans qui considère mon étang comme leur salle à manger. Résultat il ne reste plus dans mon étang que des poissons-chats. Quel bel écosystème! Quand les étangs ne seront plus exploités, on fera quoi? On les laissera s'envaser, puis il n'y en aura plus. Elles seront belles les trames bleue! Mais dites-moi? Ils pecheront où vos cormorans? |

| | | | |
|------------------|----------------------|--|---|
| 09/08/2016 13:15 | Wassmer Benoit | De la démocratie | Monsieur le Ministre, Indépendamment du bien fondé de la régulation du Grand Cormoran qui demeure en dehors des contextes d'élevage de poisson, est posée la question du fonctionnement démocratique des institutions et des organismes qui les représentent. Au fil du temps, les comités de gestion qui se réunissent pour définir les quotas ont perdu de leur crédibilité. Dans le meilleur des cas, les avis des uns et des autres sont restitués dans les CR de ces comités. Le plus souvent, ils sont ignorés. Au final, ces comités se réunissent pour la forme. Je n'y siège plus depuis plusieurs années. Vous comprendrez que je ne puisse que m'inquiéter d'une nouvelle écriture de la loi qui vous me pardonnera l'expression 'noie le poisson'. Avec l'expression de toute ma considération, Benoit WASSMER LPO Alsace |
| 09/08/2016 13:22 | BERNARD Franck | Non | Pas de destruction massive d'une espèce protégée. |
| 09/08/2016 13:27 | BOURDILLAT Aude | Défavorable | Je suis défavorable à cette idée. |
| 09/08/2016 13:30 | ALAIN G. | Stop au massacre des espèces 'protégées' | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN aurait pu éclairer le public, mais il n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? - Quelle est l'impact de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran, espèce présente en France depuis la moitié du XIXème siècle, sur sa dynamique de population. Quelles sont les effets en matière d'éclatement des colonies ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur les espèces de poissons protégés dont la liste n'est pas citée ? Le Grand Cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Faut-il détruire toutes les espèces prédatrices d'autres espèces protégées ? Donc les Faucons ou Autour spécialisés dans les passereaux, les guépiers d'Europe qui boulootent des insectes protégés, les bouquetins qui brouteraient des Sabots de Vénus etc. Comme toute espèce protégée, le Cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici. Au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt vu le nombre de départements concernés et le quota de Cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle. D'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le Cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'aurait jamais causé de dégâts aux piscicultures. Je reconnait et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant 'protégée'. Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Pour toutes ces raisons la j'émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. |
| 09/08/2016 13:47 | Giacobbi Louis-Marie | Pas d'acharnement sur une espèce | Non à la limitation d'une espèce protégée qui fait partie de notre Patrimoine naturel. Non aux lobby des pêcheurs qui s'acharnent sur une espèce. |
| 09/08/2016 14:06 | camille | Non a ce nouvel arrêté | En tant qu'adhérent actif de la LPO je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'aurait jamais causé de dégâts aux piscicultures. |
| 09/08/2016 14:25 | LEAU Jean-Paul | STOP | Stop au massacre d'une espèce protégée. Stop au massacre de toutes les espèces protégées. Marre des dérogations accordées pour faire plaisir à quelques groupes d'individus qui font un lobbying permanent pour conserver leurs petits privilèges, au détriment du respect de la biodiversité. |

| | | | |
|------------------|---------------|---|---|
| 09/08/2016 14:31 | Eric Poudelet | Dégâts causés par le grand cormoran | Propriétaire d'un étang de 3 ha à St Antoine du Rocher en Indre et Loire, créé en 1956, nous avons l'habitude de le vider chaque année et de récolter de 2 à 3 tonnes de poissons chaque année (gardons, carpes, tanches, brochets, anguilles, perches) pour la vente au public, aux sociétés de pêche et à des grossistes. Il y a une vingtaine d'années les grands cormorans sont arrivés pour passer l'hiver en Touraine, où ils se reposent la nuit sur les arbres des îles de la Loire; la journée ils s'égaillent dans les étangs dans un rayon de 15 à 20 km. Nous avons eu alors des bandes d'une cinquantaine de cormorans venant chaque jour pendant 5 mois se nourrir sur l'étang. Un cormoran prélevant environ 500g de poisson par jour , cela fait un total de 3500kg par saison d'hiver. C'est ce que j'ai pu vérifier en vidant l'étang pendant quelques années où je pouvais compter que 100 à 200 kg de poissons environ; aussi la pêche annuelle a été arrêtée pendant une dizaine d'années jusqu'à ce que les prélèvements de cormorans furent autorisés à nouveau. L'effarouchement joue un rôle utile pour éloigner les cormorans. Il ne faut pas perdre de vue qu'un étang coûte cher : impôts et taxes, assurances, entretien des berges et des digues ... La vente du poisson est le seul revenu. S'il n'y a plus de revenu, l'étang sera mis à sec et une zone ZNIEFF sera perdue. Il est donc de l'intérêt écologique de garder une étang en production. |
| 09/08/2016 14:59 | Charlie | Un équilibre à mettre en place ou comment retrouver une réelle Biodiversité | Le commentaire posté précédemment : 'Comme pour toute espèce protégée, il conviendrait de réguler les populations (dont le comportement est anormal) : un oiseau migrateur qui reste sédentaire doit être régulé, car il {va contribuer à un changement comportemental de l'espèce et induire des modifications dans le biotope qui ne peuvent être prévues}. Donc oui pour la régulation des couples qui se sont sédentarisés. En effet, dans tous les commentaires, nous pouvons lire 'pour 'contre' sans nous poser la question du déséquilibre. Le bien-fondé d'une action se pose quand le déséquilibre s'installe. C'est ce qui arrive pour le Cormoran. Depuis qu'il est protégé, ses oeufs ne sont plus régulés dans les pays nordiques. Le Cormoran envahit les rivières qui perdent leur biodiversité, dévaste un maillon de la chaîne alimentaire, il n'y a presque plus de poisson d'eau douce à vendre sur les étales, non parce qu'ils sont protégés, mais qu'il n'y a vraiment plus de pêche ! La santé découle aussi de cette perte, l'humain se nourrit de plus en plus mal, n'a plus accès à certains aliments, car estimés trop cher, par leur raréfaction, l'obésité prend une courbe alarmante, et certains affirment que la biodiversité existe ! Plus l'homme souhaitera verrouiller la nature par des actions non appropriées sous l'étendard 'je veux protéger », plus il décide avant tout de contraindre la nature dans une voie nocive. Les éléments ci-dessus sont effectivement la preuve d'un déséquilibre. Les rivières se vident de vie, les torrents n'ont d'action que de l'eau qui bouillonnent... Comment en mer il existe un quota, du fait des pêcheurs, alors qu'en eau douce, c'est le cormoran qui prélève sans restriction : avant même que le pêcheur n'arrive, il n'y a plus de poisson... Des espèces de poisson très anciennes sont en voie de disparition pour 'préservé' le cormoran ; en cela l'homme par sa volonté de diriger la nature créée un déséquilibre. Protéger oui, par de bonnes pratiques, mais pas n'importe comment : des écrits rédigés sur un coin de table font office de loi, alors que le terrain est d'une tout autre nature ! Vous voulez préserver et protéger la nature, soit, mais faites-le correctement ! Ne provoquer par de déséquilibre à votre tour. |

| | | | | | | | |
|------------------|-----------------------|--|--|------------------|--|--|--|
| 09/08/2016 15:22 | Lobry langelin carine | Non à un massacre organisé contre les lobbys | <p>La LPO s'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN aurait pu éclairer le public, mais il n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? : - Quelle est l'impact de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran, espèce présente en France depuis la moitié du XIXème siècle, sur sa dynamique de population. Quelles sont les effets en matière d'éclatement des colonies ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur les espèces de poissons protégés dont la liste n'est pas citée ? Le Grand Cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Faut-il détruire toutes les espèces prédatrices d'autres espèces protégées ? Donc les Faucons ou Autour spécialisés dans les passereaux, les guépiers d'Europe qui boulotent des insectes protégés, les bouquetins qui brouteraient des Sabots de Vénus etc. Comme toute espèce protégée, le Cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici. Au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt vu le nombre de départements concernés et le quota de Cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle. D'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le Cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'aurait jamais causé de dégâts aux piscicultures. La LPO connait et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant 'protégée'. Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personnes détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Pour toutes ces raisons la LPO émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté.</p> | 09/08/2016 15:32 | Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON) | Non au tir du cormoran sur les eaux libres | <p>Non au tir du cormoran sur les eaux libres Le Grand Cormoran est une espèce protégée de la faune nationale. Il fait partie intégrante des espèces sauvages indigènes des zones humides françaises dans lesquelles il joue un rôle fonctionnel indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Sa destruction sur les eaux libres ne repose sur aucune justification écologique. Le Grand Cormoran, exclusivement piscivore, est situé au bout des chaînes trophiques et dépend donc entièrement de la ressource disponible préférentiellement des proies les plus abondantes et les plus disponibles. L'évolution des effectifs est donc en corrélation avec celle de la biomasse de proies disponibles suivant les principes de la régulation naturelle des prédateurs en fin de chaîne trophique. La mise en danger d'une espèce protégée de poisson par une autre espèce protégée (le Grand Cormoran) doit reposer sur des études validées et des preuves incontestables que l'Administration n'a pas produites avec le projet d'arrêté d'autant plus que les espèces de poisson visées continuent d'être prélevées dans le cadre de la pêche de loisirs. La littérature scientifique, notamment le rapport Lebreton/Gerbeaux de 1996, indique par ailleurs que les dégâts imputés au Grand Cormoran dans les eaux libres du milieu naturel n'étaient pas fondés. La régression des espèces de poissons d'eau douce est due à des facteurs auxquels le cormoran est étranger comme l'indique l'IUCN dans la liste rouge des espèces de poissons d'eau douce de France métropolitaine (IUCN comité français, 16/12/09). Leur préservation passe par la restauration des habitats aquatiques, la lutte contre les pollutions notamment celles d'origine agricole et industrielle ou encore la lutte contre l'érosion des sols des bassins versants. Pour éviter les dégâts dans les étangs de production piscicole, il paraît indispensable d'y mettre en œuvre une gestion écologique avec le maintien de la végétation et l'installation de dispositifs de prévention comme les cages abris pour les poissons. Le protocole de mise en œuvre des tirs doit avoir comme objectif l'effarouchement des oiseaux sur ces étangs et non se réduire à réaliser un quota de destruction d'oiseux qui seront remplacés par d'autres. L'augmentation des quotas nationaux n'est absolument pas justifiée il est en contradiction avec le dernier comptage national de 2015 qui indique que les effectifs hivernants ont baissé par rapport au comptage précédent de 2013.</p> |
| 09/08/2016 15:52 | martine luziau | Contre ce projet d'arrêté | <p>En l'absence des bilans des précédentes destructions, en l'absence de l'avis du conseil national de la protection de la nature, en l'absence d'efficacité démontrée des précédentes destructions, en l'absence d'études montrant l'impact sur d'autres espèces, je dis non à ce texte. Par ailleurs, tuer toutes les espèces qui nous dérangent dans notre société et notre environnement aurait pour conséquence que l'humain se retrouve seul, et seul il est voué à son extinction.</p> | 09/08/2016 16:09 | X.b | Grand cormorans | <p>Non au quotas, pour ceux qui veulent réguler cette espèce , arrêtez de faire du profit avec la création de sablières ce qui augmente l'habitat du cormoran, vous ne pouvez pas tout avoir, l'argent des sabliers et aucun inconvénient vous les faites venir,vous êtes les responsables de l'augmentation de cette espèce à l'intérieur des terres.</p> |
| 09/08/2016 16:23 | AAPPMA Aix-les-Bains | Comptage Cormorans | <p>Par la présente nous vous rappelons notre regret de ne pouvoir participer au comptage de ces prédateurs Dont les conséquences sur l'activité piscicole du Lac du Bourget sont considérables. _L'arrêté fixant les quotas Départementaux _ Le tableau fixant la liste des quotas pour la période triennale 2016-2019 ne nous paraît pas réaliste. Sachant que chaque Cormoran prélève en moyenne 400 kg de poissons par an sans tenir compte de ce qu'il prélève pour nourrir les Goélands qui ne ce prive pas de ce servir dans le bec de ces derniers. Ces chiffres sont basés sur de nombreuses journées d'observation de ces oiseaux lors des campagnes de tirs et lors des journées de pêche. Considérant que près de 400 individus, sédentaires et voisins ou passage de juvéniles, accompagnés des adultes, fréquentent le Lac (des vols réguliers pouvant atteindre 2000 individus dans les mois de juillet à septembre) Nous arrivons à un prélèvement de plus de 120 tonnes, ce qui est supérieur au prélèvement effectué par l'ensemble des pêcheurs sur le Lac, pêcheurs a qui l'on souhaiterait voir réduire leur pression de pêche. Alors que ces derniers paient leurs droits de pêche et investissent dans l'alevinage. C'est pourquoi nous nous réservons le droit d'organiser un comptage par quadrillage (environ 80 bateaux) (car nous sommes rejetés des comptages de la LPO ET FRAPNA) Et ce dans la période fin août début septembre 2017, période que nous considérons la plus adaptée. Nous aimerions voir les arrêtés de tirs modifiés, permettant de protéger le lac, avancés au 15 juillet et non pas plusieurs semaines après l'ouverture de la chasse comme actuellement. Ou bien bénéficier de dérogation, et pouvoir prélevé dans les réserves qui représentent la moitié de la superficie du lac. Nous demandons que le quota soit passé à 300 individus uniquement sur le lac et 100 dans les rivières et eaux closes du département. Le Président Joaquim TORRES Le Vice Président Raymond VERGUET Le Trésorier Gérard PETITE Le Secrétaire Roger AYEL</p> | 09/08/2016 16:29 | viky | Laissons vivre les cormorans ! | <p>Si les mers et océans ne suffisent plus aux cormorans, si la biodiversité est autant mise à mal, à qui la faute. Les hommes sont les super prédateurs de la planète. Arrêtez de manger vous même les poissons et laissez les animaux vivre en paix. Je suis contre cette décision irraisonnée et scientifiquement infondée, juste destinée à satisfaire des lobbies de la pêche et des éleveurs de poissons. Je suis résolument CONTRE !!</p> |
| 09/08/2016 16:36 | biamac | Arrêté cormorans | <p>En tant qu'adhérente active de la LPO je m'oppose radicalement à ce projet d'arrêté ministériel de destruction des cormorans !</p> | | | | |
| 09/08/2016 15:25 | REGNIER | Pas d'accord avec ce projet d'arrêté | <p>Bonjour, Je viens par la présente signaler mon opposition à ce projet. En effet mettre un quota de 50 % sans justifier du bien fondé car au vu des résultats sur le terrain (vallée de la Seine et vallée de l'Yonne par exemple)cela ne semble pas donner les résultats escomptés. Le Grand Cormoran a toute sa place dans notre avifaune et il faut arrêter d'avoir une vision simpliste espèce abondantes = tirs autorisés. Il faudrait connaître le résultats de l'impact destructions Grand Cormoran / prédatons piscicultures. Il y a aussi le risque de destruction d'autres espèces et de perturber les milieux naturels par ces tirs et provoqué le départ des autres espèces d'oiseaux d'eau.</p> | | | | |

| | | | |
|------------------|------------------|--|--|
| 09/08/2016 16:42 | touze | Ne tuez pas les cormorans ! | La seule espèce sur cette planète qui envahit et détruit tous les espaces vitaux et toutes les espèces sauvages est l'espèce humaine. Ca suffit !!! NON A CET ARRÊTÉ meurtrier ! |
| 09/08/2016 16:52 | nina67 | NON ! | Je suis contre cet arrêté de destruction des cormorans ! Certains humains croient que la planète Terre n'existe que pour la prolifération d'une seule espèce, la sienne. Ils veulent faire le désert autour d'eux, exterminer les autres espèces qui plus est étaient là bien avant eux. De quel droit? STOP ! il faut arrêter de massacrer les animaux ! |
| 09/08/2016 16:53 | Rosanne | Contre le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux concernant les grands cormorans | Pourquoi choisir l'acharnement à détruire aveuglément et en grand nombre, sans analyse scientifique et sans recherche de solutions de prévention? Les filets de protection des piscicultures, ça existe! Quant au pêcheur qui tue des poissons pour son loisir, pourquoi aurait-il la priorité sur les cormorans qui ont besoin de poissons pour se nourrir? Et ensuite, quelle autre espèce sera considérée comme gênante? Toutes, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien? sauf ce qui est voué à être rentable sur l'autel du libéralisme. Les personnes qui pensent que ces espèces ne servent à rien, peuvent-elles se demander à quoi elles servent, elles ? Je suis défavorable à ce projet. |
| 09/08/2016 17:11 | Michèle Meurisse | Non au massacre des grands cormorans | Non aux dérogations aux interdictions de destruction des grands cormorans |
| 09/08/2016 17:30 | Fontana Michel | Déséquilibre | De quel droit l'homme se permet il d'avoir droit de mort sur la faune sauvage ? Après le massacre des ibis sacrés voici venu le tour du cormoran ? Ces décisions prise plus ou moins secrètement , n'ont pas lieu d'être Les oiseaux sont partout en déclin et l'homme en expansion considérable Faudra t'il éradiquer toutes les espèces 'génantes' ? |
| 09/08/2016 17:32 | prebost | Non ! | Décision irraisonnée et scientifiquement infondée, juste destinée à satisfaire des lobbies de la pêche et des éleveurs de poissons. Je suis résolument CONTRE !! la Nature n'est pas un jardin qui devrait obéir à nos caprices. |
| 09/08/2016 17:34 | Grisouille | Aucune espèce n'est nuisible, hormis l'espèce humaine... | Le grand cormoran ne peut être détruit au seul motif qu'il entre en concurrence avec l'Homme. C'est à ce dernier à s'adapter pour éviter cet état de fait (utilisation de filet au dessus des étangs, etc). La prolifération d'une espèce en particulier est déjà la conséquence de l'activité humaine. |
| 09/08/2016 17:35 | GAILLARD MICHEL | Non, pas encore un nouveau massacre !!!! | Après les ' ch'tis fox days ' répugnants, allons nous avoir les ' cormorans days '. Encore un défouloir de plus pour les chasseurs. Adaptons plutôt les méthodes d'élevage et respectons notre Mère Nature. La vraie solution c'est d'arrêter la surconsommation donc la surproduction. Les Animaux sont des Etres vivants qui ont les mêmes droits que nous et comme ils sont plus vulnérables, nous avons le devoir de les protéger. Commencez aussi votre chemin vers le végétarisme puis le végétalisme. Les Animaux iront de suite mieux ainsi que votre santé. |

| | | | |
|------------------|----------------------|--|---|
| 09/08/2016 17:39 | JORAND Yves | NON à ce projet d'arrêté. Yves JORAND (Savoie) | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN aurait pu éclairer le public, mais il n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? : - Quelle est l'impact de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran, espèce présente en France depuis la moitié du XIXème siècle, sur sa dynamique de population. Quelles sont les effets en matière d'éclatement des colonies ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur les espèces de poissons protégés dont la liste n'est pas citée ? Le Grand Cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Faut-il détruire toutes les espèces prédatrices d'autres espèces protégées ? Donc les Faucons ou Autour spécialisés dans les passereaux, les guépiers d'Europe qui boulotent des insectes protégés, les bouquetins qui brouteraient des Sabots de Vénus etc. Comme toute espèce protégée, le Cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici. Au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt vu le nombre de départements concernés et le quota de Cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle. D'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le Cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'aurait jamais causé de dégâts aux piscicultures. La LPO connaît et respect les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant 'protégée'. Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personnes détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Pour toutes ces raisons j'émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. |
| 09/08/2016 17:44 | Robert POITTEVIN | Trois ans c'est trop | Le maintien de la biodiversité doit passer avant la 'simplification administrative'. On voit maintenant chaque année des situations météorologiques exceptionnelles (inondations par exemple). Il faut donc recalculer CHAQUE ANNÉE les quotas de destruction des animaux d'espèces protégées. |
| 09/08/2016 17:45 | bionel | Non aux tirs de cormorans | Arrêtons de gérer la nature à coups de fusils , la nature se régule d'elle même et tout ce qu'on finit par faire c'est de créer des déséquilibres irréversibles , laissons la nature suivre son cours . Les cormorans mangent des poissons et alors ...qu'ils soient tués par les cormorans ou les pêcheurs qui souvent ne les mangent pas, l'une des deux pêches et simplement plus naturelle . |
| 09/08/2016 17:45 | marie-claude mahieux | Les cormorans ont les yeux turquoise | C'est beaucoup ,non ? C'est justifié un tel abattage ? certes , les pêcheurs se plaignent , mais il y a belle lurette que les poissons qu'ils pêchent le sont à titre de LOISIR , non ,d'impératif pour survivre . les pisciculteurs pourraient avoir , à la limite, un droit d'abattage géographiquement limité , dans la mesure où ils démontreraient que les cormorans portent atteinte à leurs emplois , leurs revenus ,leurs outils de travail , mais à part ça , on peut peut-être leur ficher la paix aux cormorans ,non ? vous savez qu'ils ont de très beaux yeux turquoise ? |
| 09/08/2016 18:00 | MTT77 | Stop prolifération | C'est certain que la croissance exponentielle de ces oiseaux pose problème il est donc important de limiter leur nombre mais faire comme pour les goélands en stérilisant leurs œufs. |
| 09/08/2016 18:02 | guy delcroix | Les aberrations d'un système | Les différents comptage de grands cormorans effectués dans mon département, aboutissaient à un chiffre inférieur à celui autorisé en commission préfectorale pour la destruction !! Depuis ces périodes de tirs de destruction, les oiseaux ne se regroupent plus exclusivement comme avant sur les 3 ou 4 grands dortoirs , mais sont aussi vus par petits groupes disséminés ailleurs concernant les dégats sur les poissons en eaux libres ne faudrait'il pas regarder de plus près, la présence du silure ?? Ce poisson, est venu comment? dans nos étangs et nos rivières de France : espèce allochtone mais on ne parle pas de la supprimer |

| | | | | | | | |
|------------------|------------------|---|--|------------------|-----------------------|--|---|
| 09/08/2016 18:02 | Jacques Demarcq | Non à ce projet d'arrêté absolument injustifié | Les activités piscicoles peuvent être protégées autrement que par le massacre aveugle d'une espèce : le grand cormoran. Les pisciculteurs pourraient simplement surveiller leur exploitation, et grillager leurs bassins. C'est devenu une habitude de trouver n'importe quel prétexte pour satisfaire les pulsions criminelles des chasseurs. Hier la grippe aviaire, aujourd'hui la pisciculture. Les cormorans sont noirs, ils ne mangent pas de porc : des victimes de substitution. | 09/08/2016 18:31 | Frédéric Bouchinet | Non à la régulation arbitraire du Grand Cormoran | Si le Grand Cormoran peut poser des problèmes et des dégâts sur des piscicultures où le tir peut s'envisager et se justifier, il est tout à fait anormal de proposer sa destruction partout et en tout temps. L'espèce est déjà susceptible d'être régulée dans de nombreux départements et subit en outre de nombreux tirs illégaux difficilement quantifiables. Il est de plus totalement fallacieux de dire que l'espèce est exotique et n'a rien à faire en France. Cet oiseau est présent en France depuis des millénaires à l'état sauvage, et en avait presque totalement disparu suite aux destructions massives causées par l'Homme au 19e et 20e siècle. L'espèce ne recolonise que les territoires qu'elle avait perdu depuis sa protection légale. Il se pose aussi le risque important sur certaines portions du littoral de la confusion avec le Cormoran huppé, peu commun en France, que certains ne manqueront pas de tirer croyant que tout cormoran est désormais regulable et vu le peu de compétence ornithologique de certains tireurs, pour ne pas dire beaucoup. Il serait peut-être temps aussi de se poser la question de notre rapport à la faune sauvage à l'heure où nous donnons des leçons au monde entier sur la protection de la nature. Quand va-t-on admettre que nous ne sommes pas les seuls sur Terre, quand certains vont-ils accepter que le poisson n'est pas leur unique propriété privée ou juste une source de loisirs ? Pour info, je ne suis pas un 'citadin réveur' mais un rural pur et dur. Frédéric Bouchinet Naturaliste et ancien pêcheur à la ligne assidu dégouté de ses anciens collègues pêcheurs anti-nature |
| 09/08/2016 18:03 | Leborgne Martine | Non à la destruction d'espèces protégées | Il est inadéquat et inutile de vouloir protéger une activité humaine en détruisant une espèce animale protégée. Si l'équilibre de la biodiversité était respectée, ce genre de problème n'existerait pas. Les cormorans trouveraient leur nourriture ailleurs. Les pisciculteurs aidés par d'autres professionnels peuvent trouver d'autres moyens pour protéger leur travail. La quantité de destruction de cormorans prévue est hallucinante pour une espèce protégée ! En ce qui concerne les oiseaux (ortolans, chasse à la glu...) la France est un très mauvais exemple. Les mammifères ne sont pas mieux lotis. Sans l'équilibre faune et flore, l'humain n'ira pas loin. Quand les autorités politique seront-elles du côté de la protection de la vie, voire de la survie pour les enfants d'aujourd'hui ? La destruction massive de la vie fait oublier à l'homme qu'il n'est pas le maître de la terre mais qu'il est seulement assis sur une branche qu'il scie au nom du profit. Ses enfants tomberont. Quand le ciel sera vide, quand la mer sera vide, quand la terre sera vide l'homme comprendra qu'il ne remplit pas son ventre avec de l'argent' Proverbe des indiens d'Amérique. A Chernobyl, contre toute prévision, les animaux et les plantes sont de nouveau présents et....semblent tout à fait normaux maintenant... | 09/08/2016 18:31 | MALVAUD Frédéric | Projet pas sérieux | Encore une fois un projet d'arrêté sans justification scientifique, ni sur l'impact réel du grand cormoran, ni sur l'effet des régulations précédentes. Tout ceci n'a aucune valeur et ne correspond pas à l'esprit de la loi (aucun intérêt public majeur). Le gouvernement participe activement ainsi au déclin de la biodiversité. Frédéric Malvaud, conseiller scientifique du patrimoine naturel de Normandie |
| 09/08/2016 18:04 | Bruno M | quotas disproportionnés ? | Sans discuter les difficultés que le grand cormoran peut causer dans certains endroits, le quota de destructions autorisé me semble totalement disproportionné. Comment a-t-il seulement été établi ? | 09/08/2016 18:32 | Christiane Ors | Non à la limitation d'une espèce protégée | Je suis contre le quota de tirs des grands cormorans, premier pas vers l'éradication d'une espèce protégée. Il doit y avoir d'autres solutions. En outre cette décision n'est pas étayée scientifiquement. |
| 09/08/2016 18:04 | Arnaud | NON à votre projet d'arrêté | En eaux libres le tir devait être interdit. L'espèce est protégée. En pisciculture, les propriétaires ou exploitants devraient d'abord être contraints de mettre en place des protections naturelles pour les poissons. Le tir n'interviendrait ainsi qu'en dernier recours. | 09/08/2016 18:32 | Jean JOUVE | Grands Cormorans | Dans cet arrêté, il est prévu de détruire 50 000 oiseaux protégés par an sur une période de trois ans. Je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Je connais et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |
| 09/08/2016 18:10 | Stéphane | Non à la destruction de la faune. | Aucun fondement scientifique !! | 09/08/2016 18:33 | Perrin | Oui à une régulation mais raisonnable | Il semble nécessaire d'intervenir mais les quotas prévus sont disproportionnés, il faut absolument les diviser par 10 ! |
| 09/08/2016 18:11 | Florian | Cessons de détruire notre écosystème | Je m'oppose totalement à ce projet, Certes les pisciculteurs ont des difficultés à surmonter et leurs demandes doivent être entendues. Cependant, il s'agit de trouver une vraie solution et dans une démarche de développement durable, donc en prenant en compte l'aspect écologique, ce qui ici est loin d'être le cas car on parle de la destruction d'une espèce pourtant protégée. Je suis convaincu qu'il existe des solutions alternatives durables qui pourraient permettre de régler au moins en partie ces problèmes tout en préservant et en arrêtant de détruire notre fragile écosystème déjà trop menacé. De plus, le projet vise à détruire cette espèce partout, et non uniquement autour des piscicultures, ce qui est incompréhensible. Je finirai donc par dire que je suis de l'avis de la majorité qui est opposée à ce projet, et je préconise d'écouter plutôt cette dernière et notre esprit écologique et de cesser pour une fois de ne penser qu'à nous mêmes et à notre argent. | 09/08/2016 18:33 | Roger Geoffrin | Quand la fin de tous ces massacres inutiles | Non à la destruction des grands cormorans qui sont beaucoup trop persécuter |
| 09/08/2016 18:15 | Noriam | Espèce protégée ? | On ne détruit pas une espèce protégée. | 09/08/2016 18:35 | François Meyer | Appliquons déjà la loi | L'état, qui se sent légitime pour légiférer sur une espèce protégée constituant un bien qui dépasse largement les frontières de la France, ne fait pas respecter les lois, pourtant anciennes, qui régissent les pratiques dites traditionnelles de chasse à certains oiseaux migrateurs (ortolan, tourterelle). Comment donc lui donner crédit sur cette proposition puisque, de toutes façon, chacun s'arrange avec ses amis pour magouiller sous les yeux d'une force publique elle-même empêchée de jouer son rôle par l'état lui-même. Avant donc de consulter les Français sur une proposition débile, appliquons déjà les lois existantes et montrons l'exemple au reste de l'Europe. On s'occupera des cormorans plus tard ... et avec de vraies données, pas des chiffres aussi peu crédibles que la volonté de l'état actuel de gouverner pour le bien commun. Il me semble que c'est sa vocation ... |
| 09/08/2016 18:15 | reglisse | Non à ce nouvel arrêté | Je suis contre ce projet. Ca commence à bien faire de tuer les espèces protégées pour faire plaisir à des gens qui passent leur temps à se plaindre (pêcheurs, agriculteurs,...). Si les pêcheurs n'avaient pas vidé les océans, les cormorans ne viendraient pas dans les terres pour se nourrir mais c'est tellement plus facile d'accuser les animaux et de les tuer. | 09/08/2016 18:37 | Nicole Dalla-Valle | stooooooooooooo | C'est toujours la faune qui st responsable de tous les maux, je suis contre l'abattage des cormorans |
| 09/08/2016 18:16 | Colette | Non à la destruction massive d'une espèce protégée | Il est plus que jamais nécessaire d'agir avec discernement et intelligence pour sauvegarder la nature! Alors adaptons les actions aux situations et n'oublions pas de protéger la biodiversité. La nature on en a besoin et les générations futures doivent pouvoir la connaître et en profiter aussi! | 09/08/2016 18:39 | Jean-François Mouchel | Laissez-les vivre ! | les cormorans mangent leur poids en poisson par jour, les dauphins aussi, les phoques itou, c'est ce qu'on entend dire par ceux qui ne supportent pas la concurrence. les poissons existent depuis des millions d'année, les prélèvements effectués par les cormorans n'ont jamais mis en danger la ressource, en revanche les activités humaines mettent en danger l'ensemble du monde du vivant... Non à cette régression ! |
| 09/08/2016 18:19 | Lau80 | Pour la Protection des poissons et non des prédateurs | Que reste - t - il dans les étangs et les rivières après le passage des Cormorans ? RIEN Ou est le respect des écosystèmes ? Messieurs les ecolos si vous etes malins gérez des étangs et vous créverez de faim | 09/08/2016 18:40 | jeanCAN | Le juste milieu... | Qu'on protège toutes les espèces en voie de disparition ou en difficulté je suis entièrement d'accord mais au bout d'un certain temps on arrive à une situation inverse. Il faudrait intelligemment retrouver un équilibre que peut permettre la chasse, sans parler de massacre. |
| 09/08/2016 18:22 | JM Navarro | Aider à protéger les piscicultures plutôt qu'à détruire les cormorans partout | Même problématique que le loup _ ne vaut-il pas mieux aider les pisciculteur à se protéger des cormorans plutôt que de préconiser une extermination à très grande échelle | 09/08/2016 18:41 | Dadiche | Arrêté ministériel | Je suis défavorable à ce projet d'arrêté. Sur quelle étude se base-t-on pour décider d'un nombre si élevé de destructions ? |
| 09/08/2016 18:26 | gressier | Non à la destruction de cormorans | Il est important de préserver notre biodiversité. Il existe bien d'autres solutions pour répondre aux problématiques des pisciculteurs notamment. | | | | |

09/08/2016 18:41 L. Gues Non aux quotas de destruction des Grands cormorans Bonjour, Si je comprends certaines actions de réduction ou d'effarouchement des Grands cormorans là où ils provoquent des dommages très importants vu leur nombre sur une petite surface, je ne peux approuver des chiffres de destruction par département alors que nous n'avons pas de données précises quant aux effectifs et aux sites visés. Il peut très bien y avoir des centaines de ces oiseaux dans un département sans pour cela qu'ils ne causent de dommages économiques et écologiques. Paris et la région parisienne ne semblent par exemple pas très concernés par ce projet. Serait-ce parce qu'il y a très peu de Grands cormorans ? J'en doute. Donc, j'attends plus de détails par rapport à ce projet de limitation d'une espèce protégée. Je connais des pêcheurs et des responsables de fédération qui refusent de lier la baisse des populations de poissons avec la présence des Grands cormorans.

09/08/2016 18:42 Éric Wolff Non aux tirs de grands cormorans Bonjour Et une atteinte supplémentaire à la faune, à la nature, à la vie. Quant ce ministère va-t-il vraiment joué son rôle? Celui de la protection de la nature, de la faune et de la flore. Et non le rôle d'un ministère des lobbys de l'agriculture, de la pisciculture et de la chasse. Donc non aux tirs de grands cormorans. Au revoir. Éric Wolff

09/08/2016 18:49 yam-virago Régulation des grands cormorans Le cormoran est sans aucun doute un danger pour la faune piscicole. Toutefois le nombre de 50'000 me semble disproportionné. 5000 me semble être plus raisonnable.

09/08/2016 18:49 Porcelaine UNE ABERRATION ENCORE POUR plaie à???? SANS FONDEMENT SCIENTIFIQUE ! il semble que ce serait plutôt une mesure de complaisance pour satisfaire ou gagner des électeurs et favoriser des gros armateurs les pêcheurs ont certes des problèmes bien répertoriés et pas pris en considération hélas par les élus qui n'écourent pas France Inter ni MrBD (Pdt LPO)ni les chercheurs spécialistes de fonds marins !

09/08/2016 18:50 Dubroeuq Espèce nuisible ? Pêcheur, je m'insurge contre une telle hécatombe. Cet oiseau dit nuisible(qui le considère ainsi?)a toute sa place (comme la pie, le renard, le rat musqué) dans la chaîne animale.

09/08/2016 18:52 CLERMONT Didier Contre le projet d'arrêté de destruction de 50.000 Grands cormorans Le Grand cormoran est une espèce protégée. Toute dérogation autorisant la régulation d'une espèce protégée ne peut s'effectuer à un tel niveau de destruction, soit 50.000 oiseaux comme le prévoit le projet d'arrêté. Des dégâts peuvent être occasionnés à certaines piscicultures, des moyens de protection de ces installations existent et des mesures d'effarouchement doivent être opérées. Avec un tel quota d'oiseaux autorisés, ce n'est plus un projet de régulation, mais de massacre. Les services de l'état devraient mener des enquêtes de terrain auprès des pisciculteurs professionnels pour s'assurer que tous les moyens techniques ont bien été mis en œuvre sur les installations pour réduire au maximum la prédation du Grand cormoran.

09/08/2016 18:54 Michel Naepels Espèce protégée Les mesures de protection doivent être absolues, sinon les exceptions les vident de tout leur sens ; la protection de la biodiversité et de la vie sauvage est à ce prix. Les bénéficiaires à court terme de la pisciculture doivent être comparés aux externalités catastrophiques à moyen et long terme de la destruction en court, cormorans compris

09/08/2016 18:55 Mireille Urbain Non à la destruction programmée du grand cormoran Détruire une espèce protégée est antinomique. Le grand cormoran gêne les pisciculteurs? Mais qui a détruit les ressources halieutiques donc sauvages et oblige ainsi le grand cormoran et tant d'autres espèces d'oiseaux à 'se rabattre' sur les espèces d'élevage? L'Homme mal nommé 'sapiens' a assez détruit, éradiqué, massacré d'espèces vivantes. Il disparaîtra à son tour, Dieu merci!, mais en attendant que les espèces qui existent encore et qui, de plus, sont protégées ne soient pas détruites pour complaire à quelques électeurs.

09/08/2016 18:56 Etche Un scandale de plus contre la nature! Jamais notre pays n'a autant insulté la Nature qu'avec ce pouvoir en place ! On va vers l'éradication du Cormoran ! Demain les rapaces , après-demain les hérons puis les étourneauxLa France touche le fonds dans tous les domaines .Scandaleux!

09/08/2016 18:58 Hirtler Marc Alternative On pourrait aussi limiter le nombre de pêcheurs-préleveurs Ou alors on pourrait également détruire les hérons, martin-pêcheur etc

09/08/2016 18:59 Loizeau B Oui , à la biodiversité Pas de destruction massive des cormorans! laissons les vivre!

09/08/2016 18:59 domouette Non !!! En tant qu'adhérent actif de la LPO je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures.

09/08/2016 19:00 Jean Paul Grao Vaste projet !!! 50 000 oiseaux tous les ans pendant trois ans !!! J'espère que la conclusion avancée est très bien étayée par des rapports ...! On ne peut pas nier les inquiétudes des pisciculteurs mais est-ce le seul moyen pour protéger l'outil de travail ? On suppose que les causes du préjudice sont les cormorans, donc on tue. Voici un raisonnement simpliste qui n'est pas digne du XXI siècle ni d'un pays qui se veut être à la pointe du maintien de la biodiversité. Je suis contre cette solution barbare.

09/08/2016 19:00 louyot judith Non aux tirs des cormorans Le cormoran est une espèce protégée. ces oiseaux sont magnifiques. Nul n'ignore que nous assistons à la 6e extinction massive des espèces. Dont l'homme est le seul responsable. Je suis donc totalement opposée à leur destruction, et pense que des solutions non chasseresses peuvent être trouvées. Protections grillagées sur les étangs? Pourquoi la seule solution proposée par les hommes aux problèmes de la nature passe t'elle toujours par la mort des animaux? (piégeage, fusil, poisons, pesticides...) Tant que la réflexion se fera ainsi, il n'y aura pas beaucoup d'espoir pour l'humanité....

09/08/2016 19:05 CitoyenDamien Ministère de l'Environnement. Et non de l'Ecologie Si on ne l'avait pas encore remarqué la Citoyenne Royal qui au nom du Peuple français est sensée gérer dans l'intérêt de la Nation l'environnement de la France se soucie bien peu d'écologie... En effet après le scandale de Notre Dame des Landes, la tuerie de Sivens ou l'empoisonnement de Bur, le Ministère de l'Environnement préfèrent ses amis - dans un népotisme qui n'a rien à voir avec la Démocratie - les lobby piscicoles (de la pisciculture industrielle, à la pêche factice d'agrément) aux associations citoyennes écologistes et aux scientifiques. La concubine du Monarque présidentielle n'a que faire de l'avis des Sans-dents. Je ne me leurre pas sur la portée de cette consultation publique. Mais comme les colibris j'aurai fait ma part pour éteindre l'incendie que l'Etat crée.

09/08/2016 19:05 Alain Marié. Pisciculteur et Président du Syndicat des Étangs du Val de Loire Pas suffisant Voici une nouvelle consultation. Je ne vais pas reprendre mes arguments de l'année dernière, mais juste faire un rappel financier : en 2014-2015, les cormorans ont détruit pour 6000€ de poisson sur mon exploitation. le manque à gagner pour mon entreprise sur l'année 2016 a été d'autour de 18000€. Tիրer les cormorans n'est pas un passe-temps : - plusieurs passages par jour sur les stockages = perte de temps, - prise du permis de chasse uniquement pour pouvoir tirer pas forcément tuer) les cormorans, - munitions adaptées à la 'chasse' en zone humide, mise en place de dispositifs refuges, - entretien des véhicules destinés à se déplacer sur les stockages -... Autant de frais qui viennent en supplément des pertes infligées par les oiseaux. Est ce que les protecteurs de l'oiseau sont prêts à dédommager les pisciculteurs professionnels ou amateurs ? Si tel est le cas, je suis prêt à leur fournir mes coordonnées bancaires. Certain protecteurs de l'oiseau proposent que les pisciculteurs trouvent des solutions : ça fait 25 ans que nous en cherchons, certes une combinaison de plusieurs systèmes de défense pourrait être efficace, mais la présence humaine et les tirs reste la plus efficace. Protéger les unités de production avec des filets : impensable qui paye les hectares de filet, et toute l'avifaune qui serait impactée par cette protection passive et non discriminante ; plus personne ne s'en occupe... J'ai 3 enfants en bas âges, est ce que les personnes qui ne pensent qu'à protéger l'oiseau sont prêtes à venir regarder ma grande fille de 7 ans en face et à lui dire que 'son Papa est un tueur qui ne pense qu'à lui' alors qu'elle ne le voit pas d'octobre à mars parce qu'il est au travail pour essayer de gagner quelques subsides laissés par ledit oiseau. Aujourd'hui, il y a tellement d'oiseaux et l'oiseau est tellement prudent qu'il sera impossible de tous les éliminer. De ce fait, il ne devrait plus y avoir de quotas départementaux, il devrait y avoir des aides à la production (la pisciculture est la seule production agricole qui ne bénéficie pas d'aides). Vous voulez des oiseaux ; nous voulons de l'argent pour essayer de faire vivre nos familles....

09/08/2016 19:05 Guy Bourliès Non à la destruction massive des Grands Cormorans Si on peut accepter l'idée d'une régulation du Grand Cormoran pour certains espaces précis, comme les lacs de hautes montagnes, et pour certaines espèces piscicoles en difficulté, comme certaines truites, il n'est pas admissible d'accepter des tirs de destruction massive, jusqu'à 50000 individus. De plus ils seraient tirés dans des conditions difficiles à contrôler et il faut rappeler qu'aucune évaluation des régulations passées n'a été effectuée. Dans ces conditions la continuation sans discernement et l'amplification des régulations par tir du Grand Cormoran ne sont pas admissibles.

09/08/2016 19:09 G. Garenne Réguler, oui, massacrer non !! En tant qu'adhérent de la L.P.O. il me semble que le nombre annoncé est disproportionné, d'une part, et depuis le temps que l'on parle de moins pêcher en mer, de la vider pour nourrir les chats...les cormorans y resteraient peut-être d'autre part... Partout les oiseaux de mer sont en difficulté par la raréfaction du poisson. Depuis le temps que l'on vit au-dessus des moyens de la Terre...et que faisons-nous ?

09/08/2016 19:10 chevalier Regulation cormoran Encore une fois tout ce que l'on sait faire c'est tué massacré,éradiqué,de soit disant indésirables certainement pour faire plaisir à quelques 'fusillots' J'ai un étang il y a trois quatre cormorans et bien je m'en accomode :ils mangent du poisson bien sûr mais c'est leur régime alimentaire alors laissez les vivre ...Il faudra bien qu'un jour l'Homme comprenne qu'il ne doit pas 'réguler' à sa guise car c'est lui qui provoque ces soi disant problèmes....Laissez vivre les animaux tranquilles

09/08/2016 19:10 Serge Barande Stop au massacre des cormorans !

Ces 'régulations' - terme à la mode, il est vrai que 'réguler' passe mieux que 'tuer' ou 'abattre' - devraient au moins s'inscrire d'évaluations. Ne serait-ce que pour apprécier l'efficacité de telles mesures des plus radicales. Or il n'en est rien. Quid d'éventuels résultats positifs de ces destructions aux quotas disproportionnés ? Bénéfiques pour les pisciculteurs ? Bilan sur l'état des populations nicheuses ? Bilan sur les peuplements piscicoles d'étangs concernés par des soi-disants 'massacres' que perpétueraient les cormorans ? Aucune analyse ou étude scientifiquement acceptable n'est produite à l'issue de chaque campagne annuelle. Et aucun diagnostic, aucun état initial sérieux ne fut établi en amont de fixer ces quotas de destruction massive. Tout ceci est d'une parfaite indigence, technique, scientifique, comme intellectuelle ! C'est au plus criant. Haro sur le Cormoran ! La 'pifométrie' devient ainsi science exacte, se traduisant même par des textes de loi adoptés et inscrits au Journal Officiel. Le législateur d'aujourd'hui n'est en proie qu'aux lobby, oubliant même les textes fondateurs. Il y a quarante ans, le 10 juillet 1976, était adoptée la Loi sur la Protection de la Nature. Ce qui permettait d'augurer d'un meilleur avenir pour les habitats naturels, les espèces associées et une forme d'espérance que nous transmettrions un Ecosystème moins dégradé à nos enfants. Mais l'Homme garde sa fâcheuse tendance à ne pas accepter quelconque forme de concurrence, au travers de ses activités professionnelles comme de loisirs - le pêcheur à la ligne lambda, criant aussi fort que le pisciculteur - le temps du partage ne sera jamais. Et la problématique 'cormoran' n'en est qu'un exemple, autant révélateur du comportement humain, que d'autres le sont. Le Cormoran s'est adapté à l'évolution du Milieu, à faire avec. L'Homme en paraît toujours aussi incapable. Le cormoran se nourrit, mais ne se gave pas. Au contraire des idées reçues et véhiculées. Qui a d'ailleurs déjà vu un ou plusieurs cormorans souffrir de surcharge pondérale?... Donc, arrêté illégitime, répondant avant tout aux doléances des plus râleurs. Eleveurs de truites aux granulés et pêcheurs à la ligne ocellés. COP 21... Biodiversité à précieusement conserver, faite de multiples composantes, et dont l'Homme fait bien sûr partie, mais avec tout le reste... Poissons, Cormorans, Libellules et Papillons. Ce nouvel arrêté, de surcroît avec sa temporalité triennale, se basant sur aucun fondement scientifiquement éprouvé ni sur aucun bilan du passif, demeure des plus abscons. Et décrédite la pertinence du Législateur et de ses Conseils. Je m'oppose donc formellement à celui-ci. Cordialement, S.B.

09/08/2016 19:11 Joël Lépinoux Non à la destruction, oui à la cohabitation

Quelle que soit l'espèce la notion de quota prélevé en dépit du bon sens est une mesure strictement politique pour calmer la colère des uns et des autres. Mais pour combien de temps ? Avec quel impact à long terme sur les populations concernées et sur l'ensemble des écosystèmes ? Où sont les études scientifiques montrant les impacts de telles mesures arbitraires ? Et plus généralement, dans quelle société voulons-nous vivre ? Pourquoi pas fixer un quota de chômeurs à éliminer par tirage au sort, en annexe de la nouvelle loi sur le travail ? Un quota de vieux et de malades pour soulager la sécu ? Mais oui, un quota d'étrangers pour renforcer la Sécurité Nationale ! Etc., etc. Chaque jour cette société démontre que la bêtise est un abîme sans fond.

09/08/2016 19:12 Vanessa Flodrops C'est une espèce protégée

S'il-vous-plait, ne détruisez pas une espèce protégée !

09/08/2016 19:15 parisel Laissez les vivre

Vous croyez que les humains n'ont pas encore détruit assez la nature ? QUELLE PLANÈTE ALLONS NOUS LAISSER À NOS ENFANTS? .

09/08/2016 19:16 JBC

Avis sur le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2016-2019 - Département de la Lozère

Depuis peu membre du conseil d'administration en qualité de secrétaire de l'AAPPMA Les pêcheurs Langonnais, située dans le département de la Lozère (48), je souhaite par la présente apporter ma modeste contribution au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2016-2019. L'apparition du cormoran a été plus tardif sur le département de la Lozère que sur la plupart des départements français. Dans les gorges de l'Allier (commune de NAUSSAC), c'est en 1997 que j'ai observé les premiers individus. Certains membres du conseil d'administration de notre AAPPMA m'ont indiqué en avoir observé plusieurs années auparavant, mais je ne peux personnellement confirmer cette information. Pratiquant la pêche sur le secteur depuis 1989, je n'avais jamais observé cette espèce en Lozère, affirmation partagée par de nombreux pêcheurs locaux. L'arrivée de cet oiseau piscivore, exogène donc, sur le réseau hydrographique géré par notre AAPPMA a eu plusieurs impacts négatifs sur les populations piscicoles locales : 1.Quasi disparition de la population d'ombres communs (Thymallus thymallus), poissons endémiques, sur l'ensemble des cours du Haut Allier, du Chapeauroux et du Langouyrou entre 1997 et 2000. Ce poisson, non habitué à être prédaté par un oiseau nageant sous l'eau et particulièrement vulnérable en période de frai, a désormais presque disparu du réseau hydrographique local. Ne subsistent désormais que quelques individus ponctuellement. Le préjudice économique local directement lié à cette disparition est important (baisse de réservations de nuitées, baisse du nombre de cartes de pêche, etc.). 2.Quasi disparition des populations de cyprinidés (espèces d'accompagnement : barbeau fluviatile Barbus barbus, vandoise - Leuciscus leuciscus, chevesne - Squalius cephalus), induisant une baisse notable de la biodiversité piscicole locale. 3.Forte limitation des populations de salmonidés (truite fario - Salmo trutta, saumon atlantique au stade tacon - Salmo salar). L'impact sur les salmonidés, espèce pouvant s'abriter sous des obstacles, a été légèrement moindre que sur les Thymalidés et Cyprinidés. Néanmoins, ces 2 espèces (truites et saumons) présentent une vulnérabilité forte en période de frai, qui correspondent aux périodes de présence des cormorans en Lozère. Des gardes fédéraux ont même indiqué que des cormorans ont été vus perturber le frai des grands saumons d'Allier. 4.Prélèvement important des truites arc en ciel déversées pour satisfaire les besoins de certains pêcheurs sur les plans d'eau de NAUSSAC (plan d'eau principal et plan d'eau du Mas d'Armand). A noter que certains cormorans se sont habitués à la présence humaine sur le plan d'eau du Mas d'Armand. Par ailleurs, la présence de vols comptant entre 50 et 100 individus est régulièrement observée sur les plans d'eau de NAUSSAC, principalement en automne et en hiver. Des vols moins importants sont également observés sur les cours d'eau pendant ces périodes. Il semble que des individus soient observés toute l'année sur le secteur. L'arrivée de ce prédateur en Lozère et en Ardèche a ainsi causé un préjudice grave aux populations piscicoles locales et a déséquilibré les écosystèmes aquatiques existants. Par ailleurs, la présence soutenue de cette espèce constitue pour les gestionnaires locaux que nous sommes un frein à la politique de limitation des prélèvements piscicoles que nous souhaitons mettre en place (ajustement de la taille de conservation des truites fario, limitation des prélèvements des truites fario et ombres communs). Plus concrètement, comment faire comprendre aux pêcheurs qu'ils doivent limiter leurs prélèvements, alors que des prédateurs non limités ne respectent ni taille de conservation, ni nombre de prises, ni période de reproduction des poissons... Compte tenu du caractère invasif de cette espèce exogène et des déséquilibres qu'il a provoqué dans les écosystèmes piscicoles locaux, je considère que le cormoran n'a pas sa place en Lozère. Aussi, une politique de régulation ne représente qu'une mesure transitoire ; une courageuse et audacieuse politique de gestion drastique de cette espèce permettrait de rétablir les équilibres piscicoles perturbés par celle-ci. Par conséquent, le quota de 80 oiseaux/an doit être porté à 800 afin de progressivement faire diminuer la population de cormoran jusqu'à un seuil peu impactant en vue d'assurer la Protection du Milieu Aquatique. Jean-Baptiste CHOPINET Secrétaire de l'AAPPMA de LANGOGNE (48)

09/08/2016 19:18 Carton Disproportionné

Je suis opposé à cet arrêté car les quotas sont disproportionnés pour cette espèce protégée !

09/08/2016 19:20 Anthony Davis illégal et irraisonné

Le grand cormoran est une espèce protégée. Leur destruction est donc illégale mais 'justifié' pour satisfaire des lobbies de la pêche et l'élevage.

09/08/2016 19:20 jocelyn louan Cormorans

Bonjour je suis totalement opposé à la destruction de 50000 cormorans par ans cela est complètement disproportionné mieux vaut dire éradication total de l'espèce cormorans. pour moi cela ne m'étonne pas. car la ministre de l'environnement n'écoute que ce que elle veut bien écoutée elle n'a que du mépris pour la faune sauvage, je n'espère qu'une chose c'est qu'aux prochaines élections qu'elle n'apparaisse plus sur la scène politique française. jocelyn.

09/08/2016 19:20 Solène Non à ce dispositif.

Je m'y oppose, d'autant que c'est un oiseau protégé. Il faut penser aux alternatives avant de vouloir tuer. Dans quelle mesure est-il considéré comme nuisible? Les dégâts qu'ils causent sont-ils vraiment à la hauteur de cette décision? Rien ne le prouve. Comme mentionné plus haut dans les commentaires, ou sont les bilans de ce genre d'opération? Leur efficacité est questionnée. Avant de vouloir abonder dans les sens des chasseurs/pêcheurs, il faut connaître le sujet. Ce n'est pas la seule solution!

| | | | | | | | |
|------------------|--------------------------------------|--|---|------------------|---------------------|---|---|
| 09/08/2016 19:21 | PULCE | Non au massacre d espèces protégées | Je suis contre des dérogations qui vont décimer ma population protégée des grands cormorans MMais que faites vous Madame Royal ???? | 09/08/2016 19:42 | catherine ha | non aux dérogations des interdictions de destructions des grands cormorans | Non aux dérogations aux interdictions de destruction des grands cormorans. Non en général à toutes dérogations de protection de la faune sauvage, espèces animales qui ont toutes leur place dans la nature, de même que les dérogations en terme de date pour les battues hors périodes de chasse. |
| 09/08/2016 19:23 | Olivier Souche | La destruction n'est pas la solution | Je suis opposé à ce projet d'arrêté qui vise à détruire massivement une espèce protégée. Je comprends les difficultés des pisciculteurs mais il y a sûrement des solutions plus constructives et efficaces pour protéger les élevages de poisson, sans pour autant massacrer à tout va ! | 09/08/2016 19:43 | Catherine | Revoitee | Cessons de répondre aux lobbies de la pêche qui vide nos océans et mers !! Qd cet acharnement de l'état contre la faune cessera à elle ????? |
| 09/08/2016 19:25 | christine delahaut | Je suis contre | Et je me demande quand l'homme cessera de penser que la planète lui appartient et qu'il peut impunément dévaster la nature et massacrer les espèces animales ! | 09/08/2016 19:43 | avila | interdiction et dérogation | A force de proposer des arrêtés qui contredisent la protection des espèces protégées, on se demande quelle est la valeur de cette protection... Non, une espèce protégée doit l'être sans aucune dérogation. Sinon, à quoi bon ? Le problème est pris à l'envers : au lieu de battre en brèche cette protection, les lobbies irresponsables du patrimoine naturel à léguer aux générations futures. Le lobbies de la pêche devrait s'occuper de faire la police et le ménage dans ses rangs... le goujon asiatique, cet invasif risque de faire plus de dégât dans nos rivières que le grand cormoran. |
| 09/08/2016 19:25 | Joël Savart | Non à ce projet de quotas départementaux pour la destruction du grand cormoran. | Un animal protégé doit tout simplement être protégé comme son nom l'indique. Les exceptions sont toujours à l'origine de pressions des lobbies irresponsables du patrimoine naturel à léguer aux générations futures. Le lobbies de la pêche devrait s'occuper de faire la police et le ménage dans ses rangs... le goujon asiatique, cet invasif risque de faire plus de dégât dans nos rivières que le grand cormoran. | 09/08/2016 19:45 | FOURNIERE JC | Comment respecter la diversité au 21 ème siècle ? | Je ne suis pas d'accord avec ce projet de destruction. Détruire ne peut pas être une solution, face aux espèces protégées ou pas. Détruire, c'est juste chercher à calmer certains esprits, à certains moments. Les pisciculteurs responsables doivent le savoir. Il faut se remettre autour de la table pour voir les moyens nouveaux, les connaissances scientifiques et techniques qui doivent au 21ème siècle permettre à chacun de vivre en bonne harmonie. Les chasseurs tuent des milliers de sangliers chaque année, depuis longtemps. Est ce que cela a apporté une solution viable au problème de surpopulation dans certaines régions? Merci de votre attention. |
| 09/08/2016 19:26 | le cormoran de la nouvelle Aquitaine | Protegeons ces oiseaux | Cette mesurette n'est pas justifiée et me paraît sans réels intérêts pour les pisciculteurs. On devrait d'abord avoir le courage politique de chasser les pesticides (et leurs lobbys...)qui dérèglent les écosystèmes avant d'attaquer ces oiseaux. | 09/08/2016 19:46 | Coranne | Non à la destruction massive des grands cormorans | Ces interventions humaines ne font que créer chaque fois des déséquilibres ! |
| 09/08/2016 19:27 | FAGUE | NON A LA DESTRUCTION DES CORMORANS | Le grand cormoran est une espèce protégée et appartient à l'ensemble des citoyens. Il fait partie de notre patrimoine commun et européen. Le projet d'arrêté présenté n'est pas argumenté et n'est pas scientifiquement fondé. Aucun bilan n'est d'ailleurs joint à la consultation. Le projet répond d'avantage à des visées électoralistes en cédant à la pression des lobbys des pêcheurs et des pisciculteurs. | 09/08/2016 19:46 | Divi | STUDER | Sauvons les Grands Cormorans |
| 09/08/2016 19:32 | Nanette | Non à ce nouvel arrêté | Je m'oppose à ce projet de destruction d'une espèce protégée. J'ai toujours vu des cormorans sur la Loire. Des membres de ma famille sont pêcheurs (Loire ou lac), ils reviennent rarement bredouilles ! Les hommes abiment certainement davantage la nature que la faune sauvage. | 09/08/2016 19:46 | Bruno BIHANNIC | Contre | Non, je suis contre. |
| 09/08/2016 19:33 | Manuel | Pas de proportionnalité | S'il faut essayer de concilier les différents intérêts en jeu, il n'est pas acceptable de proposer une solution aussi démesurée et non corrélée aux dommages avérés, zones de culture, etc. | 09/08/2016 19:52 | Tiny | Non à un nouveau massacre ! | Il y a sûrement mieux à faire pour aider les pisciculteurs que de s'attaquer encore et d'exister ! C'est un comble ! |
| 09/08/2016 19:33 | Peter Barter | Ne massacrez pas les cormorans ! | Je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. La LPO connaît et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole | 09/08/2016 19:52 | crichi | NON- laissez vivre les cormorans | Détruire 50 000 oiseaux protégés par an sur une période de trois ans, je suis contre. Les chiffres annoncés sont disproportionnés et non justifiés. Selon moi, rien ne justifie de détruire une espèce protégée partout. Laissez les cormorans vivre en paix. |
| 09/08/2016 19:34 | Chandellier Christian | Contre | Comme toujours, sous prétexte d'une nuisance, on s'engouffre dans des arguments non fondés scientifiquement pour se permettre tout et n'importe quoi. De toute façon, il doit y avoir quelque chose de délicate à tuer. Surtout avec le droit de son côté. Quelle espèce est la plus nuisible ? Christian Chandellier | 09/08/2016 19:52 | Jacline. La Belette | Espèce nuisible... | Bien sûr, encore une et un jour l'homme restera seul au milieu d'une nature quasi morte par sa faute.. Réfléchissons sur les conditions d'habitat du cormoran, sur les produits polluants employés sans vergogne, et cet oiseau n'est pas le seul à prélever les poissons, alors tuons aussi les goélands, les cigognes les hérons et tant d'autres... Malheureux cormoran... Je suis contre cette directive arbitraire qui ne satisfait que les lobbys. Jacline |
| 09/08/2016 19:35 | Patrice MARGAT | Non, protégeons les cormorans. | Jour après jour, des espèces animales disparaissent, il faut toujours trouver des responsables dans la Nature, l'homme est 'le grand régulateur', alors, il faut vite classer les animaux en nuisibles, grâce à cela, on peut utiliser les fusils et autres moyens de mort pour exterminer les dits 'nuisibles'; il faut combattre ces lobbys de Chasse, les lobbys 'bourgeois' notre monde, il faut se défendre et protéger tous les animaux et la Biodiversité, donc, il faut protéger les cormorans. | 09/08/2016 19:53 | Brigitte | NON | NON au massacre des grands cormorans ! Ils ne menacent pas la biodiversité, ce sont les humains qui sont un danger pour cette planète ! |
| 09/08/2016 19:37 | Anne | Non | Je suis contre ces quotas. | 09/08/2016 19:53 | Philippe Lussiez | Pas justifiable | Massacre non justifiable et non justifié. Avis défavorable. |
| 09/08/2016 19:37 | Alexis Gautier | Chiffre de destruction des cormorans aberrant | Ce chiffre est une stupidité décidée sans une enquête sérieuse et surtout ne tenant pas compte de la variété des secteurs. | 09/08/2016 19:55 | MALET | Demande de suspension des décrets programmant une destruction massive des cormorans | En tant qu'adhérent de la LPO et être humain responsable et concerné par l'équilibre écologique de la planète et la situation très inquiétante de la biodiversité, je demande que l'on privilégie des mesures de prévention pour la pisciculture et que l'on prenne des mesures contre la pêche intensive au lieu de programmer par décrets le massacre, surtout sur une perspective de 3 ans ! Il me semble impératif de consulter les associations spécialisées dans la protection des animaux et de l'environnement afin de trouver un compromis acceptable pour les poissons, les pisciculteurs et les cormorans... |
| 09/08/2016 19:37 | Philippe | Je ne suis pas du tout d'accord avec ce projet de destruction des grands cormorans . | Pourquoi faut il toujours que ce soit les animaux qui paye les erreurs humaines, il doit bien y avoir une autre alternative à ce projet irraisonné, encore faut il se poser les bonnes questions .. | | | | |
| 09/08/2016 19:38 | Piche 74 | Les cormorans | Je suis contre le massacre massif de ces oiseaux ; on dirait que l'homme ne sait agir que par la violence. Cherchons des moyens intelligents et doux pour empêcher les cormorans de concurrencer l'activité humaine. | | | | |
| 09/08/2016 19:39 | cuicui | STOP AUX CORMORANS | il arrive un moment où trop c'est trop! on a beau aimer les oiseaux il faut avant tout respecter le travail des pisciculteurs | | | | |
| 09/08/2016 19:40 | mim | Dérogation à l'interdiction de destruction des grands cormorans: non | Non à la règle toute puissante du capitalisme non à la dictature du profit au détriment du respect de la nature. | | | | |
| 09/08/2016 19:40 | G. Dusouci | Détruire, la pire des solutions | Pourquoi toujours détruire ? N'a-t-on pas plus d'imagination pour résoudre des problèmes que de vouloir tuer autant d'animaux ? C'est consternant. Après les requins (en voie de réhabilitation pour leur rôle indispensable dans la chaîne alimentaire océane), voici le tour des grands cormorans : et après ? La seule prolifération incontrôlée sur Terre est celle de notre espèce, mais plutôt mourir et faire mourir que de l'admettre, n'est-ce pas ? Je suis contre cet arrêté. | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------------|---|--|------------------|------------------|---|---|
| 09/08/2016 19:57 | Syndicat des Étangs PCV | Quotas de destruction de grands cormorans | Mesdames, Messieurs, Le syndicat de valorisation et de Promotion des Étangs de Poitou-Charentes Vendée soutient la démarche l'Administration de régulation des populations de Grands Cormorans. Contrairement, à ce qui est annoncé par certains, la pisciculture professionnelle comme la pisciculture extensive patrimoniale connaît des difficultés croissantes. La baisse de la production à un niveau très significatif - 20 % en cinq ans dans certains cas- (cf diagnostic du SDAGE Loire Bretagne de 2013) mobilise les pouvoirs publics au point que par exemple la Région Pays de Loire vient soutenir la filière extensive piscicole qui procède à une activité d'élevage sans aucun intransigence en préservant l'environnement tout en entretenant le milieu naturel. On constate le désintérêt de certains producteurs extensifs et professionnels de certains étangs piscicoles face aux obstacles administratifs et environnementaux inappropriés. Or, les pisciculteurs détiennent une fonction d'acteur de l'environnement au sens de la notion de développement durable afin de préserver leur outil de travail principal ou secondaire. S'ils partent qui viendra faire ce travail de préservation du milieu naturel et de la biodiversité inégalée des étangs comme le démontrent les études techniques et universitaires indépendantes. Le bien commun de la nation (article L 210-1 et L 211-1 du code de l'Environnement) mérite un intérêt de tous. La conception déséquilibrée du 'tout écologique' comme du 'tout économique' se fait au détriment de l'Homme et remet en cause l'équilibre du triptyque du sommet de Rio selon trois volets d'égalité valeur Environnement - Homme(social et emplois) et Economie repris d'ailleurs par le code de l'Environnement. Il importe de maîtriser la nature pour la survie de l'Homme dans un contexte environnemental raisonnable. Merci de votre attention | 09/08/2016 20:12 | mib | Avis défavorable | Inadmissible de vouloir une fois de plus tuer des animaux pour soit disant réguler une population!le plus destructeur sur cette terre c'est l'humain et à la place c'est à la faune de payer!!Je suis donc totalement défavorable à cette possibilité de détruire ces cormorans.. |
| | | | | 09/08/2016 20:15 | JC | Le cormoran oui bien sûr, et pourquoi pas aussi un arrêté pour le héron ? | Mesdames messieurs protecteurs des animaux, oui je peux comprendre vos points de vue, l'animal a le droit de vivre... Mais vos idées de trop protéger certaines espèces ont modifié et modifient les écosystèmes. Écoutez les professionnels, au lieu d'avoir deux œillères !!! Mettez vous à notre place, pisciculteurs. Les poissons nous font vivre, et ce que vous oubliez, c'est que dans quelques années vous ne mangerez que du poisson d'élevage, qui est de très bonne qualité, certifiés par de nombreuses normes sanitaires et d'élevages. Imaginez, juste deux minutes, que votre moyen de vivre est la pisciculture...que les cormorans détruisent vos productions d'années en années, que faire ? Et oui, gérer l'invasion de cette espèce piscivore en prélevant un certain nombre d'individus. Le grand cormoran fait chuter la production de toutes les espèces piscicoles, toute une chaîne économique est concernée. Et j'ai même plus loin, je demande également une gestion de la population du héron, qui détruit également certains élevages de truites, ainsi que différentes espèces de la faune aquacole (batacrans par exemple). Les cours d'eau sont de plus en plus bas en période d'étiage, irrigation et destruction de barrages. Du coup, le garde manger du héron est à disposition... En conclusion, éliminer des cormorans n'est pas un plaisir, mais une obligation pour vivre ou survivre dans notre société. Et si une discussion pouvait s'ouvrir sur le héron.... |
| | | | | 09/08/2016 20:16 | Un colibri | Contre | Contre ce projet d'arrêté temps que le quota proposé sera démesuré et injustifié. |
| 09/08/2016 19:58 | Castello | Vive le nouveau monde du respect de la vie! | En défendant la nature, l'homme défend l'homme! Jean Rostand Les élus, mis à leur responsabilité par le plus grand nombre n'ont pas la compétence de comprendre que si le cormoran s'attaque aux piscicultures, c'est que le garde manger n'est plus assuré en mer. L'équilibre marin fait partie de l'équilibre du grand tout! La nature n'a pas besoin des décrets humains pour se réguler et assurer sa pérennité. la survivance de l'espèce humaine intrinsèque à la survivance de l'espèce végétale et animale. Triste pays, celui dont les décideurs n'ont pas cette élémentaire conscience du respect de la vie et de la chaîne alimentaire, accessible à un enfant de 6 ans. La France est la honte européenne en matière de protection de la nature et se donne bonne conscience avec des Grenelles de flonflon. | 09/08/2016 20:16 | Catherine Gobert | Contre le projet d'arrêté | Je suis contre le projet d'arrêté autorisant la destruction des cormorans |
| | | | | 09/08/2016 20:17 | j-m LEPELLETIER | Non au massacre des cormorans | les dégâts dans les piscicultures sont bien moins élevés que veut nous le faire croire le lobby des pisciculteurs, des moyens de protection existent, je suis absolument opposé à cet arrêté. _ Est-ce sérieux? alors que l'on vient de voter la loi sur la biodiversité? quel bel exemple! |
| | | | | 09/08/2016 20:17 | dessolin | Contre l'arrêté | Je suis contre ce projet d'arrêté fixant des quotas pour 3 ans par département pour la destruction des grands cormorans. La possibilité existe déjà de déroger à l'interdiction de destruction de cette espèce en particulier pour les piscicultures. Là où le grand cormoran est en nombre, c'est que le poisson est en nombre; donc en eau libre, la régulation se fait naturellement. N'avons-nous pas suffisamment constaté les dégâts que nous créons quand nous cherchons à supprimer des espèces, créant des déséquilibres? Jusqu'à quand allons-nous continuer ces raisonnements à court terme et qui visent à faire plaisir à quelques uns? Arrêtons les massacres!!! |
| 09/08/2016 19:58 | GLC 29 | Contre projet. | Halte au feu!!! | | | | |
| 09/08/2016 19:58 | frédérique | Les grands cormorans ont le droit d'exister | Non à ce projet de destruction des grands cormorans, je ne suis pas d'accord d'éradiquer cette espèce. Pourquoi doit-on toujours supprimer ce qui dérange l'être humain ? | | | | |
| 09/08/2016 20:01 | Charrier | Proportionnalité de la loi | L'une des bases des mesures de dérogations est de pouvoir rétablir des proportionnalités. Les valeurs proposés par l'arrêté n'entrent pas dans ce cadre, tout spécialement dans le cadre d'une espèce protégée. | 09/08/2016 20:18 | Coconut | Une mesure barbare et inadaptée | Combien de décennies encore faudra-t-il pour que ce genre de pratiques 'bulldozer' disparaissent de nos modes opératoires ? A l'heure où les espèces se trouvent partout menacées il serait temps d'aborder les problèmes de cohabitation homme-animal avec mesure et respect... et connaissance des animaux. Quiconque connaît et respecte une espèce ne peut envisager de la détruire aveuglément. En être encore là aujourd'hui en France, c'est affligeant... Tristesse. |
| 09/08/2016 20:01 | Lezot Paulette | Non au massacre des Cormorans | Non au massacre programmé des Cormorans. Les hommes passent leur vie à transformer la planète en enfer pour la faune... Cet oiseau est protégé est-ce vraiment si difficile de faire respecter les options que nous avons choisies ? Je suis tout à fait opposée à cette destruction massive. Photographe animalier j'aimerais qu'il me reste encore une belle faune à admirer et que mes photos ne servent pas d'archives aux générations futures pour leur montrer ce que nous avons détruit. | 09/08/2016 20:18 | ALBENESIUS | Je suis pour la régulation de ces animaux. | L'homme ayant déréglé le système naturel par ses activités industrielles, touristiques et agricoles, il faut évidemment intervenir pour réguler certains nuisibles dont moi j'estime que que le grand cormoran fait partie. Je ne connais pas le niveau de population supportable, mais il y en a trop à peu près partout. |
| 09/08/2016 20:02 | Chen | Non | Non à la tuerie de ces oiseaux. Elle ne se justifie que sur des critères humains hautement égoïstes. Alors on protège ou on ne protège pas ? Il faudrait savoir. Les dérogations sont des mesures exceptionnelles qui subissent des entorses exceptionnellement souvent, au moindre prétexte. La protection n'est jamais qu'illusoire. La 'régulation' crée plus de déséquilibres encore. | 09/08/2016 20:19 | mac cartier | Non ! | Pourquoi tuer ces oiseaux, et en si grand nombre ? Il existe d'autres moyens de protéger le poisson qu'en détruisant un peu plus la nature?Je suis contre ce projet! |
| 09/08/2016 20:05 | Cédric Orban | Non à ce projet | Non à ce projet dont nous ne connaissons pas toutes les conséquences. Commençons par appliquer les directives européennes dont nous sommes certains de leur impact positif sur la nature comme l'arrêt de la chasse aux ortolans. | 09/08/2016 20:19 | Richard Grège | Tir sur cormorans | Cet arrêté est nuisible à la biodiversité il ne sert qu'à satisfaire le loisir chasse. il n'est d'aucune efficacité pour limiter les impacts éventuels en pisciculture intensive. La présence de filets de protection suffit à protéger de la prédation. en pisciculture extensive: la pose d'arbres immergés permet aux poissons de se protéger. En eau libre, la nature vit avec les cormorans depuis des milliers d'années. la baisse du nombre de poissons n'est pas due aux cormorans mais aux destructions d'habitat et aux pollutions chimiques. Je suis donc contre cet arrêté. Richard Grège |
| 09/08/2016 20:06 | Orange | Massacre de cormorans | Arrêté cormorans, par biamac, le 9 août 2016 à 16h36 En tant qu'adhérente active de la LPO je m'oppose radicalement à ce projet d'arrêté ministériel de destruction des cormorans ! | 09/08/2016 20:25 | Guepier | La cupidité des hommes fait encore la loi | Après les loups, c'est le tour des grands cormorans... Que trouverons nous à tuer quand nous n'aurons plus de planète? Arrêtons ce désastre et permettons à la nature de se réguler et se se restaurer seule. Elle le fera très bien quand les hommes auront disparus de la terre à cause de leurs idioties mais mieux vaut qu'elle le fasse de suite afin d'offrir une vie possible à nos enfants. |
| 09/08/2016 20:06 | SOSO | Encore une destruction au profit du Business | je suis contre ce projet | 09/08/2016 20:25 | DELY Anne-Marie | Grands cormorans | Je suis défavorable à cette mesure qui une fois de plus ne laisse pas de place à une autre espèce que l'homme. |
| 09/08/2016 20:09 | Dany | Qui à la régulation de la population du Gd Cormoran | Oui, OK pour une régulation réfléchie. Cet oiseau a des effectifs ayant considérablement augmenté ces dernières décennies. On arrive à un point où le fait de trouver ce prédateur aquatique aux étangs les plus reculés et de petite taille, comme aux petits cours de 50cm de profondeur... n'est plus acceptable. Dès qu'un prédateur n'est plus régulé par un superprédateur, et qu'il s'adapte à merveille à ces nouvelles conditions, il crée un déséquilibre nécessairement. Problème! un membre de longue date de la LPO, qui participait déjà aux comptages Wetlands (oiseaux d'eau hivernants), il y a 30 ans....eh oui! | 09/08/2016 20:25 | syvain | Contre | Avant toute action, j'aimerais voir le document scientifique concernant la surpopulation et les dégradations faites par les cormorans j'espère qu'elles ne sont pas faites sur des études foireuses les chasseurs représentent un potentiel de votes (2017 approche) les pisciculteurs doivent protéger leur zone comme dans certains pays (écosse) par contre rien sur l'interdiction des farines pour nourrir les poissons et les dégats sur l'écologie marine provoqués par ces fermes aquatiques en France on détruit puis parfois on réfléchit Je suis contre ce projet |
| 09/08/2016 20:11 | Fromaget JC | L'être humain'ange exterminateur' | Non à cet arrêté ; quel est le plus grand destructeur de son milieu? | 09/08/2016 20:26 | capitaine Lurbe | Programmation massacre cormorans | NON AU MASSACRE DES CORMORANS! non à la 'gestion' de l'environnement toujours calamiteuse de notre gouvernement, pour le plaisir des chasseurs-pêcheurs! Laissons la nature se démerder toute seule, ce sera toujours mieux! |

| | | | |
|------------------|----------------------|---|---|
| 09/08/2016 20:27 | Routan | Cormoran | Le cormoran envahit l'espace français depuis que sa régulation n'est plus assurée sur son lieu de ponte. Précédemment à cela, personne n'avait de remarque à signaler sur le cormoran. Que sa régulation soit appliquée, pourquoi pas, mais en concertation avec tout le monde et surtout pas avec l'avis de fonctionnaire qui ne connaît rien à quoi que se soit. |
| 09/08/2016 20:28 | Claude Didierlaurent | Non à cet arrêté | Je suis opposé à cet arrêté de dérogation à l'interdiction de destruction des cormorans.. |
| 09/08/2016 20:28 | Nathalie Barré | Non au massacre | Je suis contre ce projet qui ouvre la porte à tous les excès. Aujourd'hui, on veut tuer les cormorans, demain ce sera les hérons puis les sternes, les grèbes Que restera-t-il de la biodiversité? |
| 09/08/2016 20:29 | fred | Défavorable à la destruction | Détruire toujours détruire, éliminer, au profit de qui ? La nature appartient d'abord à la nature et non à l'homme, foutons lui la paix, elle saura s'équilibrer elle même... |
| 09/08/2016 20:29 | Lucile | Contre ce projet | Je suis défavorable à ce projet. La biodiversité est menacée, les espèces, même les plus communes, disparaissent peu à peu. Ce projet remet en cause la pérennité de l'espèce sur le territoire national. |
| 09/08/2016 20:32 | Evelyne Haber | Toujours détruire | Les exemples sont nombreux concernant les 'régulations' décidées par l'Homme et qui loin de résoudre le problème l'ont aggravé. Je crois me souvenir d'une étude de l'ONEMA montrant les effets inutiles des tirs de régulation. Que l'Homme arrête de se prendre pour Dieu et apprenne à connaître ce qui l'entoure avec humilité et sens de la responsabilité. Et qu'il apprenne du cormoran qui lui ne met pas en danger son milieu à coup d'aménagements destructeurs et de pollution. |
| 09/08/2016 20:33 | Olivier Delattre | Non à la destruction d'espèce protégée | À l'heure d'une prise de conscience plus générale des problèmes provoqués par notre mode de vie dominant, il est encore moins acceptable de s'attaquer à une espèce protégée. La question du 'vivre ensemble' s'impose à nous, pas seulement entre français ou humains mais aussi -et ce n'est pas nouveau- avec tous les êtres vivants de cette planète. Comme l'indique la LPO des solutions peuvent être trouvées, au cas par cas, et dans le dialogue, avec les pisciculteurs. |
| 09/08/2016 20:34 | M.C Grossin (95) | Laissez les cormorans en paix !!!!! | STOP, ça suffit !!!! Espèce humaine : vous n'avez PAS le droit de nuire aux animaux sauvages - ils ont leur place sur cette planète - arrêter vos abominations et toutes vos tueries ! Laissez les cormorans et tous les autres animaux sauvages se nourrir et vivre ! Et réfléchissez plutôt (puisque nous avons, soi-disant, une certaine intelligence et sommes capables, parfois, de réaliser de belles actions) à des solutions pour qu'humains et animaux vivent ensemble en harmonie sur cette planète, enfin. Les oiseaux, confrontés au dérèglement climatique et à un habitat de plus en plus réduit (par notre faute), ont une vie déjà bien difficile et ont plutôt besoin d'être soutenus. |
| 09/08/2016 20:35 | LOHITCUN brigitte | Cormorans | Ca suffit le droit de vie et de mort sur les betes |
| 09/08/2016 20:35 | MATHIEU | Laissez les oiseaux en paix | On est sept milliard d humains sur Terre et ça ne pose pas de problème alors foutez la paix aux Cormorans et autres espèces volatiles ou non ils ont autant le droit de vivre que nous. Pour qui se prend l être humain pour avoir droit de vie et de mort sur les animaux. Que cela soit entendu ... |
| 09/08/2016 20:37 | Chaudron Michelle | Non aux dérogations de destruction des grands cormorans | Je soutiens la position de la LPO et souhaite que les destructions se fassent au cas par cas . La LPO et les associations locales connaissent bien les populations d'oiseaux et peuvent être d'un grand secours dans les études locales. Oui à la protection du métier de pêcheur si ces derniers protègent aussi leur outil de travail en luttant contre les vrais prédateurs à '2 pattes' (pêche intensive, pollutions agricoles et industrielles etc).Solidairement |
| 09/08/2016 20:38 | jacques CARDIS | Escalade | Je suis contre ce projet car lorsque l'on a une activité commerciale dépendante de la nature, il faut en accepter les risques on commence par éradiquer les cormorans, ensuite on s'attaquera au grèbes, aux balbuzard pêcheurs ou tout autre espèce piscivore. La solution est la protection matérielle des piscicultures. |
| 09/08/2016 20:39 | couloudou française | Non à ce projet de dérogation à destruction d'espèce protégée | La France a vraiment un problème avec sa faune sauvage, après les loups, les ours, et j'en oublie, voici ce projet à propos du grand cormoran... Qu'en dit les scientifiques du Muséum, de la LPO?? Le plus grand prédateur n'est-ce pas l'homme? A quand un quota pour j'Homme? NON à ce projet Française Couloudou |
| 09/08/2016 20:39 | Frédéric Blanc | Non à la destruction planifiée des Cormorans | Sans avoir pris la peine de consulter la LPO, en l'absence de l'avis du conseil national de la protection de la nature, en l'absence d'efficacité démontrée par les précédentes destructions, en l'absence d'études montrant l'impact sur d'autres espèces, je dis non à ce texte. Après les loups, les cormorans, quelle sera la prochaine espèce protégée sacrifiée sur l'hôtel de quelques lobbies. |
| 09/08/2016 20:39 | lesnier | Avis défavorable | Je suis contre le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux concernant les grands cormorans. Le nombre me semble démesuré. Entre pisciculteurs et chasseurs, les grands cormorans ne peuvent-ils pas avoir une place ? Stop aux lobbys. |
| 09/08/2016 20:43 | cutulic | Contre ce projet | Protégeons les espèces protégées ! |

| | | | |
|------------------|------------------|---|--|
| 09/08/2016 20:44 | Un écologue | Contre - évitement | Cormorans et pisciculteurs, faux problèmes. En écologie la 'surpopulation' d'une espèce n'a aucun sens, s'il y a trop d'individus dans un écosystème, les ressources se raréfient et cela régule automatiquement la population d'oiseaux concernés qui meurt ou part ailleurs. On peut observer cela avec l'homme qui réduit de plus en plus ses ressources et se condamne à mort tout seul, mais certainement pas avec les Grands cormorans. Si certains pisciculteurs voient des cormorans pêcher des poissons, alors peut être qu'ils auront enfin compris qu'un poisson ça ne s'élève pas avec des croquettes, ça se pêche. |
| 09/08/2016 20:44 | sabine mockers | Cormoran | Bonjour la destruction n'est pas une solution il faut trouver une autre chose merci de contacter les associations de protection qui ont toujours de bonnes idées cordialement |
| 09/08/2016 20:44 | Brigitte Ugolini | Arrêtons les dérogations nuisibles à l'environnement | Je suis contre un arrêté qui permettrait de massacrer une espèce protégée! quand y aura-t-il un arrêté interdisant aux politiques de répondre à la pression des lobbys ? |
| 09/08/2016 20:46 | JANICHON | STOP | Je suis totalement opposée au massacre des cormorans qui n'a aucune justification écologique ; quand donc l'homme arrêtera-t-il de se comporter comme le prédateur en chef de la planète? |
| 09/08/2016 20:46 | Muriel Pauchard | Non au massacre d'espèces protégées, non aux quotas, oui au respect des cormorans vivants | Pourquoi massacrer des espèces protégées ? C'est aussi une forme de barbarie. est-ce pour faire payer encore des citoyens par des amendes auprès de l'Europe ? pour faire plaisir à des corporations dépassées par l'écologie ? par bêtise et prétention de l'espèce humaine prédatrice ? par abus de pouvoir, par absence de bon sens...etc Quels sont les irresponsables décideurs phobiques des animaux sauvages ? La France s'honorait de les respecter, ainsi que chaque citoyen. Nous vivons , tous les êtres vivants, en interdépendance et la biodiversité fait partie de nous-même. |
| 09/08/2016 20:47 | iris bleu | Non au massacre des grands cormorans | Pourquoi tuer tous ces oiseaux ? Je m'associe à la LPO pour dire NON à cette horreur. |
| 09/08/2016 20:47 | Eliane | Nous les humains sommes aussi trop nombreux faudra t il faire des 'prélèvements'?? ? | Absurdité de l'homme qui veut tout contrôler pour son profit et qui consomme plus qu'il ne produit , qui maintenant vit à crédit sur ces ressources et veut se donner en exemple les cormorans vident les étangs , quand les asiatiques vident nos mers et nos dirigeants vident nos caisses dans l'indifférence de tous !!! 'Attention la nature réagira et se retournera contre son plus grand prédateur : l'HOMME JE SUIS CONTRE cette mesure de quotas |
| 09/08/2016 20:48 | ARIEL LANGLOIS | Non au massacre | L'homme ne sera satisfait que quand il aura totalement anéanti tout ce qui va en l'encontre de ses intérêts. Honte à nous. |
| 09/08/2016 20:50 | GYPS | Tout est dit ... donc je suis contre | Tout est dit dans le texte : 'Le cormoran est protégé au titre du régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1er de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Conformément au code de l'environnement il est toutefois possible de déroger à l'interdiction de destruction des spécimens pour prévenir : - des dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières peuvent contribuer à entretenir ; - les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons protégées ainsi que pour celles pour lesquelles des indications suffisantes permettent d'établir que l'état de conservation de leur population est défavorable. ' Il est donc nécessaire de procéder à des tirs d'effarouchement aux abords des piscicultures uniquement... il n'y a pas lieu de procéder à des tirs réels sur les Grands Cormorans. Pour les milieux naturels, le cormoran en fait partie et l'équilibre se fait naturellement si la protection des milieux est correcte. Le déséquilibre ne vient pas des Cormorans mais bien des pêcheurs eux-même qui en introduisant des espèces de poissons carnassiers mettent en péril une faune autochtone... Avec humour, que les chasseurs régulent les pêcheurs et leur méconnaissance des milieux naturels. |
| 09/08/2016 20:51 | claudia | Oui | Entièrement d'accord dans les zones où il y a manifestement une surpopulation de cette espèce |
| 09/08/2016 20:51 | Nolan | Reste-t'il une place pour la nature sauvage? | On vide la nature des proies (les poissons sauvages par exemple, mais de tout ce qui vit en général) et on s'offusque que les prédateurs se rabattent sur les animaux d'élevage qui sont en grande quantité sous leur yeux! Mais on conteste aussi aux prédateurs le droit de se nourrir de ce qu'il reste de proies sauvages lorsqu'elles sont convoitées par l'homme... Quels droits reste-t'il à la nature et pas seulement aux cormorans??? Juste celui d'être exploitée ou éradiquée. |
| 09/08/2016 20:52 | Jung sebastien | Je suis défavorable à cet arrêté | Le cormoran doit rester protégé. |
| 09/08/2016 20:53 | Laurence Langlet | Pas de massacre des oiseaux sauvages | Je suis contre le massacre des cormorans, nous ne devons pas intervenir pour tuer la faune sauvage. |
| 09/08/2016 20:58 | Nath37 | Contre ce projet d'arrêté | Arrêtez tout ça...L'espèce humaine est la pire espèce qui soit,et pourtant....nous continuons à tuer à tous vents...Il existe des solutions, seulement faudrait il avoir l'énergie et le courage de les mettre en oeuvre!!!! 'Rendre le mal pour le bien est la quintessence de la vilénie que peut abriter la bassesse humaine' disait Le chevalier d'olmedo , il avait déjà tout compris.... |

| | | | |
|------------------|-------------------|---|--|
| 09/08/2016 20:58 | Dunck | L'horreur totale | Toujours toujours la destruction du vivant pour satisfaire les lobbies scandaleux du profit et du loisir, les chasseurs, les pêcheurs, qui ne servent à rien sinon satisfaire leurs bas instincts et leur bêtise, et qui malheureusement sont soutenus par les ministères mafieux. Arrêtez le massacre. |
| 09/08/2016 21:00 | Ritghie | COMME LA CORRIDA | Ces actions nommées 'destructions' d'animaux par l'homme me font vomir. Mais rien ne m'étonne de la part de nos politiques qui ont bien élevé la corrida au rang de 'patrimoine immatériel'. Honte à eux. |
| 09/08/2016 21:01 | PELTIER FRANCINE | NON A LA DESTRUCTION DES GRANDS CORMORANS | Détruire la faune et la flore seulement pour le profit des uns et des autres. Quand l'humain comprendra t'il qu'il doit vivre avec tous les être sur cette terre et que la protection des hommes passe par la protection de son environnement et de ses ressources animales et végétales entre autre. Trouver d'autres solutions que la destruction des grands cormorans est-ce si difficile à envisager !!! NON A LA DESTRUCTION DES GRANDS CORMORANS |
| 09/08/2016 21:03 | Alphonse | Non à la destruction du grand cormoran, espèce protégée | Je m'oppose radicalement à ce projet d'arrêté ministériel de destruction des cormorans , espèce protégée. |
| 09/08/2016 21:03 | Miranda Allard | Il n y a pas que les cormorans | Je suis contre ce projet. Mais il y a peut être une solution Retirer quelques oeufs pour limiter les naissances. Et par la même occasion il faudrait limiter surtout la prolifération des goélands surtout en region PACA et où comme les pies ils nuisent aux passereaux bien plus rares et fragiles. |
| 09/08/2016 21:05 | XAVIER | Non à cet abattage inconsidéré | Les grands cormorans n'exercent qu'une pression très faible sur la ressource piscicole. Ce sont les humains, trop nombreux et trop consommateurs de poissons qui sont responsables de la chute des ressources. |
| 09/08/2016 21:06 | Martine | Arrêtez de massacrer les cormorans | Mais de quel droit l'homme massacre t il la nature et ses habitants naturels sous de fallacieux prétextes ? Quand est ce que ça va s'arrêter ? |
| 09/08/2016 21:09 | MOREL | STOP à la destruction aveugle de la nature! | Les cormorans, au même titre que toutes les autres espèces animales et végétales, font partie de cette biodiversité qu'il est essentiel de préserver pour l'avenir de cette Terre et, accessoirement, de l'espèce humaine!...La protection des piscicultures peut être envisagée autrement que par la méthode primaire qui consiste à détruire une espèce animale qui a toute sa place dans nos écosystèmes ...est-ce trop demander à ceux qui vivent de la Nature, et à ceux qui nous gouvernent, de faire preuve d'un peu d'imagination voire d'intelligence pour régler quelques problèmes ponctuels par d'autres moyens que le fusil ... Sommes-nous vraiment au 21 eme siècle pour proposer et utiliser des méthodes aussi archaïques qui ne peuvent satisfaire que quelques esprits étriqués ? |
| 09/08/2016 21:10 | Maillet Ghislaine | NON ET NON ! | Jusqu'à quand les humains vont-ils se croire les maîtres du monde, de la Terre, et de tous ceux qui l'habitent depuis bien plus longtemps qu'eux-mêmes ? Non, pas d'accord pour ce quota de destruction des cormorans. Pas d'accord pour tuer des êtres sensibles pour le bénéfice de qui ???? Toujours la même réponse.... Mais malgré tout, je garde espoir, il le faut bien. |
| 09/08/2016 21:12 | Catherine Picart | Massacre des grands cormorans | Non au massacre des grands cormorans. Tout se partage dans la nature, l'homme n'est pas seul, mais il est le plus grand prédateur! |
| 09/08/2016 21:14 | kaoti | Cormoran et cop21 | Honte à vous ! Vous organisez la cop21 et parallèlement vous voulez légiférez sur la destruction du grand cormoran. Non à votre main mise sur la vie de la nature. Je propose plutôt la régulation des gens de votre espèce. |
| 09/08/2016 21:17 | Patrick kern | Laissez les vivre ! | Les cormorans peuplaient notre planète bien avant que l'homme ne la détruise... Ils ont le droit de vivre, et sont de magnifiques témoignages de la bioversité... C'est à l'homme de s'adapter à leur présence, et pas à coups de fusils, d'autant que cette 'régulation' provoque la fuite d'autres oiseaux d'eau hivernants, fuyants les étangs transformés en stands de tir (pas souvent sélectifs, des plongeurs protégés étant confondus avec des cormorans par les tireurs...) |
| 09/08/2016 21:18 | georget | Cormorans | Adhérente LPO je suis farouchement opposée à ce projet d'arrêté ministériel de destruction des cormorans. |
| 09/08/2016 21:19 | anaïs | Les cormorans sont protégés | Je suis contre cette décision de tuer un aussi grand nombre de cormorans, une espèce protégée. C'est la porte ouverte à une destruction non réfléchie, en des lieux qui ne justifient pas ce massacre. |
| 09/08/2016 21:19 | chico | Qui est le nuisible? | L'homme se permet de juger quelles espèces sont soit disant nuisibles alors que sans aucun conteste, c'est sans doute lui même l'espèce la plus destructrice vivant sur cette planète. La France tolère encore des méthodes de captures sur des espèces de passereaux protégés, de chasser des espèces en voie de très net déclin et voudrait encore se permettre de donner des dérogations pour en détruire d'autres. Il y a surement mieux à faire. Quand est-ce que ce pays va comprendre qu'il est plus que temps d'agir dans le bon sens? on se le demande... |

| | | | |
|------------------|---|--|--|
| 09/08/2016 21:19 | pisciculteur brennou | Il faut pouvoir défendre l'élevage extensif des poissons en étangs | Les quotas, formulaires, autorisations, comptes rendus coûtent cher en temps administratif : si le tir du cormoran était simplement autorisé sans formalité, cet oiseau intelligent et très mobile ne disparaîtrait pas, l'administration économiserait du temps et les pisciculteurs aussi, qui en ont tant besoin pour mettre en place des moyens de protection. La production traditionnelle et naturelle de poissons d'étangs, extensive sur de grandes surfaces, est très difficile à protéger: si nous ne pouvons plus protéger notre production, elle finira de disparaître comme la moitié des propriétaires d'étangs l'ont déjà abandonnée, et ne resteront pour produire du poisson que les élevages intensifs en bassins sous filets de protection, nourris avec....des granulés fabriqués en partie avec du poisson de mer ! Belle perspective ! |
| 09/08/2016 21:21 | LANOE JEAN CLAUDE | Pauvre faune sauvage | Je suis très défavorable à ce massacre planifié. Le gibier va finir à être mieux protégé que les espèces protégées! Quel paradoxe !!! |
| 09/08/2016 21:22 | BAUDOIN | Opposition a l'élimination des cormorans | Non a la destruction des grands cormorans. |
| 09/08/2016 21:23 | A Dorel | Arrêtez le massacre | Bouquetins, loups, et maintenant cormorans. Uniquement des espèces protégées et pourtant la France se permet encore une fois de contrevenir à ses propres lois et aux directives européennes à des fins purement électoralistes. Ne serait-il pas temps d'apprendre à cohabiter avec les espèces sauvages ? A partager les ressources? A respecter les conventions et montrer l'exemple ? En tant qu'adhérente à la LPO je suis radicalement opposée à ce projet gouvernemental. |
| 09/08/2016 21:25 | Marc Jousset | Avsi favorable pour la régulation des populations de cormorans | Comme pêcheur, j'ai pu constater la prolifération du cormoran sur les eaux intérieures, hors de son habitat naturel avec pour conséquence de gros dégâts sur les étangs et sur les exploitations aquacoles. Je suis donc favorable à sa régulation pour protéger les piscicultures et les populations piscicoles. |
| 09/08/2016 21:28 | Liz AVRIL | Non à l'arrêté | En tant qu'adhérente active de la LPO je m'oppose radicalement à ce projet d'arrêté ministériel de destruction des cormorans ! - Cet arrêté est d'autant plus incompréhensible que les services de l'état s'opposent à des aménagements en frange de zone protégée mais déjà urbanisé. Là il s'agit d'autoriser la destruction de 150.000 oiseaux protégés. |
| 09/08/2016 21:29 | Pjpr86 | Non aux tueurs patentés | Après les renards, les loups, les blaireaux, les corneilles, les bernaches et j'en oublie, maintenant les cormorans. Le ministère de l'écologie devrait être rebaptisé ministère de la chasse. Bientôt il ne restera plus que des hommes, des animaux domestiques et des zoos sur terre... C'était bien la peine que Segolene et toute la clique parade à la Cop 21. Tout ça n'était que du vent. On voit la suite tous les jours. |
| 09/08/2016 21:29 | Bonhomme Sylvie | Non à la destruction d'un oiseau protégé | Quand j'étais jeune ils étaient en voie de disparition. A cause de l'homme. Maintenant qu'ils ont réussi à s'en sortir, ça a du prendre 30 ans on veut les tuer? L'homme, surtout le pêcheur et le chasseur est vraiment une sale espèce qui ne comprend rien. J'éprouve un grand bonheur à les voir sur les étangs, à les voir aux abords des ports. NON ils doivent vivre, c'est l'homme qui déséquilibre tout, pas les oiseaux. |
| 09/08/2016 21:31 | claude bretaudeau | cormorans | Pas de base scientifique, protection insuffisante des élevages, dérogations accordées pour des lobbies, quelle évaluation sur la pêche 'amateurs, le' no killing l'homme se croit le seul maître des lieux. A quoi servent les comptages aux quels on participe depuis des années et qui ne montrent pas d'expansion: tuer, tuer c'est toujours en France la même réponse aux problèmes environnementaux. Non à cet arrêté |
| 09/08/2016 21:31 | Matthias Schmidt, Freiburg i.Br., Allemagne | Pour les oiseaux sauvages | Le cormoran a le droit de vivre ; il y a d'autres possibilités de protéger les piscicultures. Non aux destructions! |
| 09/08/2016 21:31 | Viviane Charpentier-Harvey | Choquant! | Je suis absolument abasourdie de lire qu'un arrêté est proposé pour annoncer la mise en place d'un quota visant à tuer un grand nombre d'une espèce protégée, le cormoran. Une solution aussi radicale qu'acceptable, et contraire à toute logique qui requiert, en tout premier lieu, une politique préventive, précédée d'une étude sérieuse visant à faire perdurer une politique de protection et de préservation des espèces. Les populations des poissons, qu'elles soient en eau douce ou en mer, ont considérablement diminué du fait des activités humaines, et non de celles dues au prélèvement naturel des variétés animales pour se nourrir. Je m'élève avec force contre cet arrêté visant à contenter un certain lobbying au détriment des cormorans, entr'autres espèces détruites du fait de l'homme pour son propre contentement. L'application de cet arrêté prouverait, une fois encore, que la protection de la biodiversité ne pèse guère dans la balance face au bon vouloir d'individus qui, malgré leurs arguments, ne respectent pas l'équilibre déjà tristement compromis par les humains. Faire disparaître à plus ou moins long terme un tel nombre d'oiseaux, - aujourd'hui les cormorans- demain, quelle autre espèce sera visée par la vindicte des pisciculteurs ou autre groupe 'tout-puissant'? Quel est le monde dans lequel nous voulons évoluer et voir évoluer nos enfants? C'est la question que devrait se poser les législateurs à la place de brosser les lobbies dans le sens du poil. |

| | | | |
|------------------|---------------|--|---|
| 09/08/2016 21:32 | breuille | Il y a d'autres priorités! | Le cormoran n'est pas une espèce menacée. D'autres actions seraient plus urgentes à mes yeux pour la LPO. J'ai assisté récemment au remplacement de poteaux téléphoniques dont l'extrémité est ouverte(seuls les nouveaux sont obturés) Dans chacun,il y avait 50 à 80 centimètres de carcasses de petits oiseaux et autres grimpeurs(à la campagne les poteaux touchent souvent aux branches).L'odeur était pestilentielle. Au vu des milliers de poteaux existants,on imagine l'hécatombe pour nos oiseaux! |
| 09/08/2016 21:33 | Pam Howarth | Le cormaron | Le cormoran est un oiseau protégé et pourtant, cela ne signifie rien parce que nous pouvons changer les règles et décider que réellement il n'est pas, pour une raison ou une autre qui nous convient comme un moment particulier. Quelle stupidité. Changeons place les règles pour les producteurs de poisson? De quel droit les humains doivent décider du sort de ces pauvres oiseaux. J'ai vu les méthodes barbares dégoûtants qui se produisent à l'abattage de ces oiseaux le temps de grandir et d'arrêter en profitant de la mise à mort. S'il vous plaît faire des règles qui sont REGLES! |
| 09/08/2016 21:33 | falligator | Regulation OUI | Au niveau de son statut de conservation le grand cormoran n'est pas menacé selon l'UICN donc oui à sa régulation encadrée si celui-ci cause des dommages à d'autres espèces animales. |
| 09/08/2016 21:35 | Gilbert DAVID | NON au massacre des cormorans | La destruction massive des cormorans est inadmissible. Des effarouchements bien contrôlés peuvent suffire dans la majorité des cas. Le nombre astronomique des cormorans autorisés à tuer est injustifiable. Travaillons à minimiser les dégâts autrement pas la peine de mort des oiseaux, bien d'autres solutions existes si la volonté des pisciculteurs et des pouvoirs publics est là. Ne choisissez pas la façon de facilité. |
| 09/08/2016 21:36 | Steph-X007 | Halte à la casse ! | Je suis contre tout massacre d'animaux protégés sous prétexte qu'ils "nuiraient à l'économie" : C'est l'Homme qui est devenu l'espèce nuisible sur cette Terre ! |
| 09/08/2016 21:37 | Jean-Charles | Prérogative | Le temps où l'économie doit prévaloir sur l'Humain et la Nature est terminé (devrait l'être) Non à la destruction d'oiseaux pour la protection d'une micro-économie, qui plus est, dévastatrice pour environnement (piscicultures) . Les cormorans détruit serviront à quoi ? - nourriture pour humains ou animaux (farines animales)? - décomposition sur le lieu abattage ? |
| 09/08/2016 21:38 | majo | Cormorans en danger | Tout est fait pour détruire la nature par ce prédateur qu'est l'homme;comme le disait Théodore Monod ,l'homme se prend pour le roi de la création et c'est lui qui devrait disparaîtreUn jour, nos enfants pleureront car ils vivront ds un monde sans âme et sans beauté ,fruit de l'égoïsme et de la cupidité ..Les pêcheurs ne supportent pas les cormorans qui se nourrissent de poissons mais ils n'ont que cette nourriture pour survivre alors que nous pillons toutes les ressources,détruisons les zones humides ,chassons les ortolans,et j'en passe Les cormorans ont droit à la vieensemble où chacun doit avoir sa place ,faute de quoi il y aura déséquilibre... |
| 09/08/2016 21:39 | DELARUE Alain | Après les loups, les cormorans ?... | Nous n'en pouvons plus de ces actions irréfléchies qui consistent à vouloir éliminer une espèce animale... Pendant des millénaires, la nature s'en est très bien sortie avec des loups, des lynx, des ours... des cormorans, et la faune sauvage, le gibier, les poissons, continuaient à prospérer... Le déséquilibre est arrivé avec l'homme qui a toujours voulu tout s'approprier. Sachons montrer que l'on peut pour une fois inverser la tendance. |
| 09/08/2016 21:39 | georgette | Quota de destruction concernant les grands cormorans | Bonjour, Je suis surprise de ce projet,celui-ci ne me paraît pas justifié. Le cormoran est une espèce entièrement protégée et n'est pas invasif. Je pense qu'il pêche des poissons mais joue aussi un rôle de régulateur . Je ne suis pas favorable à ce projet et vous remercie de prendre en compte les commentaires de citoyens. |
| 09/08/2016 21:40 | Crespo | Non | Je crois que les difficultés des pisciculteurs ne doivent pas être un prétexte à 'prélever','réguler', 'détruire' sans discernement une espèce protégée. Bientôt on s'en prendra au Balbuzard pêcheur... Le plus danger pour la nature n'est pas à plumes mais c'est plutôt un bipède. |
| 09/08/2016 21:41 | D. Huteau | Non au massacre des cormorans ! | Pourquoi vouloir s'attaquer à cette espèce ? Parce qu'elle est noire ? Si elle s'est réinstallée, c'est qu'il y a une niche pour elle. Il vaudrait mieux s'interroger sur l'équilibre des espèces. Peut-être que l'un de ses prédateurs naturels a disparu ? Alors l'homme, super-prédateur, vient à la rescousse ... Mais il n'a pas tous les droits ! Je suis donc défavorable à ce nouveau texte. |
| 09/08/2016 21:42 | JEANNE | Quelle tristesse! | L'homme joue les apprentis sorciers depuis toujours mais là nous touchons le fond, le fond de l'incompétence et de l'ignorance. On pourrait supposer être gouvernés par des autorités à la hauteur de leur tâche. On constate une fois de plus qu'il n'en est rien et c'est dramatique. Encore une décision en faveur des destructeurs de la Nature. Merci à vous de respecter vos engagements en faveur de la Nature. |
| 09/08/2016 21:42 | soucasse | Protection des grands cormorans | Non à la destruction des grands cormorans ; partageons la nature. |
| 09/08/2016 21:47 | Fred04 | Encore une destruction !!! NON | Non à la destruction d'espèces sous prétexte de concurrence avec les intérêts de l'homme. Il est temps que celui-ci cesse de jouer des coudes avec Dame Nature pour en siphonner les ressources. |

| | | | |
|------------------|--------------------|---|--|
| 09/08/2016 21:47 | Laurens Jacques | Non à la destruction des cormorans | Avant d'envisager une quelconque régulation du nombre de cormorans, il faudrait s'attaquer d'abord à la question de la pollution des cours d'eaux et plans d'eaux, ainsi qu'au 'repeuplement' en poissons carnassiers des milieux aquatiques par les pêcheurs. Ces 2 éléments détruisant plus de poissons que ne peuvent le faire les cormorans. De plus je trouve inadmissible que les chiffres prévus pour le 66, Pyrénées orientales, aient été calculés sur la base des comptages faits par les chasseurs, comptages complètement erronés et sciemment exagérés, qui d'ailleurs ne correspondent en rien aux chiffres 'officiels' du Museum national d'histoire naturelle (SESLG-Université Rennes I-CNRS-MNHN). |
| 09/08/2016 21:51 | contactmb69 | Contre cet arrêté | La revendication des pisciculteurs de pouvoir protéger leur activité est légitime, mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Des propositions raisonnables - scientifiquement basées - et adaptées aux besoins locaux doivent être trouvées. La Nature n'a pas besoin de l'Homme, mais l'Homme a besoin de la Nature |
| 09/08/2016 21:52 | Courty | Non | Je suis contre les dérogations pour l'abattage des grands cormorans. |
| 09/08/2016 21:53 | Anne-Cécile | Non ! | Il n'y a pas lieu de détruire les grands cormorans ! Il y a d'autres solutions pour protéger les espèces piscicoles. Choisir la protection plutôt que la destruction de 'bouc-émissaires' me paraît plus respectueux des principes de l'écologie moderne. |
| 09/08/2016 21:54 | Laurence Bouscasse | Non à la destruction d'une espèce protégée | Il y a très certainement d'autres moyens pour protéger les lieux de pisciculture, que de faire disparaître de notre environnement des oiseaux, les grands cormorans. Si on massacrait tout ce qui nous dérange, il ne resterait plus grand monde sur terre. Un peu d'imagination, que diable !!! |
| 09/08/2016 21:54 | marie poulain | Halte au massacre d'oiseaux | A ma connaissance, il n'existe pas de bilan fait sur des précédentes destructions (impact sur les autres espèces ?) aussi je dis NON à ce texte visant à détruire une forte population de grands cormorans. Par ailleurs, pourquoi tuer des espèces qui nous dérangent après avoir favorisé leur implantation ? |
| 09/08/2016 21:57 | petouraud joel | Limitation des cormorans | Il faut limiter et ensuite réguler les populations de grands cormorans. Il devient impossible de conserver des poissons dans nos étangs aujourd'hui,je suis situe en limite viennoise et Charente |
| 09/08/2016 21:57 | DAVID | Il y sans doute des méthodes moins expéditives | Sans aucun doute, certains milieux peuvent être perturbés par une arrivée massive, mais que cela conduise à un massacre...Il me semble que cela manque de pondération, de réflexion. Comme à l'accoutumé tout ce qui dérange le bipède doit disparaître illico, c'est tellement facile. mais, au fait, si on applique la même règle au plus grand des parasites sur terre qu'allons nous devenir... |
| 09/08/2016 21:58 | gilloux | Non | Je suis contre ce projet, laissez les vivre !! |
| 09/08/2016 22:02 | Martine Camus | Non au massacre | Contre le massacre en masse des cormorans. |
| 09/08/2016 22:03 | Christelle Azais | Contre ce projet | Ce projet de destruction de grands cormorans me semble quelque peu simpliste, et en cela, je m'y oppose. Ne faudrait-il pas d'abord se demander pourquoi les cormorans se retrouvent de plus en plus loin à l'intérieur des terres ? en cela, les lâchers de poissons pour le loisir dans bon nombre de retenues collinaires n'y sont pas étrangers. Ayant visité il y a peu un centre de reproduction de la truite fario en Catalogne, j'ai pu constater les aménagements faits pour éviter les prédatations (filets). Si des dégâts importants sont clairement constatés pour des pisciculteurs professionnels, l'Etat (ou l'Europe...) n'aurait-il pas moyen d'accompagner la mise en place de ce type de protection plutôt que de tuer sans avoir de réelle certitude, qui plus est, sur l'effet de la méthode ? |
| 09/08/2016 22:04 | rat d'égoût | Suicide collectif | Alors qu'on apprend que nous avons déjà épuisé la totalité des ressources que la planète Terre peut renouveler en un an, on continue à focaliser sur les 'nuisibles' jusqu'à s'en prendre à des espèces protégées... pour toujours et encore les mêmes lobbies... L'homme veut tout contingenté pour remplacer la faune sauvage par de l'élevage... On veut du poisson mais pas de cormorans, on veut des poulets mais pas de renards ou mustélidés, on veut des routes mais pas de chevreuils ou des blaireaux qui traversent devant les voitures, bref on veut tout supprimer et nous avec...et on est bien parti ! Je pense que c'est clair que nous sommes devenus aujourd'hui trop nombreux sur cette petite Terre qu'on maltraite à chaque seconde... Il vaudrait mieux réfléchir sur le principal nuisible : l'homme. |
| 09/08/2016 22:05 | feldner | Soyons prudents et réfléchissons | Il faut réfléchir au mieux avant de prendre une décision hâtive et définitive. L'histoire nous a appris que chaque période avait son lot d'animaux nuisibles dont la destruction a prouvé l'utilité tout en provoquant un nouveau déséquilibre. Il vaut mieux réfléchir à une solution alternative. Soyons... enfin intelligents |
| 09/08/2016 22:05 | Santenard teddy | NEGATIF !!! | Non à la limitation d'une espèce protégée. C'est un scandale tout simplement. Honte à cette perspective ubuesque. |
| 09/08/2016 22:06 | Laurence MIODINI | NON | Non à ce projet de dérogation.Je suis membre de la LPO et 'compteuse' de cormorans l'hiver. |
| 09/08/2016 22:06 | Mauvieux Sébastien | Non aux nouveaux quotas de destruction des grands Cormorans | Les nouveaux quotas définies pour solutionner le problème des grands Cormorans, espèce protégée, sont complètement disproportionnés et inadaptés. La destruction d'individus n'est pas la solution aux quelques problèmes posés par ces oiseaux, qui n'est qu'une réponse électoraliste envers les pêcheurs. Il existe des solutions alternatives, plus efficaces et adaptées que la destruction de cette espèce. |

| | | | |
|------------------|-------------------|---|--|
| 09/08/2016 22:08 | Laurent MONTENOIS | Non aux dérogations d'interdiction de destruction des cormorans ! | C'est toujours l'argument 'économique' qui l'emporte sur tout le reste, quelque soit ce reste, surtout s'il concerne les animaux et la nature. Le problème est que ce paramètre 'économique' n'est soutenu que par des lobbys qui ne pensent qu'à leur unique intérêt de rentabilité financière. Le seul vrai grand prédateur est l'humain animé ses désirs de puissance alimentés par son insatiable cupidité. La pisciculture est une exploitation mercantile de l'animal, une de plus. Et ainsi, pour pour tirer le maximum de profit de cette exploitation, il faudrait en plus éliminer d'autres animaux qui ne font que prendre une part légitime de ce que la nature (pauvre d'elle) a prévu pour tous. Non aux dérogations d'interdiction de destruction des cormorans ! |
| 09/08/2016 22:09 | Jacqueline | On marche sur la tête ! | Quelle hypocrisie de protéger une espèce et d'accorder à un préfet le droit s'y déroger à la demande d'un lobby. C'est comme cela que l'on détruit progressivement notre planète. |
| 09/08/2016 22:09 | Jan | Finalité d'une consultation publique , | Je me demande à quoi sert une consultation publique dans un état où le gouvernement joue du 49.3 quand l'avis de la majorité des citoyens ne lui convient pas parce qu'il va à l'encontre d'intérêts purement financiers. Que 'pèze' l'environnement dans cette société ? |
| 09/08/2016 22:10 | Bernard Couronne | Lamentable | Des massacres aussi inutiles que dangereux : - les destructions vont être opérées sur les dortoirs où ces oiseaux se regroupent pour passer la nuit en période hivernale et ces dortoirs sont quasiment tous situés dans des zones de quiétude pour l'ensemble de la faune locale, voire dans des espaces protégés (réserves naturelles et autres) ; - de nombreuses autres espèces auront à subir les conséquences de ces tirs : dérangements à répétition et destructions 'involontaires' dont nos chers nemrods sont coutumiers ; - les Grands Cormorans partagent fréquemment leur dortoir avec des ardeidés (Hérons cendrés, Aigrettes garzettes, Hérons garde-boeufs, etc.) dont les espèces sont toutes protégées, enfin de dérogations en dérogations il y aura bientôt de moins en moins d'espèces réellement protégées ! - l'impunité aidant, les tirs sur les Hérons cendrés ou les Grandes Aigrettes qui consomment aussi des poissons se multiplient, mais là l'administration ferme pudiquement les yeux, pas de vague, on laisse faire comme pour les innombrables cas de destruction de Grands Cormorans en dehors de tout arrêté préfectoral ; - les destructions qui se pratiquent déjà depuis quelques années ont montré leur inutilité et n'ont servi qu'à provoquer une surenchère de la part des représentants des pêcheurs et autres parties prenantes, c'est un cercle vicieux qui ne mène nul part et ne permet en aucun cas de solutionner le problème ; - pourtant des mesures préventives simples existent : de nombreux pisciculteurs ont parfaitement réglé le problème en plaçant des grillages ou des filets au-dessus des bassins ; - cette pratique est connue dans le monde entier mais complètement ignorée des 'ronds de cuir' qui ont pondu ce projet d'arrêté ! - comme pour bien d'autres sujets on marche sur la tête mais peut-être que le jour où cela fera trop mal on se souviendra qu'on a des pieds ! |
| 09/08/2016 22:10 | PiLu | Pas de massacre irraisonné | Les prédateurs ont toujours existé, pourtant les lions n'ont jamais menacé l'existence des gazelles, pas plus que les cormorans ou les fous de Bassan n'ont jamais fait disparaître les poissons, ni les ours blancs ne menacent les phoques... S'il n'y a plus de proies, les prédateurs meurent... Alors, si ponctuellement, quelques prédateurs font des dégâts insupportables dans une pisciculture ou un élevage difficile à protéger, on peut comprendre que le propriétaire les effarouche ou même en élimine quelques-uns localement, mais en aucun cas à grande échelle sur tout le territoire. |
| 09/08/2016 22:10 | Timthal | Je suis opposé à ce projet | Je suis fermement opposé à ce projet d'arrêté qui conduira au massacre de ces oiseaux ...comme ce fut le cas pour les loups avec ce carnage organisé ! |
| 09/08/2016 22:12 | Perig Jaffrès | Consultation Bidon !!! | Ce qu'il y a de terrible dans ce principe de consultation , c'est que, quel que soit la pertinence des avis recueillis, on sait bien d'avance que tout cela ne sert à rien et que les décisions ont déjà été prises en haut lieu. Pour lever toute ambiguïté , je précise que je ne comprends pas que l'on détruise un animal protégé car c'est aux pisciculteurs d'imaginer des solutions repoussoirs pacifiques. |
| 09/08/2016 22:13 | Bertrand | projet quota cormoran | Absolument contre ce projet scandaleux |
| 09/08/2016 22:13 | yakech76 | Contre l'abattage des grands cormorans | Je suis contre cet abattage, solution primaire qui me rappelle la campagne d'extermination des renards il y a quelques années ! |
| 09/08/2016 22:15 | hermina42 | Toujours pareil ! | Chaque fois qu'un secteur agro-économique connaît des difficultés, on cherche à faire porter le chapeau à la météo ou à une espèce animale soi-disant prédatrice...eh oui la plupart des espèces étaient là avant l'espèce humaine, nous avons éhontément envahi tous leurs espaces et perturbés tous les milieux.Quand il y a un problème, au lieu d'essayer de réfléchir, on dégomme à tout va, jusqu'à quand ? Pourquoi ne pas terminer le travail et éliminer toutes les espèces sauvages, on n'est plus à cela près ! |
| 09/08/2016 22:16 | Sylvie | Navrant pour l'espèce humaine !!! | Honte à l'espèce humaine ... En quoi serions nous prioritaires , au point de détruire d'autres êtres vivants, parce que nous voulons nous 'gaver de poissons' ??? Végétarienne depuis 7 ans, je fous la paix à tous les êtres vivants car je n'ai pas besoin qu'on les tue pour manger ; les cormorans, eux n'ont pas le choix. les choix politiques vont toujours dans le sens des chasseurs, des pêcheurs, des exploitants agricoles...bref des gens qui polluent et détruisent notre planète vitesse grand 'V' ! L'auto destruction humaine est en cours , tant mieux ... les animaux vont enfin pouvoir vivre et manger tranquilles |

| | | | |
|------------------|--------------------|---|---|
| 09/08/2016 22:17 | Marie | Je suis contre cet arrêté | De quel droit ? c'est trop facile ! |
| 09/08/2016 22:18 | Cloclo | CA SUFFIT ! | NON NON et NON A CET ARRETE Ce n'est pas cet oiseau que l'on doit détruire mais c'est la connerie humaine qui doit être éradiquée ! |
| 09/08/2016 22:18 | Pinson17 | Non au massacre des cormorans | Non au massacre des cormorans Non à cet arrêté laissons les vivre Merci |
| 09/08/2016 22:19 | Gemde | Non au massacre! | Je suis fermement opposé à ce massacre parfaitement inutile. Le grand cormoran se développe en fonction de ses proies. Et pas l'inverse! Si le nombre augmente, c'est un signe positif pour l'ensemble des espèces. |
| 09/08/2016 22:25 | Pierre Damien | Je m'y oppose | je m'oppose à cet arrêté. Il n'est pas fondé sur de bonnes bases et tout les acteurs nécessaires à la discussion sur ce sujet n'ont pas été consultés pour avoir un texte solide. Il est totalement inadmissible qu'une texte comme celui-ci puisse être écrit et valider de nos jours ! |
| 09/08/2016 22:25 | charlie11 | Honte à l'homme | Je suis contre cette destruction toute espèce a sa raison d'être sur terre la terre sera belle quand l'homme n'y sera plus ... |
| 09/08/2016 22:26 | Mickaël | Non, non, non et encore non à cette nouvelle extermination. | Il est honnête je pense de reconnaître le préjudice subi par les pisciculteurs et ceux qui au delà des chiffres annoncés qui me paraissent justes hallucinants, je note qu'encre une fois, la première solution proposée est invariablement la même:LA DESTRUCTION. Il serait temps de penser avec sa tête et non avec autre chose... Il existe des méthodes alternatives et respectueuses des espèces et du fragile équilibre naturel. A Ceux qui pensent que la régulation passe par un massacre, je répondrais simplement qu'ils n'ont toujours rien compris. Je rappelle également que le Cormoran mange du poisson depuis toujours, comme le Héron, la grande aigrette, la Loure, etc... Devons-nous tous les éradiquer ? Réfléchissons ensemble à d'autres alternatives voulez-vous ? |
| 09/08/2016 22:27 | Cynthia | Halte aux dérogations nuisibles et faussement argumentées | Encore une dérogation autorisant un massacre d'oiseaux dans leur milieu, au nom de la protection d'intérêts humains, comme d'habitude, dissimulés sous de faux-bons prétextes. Colère et ras-le-bol, protégeons nos oiseaux ! |
| 09/08/2016 22:31 | Pinel | Quelle espèce est la plus dangereuse ? | Non à la peine de mort pour les Cormorans ! Seule une espèce met en péril l'équilibre de la vie sur terre : l'homme ! |
| 09/08/2016 22:32 | Marie Coquil | Non au massacre des cormorans! | Derrière chaque espèce en voie de disparition, il y a l'orgueil de l'homme qui veut toujours plus, plus que ne pourra bientôt plus lui offrir la planète. mais cela ne suffit pas, il faut encore et encore continuer à massacrer notre plus belle richesse qu'est notre mère nature avec tout ce qui la compose. pourtant, à chaque espèce en voie de disparition, l'homme se rapproche un peu plus de sa propre extermination et ce en toute conscience! C'est un suicide collectif de notre propre espèce qui se joue! |
| 09/08/2016 22:32 | petit goupil | Non à cet arrêté | Une fois de plus, la cohabitation avec les espèces sauvages semble impossible à certains. Je suis opposé à cet arrêté qui prévoit la destruction de 50 000 oiseaux protégés par an sur une période de trois ans. Ce chiffre est disproportionné et non justifié. D'autres méthodes existent pour protéger l'activité des pisciculteurs. Rien ne justifie de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |
| 09/08/2016 22:33 | RENAUD Pierre-Yves | Assez de destruction d'espèces protégées | Comment peut on décider de limiter une espèce protégée sans aucun support scientifique pour expliquer le problème et pour chercher des solutions autres que l'éradication ? Le cormoran est il au poisson ce que serait le loup aux moutons ? Pourquoi n'est il pas proposé des mesures de protections des bassins de pisciculture ? Des effaroucheurs ? Pourquoi les anti-cormorans ne se posent pas la question de la dégradation des milieux aquatiques par les PCB, les résidus chimiques et organiques d'origine agricole, la destruction des zones humides ? L'homme a t il plus le droit que les cormorans à prélever les poissons dans les milieux naturels ? Qui est le pire des prédateurs ? L'alévinage par les pêcheurs leur donne t il le droit à réguler les autres espèces qui participent à l'éco-système ? Qui a introduit des espèces aquatiques exotiques dans les rivières, les étangs, les marais ? Les pêcheurs et les éleveurs. Pierre-Yves RENAUD, adhérent LPO |
| 09/08/2016 22:35 | Jacqueline | Non à ce projet d'arrêté | C'est un vrai massacre programmé. Le contenu stomacal a déjà été étudié l'analyse des prises du grand cormoran montre qu'il se nourrit principalement de cyprinidés (carpes, brèmes, ablettes ...) et exceptionnellement d'anguilles ou de truites.' De plus, il existe 2 espèces de grand cormoran non différentiable à l'œil nu mais les 2 espèces ont le même statut maintenant. https://ille-et-vilaine.lpo.fr/index.php/actualites/76-grand-cormoran https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277 |
| 09/08/2016 22:35 | colere | Stop a la destruction de la planete | On détruit les loup , les ours , et maintenant les cormoran!!! c est criminel si l espèce est protégé c est qu'il y avait des raison non , les cormoran on leur role dans l eco systeme quand on elevait des animaux autrefois on acceptait les 'prelevement' naturelle alors qu'est ce qui a changer hors le fait qu'en pisciculture comme en élevage on fait des 'restaurent' 25 étoiles pour oiseaux qui entraine une multiplication exponentielle de ceux ci les arboriculteur mettent des filets sur leur arbres faites en autant sur vos piscine bande de nase! |
| 09/08/2016 22:36 | fanchBZH | Pisciculteur=grand pollueur | Encore un lobby qui veut dominer la nature et non s'adapter à elle. Courtes vues et après moi le déluge. |

| | | | |
|------------------|--------------------|--|--|
| 09/08/2016 22:37 | chantal quenneson | contre | Je suis contre ce projet |
| 09/08/2016 22:37 | Claude Duguet | Consultation publique concernant la destruction de cormorants | Si, dans cette affaire, le motif de la défense des intérêts des pisciculteurs paraît légitime, il n'en est pas de même pour celui de la pêche de loisir en eaux libres. Et le motif de la protection d'espèces piscicoles protégées dans ces mêmes eaux n'apparaît pas crédible eu égard notamment aux quotas annoncés. Je suis donc contre ce projet d'arrêté dans sa forme actuelle. |
| 09/08/2016 22:38 | Michel TERRASSE | La mort, toujours la mort ! | Dans notre planète où les extinctions d'espèces prennent une allure d'holocauste, certaines ont réussi à survivre et à braver les destructions de toute sorte. Le retour du Cormoran est l'un de ces beaux exemples et même si des milliers d'oiseaux sont tirés chaque année (c'est beaucoup pour une espèce protégée et montre l'attention des naturalistes pour les dégâts que ces oiseaux pêcheurs peuvent infliger à certaines piscicultures), les cormorans survivent et participent au cycle éternel de la vie en jouant leur rôle de prédateurs. Arrêtons une fois de réagir au retour de la vie en alignant de nouveaux cadavres. La nature est à bout de souffle et montrons nous capables de traiter les problèmes de gestion avec autre chose que le pouvoir des fusils. |
| 09/08/2016 22:39 | Andrieux Michel | Non à ce scandale ! | Encore une fois des intérêts économiques à court terme et une vision rétrograde du monde sont mis en avant et la seule réponse apportée à une difficulté est une destruction massive, inutile et déplorable. |
| 09/08/2016 22:39 | Marie thé | Comme d'habitude | Comme d'habitude, les animaux sauvages trinquent quand les humains (certains d'entre eux du moins) risquent de perdre un peu d'argent. Arrêtons de nous mêler de l'équilibre des espèces, la nature se débrouillerait mieux sans l'espèce humaine. LAISSEZ LES CORMORANS TRANQUILLES ! |
| 09/08/2016 22:40 | gschahl | Une pâle excuse | A chaque fois qu'une espèce consomme un animal ou un végétal qui peut intéresser un individu, on trouve une excuse pour le détruire. Dans ce cas, ce n'est qu'une manœuvre qui s'inscrit dans un mouvement d'ensemble pour passer un maximum d'espèces protégées dans les espèces chassables. Nous sommes dans un cas typique d'une tentative de quelques chasseurs viandards pour pouvoir tirer une espèce qui leur échappait |
| 09/08/2016 22:40 | Louise Cheynel | Non à ce massacre! | Je suis absolument contre cette dérogation concernant les grands cormorans ! Cette destruction est totalement injustifiée ! |
| 09/08/2016 22:41 | Cécile | ABSURDE ET RÉTROGRADE | Ce projet d'arrêté est inadmissible et disproportionné. Ces quotas n'ont pas de sens et ne sont pas contextualisés. La régulation des espèces par l'homme est une aberration : la nature se régule très bien toute seule! Ce projet montre une fois de plus notre incapacité à cesser de faire du profit sur le dos des autres espèces. Il est grand temps d'évoluer! Les vrais problèmes économiques des pisciculteurs ne sont pas à chercher chez les cormorans, mais ailleurs : c'est une régulation des échanges commerciaux et de la grande distribution à laquelle il faudrait s'attaquer, plutôt qu'à des espèces animales innocentes. |
| 09/08/2016 22:41 | gautier gérard | Non au massacre | je demande par la présente, aux représentants du gouvernement de trouver un terrain d'entente avec les personnes concernées par les dommages causés par les grands cormorans. non au massacre systématique, un moyen trop facile de résoudre le problème. d'autres procédés existent: indemnisation des intéressés, aide apportées pour se protéger des grands cormorans, proposer avant d'exécuter!... Gautier Gérard |
| 09/08/2016 22:42 | Janine | Non à ce projet de tuer | Merci de trouver d'autres solutions pour la pisciculture et respecter les oiseaux et tous les animaux. |
| 09/08/2016 22:43 | monicar | Cormoran | A force de tout détruire, que laisserons nous à nos enfants, en dehors de déserts et de violence gratuite... l'homme n'est pas propriétaire de la planète terre. Il est plus que temps de comprendre que la survie passe par le partage des ressources, et la tolérance vis à vis des autres espèces, humaines, animales, végétales, minérales.... |
| 09/08/2016 22:45 | enora | Complètement contre | Contre la destruction des cormorans, de quel droit l'Homme se permet t'il de tuer d'autre individus cohabitants avec nous sur la même planète ?? d'autant plus que ceux-ci ne s'en prennent pas à l'humain ! laissons les vivre tranquillement |
| 09/08/2016 22:47 | Françoise Denies | Non au massacre des grands cormorans | Et ensuite ce sera quoi? c'en est à désespérer d'un gouvernement qui dit vouloir protéger la biodiversité mais qui tolère - quand il n'encourage pas - ces massacres. |
| 09/08/2016 22:50 | DECULTOT Jean-Paul | Non à la destruction de 150000 grands Cormorans, espèce protégée ! | En tant que citoyen, je suis contre cet arrêté car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Ce chiffre est disproportionné et non justifié : Les revendications et les difficultés des pisciculteurs ne justifient pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. De quel droit l'Homme s'octroie ce nouveau droit de destruction d'une espèce pourtant protégée ? |
| 09/08/2016 22:50 | Coco | Non à la tuerie de cormorans ! | Il n'y a aucune justification à tuer des cormorans. Si les pisciculteurs ont des difficultés, c'est à eux de protéger leurs bassins au moyen de filets ou grillages empêchant les cormorans de venir s'y servir. |
| 09/08/2016 22:52 | voyageusefree | Une honte | C'est ça le Ministère de l'environnement d'un gouvernement de gauche??? Tout est prétexte à de la barbarie gratuite pour contenter les pisciculteurs et satisfaire les chasseurs en vue de la Présidentielle. J'aimerais bien savoir si ce Ministère a fait le moindre projet de loi protégeant des oiseaux. Ras le bol de ce gouvernement. |

| | | | |
|------------------|--------------------------------|--|--|
| 09/08/2016 22:53 | Agard | Jusqu'à quand????? | Un maire fait abattre des oies sauvages dont les déjections gênaient les riverains; les loups sont abattus car, en France seulement, les éleveurs l'exigent (comment font-ils en Espagne, en Italie????). Et maintenant les pisciculteurs et les cormorans... Arrêtera-t-on un jour de céder à tous les lobbys, à tous les râleurs, à tous les égoïsmes???? Contre! contre! contre! cet arrêté pensé évidemment en catimini. |
| 09/08/2016 22:54 | André WIBAUX | Le choix est pourtant facile | D'un côté, il y a les poissons (qui ont autant le droit de vivre, même s'ils sont moins visibles) et les hommes (ceux qui s'en nourrissent et ceux qui vivent de la pisciculture). De l'autre côté, il y a les Cormorans : une race de prédateurs en fort développement, et donc absolument pas en danger de disparition. C'est évidemment une idée totalement irrationnelle que de vouloir protéger le cormoran qui, sans intervention humaine, videra totalement nos rivières et nos étangs, aux dépens des poissons et des hommes. Le choix est donc vraiment facile ! |
| 09/08/2016 22:57 | Labrousse Delphine | Laissons vivre les cormorans ! | Par la présente, je vous fais part de mon opposition à ce projet. Les mers et océans ne suffisent plus aux cormorans, la biodiversité s'effondre, à qui la faute? Il ne faut donc pas faire de confusion ! Ce sont les humains qui sont les supers prédateurs de la planète et non les animaux. Changer notre mode de consommation alimentaire en mangeant moins de poissons voire en arrêtant de manger du poisson et laisser les animaux vivre en paix serait donner enfin une chance à notre belle planète. Il est temps de respecter le vivant et de le protéger... tel est notre but sur terre! |
| 09/08/2016 22:57 | Grolleau Jacques. | Non au massacre des cormorans | A quoi cela peut bien servir d'inscrire l'avifaune comme critère de la richesse économique d'un pays ou bien encore de se glorifier de la COP 21 si dans le même temps, on s'évertue à massacrer des populations d'oiseaux sans justification particulière? Pour protéger les piscicultures, il existe des procédés qui peuvent être financés. Aidons ces travailleurs à envisager de coopérer avec la nature plutôt que de la combattre par la destruction de notre biodiversité et en particulier de notre avifaune qui, d'année en année, se réduit à une vitesse vertigineuse. C'est bientôt un ciel vide que nous laisserons aux futures générations. |
| 09/08/2016 22:57 | Catherine SANZ | NON aux quotas concernant la faune sauvage | Laissez les vivre... |
| 09/08/2016 22:58 | Geneviève PETIT | Stop au massacre des espèces...protégées ?! | Les ours, les loups, les cormorans... à qui le tour ? Au fait, c'est quoi une espèce protégée ? Mais pour qui se prend-on ??? |
| 09/08/2016 22:59 | Passerat | Enfin, il était grand temps | A force de vouloir protéger coûte que coûte, nous avons créé des déséquilibres qu'il faut maintenant réguler. A certains endroits, les dégâts sur les poissons ou sur la flore sont terribles. Voilà donc une initiative qui est la bienvenue. Un membre LPO |
| 09/08/2016 22:59 | Joëlle Bonnafous | Non ! | Je ne suis pas d'accord avec la destruction de cette espèce protégée. La nature n'a pas besoin de ces mesures pour se réguler. C'est détruire l'équilibre environnemental que de le faire ! |
| 09/08/2016 22:59 | Emmanuel & Marie-Hélène MIGUET | Les cormorans au secours de l'homme ! | L'être humain fait partie de la biosphère. Tout appauvrissement de la biosphère est un appauvrissement de l'homme. Tuer les cormorans, c'est comme tuer les insectes dans les cultures. Peu à peu, tous les équilibres sont rompus, les oiseaux et les mammifères disparaissent : au milieu d'un désert biologique, l'homme se retrouve seul, asphyxié, empoisonné, cancérisé... Au XXIème siècle, il doit y avoir quand autre chose que le procédé préhistorique consistant à tuer, massacrer, anéantir ce qui gêne. |
| 09/08/2016 22:59 | Gys | Non à la destruction hors des zones de pisciculture | Une destruction systématique d'une espèce protégée sous prétexte qu'elle a un impact négatif sur certaines pisciculture (ce que je ne nie pas) n'est pas acceptable. De plus fixer un quota (fixé à partir de quelles données ?) N'a pas de sens. La destruction des individus portant préjudice n'est compréhensible qu'à proximité immédiate des sites piscicoles où les prélèvements sont insupportables |
| 09/08/2016 23:01 | FRAULI Christian | Une aberration de plus au crédit de notre Ministère de l'Environnement ... | Je suis atterré en découvrant ce projet d'arrêté, et j'y suis bien évidemment défavorable. Je participe aux dénombrements hivernaux de cette espèce, et, dans ma région du moins, les effectifs se sont stabilisés depuis une dizaine d'années. Autoriser des quotas permettant d'éliminer plus du tiers de l'effectif hivernal régional, et plus de la totalité de l'effectif hivernal à l'échelle nationale, est une aberration et un non-sens ! Il me semble que le ministère de l'Environnement aurait bien mieux à faire dans d'autres domaines, plutôt que de s'acharner sur le loup ou le cormoran ... Réguler intelligemment, en s'appuyant sur des études scientifiques valables (qui existent, si, si) : oui ; mais exterminer (car c'est bien là le but non avoué), NON ! |
| 09/08/2016 23:03 | Sandrine MAZUEL | Non ! | Je suis contre. Qui ces oiseaux concurrent-elle pour créer une telle volonté de destruction ? A qui cette destruction 'profite'-t-elle ? Qu'on les laisse en paix et qu'on s'en prenne aux vrais nuisibles ! |
| 09/08/2016 23:05 | MIMI89 | Non à la destruction des cormorans | Je suis adhérente à la LPO. Je suis contre ce projet concernant la destruction des cormorans. |

| | | | |
|------------------|-------------------------|--|--|
| 09/08/2016 23:05 | Xavier PERDRIX | Non à la destruction de la biodiversité pour des intérêts économiques !!! | La liste des espèces vivantes en voie de disparition ne cesse de s'allonger, année après année. Quel message enverrons-nous à l'ensemble des français si demain ces dérogations étaient autorisées? Comment défendre la biodiversité dont dépend notre survie et, dans le même temps, autoriser un tel massacre? Il ne devrait pas y avoir de niveau de priorité dans la protection des espèces, quels que puissent être les lobbys en action. |
| 09/08/2016 23:08 | Geoffrey | Non | Juste non ! |
| 09/08/2016 23:12 | CHATELAIN Philippe Eric | Avis défavorable | Il ne me semble pas qu'un bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée ait été réalisé ? Le Grand Cormoran est présenté comme une espèce exotique invasive qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Faut-il détruire toutes les espèces prédatrices d'autres espèces protégées ? Donc les Faucons ou Autour spécialisés dans les passereaux, les guépiers d'Europe qui boulotent des insectes protégés, les bouquetins qui brouteraient des Sabots de Vénus etc. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus. Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personnes détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Pour toutes ces raisons j'émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. |
| 09/08/2016 23:16 | Maaïke | Qui était là d'abord ? | Je désespère parfois de ce monde et surtout si l'état justifie l'élimination des animaux afin de remplir les poches d'une ou plusieurs personnes. Si les pêcheurs ne peuvent pas vivre avec les cormorans, qu'ils trouvent une autre métier. On va où, ici ? Prochainement l'état tuera les dauphins ou d'autres mammifères car ils mangent des poissons ? Et pourquoi pas les goélands et les mouettes ? Trop ridicule pour des mots et profondément perturbée par ces mesures d'état. Maaïke Niemeijer |
| 09/08/2016 23:22 | Sophie Chapuis | Absolument contre !!!!!!!!!!!!!!! | Comment un état peut-il se permettre d'avoir le droit de mort sur la faune sauvage ? Ces décisions prise discrètement par d'obscures fonctionnaires sont inacceptables ! Les oiseaux sont partout en déclin, le Cormoran est une espèce protégée ! Je refuse totalement que ces oiseaux soient éliminés sous prétexte qu'ils ponctionnent du poissons !!!! |
| 09/08/2016 23:22 | claudine stasser | Je suis contre ce massacre | Je suis contre cet arrêté. Nous devons laisser ces oiseaux vivre! Pourquoi mettez_vous toute votre énergie à détruire la nature, et rarement à la protéger? Les préfets ont-ils des connaissances en ornithologie??? |
| 09/08/2016 23:23 | Aline Meyre | Avant de Légiférer et Décréter la Destruction irréremédiables d'une espèce : les justifier | Dans cet arrêté, il est prévu de détruire 50 000 oiseaux protégés par an sur une période de trois ans. La LPO est contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. La LPO connaît et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Je suis contre |
| 09/08/2016 23:25 | Claire Frenaison | Non à la destruction des cormorans ! | Encore une fois, la France se distingue par sa capacité à détruire des espèces animales, qui plus est protégées. Ce projet de loi est complètement disproportionné et ne tient pas compte des avis de la population et des associations de protection animale qui eux connaissent la biodiversité. Le lobby de la pêche et de la chasse est encore aux commandes. Je m'en souviendrai aux prochaines élections. Je suis totalement contre ce projet ridicule. |
| 09/08/2016 23:25 | Raïssa | Non au massacre des cormorans | Je trouve scandaleux de vouloir tuer autant de cormorans par an. Déjà qu'il y a pas bcp d'espèce. En plus à Paris il y en a quelques uns, c'est toujours un grand plaisir de les voir plonger dans la Seine et les revoir ressortir quelques mètres plus loin. Je dis non à ce massacre. |
| 09/08/2016 23:26 | nono68 | Non au projet d'arrêté | Il serait grand temps de 'respecter' les espèces protégées (et les autres) dans notre cher pays. On donne de grandes leçons de morale aux pays pauvres car ils foutent tout leur environnement en l'air mais on ne vaut pas mieux! Mais que fait Mme Pompili? |
| 09/08/2016 23:28 | Miquel | Non au massacre des cormorans | Pourquoi l'homme s'acharne-t-il toujours à trouver un animal coupable au lieu de regarder qui est le véritable coupable ? Le milieu aquatique (Mer et eaux douces) souffre davantage des nuisances liées aux activités humaines et de la sur-exploitation des ressources que de la prédation du grand cormoran. Dans beaucoup de départements on décide le tir des cormorans sans connaître réellement comment se porte la population halieutique. je dis non à cette augmentation excessive et non justifiée des tirs aux cormorans. |
| 09/08/2016 23:28 | Philippe DUPAS | Mesure disproportionnée et injuste | 50 000 ?????????!!!!!! Non au massacre ! Aider les pisciculteurs avec plus de finesse et de précision est sûrement possible, si on s'en donne les moyens... |
| 09/08/2016 23:29 | Francois | Les copains d'abord. | Massacrer les loups pour faire plaisir aux chasseurs, massacrer les cormorans pour faire plaisir aux pêcheurs, massacrer les insectes pour faire plaisir aux cultivateurs. A force de faire plaisirs aux copains, c'est la vie sur terre qui va disparaître. |

| | | | |
|------------------|--------------------|---|---|
| 09/08/2016 23:29 | Séverine Quistinic | NON AU MASSACRE | L'Homme n'a aucun droit sur la vie d'un être vivant. Je suis outrée par cet arrêté de destruction. Puis, ce n'est pas les cormorans qui sont gênants, ce sont ces MONSTRES qui veulent les tués. Ces cormorans n'ont rien demandé. Je rappelle que les cormorans font partie d'une espèce protégée et qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que ces cormorans bénéficient d'une protection dite légale. Je suis donc CONTRE ce MASSACRE. |
| 09/08/2016 23:31 | Nadine DEL-BEN | Honte!!! | Honte à ces 'hommes' qui s'arrogent un droit de vie et de mort sur toutes les espèces qui font barrage à leurs profits. Messieurs les pisciculteurs vous faites les frais de vos propres outrances et blessures infligées à la nature. Stop à ce massacre programmé! La mort de ces oiseaux ne règlera pas votre problème...problème plus vaste et vous le savez!!! Assez, stop! |
| 09/08/2016 23:33 | joce35 | Et encore une espèce nuisible de plus! | Encore un feu vert donné aux chasseurs pour satisfaire leur plaisir de tuer ; y'en a marre! |
| 09/08/2016 23:37 | Armelle Bourseau | Laissez les vivre | Non au massacre des cormorans |
| 09/08/2016 23:38 | GaMi | Je suis contre la dérogation sur la protection. | Ne serait-il pas plus simple de mettre des filets sur les bassins piscicoles ? Et de songer à un reequilibrage de la prédation des cormorans ? |
| 09/08/2016 23:39 | Liathach | Opposé à ce projet d'arrêté | Bonjour, Il n'y a pas lieu de tuer des grands cormorans dans le Gard où je réside. Il n'y a pas de pisciculture. Quand aux pêcheurs de loisirs ils ont introduit sur certains cours d'eau des saloperies comme le Black Bass ou le Silure pour leur plaisir, sans se soucier de l'impact sur les espèces autochtones, alors ils peuvent bien supporter les grands cormorans. 220 Grands cormorans à abattre c'est trop par rapport à la population hivernante. D'autant plus que lors des comptages hivernaux, des dortoirs en rive gauche du Rhône, soit dans le Vaucluse ou les Bouches du Rhône sont comptés dans le Gard aussi au prétexte que s'ils dorment dans les départements limitrophes cela ne les empêche pas de venir pêcher dans le Gard le jour. Mais les dortoir sont comptés deux fois. Une fois dans les départements limitrophes et une fois dans le Gard, ce qui a pour conséquence de gonfler l'effectif hivernant national. D'autre part il serait plus honnête de rajouter à votre tableau les résultats des comptages de la dernière saison à coté des quotas de prélèvement pour qu'on puisse se faire une idée de la proportion de population condamnée à mort. Quand sortirons nous de cette logique stupide et destructrice fondée sur l'ignorance et la mauvaise foi des lobbies de la chasse, de la pêche et agricole qui conduit à détruire des espèces sauvages comme le grand cormoran au motif qu'il prélève des poissons (qui n'appartiennent à personne et sans valeur commerciale) ou des renards et des fouines au motif qu'ils volent quelques volailles dans des poulaillers délabrés alors qu'en fait c'est pour protéger le petit gibier sans tenir compte de leur rôle positif d'auxiliaire de culture ou des loups qui évidemment attaquent les troupeaux non protégés. Aucun doute que ce projet d'arrêté est motivé par les considérations électoralistes d'une représentante d'un parti politique aux aboies et honnie par le peuple en raison des politiques anti sociales et anti nature qu'il mène depuis 4 ans. Je saurai m'en souvenir le moment venu. Cordialement. |
| 09/08/2016 23:40 | Georges Gourdon | Contre ce projet d'arrêté | Je suis contre toute idée de destruction d'entrée qui est une solution bête de facilité. Je suis pour la recherche d'une solution alternative pour trouver une réponse intelligente au problème posé. Cela doit sûrement demander plus de travail, de concertation avec les différentes parties concernées et de réflexion. |
| 09/08/2016 23:41 | Gérald MAZAUD | Régulation ? | Non à cette forme de 'régulation' dont on a l'impression qu'elle est faite à l'aveugle. |
| 09/08/2016 23:43 | Dominique calmes | Contre la destruction des cormorans | L'homme doit cesser de détruire la nature pour satisfaire son avidité économique. Il n'est pas le nombril du monde ! |
| 09/08/2016 23:45 | J.C. AUVRAY | Non à la destruction préventive | Non à la destruction préventive des cormorans pour le profit à court terme de quelques individus privés. Plutôt prendre le risque de détruire une espèce que de risquer un manque à gagner! Dans la nature, le nombre de prédateur est toujours proportionnel à l'abondance des proies. L'avidité humaine elle, étant toujours sans limite, le moindre prédateur concurrent sera toujours de trop. |
| 09/08/2016 23:46 | Tofou | Une solution parmi tant d'autres... | Mettez des tireurs au niveau des piscicultures... Ça créera des emplois! |
| 09/08/2016 23:48 | regis | Espèce protégée | C'est une espèce protégée, donc il ne faut pas tuer ces animaux. avant de tuer des animaux protégés, il faudrait plutôt déjà penser à protéger ceux qui sont tués alors qu'ils sont protégés. ortolan par exemple ? ce projet d'arrêté est nul et non avenu, il ne se base sur aucune étude scientifique réelle. aucun chiffre réels. bref, c'est n'importe quoi! |
| 09/08/2016 23:56 | Chantal09 | Encore une décision abusive! | Que les pisciculteurs désirent protéger leur activité est certes légitime. Mais comment? Comme d'habitude : en exterminant! Et pourquoi ne pas poser des filets comme les éleveurs de volailles ont du le faire pour lutter contre la peste aviaire? Cela me rappelle le comportement les bergers qui, pour pouvoir laisser les brebis paître en liberté et sans surveillance, veulent l'extermination des loups et des ours! Ce qui est en plus choquant, c'est d'envisager de détruire une espèce protégée dans des lieux sans rapport avec la pisciculture!... |
| 09/08/2016 23:56 | alainF | Non à la destruction des cormorans | je m'oppose fermement à cet arrêté visant à détruire cette espèce pourtant protégée. |

| | | | |
|------------------|-------------------------------|--|---|
| 09/08/2016 23:57 | Lim Siek-Hy | 2nd arrêté pour déterminer les quotas, vraiment? ou est-ce déjà décidé?! | Bonjour, Le projet d'arrêté est censé avoir pour objectif de déterminer les quotas (c'est en tout cas, ce que je lis là, à l'instant, dans le paragraphe 'présentation du projet d'arrêté'). Or en regardant ce 'projet', on voit que les quotas ont déjà été déterminés! 154000 cormorans (prévus) seraient abattus entre 2016 et 2019, soit un peu plus de 51000 par an. Y en a-t-il vraiment autant qui s'attaquent aux piscicultures? Quels sont les organismes qui ont participé à l'établissement de ces quotas? N'y a-t-il pas d'autres moyens, en ce III ^e millénaire, de protéger les productions piscicoles que l'abattage d'une espèce protégée? |
| 09/08/2016 23:58 | Sébastien Christol | Contre cet arrêté | Non à la destruction d'espèces protégées sans étudier des solutions de cohabitation et de protection des élevages (tiens tiens ça rappelle le loup). |
| 09/08/2016 23:59 | Annick | Non et non | Toujours massacrer la nature au nom du profit ! C'est dégueulasse et injuste. |
| 09/08/2016 23:59 | MEFFRE | NON au massacre des cormorans | il faut arrêter de massacrer des loups pour satisfaire les éleveurs, de massacrer des cormorans pour satisfaire les pisciculteurs et les pêcheurs....Il n'y a qu'en respectant les autres êtres vivants et l'équilibre de la nature que l'homme pourra tirer son épingle du jeu. Les cormorans semblent être pour nos autorités plus nocifs que les vieilles centrales nucléaires, que les pesticides, herbicides et autres produits dangereux multiples et variés pour lesquels aucun arrêté de destruction ou d'interdiction n'est jamais pris... Avez vous mesuré l'impact écologique à court, moyen et long terme de cette 'régulation' ? Etant donné la surpopulation humaine et son impact catastrophique sur l'environnement, un arrêté va il être prochainement pris pour réguler les naissances? |
| 10/08/2016 00:00 | Mathieu FRANCOIS | Non, non, non et non !!! | Non à ce projet d'arrêté. Pas de destruction massive et irréféchie des grands cormorans. N'avons nous pas déjà fait assez de mal à la nature ?! |
| 10/08/2016 00:00 | arnaud | Defavorable | A vouloir gérer ce qui est desequilibrant pour les milieux, pourquoi ne pas gérer l'homme alors. Est ce que le ministère autoriserait les tirs de régulation sur les super prédateurs hominidés? Ras le bol de cette vision anthropocentree. Donc non, vraiment non a ce saccage de la faune a des seuls interets économiques. . |
| 10/08/2016 00:03 | FranceLablee | Prétention humaine destructrice | L homme, cet être si supérieur et si intelligent est entrain de détruire sa propre maison : la planète. Il ne respecte rien, il est entrain de détruire un magnifique équilibre naturel. Et en plus l'Homme pretend soigner cet équilibre naturel qu'il a détruit en voulant tuer ces magnifiques oiseaux La raçe humaine si prétentieuse marche sur la tête Je suis CONTRE la prétention humaine est sans limite de stupidité |
| 10/08/2016 00:05 | Meunier pascal | Pourquoi abattre ne vaut-il pas mieux protéger. | Je comprends tout à fait la crainte, le souhait d'éliminer ce qui est un predateur plur les professionnels de la mer, mais après le grand cormoran quel autre predateur sera la cible d'un arrêté de destruction ? N'est-il pas possible de protéger les aires de pisciculture par un procédé qui éviterait la predation. Il me semble que c'est dans cette direction que l'arrêté doit se diriger. L'élimination d'une source n'a jusqu'alors, je crois, jamais supprimer ce type de souci ou au contraire, en destabilisant le cycle naturel des espèces, entrainer des disparitions qui elles n'étaient pas souhaitées. Je demande donc que l'arrêté soit revu, voir supprimé, pour envisager d'autres sillutions de protection de aires mises en danger par ces oiseaux actuellement. Merci |
| 10/08/2016 00:05 | marie hélène robineau - LPO37 | Copie à revoir | remarque: du 27/7 au 13/8 est une période intéressante pour demander l'avis des citoyens!! Avant une telle décision, un travail avec les organismes autorisés comme la LPO serait le minimum Tuer 50000 gds cormorans en 3 ans parait complètement disproportionné; Il existe sûrement d'autres moyens de protection des poissons. Que se fait-il dans d'autres pays avec cormorans? Tuons, tuons donc tout ce qui dérange ... |
| 10/08/2016 00:07 | nicolas zuili | Respecter les pisciculteurs mais ne pas tomber non plus dans une autorisation démesurée de la chasse d'une espèce protégée | Il faut comprendre les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Pourtant 50.000 abattages cela semble beaucoup, notamment pour une espèce protégée. A quels endroits ? y compris sur les zones où il n'y a pas de piscicultures ? avec quelle répartition? comment contrôler, car à lever cette protection, ne risque t'on pas de tuer l'espèce. |
| 10/08/2016 00:08 | mc01 | NON NON ET NON | De quel droit s'agit-il ? Celui de décider de décimer une population de volatiles largement < impopulaires »? De qui se moque-t-on? A l'heure où nous savons aller dans l'espace, créer des robots en tous genres, ne peut-on trouver de manière plus élégante de protéger les poissons d'élevage ? Le cormoran n'a pas de chance : il est décidément moche, tout noir à faire sécher ses ailes quand il n'est pas occupé à trouer tous nos poissons ! Dans la Dombes où j'habite, nul besoin de quota officiel, on n'a trouvé rien de moins crétin que les tirs salvateurs de certains chasseurs et ceux de canons à cormoran » qui enchantent nos oreilles. Que dire de ces cormorans épinglés en croix sur des pieux au milieu des étangs, et dont les cadavres se consumant peu à peu sont sensés effrayer leurs congénères? Honte à toute cette barbarie qui rêve d'un monde peuplé d'hommes triés, élevant quelques protéines à pattes ou à nageoires, nantis de poétiques oreillettes distillant de vieux chants d'une nature disparue ! Idiote de cormoran qui ne sait que crier quand il aurait pu chanter comme un rossignol pour sauver sa peau ! Soyons fous : à quand un quota pour limiter l'extension d'un bipède qui est en train de ruiner notre planète ??? |

| | | | |
|------------------|-----------------------|---|--|
| 10/08/2016 00:08 | Dorothee | Je me positionne avec la LPO pour dire non au massacre des cormorans. | Il faut respecter la vie sauvage. Elle est très fragile. Il n'y a pas de raison d'éliminer les cormorans là où il n'y a pas de pisciculture. Les tuer me semble un droit que nous n'avons pas. Il faudrait faire de la prévention pour les éloigner. |
| 10/08/2016 00:10 | Christine DELBOUIS | Je suis opposée au projet d'arrêté prévoyant l'élimination de 50000 cormorans | Les animaux ont le droit de vivre au même titre que les humains. Si, à chaque fois qu'un animal cause un problème économique à certaines personnes, on est autorisé à les tuer, à quoi bon tenter d'apprendre à nos enfants à protéger la nature et à respecter la vie quelle qu'elle soit ?! Il faut être logique et cesser de plier sous les pressions financières. Il faut un peu de courage pour mener ce combat pour protéger la nature et la biodiversité jusqu'au bout. |
| 10/08/2016 00:10 | Doudou44 | Espèce ou individus protégés? | On peut chercher à garantir la protection d'une espèce sans pour autant protéger 100% des individus: cela dépend de la démographie de l'espèce. Or, le grand Cormoran a été 'boosté' par les étangs piscicoles plus ou moins artificiels qui permettent notamment aux jeunes de survivre plus facilement à leur 1er hiver. La démographie naturelle du Grand Cormoran est ainsi artificiellement faussée, et cela ne me choque pas de tenter de rétablir un équilibre plus naturel. Toutefois, la régulation basée sur un quota chiffré est la plus simple, mais aussi la plus simpliste: il faudrait tenter d'affiner les choses pour tenir compte des populations de cormorans: locales ou migratrices? adultes ou jeunes? A quelle période de l'année? etc. En fonction de ces critères, l'objectif de protéger les populations piscicoles ne sera pas atteint de la même façon pour un même nombre de cormorans 'régulés'. Il faut aussi raisonner sur une efficacité pluriannuelle, et pas seulement à court terme. Par ailleurs, s'agissant d'une espèce en partie migratrice, une concertation internationale semble indispensable pour éviter une gestion incohérente à l'échelle de plusieurs pays. |
| 10/08/2016 00:17 | Régine Sauviat Zanini | Halte aux exactions des vrais prédateurs les hommes. | La France est championne pour de nombreux comportements minables: la corrida, la chasse à outrance, le gavage des oies et canards, et les quotas pour tout...(les chamois, les loups, les ours, les martres, les fouines, les renards...les cormorans, et je ne parle que pour les animaux!). Si nous, les citoyens, nous décidons dès demain du quota d'imbéciles qui serait tolérable au sein des institutions, ce serait grandiose. Nos bureaucrates ne s'intéressent qu'aux 'pseudos animaux prédateurs' qui dérangent les chasseurs, pêcheurs, les dits 'bergers français', mais où sont les quotas pour les élevages intensifs de porcs responsables de lisiers, où sont les quotas pour les élevages de bovins à viande, où sont les quotas pour les élevages de chiens et de chats alors qu'il y a tant d'animaux à adopter, la liste serait trop longue...Cessons cette hypocrisie, tout n'est que lobby, hors de nos chères frontières, les comportements sont différents, certes, il y a pis, mais il y a nettement mieux. Donc, je dis non aux quotas pour les grands cormorans, il y a sûrement d'autres solutions que de tuer une espèce protégée. |
| 10/08/2016 00:18 | Christia | Stop au massacre | Le dérèglement climatique se charge de la disparition de certaines espèces, il est tout à fait inutile de faire appel à la main de l'homme qui est toujours trop lourde de conséquences, laissons ces cormorans vivre ! |
| 10/08/2016 00:18 | Anne Doutrelant | Non au Projet d'arrêté | Non au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux et des dérogations aux interdictions de destruction concernant les grands cormorans pour la période 2016-2019. Le cormoran est protégé au titre du régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1er de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Respectons les animaux protégés et arrêtons de faire des dérogations pour répondre aux demandes de corporations. Envisager de détruire tant de cormorans est une aberration. Il faut étudier scientifiquement le problème et chercher des solutions de prévention. On ne va tout de même pas détruire tous les animaux qui gênent l'activité humaine, au risque de détruire les écosystèmes. |
| 10/08/2016 00:18 | France Lablee | Stupidité humaine destructrice | C est incroyable! L homme si intelligent détruit sa propre maison : la planète . Il détruit un magnifique équilibre naturel par son action et ensuite veut rétablir l équilibre naturel en tuant ces oiseaux magnifiques. L homme est responsable de tout le déséquilibre naturel que nous connaissons et de ses bureaux parisiens décident de tuer pour soigner!!!!!! quelle grande intelligence. C est LAMENTABLE Vous n avez pas le droit d agir ainsi. Remettez vous plutôt en question pour toutes les mauvaises décisions prises avant et qui aboutissent à un déséquilibre . NON VOUS N AVEZ PAS LE DROIT |
| 10/08/2016 00:22 | Kfol | Contre | Contre ce projet. Une alternative doit être trouvée. |
| 10/08/2016 00:23 | Vasseur | Disproportion | En tant que citoyen, je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Les difficultés des pisciculteurs ne justifient pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |

| | | | |
|------------------|---------------------------|--|--|
| 10/08/2016 00:26 | Ub 58 | Arrêter de faire n'importe quoi | Bonjour, membre de la LPO, j'ai regardé l'émission concernant les cormorans. Quand l'homme comprendra que c'est lui, nous les plus gros prédateurs, le monde changerait. Il est vraiment urgent que la faune, flore, biodiversité et surtout le respect total de la nature soit préservée. Fille de garde forestier, je soutiendrai jusqu'à mon dernier souffle les associations qui mettent tout en œuvre pour sauver notre planète. Les cormorans, ainsi que tous les animaux, ont leur place. C'est nous les Hommes qui ne pensons qu'à notre petit confort. Ce n'est pas à des bureaucrates de décider. Quand je vois les bénévoles qui prennent des risques pour sauver, compter et passer des heures à observer, ce n'est pas pour n'importe quoi. Je ne supporte plus que l'on polémique contre les oiseaux, animaux et insectes. LAISSEZ-LES VIVRE, Merci |
| 10/08/2016 00:30 | Mouveroux Eric et Natalie | Tristesse de la bêtise | 'Puissances Fatales Après son train d'expériences l'homme trouve sépulture silencieuse et le sommeil. Corbeaux pies ne se dérangent devant lui dans la nature. Le bétail attend la masse La génisse aura le jonc couchée dans les marguerites.' Joseph Rouffanche : 'l'avant-dernier devenir' Les Indiens du plateau de Millevaches |
| 10/08/2016 00:30 | alex | Contre | je suis contre cet arrêté, la destruction est toujours plus facile que de travailler avec la nature.. Il existe d'autre solutions bien plus douces! |
| 10/08/2016 00:31 | Rabenmutter | Le grand cormoran, une espèce pas si bien protégée... | Décider d'abattre ouvertement 150 000 grands cormorans sur une période de trois ans, parce qu'ils 'dérangent' une poignée de pisciculteurs, est tout bonnement écoeurant. Le massacre envisagé de cette espèce, pourtant protégée, est intolérable. En tant que membre de la LPO, je refuse de cautionner ce projet d'arrêté. |
| 10/08/2016 00:32 | Calamityjane | Le grand cormoran , l'homme petit petit | Marre de cette stupide race humaine qui se croit tout permis et tellement supérieure aux animaux.Stupide race humaine qui a tous les droits alors qu'elle n'arrive pas 'à la cheville' de tous les autres êtres vivants. Qui ne voit que son profit. Mais laissez vivre en paix les animaux, regardez les vivre, admirez les et prenez en de la graine, bande de profiteurs. |
| 10/08/2016 00:36 | Blanquet | Non à la destruction de tout ou partie d'une espèce protégée et plus encore... | La première urgence est de remettre en question nos pratiques et les moyens que nous nous donnons de survivre au détriment de la nature en général et d'un grand nombre d'espèces animales. Beaucoup ont déjà disparu et celles qu'on tente de protéger restent menacées par nos entreprises dont la seule véritable finalité consiste à augmenter les dividendes d'actionnaires... etc., etc., rien qui soit très utile pour la vie réelle et les équilibres naturels fondamentaux. Je pense qu'il vaut mieux détruire une partie de ce que nous avons édifié plutôt que de continuer le massacre du monde animal et la destruction de l'habitat universel commun. Décroissance ! |
| 10/08/2016 00:37 | Brennou | Quotas ? Pourquoi des quotas ? | "Les quotas ne servent qu'à fournir un emploi aux surveillants de quotas !" Le cormoran comme d'autres prédateurs, vient en surnombre dans un paysage agronomique jusqu'ici équilibré. N'en déplaie aux idolâtres de la biodiversité, la France rurale vivait sans cormorans jusqu'à ces dernières années. Les quelques incursions de l'oiseau depuis le XIX ^e siècle ne faisaient pas tort à grand monde. Mais alors que la ressource maritime diminue, pourquoi accentuer une pression aussi explosive sur les pisciculteurs terriens qui entre autres retombées, entretien des lieux hautement propices à cette même biodiversité ? Avec les ragondins, cygnes parfois, jussie, écrevisses de Louisiane et quelques autres, cette agriculture aquacole subit des contraintes propres à la faire disparaître. C'est DONC une ressource durable de plus en péril ! Un fauteur et un bureau en ville ne prédisposent que rarement à chausser des bottes et à participer à la pêche ou au curage d'un étang. Il faut donc répéter que les moyens de défense contre le cormoran sont lourds à mettre en œuvre, onéreux et dispendieux en temps et en matériel, pour des résultats peu satisfaisants. L'oiseau est en effet méfiant au possible et sa chasse, difficile et peu gratifiante car il ne présente aucun intérêt culinaire. Aussi la libération totale de son tir ne mettrait en aucun cas sa survie en jeu : on a grand peine à simplement stabiliser ses effectifs locaux par une chasse des plus difficile. A 500g par jour et par bec, on finit par entretenir des étangs rien que pour lui ! Les quotas promis sont donc des MINIMUMS d'autant qu'ils s'accompagnent de tracasseries administratives invraisemblables, or il n'y a pas de braconniers pour les cormorans ! |
| 10/08/2016 00:38 | Isabelle BOTTI | Massacre des cormorans | NON au massacre des cormorans. Chaque animal à le droit de vivre. De quel droit établissons-nous des quotas pour la faune ? D'autres quotas seraient à établir dans ce cas.... |
| 10/08/2016 00:55 | Giraud | Encore une fois... | Encore une fois nos élus bafouent les protections d'espèces protégées ! Il est assez honteux d'être moralisateur lors de la cop 21 et d'avoir la capacité de tout balayer d'un revers de main.Merci pour les générations futures ! |
| 10/08/2016 00:58 | Lacresse Christelle | Aberration. | Je m'éleve absolument contre ce énième projet de destruction d'animaux arbitrairement déclarés 'nuisibles', qui ne laisse aucune part à des solutions alternatives : protection des zones piscicoles par des filets par exemple, effarouchement dans les zones naturelles sensibles, ou tout autre moyen proposé par les scientifiques spécialistes de ces milieux... Et puis à qui le tour après les cormorans ? Les hérons ? D'autres oiseaux pêcheurs ? Tous ceux qui viendront occuper la niche écologique rendue vacante par ces destructions ? |

| | | | |
|------------------|-----------------------|--|---|
| 10/08/2016 01:02 | Monique W | Contre le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux de destruction des grands cormorans | Arrêtons de détruire aveuglément et en grand nombre une espèce animale protégée, sans analyse scientifique et sans recherche de solutions de prévention. Quelle sera la prochaine espèce animale considérée comme 'génante' et jusqu'à quand détruira-t-on irrémédiablement la nature et sa biodiversité pour le seul intérêt financier ou ludique d'une unique espèce ... la notre. N'oublions jamais cette prophétie d'un chef indien Cree: 'Quand le dernier arbre (et le dernier cormoran!) sera abattu, la dernière rivière empoisonnée,le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas'. |
| 10/08/2016 01:36 | PAYET PIGEON JEAN LUC | POUR UN PROJET D'ARRÊTÉ DE CLASSEMENT EN ESPÈCE NUISIBLE | Président de association de développement de l'aquaculture en Auvergne Rhone Alpes ADAPRA,je demande le déclassement du Cormoran d' espèce protégée en espèce nuisible Les régions d'étangs qui adhèrent à l'adapra ,Dombes,Forez,Isère et Bourbonnais sont victimes de cette espèce oiseau piscivore et les piscicultures sont vouées à la faillite économique et le risque est de voir leurs écosystèmes disparaître soit par abandon ou découragement. Malgré tous les efforts économiques et les aides pour relancer la pisciculture d'etang (livre blanc de la Dombes),le cormoran demeure le problème et rien ne stoppe sa prédation autre que la régulation par tirs réels pour une population qui est passée de 20000 oiseaux quand la directive européenne 79 en a fait un classement espèce protégée à plus d'un million oiseaux actuellement. C'est une situation qui n'est plus acceptable en 2016 et la solution serait quand on classe une espèce de mettre un seuil minima pour avoir le statut de protection et un seuil maxima ou elle perdrait son statut pour être de l'arête nuisible Outre les étangs, les cormorans pillent les rivières et lacs alpins de la région Auvergne Rhone Alpes |
| 10/08/2016 02:28 | Mireille Guilloux | Un NON total au massacre des cormorans | L'humain égocentré,CANCER de la planète terre, ronge petit à petit et même à grand pas toutes les cellules avoisinantes telles que la faune, la flore, l'eau, l'humus, l'air etc. Rien ne lui résiste et j'ai peur. Je me sens un élément à part entière de la Nature et de faite ne suis plus égocentree. Je prends à plein coeur le parti des CORMORANS. S'il y a réellement un problème avec les piscicultures, que les humains trouvent des réponses douces à leur problèmes. Mais une pisciculture n'est-elle pas déjà un grand problème pour l'environnement? Ce sont elles le problème et non les Cormorans. |
| 10/08/2016 02:29 | véronique | Laissons vivre les grands cormorans | Pourquoi l'homme veut il encore une fois être le grand 'régulateur' de la biodiversité ? De quel droit ? et pour quelle terre dans 2 générations ? Les oiseaux déclinent à la vitesse grand v depuis les années 60. Voulons nous un monde sans oiseaux ? |
| 10/08/2016 02:35 | Moi | Non | Non au massacre délibéré. |
| 10/08/2016 03:00 | Jeff | Non à la destruction d'espèces animales innocentes | Il est inadmissible que le gouvernement autorise un tel massacre |
| 10/08/2016 03:23 | Mister- LPO | Pas d'accord pour la limitation des cormorans | Apparemment, le problème du souhait de limitation des cormorans vient de la baisse de la quantité de poissons signalée par les Assoc de pêcheurs où la prédation dans les piscicultures qui peut facilement se régler par la pose de filets. Les cormorans, comme beaucoup d'espèces animales, limitent leur population naturellement?(nombre d'oeufs) suivant la quantité de nourriture dont ils disposent. Les humains, qui ne pêchent que pour l'amusement ou le profit et gaspillent les ressources, doivent partager les ressources alimentaires avec les animaux qui eux n'attrapent du poisson que pour se nourrir. le prélèvement des cormorans représente 3% de la biomasse poissons alors que celui des pêcheurs est de 3 à 9 fois plus important (suivant le milieu) et le nombre de pêcheurs est en expansion. Que l'on commence par: - faire respecter la législation aux pêcheurs, entre autres la taille des poissons capturés, limiter la quantité pêchée, obliger le 'no kill',et fermer la pêche en période de reproduction des poissons. - limiter le nombre de poissons 'exotiques' ravageurs comme le silure, omnivore, se nourrissant entre autres des frayères et des poissons. - faire diminuer les pollutions chimiques qui tuent les poissons et toute vie aquatique. - interdire les prélèvements sauvages d'eau et les destructions d'espaces aquatiques. - augmenter la rentabilité financière des piscicultures, en recul à caude de la baisse des cours engendrée par la concurrence des producteurs des « nouveaux pays de l'Est ». Ce ne serait donc pas le grand cormoran qui nuit majoritairement aux piscicultures, mais l'élargissement de l'Europe. Et certainement que les stocks de poissons pourront contenter humains et cormorans..... Par quelle méthode scientifique a t-on déterminé qu'un cormoran avale 400 kg de poissons par an (assoc de pêche lac du Bourget), soit plus d'un kilo par jour? Ce chiffre est exagéré. Suivant un rapport de Claude Sitt, la moyenne pour un grand cormoran est de 425gr par jour, soit 155kg par an. Limiter les cormorans ne servirait à rien car les adultes compenseraient la perte d'effectifs par une augmentation des naissances ou immédiatement remplacés par d'autres venus d'ailleurs, ce qui se démontre déjà aujourd'hui dans les départements français. |
| 10/08/2016 03:32 | Léa G | Non | Je m'oppose à ce projet, le recul n'est pas assez important pour justifier l'élimination de tant d'oiseaux. |
| 10/08/2016 04:50 | Ab6 | NON AU MASSACRE | Unissons nous contre cet arrêté de destruction des cormorans ! |

10/08/2016 05:07 Metissao Massacre de cormoran pour l'utilité humaine Laisons tranquille la nature et arrêtons l'hyperconsommation humaine nocive à tout point de vue. Protégeons la nature le peu qu'il reste, c'est ce que nous avons de plus cher sur cette terre en l'occurrence les cormorans et soyons logiques il s'agit d'une espèce PROTEGEE !

10/08/2016 05:32 francey chs Tirs commorants Tout à fait ridicule de pareils mesures a quand l'éradication de cet oiseau qui ne fait pas plus de dégâts que les braconniers et autres pesticides il est trop facile de mettre la faute sur le premier venu il faut absolument combattre cette décision de politiciens qui ne comprennent rien à la nature

10/08/2016 05:43 Jean-Paul Haenni Non au massacre des Grands Cormorans En tant qu'adhérent de la LPO, je m'oppose radicalement au massacre disproportionné des Grands Cormorans.

10/08/2016 05:54 Hélène Smith Non aux tirs du Grand Cormoran Je suis contre ce projet de destruction massive d'une espèce protégée.

10/08/2016 06:00 Alphaville Folie meurtrière ! C'est de la folie: 50 000 grands cormorans. Pour des raisons économiques, pour répondre à des groupes de pression, on saccage une espèce protégée: si les pisciculteurs veulent défendre leur exploitation, qu'ils posent des filets sur leurs bassins. Quant aux pêcheurs, ils sont en situation de concurrence avec un prédateur naturel. Il n'y a aucune justification technique ou naturaliste à ce projet. Faut-il tuer tous les prédateurs naturels en concurrence avec l'homme et ses activités économiques, bientôt les hérons, les aigrettes, etc...? Cela semble être la volonté politique actuelle de l'Etat français. Quel monde vont-ils laisser à nos enfants et petits enfants?

10/08/2016 06:21 Jacques21 Non au tirs sur les cormorans Les cormorans et autres espèces animales pre-existaient avant l'invention des administrations et autres plans de tirs. C'est bien la pression /destruction que nous exerçons qui bâtit ces déséquilibres sur les écosystèmes. Non à une gestion nationale sur des quotas arbitraires décidés par on ne sait qui sur on ne sait quoi et qui ne sont pas argumentés par des autorités sérieuses.

10/08/2016 06:33 DUPLECH Murielle Non Non au massacre des grands cormorans

10/08/2016 06:53 Michèle Laissez vivre les cormorans C'est insupportable

10/08/2016 06:55 Anne Non Décidemment l'homme ne peut pas s'empêcher de vouloir tout réguler quand est ce qu'il comprendra que face à Dame nature il est le plus grand des incompetents !

10/08/2016 06:57 Guilaïne Chaix Non à la destruction des cormorans Non aux dérogations permettant de tuer des cormorans.

10/08/2016 07:02 TOUZOT Patrick Non et non Ils veulent faire comme avec les loups, il n'y a pas d'espèces nuisible, les cormorans étaient là avant nous. Ils ont qu'à adapter leurs piscicultures... Pourquoi pas faire des campagnes d'éradication des chats domestiques qui massacrent les oiseaux.

10/08/2016 07:03 Anicet Uhring Non à la destruction des cormorans! Qu'est-ce que c'est de ce gouvernement qui ne pense qu'à détruire? Les loups, les ours et aujourd'hui les cormorans... Sans oublier, dans un autre domaine, le code du travail. Il y a sans doute d'autres solutions, encore faut-il le vouloir....

10/08/2016 07:04 WINDELS Martin Tir du cormorant Pas d'étude sérieuse sur l'impact des tirs alors qu'ailleurs on en revient (PAYS-BAS, SUEDE...). C'est au niveau des colonies de reproduction qu'il faut agir, si un problème se pose, mais avec sérieux et science. Que les pisciculteurs puissent intervenir après avoir pris des mesures de base ne me dérange absolument pas. Ce qui me dérange au plus haut point, c'est qu'on donne à nouveau le droit de chasse à une espèce protégée, car c'est de ça qu'il s'agit ici. On voit avec la chasse aux loups que les cotas ne servent à rien PUISQUE certains CHASSEURS NE RESPECTENT RIEN. De plus, la chasse en tout lieu, c'est le plus incroyable mais le mieux pour rendre cette chasse incontrôlable.

10/08/2016 07:06 Bnrkl Laissez nous nos cormorans ! Il serait temps que ce pays apprenne à respecter les êtres vivants qui s'y trouvent et leur biotope. C'est à l'homme de faire de la place aux bêtes et non l'inverse !

10/08/2016 07:11 Pascale cormorans NON AU MASSACRE DES CORMORANS

10/08/2016 07:11 Diapteron Peine de mort économique? Une décision caricaturale mais caractéristique de la formation des hommes politiques français en matière d'écologie (en tant qu'objet d'étude objective, pas en tant que prétexte politique). Quand on sait que dans notre pays on fait appel à des 'experts' confondant un chat sauvage et un tigre... Pourquoi vois-je des filets protecteurs de grêle au-dessus des exploitations de pommiers et pas protecteurs de cormorans au-dessus des piscicultures? N'y-a-t-il pas une forme d'aide à apporter, y compris publique? Quels sont les lobbies qui se cachent derrière cette décision? C'est une honte: "Tu gênes l'être humain? Je te tue..."

10/08/2016 07:16 Alain TISON folie des hommes Le plus grand prédateur sur terre c'est l'homme. Et si les animaux décidaient de quotas pour eux?

10/08/2016 07:18 Hélène C'est honteux ! Des cormorans devraient mourir parce qu'ils mangent des poissons ? Et pourquoi ? Nous en mangeons bien, nous !

10/08/2016 07:18 laurence Boiteux du CORIF Non à la destruction du Grand cormoran Effarouchement oui si nécessaire mais pondre régulièrement des arrêtés comme celui-ci!! on n'a pas fini de défendre les oiseaux protégés il faut toujours rester aux aguets .

10/08/2016 07:24 NB57 Arrêter le massacre des Cormorans et de la nature Pourquoi détruire ce que la nature a tant de mal à conserver ? Regardons plutôt ce qu'il faudrait faire de manière pro-active, sans détruire systématiquement la faune qui nous entoure. En tant qu'adhérent à la LPD, je m'oppose totalement à ce projet de destruction des cormorans et aux dérogations toujours sujettes à être interprétés diversement !!!

10/08/2016 07:24 sylvianeB Cormoran Je suis contre ce projet destiné à abattre les cormorans comme d'ailleurs d'autres animaux dont ce n'est pas le sujet ici. Ces oiseaux sont protégés et doivent le rester

10/08/2016 07:29 Deblock Non à la destruction Je suis véritablement contre les dérogations aux interdictions de destruction des grands cormorans

10/08/2016 07:29 Benji0591 Contre le projet Je suis contre ce projet démesuré!

10/08/2016 07:38 Eliane Arrêtons les massacres. Non aux massacres des cormorans.

10/08/2016 07:39 Philippe Schuster rabolio Avis défavorable Je suis défavorable à cet arrêté de destruction d'une espèce protégée.

10/08/2016 07:41 Oui au tir sur les cormorans et sans restriction. Il faut réduire notablement la population de cormorans. C'est une plaie pour la pisciculture et pour la pêche de loisir.

10/08/2016 07:42 Myriam Honoré STOP Contre l'abattage du grand cormoran. Comme d'habitude on privilégie la solution extrême. Pourquoi ne pas mieux protéger les exploitations? L'homme est sensé être supérieurement intelligent, prouvons le.

10/08/2016 07:44 Zedd84 Non Non aux dérogations aux interdictions de destruction des grands cormorans

10/08/2016 07:44 Deloison Marc Laissez vivre la nature Je suis contre ce projet de limiter la vie d'une espèce. Mettons plutôt notre énergie et nos ressources dans la protection des autres espèces et dans des dispositifs de protection des piscicultures.

10/08/2016 07:47 Chemin NON AU MASSACRE DES CORMORANS Tuer un oiseau, c'est tuer la biodiversité, c'est tuer notre planète, c'est tuer notre survie.

10/08/2016 07:48 jean-marie risse Cormorans Un chiffre rond, rond, rond, absurde et disproportionné ! Et en partie injustifié, comprenant néanmoins les difficultés rencontrées par les pisciculteurs dans certaines régions .

10/08/2016 07:48 samson d Non Bonjour Je suis défavorable à cet arrêté. Si une espèce prolifère c'est qu'il a une niche écologique. Elle se régule d'elle-même et diminue ou disparaît quand elle n'a plus de ressources. L'homme croit tout maîtriser et détruit tout à son profit. Un jour il n'aura plus rien du tout et disparaîtra comme d'autres avant. La terre retrouvera un autre équilibre. Sans lui. Cordialement

10/08/2016 07:53 Yvette NON A CET ARRÊTE Que les décideurs réfléchissent à ce projet d'arrêté. Le plus grand destructeur est l'homme. Laissons vivre ces oiseaux et d'autres espèces si ce projet devient réalité.

10/08/2016 07:54 BONNET {{Contre cette décision évidemment, Patrick Bonnet, Moselle, le 10 août 2016 à 7h50}} A quand des quotas pour réduire le nombre de députés, sénateurs, élus et autres parasites qui se goinfrent sur le dos de ceux qu'ils sont censés administrer et protéger ?

10/08/2016 07:55 BROGI Non à la destruction à l'aveugle du grand cormoran Non à une destruction à l'aveugle et générale, sans retour chiffré de l'impact réel sur l'espèce, encore envisageable sur des secteurs limités et suite à d'importantes nuisances on ne peut extrapoler une destruction massive sur des territoires entiers.

10/08/2016 08:00 Patrick Charbonnier Oui à la régulation des cormorans. Bonjour. Oui à ce nouvel arrêté qui me paraît néanmoins insuffisant. Il est temps de donner un réel coup de frein à la colonisation des cormorans en autres sur le lac Du Bourget. Ces oiseaux créés un sérieux déséquilibre. Les populations de poissons ne font que baisser sur le lac Du Bourget malgré les nombreux efforts des sociétés de pêche (alevinages, tir des cormorans etc ...). Ce sont les cartes de pêche payée fort cher par les pêcheurs eux-même qui participent à cette gestion. J'ai le souhait que les personnes qui vont décider des prélèvements de cormorans écoutent les hommes de terrain, c'est-à-dire ceux qui souvent bénévolement donnent de leur temps sans compter pour essayer d'endiguer un réel fléau. En tout cas on ne pourra pas dire que l'on ne savait pas ...

10/08/2016 08:00 Olivier Mariotte Toujours la même mauvaise réponse! "Y'en a de trop!!!!" est souvent la phrase répétée dès qu'une espèce devient présente en France: les buses, les loups... les cormorans.C'est à croire que l'on aime le vide. Pour seule solution? La destruction abusive. Utilisons notre intelligence pour que responsables politiques, scientifiques et professionnels de la pisciculture trouvent des solutions plus respectueuses des oiseaux.

10/08/2016 08:02 Alain LIMANTON Non au massacre des cormorans A quoi servent les interdictions de destruction s'il est possible d'y déroger ?? A quoi sert la protection des espèces s'il est possible de les exterminer ?? Non à ce projet débile !

10/08/2016 08:02 Kerguelen Opposition au projet d'arrêté Je m'oppose au projet d'arrêté de destruction du cormoran, tel que proposé. Il existe des mesures de protection efficace pour les piscicultures (filets) et la présence de cormorans est plutôt un signe de bonne santé de l'écosystème. La nature recule chaque jour devant le besoin irrésistible de produire toujours plus.

| | | | |
|------------------|-------------------|---|--|
| 10/08/2016 08:08 | Dubois Yves | Vivre avec et non contre la nature | La soit disant intelligence de l'homme devrait servir à trouver des solutions aux problèmes posés sans détruire tout ce qui le gêne. La nature est source d'inspiration, de poésie, de refuge contre le stress, de découvertes utiles ... préservons la pour les générations à venir. _ Non aux destructions massives d'espèces naturelles. |
| 10/08/2016 08:11 | Maillard | Fixer des 'quotas' pour détruire les grands cormorans | Il serait temps de réaliser l'impact de l'homme sur la Nature! Arrêtons de nous prendre pour dieu...laissons les espèces se gérer...Respectons ce qui était là avant nous! |
| 10/08/2016 08:13 | BUNOZ Romain | NON | Je ne suis pas d'accord, c'est une espèce protégée ayant le droit de vivre sur son territoire originel. L'homme doit apprendre à partager ! |
| 10/08/2016 08:13 | Hélène Goliard | Destruction de Grand Cormorans | Quand arrêterons nous en France de détruire la nature sous des prétextes futiles au service d'une minorité? Toutes les espèces ont leur place ici, et c'est à l'homme de s'adapter plutôt que de détruire et de continuer indéfiniment à déséquilibrer les milieux, ceci sans analyse scientifique et sans recherche de solutions de prévention, uniquement pour le bon vouloir de certains? Les filets de protection des piscicultures existent !D'autres solutions peuvent être trouvées. Quant à la pêche de loisir , elle ne doit à aucun moment se pratiquer au dépend d'une espèce et de destruction massive, pourquoi aurait-elle la priorité sur les cormorans qui ont besoin de poissons pour se nourrir? Ces décisions ont toujours un relent démagogique et politique! Arrêtons de massacrer autour de nous pour le seul plaisir que quelques uns! Essayons enfin en France, de vivre en bonne harmonie avec ce qui nous entoure! |
| 10/08/2016 08:14 | michel | Destruction des grands cormorans | Action de destruction disproportionnée sans réelle justification |
| 10/08/2016 08:16 | Compere Agnès | Abattage grands cormorans | Le grand cormoran n'est pas une espèce envahissante |
| 10/08/2016 08:16 | Michel Guinchard | Non à la destruction d'une espèce protégée | Je suis contre la destruction du grand cormoran pour des intérêts de quelques pisciculteurs. |
| 10/08/2016 08:16 | Patrice Mariolan | Opposé à cette loi | je suis opposé à cette loi qui remet en question le statut des espèces protégées. |
| 10/08/2016 08:17 | Viktor Lindeboom | Schandalig!! It's a shame!! | On protège ou on ne protège pas! Viktor Lindeboom, Amsterdam et Saint-Remy-de-Provence |
| 10/08/2016 08:18 | GARET EMMANUELLE | Non! | Je suis contre cet arrêté. Arrêtons tous ces massacres inutiles. L'Homme n a t il pas un cerveau suffisamment évolué pour trouver des solutions plus intelligentes? |
| 10/08/2016 08:19 | GUILLAUME Yannick | STOP | NON a ce projet c'est tout !!! |
| 10/08/2016 08:19 | Fabrine LORET | NON | Non, je suis en complet désaccord ! |
| 10/08/2016 08:19 | soler mireille | Je vis en Camargue et je respecte les cormorans. | Qui est mieux placé que moi qui n'appose pas de grands titres à mon patronyme mais vit au quotidien avec ces oiseaux magnifiques très dignes qui illuminent mon quotidien sur les étangs ou lorsqu'ils passent au dessus de mon mas en petits groupes ? laissez les vivre tout se passe très bien avec eux ... si seulement vous vouliez me croireje ne chasse pas mais je vote aussi !!!! |
| 10/08/2016 08:20 | Julie L | Non | La période est bien trop longue pour ces animaux protégés. |
| 10/08/2016 08:20 | MICSAS | Non à la destruction d'une espèce protégée | Le Ministère de l'environnement doit s'attacher à protéger la nature plutôt que favoriser des activités humaines pas toujours éco-responsables. Respectons déjà nos engagements en matière d'environnement. Il y a du boulot !!! |
| 10/08/2016 08:20 | Mym | Arrêtons les massacres !!! | NON à la destruction du Grand Cormoran, espèce protégée !!! |
| 10/08/2016 08:21 | Michel fab | No. | C toujours plus facile de tuer des animaux que de faire avancer le respect de la vie.Je suis contre ce projet de tuerie . Encore un fois c a se demander si le ministère de l environnement n encourage pas la chasse et ses adhérents et l élimination des espèces plutôt que de rechercher une solution plus respectueuse de la nature et de l être vivants. |
| 10/08/2016 08:21 | Gérald Trainel | Stop au massacre | Qui n'a pas eu le plaisir de contempler ce bel oiseau se sécher le plumage sur une branche d'arbre mort en milieu d'étang? Ou sortir de l'eau en prenant son envol ou encore attraper le poisson avec une telle agilité que les pêcheurs d'Asie les utilisent toujours traditionnellement . Comment valider un tel massacre? des que l'homme raisonne exploitation et profit financier , aucune solution pérenne et en phase avec la biodiversité ne lui vient à l'esprit. Les massacres n'ont jamais été des solutions d'avenir. On parle de prélèvements, de régulation alors qu'il s'agit de vie animale . L'une des solutions en cas de nécessité avérée et validée par arrêtes serait à mon sens un ramassage d'œufs pondérés prélevés pour régulation Mais dans tous les cas non au massacre!!! |
| 10/08/2016 08:21 | Yveline Ka | Cormorans | Décision arbitraire et irresponsable. |
| 10/08/2016 08:22 | Catherine PLUG | contre le massacre inutile des cormorans | Laissez vivre ces oiseaux. Arrêtez de massacrer de pauvres animaux innocents. Merci. |
| 10/08/2016 08:22 | Pauline | Non à cet arrêté ! | En tant qu'adhérente à la LPO, je m'oppose à ce projet d'arrêté. Les espèces ne se gèrent pas avec des quotas. |

| | | | |
|------------------|-------------------------|---|---|
| 10/08/2016 08:23 | MARTIN Marie-Annick | Grands cormorans | Je suis absolument contre ce projet de dérogations autorisant la destruction des grands cormorans pendant 3 ans. |
| 10/08/2016 08:23 | Guillemin | Non... | NON ! Avis défavorable. .. |
| 10/08/2016 08:23 | Paola | Pour la protection de l'environnement, à tous. | Je suis contre cet arrêté car nous ne devrions pas tuer des espèces qui font partie de notre écosystème, et ne nous sont d'aucun réel danger. Nous nous coupons de plus en plus de la nature dont nous dépendons, nous oublions trop souvent à quel point elle est bénéfique pour nous et la planète. Je suis pour la protection de ces cormorans car je suis pour l'équilibre et le respect de la vie. |
| 10/08/2016 08:23 | Stéphane Van Inghelandt | Le grand cormoran à toute sa place dans nos écosystèmes en France ! | Encore une décision prise par des gens incompetents qui ne connaissent rien à l'écologie de cette espèce et en général à l'équilibre des écosystèmes. Je suis fermement contre cette abattage !!! |
| 10/08/2016 08:24 | Margouette LPO | Non aux massacres des grands cormorans | Les oiseaux sont en fort déclin dans le monde à cause de l'expansion de l'homme. Les oiseaux ont autant le droit de vivre que nous. Pas d'accord sur cette destruction massive. |
| 10/08/2016 08:24 | Natale | STOP à cette folie meurtrière et à la destruction d'oiseaux et d'une espèce | Je rejette ce projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans!!! Inadmissible. C'est un zoocide. |
| 10/08/2016 08:25 | Kerihuel | Non ! | Je suis opposé à la destruction des cormorans |
| 10/08/2016 08:25 | CAUSSIMONT Gérard | Non à la destruction | Les quotas de 'destruction' de cette espèce protégée sont excessifs et disproportionnés avec les dommages aux piscicultures. L'action de l'Etat devrait se concentrer sur l'aide à la prévention des dommages éventuels et non à la destruction des espèces 'protégées'. Les difficultés d'autres nature des exploitants ne doivent pas se cristalliser sur les oiseaux. Le rôle de l'Etat est de rester neutre et de protéger la biodiversité. |
| 10/08/2016 08:26 | marais chantal | non ! à la destruction des cormorans !! | Non ! à la destruction de tous ces pauvres cormorans ! ce chiffre me fait froid dans le dos ... |
| 10/08/2016 08:26 | FLORQUIN | Stop aux tueries d'animaux en France ! | Non et mille fois Non ! Nous n'en pouvons plus des massacres d'animaux en France ! C'est intolérable et peu à peu ça nous transforme en monstre ! Que vaut notre pays si sa seule réponse est la MORT ? Rien. Nous ne valons alors plus rien ! Que nous servent nos auteurs, artistes et philosophes ? La patrie de Victor Hugo ? Phagocitée par d'immondes et froids fonctionnaires articulés par des décideurs invisibles ! STOP au massacre ! |
| 10/08/2016 08:27 | FLORENT | NON À LA DESTRUCTION DES CORMORANS | Je suis absolument contre cet arrêté injustifié dans sa disproportion. La régulation des populations d'animaux en surnombre et pouvant porter préjudice aux activités humaines ne saurait s'apparenter à une extermination de masse. |
| 10/08/2016 08:27 | BOUBY Jocelyne | Respectons la nature | Non à ces exécutions arbitraires ! |
| 10/08/2016 08:27 | Marion G. | Pas de régulation en aveugle | Stop aux dérogations si étendues accordées pour détruire une espèce protégée. S'ils doivent absolument être tués, il faut le faire de façon ciblée en répondant à des dégâts constatés localement. |
| 10/08/2016 08:28 | Morel Marie | NON au massacre des cormorans ! | Non à toute forme de massacre ! Personne ne devrait pouvoir décider de la 'nécessité' de la mort d' une espèce ! |
| 10/08/2016 08:28 | Viviane Herren | Protégez les cormorans de la chasse! | Laissez les cormorans vivre en paix! Interdisez de les chasser! |
| 10/08/2016 08:29 | DECLLE Françoise | non à ce projet disproportionné | D'accord pour la protection des activités piscicoles , mais la mesure est disproportionnée face à l'effet souhaité! |
| 10/08/2016 08:30 | Frédéric | Pitié pour les cormorans ! | Tout à fait d'accord avec PREBOST - et tous les dépositaires de commentaires. Je souhaite que la LPO agisse au nom de ses adhérents et sympathisants, de la manière raisonnée, logique, dont elle fait toujours preuve, sagement et intelligemment, en respectant les deux parties, de façon à ce que cette action ne conduise pas à terme à un amoindrissement catastrophique sinon dans quelques années à la disparition totale de l'espèce. A moins qu'il n'y ait possibilité d'endiguer, d'enterrer cette action, ce que je ne crois hélas pas... |
| 10/08/2016 08:30 | damien | NON a la destruction du cormoran ! | Comment pouvez vous pondre des lois qui mettent en cause la destruction d'une faune protégée et vouloir détruire 50000 cormorans ou autres espèces , je trouve cela dégradant et barbare pour un ministre de l'environnement ! Ceux qui détruisent c'est nous (l'humain) nous prenons trop de place sur cette planète a nous d'agir autrement en laissant en paix les êtres qui nous entourent ! |
| 10/08/2016 08:31 | Katty10chats | Gardons nos cormorans!!! | Non non et non. Arrêtons tous ces massacres. Si la souffrance animale était audible, nous ne pourrions supporter ses cris. Pitié pour les cormorans, les oiseaux et toutes ces vies qui comme nous ont peurs et ressentent la souffrance. Leur seul tort sur cette terre c'est de ne pas savoir qu'il y a une fin à la vie contrairement à nous. Et du coup nous nous arrogeons un droit de vie et de mort sur toutes espèces de vie sur terre. s'il vous plaît pitié pour eux. |

| | | | |
|------------------|-------------------|--|--|
| 10/08/2016 08:32 | Bonneville | Halte à l'écologie meurtrière ! | Non au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) pour la période 2016-2019. |
| 10/08/2016 08:32 | Charley SIFAOUI | Et après, ce sera quoi ? Le héron, le martin-pêcheur ? | Après le loup, voilà une nouvelle entorse au préjudice de la famille des animaux de la faune sauvage protégés par la loi. De dérogation en dérogation, on détrécote des lois pourtant essentielles. Si l'on écoutait les pêcheurs, il faudrait aussi détruire les martin-pêcheur et les hérons ! Ces demandes sont malvenues et non-fondées. Elles ne répondront jamais à l'attente des pisciculteurs dans ce cas précis. Et ils le savent parfaitement. Le prélèvement effectué par les cormorans (et autres oiseaux aquatiques) est confidentiel. Les pisciculteurs dénombrent davantage de pertes en raison des conditions d'élevage et des traitements imposés aux poissons qu'ils élèvent. Il s'agit là, plutôt et une nouvelle fois, de la preuve de la pression anti-démocratique du lobby de la chasse sur des pouvoirs publics (élus et fonctionnaires) pressés de leur donner satisfaction. Les pisciculteurs - qui sont aussi passionnés de chasse et qui adorent tirer des oiseaux - se moquent du monde. Non à la destruction des cormorans, que ce soit sur les sites de pisciculture ou partout ailleurs en France. |
| 10/08/2016 08:32 | Hugues | Non à ce projet d'arrêté de destruction massive | le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié par une étude scientifique. Détruire une espèce protégée partout est sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Incitez plutôt les pisciculteurs à protéger leurs bassins. Ensuite interdisez la chasse aux petits passereaux et autres palombes, au lieu de céder aux sirènes des soit disant garants des traditions culturelles ! |
| 10/08/2016 08:33 | Le Mével Claire | Non à une réponse violente et barbare | Il est scandaleux de permettre un tel dispositif. Nous pouvons mettre en oeuvre d'autres moyens pour protéger les pisciculteurs. Les animaux doivent constamment s'adapter aux hommes et cela très très rapidement, et répondre par la destruction est barbare! Pourquoi répondre 'à des dommages importants' par d'autres dommages importants? Pensons plus globalement l'écosystème et respectons la nature et la vie. Réapprenons à vivre avec notre environnement. Merci au gouvernement de faire une vraie politique écologique. |
| 10/08/2016 08:33 | Dominique | Protégeons les cormorans | Je suis totalement contre ce projet de dérogations aux interdictions de destruction des cormorans. |
| 10/08/2016 08:33 | Eric CHORAZEWIC Z | AHURISSANT | Lire dans cet arrêté: 'risques présentés par la prédation du grand cormoran sur des espèces protégées' démontre vraiment que nos politiciens préfèrent se soumettre à la pression de l'argent. Simple rappel si il y a des espèces protégées c'est à cause de l'homme et non du Grand Cormoran. Ce dernier ne gaspille pas, il mange le poisson attrapé. La pêche intensive est uniquement un problème de l'homme. Je suis contre cet arrêté. Quand il n'y aura plus de grand cormoran, qui sera le prochain coupable? |
| 10/08/2016 08:33 | Eclipse | Contre ce projet d'arrêté | Contre cet arrêté. Il ne fait que déplacer le problème des interactions entre l'homme et les prédateurs de manière générale (loups, ours, phoques). Les cormorans se nourrissent de poisson, c'est à l'homme de s'adapter. En mettant des systèmes qui effraient les oiseaux par exemple. |
| 10/08/2016 08:34 | claire | NON | C'est l'être humain qui déséquilibre la nature com d'habitude. Tuer en masse une espèce au profit de l'être humain n'est ni solution ni éthique. Tous les animaux sont considérés comme nuisible en France c'est ridicule. Au lieu de passer son temps à tuer, prenez le temps d'apprendre à trouver d'autres solutions si il y a réel problème selon vous. |
| 10/08/2016 08:34 | FLORQUIN | NON aux tueries ! | J'ai lu une centaine de commentaires et ma conclusion est qu'une poignée de pêcheurs de 'loisirs' et autre semi-pro veulent qu'on massacre les oiseaux au nom de leur loisir ! De quel droit auraient-ils davantage la légitimité pour manger des poissons sur celle de ces oiseaux ? Ils n'ont qu'à prendre un livre au lieu de s'en prendre aux poissons ! Toujours les mêmes : chasseurs, pêcheurs et autres prédateurs ! STOP ! |
| 10/08/2016 08:34 | MICSAS | Non à la destruction d'une espèce protégée | Le ministère de l'environnement devrait protéger la nature plutôt que des activités humaines rarement respectueuses de l'environnement. |
| 10/08/2016 08:34 | trably | La destruction n'est pas une réponse | Ni une solution. Au pire un geste électoraliste irresponsable. Utilisez donc les ménages de vos services. |
| 10/08/2016 08:36 | Xolin-Uhring | Cormoran | Qui détruit les zones humides pour en faire des 'espaces de loisir'? Qui bétonne l'équivalent 'un département français tous les 7 ans? Serait-ce le grand cormoran? |
| 10/08/2016 08:36 | toto | Nature contre éleveurs | Bonjour ce type d'oiseau est efficace pour pêcher, même la nuit. Le problème est que les pisciculteurs ne posent pas de filets de protection ou de faux oiseaux en plastique pour éloigner les oiseaux (si un cormoran ou un héron observe un concurrent, il n'essaie pas de manger sur le territoire d'un autre il s'en va) bref |
| 10/08/2016 08:37 | lebegue | STOP!!! | Je découvre ceci au lendemain ou l'humanité a consommé la totalité des énergies renouvelables que la planète peut nous offrir en un an. Arrêtons donc les frais... |
| 10/08/2016 08:38 | Olivier Ingremeau | Arrêtons le massacre ! | Comment ne pas être indigné par la solution et le chiffre annoncé ? La nature souffre déjà énormément de la pollution des activités humaines, faut-il rajouter des mesures iniques telles que celle-ci ou trouver des solutions qui permettent à tous hommes et cormorans de vivre. Cela ressemble au problème du 'loup qui mange les moutons' (tiens donc !) donc on tue le loup... Je m'oppose à cette proposition. |

| | | | |
|------------------|---------------------|---|---|
| 10/08/2016 08:40 | BONNET JEAN-CLAUDE | Contre la destruction des grands Cormorans | il faut continuer de protéger cette espèce rare, ne pas autoriser leur destruction, protéger les pisciculteurs d'une façon différente |
| 10/08/2016 08:40 | Car Mom | Non à la psychose des 'nuisibles' | Les espèces sauvages s'adaptent bon an mal an à nos diverses activités (plus ou moins utiles), il serait peut-être temps d'adapter enfin notre mode de vie en fonction des espèces avec lesquelles nous partageons des territoires. |
| 10/08/2016 08:40 | Mikael VIAIN | NON ! | Je m'oppose vivement à la destruction du Grand cormoran. Le Tir de 50 000 individus en France reviendrait à éliminer 2 à 4% de la population mondiale de grand cormoran (source : http://www.birdlife.org/datazone/species/factsheet/22696792) d'une espèce protégée au niveau national, et qui n'est pas une espèce exotique puisque déjà signalée en France par Buffon au 18e siècle. Les effectifs actuels de l'espèce sont le résultat de la mise en place de mesures de conservation (sources : http://www.oiseaux.net/oiseaux/grand.cormoran.html ; directive CEE n° 74/409 du 2 avril 1979) qui existent depuis de nombreuses années. Aller à l'encontre de ces mesures, une fois de plus pour favoriser les lobbys des pêcheurs, chasseurs et autres 'loisirs' ne ferait que discréditer un peu plus le rôle du ministère de l'écologie et du développement durable ainsi que l'engagement de la France dans la protection de l'environnement. A l'heure où le réchauffement climatique fait déjà de nombreuses victimes dans les populations animales, est-il nécessaire de précipiter un peu plus le déclin d'espèces dont on a pour le moment réussi à préserver les effectifs ? |
| 10/08/2016 08:41 | Denis Joye | Mais qui est responsable ? | On marche sur la tête ! On maintient à profusion des poissons dans des espaces restreints, faciles à prélever, et on se plaint que les prédateurs viennent se servir en nombre. Qui est responsable dans cette affaire ? Je vous laisse deviner. De tout temps, l'homme a été suffisamment intelligent pour constituer des ressources et pour les protéger. C'est ainsi que l'on a installé des grillages autour des poulaillers pour empêcher les renards d'y pénétrer, des filets sur les vergers pour barrer la route aux insectes, et des fils électriques autour des champs de maïs pour repousser les sangliers. Les cormorans sont des oiseaux mobiles, on les voit souvent voler par petits groupes d'une zone humide à une autre. Si l'on supprime des cormorans en un lieu donné, cela va-t-il empêcher d'autres cormorans de revenir. Le cormoran est une espèce suffisamment évoluée, pour qu'un individu puisse signaler à ses congénères que des fusils l'attendent et lui feront la peau ? La seule solution pour maintenir l'équilibre est de compliquer la tâche du prédateur. Si le cormoran doit affronter des filets et si les poissons disposent d'abris pour lui échapper, alors il ira voir ailleurs et tout ira bien. Je vois souvent des cormorans pêcher dans la Seine. Les 32 espèces de poissons présentes dans la Seine sont elles en voie de régression ? |
| 10/08/2016 08:41 | David | La peche, le grand gaspillage de poissons | Cette espèce est soit disant « protégée 'sauf si elle mange des poissons. Attaquez vous plutôt au grand gaspillage dans la pisciculture, la pêche... des millions de poissons sont tués pour rien, pour personne. |
| 10/08/2016 08:41 | Fred | Contre ce projet | Inadmissible d'autoriser la tuerie d'espèces protégées |
| 10/08/2016 08:41 | Genouilhac Rodolphe | Non catégorique à cet arrêté ! | Les arguments avancés par les associations de protection de la nature, LPO en tête doivent être pris en compte. Les motivations du lobby pisciculteurs/chasseurs/agriculteurs sont malheureusement bien connues, sous un prétexte largement pseudo-économique la nature doit être gérée par l'homme pour que ce dernier survive, si en plus, cela permet à certain de jouer de la gâchette, c'est tout bon. Après le Loup, les bouquetins, les oies... la nature se vide et nous en sommes les principaux responsables. Les solutions alternatives aux destructions existent, pourquoi n'apparaissent elles pas ? Ou sont les rapports impartiaux avec les chiffres ? N'est il pas plus intelligent de penser à retravailler sur l'aménagement des étangs et des rivières ? Ma position responsable sur cette proposition: NON! |
| 10/08/2016 08:41 | Sandy | Cormorans | Mais foutez donc la paix aux oiseaux ! Et à tous les animaux d'ailleurs ! |
| 10/08/2016 08:43 | Mitte | INUTILE ET DANGEREUX | Déséquilibre de l'écosystème Prélèvement non ciblés Généralisation et banalisation d'une méthode de régulation inefficace et non différenciée. |
| 10/08/2016 08:43 | Cefine | NON aux autorisations de destructions du grand Cormoran | Je m'oppose au projet d'arrêté visant à autoriser des quotas d'abattage du grand cormoran. Aider les pisciculteurs oui, le faire au détriment d'une espèce protégée NON! |
| 10/08/2016 08:44 | Denis GARNIER | Halte au feu ! | Régulièrement et partout dans le monde, on nous parle de la surexploitation des ressources de la mer par l'Homme, de méthodes de pêche qui ne laissent aucune chance à la biodiversité et à l'avenir des populations de poissons. Il y a donc longtemps que l'Homme a perdu toute crédibilité dans sa capacité à gérer ce type d'équilibre de façon durable. Le Grand cormoran s'est fait remarquer par son solide appétit, certes, mais il s'agit d'un oiseau sauvage se nourrissant de poissons sauvages et il n'y a aucune raison que l'Homme décide par arrêté de quotas d'élimination du seul fait que cet oiseau existe dans la nature. Protégeons nos élevages par des filets mettant les poissons à l'abri des oiseaux. Mais quel droit avons-nous sur les populations sauvages de poissons qui permettrait de justifier la destruction, même partielle, d'une population d'oiseaux ? |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------------|---|--|------------------|----------------|--|--|
| 10/08/2016 08:45 | catherine Besson | Projet arrete cormorans | Bien évidemment que je suis contre ce projet de quota de destruction des cormorans. on nous parle de biodiversité, on nous parle de protection de l'environnement et voilà que l'on veut un quota de destruction des cormorans Ou sont les rapports permettant de nous faire croire qu'il y a trop de cormorans et que ces pauvres pisciculteurs voire même les habitats naturels sont menacés!!!! Qui est menacé en réalité le lobby de la pêche ou la nature qui est menacée par l'être humain !!!! Nous verrons à l'usage si le lobby de l'argent a une nouvelle fois gagné ou si le respect de la nature a prévalu sur cette pauvre espèce que nous sommes..... | 10/08/2016 08:54 | mouts54 | Une de plus ! | Encore une fois la France s'attaque à une espèce protégée sur son territoire. Malgré la COP 21 et la future loi biodiversité qui ne servent au finale à rien, ce gouvernement montre son irrespect et son enfumage concernant la protection de l'environnement. Evidemment les lobbys de la pêche et de la chasse sont derrière ce projet et font craquer nos fragiles politiques avec facilité. Encore un arrêté avec un fondement scientifique absent, c'est l'art français ! En attendant, une espèce va en subir les conséquences. Mais quand cette dernière aura un statut critique parce que l'on n'aura pas géré les malades du fusils, l'état financera des programmes de sauvegarde... Pour que vive le Cormoran dans notre belle nature française que lobbys et politiques détruisent ! |
| 10/08/2016 08:45 | Régine Collet (doubts) | NON !!!!! | Il faut cesser de faire prévaloir les intérêts économiques ou de loisirs de certains face à une nature qui ne nous appartient pas. Animaux sauvages. ... Ça veut bien dire ce que ça veut dire. Cessez donc de détruire ce qui nous maintient encore envie et qui permet à l'humanité de perdurer. Animaux protégés = aucune dérogation accordable ou accordée. STOP et NON !!!! | 10/08/2016 08:55 | Giorgio0911 | Oui aux éboueurs | Il faut continuer la protection de ces oiseaux. Qui va nous débarrasser des cadavres rejetés par la mer et par les touristes insouciantes? |
| 10/08/2016 08:48 | Vabounette | Projet d'arrêté | Ce sont des espèces protégées ! Vous ne devriez même pas vous poser la question ! Il serait temps de vous mettre en adéquation de la majorité de la population et non pas au service d'une minorité (les chasseurs dans le cas présent) C'est non ! Non et non ! | 10/08/2016 08:55 | Lulu | Non aux tirs sur les Grand Cormorans | Où sont les chiffres ? Où sont les preuves ? Si le statut 'd'espèce protégée' peut-être renversé parce qu'une petite poignée de personnes déclare 'l'espèce gênante', ce statut est-il vraiment valable ? Y a-t-il vraiment une valeur derrière ce dernier ? Il y a de quoi se poser un millier de questions. 50 000 individus de la population du Grand Cormoran en 3 ans ? Et après 'insatisfaction' de la situation, ce sera 100 000 en 5 ans ? Toujours plus loin. Je dis NON à ce projet d'arrêté. |
| 10/08/2016 08:49 | BALDWIN jean-marc Poubelle | Limitation des cormorans Qui ? | il est admisssible de détruire des oiseaux qui bénéficient de protection | 10/08/2016 08:55 | totoro_59fr | Sur quelle base scientifique ? | Bonjour, sur quelle base repose ce chiffre hallucinant de 50000 oiseaux ? Nous parlons d'êtres vivants ... Je suis donc très défavorable à ce projet. |
| 10/08/2016 08:49 | Moussset | Modification pour la seule protection des poissons protégés | Toute action généralisée à l'ensemble du territoire est vouée à l'échec. C'est par le dialogue avec tous les acteurs, les responsables et les scientifiques concernés, sur le terrain, au cas par cas, qu'il faut déterminer des stratégies que les autorités n'auraient qu'à ratifier. Celles-ci n'intervenant qu'en cas de désaccord profond et durable. Et dans cet esprit, les avis de la LPO sont incontournables. | 10/08/2016 08:55 | Leandra | RÉALITÉ ! | Chers bureaucrates, descendez de vos tours, quittez les villes, allez retrouver la nature Votre mère...Notre mère à tous, regardez toutes les merveilles qui vous entourent, respirez, profitez de l'ombrage dont vous régalez les arbres, vous sentez cette fraîcheur...cette paix...écoutezoui...écoutez le doux chant de cette oiseau, il vous berce et vous incite à la rêverie, frrrrr..! c'est le doux bruit que font les ailes du cormoran qui passe Pourquoi voulez vous éradiquer toutes les espèces, pourquoi salir, pourquoi détruire, pourquoi nuire à la nature Votre, Notre mère !!! Savez vous que sans la diversité des espèces, sans la Nature, c'est Vous, c'est Nous que vous détruisez ??? S'il vous plaît descendez de vos tours et allez marcher dans la nature, vous comprendrez. |
| 10/08/2016 08:50 | GRABUGE | REJET | Je suis contre le fait de mandater des personnes autre que la police de la nature de l'état pour tuer quelque animal que ce soit. De quel dégâts parle t-on dont seraient responsables les cormorans ? Arrêtons de sacrifier la nature pour le 'bien-être' des humains. Je rejette ce projet | 10/08/2016 08:55 | valérie Hillon | L'être humain voit toujours, hélas, midi à sa porte... | D'un côté les pisciculteur(trice)s et les pêcheurs, de l'autre les cormorans. Si l'homme n'intervenait pas constamment dans l'équilibre de la nature, celle-ci se débrouillerait très bien. Les déséquilibres et proliférations d'espèces qui supplantent les autres sont le fait de l'homme qui introduit dans un milieu, sciemment ou involontairement, une (des) espèces qui n'ont pas vocation à y être. Là on ne parle même pas de ça, on parle de cormorans, une espèce qui est dans son milieu naturel, dans sa niche écologique, mais ce sont les activités de l'homme qui sont en concurrence avec sa vie. Le loisir humain (la pêche) doit sortir de l'équation. Quant à la pisciculture, on est en face d'un fonctionnement de société. Produire toujours plus de nourriture, à des prix toujours plus bas, au mépris de la qualité, a un coût pour la nature. Cela appauvrit tous les milieux de façon drastique et nous sommes en train de scier la branche sur laquelle nous nous tenons. Ce qui devrait diminuer c'est le coût du logement, le coût des soins, le coût de l'accès à l'éducation etc... Or on est en train de faire exactement l'inverse, enfin quand je dis ON, je devrais dire LES DOMINANTS, ceux qui nous imposent fichage, austérité, domination des puissances financières et tout le monde qui va avec. Il va nous falloir revoir au plus vite tous nos 'logiciels' car la Terre va nous faire payer l'addition sous très peu de temps à l'échelle humaine. Tous les combats, pour l'environnement, la démocratie, la solidarité, se rejoignent, n'en doutons pas ! |
| 10/08/2016 08:50 | Lesley Millward | Le vrai probleme - trop de humains sur ce planete | Si ont détruit notre ecosystem, c'est nous qui morons ! Les humains consomme trop ...est c'est les oiseaux qui sont les coupables !!!!! N'importe quoi, vraiment n'importe quoi. La seule nuisible sur ce planete est l'homme..... peut-être pensez vous a reduire leurs nombres !!!!!!!!! Je suis Vegan ! | 10/08/2016 08:51 | Jack | Massacre injustifié | Détruire une espèce protégée est déjà en soi une aberration. Ensuite, n'oublions pas que dans la pêche loisir, l'objectif est le divertissement: le pêcheur capture du poisson pour s'amuser alors que le cormoran pêche pour survivre. Pourquoi s'exciter sur le cormoran alors que beaucoup de poissons eux aussi se nourrissent de poisson? Laissons la nature fonctionner comme elle le faisait avant que l'humain se mette en tête de vouloir tout contrôler. |
| 10/08/2016 08:51 | muller danielle | Contre ce projet | Je suis contre ce projet concernant une espèce protégée ! | 10/08/2016 08:51 | Hubert Naasz | Regulation des activités humaines en préalable | Je suis contre ce projet d'arrêté. Encore une fois on altère la nature sans se préoccuper de l'activité gumaine insuffisamment régulée. |
| 10/08/2016 08:52 | tarmine78 | Non à la destruction d'une espèce protégée | il est important de conserver la biodiversité, d'autres solutions existent | 10/08/2016 08:57 | Patrice Cendre | Folie! | Ça va pas, non? |
| 10/08/2016 08:53 | Cécile | Grâce pour les cormorans ! | À l'heure où nous entendons que, partout, sur notre planète, à cause du changement climatique ou, plus malheureusement, du seul fait des activités humaines (pesticides, pollutions, braconnage, ...) de (trop) nombreuses espèces (faune et flore confondues) disparaissent, de grâce, n'en rajoutons pas et laissons vivre les grands cormorans !... Saint-Exupéry écrivait très justement que 'nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres mais nous l'empruntons à nos enfants'. Alors laissons leur un peu de beauté sauvage à contempler ! Certes, les 'méfaits' que peuvent causer les cormorans sur les piscicultures sont dommageables mais est-ce une raison pour les quasi exterminer ? Que l'on fasse un peu de régulation de l'espèce, je peux le concevoir même si cela fait mal au coeur parce que c'est autant de vies que nous détruisons, mais 50 000 cormorans ?! NON ! L'extermination des éléphants pour un peu d'ivoire, les chasses à la baleine, les safaris que s'offrent certains pour le plaisir de ramener quelques trophées qui ne serviront plus qu'à ramasser la poussière accrochés sur un mur, ne sont-ils pas déjà - hélas - une bien triste image donnée de l'espèce humaine ?... | 10/08/2016 08:57 | Delaporte Tom | L'incohérence d'un pays | Le Grand Cormoran est une espèce protégée et ce n'est pas par hasard. Enfin pour certains si malheureusement. Le chiffre de Cormorans voué à la destruction est juste horrifiant surtout dans certaines zones. Mais heureusement que le gouvernement protège la biodiversité au lieu de donner le droit à des chasseurs .. A non, ce pays est une honte pour la chasse qui a tous les droits, ce n'est pas grave, déjà que certaines espèces d'oiseaux sont en chute libre et même en voie de disparition et rien ne bouge. TUONS LES CORMORANS YEAAAH Au point ou vont les lois sur l'environnement... |
| 10/08/2016 08:53 | DIDIER Michel | Le financier / la nature.... | De toute façon si rien est fait les zones de pêche qu'elles soient pour les pêcheurs ou les cormorans vont disparaître. Qu'elle est la part de prélèvement effectuée par chacun d'eux? | 10/08/2016 08:59 | Edith Plume | Non à la destruction des cormorans | Il doit bien exister des moyens de protection des piscicultures sans détruire une espèce protégée . La période électorale a commencé ... |
| | | | | 10/08/2016 08:59 | Aurélie | Stop aux massacres des especes protégées | Après les bouquetins, les loups, les cormorans??? Vous avez un soucis mental au ministère de l'écologie ou bien??? |
| | | | | 10/08/2016 09:00 | Tristan B. | Non à cet arrêté! | On ne tue pas des dizaines de milliers d'oiseaux protégés sous prétexte qu'ils 'pourraient contribuer à entretenir' des dégâts potentiels. On n'exécute pas les espèces protégées au hasard, parce qu'elles pourraient peut-être être responsables de tel ou tel dégât si l'on n'en est pas certain, comme l'on n'enferme pas quelqu'un en prison sans que la preuve eut été apportée de sa culpabilité. |

| | | | |
|------------------|------------------|---|--|
| 10/08/2016 09:00 | Guillermic | Non à cet arrêté | J'ai pris attentivement connaissance de ce projet et je m'y oppose formellement. Rien dans votre arrêté ne justifie ce nouveau massacre |
| 10/08/2016 09:01 | chantal | Destruction des cormorans | Et un maille de plus attaqué dans la chaîne écologique, le ministère n'a qu'une idée en tête : détruire! Quand il n'y aura plus sur terre que de l'argent pour se nourrir, que ferons nous? |
| 10/08/2016 09:02 | JBC | Pour une vraie politique de régulation d'une espèce exogène invasive sans prédateur pour la réguler | Depuis peu membre du conseil d'administration en qualité de secrétaire de l'AAPPMA Les pêcheurs Langonnais, située dans le département de la Lozère (48), je souhaite par la présente apporter ma modeste contribution au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) pour la période 2016-2019. L'apparition du cormoran a été plus tardif sur le département de la Lozère que sur la plupart des départements français. Dans les gorges de l'Allier (commune de NAUSSAC), c'est en 1997 que j'ai observé les premiers individus. Certains membres du conseil d'administration de notre AAPPMA m'ont indiqué en avoir observé plusieurs années auparavant, mais je ne peux personnellement confirmer cette information. Pratiquant la pêche sur le secteur depuis 1989, je n'avais jamais observé cette espèce en Lozère, affirmation partagée par de nombreux pêcheurs locaux. L'arrivée de cet oiseau piscivore, exogène donc, sur le réseau hydrographique géré par notre AAPPMA a eu plusieurs impacts négatifs sur les populations piscicoles locales : 1. Quasi disparition de la population d'ombres communs (<i>Thymallus thymallus</i>), poissons endémique, sur l'ensemble des cours du Haut Allier, du Chapeauroux et du Langouyrou entre 1997 et 2000. Ce poisson, non habitué à être prédaté par un oiseau nageant sous l'eau et particulièrement vulnérable en période de frai, a désormais presque disparu du réseau hydrographique local. Ne subsistent désormais que quelques individus ponctuellement. Le préjudice économique local directement lié à cette disparition est important (baisse de réservations de nuitées, baisse du nombre de cartes de pêche, etc.). 2. Quasi disparition des populations de cyprinidés (espèces d'accompagnement : barbeau fluviatile <i>Barbus barbus</i> , vandoise - <i>Leuciscus leuciscus</i> , chevesne - <i>Squalius cephalus</i>), induisant une baisse notable de la biodiversité piscicole locale. 3. Forte limitation des populations de salmonidés (truite fario - <i>Salmo trutta</i> , saumon atlantique au stade tacon - <i>Salmo salar</i>). L'impact sur les salmonidés, espèce pouvant s'abriter sous des obstacles, a été légèrement moindre que sur les Thymalidés et Cyprinidés. Néanmoins, ces 2 espèces (truites et saumons) présentent une vulnérabilité forte en période de frai, qui correspondent aux périodes de présence des cormorans en Lozère. Des gardes fédéraux ont même indiqué que des cormorans ont été vus perturber le frai des grands saumons d'Allier. 4. Prélèvement important des truites arc en ciel déversées pour satisfaire les besoins de certains pêcheurs sur les plans d'eau de NAUSSAC (plan d'eau principal et plan d'eau du Mas d'Armand). A noter que certains cormorans se sont habitués à la présence humaine sur le plan d'eau du Mas d'Armand. Par ailleurs, la présence de vols comptant entre 50 et 100 individus est régulièrement observée sur les plans d'eau de NAUSSAC, principalement en automne et en hiver. Des vols moins importants sont également observés sur les cours d'eau pendant ces périodes. Il semble que des individus soient observés toute l'année sur le secteur. L'arrivée de ce prédateur en Lozère et en Ardèche a ainsi causé un préjudice grave aux populations piscicoles locales et a déséquilibré les écosystèmes aquatiques existants. Par ailleurs, la présence soutenue de cette espèce constitue pour les gestionnaires locaux que nous sommes un frein à la politique de limitation des prélèvements piscicoles que nous souhaitons mettre en place (ajustement de la taille de conservation des truites fario, limitation des prélèvements des truites fario et ombres communs). Plus concrètement, comment faire comprendre aux pêcheurs qu'ils doivent limiter leurs prélèvements, alors que des prédateurs non limités ne respectent ni la taille de conservation, ni le nombre de prises, ni la période de reproduction des poissons... Compte tenu du caractère invasif de cette espèce exogène et sans prédateur pour la réguler et des déséquilibres qu'elle a provoqué dans les écosystèmes piscicoles locaux, je considère que le cormoran n'a pas sa place en Lozère. Aussi, une politique de régulation ne représente qu'une mesure transitoire ; une courageuse et audacieuse politique de gestion drastique de cette espèce permettrait de rétablir les équilibres piscicoles perturbés par celle-ci. Par conséquent, le quota de 80 oiseaux/an doit être porté à 800 afin de progressivement faire diminuer la population de cormoran jusqu'à un seuil peu impactant. |
| 10/08/2016 09:03 | VIDAL Christiane | Des grillages | Au lieu de tuer les oiseaux, pourquoi ne pas protéger les bassins piscicoles au moyen de grillages ? Comme pour les poulaillers contre les buses. |
| 10/08/2016 09:03 | Mondie | Abattage de cormorans | Le cormoran est une espèce protégée. Il est possible que la répartition de ces oiseaux soit différente selon les endroits et que de ce fait ils puissent causer, dans les lieux où ils sont très nombreux quelques nuisances. Mais abattre un oiseau est un geste grave, qui doit être réfléchi et pas décidé à la va vite. Il peut y avoir d'autres solutions peut être comme limiter leur reproduction. Puis on peut se demander à quoi ça sert de classer une espèce "protégée", et qu'on puisse déroger à cette protection ensuite, quand ça arrange certaines personnes la vie est sacrée. Quand notre ciel sera vide, on pourra ensuite raconter à nos petits enfants qu'avant il y avait des oiseaux la vie est dure pour eux ne nous rajoutons pas aux causes de leur disparition |

| | | | |
|------------------|---------------------|--|--|
| 10/08/2016 09:03 | Guillaume Gambier | Non à l'autorisation de tir du grand cormoran | Je ne comprend pas la volonté du ministère de détruire une espèce protégée à l'échelle européenne. Le ministère de l'environnement propose à la consultation des citoyens jusqu'au 13 août 2016, un projet d'arrêté visant à tirer plus de 50 000 Grands cormorans, espèce pourtant protégée au niveau national et européen, par an sur le territoire national et cela pendant 3 ans. L'objectif ? Prévenir des dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières peuvent contribuer à entretenir et prévenir les risques présentés par la prédation du Grand cormoran pour les espèces de poissons protégées ainsi que pour celles pour lesquelles des indications suffisantes permettent d'établir que l'état de conservation de leur population. Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés. Pour ces raisons je refuse que l'on autorise le tir du cormoran. Bien aimablement |
| 10/08/2016 09:03 | Pascale Thaumiaux | Arrêtez de tuer au nom de la toute puissance des hommes | Bonjour, quand allons nous comprendre que nous sommes tous liés entres espèces. Comment peut on sans état d'âme décider de tuer d'autres êtres vivants. Il me semble que les démarches doivent être faites au cas par cas en fonction de réel danger. Un délégué à cette question par département pourrait avec les associations de protection rendre un rapport... et voir même rechercher d'autres pistes que celle de tuer les oiseaux... si facile. j'espère que nos messages seront lus et entendus. |
| 10/08/2016 09:04 | guy | La chasse | On a plus besoin de chassé aujourd'hui |
| 10/08/2016 09:04 | Cathy_ksn | Non à la destruction d'espèces vivantes de leur vivant ici le grand cormoran | Preuve n'est pas faite de la dangerosité du grand cormoran, de sa place dans les soi-disantes causes de la disparition de poissons (la sardine a disparu des côtes de Roscoff après une pêche intensive, rien d'autre) tout gouvernement, ministre, député ou autres responsables de la Cité n'a aucun droit sur la nature, ne peut être juge et partie en ce qui concerne la régulation des espèces. Ce projet de tuerie est une nouvelle fois un mauvais signe pour l'humanité toute entière car vous n'avez pas compris où se situe votre place en tant qu'humain dont la sauvegarde ne vaut pas plus que celle d'un grand cormoran. Car que dire de la production industrielle et intensive de son alimentation qui le tue à coup de cancers ?! tout projet d'abattage ne devrait pas exister ! Car les espèces vivantes doivent être respectées au nom du principe de la Vie ! |
| 10/08/2016 09:04 | valérie Hillion | En conclusion | Je précise donc, car je ne l'ai pas formulé clairement, que je suis contre ce projet d'arrêté sans aucune rigueur et à courte vue. Assez de ces politiques sans aucune vision d'ensemble !!! |
| 10/08/2016 09:05 | Begnat | C'est à l'homme de changer d'attitude | Les déséquilibres que nous connaissons découlent de l'action de l'homme. Le réchauffement climatique entraîne des déplacements d'espèces, la surpêche prive de ressources les prédateurs naturels, les arrêtés de destruction empêchent la formation d'un nouvel équilibre de la nature. Assez d'interventionnisme sur le milieu naturel. Il fut en son temps inéluctable que l'industrie textile ou sidérurgique disparaissent en France ; nous n'avons pas pour autant déclaré la guerre aux pays moins-développés. S'il devait en être de même de la pisciculture, des mesures de reconversion seraient à étudier. |
| 10/08/2016 09:05 | Philippe Bouru | NON aux massacres | Le cormoran faisant partie des espèces vivantes sur terre je ne vois pas pourquoi une autre espèce (l'homme en l'occurrence) se permettrait de massacrer 50.000 cormorans par an. Respect pour tous les êtres vivants svp. Rangez vos plans d'éradication aux oubliettes et la planète se portera probablement mieux. |
| 10/08/2016 09:05 | chouette 2016 | Non à la destruction | Merci à la LPO de nous alerter l'homme devrait s'adapter à son environnement et non pas l'inverse ce sont les cormorans qui sont victimes de la surpêche et pas le contraire. |
| 10/08/2016 09:05 | françoise Chatelain | Non à la suppression | laissons faire la nature se fera un équilibre surement à la longue ! ce sont peut-être les décharges à ciel ouvert qu'il faut supprimer ? |
| 10/08/2016 09:05 | PhiID | Non à la destruction d'espèce protégée | Les oiseaux piscivores mangent des poissons, rien de nouveau ! en milieu naturel, les zones sauvages des plans d'eau (herbiers, roselières, etc...) permettent aux poissons de se protéger des prédateurs. Au lieu de tirer sur des individus de grand cormoran, qui seront forcément remplacés par d'autres, il faut réfléchir à l'aménagement et à la gestion des plans d'eau, afin que chacun y trouve son compte. |
| 10/08/2016 09:05 | simone kirk | Protection de la biodiversité | Le grand cormoran est une espèce protégée, il est hors de question de l'abattre |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------|---|--|------------------|--------------------|--|---|
| 10/08/2016 09:06 | Turquoiseblanc he | LE GRAND CORMORAN | Le grand Cormoran n'est pas le fautif de la diminution des poissons. Cherchez vers les humains qui saccage la mer, et détruisent tout, c'est eux qu'il faut supprimer pas les cormorans. Ils se nourrissent ou ils peuvent, c'est l'humain qui écume les mer, en voulant encore et toujours plus de poisson. C'est encore l'humain qui sera responsable de la destruction de notre terre mère pas les animaux, eux la protègent à leur façons, ils ne prennent à la mer que le nécessaire pour vivre..... | 10/08/2016 09:15 | Christopher Murray | Est-ce une solution ? | Plutôt que de promouvoir l'abattage d'une espèce sauvage et protégée, pourquoi pas trouver des moyens pour aider les pisciculteurs à vivre avec la nature qui les entoure et de protéger leur poissons par des moyens moins drastiques ? Surtout, pour le moment, les chiffres et la géographie de cette proposition ne sont pas assez bien étudiés et ne sont pas dignes d'un arrêté gouvernementale. Cela laisse trop de discrétion aux préfets qui, eux, ne sont pas nécessairement qualifiés pour prendre un tel décision sans une étude de spécialiste à l'appui et qui risquent de laisser appliquer les mesures sans avoir pleine conscience de leurs actes. |
| 10/08/2016 09:06 | troncinoise | Soyons raisonnables | N'existe-t-il pas de moyens raisonnables pour protéger la pisciculture? (canons d'effarouchement, filets de protection<... N'avons- nous en tête pour nous protéger que les armes ? c'est un manque d'imagination certain! | 10/08/2016 09:15 | FV77380 | La barbarie au service de l'économie (encore une fois !) | 36 cormorans responsables de problèmes économiques dans les Hautes-Alpes. Voilà qui est très représentatif du sérieux de ce projet ! Plutôt que de réguler la nature à la carabine (ce qui sert aussi à justifier la chasse !), il faut restaurer les équilibres écologiques, seule solution raisonnable et durable pour préserver la biodiversité et limiter les nuisances d'une espèce dont les effectifs seraient trop importants (régulation par les prédateurs). Et puis il faut envisager la protection passive (protection des bassins de pisciculture) plutôt que l'aseptisation de la planète pour toujours mieux servir l'économie et le profit. |
| 10/08/2016 09:06 | Tam | Non à ce nouvel arrêté | Je suis contre ce projet. Contre le fait de tuer les espèces protégées pour faire plaisir à des pêcheurs. | 10/08/2016 09:16 | josiane marthe 17 | Cormoran | Je suis contre ce chiffre énorme d'abattage décision a l'encontre de la biodiversité |
| 10/08/2016 09:08 | Francoise | Non à la destruction des cormorans | L'homme crée des déséquilibres, puis veut les rétablir par des méthodes radicales de destruction. En aucun cas un règlement global du problème devra se faire. La biodiversité est décidément bien mal comprise. Donc non à ce projet d'arrêt. | 10/08/2016 09:16 | Depoix | Inutile et lamentable | Bien avant d'incriminer les animaux et de leur faire endosser tous les maux de la Terre, sans doute faudrait-il que les humains fassent leur propre analyse. En l'occurrence, il y a beaucoup à dire de la pêche intensive qui exterme toutes sortes de poissons et de mammifères marins. Chasser les cormorans, c'est accuser son chien d'avoir la rage pour pouvoir s'en débarrasser. Il est urgent de réfléchir à une vraie politique biologique à l'échelle européenne. |
| 10/08/2016 09:10 | CHEVALIER Pascale | NON à ces quotas démentiels | Plus de 154 000 Grands cormorans pouvant être abattus en 3 ans ! C'est totalement irresponsable ! Et sur quels critères seraient fondés ce massacre d'une espèce sauvage, protégée de surcroît ? Que l'on étudie les problèmes au cas par cas au niveau des piscicultures, et si d'autres moyens non létaux ne sont pas trouvés, pourquoi pas. Fixer un quotas de plus de 65 000 oiseaux pour les 'eaux libres' ! Pour quels raisons ! A part organiser le massacre d'espèces protégées, que fait le gouvernement pour protéger et augmenter la biodiversité ? Rien ? Donc NON à ces quotas démentiels pour le massacre du Grand cormoran ! | 10/08/2016 09:18 | Anne le gorju | Stop à la destruction de notre planète ! | Détruire toujours détruire, quand cela s'arrêtera-t-il ? Réfléchissez à d'autres solutions pour les pisciculteurs ! Une hécatombe de plus ne résoudra rien !!!! |
| 10/08/2016 09:10 | Jean Mellinger | Pour | L'invasion de l'Europe par cette espèce est un phénomène récent et peut être considérée comme 'invasive'. Il faut donc réagir, mais en tenant compte des équilibres naturels, d'une part, et des intérêts des pisciculteurs d'eau douce, d'autre part. Il faut aussi se souvenir que ce cormoran est un grand migrateur. | 10/08/2016 09:19 | Anne Vallee | Je m'oppose à ce projet! | Non à ce massacre de Cormoran planifié. C'est un projet déraisonnable qui ne va pas dans le sens du respect de la biodiversité. |
| 10/08/2016 09:10 | A L | Excessif | Hécatombe! | 10/08/2016 09:19 | BIGORNE Jean-Luc | Destructions non fondées de cormorans | Aucune base scientifique concernant l'impact des cormorans sur la faune piscicole et aucune base sérieuse sur l'état des populations de cormorans en France (comptages effectués dans certains départements par les partisans de la destruction au fusil). Les impacts négatifs des cormorans révélés ponctuellement doivent être analysés sur des bases sérieuses et au cas par cas, et faire l'objet de mesures intelligentes avec comme souci premier la mise en place d'une cohabitation et des autorisations de tirs en dernier recours. Cette mise en place de quotas à détruire est totalement illégitime et irresponsable. |
| 10/08/2016 09:10 | Guillaume viala | Contre le projet de massacre | Bonjour je suis contre ce projet aberrant. Il est tout de même incroyable de penser aujourd'hui encore que tout ce qui ne va pas dans le sens économique de l'homme soit nuisible. Il y a un équilibre bien trop fragile et le rompre sans arrêt ne fait qu'accélérer et accentuer les effets néfastes d'une telle gestion. Il y a sûrement un moyen naturel de lutter contre une surpopulation par le ou les prédateurs naturels du cormoran | 10/08/2016 09:20 | Andre cacard | Oui à une régulation, non à une destruction en règle | Le projet d'arrêté qui fixe un nombre de 50000 cormorans à abattre est une aberration écologique qui n'a pour but que de satisfaire quelques uns mais ne correspond en rien à une réalité scientifique respectueuse de la vie des animaux et de la survie des espèces. Je m'oppose résolument à ce projet de texte. |
| 10/08/2016 09:12 | Nelly Van Damme | Abattage dès cormorans | Je suis totalement contre l'abattage des cormorans. C'est une espèce protégée qui risque de disparaître par cette nouvelle mesure. | 10/08/2016 09:21 | Agnès | Non | Tout simplement contre. Cela suffit de se prendre pour dieux et d'exterminer les espèces qui ne nous rapportent rien, par rien je parle évidemment d'argent. |
| 10/08/2016 09:12 | Babouchka | NON | Non à la destruction massive des cormorans. | 10/08/2016 09:21 | Cathy Zell | Intolérable | La destruction d'espèces au seul argument qu'elles impactent sur une activité humaine n'est plus recevable en 2016, à l'heure où la biodiversité est universellement mise en danger. Repenser notre production agricole, viticole, piscicole, intégrant le fait qu'il y ait des prédateurs naturels devient obligatoire. Les animaux sauvages ont leur place sur notre terre, à nous, avec notre intelligence 'supérieure' de trouver des co-habitations harmonieuses avec elle. Le lobby de la pêche, de l'agriculture intensive et de la chasse en France sont infernaux. |
| 10/08/2016 09:12 | Sandrine | Espèce protégée ? | Le grand cormoran est une espèce protégée, il n'est pas invasif, il fait partie de notre écosystème. Quels sont les dégâts causés par la pisciculture, quels sont ceux causés par la présence du grand cormoran ? quels sont les véritables liens de cause à effet entre cet oiseau et cette activité ? et plus généralement, quel est l'état de santé environnementale de nos zones humides ? quelles sont les mesures envisageables pour faire co-habiter les espèces protégées et l'activité humaine ? je ne peux que m'insurger contre des mesures voulant réguler des animaux sauvages, mesures qui forcément auront un impact sur le bien-être de notre environnement et finalement sur notre santé à nous, être humain. | 10/08/2016 09:21 | Martin | Non aux tirs sur les grands cormorans | Plutôt que de tirer sur les prédateurs, faire en sorte que la nourriture soit abondante pour tout le monde. Je m'explique, si les rivières étaient moins polluées il y aurait plus de poissons. Arrêtons de penser que les chasseurs sont la solution à tous les problèmes de la nature, et arrêtons aussi de penser que la solution c'est de tuer. Il est nécessaire de rééquilibrer les écosystèmes, dans ma campagne, par exemple, il n'y a plus de petits gibiers, pourquoi, trop de chasseurs, pas assez de haies, trop de produits chimiques. Traitons les problèmes de manière globale, et non à la petite semaine. Rééquilibrons les écosystèmes, exemple, dans l'est trop de cervidés qui abiment les arbres, oui, mais absence d'un prédateur naturel qui est le lynx. Pourquoi, car braconné. Donc, traitons les problèmes globalement, et laissons vivre les grands cormorans qui sont des oiseaux magnifiques et qui font partie du paysage. |
| 10/08/2016 09:12 | y. Bertrand | La France et la Nature... | Tuer 50 000 cormorans ! Des milliers de blaireaux ! des dizaines de loups ! Toutes espèces qui sont protégées dans la plupart des pays d'Europe et qui sont massacrés chez nous pour satisfaire la partie la plus archaïque, la plus inculte, la plus réactionnaire de l'agriculture et de la chasse. C'est simplement honteux et très idiot. | 10/08/2016 09:22 | Bebplongeur | C'est une honte | Il est honteux de tuer des êtres vivants, ces oiseaux n'ont rien demandé. C'est l'être humain qui détruit son environnement et c'est eux qui doivent payer le prix. Nous en avons assez de chez nous et c'est toujours un plaisir de les voir. |
| 10/08/2016 09:13 | Martine | Contre le quotas proposé et contre cet arrêté infondé | Cette arrêté a soit disant pour but de : '{prévenir : - des dommages importants aux piscicultures}'. Avant d'abattre la Nature, quelles mesures ont été prises pour limiter ses impacts ? Quelles comptages ont été scientifiquement effectués pour montrer que le Gd cormorans était le principal souci pour les pisciculteurs ? Où ont lieu les tirs ? Cette arrêté manque d'information pour une telle décision. - '{les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons protégées } Là, cela devient ridicule. Combien d'espèces protégées sont détruites par l'Homme ? Encore une fois, quels comptages scientifiques sont à l'appui ? De plus, ce n'est pas à l'Homme de réguler la Nature. La pollution de l'eau et la surpêche (braconnage aussi) sont plutôt à considérer avant d'accuser des espèces sauvages de détruire d'autres espèces sauvages. Cet arrêté montre clairement le lobbying de chasse qu'il y a là 'haut'! | 10/08/2016 09:22 | svankik | Non à ce Projet irréfléchi! | Non à ce projet irréfléchi une fois encore! Le grand cormoran a toute sa place dans les écosystèmes de France. Ce projet prend le problème à l'envers, on détruit sans se demander pourquoi un animal marin se 'sert' dans les rivières? Faites appel à des spécialistes cela nous rendra service à tous et toutes. de plus vu l'ampleur du nombre (50000!!!) je ne vois pas comment les agents de l'état censés surveiller ce carnage vont pouvoir le faire! ils sont de moins en moins nombreux. Merci de revoir votre copie! |
| 10/08/2016 09:13 | Elodie | Non à cet arrêté injustifié | Le chiffre annoncé est disproportionné, non justifié et impertinent. Les difficultés rencontrées par les pisciculteurs, que je respecte, ne justifient pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Il y a nécessité d'une mesure plus réfléchie ! | 10/08/2016 09:23 | avie | Toujours tuer! | Non et non. |
| 10/08/2016 09:14 | Zebulon01550 | Contre ! | Contre une telle mesure, qui semble complaisante et surtout une réponse disproportionnée à un dénombrement qui semble bien fantaisiste. A qui veut on faire plaisir ? c'est toujours la même réponse : la destruction d'espèces protégées par ailleurs. | | | | |

| | | | |
|------------------|--------------------|---|---|
| 10/08/2016 09:25 | Maurice Lartigue | Destruction massive du vivant | Je suis opposé à la destruction massive des grands cormorans, telle qu'envisagée par le projet ministériel. Et je m'étonne que la ministre de l'environnement en soit encore à considérer qu'il y ait des espèces 'nuisibles' à la biodiversité. Décidément, il y a une différence essentielle entre occuper un poste et croire en sa mission... M.L. |
| 10/08/2016 09:25 | Richy | Encore une décision nullement réfléchie | Voilà tout est dans le titre |
| 10/08/2016 09:25 | Paul Bonfils | Tout à fait contre ! | Encore une fois, le Ministère fait preuve d'un grand ridicule en ce qui concerne l'environnement - ce qui devrait le concerner - et tout comme le Loup, le Cormoran n'a aucune raison de subir de destructions injustifiées (hors des zones de pisciculture). Une destruction des individus 'agressifs' vis-à-vis des élevages pourrait être envisagée mais quel est l'intérêt de détruire les individus présents dans des milieux où il ne dérangent ni les activités humaines ni l'écosystème ? |
| 10/08/2016 09:27 | A. Cibois | Consultations et études nécessaires | Chaque tir d'une espèce protégée doit être exceptionnel et devrait être justifié par une étude détaillée des risques locaux et de l'état des populations. La décision du préfet devrait suivre les recommandations d'une consultation locale, incluant protecteurs de la nature, experts des populations d'oiseaux et acteurs économiques. |
| 10/08/2016 09:27 | Patricia Bednarski | Protection de l'espèce | Au nom du sacro-saint commerce faut-il tout détruire ? Quant à vous nos élus avez-vous si peu d'imagination que la seule solution que vous trouvez est de tuer ? Laissez ces oiseaux majestueux vivre en paix. Continuons à garder ces oiseaux sous protection. |
| 10/08/2016 09:27 | Martine | Grand cormoran | Non à la destruction des grands cormorans, |
| 10/08/2016 09:27 | moustic | DESTRUCTION DES CORMORANS | Encore un exploit de MME ROYALDécidément , on pourra lui décerner les palmes du mérite en matière d 'anti - écologie !!!!! C'est un scandale , disproportionné et pourquoi ... Pour permettre à des pisciculteurs de nous empoisonner avec leurs poissons de pacotille nourris avec des cochonneries et gonflés d'antibiotiques et autres saletés!!!! Mais je sais qu'il y a quelques pisciculteurs de qualité en France , mai vu leur nombre ... cette démarche est encore plus scandaleuse !!!! D'ailleurs , je m'en vais les interroger !!! |
| 10/08/2016 09:29 | Cecilia FRITSCH | NON ! | Les espèces sauvages doivent persister dans les écosystèmes français. Le grand cormoran à sa place et de nombreux rôles à jouer dans la nature. La remise en question du statut espèce protégée est dangereuse. |
| 10/08/2016 09:29 | jean-pierre lafont | Protection de la faune | Chaque catégorie de français désire éradiquer ses 'nuisibles' Cela se fait sans aucune base scientifique par la simple déclaration de pertes non prouvées et jamais mise en face des avantages de la présence de cette faune pour l'ensemble des usagers. Le rôle du ministère de l'environnement est-il de défendre la biodiversité ou de suivre les désirs de quelques pisciculteurs incapables d'avoir des élevages non pollués. Examinez donc les factures d'intrants de ces entreprises extrêmement polluantes et posez vous la question des nuisances qui affectent l'environnement. |
| 10/08/2016 09:29 | KDE | Non au massacre des cormorans | Je suis contre cette mesure purement électorale qui n'a pas de sens. Arrêtons les massacres, la France déjà très en retard pour la protection animale, va encore accroître son retard. Je diffuse sur les réseaux sociaux largement |
| 10/08/2016 09:29 | nicolas | Non à ce massacre annoncé. | Pour satisfaire à bon compte les pisciculteurs, l'État propose de tuer un nombre très important d'individus d'une espèce protégée. C'est évidemment plus simple et démagogique que de trouver de vraies solutions aux problèmes réels des professionnels de la mer (prix d'achats de la grande distribution, pollution des océans, surpêche,...). Les cormorans n'ont pas de cartes d'électeur mais nous si. Ne reproduisons pas les erreurs du passé ! |
| 10/08/2016 09:30 | bebe76 | Arrêtons de tuer | Arrêtons de tuer les espèces animales qui sont utiles à l'environnement ,si le créateur les a faites c'est qu'il y a une raison ,les humains sont vraiment des sauvages celui qui tue se met au même niveau que le prédateur !! |
| 10/08/2016 09:31 | LARTIGAU | Contre le massacre de Cormorans et pour chercher d'autres solutions | Bonjour Abattre les Cormorans est la solution de facilité et les chasseurs risquent de dépasser les quotas... Il existe obligatoirement des solutions sans abattre ses oiseaux. Ça demande d'avoir des neurones, certes, et que des gens intelligents étudient le problème et cherchent ces solutions mais elles existent, c'est certain. Sinon on n'a qu'à abattre les prisonniers car y'en a trop et ils font bcp de dégâts dehors... Et tout ce qui gêne... Et l'homme, il faut en abattre bcp parce que comme on le sait scientifiquement, depuis le 8 août, la terre vit à crédit... car ils ont pollué plus que la terre ne peut effacer, ils ont consommé plus que la terre ne peut produire... Maintenant qu'on sait que la terre est surpeuplée d'êtres humains, et va l'être encore plus, on abat lesquels? Ceux qui font plus de 2 enfants vu que ça augmente la population et qu'ils surpeuplent la terre et que y'a pas assez à manger et d'emplois pour tous. Alors monsieur à quand en application l'abattage de gens? C'est pourtant votre logique et façon de décider... |
| 10/08/2016 09:31 | charlotte | Non à la destruction d'individus appartenant à une espèce protégée. | Il faut arrêter de penser que la biodiversité est source de tous les maux. On ne comprends pas toutes les relations inter espèces et c'est le jour où le grand Cormoran disparaîtra que par son absence on comprendra qu'il était capital pour réguler telle ou telle chose et on sera désespérés de ne plus l'avoir. Ne touchez pas à cette espèce en voie de disparition, merci. |
| 10/08/2016 09:31 | Marc-76 | Non à la destruction des cormorans | Encore une pseudo étude tronquée pour satisfaire le plaisir d'appuyer sur la gâchette. Pour les uns chasse au fusil , pour les autres chasse aux voix |

| | | | |
|------------------|-----------------------|--|---|
| 10/08/2016 09:31 | etienne | Pas d'accord ! | Non à cet arrêté ! Si les humains réduisaient leurs consommations de poissons et de viandes, il y aurait suffisamment pour toutes les espèces, non ? Je me demande vraiment qui est le plus nuisible ... heureusement, on ne nous tire pas dessus quand on mange trop ... quoique ... |
| 10/08/2016 09:31 | Rita Thirion | Cormorans | L'homme est le pire des prédateurs car il tue pour s'amuser..... |
| 10/08/2016 09:32 | capow | Non ! | Non à la chasse aux grands Cormorans. Laissez-les donc tranquille. |
| 10/08/2016 09:33 | Terrade | Quand l'homme s'érige en maître du vivant. | Le cormoran ne devient nuisible que parce que l'homme épuise lui-même ses ressources naturelles. Tant d'espèces animales disparaissent va-t-on éradiquer celle-ci pour compenser nos besoins commerciaux? Je me doute que les pêcheurs 'artisans' doivent avoir des difficultés mais ne faudrait-il pas également réglementer judicieusement la pêche industrielle? Arrêtons de vouloir gérer notre environnement selon des principes commerciaux. |
| 10/08/2016 09:33 | Uaval | Equilibre écologique | Les grands cormorans se nourrissent en grande partie des poissons prélevés dans les étangs car ils y sont concentrés. Ces poissons sont élevés avec des charges significatives par les exploitants d'étangs. Priver ces derniers d'un niveau suffisant de ressource revient à accepter la mise en place de subventions si on considère qu'il est nécessaire de maintenir l'équilibre écologique des étangs. Aussi un prélèvement équilibré, (prélèvement subit de poissons par les cormorans et prélèvement réglementé de grands cormorans par les tireurs) paraît raisonnable. Avis favorable à l'arrêté tel que prévu émis par un exploitant d'étang directement concerné. |
| 10/08/2016 09:33 | Charpentier Catheribe | Refus de l'arrêté | Pourquoi s'en prendre à ses grands oiseaux ? Il y a certainement d'autres mesures à prendre pour empêcher la pollution des EAUX et la dégradation des écosystèmes !! Ainsi les cours d'eau verraient de nouveaux des eaux poissonneuses, les oiseaux pourraient subvenir à leur besoin naturellement !!! L'humain, en surtout certains humains oublient qu'ils font aussi partie de la chaîne alimentaire !!! C'est plus simple se décaler une espèce protégée que de faire entendre raison aux grands pollueurs... je vos demande de devenir raisonnable et d'agir de manière raisonnée... Pensez à vos enfants !!! Quelle Planète allez vous leur laisser ????? cordialement Charpentier |
| 10/08/2016 09:34 | POTIER CLAIRE | NON A L'ARRETE | Les cormorans sont chez eux, c'est à nous de protéger nos cultures sans leur nuire. Nous devons arrêter avec ce droit de vie ou de mort sur les espèces qui nous entourent et que nous nous octroyons sans raison valable. |
| 10/08/2016 09:34 | charpignon michèle | Cormorans | Je suis favorable à un cotât pour les cormorans, j'ai vu un nombre de cormorans trop important, par exemple en région parisienne, une centaine sur 1 seul arbre !!! et ce sur 10 arbres à côté les uns des autres. en province ils commencent à apparaître. |
| 10/08/2016 09:34 | Maele | Une destruction massive totalement injustifiée | Les quotas proposés pour cette consultation sont complètement disproportionnés par rapport au statut de conservation de l'espèce. Les cormorans ont leur place dans nos écosystèmes et sont par ailleurs une espèce protégée. Je pêche et je n'ai aucune rancœur à voir un cormoran prendre un poisson sous mon nez. C'est de bonne guerre et dans la lutte pour la survie, il a plus à perdre que moi. Nous n'avons pas besoin de réduire à néant nos populations sauvages 'génantes' pour le profit très temporaire de quelques uns. |
| 10/08/2016 09:34 | Robin | Qu'est-ce qui peut justifier cette destruction ? | Les précédentes campagnes de destruction ont-elles eu le moindre impact sur la prédation en piscicultures ? L'impact sur les colonies et leur éclatement a -il été étudié ? Le grand cormoran est une espèce protégée, il faut le respecter et c'est une espèce indigène qui a parfaitement sa place dans nos écosystèmes. L'argument de prédation sur des espèces protégées de poissons est irrecevable : c'est le principe même du fonctionnement des écosystèmes d'avoir des prédateurs et des proies y compris entre espèce protégées ! Je suis donc totalement opposé à ce projet d'arrêté |
| 10/08/2016 09:34 | Thomas_P | Non aux tirs de grands cormorans pour satisfaire les lobbies agricoles | Une atteinte supplémentaire à la nature et à la diversité sur une base arbitraire pour satisfaire des supposés intérêts économiques majeurs. |
| 10/08/2016 09:35 | GuyotA | Je suis contre ce projet | Bonjour, Je suis contre ce projet. Depuis quand un animal faisant partie de notre écosystème est considéré comme nuisible ? Les grands cormorans font peut-être du tort à la pisciculture, mais je ne pense pas que ce soit une raison suffisante pour les supprimer ainsi. C'est aux pisciculteurs de protéger leurs bassins, et aux pêcheurs de respecter les quotas de poissons de mer ou de rivière pour préserver l'environnement. Ne faisons pas de ces animaux un prétexte pour cacher les défaillances de notre système de protection de la faune sauvage. Je me prononce donc contre ce projet. Cordialement Mme Guyot |
| 10/08/2016 09:35 | Jacques Rabussier | Ou allons nous !... | Nous ne voulons pas des loups parce que les éleveurs de moutons ne veulent pas investir dans des chiens de garde comme en Espagne....au nom de la productivité agricole nous n'aurons bientôt plus d'abeilles...au nom de la productivité des piscicultures qui ne veulent pas protéger leurs sites des prédateurs nous n'aurons bientôt plus de cormorans... Au nom des pots de vin des groupes de pression nous n'aurons bientôt plus que la chimie pour nourrir les êtres humains dans un monde sec, creux et sans autres espèces que les humains. Heureusement quelques individus veillent et de + en + nous voyons les inepties réalisées par ces pseudo responsables (sauf de leur carrière ou porte monnaie)qui interviennent sur des décisions qui dépasse leur morale de bas fonds. Peuple qui aime le vie avec la complexité de la nature réveille toi. |

| | | | | | | | |
|------------------|--------------------------|---|--|------------------|------------------|---|--|
| 10/08/2016 09:35 | galmichec | Pitié pour les animaux | Arrêtez le massacre de notre faune sous de faux prétextes | 10/08/2016 09:42 | Haas Catherine | Destruction des grands cormorans | Halte au massacre de la nature! Une fois de plus pour complaire à certains les hommes s'approprient à détruire - leur grande spécialité - des oiseaux qui ont toute leur place dans l'environnement maritime. Quelle belle planète ce pays s'approprie à laisser en héritage à sa postérité !!! La France est décidément la Championne des destructions en tout genre.! Je rêve quant à moi d'une espèce encore inconnue qui viendrait détruire les hommes. HALTE AU MASSACRE DES CORMORANS ! |
| 10/08/2016 09:36 | Jean-Christophe RONDREUX | Cormoran, le bouc émissaire | Le cormoran n'est pas la vraie source du problème. Le chiffre annoncé de 50 000 est disproportionné. Ceux qui amorcent ce projet de loi devraient prendre en compte toutes les difficultés des pisciculteurs. Peut-être qu'à la place de détruire il y aurait aussi des choses à construire pour aider les pisciculteurs. | 10/08/2016 09:44 | Julie H | Non à la destruction des grands cormorans | Le grand cormoran est une espèce protégée. En tuer autant pour nous permettre, in fine, de consommer plus de poisson serait une aberration : on ne peut savoir à l'avance les conséquences en terme d'équilibre des populations (de cormorans mais aussi peut-être d'autres espèces!). Un simple principe de précaution pour la protection des espèces devrait s'appliquer. Donc rechercher des solutions pour les pisciculteurs oui, mais tuer les grands cormorans non. |
| 10/08/2016 09:36 | Julien Baudat-Franceschi | La seule réponse possible est-elle le fusil ? | Ne peut-on envisager autre chose que des coups de fusil pour gérer les problèmes causés localement par cette espèce ? Nous sommes en 2016 mais nous réfléchissons visiblement comme si nous étions en 1816 ! | 10/08/2016 09:45 | bodin | Si protégée : pas touchée ! | Bonjour à tous, Je pense que lorsque collectivement et légalement il est arrêté qu'une espèce est protégée, il faut respecter cette décision ou bien redéfinir si l'espèce est toujours à protéger. Autrement, la notion de protection n'est pas, à mon sens, efficace, sérieuse, démocratique ni fiable. C. Bodin |
| 10/08/2016 09:36 | marie-france steiner | Contre ce massacre | Espèce nuisible ?? Toujours la même chose ,ce projet est une abomination .Je suis contre . | 10/08/2016 09:45 | Bruno | CONTRE | 50000 individus d'une espèce protégée dont l'évaluation des dégâts est largement surestimée !!! c'est un vrai scandale qui n'honore pas ce gouvernement qui n'en a absolument rien à faire de la biodiversité et dont la seule préoccupation est de satisfaire quelques lobbies influents. |
| 10/08/2016 09:37 | brisemur | Halte au feu | Quotas et études fantaisistes. Arrêtons le pouvoir des lobbies et des professions qui ne peuvent vivre qu'avec des subventions ou la destruction de la nature. Je suis contre cet arrêté stupide. Les quotas sont disproportionnés. Attention un jour viendra où la nature prendra un arrêté pour la disparition de l'humain sur terre. | 10/08/2016 09:45 | kévin | Encore un arrêté sans aucune base de travail solide | Ce que je déplore, c'est qu'il n'y a aucun travail de fait et d'utilité pour savoir comment fonctionnent les populations (hivernantes en particulier) avant de mettre en place des mesures de 'gestion' sur cette dite espèce. L'objectif de cette 'DESTRUCTION' comme il l'est si bien annoncé (et non 'régulation') est donc de détruire volontairement une partie des populations (sans objectif d'efficacité ni connaissance de leur provenance). Il ne faut pas perdre de vue que cette espèce est inscrite au titre de deux conventions internationales (Berne et Bonn). Il ne faut pas non plus oublier qu'il est question d'une espèce migratrice et que des efforts de conservation des populations nicheuses sont faits dans un certain nombre de pays européens (dont la France). Il serait donc de bonne augure de créer un groupe de travail afin de déterminer quelles périodes et quels effectifs peuvent être autorisés. Sans quoi, vu les populations européennes, cet arrêté ne serait ni plus ni moins qu'une mesure de complaisance. |
| 10/08/2016 09:37 | respecte la vie | Non à ce projet | Comme tjs on se trompe et on veut tromper les gens en accusant un animal alors que le seul coupable est l'humain incapable de gérer la nature c'est l'humain qui détruit c'est l'humain qui pollue c'est l'humain qui tue c'est l'humain l'espèce la plus nuisible sur terre alors laissez vivre les animaux en paix ils ont déjà assez à affronter les dégâts faits par des humains irrespectueux de toute vie, animale ou végétale alors non à ce projet qui veut encore détruire une espèce protégée NON NON et encore NON | 10/08/2016 09:45 | nathalie levy | CONTRE | Je suis contre ce projet d'arrêté. Il faut arrêter de jouer aux apprentis sorciers avec la nature. |
| 10/08/2016 09:37 | GGRun | Non à l'abattage des cormorans | Il semble qu'une fois de plus en France on veuille donner à des fous de la gâchette l'occasion de s'illustrer et de se défouler sous des prétextes éculés. Alors, non à l'abattage des cormorans comme de toutes espèces. | 10/08/2016 09:48 | Claire | Non ! | 'Quant ce ministère va-t-il vraiment joué son rôle? Celui de la protection de la nature, de la faune et de la flore. Et non le rôle d'un ministère des lobbies de l'agriculture, de la pisciculture et de la chasse. Donc non aux tirs de grands cormorans' je cite les mots d'un commentaire que j'ai lu car je n'aurais pas dit mieux et donc souhaite les mettre en avant. Ensuite, le terme d'espèce protégée veut bien dire ce qu'il veut dire, il faudrait songer à arrêter les dérogations, sinon à mesurer leur raison d'être et leur finalité. Ici je ne vois pas d'intérêt. Détruire une espèce en masse pour en 'sauver' d'autres ? Ce serait bête mais ce n'est pas l'effet escompté, non ici il s'agit plutôt de détruire une espèce pour que d'autres puissent avoir l'honneur d'être pêchées. Et quel honneur. Bravo le ministère. |
| 10/08/2016 09:38 | GOUJON Isabelle | NON à la destruction du grand Cormoran | Non à la destruction du grand Cormoran | 10/08/2016 09:49 | Nannie | Arrêtons de tout massacrer ! | Non à la destruction des cormorans ; ils sont une espèce protégée d'une part et la France va se faire encore remarquer par son Ministère de la biodiversité qui fait le contraire de son devoir. Nous devons protéger la faune et la flore et non la détruire, les cormorans ne sont pas la cause de la raréfaction des poissons, les hommes oui et les piscicultures peuvent très bien protéger leurs élevages sans tuer. Assez de massacre, nous sommes en train de tout détruire sur terre ! |
| 10/08/2016 09:39 | Brthijgt | Non ! | Je suis défavorable à ce projet d'arrêté. Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Les grands cormorans sont une espèce protégée au niveau national, non à leur extinction ! | 10/08/2016 09:49 | Grandvaux F | Hypocrisie et illégitimité | Il est déshonorant de se comporter exactement comme si un animal était nuisible en vidant de sens la notion de dérogation elle-même. En eaux libres le tir devait être interdit. L'espèce est protégée. En pisciculture, les propriétaires ou exploitants n'ayant pas mis en place des protections naturelles pour les poissons ne devraient pas bénéficier d'une dérogation. |
| 10/08/2016 09:39 | cynthia person | NON!! | Je suis totalement contre!!! Arrêtez de vouloir vous débarrasser des animaux comme bon vous semble! la nature se régule d'elle-même depuis toujours, et elle n'a pas attendu l'homme pour s'épanouir, au contraire! Chaque espèce a sa fonction, hormis l'humain certainement qui dérègle, détruit, piétine tout sur son passage... à bon entendre. | 10/08/2016 09:49 | martin | Halte au massacre | Une fois de plus ,l'Etat donne le mauvais exemple en octroyant des faveurs à des groupes de pression .Comment faire ensuite pour responsabiliser les citoyens au respect de l'environnement si le ministère concerné viole en permanence les codes ! |
| 10/08/2016 09:39 | Howson | Mesures pas assez strictes et ciblées | Les quotas et la durée des tirs sont beaucoup trop importants. Les conditions ne sont pas assez strictes et ciblées. De plus ! ONCFS n'a pas les moyens de offrir la garantie d'un suivi et d'un contrôle suffisant. Non à une destruction en masse d'une espèce protégée, qui a toute sa place dans l'écosystème. | 10/08/2016 09:50 | Claude Virloire | Non au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux de tir du grand cormoran pour la période 2016-2019 qui n'a pas de base scientifique | Aucune estimation des populations actuelles de cormorans par département ou de dégâts causés ne vient étayer ces chiffres. Toutes les espèces ont leur place dans nos écosystèmes, et le statut d'espèce protégée le rappelle. Or, une autorisation de destruction fixée sans que soit évalué le rapport avec le nombre d'individus présents n'a aucune valeur scientifique qui pourrait justifier l'action d'un Ministère de l'environnement. Il est notable également que des tirs sont autorisés hors pisciculture. Enfin, étant donné, la faiblesse des moyens de contrôle des préfets, la garantie du respect de ces quotas n'est pas assurée. |
| 10/08/2016 09:40 | Denise Jeanmougin | Stop aux massacres!!! | Quand est-ce que l'homme arrêtera de vouloir réguler la faune. Le ministère ferait mieux d'interdire les produits nuisibles à la faune et flore au lieu de détruire la vie. Stop aux massacres et aux décisions stupides.... | 10/08/2016 09:50 | gaelledeuxzaille | Non ! | Je suis contre ce projet !! Loups, renards, blaireaux, rats gondins, etc... Quand est-ce qu'on arrêtera de détruire et nuire à notre faune !? Et quand comprendrez-vous que le seul 'nuisible' sur cette Terre est l'Homme !!!!? |
| 10/08/2016 09:40 | Pierrejean | Contre l'abattage des grands cormorans | Je suis contre cet arrêté complètement stupide, nous ne pouvons décider de la vie ou la mort d'un animal, les plus gros dégâts sont fait par l'homme, les animaux ont chacun leur rôle. Si vous voulez les réguler, commencez par réintroduire leurs prédateurs que les générations nous précédant ont éradiqué. | | | | |
| 10/08/2016 09:40 | Magali | Non à la destruction systématique des espèces protégées ! | Il est inadmissible, sous prétexte de lobbying, de détruire la vie, sans autre forme de procès que le fait de considérer l'être vivant, quel qu'il soit, comme une goutte d'eau de trop dans les difficultés économiques actuelles. Ne devrait-on pas plutôt affronter la source du problème ? Le système économique actuel ne fonctionne plus, nous nous enfonçons et tentons de pallier à la noyade par de petits soubresauts à court terme. Le changement, en profondeur, c'est vraiment pour maintenant, avant que tout ne s'écroule, et nous avec. Car la destruction de notre environnement entraînera la nôtre. A bon entendre... | | | | |
| 10/08/2016 09:40 | domre | Pas d'opposition de principe | Ornithologue moi-même, je ne peux que constater que le grand Cormoran exerce une (trop?) intense prédation sur les milieux aquatiques... Que ses effectifs soient contrôlés ne me choque donc pas outre mesure à condition que ce contrôle soit mis en place par des personnes éclairées | | | | |
| 10/08/2016 09:41 | CHIPIE | N'IMPORTE QUOI ! | Je pensais que ce genre de mesures, comme les battues contre les renards et les sangliers étaient d'un autre temps ! Eh bien non. Il y a certainement d'autres moyens que de toujours procéder par l'élimination de masse. C'est honteux et d'un autre temps. | | | | |
| 10/08/2016 09:41 | michèle | L'humain quelle tristesse! | quand l'humain cessera-t-il de toujours vouloir réguler les autres espèces alors qu'il est incapable de se réguler lui-même mais il est plus facile de s'occuper des autres que de s'occuper de soi-même!! | | | | |
| 10/08/2016 09:41 | Pascal 251 | 50000 ??? | 50000 me paraît beaucoup plus cohérent avec le fait que les cormorans sont une espèce protégée, mais 50000 !!! | | | | |
| 10/08/2016 09:41 | Montagne | Non à la chasse aux cormorans | Encore un abus ! une dérogation de plus en faveur des chasseurs ... je suis contre ces dérogations accordées par des Préfets généralement incompétents en matière d'environnement ! | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------|--|---|------------------|------------------|--|---|
| 10/08/2016 09:50 | Carpentier | Respect de la vie | Il faut être prudent lorsqu'on décide de contrôler ainsi une population animale. Trois ans c'est long, des conditions particulières peuvent mettre l'espèce en danger. S'il y a surpopulation c'est qu'il y a déséquilibre, réguler en abattant me paraît être une solution de facilité ! Se poser les bonnes questions et chercher d'autres solutions serait peut-être plus judicieux... | 10/08/2016 09:55 | Michelle | Que veut dire exactement PROTEGE en français ? | Je suis effondrée de constater le mal que fait ce ministère de l'environnement à la faune! Les espèces disparaissent les unes après les autres si elles ne sont pas protégées mais ces messieurs dames, du fond de leur bureau climatisé, s'octroient le droit de vie ou de mort sur des êtres vivants magnifiques à des fins électoralistes? Combien de vies gagnées par cette loi criminelle ? Pêcheurs,pisciculteurs, chasseurs Savez vous que ces oiseaux ne nous appartiennent pas ? Ils sont rarement nicheurs chez nous. Nous passons pour des imbéciles dans de nombreux pays d'Europe, juste une étape de plus. Je viens de visiter un pays aux paysages somptueux..... Pas le moindre chant de passereaux durant les longues heures à parcourir forêt.... Ça fait froid dans le dos. |
| 10/08/2016 09:50 | valerie | Non ! | C'est assez incroyable de lire de telles choses de nos jours. pas encore massacré assez de nature ? | 10/08/2016 09:55 | Sylvie | De soi-disants solutions aberrantes ! | C'est la première fois que je réponds à une consultation. Comment juger sans documents suffisants ? Quelques recherches permettent cependant de voir que les Cormorans regroupent des populations nicheuses et des hivernants (https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Grand-cormoran.pdf) et que c'est une espèce protégée au niveau européen. Il s'agit donc d'abattre essentiellement des hivernants. Mais, comme d'habitude, aucune concertation avec les pays d'où viennent les oiseaux n'est envisagée. D'après le rapport de 2006, seulement 6050 couples nicheurs sont recensés en France https://www.picardie-nature.org/IMG/pdf/Rapport_Recens_nicheurs2006_observateurs.pdf Par ailleurs, les tirs de régulation existent déjà. Sont-ils efficaces ? Aucune donnée n'est disponible ! ? Par exemple, pour la Dordogne, la campagne 2015/2016 prévoit 550 oiseaux. Il est possible de procéder à la destruction de 425 oiseaux sur les eaux libres (les grands cours d'eau du département) et de 125 oiseaux sur les piscicultures et eaux libres périphériques. Dans le nouvel arrêté, le nombre de 550 est conservé pour chaque année. Quid des prélèvements réellement effectués ? Quid de leur efficacité ? Si on considère seulement les piscicultures, le nombre à abattre est nettement inférieur. Protéger les piscicultures est une chose, les étangs de loisirs, une autre ! Surtout que nombreuses sont les régions où les poissons ne sont même pas mangeables vu la pollution (PCB et autres, par exemple dans la Somme, où même les anguilles sont polluées). Quant à la protection des espèces de poissons sauvages vulnérables, la sauvegarde des milieux et la baisse de la pollution et de l'impact anthropique semblent plus importants que l'élimination d'un éventuel prédateur. La nature a tendance à trouver un équilibre proie-prédateur toute seule. Je considère donc que le projet d'arrêté est totalement disproportionné par rapport à l'objectif envisagé. Que sous prétexte de simplification administrative, l'Etat détruit des pratiques de gestion annualisées qui essayent malgré tout de tenir compte au mieux des situations réelles. Et enfin, que, après le loup, l'Etat cherche encore à faire croire que détruire des espèces protégées va magiquement résoudre les problèmes des professions concernées, alors que ce sont des situations complexes ! Il serait souhaitable que cette façon de voir le monde évolue rapidement ! |
| 10/08/2016 09:52 | Germond Pierre | Cormorans | Non à la destructions des cormorans | 10/08/2016 09:52 | ANNE MARIE WARET | Abattage des cormorans | Vous voulez tout tuer, les renards, les loups, les blaireaux, les ours, les bernacles, et je dois en oublier, maintenant les cormorans, tout vous dérange, dès qu'il y a un problème, on tue, ce vous oubliez c'est qu'il y a trop d'humains sur la terre qui envahissent les territoires des animaux en détruisant tout, nous avons épuisé en 6 ou 7 mois les ressources de notre Terre, c'est là le problème à résoudre mais pour ça vous ne ferez rien, tuer les animaux est la seule solution que vous avez trouvée. c'est une honte |
| 10/08/2016 09:52 | Nathalie R. | Faiblesse quand tu nous tiens | Encore une fois, le pouvoir (disons plutôt la couardise) politique s'incline devant des lobbies corporatistes. Bien entendu, les difficultés des pisciculteurs doivent être entendues, mais cela ne peut se traduire par une solution d'éradication d'une espèce protégée de surcroît car d'une part, chaque espèce animale a un rôle à jouer dans l'équilibre de la nature, dont l'humain fait partie, et d'autre part, que devient l'intérêt de protéger une espèce par une loi si une mesure réglementaire locale peut la contredire ? Pourquoi ne parle-t-on pas du pillage des ressources alimentaires que la mer nous donne, pillage qui ne semble pas vraiment être de la responsabilité des cormorans | 10/08/2016 09:52 | akene | contre ce projet de loi | Cette mesure est disproportionnée. 50 000 et sans étude plus aboutie au préalable c'est un vrai massacre. Cette espèce protégée a toute sa place dans l'écosystème. Je suis totalement opposée à ce projet de loi qui ne protégera pas la biodiversité bien au contraire. Il faut réfléchir à des méthodes alternatives. |
| 10/08/2016 09:53 | Bernard | Je suis opposé à cet arrêté | Je ne vois dans ce projet d'arrêté aucune référence à une étude indépendante et objective qui démontrerait les dommages causés par le grand cormoran, en particulier en ce qui concerne la destruction d'espèces protégées de poissons. Je considère en conséquence que cet arrêté n'a donc en l'état pas de raison d'être. S'il y a des dommages causés aux pisciculteurs, je suis convaincu qu'il existe d'autres solutions pour que les dommages qu'ils subissent soient réduits. Enfin, l'homme est depuis longtemps le principal prédateur, celui qui se développe au détriment de toutes les espèces vivantes sur cette planète et comme ce projet d'arrêté le montre ne connaît qu'une solution, tuer, et encore tuer. Quand saurons nous prendre des approches plus respectueuses du vivant? | 10/08/2016 09:56 | Albert Céline | Espèce protégée | Il s'agit d'une espèce protégée!!! Cet unique point devrait vous faire prendre conscience que vous ne pouvez décemment pas faire une chose pareille! Aucune dérogation ne devrait être possible pour une espèce protégée. Il serait plus pertinent de faire une étude sur le terrain pendant au moins 3 ans, sur différents sites, pour voir si ces oiseaux ont un vrai impact sur les piscicultures. Sans cela, vous risquez de détruire des oiseaux pour rien, surtout si l'impact est minime voir nul! Arrêtons de prendre des décisions sans réfléchir, simplement pour contenter l'économie! |
| 10/08/2016 09:53 | Victoria | Non!!!! | Il y a en a assez de meurtres! Laissez les vivre! | 10/08/2016 09:56 | Marie | Contre le quota et donc le projet | En tant qu'adhérentes de la LPO je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel car le quota est disproportionné. |
| 10/08/2016 09:54 | Beyris | Dérogations et interdictions | Bonjour encore une dérogation en prévision à une Loi pourtant bien définie. Ce qui est toujours préjudiciable dans ce genre de dérogation, c'est bien le nombre (assez surréaliste) de 50 000 oiseaux et les dérives qui vont en découdre. Nous voyons déjà le mal que les autorités ont à faire vivre les interdictions notamment au niveau des passereaux qui sont, eux, bien protégés et sans dérogation aucune. si des dégâts avérés et comptabilisés existent, ils sont donc ciblés et géographiquement déterminés. Toutes les mesures sont elles prises sur ces lieux particuliers pour empêcher ces dégâts ? De quel ordre sont ils ? N'y a t'il pas un moyen simple et peu coûteux d'y remédier ? Revenir en arrière sur une Loi a toujours un effet fortement négatif sur la prédation. Et on le sait tous.. L'aspect dérogatoire légitime le fait de détruire un oiseau et laisse à penser que celui ci est devenu nuisible.. On cherche encore à séduire un électoral particulier. Ne faites pas cette folie qui engendrera forcément des excès et qui en plus les légitimera... non on a cette dérogation | 10/08/2016 09:56 | Ginette 36 | NON A LA DESTRUCTION DES GRANDS CORMORANS | Il n'y aura bientôt plus d'animaux sur cette Terre ! laissons-les vivre, en temps que prédateur, l'humain est champion! |
| 10/08/2016 09:55 | Hélène Allaire | Contre le projet de quotas de tirs sur le grand cormoran | Le projet de quotas à établir par an semble très disproportionné par rapport à la population actuelle et les problèmes mineurs qui sont rencontrés. Un abattage de cinquante mille oiseaux par an lorsqu'il s'agit d'une espèce protégée ce n'est pas rien. Il faut tenir compte de la place qu'occupe cet oiseau et le rôle utile qu'il joue dans nos écosystèmes. | 10/08/2016 09:57 | Emilie21 | Non au projet de régulation | Chaque espèce a sa place dans la nature, ce n'est pas à l'homme d'en décider... Je pense qu'il serait plus judicieux que nous nous adaptions (par ex. trouver des solutions pour protéger les élevages) plutôt que détruire systématiquement ce qui nous gêne. Qui sommes nous pour décider qui doit vivre ou mourir ? A un moment donné, il faudra que l'homme se regarde dans une glace. |
| | | | | 10/08/2016 09:57 | PAT | Killing to get money | NO NO AND NO. Man is ones again at its best destroying nature wanting to kill 50000 cormoran birds. Wildlife existed before the so called 'intelligent' humans arrived on the scene. Wildlife is born with more intelligence than humans and have all the right to live on this earth. But every time man thinks his territory is in danger he has to kill the intruder. In fact man is the intruder NOT THE WILDLIFE. Animals and birds are expected to adapt to humans but humans do not adapt to their way of life. Respect and tolerans is lacking, unfortunately money is ruling the world. For a happy living together only a few are ready to protect the nature and I am one of them. PAT |
| | | | | 10/08/2016 09:58 | Héraclide | Non à la destruction des Grands Cormorans ! | Les lois sont établies pour se faire respecter. Au titre de quel nom on peut demander une dérogation pour sacrifier une espèce protégée? Au titre de quel nom on peut établir UN QUOTA DE DESTRUCTION d'une espèce protégée?? Les lois sont les lois, vous devez les faire respecter! Parce que sinon dans ce cas où est la frontière entre ce qu'on PEUT ou NE PEUT PAS faire? Très mauvaise image de la France d'établir des lois et de ne pas les faire respecter. Cela nuit à la crédibilité de la justice française à tout point de vue. |

| | | | |
|------------------|-------------------|---|--|
| 10/08/2016 09:58 | avril | C'est simple : c'est non | Rien ne justifie la destruction d'une espèce, quelle que soit cette espèce, quelles qu'en soient les raisons. Si nous ne ractions pas le fond des mers, les oiseaux pêcheurs auraient de quoi se nourrir, naturellement et hors les exploitations piscicoles. Le chiffre annoncé est disproportionné, non justifié, absurde. Ne nous trompons pas de 'solution' pour aider les pisciculteurs à protéger leurs exploitations. Détruire, tuer, raser : il serait temps que nos dirigeants réfléchissent autrement. |
| 10/08/2016 09:58 | marc fontan | Régulation ou lobbying | Devant le manque d'étude scientifique on peut se poser la question de savoir si ce n'est qu'une décision faite pour faire plaisir aux chasseurs! une fois de plus ! |
| 10/08/2016 09:58 | Robin | Contre un abattage massif. | L'étude me semble bien insuffisante et d'autres solutions moins catastrophiques existent certainement. |
| 10/08/2016 09:59 | PIERRE Alexandre | Est-ce bien la solution ? | Alors voilà, un secteur économique éprouve des difficultés et hop, on trouve des coupables tout désigné ! J'ose espérer qu'en prélevant 50 000 oiseaux par an, les différents rapports et calculs ont été vérifiés et revérifiés. C'est quand même énorme ce chiffre, d'autres solutions ont-elles été envisagées, notamment pour la protection de l'outil de travail, quid également de qui va prendre en charge les frais (pisciculteurs ou administrés ?) car si j'ai bien compris, le risque qui doit être réduit (pour ne pas dire éliminer...) est celui qui pèse sur les productions piscicoles. Tout ça pour dire simplement que prélever autant d'oiseaux sur 3 ans ne peut être fait sans avoir exploré TOUTES les alternatives (protection des parcs piscicoles notamment). |
| 10/08/2016 10:00 | Redstart | Massacre en masse | Bonjour, Je trouve inadmissible qu'on veuille tuer ces oiseaux, précipitamment, sans avoir évalué les conséquences futures. De plus ces oiseaux sont protégés, alors cela ne signifie rien ? S'ils existent, si nombreux, il y a certainement une raison, et la nature fait bien les choses. Ce sont les écologistes qui veulent intervenir pour la réguler ? On marche sur la tête. Tout ça parce qu'on arrive en période électorale ! Attention à ne pas détruire tout ce qui ne vous arrange pas. |
| 10/08/2016 10:00 | Gulfstream | Incapables | Dans ce beau pays (à l'origine!) qu'est le notre, nous ne savons pas vivre avec d'autres animaux que ceux destinés à terminer dans nos assiettes. Pas d'ours pas de lynx pas de loup, tant pis pour les abeilles, tant pis pour les hérissons nous devons traiter.... A présent les cormorans, mais comment font les autres pays??? |
| 10/08/2016 10:00 | Virginie Liabeuf | Non aux tirs des Cormorans !!! | Il existe d'autres moyens, tuer n'est pas et ne sera jamais une solution ! On peut utiliser des prédateurs, des enregistrements de cri d'oiseau pour les faire fuir... alors je ne suis pas d'accord avec le fait de chasser et tuer ces oiseaux. |
| 10/08/2016 10:01 | Alexandre Stouder | Amendement important du projet | Le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Je respecte les difficultés des pisciculteurs et leur revendication à pouvoir protéger leur activité mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Cordialement, |
| 10/08/2016 10:01 | potherat julie | Non aux tirs des cormorans | C'est encore un projet inacceptable!! Avec toujours les beaux discours de la COP21, il faut protéger la biodiversité..blablaba et derrière voici le type d'arrêté que le gouvernement prend!!! C'est tout simplement honteux |
| 10/08/2016 10:01 | BFa Forez | Non Non et Non | Protéger la pisciculture est un droit comme celui de veiller à la diversité des espèces. La France et son ministère de l'environnement se doivent de respecter ses engagements environnementaux surtout après le succès de la COP21. Surtout sortir des solutions primaires y a qu'à faut qu'on'. Non a l'abattage des espèces protégées |
| 10/08/2016 10:02 | Anastasia | Contre la destruction des Grands Cormorans | Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'aurait jamais causé de dégâts aux piscicultures. |
| 10/08/2016 10:02 | ALDO27 | Nuisible ? | Une fois de plus on se trompe de cible, aucun animal n'est nuisible (même si ici ce n'est pas clairement énoncé) et si les pisciculteurs ne sont pas contents ils font comme celui qui est installé près de chez moi (vallée de la risle): ils tendent des fils au dessus de leurs bassins, ça fonctionne très bien ! |
| 10/08/2016 10:03 | Sophie | Une décision administrative aberrante ! | Non justifiée scientifiquement, juste pour faire plaisir aux lobbys des pêcheurs, pisciculteurs et autres profiteurs d'une nature qu'il faudrait domestiquer à outrance. Aberrant... |
| 10/08/2016 10:04 | POULY Jacques | La chasse au Grand Cormoran ne doit pas être déclarée ouverte ! | Bonjour. Je suis adhérent du Centre Ornithologique du Gard (COGard), et je m'oppose vivement à ce que six cent soixante Grands Cormorans soient abattus dans le Gard pour au moins deux raisons : - le Grand Cormoran fait partie des espèces protégées ; - aucune information n'est donnée dans ce projet d'arrêté sur le contrôle éventuel du nombre d'oiseaux tués. Le danger pour les poissons ne vient pas de ces oiseaux, mais bien de l'homme et versements (accidentels ou non) de ses déchets polluants voire toxiques sur les sols ou directement dans les cours d'eau. |
| 10/08/2016 10:04 | sophie | Non, non et non ! | oui à la biodiversité ! laissons les cormorans !!! vue le peu qu'on voit sur nos côtes bretonne, ils sont loin, très loin d'être des nuisibles !!! |

| | | | |
|------------------|-------------------|--|---|
| 10/08/2016 10:05 | Pastor | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | Détruire, détruire, détruire, toujours détruire. C'est la seule solution toujours envisageable. Détruire le loup, l'ours, le blaireau, le renard, sanglier, cormoran je vais arrêter la liste ici sinon elle serait interminable (certaines tortues, certaines écrevisses...). A l'heure ou nous nous rendons compte que notre environnement souffre de notre pression, que l'on essaie soit disant de le protéger, que l'on nous demande de ne plus prendre notre voiture certains jours de semaine, d'arrêter l'eau quand on se brosse les dents, d'éteindre l'électricité dans la cuisine lorsque nous sommes dans le salon, de recycler nos déchets sous peine d'amande, que l'on organise la COP21 à grands coups de millions d'euros. Vous trouvez encore le moyen de nous pondre un arrêté aussi stupide que la destruction de 50 000 cormorans par ans. Je trouve cela complètement stupide, infondé, incohérent et que cela va à l'encontre de la politique générale menée. Je suis contre cet arrêté....!!! |
| 10/08/2016 10:06 | Anne-Lise Peugeot | Avis défavorable | Dans tous les pays sur la planète cette espèce est respectée et protégée , et tout comme le renard un allié des pêcheurs; cette décision purement électoraliste en période d'élections présidentielles, est une opportunité de plus pour le lobby de la chasse d'affirmer sa supériorité et sa position de contrôle des urnes avec le chantage des votes en province. Opposition pure et simple de ces dérogations abusives de ma part |
| 10/08/2016 10:06 | Dieulle | Aucun chiffre, une vérité cachée? | Le fait qu'aucun chiffre d'étude sérieuse ne soit publié sur le projet me fait penser a une justification rapide d'une envie des chasseurs de tirer de plus gros oiseaux que d'habitude. Avec ses 142 députés et 84 sénateurs dans des groupes de chasse la classe politique donne 'du gras' au lobby de la chasse. Si les cormorans vont en pisciculture pour manger (ce dont je en sais rien puisque je ne fréquente pas ces lieux, c'est certainement que leur lieu de pêche habituels ont été appauvris par une espèce bien plus dangereuse pour l'équilibre de la biodiversité, c'est l'humain bien sur. |
| 10/08/2016 10:06 | lyon | Non à ce projet d'arrêté | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est disponible. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? |
| 10/08/2016 10:07 | kévin | Aucune logique! | Ces quotas sont fixés en fonction du nombre de pisciculture. Autant l'attribuer directement aux exploitants. L'espèce n'est pas du tout répartie de manière homogène sur le territoire français. Certains départements ont un quota nettement supérieur à leur population nicheuse. C'est de la folie! Quand à la destruction en zone d'eaux libres, elle est totalement injustifiée. De nombreuses publications existent sur l'impact de l'espèce. Avec plus ou moins d'objectivité, certes. Je n'y vois pas non plus de dates ni d'heures fixées ni même 'd'attributaires'. C'est la porte ouverte aux débordements. |
| 10/08/2016 10:08 | helena | Non Non et Non | Je suis scandalisé par tant de mépris face à une espèce pourtant protégé à seul fin d'offrir 'du pain et des jeux' aux chasseurs... je conteste vivement contre ce projet d'arrêté visant à tirer plus de 50 000 Grands cormorans !!! |
| 10/08/2016 10:08 | osbild | Encore un projet contre nature | Ces mesures sont disproportionnées et inadaptées. D'autres moyens ont fait la preuve de leur efficacité |
| 10/08/2016 10:09 | KPI | Non aux abattages de cormorans | Décidément !!! Quand arrêtera-t-on de reporter la faute sur les espèces animales? Certes je comprends la volonté de préserver les activités piscicoles, mais de là à autoriser l'abattage d'un si grand nombre d'oiseaux?!! Espèce protégée? Si on les tue en masse à quoi sert cette 'protection'? Surtout que je pense que nombre de pêcheurs les tolèrent. Ils ont autant d'importance que n'importe quelle autre espèce. Je m'interroge. Pourquoi planifier de tuer ces oiseaux partout sans lien avec les zones d'exploitations piscicoles? |
| 10/08/2016 10:12 | Stephanois | Protéger, vous dites protéger ? | Peut-être qu'il y a un problème mais à quoi sert-il de décréter que certaines espèces sont protégées si ce n'est en effet de les PROTÉGER. Il y a certainement d'autres solutions et peut-être prendre le problème à la base au lieu de massacrer 50 000 oiseaux par an, ce qui est exorbitant et insensé ! |
| 10/08/2016 10:12 | Lodyga | Une honte! | Va t on détruire systématiquement toutes les espèces, tout l'environnement pour faire la place à l'homme et ses folies? N'avez vous pas un semblant de conscience? Tous les êtres vivants ont leur place sur terre, les cormorans pas moins que les autres et l'homme pas plus que les autres. L'homme est le seul animal sur terre qui détruit la nature. |
| 10/08/2016 10:13 | Patrice Barbaud | Non au projet d extermination des Grands Cormorans | Si je peux admettre une régulation ponctuelle, ciblée, argumentée et contrôlée je ne peux accepter qu au prétexte de 'simplification administrative' comme c est explicitement proposé dans le texte, et sans aucun argumentaire scientifique, on ouvre la porte à un tel niveau d extermination d une espèce protégée. Selon les comptages officiels la France compterait entre 100 000 et 120 000 individus. Alors ou bien je ne sais pas lire, ou bien je suis mal informé ou bien il y a des fonctionnaires qui ne savent pas compter, 3 ans à 50 000 par an c est plus que la population existante. Que le projet soit présenté en pourcentage des effectifs connu c est quand même le minimum que l on puisse attendre. |
| 10/08/2016 10:13 | cukier | Contre | Je suis contre |
| 10/08/2016 10:14 | Benedicte LE BRIS | NON aux destructions massives de cormorans | Le cormoran est une espèce protégée, ces oiseaux sont magnifiques et intelligents. Ne continuons pas à renforcer les extinctions massive d'espèces dont l'homme est totalement responsable. Le quota de 50.000 est excessif et non contrôlable, des solutions alternatives existent pour trouver un meilleur équilibre. |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------------|--|--|------------------|--------|-------------------------|---|
| 10/08/2016 10:14 | jms | Quand l'homme sera seul sur terre | En 2016 en France au train ou vont les choses il va devenir possible de déclarer toute espèce de vie invasive, nuisible, dangereuse, exotique ou gibier normal. On sent que tout est en mesure d'y passer. La notion même d'espèce protégée va disparaître dans ces conditions! Le cormoran n'est pas exotique ou alors à ce compte les passereaux le sont aussi. Les chasseurs ne le mangent pas !!!!! Reste le coté invasif mais c'est sans doute le signe d'un déséquilibre de la nature (ou sont les prédateurs de l'espèce ?) La loi biodiversité est parue au journal officiel! Quant on lit ce projet d'arrêté on se dit que les lois en France ne servent à rien ! | 10/08/2016 10:22 | eric b | Massacre non justifié ! | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN aurait pu éclairer le public, mais il n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? : - Quelle est l'impact de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran, espèce présente en France depuis la moitié du XIXème siècle, sur sa dynamique de population. Quelles sont les effets en matière d'éclatement des colonies ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur les espèces de poissons protégés dont la liste n'est pas citée ? Le Grand Cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien ; il a toute sa place dans les écosystèmes français. Faut-il détruire toutes les espèces prédatrices d'autres espèces protégées ? Donc les Faucons ou Autour spécialisés dans les passereaux, les guépiers d'Europe qui boulotent des insectes protégés, les bouquetins qui brouteraient des Sabots de Vénus, etc. Comme toute espèce protégée, le Cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici. Au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt vu le nombre de départements concernés et le quota de Cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle. D'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le Cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'aurait jamais causé de dégâts aux piscicultures. Je connais et respect les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant 'protégée'. Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Pour toutes ces raisons j'émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. |
| 10/08/2016 10:15 | Frédéric | Non à la destruction des espèces protégées | Respectons le statut des espèces (Cormoran, bouquetins, ortolan). Trouvons de vraies solutions. La destruction d'espèces, c'est juste pour étancher la colère de barbares armés. Quelles études derrière ces décisions simplistes ? | | | | |
| 10/08/2016 10:15 | Betty | 'Régulation' de la population des cormorans | J'émet donc mon avis sur cet arrêté préfectoral visant à 'réguler' la population des grands cormorans, et le plafond d'élimination. Sur le bord de la Dordogne je vois tous les hivers une famille de ces magnifiques oiseaux, au nombre de 4, et que je peux photographier dans leur 'art' de la pêche. Ces derniers pêchent surtout des 'poissons chats', en excès dans la rivière, ce qui contribue à l'équilibre. Je crains qu'à la place d'une régulation, ça soit en fait une élimination de ces grands oiseaux, ce que je déplore profondément. | | | | |
| 10/08/2016 10:17 | Thierry | Contre le projet d'arrêté de destruction de 50.000 Grands cormorans ! | Le cormoran est protégé au titre du régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux!!! | | | | |
| 10/08/2016 10:18 | CHRISTINE ZURECKI | Non au massacre organisé des cormorans | Que des mesures déplorable pour arranger les chasseurs, éleveurs, pisciculteurs et autres lobbies! Ras le bol, fichez la paix à notre faune sauvage! | | | | |
| 10/08/2016 10:18 | gouge | CORMORANS | Toute espèce a sa place sur terre. non aux tirs sur les cormorans ni sur tout autre animal d'ailleurs. Le seul nuisible est l'être humain | | | | |
| 10/08/2016 10:18 | patricia Ferrand | Non à la destruction des cormorans | Les cormorans sont des oiseaux magnifiques et de plus une espèce protégée. Laissons les vivre, les chiffres de destruction sont vraiment énormes. | | | | |
| 10/08/2016 10:19 | Delage | Détruire ou grandir ? | Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation dans les piscicultures ? Cet arrêté représente bien une vision simpliste du problème ! En 2016, on continue à trouver un bouc émissaire...et on DETRUIT. Pour la pisciculture : le grand cormoran, pour les moutons : l'ours et le loup. En fait, nous ne savons pas vivre avec notre environnement. Plutôt que de s'adapter, on détruit pour s'apercevoir ensuite que cela n'a rien changé aux problèmes... J'attends mieux des services de l'état. A quand le passage à l'âge adulte ? GRANDIR | | | | |
| 10/08/2016 10:19 | Sam | D'autres solutions à chercher | Je suis opposé à ce projet de destruction qui, encore une fois, révèle un manque total d'efforts pour chercher d'autres solutions que la prise des armes et la destruction d'animaux protégés. De nombreuses associations de protection de la nature et plus particulièrement des oiseaux existent et seraient heureuses de contribuer à améliorer les choses pour le bien de tous, de plus leur efficacité en termes de protection et d'action de terrain ainsi que de dialogue et de collaboration n'est plus à prouver. Avant de donner la mort il serait judicieux de laisser une chance à la cohabitation... | | | | |
| 10/08/2016 10:20 | Didier Dubreuil | NON !!!! | Non à ce massacre annoncé ! Rien ne justifie une telle destruction massive. | | | | |
| 10/08/2016 10:21 | jean philippe | Travaillons sur le biotope et non sur le taxon! | Cela commence par les cormorans, puis ce sera les herons, puis les grandes aigrettes, et puis et puis... les phoques... et pendant cela l'homme gaspille, fait des emballages des emballages et en fin de compte ne permet plus la vie mais uniquement la vie qu'il définit arrêtons nous, c'est la nature qui décide, il n'y a plus de prédateur certes, alors remettons-les et qu'ils ne servent plus de bouc émissaire afin d'avoir des compensations de l'état. tout le pb c'est le billet de banque, quand pensera-t-on qu'un verre d'eau vaudra toute la fortune du monde!!! Travaillons sur le biotope et non sur le taxon! | | | | |
| 10/08/2016 10:21 | FOUCHER JEAN LOUP | Non à la destruction du grand cormoran | Encore une fois on veut liquider des oiseaux et 50 000 par an ce qui est énorme. Souvenons nous des bouquetins du Bugey éliminés pour rien. Il vaut mieux aider les pisciculteurs à protéger leur site de reproduction par une protection adaptée. Décidément dans ce pays la protection de la nature passe par le coup de fusil et l'éradication. | | | | |
| 10/08/2016 10:21 | Patrick Doucet | On tue. On massacre... | On éradique le problème. Cela me rappelle le loup : en France on ne sait pas (on ne veut pas) accepter un prédateur utile, alors que nos voisins savent vivre avec. De même avec l'ours, le lynx, le vautour etc... Et maintenant le grand cormoran. Je ne voudrais pas aller plus loin dans mon énumération. Est-il utile de fixer un arrêt de mort pour 50000 têtes ? Y a-t-il tant de cormorans vivants dans notre pays ? N'existe-t-il pas d'autres moyens ? La stérilisation de 50000 individus pourrait être envisagée, et le coût en resterait à la charge des plaignants. | | | | |
| 10/08/2016 10:21 | martin | Destruction de la nature : bravo le ministère de l'écologie | 'Nous menons une guerre contre la nature, si nous la gagnons, nous sommes perdus' (Hubert Reeves) Non à la destruction d'une espèce protégée ! | | | | |
| 10/08/2016 10:22 | eve21 | Joli bilan! | Après les loups, les grands cormorans et j'en passe... joli bilan pour l'écologie et le respect des animaux protégés -ou non- qui tentent de vivre avec nous (et ce n'est pas facile). 'Bravo' pour le bilan écologique de ce gouvernement! What next? | | | | |
| 10/08/2016 10:22 | Lora ROMANO | Non au massacre des cormorans | Je suis absolument contre le fait de devoir tuer ces Cormorans. A nous de trouver une autre solution, d'anticiper cette régulation. | | | | |
| 10/08/2016 10:22 | Tim DAVIES | Le massacre sélectif est une solution de facilité, sans réflexion sur les possibilités de prévention | Les Grands Cormorans ne sont pas les seules oiseaux piscivores, si le gouvernement commence à abattre cette espèce en nombre élevé, sans base scientifique, autorisera-t-il aussi le massacre sélectif d'autres espèces telles que les Hérons Cendrés, les Harles Bièvres, les Balbuzards Pêcheurs... Comme il l'indiqué sur le site Suisse de l'OFEV. http://www.bafu.admin.ch/biodiversitaet/13721/14385/14407/index.html?lang=fr La priorité doit être la prévention, et c'est seulement si ces dernières se montrent inefficaces qu'il est possible de prendre des mesures plus poussées concernant les oiseaux piscivores protégés.... | | | | |
| 10/08/2016 10:23 | Léo | Non à l'arrêté pour autoriser de déroger à l'interdiction de destruction des cormorans | Bonjour, Je me pose contre cet arrêté du fait que le cormoran est une espèce protégée, même si des écarts peuvent être autorisés, dans ce cas précis, des solutions peuvent être trouvées sans avoir à éliminer les cormorans 'nocifs'. Cordialement, Léo. | | | | |
| 10/08/2016 10:24 | bruno Tandeau de Marsac | Non à la destruction des grands cormorans | Je suis opposé à cette destruction de plus de 50000 grands cormorans par an car cette décision n'est fondée sur aucune étude scientifique et ne tiens aucun compte de la perte de biodiversité actuelle. Ces oiseaux sont protégés et ne doivent pas être détruits sans avis de personnes compétentes. Il y a sûrement d'autres possibilités pour préserver l'outil de travail des pisciculteurs et les loisirs des pêcheurs en rivière que de tuer sans discernement et en grand nombre des grands cormorans accusés sans preuves scientifiques. Une fois encore le problème est pris à l'envers. | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------------|--|--|------------------|-------------------|--|---|
| 10/08/2016 10:24 | Drault | Non. | A-t-on seulement réfléchi à d'autres solutions que la destruction (protection mécanique, biologique...)? Est-on certain que cela aura l'impact voulu sur les piscicultures? 50 000/an pendant 3 ans, 'au titre de la simplification administrative'. Cela me paraît disproportionné, et inadapté. Et si l'administration est compliquée, ce n'est pas aux cormorans d'en payer les conséquences. Nous habitons cette planète et nous devons cohabiter avec ses occupants, et non décider de les détruire quand cela nous arrange, alors même que nous voulons les protéger. | 10/08/2016 10:31 | Jean-Rémi SORIANO | Modification de l'arrêté | Existe-t-il des études scientifiques qui démontrent l'impact économique des pertes qu'induisent les grands cormorans sur les piscicultures? Je ne suis pas convaincu qu'ils induisent des pertes importantes sur le chiffre d'affaire des pisciculteurs. Ce quota est assurément exagéré et il risque d'être utilisé à des fins peu scrupuleuses. L'arrêté devrait s'adapter au cas par cas de chaque exploitation piscicole ou autre cas d'activités humaines où les grands cormorans peuvent apporter une 'contrainte'. Pourquoi ne pas utiliser l'effarouchement plutôt que la destruction de ces pauvres oiseaux? Les pisciculteurs ont bien le droit de gagner leur vie mais les cormorans de conserver la leur et de se nourrir non? |
| 10/08/2016 10:24 | Alain 'le Pictavien' | Derrière les mots, toujours des maux | Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'environnement, présidente de la COP 21, Chargée des relations internationales sur le climat... n'a pas d'action digne de son nom pour sauvegarder la biodiversité. Les Cormorans qu'il faut détruire, les loups qu'il faut tirer, les Ortolans qui ne sont pas réellement protégés, des pesticides toujours en vente, les textes Européens qui sont bafoués par l'inaction de nos responsables politiques... Bien entendu il y a de belles déclarations, de belles envolées lyriques, mais que retiendrai je de l'action des différents gouvernements de la dernière décennie dans le domaine de la défense de l'environnement et de la biodiversité? Une régression. Si seulement les écologistes (EELV) n'étaient pas aussi caricaturaux et devenaient une force de propositions non partisanes! | 10/08/2016 10:31 | Igarde geneviève | quota pour les cormorans | étant affiliée à la L.P.O. je suis opposée à cette directive de destruction des cormorans . |
| 10/08/2016 10:24 | Nathalie Luciani | Destruction massive... Fichtre!!! Triste solution! | Régulation oui, destruction massive, NON! Il existe sûrement des moyens moins radicaux que des destructions massives d'animaux vivants, de surcroît protégés. Par exemple, d'empêcher la nidification dans les zones piscicoles sensibles, prélever quelques oeufs dans les nids avant l'éclosion, dans les zones moins sensibles, favoriser les zones de nidification dans des étangs naturellement riches en poissons, sans nombre piscicole. J'espère profondément que les experts du ministère vont se pencher sérieusement sur la question et trouver des solutions plus intelligentes que des destructions massives. J'espère également qu'ils vont travailler avec les associations, comme la LPO, SNPN... qui peuvent les aider et faire appel à des bénévoles pour mettre en place des solutions. Dans le cas contraire, on est foutu si nos politiques ne sont pas capables de faire preuve d'imagination... | 10/08/2016 10:32 | Tatou60 | Destruction des cormorans | Je suis contre l'abattage des cormorans qui est une espèce protégée. On va peut être enfin arrêter de choisir de tuer des animaux pour régler des problèmes dans notre pays. En France on ne sait faire que ça parce qu'on ne se donne pas les moyens pour trouver d'autres solutions. Voir les loups, les renards dans le département de l'Oise et ailleurs, les bouquetins, etc... |
| 10/08/2016 10:26 | kch | Non à la destruction massive des cormorans | Inadmissible ! l'homme détruit dès que ça le gêne ...;c'est insupportable !! continuons comme ça et c'est notre propre disparition qui est assurée.....pesticides ;armes à feu ,tout est bon | 10/08/2016 10:33 | Noellie | Contre cette proposition infondée | Il est indiqué que les quotas tiennent compte des récentes études scientifiques sur les populations nicheuses et hivernantes de Grand cormoran en France,mais qu'en est-il des études sur les relations de cause à effet entre les populations de Grand cormoran et les dommages causés aux piscicultures? Aucune information n'est apportée à ce sujet pour prouver le bien fondé d'une telle proposition. Il n'est fait mention nulle part des bénéfices qui seront apportés par la destruction d'un si grand nombre d'individus. De la même manière, quant est-il, de la relation entre les cormorans et les poissons protégés. Quelles sont les espèces concernées? Pour chaque espèce de poisson protégé, des études sérieuses ont-elles été réalisées pour quantifier l'impact de la prédation exercée par les Grands cormoran sur l'état des populations de ces espèces? La prédation exercée par le Grand cormoran est-elle suffisamment forte pour justifier une telle mesure? Ou les causes du mauvais état de conservation de certaines espèces de poissons sont-elles autres (pollution, surpêche, etc.)? Avant de proposer la destruction de plus de 150 000 individus d'une espèce protégée, ça serait peut être bien d'approfondir ces quelques questions (et de rendre les résultats de ces études public). Dans l'état actuel, cette proposition d'arrêté paraît totalement infondée et ne repose que sur l'état des populations de Grand cormoran en 2015. Merci de ne pas faire n'importe quoi de la loi sur les espèces protégées dans le seul but de calmer la colère des pêcheurs et des pisciculteurs. |
| 10/08/2016 10:26 | Philippe | Contre | il est anormal de détruire une espèce protégée, cet arrêté dérogatoire est honteux compte tenu des solutions de remplacement que l'on pourrait mettre en œuvre à la place. (grillages, effarouchement), de plus ces 'prélèvements' souvent réalisés au niveau départemental sont sans rapport avec les élevages impactés. Le nombre d'oiseaux concernés est aussi largement disproportionné. Au moment où les assemblées votent une loi biodiversité, il serait temps d'accorder à celle-ci une vraie place et arrêter de pratiquer une politique à court terme en vue de faire plaisir aux différents lobbys. | 10/08/2016 10:35 | Virginie | Espèce protégée | Il s'agit d'une espèce protégée au niveau Européen !!! D'où vous donnez vous l'autorisation d'abattre des milliers d'individus de cette espèce sans consulter les scientifiques qui EUX connaissent le sujet. Le problème ne vient pas des cormorans en eux-mêmes, il vient du recul de leur habitat, seuls les pisciculteurs se disent dérangés, et si vous prenez le temps d'effectuer quelques recherches une étude scientifique avait été menée arrivant à la conclusion que ces oiseaux ne se nourrissent pas majoritairement sur les espèces de poissons utilisées en consommation humaine ! |
| 10/08/2016 10:26 | g.l. | NON !! | Il s'agit d'une espèce protégée !! | 10/08/2016 10:36 | M BAHU | Oui | il faut tuer un certain nombre de cormorans |
| 10/08/2016 10:28 | Vertderage | Non à la destruction systématique des 'nuisibles' | C'est toujours a posteriori que l'on s'aperçoit que l'intervention humaine sur la vie sauvage entraîne des bouleversements sur l'évolution équilibrée de notre monde! Donc pas d'intervention généralisée, mais des protections adaptées aux sites de piscicultures. | 10/08/2016 10:36 | R.Cornet | Votre arrêté ministériel n'est pas une solution raisonnable. | Il est impressionnant de constater encore une fois que l'intérêt économique passe avant la raison. Cette espèce est à juste titre protégée. Point barre. On n'y touche pas. On ne change pas les règles juste arranger une partie de l'électorat. Donnez plus de moyens aux services nationaux d'études et de protection de l'environnement, vous leur permettrez de façon plus efficace de gérer les relations écosystémiques dont font partie les pisciculteurs. Alors messieurs-dames, non votre arrêté ministériel n'est pas une solution raisonnable. |
| 10/08/2016 10:29 | Bascou | Les cormorans | Je trouve dommage que même une espèce protégée on ne respecte pas on ne respecte rien pourquoi?ils ne font rien de mal et ils ne méritent pas d'être tiré . il y a d'autres solutions que d'en arriver là à force et c'est triste de dire cela quand il y auras plus rien ils feront quoi c'est cela qu'il faut ? plus d'espèce plus rien et la tout le monde sera content c'est malheureux de voir que l'on se permet de tel acte sans réfléchir et de ne pas chercher une autre solution c'est tellement facile de tirer au moins on ne perd pas de temps alors qu'il y a d'autres possibilités | 10/08/2016 10:37 | Chris_Ares | Une aberration et un massacre de plus! | Une espèce nous gêne et on l'élimine... Après les loups, les bouquetins malades, les renards, les blaireaux, etc., voici les cormorans! Quand les humains essaieront-ils d'aborder un problème autrement? Ne peut-on trouver des solutions préservant les intérêts des éleveurs terrestres ou aquacoles sans massacrer la nature? Vous êtes le Ministère de l'Environnement que je sache, votre personnel est censé avoir des compétences en environnement, à moins qu'il n'y ait que des chasseurs chez vous... |
| 10/08/2016 10:29 | Stefanie Des Montagnes. | Scandaleux | Combien de temps encore dans ce pays va-t-on considérer qu'il faut réguler les espèces à grand coup de fusil pour faire plaisir aux chasseurs? Il n'y a plus de grands prédateurs parce que nous les avons tous éliminés! Nous déséquilibrons toutes les chaînes et qui cela gêne à chaque fois? Agro industries, éleveurs de moutons (et non bergers! Les bergers eux savent vivre avec le loup), pisciculture intensive! Il est tant de changer nos modes de production. L'industrie n'a rien à faire avec l'alimentation et la Nature. Nous devons apprendre à vivre dans et avec notre environnement et cesser de penser que la régulation et la destruction sont la solution. Il faut regarder ce qui se passe dans les autres pays où la biodiversité et l'activité humaine ne sont pas incompatibles. Il faut sortir des modèles obsolètes des grandes écoles. Ils sont datés, ineptes, inadaptés aux enjeux de notre époque. | 10/08/2016 10:37 | Bérenger REMY | Répondre aux lobbies | Cet arrêté n'a que pour but de répondre aux lobbys piscicoles. Les autorisations de tirs n'ont pas les effets espérés (pas de baisse des populations de cormorans) et ne changent rien au problème si ce n'est de 'calmer' un peu les pêcheurs qui voient LEURS poissons qu'ils ont payés (relâchés) se faire manger par ces sales oiseaux qui appartiennent aux écoles! Les cormorans mangent des poissons, quel scandale! Vite, il faut faire quelque chose! Sortons les fusils, ça va faire du bruit et on pourra pas nous dire qu'on ne fait rien. La prochaine étape, le tir (légal) du héron. C'est ce que demande les pêcheurs qui sont aujourd'hui embêtés de faire ça dans l'illégalité. Puis de la Loutré... |
| 10/08/2016 10:29 | Didier ARNOLD | Non au massacre | Je suis absolument contre la destruction de ces oiseaux. L'homme ne sait décidément rien faire d'autre que de tuer le moindre animal qui le dérange. Commencez donc par faire arrêter les tueries illégales de passereaux dans le sud qui se déroulent au vu et au su de tous le monde avant de vouloir pondre d'autres mesures insensées. Après ça va être quoi, les chasseurs vont demander à ce que l'on tue les chats parce qu'ils mangent des lapins ? Et puis on pourrait aussi trucider les buralistes qui vendent du tabac source de nombreux décès ? | 10/08/2016 10:38 | Aude | NON détruire n'est jamais une solution | Quand est-ce que nous prendrons conscience que détruire n'est jamais une solution? Des milliers de personnes cherchent à comprendre les fonctionnements des espèces dans les milieux naturels, les interactions entre toutes les vies. Quand est-ce que nos décideurs vont travailler avec les chercheurs et les spécialistes pour équilibrer un milieu, protéger des espèces qui permettent une régulation d'autres espèces,etc... bref faire autre chose que détruire systématiquement! |
| 10/08/2016 10:29 | Lise | Non!!! | Non aux mesures à l'aveugle!!! Non à la destruction d'espèces protégées dans l'intérêt économique et unique de l'homme... | | | | |

| | | | |
|------------------|----------------------|---|---|
| 10/08/2016 10:38 | Bernard Lanneluc | Une honte ! Impensable ! | Tout dans le titre... Je suis atterré. |
| 10/08/2016 10:38 | Elena Grout | NON AUX MASSACRE DES CORMORAND | Et comme toujours on opte pour la destruction! En France on 'résoud' tout à coups de fusil ...il n y a plus aucune espèce qui ne dérange pas , loup, blaireau, martre, bouquetin, corbeau, cormoran, ours, lynx, oie sauvage etc etc etc tout doit disparaître, on ne veut que de brebis, vaches et d animaux domestiques élevés selon les besoins et adaptés aux goûts et caprices des humains...NON À LA DESTRUCTION DES CORMORANS! !!! |
| 10/08/2016 10:38 | meremichele | Non à la destruction des cormorans | Résident proche de la Loire je ne comprend pas la décision de la destruction de ces oiseaux il me semble que d'autres moyens existent certes les oiseaux sont nombreux mais de la à détruire !! est certain que détruire est simple et sans réflexion. Pour un avenir en prenant soin de la biodiversité il y a encore beaucoup à faire et le combat n' est pas gagné |
| 10/08/2016 10:38 | usdin | Non | je suis absolument contre une intervention de quelconque manière pour les cormorans, laissons les en paix |
| 10/08/2016 10:38 | MLC | Cormorans NON | {{Plutôt que de créer de nouvelles réglementations appliquons celles qui existe déjà et faisons les respecter. |
| 10/08/2016 10:39 | Rémi | L'homme n a toujours rien compris | Par cet arrêté, on veut continuer à autoriser l'extermination de masse d'autres espèces ici le Cormoran dans le département de l'Ain, parce qu'il gêne les activités humaines dans ce département. a) le cormoran se déplace et ne connaît pas les limite départementales, b) autoriser l'extermination en masse d'une espèce : c'est n'importe quoi, ; on arrive à créer des déséquilibres profonds qui conduisent à la disparition définitives d'espèces (celle qu'on extermine ou d'autres par effet sur l'éco système) c) la chasse massive des grands cormorans a été pratiquée par d'autres pays et reconnue inefficace La disparition ou la raréfaction des poissons sauvages est due à l'action de l'homme, pas celle des cormorans. L'humanité a réussi à déjà faire disparaître la majorité des espèces qu'il côtoyait. Ne pourrait-on pas être un peu plus respectueux de la vie en général, au détriment peut-être de la richesse de quelques uns ? Au lieu de tuer les autres espèces, interrogeons sur nos pratiques imbéciles (comme nourrir les sangliers l'été pour les tuer l'hiver), encourager les élevages de poissons. Aujourd'hui, on exploite les ressources dites naturelle à 160 %, il serait temps de manger moins d'espèces, de 'produire' pour les tuer moins d'animaux poissons y compris.... |
| 10/08/2016 10:41 | maima | Le cormoran victime de l' homme | Gardons tout de même en tête la sur-exploitation des mers par l'homme ainsi que les marées noires et autres pollutions, y compris des rivières, générées par lui. Le cormoran est aussi un très bon indicateur de la pureté de nos eaux. Je ne vois ici aucune étude scientifique pour étayer ce projet d' arrêté. Je dis non a ce projet. |
| 10/08/2016 10:42 | Chantal | Excessif ! | Excessif ! (pour le reste tout est dit dans les précédents commentaires) |
| 10/08/2016 10:42 | Raynard | Destruction cormorans | Pour qui l'Homme se prend t-il de vouloir tout gérer,tout contrôler?Après le cormoran,à qui le tour?Quand aura t-il fini de tout détruire autour de lui?Quand il aura lui aussi disparu? |
| 10/08/2016 10:42 | lagarde geneviève | destruction des cormorans | étant affiliée à la L.P.O. jes suis opposée à la destruction des corm orans . |
| 10/08/2016 10:43 | Brice Bourbon | Un pas en avant, deux en arrière | Aujourd'hui, c'est le 10 août 2016. La loi Biodiversité a été publiée au JO hier. Au même moment, un projet d'arrêté sur la destruction d'une partie de la population des cormorans est en discussion. N'y aurait-il pas un problème ? La question de la régulation d'une population animale est légitime mais avec les chiffres annoncés dans cet arrêté, j'ai surtout l'impression que cela va donner du pain béni aux excités de la gâchette qui se prétendent défenseurs de la nature. Et je n'ose pas imaginer les pièges qui pourraient être installés pour 'neutraliser' un grand nombre de ces oiseaux. Cette copie doit complètement être revue et d'autres solutions devraient également être recherchées. |
| 10/08/2016 10:43 | Marie Martine Classe | Détruire, comme d'habitude | Détruire, tuer, c'est tout ce que l'homme sait faire, s'arroeant un droit de vie et de mort sur toutes les espèces, y compris la sienne. Tuer des milliers d'oiseaux, espérons qu'il y a d'excellentes raisons pour cela! Mais il est permis d'en douter; |
| 10/08/2016 10:43 | Jean-Michel Gagelin | Projet d'arrêté? Arrêtez donc! | Absurde et barbare ; nuisible même:ce n'est pas en détruisant toutes les espèces dites concurrentes que les hommes vont arranger leurs affaires! |
| 10/08/2016 10:45 | Doumé | Consultation publique sur le MASSACRE des cormorans | Non et mille fois Non au massacre des Cormorans. Que l'on commence déjà par arrêter la surpêche, donc le gaspillage et ainsi tout le monde aura de quoi se nourrir y compris les oiseaux.Que l'on ne nous vante pas les mérites de la pisciculture dont on ne sait avec quelles farines plus ou moins dangereuses ces pauvres poissons sont nourris. (rappelez-vous la vache folle!). |
| 10/08/2016 10:45 | Laurent del fabbro | Contre le projet d'abattage des grands cormorans | Non, la réponse aux problèmes économiques que rencontrent certaines professions qui exploitent les ressources naturelles ne doit pas passer par la destruction des espèces. L'humain doit apprendre à vivre avec la nature et non la considérer comme une menace permanente. Proposez des solutions alternatives et adaptées aux problèmes locaux dans le respect du vivant. |
| 10/08/2016 10:46 | Audrey | NON à la destruction d'une espèce protégée | Je comprends tout à fait le problème des piscicultures! Mais il faut prendre le problème dans son ensemble: si les grands cormorans viennent se nourrir dans les piscicultures, ne serait-ce pas à cause de l'homme et de sa sur-pêche? Du coup le grand cormoran ne trouve plus de quoi se nourrir dans son habitat naturel investi par l'homme et se tourne vers les piscicultures. Pourquoi devrions-nous tout abîmer sous prétexte que nous sommes plus 'développés'? Alors que nous devrions accepter que l'Homme reste un maillon de la chaîne de la nature! Vous ne trouvez pas que la Terre est déjà assez malade pour ne pas en rajouter? |

| | | | |
|------------------|-------------------------|--|---|
| 10/08/2016 10:46 | Isabelle | Comme vous y allez !! :-/ | Bonjour ! Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destructions ciblées mais sous des conditions TRÈS STRICTES qui ne semblent pas respectées dans ce projet. Merci de revoir votre copie !! |
| 10/08/2016 10:46 | Pierre-Nicolas | Contre ce projet | Je ne comprends pas pourquoi on autoriserait une destruction de masse d'une espèce protégée dans le but de prévenir des dommages sur une activité et de protéger d'autres espèces protégées. Le projet devrait être plus global que de se réduire à cette espèce. Voyons plus large. |
| 10/08/2016 10:47 | Denis Boyard | Non à ce massacre ! | Non, tout simplement, car le cormoran existe depuis des dizaines de millions d'années, sans aucun contrôle du nombre, et les lacs et rivières sont naturellement riches en poissons depuis toujours ! Le seul responsable de la désertification des milieux aquatiques est l'homme et son cortège de pollutions incontrôlées. Les cormorans sont par ailleurs utiles, même aux pisciculteurs, puisqu'ils entretiennent des populations de poissons sains, et mangeant les animaux faibles ou malades. Demandez donc à la 'Ligue de Protection des Oiseaux' de vous fournir une étude sérieuse et objective ! |
| 10/08/2016 10:47 | Annick | Non à la destruction programmée d'une espèce protégée, oui à la biodiversité | Dans cet arrêté, il est prévu de détruire 50 000 oiseaux protégés par an sur une période de trois ans. Je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole est une aberration car si des dégâts peuvent être occasionnés à certaines piscicultures, des moyens de protection de ces installations existent et des mesures d'effarouchement doivent être opérées. Assez de détruire la Nature au seul bénéfice de quelques uns et sans mettre en place une réflexion permettant à tout et à tous de se côtoyer de façon apaisée. |
| 10/08/2016 10:48 | Jocebabe | Non à la destruction des cormorans | Il faut arrêter de tout vouloir détruire! Le monde n'est pas à nous les humains, il est à la nature. Ce sont les pêcheurs qui doivent apprendre à vivre avec les cormorans et ni l'inverse. arrêtons le massacre! |
| 10/08/2016 10:48 | Joyau de Vie | Biodiversité | Dans la défense de la biodiversité, s'il vous plaît ne faites pas cet arrêté. |
| 10/08/2016 10:49 | DANIEL | CONTRE | Arrêtons de sacager la nature pour le confort ou le bénéfice de certains ! Je suis CONTRE ce projet. La dégradation de la conservation des habitats naturel n'est pas due à une espèce animale mais aux tonnes de pesticides déversées, au bétonnage des zones humides, au manque de respect de l'Homme envers la nature ! |
| 10/08/2016 10:49 | francole | Ca suffit | de détruire les espèces qui ne 'conviennent' pas à l'homme ! Apprenons à vivre ensemble et ne tuons pas à tour de bras ! Mes prochains votes seront déterminés par les engagements de protection de la faune et de la flore des candidats : j'ai malheureusement l'impression que je n'irai plus souvent aux urnes... |
| 10/08/2016 10:49 | Marie-Hélène Roméas | Contre l'abattage systématique | Pourquoi ne règle-t-on pas le problème autrement ? Si les grands cormorans rentrent de plus en plus dans les terres, c'est bien que leur habitat marin ne leur permet plus de se nourrir. Que fait-on contre la décaimention des poissons marins par l'industrie de la pêche ? En attendant de retrouver l'équilibre qu'on a détruit par notre propre voracité, nr peut-on pas détruire les oeufs, par exemple? |
| 10/08/2016 10:50 | Patrick | Ces tirs ne seront d'aucune utilité ! | Ces tirs ne seront d'aucune utilité, car la nature ayant horreur du vide, dès que la place sera libre, d'autres prendront la place. En effet, je participe au comptage des cormorans l'hiver, et à la consultation des statistiques, il n'y a pas plus de cormoran chaque année dans les dorvoirs hivernaux et j'ai remarqué que des tirs n'ont jamais empêché le retour des cormorans l'année suivante. Il serait temps de faire en sorte que les activités humaines ne prennent pas la place de la nature qui est déjà très fragilisée par toute sorte de pratique et ce n'est pas la perte de quelques poissons blancs pendant l'hiver qui va grever le budget des pisciculteurs, car les cormorans étaient là avant la pisciculture intensive, mais que ferait-on pas quand les élections sont de retour. |
| 10/08/2016 10:52 | Dominique Fleuriot-Fort | Non à la destruction des grands cormorans | Je suis opposée à la destruction des grands cormorans qui sont une espèce protégée. |
| 10/08/2016 10:53 | Loïg GABORIAU | NON AU MASSACRE DES CORMORANS, OUI A LA LUTTE CONTRE LES VRAIS PREDATEURS; | C'est avec effarement que je découvre ce projet du ministère de l'écologie. Ce ministère porte très mal son nom, sauf à l'interpréter comme dans la novlangue de '1984' de Georges ORWELL, à savoir le contraire de son intitulé. Si réellement ce ministère veut lutter contre les prédateurs, qu'il s'attaque à ceux qui depuis trop longtemps détruisent notre environnement pour quelques profits de plus. Si l'ennemi de notre président était la finance, qu'il s'en occupe et qu'il fiche la paix à la nature et plus particulièrement aux cormorans qui ne prélevent que la nourriture dont ils ont besoin, sans accumuler sans nécessité comme le fait l'espèce humaine. |
| 10/08/2016 10:53 | ginou waeckel | Planète en danger grave | Tuons les tous! les cormorans, les loups, les lynx, les ours, les cervidés, les pigeons, les renards, les blaireaux, les dauphins..... Massacrons les espèces rentables: éléphants, rhinocéros, baleines, poissons des grands fonds, thon rouge ainsi l'homme se retrouvera tout seul au milieu d'un désert, avec plus rien à voir, plus rien à consommer.....sur une planète unique, qui avait pour principale caractéristique le 'miracle de la vie'..... |

| | | | | | | | |
|------------------|-----------------------|---|---|------------------|---|--|---|
| 10/08/2016 10:53 | Olivier S | Non, c'est tout | Il est impensable qu'à notre époque on en soit encore à tirer à tout va dès que quelque chose nous dérange. Pire encore, quand une espèce vient, selon des analyses arbitraires, titiller le porte-monnaie de certains. Faut-il tuer tous les oiseaux parce qu'ils défontent sur nos voitures et nos toits, induisant ainsi un coût d'entretien supplémentaire? Si vous continuez dans ce raisonnement, il vous faudra bientôt éradiquer tous les chiens et chats de France. A bon entendeur, je suis absolument contre cet arrêté! | 10/08/2016 10:59 | Jean-Paul VARLET | Trop de cormorans | Je ne vois pas d'objection à ce qu'on réduise le nombre de cormorans qui pullulent sur nos côtes, nos rivières, nos lacs et nos étangs. Tout comme pour les cervidés et les sangliers, en l'absence de prédateurs, il est nécessaire de les réguler pour préserver l'équilibre des écosystèmes. Lorsqu'une espèce se développe, c'est toujours au détriment des autres espèces et de la nature en général. On le voit avec les ragondins qui détériorent les berges, la jacinthe d'eau qui étouffe les plans d'eau, la rascasse volante (poisson lion) qui mange tout sur son passage etc ... Il est nécessaire et utile de limiter l'extension des cormorans sans évidemment détruire l'espèce. Faisons confiance aux sages de la LPO qui saurons trouver les justes mesures. |
| 10/08/2016 10:54 | Denis | C'est non ! | Pas question de laisser encore une fois passer ce type de mesure qui ne va ni dans le sens de la gestion moderne de notre environnement, ni de l'écologie (même raisonnable). Et ne laissez pas encore une opportunité aux comportements dangereux des chasseurs partout sur notre territoire | 10/08/2016 11:00 | Caroline | NON NON NON | NON NON NON ET ENCORE NON. Comment c'est possible en 2016 qu'on puisse se poser ce genre de question stupide ? Concernant une espèce protégée d'autant plus... A quand la chasse pour réduire la population humaine qui de nos jours est la seule à démolir la planète ? |
| 10/08/2016 10:54 | WALDHART | Contre le projet d'arrêté dérogatoire grand cormoran. | - Quelles données scientifiques et géographiques précises démontrent la surpopulation de grand cormoran? - Quelle est la cause de cette surpopulation? - Ne vaudrait-il pas mieux agir sur cette cause plutôt que sur l'effet qu'elle produit? - Peut-on restreindre la dérogation aux piscicultures? - Quels sont les avis des structures spécialisées, telles que le CNPN ou la LPO? - Qui tue et qui contrôle? Ce projet d'arrêté est incomplet et je m'y oppose. | 10/08/2016 11:00 | P. Fraisse, exploitant agricole en dombes | Modulation de la prédation piscicole | La prédation piscicole par le grand cormoran est devenue intolérable avec une diminution de la production de poissons de 50% , voire d'avantage, (il faut préciser que l'évaluation des poissons blessés et impropre à la vente n'a pas été faite) rendant encore plus précaire la vie des exploitations agricoles. Rappelons que le grand cormoran est un oiseau marin qui na rien à faire en eau douce et que les 'bonnes âmes' qui ne sont pas directement concernées auraient un autre point de vue si leur porte monnaie subissait les conséquences de cette prédation, sans parler des autres piscivores que sont hérons, aigrettes, cigognes dont le nombre s'accroît chaque année! Lors de la mise en pêche d'un étang c'est de 50 à 100 oiseaux rassemblés pour le festin gratuit..! |
| 10/08/2016 10:54 | Jean-Philippe Grillet | Non à cet arrêté | Une fois encore, tuer ceux qui gênent! Le cormoran, le loup, le bouquetin (en Haute-Savoie)... Non seulement le nombre de 50 000 est injustifié (ou alors sur quelle base?), mais l'esprit même de ce projet est choquant. Une fois encore, l'Etat engage les citoyens dans le 'pour' ou le 'contre', dans l'affrontement. Et si, au contraire, il proposait une réflexion et des actions pour concilier? Et s'il engageait une médiation pour rapprocher les points de vue opposés? Tuer ceux qui gênent est inutile, stupide, ne mène à rien. Je vote pour de la concertation et contre cet arrêté. | 10/08/2016 11:02 | didier aurelle | Non a une destruction massive | Ecos autorisation massive de tirs est irraisonnée. Et cette espère fait partie de nos écosystèmes |
| 10/08/2016 10:56 | Solveig | Non à la destruction de l'espèce PROTEGEE, les Grands Cormorans | Comprenant les difficultés des pisciculteurs, nous ne pouvons pas accepter ce projet de tirer plus de 50 000 Grands cormorans. - Il s'agit tout d'abord, pour rappel, d'une espèce {{protégée}} au niveau {{national}} et {{européen}}. Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes que vous ne respectez pas du tout ici. Il s'agit d'une régulation totalement aveugle. - Vous annoncez que le grand cormoran est une espèce exotique envahissante. Or il n'en est rien, il a toute sa place dans les écosystèmes français. - Les différences de quotas entre chacun des départements listés dans votre projets ne s'expliquent pas, au regard des dégâts ou de la présence de poissons protégés. - Au lieu de chercher à tirer cette espèce sans prendre en compte des facteurs importants, il serait plus utile de donner plus de moyens police de la nature de l'Etat (ONCFS) et permettre ainsi un vrai suivi des espèces. Je rejette donc complètement ce projet d'arrêté. Notre écosystème est bien plus important. | 10/08/2016 11:02 | Marie Claire | Non à la destruction des Cormorans | La biodiversité doit être préservée. Une destruction massive n'est pas une solution |
| 10/08/2016 10:56 | Coraline | Destruction d'une espèce protégée... encore une!!!! | Encore un joli rapport sans fondement scientifique où seul prône l'économie et le pressing de certains lobbyings (toujours les mêmes)! Quand est ce que notre gouvernement se décidera à écouter sa communauté scientifique!? Les solutions existent et tuer pour répondre à une inquiétude ponctuelle, ne résoudra rien et perturbera encore plus des écosystèmes déjà fragilisés! Donc STOP! Non à ce projet et prenez de meilleurs consultants! Ras le bol de ces expéditions punitives! | 10/08/2016 11:02 | Gilles Massard | Objectif : biodiversité | Je n'ai pas les connaissances et les chiffres nécessaires pour avoir un avis tranché sur la question mais je fais confiance à la LPO et je serai triste de ne plus voir ces chers Grands Cormorans se faire dorer au soleil sur les plages de Loire. |
| 10/08/2016 10:57 | FRELON Alain | Facilité et démagogie | Dans notre société où le recours à la facilité est de plus en plus la solution suivie par nos concitoyens, l'état ne fait pas exception. En ce qui concerne les piscicultures, leur superficie moyenne étant plutôt réduite, une autre solution pourrait être trouvée: il suffirait de les recouvrir de filets, à une hauteur suffisante pour ne pas gêner les activités. Mais évidemment, il vaut mieux aller à la facilité et au moindre coût, et faire plaisir à un électoralat potentiel. Car dans tous les arguments avancés par les autorités, il y a toujours un certain nombre de non-dits. Dans le cas présent, je suspecte que l'on veuille aussi faire plaisir aux pêcheurs, amateurs ou pros, qui voit toujours d'un mauvais oeil les animaux concurrents (les renards qui chassent les lapins, les loutres, les phoques ou les cormorans chassant les poissons...). Et qui dit pêcheurs dit CPNT... Dans les veilles d'élection, on assiste malheureusement toujours à ce genre de pratiques, comme Sarkozy qui avait prolongé la chasse au grand tétas en 2012 dans les Pyrénées. Ce serait bien que nous soyons plus nombreux à dénoncer ces pratiques et à les qualifier comme elles le méritent, c'est à dire de 'minables'. | 10/08/2016 11:03 | Sébastien | Surement pas | Les cormorans et après ce sera quoi ? les hérons ? les aigrettes ? tout les oiseaux qui mangent du poissons en fait...???!!!! les pisciculteurs n'ont qu'à changer de métier ou alors prendre leurs dispositions pour protéger les poissons. Encore une bonne raison d'être végétariens ! protégeons notre planète des supers prédateurs c'est à dire les hommes. |
| 10/08/2016 10:57 | FRELON Alain | Facilité et démagogie | Dans notre société où le recours à la facilité est de plus en plus la solution suivie par nos concitoyens, l'état ne fait pas exception. En ce qui concerne les piscicultures, leur superficie moyenne étant plutôt réduite, une autre solution pourrait être trouvée: il suffirait de les recouvrir de filets, à une hauteur suffisante pour ne pas gêner les activités. Mais évidemment, il vaut mieux aller à la facilité et au moindre coût, et faire plaisir à un électoralat potentiel. Car dans tous les arguments avancés par les autorités, il y a toujours un certain nombre de non-dits. Dans le cas présent, je suspecte que l'on veuille aussi faire plaisir aux pêcheurs, amateurs ou pros, qui voit toujours d'un mauvais oeil les animaux concurrents (les renards qui chassent les lapins, les loutres, les phoques ou les cormorans chassant les poissons...). Et qui dit pêcheurs dit CPNT... Dans les veilles d'élection, on assiste malheureusement toujours à ce genre de pratiques, comme Sarkozy qui avait prolongé la chasse au grand tétas en 2012 dans les Pyrénées. Ce serait bien que nous soyons plus nombreux à dénoncer ces pratiques et à les qualifier comme elles le méritent, c'est à dire de 'minables'. | 10/08/2016 11:04 | nimdaï | DETRUIRE grand mot | CONSTRUIRE est plus difficile, alors on fait table rase des progrès des générations précédentes , je pense qu'il y a des solutions moins radicales, assez de violence s'il l'on veut éradiquer par ailleurs les folies meurtrières actuelles et dévastatrices. |
| 10/08/2016 10:58 | Lucie Serra | Et qui après les cormorans? | Il est inadmissible d'autoriser les tirs de destruction de 50000 cormorans par an! C'est une espèce protégée, il doit certainement exister d'autres moyens d'empêcher leurs dégâts. La nature ne nous appartient pas, nous ne sommes pas les rois de la création! Notre espèce a suffisamment détruit la planète, quand cesserons-nous? Lorsqu'il n'y aura plus d'autres animaux que nous?? Ce sera alors à notre tour de disparaître... | 10/08/2016 11:04 | Moineau de Paris | Destruction d'espèce protégée ; une décision très naturelle ?! | Nos grands décideurs n'ont pas peur du ridicule quand il s'agit de contenter les puissances financières ou électorales ! Voilà des gens capables de rédiger des lois pour se donner bonne conscience et de les détourner avec une une mauvaise foi qui laisse pantois ; comment font-ils pour se regarder dans la glace chaque matin ? Je dis clairement NON à tant d'hypocrisie ! Commençons par améliorer la qualité des eaux, ces oiseaux s'en iront pêcher du poisson sauvage de qualité au lieu de se concentrer sur les zones piscicoles devenues de fait pour eux des Fast Food incontournables. |
| 10/08/2016 10:59 | Anne Burel | Non ! assumons les causes sans nous en prendre aux oiseaux | Solution simpliste, stérile et destructrice. Comment peut - on envisager une chose pareille, 50.000 vies en moins pour qu'on n'ait pas à se pencher vraiment sur les raisons du problème. C'est odieux. Quand allons - nous enfin commencer à raisonner dans le bon sens ? | 10/08/2016 11:04 | Romain | Non | Je suis contre cet arrêté sanguinaire. |
| | | | | 10/08/2016 11:04 | Betti Estelle | Préservons notre faune | On ne peut pas légitimer le fait de tuer des animaux , en le justifiant avec des problèmes de pisciculture . Surtout que la proportion est très élevée ... je suis farouchement contre ce genre de procédure . |

| | | | |
|------------------|--------------------|------------------------------------|---|
| 10/08/2016 11:04 | Philippe Calon | Un peu de bon sens. | Habitant près d'une pisciculture attirant nombre de ces oiseaux et propriétaire d'un étang d'un hectare, je voudrais témoigner. De fibre naturaliste amateur, je m'intéresse à ce qui m'entoure. C'est ainsi que je réalise depuis 2005 des inventaires sur la reproduction des poissons de l'étang au moyen simple de nasse relevée régulièrement. Si les poissonnets trouvent refuge dans la végétation jusqu'à cette époque, dès qu'elle meurt, les abris sont bien plus rares, cela coïncide évidemment avec l'arrivée l'été des cormorans venus se nourrir sur l'étang. Le résultat est sans appel, après 1 mois de présence, plus un poisson juvénile est capturé dans les nasses, c'est ainsi que 100 % de la frai des carpes est détruite. Quant aux autres espèces de gardons, rotengles si présentes auparavant, elles ont disparu. Une situation identique est constatée sur les étangs limitrophes. Il ne reste donc que les gros poissons que les oiseaux ne parviennent pas à saisir. On peut avancer sans se tromper que les poissons auront totalement disparu de ces étangs dès que les plus gros seront morts naturellement. Même s'il convient de faire remarquer que la problématique se pose différemment sur les grands bassins hydrauliques que sur les petits étangs, on peut néanmoins se questionner sur la perte de biodiversité d'espèces patrimoniales invisibles du grand public au profit d'une autre bien visible. D'autant que les effets sur la biocénose avec une présence soutenue des oiseaux par endroits sont mal étudiés. Je ne prône pas la destruction de ces oiseaux, mais il me semble, avec un peu de bon sens, que non seulement leur contrôle doit être envisagé au delà des dogmes des convictions personnelles mais également l'impact éventuel ou non de leur présence tout comme la filière d'élevage piscicole doit mettre en oeuvre des moyens d'effarouchement efficace pour éviter le regroupement des oiseaux sur des doritoirs de proximité. |
| 10/08/2016 11:05 | Jean-Luc d'Asciano | Non à cette solution problématique | Comme d'habitude, on se retrouve face à une difficulté de coexistence économique entre un animal et des éleveurs. Comme d'habitude, la première solution proposée est la destruction de l'animal. En revanche, on ne parle pas d'autres propositions : indemnité ? Grille ? Modalité des élevages de poiscailles ? Entre le prix de vente de ses derniers aux grossistes, et le prix d'achat fait aux clients, aucune marge de manœuvre ne permet de créer une cagnotte d'indemnisation spécifique ? |
| 10/08/2016 11:05 | Desvachez | Non aux tirs des cormorans | L espèce est protégée et a toute sa place dans la biodiversité française |
| 10/08/2016 11:06 | Grégory | Non non non | On ne peut ps continuer à détruire la nature à tout va sous prétexte d'intérêts économiques ! Non à cette destruction massive d'une espèce protégée ! Trouvez d'autres moyens de protéger les pisciculteurs. Et si c'est une question de moyen, regardez tous les 'machins' parisiens (commissions et autre bidules inutiles) en tout genre et vous trouverez des millions à récupérer. |
| 10/08/2016 11:06 | PIERORIVO | NON | NON NON et NON |
| 10/08/2016 11:07 | Jonquois Andre | Vive le Cormoran | Il est temps d'arrêter l'encadrement de la nature. S'il y a encore des cormorans, c'est qu'il y a encore des poissons, donc encore un peu de nature. Alors protégeons les cormorans et leur environnement. A. Jonquois / Houilles - membre de la LPO |
| 10/08/2016 11:07 | jakez Lintanf | Non à l'abattage des cormorans | La question de la disparition des poissons n'est pas lié aux cormorans, mais à la surpêche, à la destruction des fonds marin, la pollutions des eaux ... ! arrêtons de se voiler la face ! |
| 10/08/2016 11:08 | Aquacultrice | Non au projet d'arrêté | En tant qu'aquacultrice, je connais bien la problématique posée par les grands cormorans pour avoir à y faire face quotidiennement. Malgré cela, je continue de penser que l'anéantissement de la vie, ici par l'élimination d'individus appartenant à une espèce protégée n'est pas une solution. Je pense que les solutions que je dois, que ma profession doit trouver afin d'exercer au mieux cette activité ne doivent pas impacter sur la biodiversité présente. L'Homme ne devrait pas façonner la nature pour répondre à ses propres besoins si cela impacte négativement les écosystèmes. |
| 10/08/2016 11:09 | André Le Corre | Un projet mathématique | Le grand cormoran est une espèce protégée et a sa place dans l'écosystème. Je ne pense pas que sa destruction soit le moyen le plus approprié pour résoudre les équations piscicoles. Trouvez des équilibres demande de les respecter par des recherches plus approfondies. |
| 10/08/2016 11:10 | boris | Non à cet arrêté | Sur quelles études réelles et sérieuses se base ce projet d'arrêté ? les pisciculteurs prélèvent (beaucoup), les cormorans prélèvent (un peu), quoi de plus normal ? la notion de destruction de cormorans sans distinction de zones particulières : la porte ouverte à une tuerie monumentale de la part des chasseurs. manque de respect envers une espèce qui est protégée, encore une voie ouverte pour une condamnation par Bruxelles de l'état français. les préfets pourraient peut être plutôt s'occuper de protéger les espèces protégées qui sont tuées et braconnées sans relâche (ortolans...) j'attends des données scientifiques précises, des études précises, pour le moment, ce projet d'arrêté ne se base sur RIEN à part sur un lobbying ciblé d'une activité mineure. |

| | | | |
|------------------|-----------|--|---|
| 10/08/2016 11:10 | JenniferE | Est-ce une blague? | Chaque jour l'Homme détruit un peu plus la nature qui l'entoure et extermine des espèces pour son propre confort égoïste. Comment faisaient nos ancêtres des siècles passés? Ils s'adaptait à la nature au lieu de plier la nature à leur propre volonté. Ils inventaient des systèmes pour se protéger, ils faisaient marcher leur cerveau au lieu de se laisser aller à leurs bas instincts primitifs de tout anihiler autour d'eux. Serions-nous donc devenus plus bêtes au fil de l'évolution qu'aujourd'hui dès que l'on a un problème tout ce qu'il nous vient à l'esprit c'est de sortir les armes et de massacrer en chaîne tout ce qui bouge? Vous voulez abattre 150 000 cormorans sous la supposition (où est la publication des résultats de l'étude?) qu'ils sont responsables des malheurs des éleveurs. Mais vous êtes-vous demandé si les responsables n'étaient pas tout simplement les éleveurs qui ne font rien pour protéger leurs outils de travail? (car oui, pour eux leurs poissons ne sont pas des animaux, juste de vulgaires outils de travail) Vous êtes-vous demandé si ces gens qui attendent que les autres règlent leurs problèmes à leur place ont au moins essayé de protéger leurs outils de travail? Avant même d'envisager de tuer ne serait-ce qu'un seul cormoran il y a plein de solutions à tester. Autre chose. Vous accusez ces malheureux oiseaux d'être la cause de tous les maux. Mais vous-êtes-vous demandé pourquoi ils se nourrissent là? Avez-vous au moins pensé une seule seconde que si les éleveurs n'étaient pas aussi nombreux et ne s'étaient pas accaparé tous les lieux de nourrissage des cormorans il n'y aurait pas ces problèmes? Une des premières solution à envisager serait peut-être de rendre au cormoran une partie de son territoire, non? Tout ça pour dire que votre idée de tuer 150 000 cormorans c'est de la merde en barre et que je suis contre. S'il y a quelque chose à faire, c'est au niveau des éleveurs, pas des oiseaux. A bon entendeur. |
| 10/08/2016 11:10 | YannP | Un peu de recul... | Mais comment diable cela se passait-il avant que notre espèce se développe à ce point et qu'elle modifie les composantes de son environnement pour continuer de 'croître'? Les pullulations n'existent pas dans la nature...Et ce n'est en aucun cas en s'arrogeant le droit de tuer que le problème cessera d'exister! Le Grand Cormoran s'attaque aux piscicultures --> notre intelligence n'est-elle pas capable de mettre au point des protections des bassins? En quoi est-il envisageable de tuer des milliers d'individus? Et sur quelle base?? Le Grand Cormoran a fait preuve d'intelligence, il se nourrit là où notre espèce n'a pas réfléchi, produire des poissons bien gras et en plein air...peut-on lui en vouloir? Prenons cela comme un défi d'avenir, comment faire de la pisciculture en minimisant le prélèvement de la production par des prédateurs extérieurs? Abattre 50000 cormorans par an...risible! |
| 10/08/2016 11:11 | dubois | Non | En tant qu'adhérent de la LPO je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. en plus, L'avis du CNPN n'est pas joint ! inadmissible. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. |
| 10/08/2016 11:13 | Abiltzer | Grand cormoran | L'homme a déjà fait disparaître trop d'espèces et le Grand cormoran a toute sa place dans la nature. On peut trouver d'autres moyens non destructifs pour empêcher ou limiter ses prélèvements dans les lieux d'élevage sinon nous ne serons bientôt plus entourés que par des espèces que nous protégeons...pour les manger ! |
| 10/08/2016 11:14 | Caro | Non - pas de massacre | Il devient inquiétant de constater que les problèmes récurrents dans les domaines de l'élevage et de la Production agricole et piscicole débouchent régulièrement sur des propositions d'abattage de la faune sauvage.. Responsable de tous les maux donc. |
| 10/08/2016 11:16 | Cadartisa | Suivre localement les populations et leur impact et diversifier les mesures de lutte | Comme le suggère la plateforme Cormorant de l'Union européenne http://ec.europa.eu/environment/nature/cormorants/home_en.htm (traduite avec Google trad https://translate.google.fr/) et son guide d'expériences et de mesures, je pense que des études pourraient être conduites dans les départements pour évaluer précisément la population de cormorans et mesurer ses impacts sur les activités économiques et les populations de poissons protégés et ainsi adapter plus finement le nombre de tirs autorisés à la situation locale. D'autres mesures de gestion que les tirs et la prévention de la reproduction peuvent aussi être mis en place, tels que l'introduction de prédateurs (rapaces), les techniques qui font peur au cormoran pour les éloigner des piscicultures tels que divers répulsifs visuels et sonores. Des mesures qui aident à protéger directement le poisson en empêchant le cormoran de les atteindre (par exemple en utilisant des filets et des câbles aériens) peuvent être envisagées et enfin des mesures qui modifient la disponibilité de poisson pour le cormoran (par exemple, la suppression de perchoirs ou l'introduction de refuges artificiels pour le poisson), ou d'autres mesures visant à réduire le nombre de cormorans en empêchant l'établissement de nouvelles colonies. |

| | | | |
|------------------|---------------------|--|---|
| 10/08/2016 11:16 | Elisabeth | Produire trop et détruire davantage, étranges choix | Puisque l'on ne peut imposer l'enfermement aux poissons, comme à d'autres espèces élevées dans des conditions effroyables, il faut tuer les oiseaux libres qui s'en nourrissent ? Comment qualifier cette logique. Nous produisons plus qu'il ne faut pour nous nourrir: c'est en millions de tonnes que se compte la nourriture jetée. Si la bonne santé des cormorans peut nous rassurer sur la qualité des produits de la pisciculture, nous savons qu'une partie de cette production est inutile. Les cormorans, espèce protégée et qui faillit disparaître dans notre pays, lui ont trouvé un débouché. N'y a-t-il pas là matière à réjouir de dignes représentants du Ministère de l'Environnement ? Après avoir indemnisé ceux qui ont permis la sauvegarde d'une espèce. |
| 10/08/2016 11:17 | littledevil2013 | Non à la destruction des cormorans!! | On pourrait plutôt limiter la pêche!! |
| 10/08/2016 11:17 | natureux par nature | Bravo à l'auteur du texte que je partage en tout point | Je vois beaucoup de commentaires concernant la régulation du Grand cormoran, notamment des commentaires des AAPPMA qui prétendent que cet oiseau remet en question l'équilibre des milieux aquatiques. Hors je pense que la restauration des milieux aquatiques doit passer par des actions qui doivent résoudre les vraies causes du mauvais état écologique de nos rivières, et cela passe principalement par des actions au niveau des bassins versants, à savoir : 1 Diminution drastique des épandages de produits phytosanitaires dans le milieu agricole par la diversification des cultures avec des variétés anciennes qui résistent naturellement aux parasites. 2 Empêcher les ruissellements et la perte des sols lors des pluies d'hiver grâce à la mise en place de couverts végétaux permanents riches en légumineuses qui vont protéger les sols et les enrichir naturellement en azote (plus besoin d'engrais !) 3 les couverts végétaux vont enrichir en matière organique les sols, stimulant ainsi leur activité biologique, ce qui va permettre une meilleure rétention des pluies, donc plus besoin d'irriguer, et donc de pomper dans les nappes et les rivières. 4 Favoriser des agricultures innovantes : agriculture de conservation, semis directs sous couvert, agroforesterie, plantations de haies, de bandes enherbées favorables aux prédateurs naturels des parasites des cultures : pratiquement plus besoin de phytosanitaires avec ces méthodes ! 5 Sensibiliser les élus et les particuliers pour diminuer fortement l'utilisation des pesticides en milieux urbains : désherbage mécanique, acceptation des herbes folles... 6 préservation des zones humides par du pâturage extensif. Ces écosystèmes permettent d'améliorer la qualité de l'eau et alimentent naturellement les rivières en eau car ce sont de véritables 'éponges' : pas besoin de faire des barrages coûteux ! 7 Supprimer les ouvrages n'ayant plus d'usages avérés (80% des ouvrages en France !). Ces derniers favorisent le réchauffement de l'eau, son évaporation (et par conséquent sa perte en oxygène), et la concentration des polluants et des vases. Ces ouvrages favorisent également le développement des espèces aquatiques exotiques envahissantes : carpes, poisson chat, écrevisses américaines, jussie, élodée du Canada... 8 Favoriser le développement des arbres en bordure des rivières qui protègent les berges et maintiennent une biodiversité riche. 9 Arrêter de vouloir curer les rivières ! Si elles sont envasées c'est à cause de l'agriculture intensive qui est pratiquée sur les bassins versants : monoculture, sols nus en hiver et appauvris en matière organique, arrachages des haies. Ainsi, l'eau ruisselle sur ces sols 'morts' et emporte avec elle les limons qui se retrouvent dans les rivières... Certains penseront certainement que je suis hors sujet, mais les vrais problèmes des rivières et de leurs peuplements piscicoles appauvris et perturbés, ce sont ceux énumérés ci-dessus ! Je peux concevoir cependant que les cormorans peuvent être problématiques ponctuellement pour certains pisciculteurs ; mais sûrement pas pour les peuplements de poissons 'sauvages' qui sont largement impactés par des problèmes bien plus graves : - mauvaise qualité d'eau - modification morphologique des cours d'eau (curages, recalibrages, ouvrages inutiles... - espèces exotiques invasives qui perturbent les écosystèmes aquatiques. Donc, amis pêcheurs, avant de pointer du doigt le cormoran que vous accusez de tous vos problèmes, remettez vos pratiques en question et balayez devant votre porte : 1 arrêtez d'empoissonner nos milieux aquatiques avec les espèces exotiques que sont les sandres, les truites arc en ciel, ou les black bass (et oui, ce ne sont pas des espèces originaires de nos rivières françaises !!) 2 soyez pour la suppression des ouvrages qui perturbent les habitats des 'vrais' poissons sauvages de nos rivières que sont (entre autres) les truites fario, les chabots, les vairons, les lamproies, les saumons... 3 par la même occasion, arrêtez de laisser vos canettes de bière vides aux bord de nos rivières car elles mettront plusieurs siècles à se dégrader... Voilà, les vrais problèmes des rivières et des poissons ce sont ceux là. Le 'problème cormoran' est l'arbre qui cache la forêt. Donc, avant de vouloir réguler cette espèce d'oiseau, résolvons d'abord ces 'vrais' problèmes qui sont bien plus graves pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. |
| 10/08/2016 11:17 | FOURNET | Mesure contre productive | La mesure qui vise à éliminer sur un temps donné les individus d'une espèce protégée comme les cormorans risque bien de n'avoir aucun effet sur la problématique de la pisciculture, en revanche, elle va une nouvelle fois distinguer défavorablement la France des autres pays. Promouvoir une politique responsable sur le climat c'est bien, mais protéger les espèces animales qui le sont partout ailleurs c'est pas mal non plus. Je m'interroge enfin sur le nombre d'individus à tuer sur 3 ans. Il me paraît disproportionné. N'est-il pas possible outre cette consultation populaire que je salue, de consulter des spécialistes, des associations de protection des oiseaux ? |

| | | | |
|------------------|--------------------|--|---|
| 10/08/2016 11:18 | Daniel Cantinelli | Destruction partielle d'une espèce non nuisible à l'Homme | Pourquoi faut il qu'une activité créée par l'Homme puisse prévaloir sur la survie même partielle d'une espèce animale qui a pré-existé à l'Homme et participe à l'équilibre général de la biodiversité ??? NON à un raisonnement pris à l'envers ! OUI à une réflexion concertée avec tous les partis concernés... |
| 10/08/2016 11:18 | Christian DESOMBRE | Le 10/08/2016 - Un commentaire du Syndicat des Etangs de la Dombes | La protection du cormoran remonte en fait à l'époque du naufrage de l'Amoco Cadiz, où l'on a vu dans la presse la photo d'un malheureux cormoran enligné dans une nappe de mazout. L'opinion s'en est émue et il a été décidé de classer 'espèce protégée' cet oiseau marin, dont il ne restait que quelques milliers d'oiseaux en Europe, principalement dans les pays du nord, Pays-Bas, Danemark, Finlande... Or, il existait notamment en Hollande une tradition de récolte, par les enfants à Pâques, des œufs de cormorans pour les peindre. Le classement en 'espèce protégée' du cormoran a interdit cette tradition et les populations ont explosé. De ce fait, le cormoran, oiseau essentiellement maritime, ne trouvant plus assez de poissons en mer ou dans les pays du Nord pour ses besoins alimentaires, a élargi son champ d'action et est descendu pêcher dans les eaux continentales, et a été très heureux de trouver dans les étangs de France, d'Allemagne, de Pologne, Tchéquie ...de quoi se nourrir en abondance. Pour une espèce prétendant en voie de disparition, on dénombre désormais près de 2 millions d'individus en Europe, sans parler de ceux, que l'on voit sur les fleuves du monde entier, en Chine, Inde, Viet Nam, où ils sont même dressés pour pêcher pour leur maître. Face à cette invasion, les pisciculteurs d'étangs, producteurs extensifs avec un rendement de 200 à 300 kg de poisson/hectare ont tiré le signal d'alarme auprès des autorités pour avoir le droit de se défendre contre cette prédation sans cesse grandissante : des quotas départementaux de quelques centaines à quelques milliers d'oiseaux ont été accordés dans les grandes zones d'étangs, Dombes, Bresse, Sologne, Alsace... Mais le tir de cet oiseau, très méfiant, est très difficile et les quotas accordés sont rarement atteints, sans parler du temps perdu à affûter ces oiseaux et des conflits avec les chasseurs qui voient d'un très mauvais œil les pisciculteurs faire fuir les canards de leurs étangs quand ils tirent sur un cormoran. Les cormorans arrivent en France vers la mi-octobre et remontent nicher vers le 15 avril, ils passent donc tous leurs hivers chez nous et se nourrissent des poissons reversés après les pêches d'automne, pour les pêches de l'année suivante. Comme un cormoran mange environ 700 grammes de poisson par jour, sans parler des poissons qu'ils blessent et qui vont mourir rapidement ensuite, la prédation est considérable : une petite carpe de 200 g versée en automne devient normalement un poisson de 700 à 1500 grammes, selon la qualité de l'étang. Si pour se nourrir, un cormoran doit manger 2 à 3 jeunes carpes par jour, pendant ses 6 mois de présence ; soit environ pendant 180 jours, il aura prélevé pour se nourrir environ 400 jeunes poissons, qui auraient représenté un tonnage lors de la pêche d'automne de 400x1kg = 400 Kg de poissons par individu. Compte tenu des 2 millions de cormorans en Europe, cela représente un tonnage supérieur à la production totale de la pisciculture européenne. Il se trouve que la pisciculture française se trouve en grande difficulté, et que de nombreux étangs ne sont plus exploités pour la pêche mais réservés exclusivement pour la chasse, de nombreux étangs ne sont donc plus entretenus, s'ensuivent, et disparaissent progressivement, quand ils ne sont pas tout simplement, dans un souci de rentabilité, cultivés en maïs ou autres céréales. On peut craindre que, dans quelques années, si cette 'déprise' des étangs se poursuit, nos enfants diront, en traversant les régions anciennement bordées d'étangs, comme la Dombes, la Bresse ou autre, désormais bordés de haies de maïs, 'dis Papa, c'était quoi la Dombes ? Des bonnes âmes, dans leurs appartements chauffés de Paris ou des grandes villes, qui ne connaissent de la campagne que les parcs publics ou les Zoos, parlent de ce qu'ils ne connaissent pas et ignorent totalement le mal que se donnent les propriétaires d'étangs pour conserver ces territoires sauvages remontant pour beaucoup au Moyen Age. Siégeant récemment à une réunion d'une commission des sites départementaux, mon voisin, représentant de la LPO, (Ligue pour la Protection des Oiseaux), a très sérieusement demandé que l'on étudie la suppression de l'éclairage nocturne dans les villes, au prétexte que cela perturbait le sommeil des oiseaux qui y séjournent !!! Quand on entend ce genre de proposition, on s'étonne moins de la position de ces organismes, soit disant chargés de la protection de l'environnement, à l'encontre des mesures de protection contre l'invasion du cormoran. Espérons que la raison l'emportera et que l'on supprimera enfin la classification 'oiseau protégé' pour le cormoran et qu'il sera enfin classé 'espèce invasive nuisible'. |
| 10/08/2016 11:19 | Lucile | Je m'oppose à ce projet | Sans l'intervention de l'homme, la nature a toujours su se réguler elle-même. Je m'oppose à ce projet car selon moi, tuer ces animaux en si grande quantité ne servirait que les intérêts humains. On parle de préserver des espèces de poissons protégés, mais pourquoi ces poissons sont-ils protégés, et de quoi ? Des humains ! Trouvons d'autres solutions qui n'impliquent pas de tuer des animaux qui ne nous ont rien demandé et qui ont le droit de vivre sans notre intervention ! |
| 10/08/2016 11:19 | chouchou84 | NATURE | Et si cela nous servait de leçon.... trop de cormorans, plus assez de poissons....si la main de l'homme n'intervenait pas autant dans le monde de la nature. LA nature est faite pour bien faire les choses alors LAISSEZ CES ESPECES TRANQUILLE Bon Dieu! |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------|--|--|------------------|-------------------|--|--|
| 10/08/2016 11:20 | Ior c | Le privilège de l'économie | Comme bien souvent, sous prétexte de nuisances, on projette d'éliminer purement et simplement des êtres vivants, et qui plus est PROTÉGÉS. Ne serait-il pas plus judicieux de mettre en place des systèmes de protection pour les pisciculteurs ? Des filets ? Des effaroucheurs ? Certes, cela demandera davantage de temps et d'argent ... | 10/08/2016 11:26 | Animation UNSAAEB | Arrêté conforme à l'avis du comité national de suivi du cormoran | Lors de la dernière réunion dans les locaux du Ministère de l'Environnement en mars dernier, cette proposition d'arrêté, motif de cette consultation, a été abordée. Le comité National de suivi du cormoran a validé cette proposition. N'en déplaise aux personnes qui veulent protéger le cormoran à tout prix, cette proposition a été validée lors de cette réunion. Si les ornithologues voulaient avoir voix au chapitre, il ne fallait pas pratiquer la politique de la chaise vide. Quelques points : - La France importe 96% du poisson de consommation (et 85% des produits aquatiques coquillages compris) les populations de poissons maritimes sont en chute, des quotas de pêches sont imposés aux pêcheurs pour préserver les populations. La consommation de poisson en France augmente annuellement de 10%. La pisciculture est la solution pour faire baisser les importations. - Certains commentateurs proposent que les pisciculteurs mettent en place des dispositifs de protection contre les cormorans sur les plans d'eau : beaucoup de pisciculteurs le font déjà et même si les dégâts dus aux cormorans sont quelques peu limités, il n'en reste pas moins que les oiseaux réussissent à atteindre leur manne. - Pour continuer sur les dispositifs de protection : si un pisciculteur met en place un dispositif total de protection contre le cormoran sur son étang, mis à part la surcharge de travail très importante, et en restant sur le point de vue biodiversité : toutes les autres espèces d'oiseaux (canards colvert, milouin, sarcelles et autres anatidés, gravelots, bécassines, bécasseaux et autres limicoles, hérons cendrés, grandes aigrettes, aigrettes garzettes, butors étoilés et autres ardeidés....) n'auront plus accès à cette zone de repos et de nourriture. Parfois même, certains oiseaux se coincent dans les filets et meurent à force de se débattre. - Sur un autre point de vue biodiversité : les populations piscicoles. Depuis quelques années, des efforts très importants sont consacrés à la préservation de certaines espèces emblématiques telles que le saumon de l'atlantique ou l'anguille. Pourquoi ces espèces vraiment en voie d'extinction seraient moins importantes que les cormorans qui est en surnombre. Juste pour information dans le statut de conservation des espèces de l'UICN, le cormoran est classé comme espèce à préoccupation mineure tandis que l'Anguille est classée comme espèce en danger critique d'extinction. En conclusion : protéger oui, mais pas seulement une espèce, trouver un équilibre entre toutes les espèces. Homo sapiens sapiens compris. |
| 10/08/2016 11:21 | Evelyne Monvoisin | Non aux tirs sur les grands cormorans | L'espèce étant protégée on se demande à quoi sert le ministère de l'écologie . aidons plutôt les pisciculteurs à protéger leurs élevages et laissons la faune sauvage tranquille . Jusqu'à quand les pouvoirs publics seront-ils aux ordres des chasseurs - pêcheurs ? | | | | |
| 10/08/2016 11:21 | Louis RC | Limitation des Cormorans | Je suis étonné en lisant ces commentaires que les personnes qui sont contre la limitation du nombre de Cormorans sont des personnes qui n'ont pas de lien économique avec l'activité piscicole donc qui n'ont rien à perdre financièrement. C'est plus facile de regarder avec des jumelles les oiseaux aux bords des étangs que d'Entretenir un étang ,de Payer les impôts et les Taxes correspondants. L'entretien des étangs s'inscrit dans la protection de la biodiversité. | | | | |
| 10/08/2016 11:21 | Emmanuelle | Quand arrêtera-t-on de laisser la gestion de la terre aux lobbys!? | je suis bien entendu contre cet arrêté comme tous ceux qui visent à une massacre de la terre et des espèces qui y vivent. Que cherche-t-on! ? A mettre tous les bécassines dans des réserves pour se donner bonne conscience et exploiter nos richesses jusqu'à disparition? C'est juste à vomir! je me demande comment les lobbyistes qui ont des enfants peuvent vivre en sachant qu'ils détruisent l'avenir de leurs enfants! | | | | |
| 10/08/2016 11:23 | BREWEE | D'autres solutions | Concernant les espaces piscicoles, des solutions de protection de la production existent en dehors du massacre bientôt autorisé ; concernant les cours et plans d'eau, le nombre de cormorans qu'on envisage de détruire afin de protéger la ressource ressemble à un dangereux plan à court terme, qu'il faudra réguler à nouveau pour un autre court terme... La question semble être plutôt : combien de temps allons-nous encore prétendre réguler par des mesures à court terme si discutables et donc pour l'instant contestables ? Une projection à LONG TERME de l'auto-régulation des espèces sans introduction de nouvelles rompant l'équilibre se pose (pensons aux silures, par exemple, et il y en a tant d'autres !). Donc c'est non, pour moi, à cet abattage massif, en l'absence d'étude sérieuse. | | | | |
| 10/08/2016 11:23 | SCIACCA Thérèse | Les cormorans | Non à la destruction massive des cormorans non aux dérogations suite aux pressions... ex les loups, les ours après ce sera les goélands etc etc... appliquons les directives européennes plus 'raisonnables'! | 10/08/2016 11:26 | PERRIN Katy | Non! | Je suis contre l'abattage des cormorans |
| 10/08/2016 11:24 | Cornélius Sachdé | Contre la destruction des Grands Cormorans | Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. | 10/08/2016 11:27 | Aurelie Heuninck | Non! | Non, non, non! Il est temps que l'être humain cesse de tuer au non roi 'bénéfice'. Ces animaux ont le droit de vivre et nous le devoir de les protéger et non de nuire encore un peu plus! |
| | | | | 10/08/2016 11:27 | liloullia | Stop | Bien grand mot ministère de l'environnement, après les loups maintenant les cormorans, c'est une honte dans ce pays |
| | | | | 10/08/2016 11:28 | Sophie | Non, arretons le massacre en France. | Quelle aberration de vouloir toujours exterminer la faune à chaque petite difficulté pour aller dans le sens des lobbys de la chasse, des éleveurs ou des agriculteurs... Non à l'abattage des cormorans ! Il fait partie intégrante de la biodiversité Française. Oui à la réflexion et au bon sens qui nous permettrons à coup sur de trouver une solution pour aider les pisciculteurs. Vous avez des associations compétentes telles que la LPO, pourquoi ne pas prendre en compte leurs mises en garde et vous inspirer de leurs observations pour proposer un projet raisonnable ? 150 000 cormorans sur 3 ans alors que c'est une espèce protégée, c'est une catastrophe. Sachant que les tirs de prélèvement ne sont jamais une solution à long terme. Quelle honte de proposer des projets pareils. La France bat de l'aile côté écologie depuis quelque temps.... |
| 10/08/2016 11:25 | Julien MASQUELIER | Détruire est si simple savoir cohabiter en est une autre... | Nous constatons votre décision d'évincer 50 000 Cormorans comme complètement insensés et surtout infondés. Peux-tu tout simplement savoir sur quelle base repose ce chiffre? Tout comme l'abattage du Loup dans les Alpes, le Blaireau dans la Somme vos chiffres mais également la décision de détruire sont stériles, certes certain pisciculteur constate certaine perte dans leur élevage mais l'idée de détruire ne résoudra en rien ce problème, nous devons réapprendre à vivre avec la nature et les espèces qui l'occupent et cesser de manifester de l'anthropocentrisme hostile ! | 10/08/2016 11:29 | Garcin alexis | Trop | Oui aux partages des ressources alimentaires entre tous. Non à une tuerie de masse. Les chiffres sont disproportionnés par rapport aux nombres d'individus. Mal localisés, cet éradications n'aura pas beaucoup d'effet. |
| | | | | 10/08/2016 11:31 | PERRIN Ian | Pas en mon nom | Je viens par la présente signaler mon opposition à ce projet. |
| | | | | 10/08/2016 11:33 | Luc DIETRICH | Avis défavorable | Arrêtons de voir nos rivières comme des piscicultures, l'écosystème s'améliore et le Grand Cormoran en fait partie, non ? Laissons faire la nature, elle sait mieux que nous gérer les écosystèmes. |
| 10/08/2016 11:25 | Haardt | Non au massacre des cormorans | À quoi servent les lois protégeant les espèces animales si pour plaire à des électeurs , en utilisant ce type d'arguments irrecevables, un ministère s'autorise un acte méprisable. Les Grands Cormorans sont majestueux , beaux et eux sont admirables alors que les activités humaines d'élevage intensif déséquilibrent ce fragile équilibre si précieux ! | 10/08/2016 11:34 | marion fleuret | Destruction!!! toujours plus ! | Le cormoran serait-il un bouc émissaire de plus ? nous vivons sous le règne des lobbies. Mais gardons espoir et crions haut et fort contre ces décideurs, je joins ma petite voix à celle de la LPO. |
| 10/08/2016 11:25 | Eric Vallin | NON ! | Non à l'abattage des cormorans qui participent à l'écosystème, oui à la protection de cet écosystème, oui à l'évolution des mentalités ! | 10/08/2016 11:36 | nicole hadfield | NON! | NON ! il faut que les humains cessent de détruire la Nature et les autres êtres pour leur confort et profit ! |
| 10/08/2016 11:26 | Aubry LIMOUZIN | Quand la dérogation devient la règle | Pourquoi fixer un quota arbitrairement ? si les dérogations sont déjà possibles, qu'elles soient décidées localement au cas par cas sur la base d'études préalables. Je suis contre ce projet d'éradication de cormoran sans justification scientifique. | 10/08/2016 11:36 | carriu | On marche sur la tête !!! | J'habite en Bretagne réputée pour ses oiseaux marins et ses réserves d'oiseaux. quel bonheur de voir nos cormorans sur les rochers seul ou en groupe. Une fois de plus, le coté marchand est mis en avant pour que nos pisciculteurs et autres qui certes peuvent connaître les désagréments puissent vivre de leur production. C'est légitime mais de là, à exterminer 50000 cormorans sur 3 ans n'est ce pas excessif ? Une fois de plus le Ministère de l'environnement avec à sa tête Mme Royale se paie la tête de celles et ceux qui veulent protéger la biodiversité à travers toutes les associations de défense des animaux et de la nature. Va t-on vers une société qui préférera contempler des animaux en 'plastique' qui ne dérangeront personne pour le coup !!!! Quand on veut exterminer une espèce d'animal le genre l'humain s'extermine lui aussi à petit feu. Bel avenir que nous préparons nos politiques ! |

| | | | | | | | |
|------------------|--|--|--|------------------|---------------------|--|--|
| 10/08/2016 11:36 | Jean-Alain Fine | Je suis contre ce projet | Un tel projet de destruction massive n'est pas admissible!. Il va à l'encontre de la vie, de la diversité, de l'intelligence, de l'espoir, du respect, du progrès et du futur. Si des difficultés sont rencontrées, des solutions plus respectueuses doivent être trouvées. | 10/08/2016 11:48 | Adrien Gauthier | Et si on s'adaptait ? | Une fois de plus, l'être humain (enfin, le gouvernement français) préfère détruire une espèce qui est parfaitement à sa place dans notre pays où elle réside depuis bien longtemps, plutôt que de s'adapter et d'essayer de trouver d'autres solutions. Ne faudrait-il pas plutôt remédier aux sources du 'problème' ? Si le cormoran va se nourrir dans les piscicultures, c'est bien car son milieu est détruit petit à petit par une urbanisation galopante. Commençons donc par cesser de construire tout et n'importe quoi (stades, bowlings et autres complexes gigantesques) et d'empiéter sur la nature. Par ailleurs, si 'problème' il y a, il n'est clairement pas généralisé à l'ensemble du territoire, alors pourquoi éliminer des cormorans dans toute la France ? Cessez donc de détruire notre patrimoine naturel et laissez-nous admirer ce qu'il nous reste de nature en paix !! |
| 10/08/2016 11:37 | Fossette | Quand va-t-on arrêter de détruire? | Ce n'est plus de la régulation, c'est du massacre. Les politiques portent la responsabilité de l'environnement qu'on leur confie. Montrez que nous avons eu raison de vous faire confiance. | 10/08/2016 11:49 | NLou | Régulez les humains, pas les cormorans... | Intéressons-nous plutôt aux causes de leur déplacement vers les zones piscicoles ! Le Grand cormoran est un oiseau de nos régions. Les pisciculteurs doivent protéger leurs élevages, plutôt que de passer par un arrêté s'en prenant à des facteurs extérieurs. L'homme ne fait que façonner la nature selon ses besoins plutôt que de se plier à son environnement. Les niches libérées par les cormorans sacrifiés pourront être occupés par d'autres cormorans. Nous n'avons aucune certitude quant à l'efficacité de cette mesure. L'espèce n'est pas classée comme 'protégée' pour être 'régulée' de façon si globale et dans des environnements si disparates. Comment un ministère de l'environnement peut-il émettre un tel arrêté ? |
| 10/08/2016 11:37 | Pascale | Ils ont le droit de vivre | Totalement opposée à la destruction des cormorans ou de toute autre espèce. L'humain n'a que ce mot à la bouche tuer ce qui dérange son confort au lieu d'évoluer lui-même. Et s'il apprenait tout simplement à vivre différemment ? | 10/08/2016 11:50 | Aurélié A | Non | Les populations de Cormorans vont s'autoréguler d'elle-même. Un système a été créé par le GORNA en Alsace pour protéger les piscicultures en s'assurant que la faune ne soit pas blessée (Hérons, Balbuzard...). Une cohabitation est donc possible. |
| 10/08/2016 11:39 | duclos | Non | Non à l'abattage systématique de 50000 grands cormorans susceptibles de décimer les poissons les humains s'en chargent malheureusement plus et illégalement en plus | 10/08/2016 11:50 | Salemme | Non à la destruction des Cormorans | Les Cormorans sont une espèce protégée. A nous d'apprendre à vivre avec la biodiversité, et non d'essayer de la plier à nos modes de vie. Que laisserons-nous à nos enfants sinon? Ce n'est pas une simplification administrative telle que proposée qui va résoudre le problème, donc non à la destruction massive de cormorans qu'elle prône, oui à une régulation respectueuse aussi de cette espèce. Je suis contre ce projet d'arrêté |
| 10/08/2016 11:40 | Bapstiste | Le cormoran n'est pas le problème... | Bonjour, je me permets de donner mon avis sur le sujet. Effectivement le cormoran est un magnifique oiseau très bien adapté à son milieu (plumage perméable, bec crochu etc...) mais je pense que le problème n'est pas l'oiseau ou l'espèce en elle même. C'est l'homme le problème. Quand le Cormoran a été menacé ou du moins que les populations ont commencé à diminuer, l'homme l'a protégé.Le problème c'est que le cormoran a trop profité de son statut de protection et que maintenant il est présent à des endroits où il n'était pas avant et en grand nombre. Il en résulte des nuisances sur les poissons principalement. Ce déséquilibre qui est né de la main de l'homme (espèce protégée et non pas régulée) a ou va faire disparaître des espèces de poissons tout aussi magnifique que le cormoran (ombre commun, truite fario, etc...) dans les milieux où l'espèce est déjà fragile. Donc vous aurez compris que le problème selon moi n'est pas le cormoran, mais plutôt son statut de protection qui pendant des années était draconien, celui a engendré un accroissement des populations de cormorans et donc un déséquilibre dans les milieux où il vit. Donc vous l'aurez compris, je suis pour les régulations et non pas l'éradication :) Cordialement. | 10/08/2016 11:50 | Sergio L | A méditer... | 'Une nouvelle manière de penser est nécessaire si l'humanité veut survivre'. A EINSTEIN 'Le monde contient bien assez pour les besoins de chacun mais pas assez pour la cupidité de tous'. GANDHI 'C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas'. Victor HUGO |
| 10/08/2016 11:42 | LEVY Françoise | cormorans | Les cormorans ont leur place Non à leur destruction En France, la seule solution contre les animaux qui posent quelques problèmes est la destruction En fait, c'est le lobby de la chasse, c'est pour faire plaisir à ces gens qui ne pensent qu'à tuer. il y a des solutions à chaque problème | 10/08/2016 11:53 | Saguaro | Splendide oiseau | Tuer 150000 oiseaux protégés dans l'espace européen... il faut s'accommoder à la nature et non tirer sur tout ce qui bouge dès qu'il y a de l'argent à la clé. Non, non et non à cette destruction massive. |
| 10/08/2016 11:42 | Robin à flancs roux | Quelle honte ! | De quel droit l'homme se place-t-il au dessus de la nature et s'accorde le pouvoir de décider de la vie ou de la mort d'une espèce ? | 10/08/2016 11:54 | Favre | Après les regards, les blaireaux, à nouveau les cormorans... | ...d'accord avec Mr F.Meyer.vaste mascarade que cette consultation publique...vous y croyez vous?Monsieur le Préfet fera bien ce qu'il veut ou ce que les lobbies lui diront de faire..ns sommes dans le pays qui légifère le plus d'Europe ou quasi mais où ces lois sont le moins appliquées par crainte(violence des chasseurs de palombes)par renoncement ou promesses non tenues(ctrlôles dans les abattoirs...)par gentil mépris de l'expression du peuple..nouveau féodalisme que ces administrations qui prennent des décisions loin des réalités,des désirs légitimes de tout citoyen de ne pas voir massacrer la nature(50000! d'où sort ce chiffre?qui va compter?!de pouvoir se promener le dimanche sans craindre les coups de feu comme bientôt...!triste mainmise de l'humain sur la nature!toujours plus de place et de profit pour lui seul! |
| 10/08/2016 11:42 | pascale | NON | La nature n'a donc plus droit de vie !!! | 10/08/2016 11:55 | Danièle Bruchet | Non à la destruction des cormorans | Il est temps d'avoir un regard respectueux pour la faune sauvage en France et de prendre des mesures pour la sauvegarder plutôt que de penser à la détruire. N'y aurait-il pas d'autres mesures pour protéger la pisciculture ? Je suis tout à fait contre la destruction des cormorans. |
| 10/08/2016 11:43 | Lili | NON | Non ! Après le grand cormoran, quelle espèce voudra-t-on supprimer ensuite parce qu'il ne faut pas croire que ce massacre résoudra les problèmes des pisciculteurs ! Peut être faut-il revoir l'ensemble du problème autrement et trouver des solutions qui ne portent pas atteinte à la biodiversité | 10/08/2016 11:55 | Dr Franck Letellier | Même pas de plan alternatif? | Je trouve ça vraiment curieux qu'aucun plan alternatif à l'abattage de 50000 oiseaux protégés ne soit proposé dans ce rapport afin d'aider la pisciculture (quelques mesures d'ingénierie des bassins de pisciculture ne pourraient-elles pas faire l'affaire?). Encore plus curieux au XXI e siècle en France avec un gouvernement pro écologique... la biodiversité est un trésor inestimable et cela a été réitéré à la COP 21. Consternation face à cette proposition... |
| 10/08/2016 11:44 | Bellon Dominique, propriétaire de deux étangs dans l'Ain | Non à la prolifération du grand cormoran | Il est évident qu'il faut protéger les espèces en voie de disparition, mais il faut aussi savoir s'arrêter lorsque la tendance s'inverse et qu'il y a un nombre trop important d'individus. C'est le cas du grand cormoran qui met en péril la pisciculture de la Dombes (Ain) d'autant plus que de plus en plus d'oiseaux sont devenus sédentaires.Le nombre de cormorans augmentant chaque année, il faudrait en prélever plus que 4500 par an dans l'Ain et, aussi détruire les nids pour éviter les sédentaires. | 10/08/2016 11:56 | Reytinas Elisabeth | Grands cormorans | Quelles sont les solutions envisagées pour la protection des piscicultures ? la suppression pure et simple d'un certain nombre de cormorans semblant être la plus facile et certainement la moins coûteuse. Même si j'essaie de comprendre les problèmes rencontrés par certains professionnels, la destruction d'une espèce 'protégée' est en elle-même aberrante et me dérange, d'autant plus que suite à certaines pressions, elle s'étend ou peut s'étendre à tellement d'autres espèces animales actuellement protégées. Je suis donc contre ce projet. |
| 10/08/2016 11:45 | BERNARDIN | Non à l'élimination massive des grands cormorans | Tous les prétextes sont bons pour s'en prendre à la biodiversité. La simplification administrative à bon dos, qui conduit à arrêter d'énormes quotas d'élimination pour une longue période de 3 ANS. | 10/08/2016 11:56 | Merlin | NON au massacre des espèces protégées | Il paraît que la France a fait une loi pour sauver la biodiversité en grave déclin dans notre pays. Je ne comprends pas les compromissions continues avec les groupes de pression pour en détruire la finalité. |
| 10/08/2016 11:45 | Christel | Je suis contre cet arrêté | En tant que citoyenne je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Je m'associe à la position de la LPO qui connaît et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. | 10/08/2016 11:56 | rcash | La porte-ouverte au massacre | C'est bien beau, les quotas, mais comment les faire respecter ? Cet arrêté (dont la lecture de l'annexe laisse perplexe : comment sont calculés ces quotas ? Quasiment au cormoran près)on touche au ridicule) va laisser libre-cours à tous les excès. Les cormorans vont devenir une cible facile, et on peut parier sur un large dépassement de ce nombre pourtant très élevé de 50000 par an. Il n'y aura comme d'habitude aucun contrôle, aucune sanction contre les malfaisans et le cormoran disparaîtra de nos territoires. |
| 10/08/2016 11:45 | Sregna | Des statistiques réelles ! | Des dommages, des risques ! Quelles sont les statistiques réelles des prédatations des cormorans ? Établies par quels spécialistes ? Où ? À qui profite le crime ? Laissez les vivres ! | | | | |
| 10/08/2016 11:46 | crstof | Bonjour | Vu la vacuité des arguments scientifiques disponibles à la présente consultation, il m'est difficile de donner un quitus pour le tir d'individus protégés. Je demande que soient mises en place les actions de conservation préconisées par l'IUCN. Vous les trouverez en suivant ce lien: [http://www.iucnredlist.org/details/full/22696792/0 ->http://www.iucnredlist.org/details/full/22696792/0] Merci | | | | |
| 10/08/2016 11:47 | Elisabeth Sartori | Non à la destruction des cormorans | Trouvez des solutions qui respectent la vie de ces oiseaux et le maintien de la biodiversité. Protection des espèces et non destruction! je suis d'accord avec la LPO et voterai en ce sens aux prochaines élections. | | | | |
| 10/08/2016 11:47 | Petite diva | non!!!! | Comme toujours l'humain se prend pour Dieu.... pourtant il est le pire exemple d'harmonie et d'équilibre sur cette planète..... NON ET NON AU MASSACRE!!! | | | | |

| | | | |
|------------------|-------------------|--|--|
| 10/08/2016 11:58 | Zouzou85 | Quelle hypocrisie ! | On élimine des {{espèces protégées}} au nom de l'intérêt économique de certains humains; près de chez moi, on construit des routes dans des zones Natura 2000 au nom de l'intérêt commun soit disant... Quelle hypocrisie ! A {{quoi servent ces {{mesures soit disant protectrices}} ? On fait des lois que l'Etat peut contourner lorsqu'il le souhaite }} en se faisant passer pour un protecteur de la nature aux yeux du plus grand nombre. Je suis certaine qu'il existe des {{mesures moins radicales }} (effarouchement, protections mécaniques ou autres), à utiliser{{ dans les seuls lieux où elles sont nécessaires}}. Merci aux associations comme la LPO de nous alerter sur ces scandales. |
| 10/08/2016 11:59 | Attila | Un massacre de plus organisé par le sinistère du dev dur ! | Encore une fois, après les loups, les bouquetins et autres animaux inconsidérément abattus pour de mauvaises raisons, le sinistère du dev dur œuvre dans le sens d'une profession pourtant à l'aise économiquement alors que des solutions alternatives existent... Quand à permettre aux services de police de l'environnement d'empêcher la capture dans d'ignobles conditions des chardonnerets et autres bruants, là, il n'y a plus personne ! Ou encore de faire respecter la loi sur l'épandage des produits phytos, de limiter l'épandage de lisiers grâce auxquels la Bretagne est devenue une plage d'algues, pas mieux... Les pisciculteurs entretiendraient des habitats naturels ? C'est mal connaître cette profession de filous qui abattent tout ce qui pourrait nuire à leur commerce et particulièrement des espèces protégées ! Empêcher la prédation du grand cormoran (oiseau protégé) pour les espèces de poissons protégées ? D'accord mais quels poissons protégés, selon qui, sur quels critères, quelles quantités de poissons protégés sont concernés ? STOP à la bêtise ! |
| 10/08/2016 12:00 | Joël Pinquier | LA PAROLE EST AUX SCIENTIFIQUES PAS AUX LOBBIES ECERVELES | Encore besoin de se défouler sur le dos de la biodiversité!! Les lobbies seraient-ils dotés de connaissances scientifiques qui apporteraient la preuve de la nécessité de détruire à nouveau une espèce protégée? J'en doute! Quand ces mascarades vont-elles cesser, au profit d'une véritable politique de protection de la biodiversité, à l'écoute des spécialistes en la matière? |
| 10/08/2016 12:00 | Stéphanie B.Frère | NON !!!! | Une incohérence de plus dans la gestion déplorable de notre patrimoine animal . Une espèce PROTÉGÉE ne doit en aucun cas faire l'objet de tirs de prélèvements, de régulation ou autres ... Quel paysage animalier souhaitez-vous laisser à nos enfants ? Moi, je veux que les miens puissent admirer le vol d'un grand cormoran !!! |
| 10/08/2016 12:01 | Colombe | Laissez VIVRE les Cormorans (espèce protégée...) | 'L'animal' le PLUS NUISIBLE sur cette belle Terre est... L'HOMME !!! C'est LUI qui détruit sans discernement la nature, Faune et Flore, et qui nuit gravement à l'équilibre des choses. PAS les Cormorans, ni aucune autre espèce animale ou végétale, sauf l'homme ! Qui ne voit que son profit immédiat et tant pis si les descendants sont privés de tout. Bien sûr, les Cormorans - entre autres espèces - mangent du poisson, mais les pêcheurs eux-mêmes respectent-ils les poissons ??? Quand on voit ce que notre pauvre planète est devenue, on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux que ce soit l'homme qui disparaisse, afin de laisser enfin vivre en paix les autres espèces qu'il s'acharne à détruire autour de lui... |
| 10/08/2016 12:01 | GPannier | Action ponctuelle sans discernement, manque d'actions de fond, les seules utiles | Encore une fois, nous faisons montre d'une réaction inadaptée. Il convient de repenser notre mode de vie pour laisser les habitats des espèces en bon état, permettre aux éco-systèmes de s'auto-réguler. S'attaquer aux cormorans revient à s'attaquer aux conséquences et non aux causes. Les éco-systèmes peuvent les inclure, aisément, s'ils n'étaient pas sans cesse bouleversés par nos actions. |
| 10/08/2016 12:03 | Aurélié | Contre ce projet | Bonjour, Je suis contre ce projet qui vise à tuer une espèce au lieu de tester des solutions. Quels sont les fondements scientifiques pour de tels chiffres ? Merci de réviser vos chiffres, de tester des solutions (effarouchements, filets, bassins avec poissons malades etc...) avant de proposer les tirs... Dans certains départements, les cormorans vont pêcher en mer ! Ils ne font donc pas plus de dégât que la surpêche... |
| 10/08/2016 12:03 | Nicole | NON au projet de tuer . | Pourquoi l'homme n'a-t-il comme ressource que de tuer avant de se creuser la cervelle pour trouver des solutions dignes de notre espèce ? Nous sommes tous prévenus : nous détruisons systématiquement notre planète, dans tous les domaines, et nous continuons, aveuglément, obstinément. NON et NON, je ne veux pas que l'on tue les cormorans avant d'avoir trouvé une solution à la pisciculture, et je suis sûre qu'il en existe. |
| 10/08/2016 12:03 | Zemmouri | Risque de carnage gratuit ! | Regardez du côté des pesticides qui menacent notre santé et notre environnement. C'est trop facile de désigner un fautif sans avoir réellement les preuves ! Flinguer un oiseau et plus facile que de fermer une usine de produits chimiques dangereux pour l'humain et toutes espèces animales et végétales. |
| 10/08/2016 12:04 | Mamylène | Non à la destruction massive des Cormorans ! | J'ai toute confiance dans les analyses de la LPO, mais aucune confiance dans celles des Préfets ... |
| 10/08/2016 12:04 | Aurore | Non à la destruction des cormorans! | En tant que bénévole et adhérente à la LPO, mais aussi naturaliste, diplômée en gestion de la nature et citoyenne, je m'oppose à ce projet d'arrêt! Arrêtons de détruire des espèces PROTÉGÉES à tort et à travers pour faire plaisir à quelques lobbys, la nature ne doit pas subir les conséquences des cadeaux électoraux! |

| | | | |
|------------------|-------------------|--|--|
| 10/08/2016 12:04 | Christine | Non à la destruction de la vie. | Ne donnons pas l'autorisation de détruire encore et toujours la biodiversité. Au contraire l'état a le devoir de la protéger. La destruction des cormorans est inutile dans le cas présent. Les solutions qui consistent à détruire des espèces pour en 'sauver' d'autres sont anti-écologiques. |
| 10/08/2016 12:05 | Tiffanneau Céline | NON!!! | Ce projet me pose un problème d'importance : où est la cohérence des politiques publiques en la matière? En effet, tout au long de la scolarité obligatoire, on sensibilise les élèves et futurs citoyens au développement durable, à l'impact des actions de l'Homme sur l'environnement. Ceci est d'ailleurs réaffirmé avec force conviction dans le nouveau socle commun de culture et de compétence qui sera en vigueur à la rentrée 2016. Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais s'implique réellement avec Eden62 notamment dans les collèges avec les clubs et les sorties proposées aux élèves ou dans des actions pédagogiques dans les réserves naturelles comme la Réserve Naturelle Nationale des Etangs du Romelaère. Donc où serait la cohérence, si ce projet était validé ? Quelles sont les valeurs que notre société veut transmettre aux générations futures ? |
| 10/08/2016 12:05 | Girin | Oui au tir du cormoran en Dombes | Oui au tir du grand cormoran en tant que pisciculteur j'ai eu jusqu'à 80 % de perte et de poisson esquinter de vrai carnage même avec de méthode d'effarouchement |
| 10/08/2016 12:05 | Monique | NON | Je rejette ... c'est n'importe quoi ! |
| 10/08/2016 12:05 | maro34 | Stop aux projets barbares et destructeurs | Je suis contre ce projet d'abattage. Trouvez des solutions plus humaines |
| 10/08/2016 12:06 | valu62550 | C'est du grand n'importe quoi | C'est une espèce protégée, si elle est protégée c'est pour ne pas être chassé, non ? Ceci est encore une idée des chasseurs, pour avoir une excuse de plus pour tuer pour le plaisir. Cette solution, a été choisie sans réflexion (ni ne fallait pas attendre mieux de la ministre de la chasse Ségolène Royal) On en revient toujours au même problème que pour le loup ou le renard, dès que la nature s'en prend au activé humain, il faut exterminer le problème a coup de fusil. Pour moi c'est un arrêté qui est fait à la va vite, sans consulter les association naturaliste, qui peuvent trouver une solution, bien plus écologique, le lobby de la chasse, n'est pas le seul à avoir des solutions |
| 10/08/2016 12:06 | Camille Jouault | Un 'Grand Bond en Avant' !!! | Massacrer 50000 oiseaux PROTEGES en trois ans ?????... Cette «brillante» idée m'évoque la campagne d'éradication des moineaux menée par Mao Zedong, lors de son «Grand Bond en Avant» !! Les volatiles étaient accusés de nuire aux récoltes de céréales en dévorant les semences. Résultat : en seulement deux ans, plus de moineaux pour manger les insectes... et donc plus de céréales à récolter ; la famine !! Il est tout à fait LEGITIME de vouloir protéger son activité, et pérenniser son gagne-pain. Encore faut-il bien choisir les moyens mis en oeuvre. PROTÉGER par la DESTRUCTION est-ce bien le plus JUDICIEUX ???... |
| 10/08/2016 12:06 | Messmer | Cormorans | Sauvez les cormorans! C est tout!!! |
| 10/08/2016 12:09 | simone | Non, non et non... | Pourquoi l'homme est-il si prompt à définir des quotas pour pouvoir tuer et supprimer des espèces soi-disant nuisibles.(renards, loups, blaireaux,et maintenant les cormorans... pourquoi pas les hérons? je suis heureuse quand j'en aperçois dans les prés!!! Il paraît qu'ils mangent tous les poissons...qu'il n'y en a plus dans nos cours d'eau à cause d'eux! Et tous les engrais, produits chimiques qui se retrouvent dans l'eau à cause de l'agriculture n'y sont pour rien!!! A quand un peu de sagesse et de respect pour le vivant? |
| 10/08/2016 12:09 | SI02 | Une destruction étonnante pour plusieurs raisons... | Bonjour, Ce projet de destruction me semble étonnant et inapproprié à plus d'un égard. A ma connaissance, le grand cormoran est une espèce autochtone protégée et non une espèce invasive venue d'autres contrées. L'abattage de 50000 individus par an est totalement en contradiction avec cette notion d'espèce 'protégée'. J'y suis donc totalement opposée en tant que citoyenne française. Ce nombre exorbitant ainsi que le nombre important de départements dans lesquels l'abattage est prévu vont à l'encontre des objectifs annoncés, En effet, s'il s'agissait de 'protéger' certaines zones, pour quelle raison systématiser et étendre géographiquement l'abattage de ces oiseaux ? Tout ceci me semble démesuré et préjudiciable à nos écosystèmes nationaux. Cordialement, Stéphanie |
| 10/08/2016 12:11 | frey jean pierre | Destruction grands cormorans en savoie | Le quota actuel de destruction des cormorans est largement insuffisant. j'ai constaté pour la première fois cette année leur présence dans la rivière deysse en première catégorie .lors de périodes de basses eaux ce prédateur doit faire un véritable massacre dans la population de truites et réduire a neant tous les efforts entrepris par les appma |
| 10/08/2016 12:11 | GCA | Mesure trop radicale et pas assez argumentée . Le cormoran fait partie du patrimoine naturel | S'agissant d'espèces protégées il semble qu'une autorisation de destruction ne devrait jamais être ainsi donnée sans plan précis de destruction reposant sur des données récentes, annualisées, vérifiables et contrôlées par des personnalités indépendantes des milieux de la pêche et de la pisciculture . Par ailleurs d'autres moyens sont peut être envisageables et devraient être exposés. Car il s'agit AUSSI d'un patrimoine naturel à protéger . Qu'en pensent nos voisins Européens ? Les associations touristiques? Les associations environnementales? |
| 10/08/2016 12:12 | Joël Pinquier | HALTE AU MASSACRE PERMANENT DE NOTRE FAUNE. | Quand ces HERESIES vont-elles cesser? Je ne connais qu'une seule espèce envahissante, capable de détruire la planète et tous les terriens qui l'habitent, à jamais: HOMO SAPIENS OU SINGE MEGALOMANIAQUE! |
| 10/08/2016 12:16 | Vivi | N'importe quoi | Je n'ai pas de meilleurs arguments que ceux déjà cités contre ce projet... |

10/08/2016 12:16 Dala51 Non non et non Incroyable qu'en 2016 la France trouve toujours comme solution l'abattage des espèces qu'elle trouve gênante soi disant pour travailler. Cher gouvernement ne serait il pas plus simple d'exterminer purement et simplement toutes espèces non humaine pour votre petite tranquillité ? A quoi sert il d'avoir des espèces protégées puisque vous trouvez toujours le moyen de les biaiser. Et cela n'est pas que pour le Cormoran. Vraiment un sale gouvernement en place qui démontre tout son manque de compassion face à des êtres vivants dont l'espace naturelle ne cesse d'être réduit et tentant simplement de survivre. Honte sur vous

10/08/2016 12:17 Gaphub Intelligence supérieure Non, je ne suis pas d'accord avec ce projet d'arrêté. Pour qui se prend t'on pour se croire autoriser à décider qui a le droit de vie et de mort. Sous prétexte, que nous nous disons une intelligence supérieure, nous nous octroyons le droit de réguler la vie d'autres espèces présentes sur cette planète qui appartient aux animaux autant qu'à nous. Et si un jour, une autre intelligence supérieure à la notre décidait d'en faire e même et de réguler le nombre d'humains sur terre, que dirions nous ? trouverons nous ça normal ? Alors arrêtons de se croire supérieur et de vouloir réguler la nature comme bon nous semble. ELLE NE NOUS APPARTIENS PAS ...

10/08/2016 12:17 CHARRÉ Chantal Les cormorans Non à l'abattage des grands cormorans, l'état n'a pas autre chose à faire, par exemple préserver les animaux et la nature !

10/08/2016 12:19 Bourgogne Non à la destruction massive Un peu trop facile comme mesure....

10/08/2016 12:20 Eve Protection ou destruction ? Comment la France peut-elle décider de prendre une telle décision, qui va à l'encontre de toute la protection européenne... et de la biodiversité ? Est-ce le ministère de l'environnement ou est-ce le ministère de la destruction ? Déjà qu'il ferme les yeux sur des conduites de chasse illégale !

10/08/2016 12:20 BERENGERE DESPREZ Privilégier les méthodes d'effarouchement et non la chasse des cormorants. La population des grands cormorants se portent effectivement bien en France actuellement. Mais il n'est pas surprenant qu'une fois de plus l'industrie de la pêche soit tentée d'éliminer purement et simplement la prédation naturelle. C'est une tactique classique qu'emploie aussi la Fédération de la Chasse avec sa liste des 'nuisibles' pour 'protéger' le gibier d'élevage lâché. En aucun cas l'on doit accepter cette élimination des prédateurs naturels qui entrainera de sérieux déséquilibres dans les écosystèmes. La méthode d'effarouchement sonore ou avec l'aide de la fauconnerie sur les lieux de pêche est à envisager pour tout simplement empêcher les cormorants de se poser et séjourner dans les zones d'exploitation piscicole.

10/08/2016 12:21 Cornet Nicolas Non à la destruction massive des Grands Cormorans Bonjour Le massacre de ces oiseaux ne protégera pas les piscicultures. d'autres moyens existent (les filets par exemple) mais ils ont un coût. Le massacre d'une espèce protégée participant à l'équilibre des écosystèmes ne peut être justifié par des raisons économiques. Il faut apprendre à vivre avec la nature et non contre elle. Merci de votre attention.

10/08/2016 12:24 kizzy Je suis contre Ces tirs sur des espèces protégés

10/08/2016 12:24 Picard Les préfets feraient mieux de s'occuper de leur préfecture Laissons les cormorans tranquilles ils sont assez intelligents pour se réguler eux mêmes.

10/08/2016 12:25 Cécile Pauvre humanité Les Hommes ne méritent vraiment pas la Terre qui les accueille, encore combien de temps d'ailleurs ?....

10/08/2016 12:26 Robin ROLLAND Avis défavorable à ce projet non motivé et correspondant à un non sens écologique Cette consultation, en l'état, n'en est pas une. Elle n'est aucunement justifiée. Ce projet de décision par arrêté (auquel il manque de nombreux visas et considérants) devrait être complété par des rapports, sérieux et indépendants, d'ordre scientifique, technique et économique, également mis à disposition du public, afin de pouvoir fournir un avis en toute objectivité! Il convient d'être certain que toutes les mesures de prévention sont bien mises en œuvre avant de prendre une telle décision. Je suis contre cette persécution planifiée et le tir en eau libre. Est-on certain que la race 'carbo' (Atlantique) n'est jamais tirée?

10/08/2016 12:30 Romain Laissez les cormorans Ces oiseaux sont dans leurs éléments, il n'y a qu'un seul nuisible sur Terre c'est l'homme, aussi je suis contre l'exterminations des cormorans qui ne polluent pas la nature contrairement à nous. Il n'est pas acceptable de décider d'exterminer une espèce parce qu'elle empêche l'homme de faire du profit. L'homme n'a aucune légitimité à décider d'une telle chose.

10/08/2016 12:31 Pascale Peyrol Non au massacre des cormorans Ce ministère veut-il être encore une fois le ministère de la lâcheté face aux lobbies, le ministère de la destruction de l'environnement au profit d'intérêts privés ? Alors que ce gouvernement (comme les précédents) est incapable de faire respecter les espèces protégées (telles que l'ortolan), alors qu'il encourage la destruction d'espèces protégées (loup), voilà qu'il veut opérer un massacre sur une autre espèce protégée, le cormoran ! Malgré les grands discours solennels de la COP 21, on constate chaque jour un peu plus l'aveuglement et le court-termisme de nos dirigeants face aux enjeux environnementaux qui menacent notre planète et la survie des générations futures. La 6ème extinction massive de biodiversité, aggravée par le réchauffement climatique est en cours et l'origine anthropique de ces deux phénomènes liés fait maintenant consensus dans le monde scientifique. Certaines espèces plus résilientes que d'autres aux destructions humaines voient leurs populations se développer. Vouloir les détruire est une aberration car on ne règle pas un manque de biodiversité avec plus de destructions, mais en respectant davantage les milieux naturels. La stratégie du « bouc émissaire » (loups, renards, blaireaux, mustélidés divers, corvidés, cormorans, etc.) est non seulement inefficace, mais contre-productive puisqu'elle provoque mécaniquement une sélection d'espèces et d'individus plus tolérants aux destructions environnementales, souvent grâce à une capacité de reproduction accrue. Trop d'élevages piscicoles ne font aucun effort pour protéger leurs poissons. Pire, ils mettent gravement en danger les milieux naturels : rejet d'eaux polluées, abus d'antibiotiques, pollution génétique des populations sauvages de poissons, etc. Comme dans le cas du loup, ce sont les animaux sauvages... et les contribuables qui paient le prix de l'incurie des éleveurs. Il est clair que ce projet, comme tant d'autres, ne s'appuie sur aucune étude scientifique, sur aucune rationalité, mais vise simplement à satisfaire un lobby économique. Alors comme pour le loup, c'est NON, non à la tuerie d'animaux protégés.

10/08/2016 12:32 Peacenet Ca contenu ... L'Homme est devenue l'unique prédateur car il a réussi à détruire toute la concurrence. A ce titre malheureusement il est parfois nécessaire de réguler certaines espèces. Cela arrange bien les chasseurs d'ailleurs :(Mais de là à assassiner 50000 cormorans pour le compte des agriculteurs et autres personnes tjrs prompt à tirer sur des animaux sans défense, je trouve ça 'légèrement' abusé quand même ... Je pense et suis même sur que le lobbying de la chasse n'y est pas pour rien ... L'argent et le copinage de nos élus et politiciens. Voilà le fond du pb ... Pour résumer, je suis bien sûr contre et archi contre ce programme qui finira au fil des années à une extermination du Grand cormorans.

10/08/2016 12:32 Marianne Ruer Un permis de tuer généralisé... ..car on sait que ces quotas seront impossibles à contrôler. On met en place des exceptions, ou des dérogations, parallèlement à chaque mesure de protection. Dans le cas présent, n'y a t il pas d'autres moyens de protéger les piscicultures?

10/08/2016 12:33 Brunet Non !!! Absolument contre ce massacre ! Il doit bien exister d'autres solutions que les tuer. Si nous sommes capables d'aller sur la lune, nous trouverons des solutions pour protéger le travail des pisciculteurs autres que de détruire des animaux. Pourquoi tuer ? Ça apprend quoi aux jeunes ? Trouvons des solutions qui conviendront à tous, humains et animaux.

10/08/2016 12:33 Pradel C. Non à la destruction de 50000 grands cormorans par an Cet arrêté de destruction de 50000 grands cormorans par an sur 3 ans n'est pas justifié, car applicable partout, même sur les lieux sans exploitation piscicole. Le grand cormoran est une espèce protégée, donc à ne pas détruire sans discernement.

10/08/2016 12:33 Edouard Augmentation du Quota Bonjour, En préambule notre Dombes a été créée par la main de l'homme et la présence de cette espèce ultra invasive fragilise très fortement les équilibres des acteurs économique que sont les pisciculteurs. Que deviendra la région des milles étangs si les professionnels du poisson disparaissent ? Créera-t-on un impôt 'paysagé' pour entretenir les étangs ? La présence de quelques spécimens est ennuyeuse mais la présence de voles entiers de plus 30 à 50 cormorans au quotidien s'apparente à un hold-up sur nos étangs et les moyens pour protéger et sauvegarder nos moyens de production n'y font rien et d'année en année ont constaté la dure réalité qu'il n'est plus possible de faire du poisson en Dombes, ceci malgré, les derniers plans de soutien que nous avons eux. Le plafond des prélèvement doit être augmenté, mais pas que, cette espèce doit être déclassée et régulée par les pouvoirs publics, sans cela, Notre Dombes mourra au bénéfice de quelques oiseaux qui se regarderont en chien de faïence en l'absence de poisson. Cordialement,

10/08/2016 12:33 THEBAULT Serge et Catherine Cormorans Nous sommes totalement contre cette façon de faire. Nous parlons en connaissance de cause pour avoir participé plusieurs années de suite à la protection des grands fauves d'Afrique et nous connaissons parfaitement la gestion des conflits hommes-prédateurs. Il y a d'autres moyens pour vivre en bonne harmonie avec 'les prédateurs' et pour que les hommes puissent travailler. Seulement c'est toujours la même chanson depuis des années: le Ministère fait appel à de soit-disants experts qui disent ce qui doit être dans la ligne. Nous nous tenons à la disposition des officiels pour les aider à trouver une solution si vous voulez nous écouter... Ce dont je doute...

10/08/2016 12:34 pierre NON Non. D'autres solutions existent. Par ailleurs, avant d'exiger 20.000 têtes de cormorans à l'année, le secteur d'activité concerné apporte-t'il lui-même des garanties concrètes quant à son innocuité sur l'environnement?

| | | | |
|------------------|---------------------|--|---|
| 10/08/2016 12:35 | dominique negrini | Une époque barbare | En 2016 on ne sait que tuer dès qu'un élève fait 'ouin ouin'. Donc les poissons ont des prédateurs!! Quelle nouvelle. Allez, on bute tout ce qui gêne les industriels une fois de plus. Il n'y a plus de cerveaux à la tête de ce pays, mais juste des corrompus qui disent oui à tous les plus puants lobbystes. Cherchez encore, vous allez voir, vous allez trouver des solutions sans avoir besoins de tuer. Inadmissible comme d'habitude... Bouquetin, renard, blaireau, oiseaux, loups.... Le pire gouvernement depuis les années 40.... |
| 10/08/2016 12:36 | Pisciculture Sudais | Oui à la régulation des grands cormorans | Pisciculteur sur un plan d'eau de 100 hectares, nous constatons depuis 10 ans une large augmentation de cette espèce, la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons que nous produisons est de plus en plus importante et sur une période de plus en plus longue sur l'année. Cet oiseau n'a pas de prédateur pour limiter son développement. Il est facile de dire non au tir, mais les détricateurs ne vivent pas de la pisciculture et manquent très largement d'observations sur le terrain. Les zones de productions du poisson d'eau douce (Sologne, Brenne, Dombes, etc.) doivent pouvoir être protégées par des régulations et des tirs. Après avoir testé les différentes solutions très onéreuses d'effarouchement et de protection partielle, ces dernières ne donnent pas de satisfaction et sont inefficaces dans certaines situations et sont très coûteuses. Les cours des poissons d'eau douce sont bas et très stables depuis plus d'une dizaine d'années. Les coûts de production sont eux toujours à la hausse. Si les pisciculteurs français ne peuvent pas se défendre par les tirs de ces oiseaux, c'est avec certitude que, dans quelques années, ils n'existeront plus ! C'est sans aucun doute ce que recherche les détricateurs voulant limiter voir interdire les quotas départementaux. Encore une profession qui risque de disparaître et qui pourtant se donne beaucoup de mal pour entretenir un patrimoine qui entretient la faune et la flore. A quand les champs de céréales à la place de ces beaux étangs ? |
| 10/08/2016 12:36 | Manon | Non au projet d'arrêté relatif à la destruction des grands cormorans ! | Le grand cormoran est une espèce protégée. Des solutions beaucoup moins radicales que la mort de ces animaux peuvent être trouvées pour prévenir les éventuels dommages causés par cette espèce (des dommages qu'il convient de prouver scientifiquement). Les faucons sont par exemple utilisés sur certains aérodromes pour éviter les collisions entre avions et certaines espèces d'oiseaux. Ce projet d'arrêté visant la destruction de grands cormorans sur 3 années est inacceptable. |
| 10/08/2016 12:36 | Odile Masson | Non à la destruction des cormorans | Il y a sûrement des moyens de limiter les prélèvements de la faune piscicole par les cormorans sans les éradiquer . Ou bien que signifie le terme 'espèce protégée ' ? Les cormorans ne sont donc pas en surnombre . Se demande -t-on pourquoi ces oiseaux vont se nourrir dans les parcs d'élevage ? Ne serait-ce pas parce qu'ils ne trouvent pas assez de poissons en haute mer ? On touche du doigt une fois de plus le rôle prédateur de l'être humain..... |
| 10/08/2016 12:36 | Viviane ROUYS | J'ACCUSE ! | J'accuse la destruction programmée du Grand Cormoran, et je dis NON ! La gestion de l'environnement ne devrait pas être confiée à des politiques, mais à des personnes déjà investies dans le respect et l'amour de notre planète et de tout le vivant... Au XXIème siècle détruire délibérément une espèce protégée est contre nature, immoral, amoral, scandaleux et indigne de l'Homme, indigne de son Humanité. |
| 10/08/2016 12:36 | Delfaut Y | Contre la destruction des grands cormorans | Je suis opposée à la destruction de 50000 grands cormorans sans aucune justification. L'espèce est protégée. |
| 10/08/2016 12:38 | micar | Projet absurde ! | Chaque fois de l'Homme a prétendu réguler la Nature, il n'en a résulté qu'un plus grand déséquilibre. Comment le ministère dit de l'écologie (qui a organisé la Cop21) peut-il envisager de limiter drastiquement une population d'espèce protégée (statut qui n'a plus aucun sens du coup...) A-t-on constaté une explosion de la population (du fait d'une disparition de ses prédateurs par exemple) qui justifierait 50 000 tueries par an ? Est-ce vrai systématiquement sur tout le territoire français ou avons-nous des cas localement exceptionnels ? Quelles études étayent ces choix ? Et pourquoi trois ans ? pourquoi pas un, quatre, dix... ? Je pense que nous avons à faire plutôt à une mesure clientéliste pour se mettre à bien la filière des pisciculteurs. Mais vous vous mettez à dos le reste de la population. Mauvais calcul. |
| 10/08/2016 12:39 | Julien | Contre la destruction des Grands Cormorans. | Ce sont, comme d'habitude, les espèces animales (de surcroît souvent protégées) qui sont responsables de tous les problèmes que l'Homme a su créer afin d'arriver à sa propre pérennisation. Jamais de solutions, autres que l'extermination animale, ne sont envisagées. Encore une espèce protégée dans le viseur du lobbying agroalimentaire. Quand cela va-t-il s'arrêter ??! Une fois de plus, on assiste à la destruction animale ! ABSOLUMENT CONTRE !! |
| 10/08/2016 12:39 | Stéphan M | Opposée à la destruction des grands cormorans | Non à la destruction des grands cormorans pendant 3 ans. Il doit y avoir d'autres solutions que la destruction massive d'autant d'oiseaux protégés ! |
| 10/08/2016 12:39 | Sylvia | Contre ce projet débile | Contre le massacre des animaux sauvages après le loup maintenant les oiseaux, c'est quoi ce ministère de l'environnement. ... ?!!! Position beaucoup trop électoraliste et pas du tout pour la protection de l'environnement !! Je suis très DÉÇU par la position de ce gouvernement, je savais que la droite était nulle en la matière mais la gauche je ne pensais pas. ... !! 😯 😈 |

| | | | |
|------------------|----------------|--|--|
| 10/08/2016 12:40 | Olivier D | Une destruction à l'aveugle qui n'est qu'à moitié justifiée | Ce projet d'arrêté est une aberration. Si le grand cormoran avait été une espèce invasive, il se justifierait. Or il n'en est rien : l'espèce a eu, à aujourd'hui et aura toute sa place dans nos paysages. Doit-on également éradiquer goélands, hérons et martins-pêcheurs ? C'est absurde ! Cet arrêté autorise une destruction hasardeuse et aveugle d'une espèce magnifique. De plus, la perturbation des réseaux trophiques par l'homme a toujours des conséquences regrettables. Certes, je comprends la colère des pisciculteurs. Mais la destruction du cormoran n'en est certainement pas une solution. A-t-on des chiffres sur les dommages causés par l'oiseau ? Ne risque-t-on pas de les oublier au profit de considérations d'ordre général ? Le grand cormoran n'est qu'un bouc émissaire que la bêtise humaine et législative s'apprête à détruire. |
| 10/08/2016 12:41 | Choucrie | Non! | 'Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors, il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible' _ Tuer n'a jamais été une solution. |
| 10/08/2016 12:41 | Valdeleire | Non | Je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Je connais et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |
| 10/08/2016 12:42 | Ghislaine GAU | Non à la destruction | Tuer (solution idiote) n'est pas gérer, essayons la stérilisation ou une autre méthode intelligente qui respecte la vie. |
| 10/08/2016 12:44 | Chefan | Contre | Contre, car les chasseurs les tirent déjà impunément! Pour la régulation, mais maîtrisée!!! |
| 10/08/2016 12:45 | Lemarié Claire | Destruction des grands cormorans | Aucune justification valable pour cette tuerie imbécile:il faudrait savoir si la France veut de la biodiversité ;comme d'habitude,c'est l'avidité humaine qui prime sur la logique et le respect de la vie; comme d'habitude, on refuse la coexistence avec les animaux sauvages au mépris de l'avenir écologique; écoeuré! |
| 10/08/2016 12:45 | Robert Moreau | Non à la destruction d'une espèce protégée!!! | Une fois de plus la France se distingue par son irrespect des espèces protégées Pourquoi les solutions aux problèmes agricoles, engendrés par des modes d'exploitation aberrants, devraient-elles toujours être défavorables aux animaux sauvages et à l'environnement? Des solutions alternatives doivent bien exister si on veut se donner les moyens! A se demander à quoi sert notre super ministère de l'écologie qu'on devrait renommer ministère de l'agriculture bis ou ministère de la 'défonce'de l'environnement!!! Donc, non, mille fois non à la destruction des grands cormorans! |
| 10/08/2016 12:46 | Marianne A | Destruction d'espèce protégée, rien ne vaut choquo dans l'intitulé ? | Une fois de plus, les têtes (bien pleines ?) des fonctionnaires des cabinets ministériels n'ont rien trouvé de plus intelligent que de proposer la suppression de milliers d'oiseaux protégés pour plaire à quelques pisciculteurs trop occupés pour pouvoir simplement protéger leurs étangs. Quelqu'un pourrait leur expliquer que protéger ne peut pas dire détruire, et encore moins à grande échelle ? Quelqu'un pourrait leur expliquer ce qu'est une chaîne alimentaire ? Quelqu'un pourrait leur expliquer que de la mettre à mal, encore et encore et encore, va à plus ou moins court terme, signer l'arrêt de mort de l'espèce humaine ? |
| 10/08/2016 12:47 | Amélie | Non au massacre!!! | On devrait renommer le ministère de l'environnement par 'le ministère anti-biodiversité'. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de massacrer pour régler un problème. Si ce ministère faisait correctement son boulot, il trouverait certainement d'autres alternatives! Je suis évidemment contre ce projet mais à mon avis l'Etat a déjà pris sa décision et cette consultation ne sera pas prise en considération. Vive la France!!! |
| 10/08/2016 12:49 | Triboulet | Comprendre avant d'agir.. | La cormoran est une espèce protégée... Comprendre son rôle dans la chaîne alimentaire halieutique permet aussi de comprendre la densité de sa population en un lieu précis. Comme pour les autres espèces, l'abondance de nourriture est souvent l'un des facteurs favorisant le succès de sa reproduction. Intervenir dans la chaîne alimentaire d'un espace naturel devrait donc supposer une vision spécifique avant toute intervention visant à réguler la pression réelle de cette dernière sur une zone naturelle donnée. N'oublions pas également que l'un des rôles d'un prédateur est aussi de contribuer à un équilibre quantitatif mais aussi qualitatif des populations qu'il chasse, en capturant notamment les individus malades ou plus faibles. 50000 cormorans comme quota à abattre me paraît être un nombre particulièrement important... Sur quelles bases d'analyse du milieu sur le terrain repose-t-il ? Existe-t-il une étude d'impact préalable sur ce projet site par site ? Pourrions nous en avoir connaissance ? En effet, si la législation et la 'simplification administrative' ont le mérite de définir un cadre général, il paraît nécessaire, pour agir 'en bon père de famille', de définir sur chaque zone concernée un mode opératoire prenant en compte la spécificité de ses équilibres. En synthèse, c'est un peu comme les antibiotiques, pas automatique ! Christophe Triboulet |
| 10/08/2016 12:50 | ROSARIO PAWLAK | Rejet pour la destruction des Cormorans | L'homme est un insatisfait permanent et un assassin ! Ce n'est pas à nous de réguler la nature, c'est à elle seule de le faire ! Bon sang respecter tout être vivant et arrêter de tout vouloir contrôler ! |
| 10/08/2016 12:52 | Mireille | Non à cette destruction barbare d'animaux sensibles ! | Nous ne pouvons pas détruire tous ce qui nous dérange. Les cormorans étaient là avant, nous leur mettons de la nourriture sous le nez, on ne peut donc pas leur reprocher de se servir. C'est à nous de nous adapter et de trouver des solutions qui nous conviennent. |

| | | | |
|------------------|----------------------------|--|--|
| 10/08/2016 12:53 | CORRUBLE | Cormorans | Encore une fois, un projet préparé par des technocrates parisiens privilégiant l'aspect économique et électoral avant tout, sans aucun égard pour la nature. En effet, le grand cormoran est considéré comme un nuisible à éliminer dans les zones de pêche et les piscicultures. Dois je encore une fois rappeler que le plus grand prédateur de la planète est L'HOMME. Que nos gouvernants fassent preuve de discernement en face des 'dictacs' du monde de l'agriculture. En un mot, évitons des décisions à l'emporte pièce en limitant le nombre d'abattage à un chiffre beaucoup plus raisonnable et uniquement dans certaines zones sensibles. Jean-Luc du Marais Breton entre Vendée et Loire Atlantique. |
| 10/08/2016 12:53 | Circaete35 | Non à la destruction des cormorans | Pourquoi pas un projet d'arrêté d'interdiction contre les chasseurs qui tirent sur tout ce qui bouge au nom de leur sacro-sainte liberté de tuer. On atteint le tréfonds de la bêtise avec ce genre de texte. Demain quelle espèce d'oiseau sera sacrifiée à notre modèle économique qui fait fi de l'environnement en général et la vie en particulier. |
| 10/08/2016 12:53 | Martineau jean-baptiste | Non au massacre des cormorans | Pourquoi est ce que l'homme se sent toujours obligé de détruire son environnement par facilité et pour de l'argent alors qu'il existe des solutions pour une cohabitation avec les animaux. A force de tout détruire autours de nous, nous finirons par nous détruire. Les cormorans sont des oiseaux magnifiques et passionnants, non à abattage! |
| 10/08/2016 12:57 | Mamath Florentin | NON au tir de 50000 grands cormorans | Pourquoi tuer des cormorans qui ont tous les droits d'être là où ils vivent... Le grand cormoran est une espèce protégée qui pêche pour vivre, ils ne font pas la différence entre les endroits où il y a le droit de pêcher ou non, ce n'est pas leur faute, ils vont là où il y a de la nourriture. Il faut juste trouver quelque chose pour que les cormorans ne viennent plus chasser dans les étangs où ils n'ont pas le droit... |
| 10/08/2016 12:58 | J-François Poignant | Non à ce massacre. | NON à ce massacre irréfléchi et gratuit. Les pisciculteurs peuvent protéger leurs exploitations d'autres façons. Ils peuvent couvrir leurs bassins de filets de protections. Les éleveurs de volailles arrivent bien à le faire. Pour ce qui est de l'élevage en étang, pourquoi ne pas développer des bassins flottants, comme pour les fermes marines, faciles à protéger... Tuer est une solution trop facile. |
| 10/08/2016 12:59 | Vincent Veuriot | Non à la destruction de masse | De tous temps, la destruction massive de quelques espèces animale ou végétale qu'elles soient pour éradiquer un quelconque 'fléau' s'est avérée une erreur fondamentale de la part des humains. Et a même vu empirer la situation. Les exemples ne manquent pas... Une approche intelligente et affinée du problème doit être effectuée afin d'apporter la meilleure solution. C'est à dire la plus adaptée au respect de l'environnement et de chacun. Cormorans inclus. Ne jamais agir de manière radicale. Mais progressivement. Comme le fait la Nature. |
| 10/08/2016 13:00 | gérald | Insensé | Cela me paraît insensé de faire disparaître ces 50 000 oiseaux, cela me fait penser à tous les propriétaires de voitures qui veulent éradiquer les corneilles, car celles ci abiment leurs joujous |
| 10/08/2016 13:00 | Panni Noël | Destruction programmée d'une espèce protégée: on marche sur la tête! | Quel intérêt de protéger une espèce si c'est pour programmer sa destruction par dérogation? Le Cormoran est une espèce protégée et ne doit pas subir de plan de destruction par dérogation, c'est l'Homme qui doit s'adapter à la Nature et non pas l'inverse! Des solutions peuvent être étudiées pour cohabiter avec les pisciculteurs. Il faut conserver la diversité de toutes les espèces afin de ne pas créer de déséquilibres irréversibles! L'avenir de la Planète en dépend! |
| 10/08/2016 13:01 | dubuisson daniel | Non au massacre des grands cormorans | Mme ROYAL quand allez-vous cesser de vous attaquer à la nature, aux loups, aux ours, et maintenant les grands cormorans? Est ce là le rôle d'un ministre de l'environnement? CAP 21 devrait vous obliger à plus de réflexion. Que vous ont fait ces pauvres animaux pour que vous les détestiez tant? |
| 10/08/2016 13:01 | Isabelle Schoenacker Rossi | Non à la destruction annuelle des cormorans | Cessez de porter atteinte à la faune naturelle la seule solution pour préserver la biodiversité et de cesser d'intervenir en détruisant, y compris ce qu'on a décidé de protéger précédemment protéger plus d'espèces et parvenir à recréer l'équilibre naturel que nous avons détruit créer des parcs naturels marins sur un maximum de surface de littoral français et dans 15 ans nos enfants auront peut être la chance de découvrir les poissons et les mammifères marins, les oiseaux qui ont disparu de nos côtes françaises souvenez vous de ce que Cousteau et tant d'autres après lui n'ont cessé de crier sans être entendus |
| 10/08/2016 13:02 | Boismortier | Préserver l'éco système des rares zones humides et préserver une activité ancestrale ! | J'habite dans l'Indre, près du parc de la Brenne. Je participe chaque hiver depuis 30 ans aux pêches d'étang. L'arrivée du grand Cormoran, est un fléau pour cette fragile activité économique utile pour la vie de notre pays mais aussi pour l'équilibre naturel du système. Je ne comprend pas pourquoi on favoriserait le développement d'un oiseau de mer qui, heureusement, n'est pas menacé de disparition et surtout qui n'a pas de raison d'être dans les terres. Il est, au même titre que les écrevisses de Louisiane, une menace de l'éco système, de la bio diversité des étangs. Il convient que le plus grand nombre comprennent bien notre soucis de préserver, tant l'équilibre écologique très fragile de nos zones humides ainsi qu'une filière économique traditionnelle et populaire qui ELLE pour le coup est en voie d'extinction ! |
| 10/08/2016 13:02 | Louisa Z. | Non à la destruction non contrôlée d'une espèce protégée | Gérer les espèces protégées par la loi doit nécessiter transparence, lisibilité, traçabilité, garanties uniquement par les représentants de la dite Loi en toute logique. Pour une gestion concertée des territoires, pour un partage raisonné des espaces... pas de massacre à l'aveugle. |

| | | | |
|------------------|-----------------------|---|---|
| 10/08/2016 13:02 | Maillot marlene | NON | Je suis totalement contre se projet ! Les cormorans sont des oiseaux magnifique et surtout protéger pour de bonnes raisons ! Je ne vois même pas comment se projet à pu voir le jour. |
| 10/08/2016 13:03 | Alex.T | Je suis contre | La France se détache encore des autres pays par sa volonté à tout prix d'utiliser les armes et la violence pour régler des problèmes. Après les loups, les bouquetins voilà une troisième espèce protégée qu'elle décide d'abattre avec des chiffres disproportionnés, le grand cormorans. Il serait mieux d'utiliser l'argent public pour protéger d'autres espèces plutôt que comme à chaque fois, le gaspiller face à la pression des lobbys. Il serait temps d'arrêter d'aller à l'encontre de la nature mais plutôt dans le même sens. |
| 10/08/2016 13:04 | ferlat | Non à cette destruction massive | Le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Je connais et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |
| 10/08/2016 13:04 | jackye | Protégeons la biodiversité | En tant qu'adhérente de la LPO, je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel car je considère le quota disproportionné. Je suis totalement opposée à la destruction des cormorans et pense que d'autres solutions peuvent être trouvées pour les pisciculteurs. Réfléchissons avant de porter atteinte à la biodiversité ! |
| 10/08/2016 13:04 | Une varoise en colère | Non au projet d'arrêté relatif au grand Cormoran | Je peux comprendre les problèmes que peuvent rencontrer les pisciculteurs mais le nombre de 50 000 cormorans tués par an et ce pendant 3 ans me semble plus que disproportionné. Ce qui ferait une perte de 150 000 cormorans en 3 ans. Est ce que cela permettra d'éviter les dégâts occasionnés aux piscicultures?? Et si cela ne fonctionne pas! Que fera t-on? on augmentera encore les quotas de destruction 100 000 par an voire plus!! Ce projet d'arrêté peut être la porte ouverte aux dérives. Il y a un risque que de jeunes cormorans, parents puissent être abattus. Les poussins ne pourront donc pas survivre, ce qui accentuera le taux de perte par an des grands cormorans. Le taux de mortalité lors de la première année chez les jeunes cormorans est important (40%). D'autant plus que le lien de causalité entre perte de poissons dans les pisciculture et la prédation des grands cormorans n'est pas démontré de façon certaine, directe et non équivoque. Une étude plus poussée en la matière serait nécessaire. Avant de recourir à une solution aussi radicale envisageons des solutions moins extrêmes. |
| 10/08/2016 13:06 | Le Contellec | Non à cette tuerie | A force de détruire ce qui gêne nous n aurons plus rien et notre terre deviendra stérile laissez les chaînes alimentaires se reconstituer et les prédateurs naturels faire le nécessaire Non je m oppose de toutes mes forces à cette extermination programmée |
| 10/08/2016 13:06 | Francois T. | Non au projet | Je suis contre ce projet d'arrêté. Il ne s'agit en aucun cas d'une espèce nuisible ... |
| 10/08/2016 13:08 | Betty | Trop peu de réflexion sensée chez les élus! Arrêtons demarcher sur la tête! | Non à cette réponse par destruction des membres d'une espèce, de surcroit protégée!!! S'il y a du poisson, il y aura forcément de nouveaux cormorans chaque année! Il faut étudier une autre solution (matérielle) pour protéger la pisciculture. Arrêtons de s'en prendre stupidement aux espèces qui participent à la vie de notre planète! Avec une réflexion par l'abattage, dans ce cas pourquoi ne pas abattre d'autant d'êtres humains qui nécessite autant d'élevage piscicole!!! |
| 10/08/2016 13:09 | Monique RINUY | Le chiffre de 50000 est disproportionné | Ce n'est plus de la régulation, c'est une menace pour l'espèce |
| 10/08/2016 13:11 | Hervé | Hâte au massacre! | Projet barbare et rétrograde ! À quand de vraies solutions proposées par de vrais spécialistes ? Toujours la facilité ! Quelle planète voulons nous laisser à nos enfants ? |
| 10/08/2016 13:14 | L. Gabriel | Non! | Non au massacre des grands cormorans ! Pour décider de réguler une population d'oiseaux, il faudrait avoir la certitude d'agissements honnêtes, précis et maîtrisés. C'est malheureusement loin d'être le cas actuellement, chacun voyant midi à sa porte...Difficile! |
| 10/08/2016 13:14 | Krzeminski Sabrina | Non à la destruction du Grand Cormoran | Il n'est pas admissible d'accepter des tirs de destruction massive, jusqu'à 50000 individus de cette espèce protégée faisant partie de notre écosystème! La destruction et le meurtre ne sont jamais des solutions! Il est temps que la France cesse d'être le plus grand destructeur d'espèces sauvages! Il est toujours possible de trouver des mesures de prévention et de limiter les naissances sans tuer sans barbarie! Merci pour l'attention portée à ma requête. Cordialement, |
| 10/08/2016 13:15 | Mélanie C. | Une nouvelle démonstration de l'hypocrisie politique du gouvernement !!! | Certains décisions des ministères sont de plus en plus incohérents. Publiquement, ils essayent de renvoyer une politique de préservation et de respect de notre environnement mais finalement c'est plutôt le contraire qui est démontré. Il est vrai qu'on ne peut pas négliger les inquiétudes des pisciculteurs mais je ne pense pas qu'une solution aussi drastique soit nécessaire: aller jusqu'à détruire 150 000 oiseaux en l'espace de trois ans. Ce type de ravage sur une espèce peut être désastreux mais cela aura aussi des effets sur tous ce qui entoure les Grands Cormorans. Avec les moyens actuels, ils peuvent largement trouver d'autres solutions moins barbare et radicale. Tuer des animaux parce qu'ils sont 'dérangent' pour certains n'est pas une solution. C'est avec ce type de réflexion que des espèces finissent par disparaître. Je suis contre cette solution. |

| | | | | | | | |
|------------------|-----------------|--|--|------------------|-----------------|---|---|
| 10/08/2016 13:16 | ASTRUC B | Je suis contre ce projet | Je pense que la notion d'espèce 'protégée' en elle même devrait être clarifiée et que les dérogations soient bien fondées et non pas se précipiter dans le prise de décision pour défendre le gagne pain des pisciculteurs.tout comme les espèces classées nuisibles de catégorie x les dérogations établies hâtivement pour calmer les esprits des uns entrainement toujours des conséquences irréversibles sur la faune et la flore. Il faudrait traiter ce sujet au cas par cas avec des études sur le terrains , cependant je suis sure que la solution est de laisser la nature établir l'équilibre par elle même. Par le biais de mon argumentaire je conteste ce projet. | 10/08/2016 13:34 | MAUGERARD | Non à la destruction des grands cormorans | La destruction d'une espèce protégée partout n'est aucunement justifiée et elle est sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |
| 10/08/2016 13:17 | portas marie | Un consensus | Quid de la protection des piscicultures ? Limiter les cormorans ne fonctionnera que si il y a des protections mises en place, sinon la situation perdurera sans fin. Les professionnels de la 'culture des poissons' doivent prendre leur part de responsabilités. Quant aux pêcheurs du dimanche, et bien les cormorans aussi ont le droit de manger sur cette planète. | 10/08/2016 13:34 | Régis PLET | Rétrograde... | Bonjour, on supprime leur habitat, leurs moyens de subsistances et on se plaint des conséquences... Serions nous devenus les spécialistes d'une résolution des problèmes à l'envers? A quel lobby cette fois ci cette proposition profite telle? Aux corporations de pisciculteurs ou de chasseurs? L'echo que je perçois de nos concitoyens est que nous sommes fatigués de ces gestions à l'emporte pièce , basées sur le tout détruire. Honte à ces méthodes d'un autre temps qui ne font avancer, grandir personne. Mr PLET du Mans |
| 10/08/2016 13:17 | drouin | Non au massacre ! | Il existe d autre moyen aujourd'hui de reguler des espece soi disant nocifs , d autant plus que la regulation sera faite par une troupe massive de quinquenaire et plus ,qui pour la plupart alcoolique pourrait profiter de massacrer grace a leur permis de chasse de nouvelles espece , encore une fois , ce projet est honteux | 10/08/2016 13:36 | Michel Mourolin | Halte à la prédation des milieux naturels par cette espèce nuisible | Détruire tout ce qui dérange le commerce: n'avez-vous pas d'autre philosophie ? Les pisciculteurs n'ont qu'à développer d'autres modes de protection, tels que des filets. La prédation, ça suffit ! |
| 10/08/2016 13:18 | Zorzan Jean Luc | Homo sapiens miserabilis | Il serait grand temps que notre espèce évolue,apprenne l'humilité avant qu'il ne soit trop tard et que ce monde ne tourne pas autour d'elle !!! | 10/08/2016 13:38 | Sanchez | Non à la tuerie de cormorans | Pas de dérogation, espèce protégée point. |
| 10/08/2016 13:19 | le coter | Mais que veut dire 'espèce protégée' alors ? | Je m'interroge de plus en plus sur le sens du terme 'espèce protégée'. A nouveau une espèce protégée que l'on veut 'tirer' (comme d'autres pour diverses raisons). Si l'homme intervenait moins, les populations animales se régularaient de façon naturelle. Le problème n'est pour moi pas posé dans le bon sens. Je suis donc contre cette proposition. | 10/08/2016 13:39 | Adeline L | Non au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux | Je suis contre ce projet d'arrêté fixant des quotas de tirs pour une période de 3 ans. Le statut d'espèce protégée perd tout son sens avec cet arrêté, et ce encore une fois dans un but à caractère lucratif... La mise en place de ces quotas donnera le droit aux tirs qui ne répondront plus à des destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés sur des bassins piscicoles. De plus, d'autres alternatives peuvent être envisagées : certaines techniques d'effarouchement ont porté leur fruit dans le département de la Loire, en faisant déplacer les Cormorans sur des points d'eau localisés dans les Espaces naturels sensibles et donc non concernés par des intérêts piscicoles. Enfin, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires ! |
| 10/08/2016 13:19 | Ent | NON A LA DESTRUCTION DU SAUVAGE !!!! | y'en a marre ! qu'on laisse les espèces protégées en paix ! qu'on laisse les animaux vivent et se nourrir tranquillement ! depuis quand les animaux sont accusés de destruction ?? c'est plutôt l'humanoïde bipède qui le fait et ce depuis qu'il est sur cette terre !! ministre de l'environnement votre boulot c'est ça ? de tuer la vie sauvage ! et de sauver les pauvres pisciculteurs qui se plaignent que les oiseaux viennent se nourrir ! mais putain ou on va là ! faut arreter les conneries ! Arreter de tuer et chasser le sauvage ! je m'oppose à ces tueries massives de cormorans qui est d'une stupidité sans nom ! l'humain se donne le droit de tout détruire alors que c'est LUI le parasite , le cancer de la planète ! VOUS GOUVERNEMENT ET AUTRES HUMAINS SACHEZ QUE SANS LE SAUVAGE SANS LA NATURE VOUS NE SERIEZ PAS LA ! LA NATURE NA PAS BESOIN DE L HUMAIN POUR VIVRE MAIS LHUMAIN A BESOIN DE LA NATURE POUR VIVRE c'est aussi simple que ça et vous autre pauvre politiques qui ne comprenaient rien à tout ça ... NON A LA DESTRUCTION DU SAUVAGE ! OUI a la DESTRUCTION DE CES POLITIQUES QUI NOUS FONT VIVRE DANS UN MONDE DE MERDE OUI A LA DESTRUCTION DU GOUVERNEMENT !! qui détruit LA VIE ! | 10/08/2016 13:42 | lx2k | Non, on laisse les oiseaux vivre | Tout est dit dans le titre. |
| 10/08/2016 13:21 | Grégory Aubert | Non au carnage des cormorans!!! | Vivant sur le littoral Seinomarine je constate régulièrement le gaspillage et le non respect dont font preuve les pêcheurs soi-disant professionnels en matière de taille de capture. Laisant traîner leurs détritiques sur les quais du port de Dieppe, lequel sent parfois si fort le gasoil et tellement irisé que se promener devient impossible. Enfin pratiquant une pêche de loisir respectueuse en bord de mer je peux affirmer que de nombreux cormorans périssent déjà dans les filets tramails tendus dans la bande des 3 milles nautiques. Donc avant de s'en prendre aux animaux il faudrait peut être faire un minimum respecter les règles en vigueur. Donc NON à ces mesures !!! | 10/08/2016 13:42 | Bouhour | Rétablissons un équilibre pour tous | Je lis ces commentaires de citoyens souhaitant protéger les cormorans. Soit, moi aussi j'aime bien les oiseaux sauvages mais je demande aussi à protéger mes poissons et je voudrais que ces défenseurs des cormorans viennent assister aux prélèvements sur mes poissons. Sur mon étang, je suis à même d'observer leur pêche, leur chasse sous-marine devrais-je dire. J'accepte les prélèvements des grèbes huppés, des grandes aigrettes, des trop rares martins pêcheurs et des hérons gris cendrés, parce qu'ils sont raisonnables dans leur effectif et dans leurs prélèvements, mais tel n'est pas le cas des cormorans. Ils sont nettement plus destructeurs et voraces. Je ne demande pas le droit de tuer des milliers de cormorans, mais le droit de les tirer pour les effaroucher quand ils sont une certaine et qu'ils quadrillent pendant des heures notamment à l'automne. Au moins, l'équilibre serait préservé pour tous, pisciculteur compris. Et mes grosses carpes n'agoniseraient plus sur blessures des becs des cormorans... Personne ne s'émeut de ce que l'homme tue des rats ou des ragondins, et je ne vois pas de protestations pour préserver les crapauds ou les hérissons des roues de nos voitures. Je pense qu'il y a des morts d'animaux qui émeuvent et d'autres pas. Ceux qui plaident pour le cormoran ne voient pas leurs poissons être tués et ne connaissent pas la situation aujourd'hui totalement déséquilibrée. |
| 10/08/2016 13:23 | charrier | Je m'oppose à ce projet | Je m'oppose à ce projet | 10/08/2016 13:44 | Vincent | Non à la chasse aux Cormorans | Encore un projet délirant porté par les chasseurs-pêcheurs, avec un arrière goût puant d'électoratisme. En plus de légitimer des abattages imbéciles d'une espèce protégée, ça légitimera le braconnage, quelle stupidité! Cet animal a réussi à survivre à l'homme uniquement grâce à la protection témoignée depuis quelques temps. S'il est autant présent (je pense qu'il est en fait simplement revenu dans son territoire d'origine) c'est parce que la cupidité et la rapacité humaine sans limite, provoque la destruction des poissons de mer. Ce magnifique animal n'a pas d'autre choix que de remonter les rivières pour se nourrir. Dans ce cas, boycottons ce gouvernement et les piscicultures ! |
| 10/08/2016 13:26 | BLOIS | Arrêtez le massacre | L'ouverture de quotas de destruction de cormorans n'est pas une bonne solution. Dans les élevages de poules, il y a des grillages pour interdire l'entrée des animaux friands de poules. On ne tue pas toute la faune alentour. | 10/08/2016 13:47 | claveline | Je suis contre cet arrêté | Pour les 5 départements normands c'est 105 (14) + 120(50) +900(76)+ 300 (61) + 1125 (27) = 2550 gd cormorans continentaux qui pourront être tués sur 3 ans et pour la France c'est 154 257 sur 3 ans. Cela paraît énorme. D'où sortent ces quotas, sur quels décomptes des population entre les deux sous-espèces ? En effet, l'arrêté indique que cela vise la sous espèce (sinensis), mais ne précise pas que c'est l'espèce continentale qui comme on le sait est quasi in-différenciable de la sous espèce côtière (carbo) !Donc des côtières vont y passer ! Le texte de la consultation indique comme objectifs la protection des piscicultures et des poissons protégés ou en statut défavorable de conservation. Aucune espèce n'est citée, mais les principales protégées par l'arrêté du 8/12/1988 sont les amphihalins (sauf l'anguille), le brochet, l'ombre commun, la vandoise, les loches, la bouvière... mais seule la destruction des œufs et des zones de reproduction est interdite, pas la pêche. sauf pour le gd cormoran !?? Il est vrai que le gd cormoran se nourrit essentiellement de saumons et de lamproies ;) !??? et que c'est lui le grand responsable de leur régression et non les barrages et autres pollutions ! Tout ceci n'est pas sérieux et demande plus de fondements scientifiques. Je ne nie pas l'impact du cormoran sur les pisciculture mais l'homme doit essayer de s'adapter à son écosystème et pas systématiquement l'inverse ! |
| 10/08/2016 13:30 | cerda Nathalie | Non à la destruction de 50000 cormorans geants | Cette espèce est protégée... Il ne faut pas la détruire. | | | | |
| 10/08/2016 13:31 | Wilfried | C'est un scandale ! | Proposer la destruction de 150 000 oiseaux protégés sur 3 ans, et vous oser encore appeler ça 'une espèce protégée' !!! Je constate une fois de plus que L'État français à une conception très 'particulière' de la protection, que ce soit de ses citoyens, ou des espèces qui vivent sur notre territoire!! Et après les cormorans, de quelle espèce vous 'occuperez' vous?? Des hérons, des aigrettes, des goélands !! STOP STOP STOP à cette folie !!! Les gestionnaires français ne savent qu'envisager la gâchette et la destruction comme seule réponse aux défis soulevés par la cohabitation avec la faune sauvage ! J'ai honte de ce projet d'arrêté contre lequel je m'insurge !! Je vous interdit formellement d'utiliser mes impôts pour satisfaire votre clientélisme auprès de certains pisciculteurs !! Le monde vivant ne leur appartient pas, il nous appartient à TOUS et je vous dis NON !! | | | | |
| 10/08/2016 13:32 | nanacocci | Destruction cormoran | Je suis contre l'idée de réguler le cormoran sur les colonies de reproduction, déjà ce n'est pas sélectif et en plus seulement quelques individus spécialisés impactent les piscicultures. Ce n'est pas du tout proportionné comme réaction 'humaine'. | | | | |
| 10/08/2016 13:33 | Alexandre Ern | Non justifié | Non à cet arrêté avec un chiffre de 50,000 qui ne me semble pas justifié | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------|---|--|------------------|--|---|--|
| 10/08/2016 13:47 | Paul | NON | Bonjour, jamais autant d'arrêtés autorisant la destruction d'espèces protégées n'a été promulgués. Bouquetin, Loup et maintenant Cormoran. Le ministère ne devrait-il pas plutôt trouver des moyens pour préserver ce qu'il reste de biodiversité en France ? On fait plus que marcher sur la tête ! Merci d'annuler ce projet absurde, inutile, incohérent et de consacrer votre temps de travail à des projets vertueux ! Ex : Accompagner correctement le retour de la grande faune en zone pastorale...Interdire une bonne fois les pesticides...Interdire les sacs plastiques pour de vrai...Favoriser les gens qui vont bosser en vélo plutôt que ceux qui prennent leur voiture et le déduise de leurs impôts...Interdire les bateaux à moteurs dans les aires marines protégées...Condamner sévèrement la destruction volontaire d'espèces protégées...S'opposer clairement au gaz de schiste et aux OGM... Cordialement | 10/08/2016 14:07 | XOXOXOXOXOXO | Oui à la régulation | Je comprend parfaitement les personnes voulant protéger ce pêcheur vorace. Cependant le problème c'est que le cormoran n'a quasiment aucun prédateur. 2 choix s'offre à nous. Soit on le régule nous même, soit l'espèce va tellement faire de dégâts dans nos eaux que les populations piscicoles vont diminuer très fortement et par conséquent l'espèce va se réguler elle même (au risque de faire disparaître d'autres oiseaux pêcheurs). En tant que pêcheur, je trouve ça inadmissible de nous faire payer une cotisation extravagante juste pour exercer notre passion et voir que la moitié des alevins introduits se font tuer/blésser par cet espèce. Un lac comme celui du val d'Auron à Bourges est rempli de ces bêtes, il y a un nid dans chaque arbre. C'est insupportable, il faut réguler cette espèce. |
| 10/08/2016 13:49 | Giannitelli | Arrêtons de détruire ! | Il faut arrêter d'essayer de régler les problèmes par la destruction et le massacre des espèces animales qui nous entourent. Nous n'avons pas le droit en tant qu'être humain de tuer pour de simples raisons financières. La nature et l'ensemble des règnes vivants ne sont pas des objets que nous pouvons détruire à notre guise. Travaillons plutôt à protéger ces bijoux que sont la nature et la vie sauvage. | 10/08/2016 14:08 | VMML | Aucune justification | Les cormorans sont une espèce protégée car EN VOIE D'EXTINCTION. En autorisant le tir de 150.000 oiseaux sur 3 ans, vous vous rendriez coupable d'accélérer le non renouvellement et la disparition de l'espèce...! Les pisciculteurs ont des difficultés et aimeraient protéger leur activité mais cela ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. Chaque profession va-t-elle demander et obtenir le tir et l'éradication d'une espèce protégée? Les Africains vont-ils éradiquer les lions pour que les touristes puissent faire un trek tranquille dans la savane?? |
| 10/08/2016 13:54 | Jean-Yves Philipps | Non catégorique à une ineptie de plus ! | On atteint le fond dans ce pays, en parti gouverné par des incapables. Est-il prévu des mesures drastiques afin de combattre les politiques véreux, l'extrême chasse, la surpêche, l'agriculture intensive, et autres cruautés intolérables ? A l'évidence, les animaux sont la seule cause de tous les maux de ce pays ! | 10/08/2016 14:12 | Syndicat des propriétaires et exploitants d'Étangs du Val de Loire | Bon début | Ce projet d'arrêté est un bon début. Il faut maintenant avoir le courage d'aller plus loin. Que les protecteurs des cormorans viennent passer quelques jours pour faire le travail des pisciculteurs afin de se rendre compte de la pénibilité du travail pour des résultats parfois ridicules. SEVL |
| 10/08/2016 13:55 | Bruno Marcandella | Cette mesure me paraît inutile et nuisible | Si les grands cormorans portent tort à la pisciculture, alors la vraie mesure à adopter est la protection des espaces de pisciculture, pas la destruction d'une espèce protégée. Attribuer des quotas de destructions ne permet pas de protéger spécifiquement les espaces de piscicultures. Une fois que le pisciculteur aura abattu tous les cormorans du coin, d'autres vont venir Je serais plus favorable à accorder une aide aux pisciculteurs et les aider à développer des moyens de protections. | 10/08/2016 14:13 | g | Non pour cette solution | n étant pas un expert en la matière mon avis c est que je trouve ce chiffres de 50000 par an et sur 3 ans énorme , n y a t il pas d autre moyens pour que tout le monde trouve chaussure a sont pied ? |
| 10/08/2016 13:56 | jean pierre gaillard | Foutez la paix à la nature!!!! | Occupez-vous plutôt du traitement des animaux de laboratoires, de l'élevage intensif, du scandale des animaux de laboratoire. Qu'est-ce qui vous motive? le lobby de la pêche? ici en Bretagne, certains gros cons demandent aussi à se débarrasser des phoques sous prétexte qu'il mange 'leur' poisson....La nature n'a pas besoin de l'homme mais l'homme lui a besoin de la nature.... | 10/08/2016 14:14 | Odile LE GOC | IL N'Y A AUCUNE RAISON VALABLE DE PROCEDER DE FACON AUSSI MASSIVE | Même si dans certains secteurs piscicoles le grand cormoran peut poser problème et si cela doit donner lieu à une régulation, pourquoi ne pas procéder par exemple à une stérilisation dans des lieux précis pour limiter l'extension de l'espèce à cet endroit précis. Pour le reste, sur nos côtes, ce magnifique oiseau protégé reste à sa place... |
| 10/08/2016 13:58 | Charlypigus | Action irréféchie | Faut-il détruire tous les nuisibles? Où classez-vous l'être humain? Autoriser la destruction de 50000 cormorans est irresponsable. Le nombre est effrayant.Cette mesure est incontrôlable. Ne serait-il pas possible de réguler leur reproduction, si besoin est? | 10/08/2016 14:16 | Daniel Potaux | NON ! | Je suis tout à fait opposé à ce projet d'arrêté. Le Grand Cormoran n'est susceptible de causer des dommages qu'aux pisciculteurs en étang, et ce de manière tout à fait ponctuelle. Une solution à ce problème est donc à rechercher au plan local, et si possible par des mesures de prévention. Les quotas fixés pas le projet sont hors de proportion par rapport à ces dommages. |
| 10/08/2016 13:58 | SCIPION | OK pour une régulation. | Si l'on avait pas interdit le ramassage des œufs dans les pays nordiques nous n'aurions pas connu l'invasion de ce prédateur piscicole. Il faut faire très attention lorsque l'on prend des mesures qui quelquefois se retournent contre nous (grenouille taureau, cormorans, écrevisses et plantes invasives...) Ensuite on ne sait plus comment régler le problème et il est trop tard!!! Il faut réguler les cormorans et arrêter de faire de l'angélisme... | 10/08/2016 14:19 | Anne noubel | non au massacre | Je suis contre la destruction massive des cormorans. Chez moi c'est les palombes ou pigeon ramier, que les chasseurs ont le droit de détruire toute l'année. Je souhaite des rapports plus harmonieux entre l'homme et la nature. |
| 10/08/2016 13:59 | feuilleit | NON | Contre la destruction des oiseaux ! Etrange point de vue que celui de 'protéger des piscicultures, étangs' quand on sait que la 'pêche industrielle' est autorisée, qu'elle menace les fonds marins, qu'elle choque si peu le consommateur de base... A quand d'autre passe-temps que ceux de la chasse et de la destruction des espèces vivantes ? A quand de vraies législations portant sur de dangereuses habitudes de prédation perpétrées à grande échelle, à des fins commerciales et irresponsables, mettant la planète en péril ? | 10/08/2016 14:19 | Joelle Gerin | Au nom de quel droit ? de quel fondement scientifique ? | En tant que veterinaire diplomée de Faune Sauvage autochtone , En tant que protectrice de la biodiversité et de ses écosystèmes , membre de la LPO , de l'ARAV , de LAAV , diplomée de fauconnerie ds le respect de la protection des rapaces d'Europe , , Amie de nombreux ornithologues , je m'insurge et m'oppose TOTALEMENT , a cette extermination sans fondement scientifique , de cette espèce , pour qu'une justification scientifique soit validée approuvée , elle demande au minimum 3 a 4 ans d'études avec le partenariat de multiples corporations connaissant l'ENSEMBLE des espèces et leurs interactions , pour le maintien de la biodiversité mondiale (pas juste la France) le comptages des oiseaux , de la faune sauvage , en general , se fait avec le concours d ' ornithologues de TOUS les pays d'Europe et autees , communications des données , (ceci prend du temps) , de la Federation des Chasseurs , qui sont au premieres loges pour la defences des espèces (ds leur intérêt) , de la DDPP , de multiples organismes de defences des animaux (telle la LPO) le rassemblement des données prend du temps , les commissions scientifiques se réunissent avec tous les partenaires universitaires et de ' terrain ' afin d'évaluer le bien fondé du nombre a abattre : UN NOMBRE QUI N'A DE VALEUR JUSTIFICATIVE , QUE SI IL DEMONTRE SA NECESSITE POUR LA SURVIE DE CETTE ESPECE . et encoreau nom de quel droit moral prenons nous celui de tuer ce qui ne nous appartient pas ?? Ce nombre est quel qu'il soit (50-500-5000) n'a ICI aucune valeur , parce qu'il ne répond a aucune recherche scientifique internationale , AUCUNE , pour les raisons que je vient de vous indiquer , mais bien en reponse a quelques politiciens , en mal de voix dd votes , en recherche de solutions immediates dans un domaine complexe , suand des propositions aussi absurdes sont proposees , elles demontrent justes le désespoir politique profond et meprisable d'ignorants ,qui pour de funestes desseins personnels , detruisent ce que leurs yeux , n'ont jamais pu leur faire apprecier Aveuglés par l'imcompétence , ils jettent des lois au mépris de ce que nous protégeons , non pour nous , mais pour nos enfants ...demain . AUCUN CHASSEUR , AUCUN PÊCHEUR , PERSONNE , qui respecte l'environnement , parce qu'il en vit , sa survie en dépend , ne peut ethiquement defendre cette proposition de loi absurde ... Unissons nous , toutes federations confondues pour arreter le massacre de notre patrimoine ecologique afin que l'indiscible indignité de la bête humaine , ne triomphe pas . Cordialement Dr Joelle Gerin Veterinaire praticien exclusif NAC diplomée de Faune Sauvage Autochtone |
| 10/08/2016 14:01 | Miermont Isabelle | Non à la destruction programmée des cormorans ! | Je suis consternée par cette programmation de destruction ! Mais que se passe-t-il ? Jusqu'où allons-nous, jusqu'à notre propre destruction ? Il faut sans cesse être vigilants pour un infime espoir de laisser un semblant d'héritage à nos enfants. Stop à ces aberrations ! | | | | |
| 10/08/2016 14:01 | Miermont Isabelle | Non à la destruction programmée des cormorans ! | Je suis consternée par cette programmation de destruction ! Mais que se passe-t-il ? Jusqu'où allons-nous, jusqu'à notre propre destruction ? Il faut sans cesse être vigilants pour un infime espoir de laisser un semblant d'héritage à nos enfants. Stop à ces aberrations ! | | | | |
| 10/08/2016 14:02 | Serge M | Trop ! | Bonjour, Je pense que les chiffres avancés sont démesurés! Une régulation, oui, une destruction totale de cette espèce non! | | | | |
| 10/08/2016 14:07 | Lyr War | Non au projet d'arrêté | Puisque ceci est une consultation, je souhaite faire part de mon désaccord à ce projet visant à la réduction du nombre de grands cormorans. Ces animaux, tout d'abord, ont toute leur place dans notre environnement. Il n'y a pas lieu de les présenter comme des nuisibles exotiques, ce qui semble être ici le cas. Cette sanction semble par ailleurs être décidée à l'aveugle : rien ne prouve son efficacité, et il est impensable de procéder à une telle extermination 'au cas où'. Les nombres proposés sont scandaleusement élevés. A quoi bon être une espèce protégée si l'on est plus abattu que du gibier ? Une fois de plus, ce projet fait montre d'une écoute plus importante de lobbies, chasseurs ou commerciaux, que d'un souci pour l'environnement. Ce projet ne peut, et ne doit pas être mis en œuvre. | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------------|---|--|------------------|--|--|---|
| 10/08/2016 14:25 | KESSACI | Non au prélèvement des cormorans | Tout comme le prélèvement des loups, la destruction des cormorans ne saurait se justifier de part les activités humaines. N'existe-t-il pas d'autres moyens que les pisciculteurs peuvent utiliser pour protéger leurs exploitations ? On ne peut permettre la destruction 'gratuite' d'espèces animales qui plus est par n'importe qui. | 10/08/2016 14:31 | c. mery | Protéger les cormorans | Ces oiseaux sont relativement moins nombreux que d'autres espèces et d'autre part, se nourrissent de petits poissons, je les ai observé, ces petites fritures abondent dans les étangs, marais et ne privent aucunement les pêcheurs, il faut rester juste, les pêcheurs ont d'autres espèces plus intéressantes pour eux, ne sacrifions pas les espèces qui, ne l'oublions pas, font la beauté de notre nature et notre environnement avec les goélands, les flamants et d'autres. Donc non à cette disposition non logique pour la nature. |
| 10/08/2016 14:25 | Flageul Guillaume | Non à cette proposition de régulation du grand cormoran | Non à cette proposition de régulation du grand cormoran, en sachant que le cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis) en fera aussi les frais puisque ce ne sont pas les chasseurs qui sauront faire la différence, d'ailleurs ils n'essayeront pas, et cette proposition sent à plein nez une pression supplémentaire des sociétés de chasse, malheureusement en France 2% de la population, parce qu'elle est armée se fait plus craindre que le reste de la nation. L'état ne propose que des holocaustes comme solution, c'est honteux, on pourrait plutôt encourager les pisciculteurs à protéger leurs installations, les cages piscicoles ne sont jamais très vastes, avec des filets. | 10/08/2016 14:31 | sundos | Que vaut la loi ? | Pourquoi faire des lois, les appliquer si c'est pour demander des dérogations ensuite pour ne pas les appliquer ? C'est absurde. Aidons les pisciculteurs à utiliser des outils contre une éventuelle surpêche des cormorans. S'ils vont dans les piscicultures, n'est-ce pas à cause du déficit de réserves halieutiques et à cause de notre surpêche/surconsommation ? |
| 10/08/2016 14:25 | MLEFEVRE | Non à la destruction du Grand cormoran | Le Grand cormoran est une espèce protégée à différents niveaux (français et européen). Bien qu'il puisse poser quelques problèmes vis à vis de la pisciculture et de la pêche, il ne peut en aucun cas faire l'objet d'une destruction en masse non ciblée et non-contrôlée. Il a depuis toujours un rôle écologique, notamment de régulation des poissons, et représente donc un maillon incontournable de nos écosystèmes. Si régulation il doit y avoir, elle doit être strictement contrôlée et déterminer sur des sites qui posent problèmes et non faire l'objet de quotas au niveau départemental. Cet arrêté ne doit pas devenir un prétexte pour autoriser la destruction gratuite des individus de cette espèce qui est actuellement protégée, mais qui déplaît à certains groupes de personnes. Si chaque espèce protégée se voit attribuée des dérogations permettant sa destruction, alors il remet en cause des années de lutte pour la sauvegarde de la biodiversité, qui notre bien commun à tous. Cessons d'ajouter encore mille et une dérogations permettant de contourner les statuts actuels des espèces. Si une espèce est dite protégée, respectons ce statut et faisons en sorte de comprendre quels sont les causes des problèmes liés à sa présence dans certaines zones jugées problématiques. Le suivi des espèces et des populations sur notre territoire et dans le temps, en donnant les moyens nécessaires aux autorités compétentes (ONCFS), est la seule solution pour comprendre les dérèglements actuels sur les dynamiques de populations, que ce soit pour le Grand cormoran ou pour d'autres espèces. C'est pour ces raisons que je suis contre ce projet d'arrêté. | 10/08/2016 14:32 | Gerard Monot | Une gestion nécessaire | Le cormoran n'est pas une espèce nuisible mais il doit être l'objet d'une gestion adaptée aux effectifs le mieux serait de le faire chasser pendant une période fixée chaque année en fonction des effectifs. |
| | | | | 10/08/2016 14:32 | MLB | Quelles sont les bases scientifiques de cet arrêté ? | J'ai voulu me renseigner sur les raisons qui poussent à vouloir tirer des oiseaux protégés, pensant naïvement qu'il y en avait peut-être une bonne mais je n'ai pas pu trouver facilement de source scientifique documentée quantitativement. Beaucoup d'articles dans des quotidiens nationaux ou régionaux, soit, mais ils ne citent pas plus leurs sources. Lorsqu'on décide du destin de ce nombre de bestioles, ça semblerait quand même être le minimum de fournir des raisons valables. Par ailleurs, si cela était justifié, pourquoi le déléguer à des particuliers porteurs d'un permis de chasse, pour lesquels il sera bien moins possible de contrôler l'application stricte des quotas ? Il y a (encore...) des services publiques en France, pourquoi se décharger ainsi ? L'ONCFS serait bien plus pertinent pour prendre en charge cela, et même avant devrait être intégré à cette réflexion en amont. |
| | | | | 10/08/2016 14:33 | CSutca | L'homme est un malade qui s'ignore ou qui veut s'ignorer!... | Comment pouvons nous être magnifiques et si lamentables? Par nos petits pouvoirs,nos envies d'engranger toujours plus de richesses sur le dos des plus démunis, sur le dos des autres espèces, nous abîmons ce qui est notre seule et unique grande maison, la Terre. Je peux être émerveillée par les prouesses techniques dont nos savants, nos ingénieurs sont capables mais ce moment là, cet état là ne dure hélas, jamais longtemps face aux bassesses humaines, à l'horreur installée, qu'elle soit destinée aux autres humains ou aux animaux. Nous sommes tous des monstres car nous acceptons ces états de fait. L'homme a perdu la raison et son cœur. Il n'a plus de compassion,il est devenu un être insensible.Serait ce la nourriture qui nous anesthésierait? On ne serait plus alors dans la fiction...Trop facile d'accuser les oiseaux, les mammifères, c'est souvent l'intervention de l'homme qui dérègle tout et plutôt que de se remettre en question,seul le compte bancaire est primordial. Il nous est plus facile d'exterminer ce qui nous gêne et qui créera un nouveau problème, mais on s'en fiche!..Même pas une pensée pour nos petits enfants, héritiers de tout ce gâchis!... Quand oserons nous nous dire non à cette fuite en avant meurtrière, irraisonnable? Faut il toujours donner tous les pouvoirs aux politiques et rester comme des pantins sans réaction? Je dis non à la technocratie imbécile, non à l'autoritarisme des puissants (groupes pharmaceutiques, banques, agro alimentaires, distributions etc.etc), je veux pouvoir choisir le monde dans lequel je veux vivre et le laisser propre pour les générations futures. Arrêtons ce cauchemar.De près ou de loin, par nos silences,nous sommes tous responsables. |
| 10/08/2016 14:27 | Bodenespat | Le massacre continue | Je suis opposée à ce projet qui va à l'encontre de mes convictions. Plutôt que de maintenir une saine régulation des espèces l'homme massacre sans vergogne celles qui le dérangent pour ensuite de nouveau les protéger. La nature n'est pas un joyo qui au grès des lobbyistes est manipulée par des apprentis sorciers. Ne trouvez vous pas exorbitant les chiffres que vous avancez. L'homme est le principal responsable de cette situation. Essayez enfin de trouver des solutions plus intelligentes en liens avec les associations expertes en la matière et surtout désintéressés vénalement, comme la LPO. P BODENES-GUERET | | | | |
| 10/08/2016 14:27 | Brigitte Renaud | Non au projet d'arrêté autorisant la destruction de cormorans | Je suis opposée à ce projet pour les raisons suivantes: • Le cormoran n'est pas une espèce envahissante et fait partie du patrimoine écologique français • Cette destruction risque de déséquilibrer encore plus l'écosystème sans apporter de solution valable aux dégâts causés à la pisciculture • la régulation d'une espèce devrait être confiée uniquement et sans exception à des agents de protection de l'environnement assermentés, et non à des chasseurs ou autres, en particulier lorsqu'il s'agit d'une espèce protégée. De plus elle devrait se faire sous le contrôle des associations de protection, LPO et ASPAS en particulier | | | | |
| 10/08/2016 14:28 | J.DARREAU, Pisciculteur | OUI à la destruction du cormoran | D'années en années, les étangs sont abandonnés à cause de ces bêtes noires. Des piscicultures mettent la clé sous la porte. En effet, les propriétaires et exploitants d'étangs se font littéralement piller de leurs poissons. La pisciculture, que ce soit en Brenne ou ailleurs, représente une économie locale non négligeable. Elle est source d'emplois, de tourisme, de consommation, fait perdurer une tradition qui existe depuis plusieurs centaines d'années. Une grande majorité des étangs ont été creusés par les hommes afin de produire du poisson. D'autre part, la pisciculture entretient les étangs et leur biodiversité. On sait très bien maintenant qu'un étang abandonné est voué à disparaître, à se fermer. Alors OUI, détruisons les cormorans. | | | | |
| 10/08/2016 14:29 | Guillaume D. | DEFAVORABLE | Bonjour, On ne peut que s'étonner de cette décision archaïque. Il existe d'autres solutions, certes moins visibles et plus onéreuses, pour protéger les zones piscicoles à long terme ! Proposition inacceptable ! | | | | |
| 10/08/2016 14:30 | Jean-Michel Feuillet | Oui à la préservation d'une espèce emblématique de Loire | Pourquoi détruire une espèce présente depuis 10 siècles sur la Loire tourangelle (écrit de Saint-Martin de Tours) ? Dans quel but ? Parce-qu'il mange du poisson ? Normal, car c'est une espèce piscivore. Qui mange aujourd'hui le poisson de Loire à part les espèces animales, personne le poisson est impropre à la consommation. On se demande alors pourquoi on veut détruire le grand cormoran et dans quel but ? | | | | |
| | | | | 10/08/2016 14:34 | BERTRAND Claude et Danielle | Lutte contre la destruction des cormorans. | Aujourd'hui il est important de sauver la nature et non de la détruire. il est inutile de tuer autant de cormorans qui ne sont pas nuisibles. on peut éviter qu'ils ne se reproduisent de trop seulement dans les lieux où la pisciculture est importante. |
| | | | | 10/08/2016 14:36 | Mikael TRICOIRE | Non à la destruction des cormorans | Rassurez moi, le Ministère de l'environnement a été créé pour protéger la nature et non pas pour la détruire ? J'ai de plus en plus de doutes ! Je rappelle à tous ces braves gens qui votent les lois ou qui les font appliquer qu'il est illégal de détruire une espèce protégée quand bien même il s'agit de faire plaisir à telle corporation ou à tel lobby. Arrêter de détruire et donnez-vous la peine de chercher de vraies solutions.Non à la destruction des cormorans. |
| | | | | 10/08/2016 14:37 | sylvie sassano | Non a cet arrete | Pourquoi faut il que l humain s erige tout puissant et décide de la vie et de la mort des autres occupants de la planète? Il n y a pas autres sources et decisions a prendre que de tuer des animaux qui ne sont Que Paix et Bonheur sur terre? |
| | | | | 10/08/2016 14:38 | Jean Louis Pouillet | Disproportionné | Déranger à la nature entraine d'autre perturbation en chaîne. On veut encore faire la guerre pour l'extension de quels intérêts. Tout ça pour des grands projets de pêcheurs miraculeux. |
| | | | | 10/08/2016 14:38 | TOFANI | NON | Pas de tirs de grand cormoran, ni de loups, ni d'ours et ni de lynx. Merci |
| | | | | 10/08/2016 14:39 | Jean-Michel DANNOUX | Non a la destruction massive des cormorans | Je suis contre une destruction massive des cormorans, le seuil de 50000 oiseaux sur 3 ans me paraît disproportionné. |
| | | | | 10/08/2016 14:39 | THOMAS Jean-Pierre Docteur en Biologie | NON à ce projet contre nature | L'absence de réelle démonstration scientifique étayée, la démesure du nombre de cormorans à détruire devraient faire rougir les auteurs de ce projet. Encore une démonstration de politique de courte vue et une opération d'entufumage pseudo démocratique qui permettra de satisfaire pêcheurs et chasseurs et autres prédateurs des ressources naturelles, comme d'habitude. J'aimerais avoir tort..... |

| | | | | | | | | |
|------------------|--------------------------------------|--|--|------------------|-----------------------|---|---|---|
| 10/08/2016 14:41 | Betty N | ...et toujours, et encore détruire la nature !.. | Le cormoran est un oiseau magnifique et pas si prolifique que cela ; et lui, qu'en pense-t-il ? De quel droit des humains (et surtout pêcheurs, et 'chasseurs' finalement, minoritaires) décident-ils de leur sort ? Ne pense-t-il pas, lui le cormoran, qu'il y a trop d'humains sur cette planète ?!.. | 10/08/2016 14:51 | Sebastien DRU | Pourquoi toujours la solution à travers le massacre ? | C'est fou comme ce sont toujours des solutions extrêmes qui sont retenues ou avancées !!! il existe certainement plein d'autres solutions, que je ne connais pas, mais je suis persuadé que ce n'est pas exténuant ou presque une population d'oiseaux que le problème sera résolu. À chaque fois que l'homme est intervenu de cette façon, nous nous sommes aperçus qu'il était trop tard. Et puis en terme idéologique , c'est pas très glorieux de se comporter de la sorte. Réunissons des professionnels de la pisciculture, des responsables de la LPO, des politiques et autres et trouvons une solution adaptée , mais surtout pas en passant par la solution la plus barbare ... | |
| 10/08/2016 14:41 | christophe dufour | Non aux tirs des cormorans | Je suis contre les tirs de cormorans ! Encore une fois On privilégie l'activité humaine aux dépens des espèces animales sauvages. C'est aux pisciculteurs de protéger leurs activités par des moyens passifs (filets, câbles en travers des parcelles) ! c'est facile, et pas contraignant. Le Ministre de l'environnement démontre encore sa complicité avec le lobby de la chasse, de l'agriculture intensive et de ceux qui ont du pouvoir ! ça suffit ! | 10/08/2016 14:53 | adeline sims | 10 aout 2016 13h53 | NON c'est inadmissible | Encore une fois l'interet monetaire prend le dessus sur l'interet ecologique. Le blaireau, le renard et maintenant le cormoran. Ou s'arreteront donc ces politiciens bussinessmen? |
| 10/08/2016 14:43 | jilet evelyne | non à la destruction massive des grands cormorans !! | Tuer, tuer n' y a t-il pas d'autres moyens que de détruire? Refus total de la destruction massive des grands cormorans. Que chacun se mette autour d'une table et trouve une autre issue que la destruction! | 10/08/2016 14:54 | Mollet | | Stop aux contrôle et régulation de la nature. Et bravo la cop 21!! | L'ancien ministre de l'écologie peut il remplir son rôle de sauvegarder la nature et préserver les espèces au lieu de 'modeler l'environnement' à sa guise!! La nature fait des choses, car nous modifions tout. Il ne faut pas surenchérir!! Juste la nature peut réguler pour la biodiversité. Alors les politiques au placard ou Royale prenait votée courage à 2 Mains et faites face à l'agriculture ! ! Et dites stop, vous êtes payés pour ça et en plus, c'est nous votre patron!! |
| 10/08/2016 14:43 | Caël Guillaume, étudiant en écologie | Encore une mesure prise sans la moindre étude menée | Ce qui nous dérange, il suffit de le faire disparaître ? Je ne prendrais même pas la peine de citer ce genre d'action dans l'histoire de l'Europe... 1- Cette action sera juste utilisée par les personnes aimant tuer. 2- Cela ne résoudra pas les problèmes liés à la pisciculture (contrairement à des propositions d'amélioration des procédés liés à cela) 3- Le Cormoran n'est pas responsable de l'instabilité des espèces en voie de disparition (recherchez des articles sur l'eutrophisation, l'enfoncement des lits des rivières, les pesticides dans l'eau, etc..) 4- le Cormoran a tout a fait droit d'exister dans nos écosystèmes, son impact n'est de loin pas comparable aux activités humaines TELLES QUE LA PISCICULTURE (qui elle détruit bien les espèces autochtones. Instruisez vous à ce sujet, c'est très intéressant). Etc... Si vous embochiez par exemple un bureau d'études en environnement avec un ornithologue compétant, et une personne s'y connaissant en milieu aquatique... Vous auriez droit à de VRAIES mesures appuyées par de la bibliographie, des exemples, des arguments... Ce qu'on appelle des solutions envisageables. Ce gouvernement est une honte en matière d'écologie. Sachez que c'est un sujet sensible et complexe, avoir fait de la politique n'aide en rien à comprendre cette science... | 10/08/2016 14:54 | Julie L. | | Cherchons une autre alternative | Je m'oppose à ce projet. Le cormoran est un oiseau protégé et ce n'est pas pour rien. Je ne suis pas experte sur le sujet mais il doit forcément y avoir d'autres alternatives. Réfléchissons à cela au lieu de se demander si nous pouvons tuer autant d'animaux. |
| 10/08/2016 14:45 | nathalie baudot | Non à la destruction des cormorans | Après la tuerie des bouquetins, des loups, des blaireaux voici celle des cormorans programmées. Mais qui sommes-nous pour décider ainsi de tuer des animaux qui nous embêtent. Si nous n'avions pas vider les mers et les lacs des poissons ils n'iraient pas manger des poissons d'élevage remplis d'antibiotiques et de farines animales. Je suis scandalisée. Il faut toujours se battre contre des projets imbéciles. Triste société | 10/08/2016 14:56 | pierrugues marie ange | | Corps mourants | La destruction massive d'une espèce protégée n'est pas admissible. Les pisciculteurs ont certes des difficultés mais il serait plus intelligent de se concerter et d'employer d'autres moyens de protection que la simple et stupide destruction. Accepter cela c'est accepter toutes sortes de destructions à l'avenir. Et après le cormoran, quel autre animal pâtira de cette solution extrême? |
| 10/08/2016 14:46 | Nouna | Non aux tirs sur des cormorans | Pauvre humanité, que faudra-t-il pour qu'elle évolue ??? Je dis non aux tirs sur des cormorans. Le cormoran est une espèce protégée et je suis pour la biodiversité. L'homme est le seul responsable d'une multitude de disparition d'espèces. Pour cette raison, je suis donc totalement opposée à leur destruction. Trouvez d'autres solutions, il y en a sûrement. Trop d'humains sont de vrais parasites sur cette planète, ils ne jurent que par les massacres d'animaux et la destruction de la nature. Quand comprendront-ils que sans la nature, ils ne sont rien et sont voués à mourir ??? | 10/08/2016 15:00 | Nilam | | Non au massacre des cormorans, oui à la biodiversité | Les cormorans sont des espèces protégées, et la seule réponse que nous trouvons à quelques nuisances pour certains, c'est TUER .Alors réfléchissons à d'autres solutions et de grâce ...rangeons les fusils et pas de mise à mort, que ce soit envers les cormorans ou les loups !!! La biodiversité nous en remerciera. |
| 10/08/2016 14:46 | Marie-Noëlle Garnier | Lamentable ! | Je m'oppose à cette hécatombe de grands cormorans; en Norvège , l'élevage des saumons est protégé par des filets ou protections. Nos pisciculteurs n'ont qu'à procéder de la même façon. Le coût de cette chasse peut être transféré à les aider à investir. | 10/08/2016 15:02 | Jean- Luc | | Toujours la soltion de facilité | Un contrôle contraignant doit être mis en place.....et réalisé. A quoi bon ouvrir des possibilités de trophée pour des sites où la mesure ne s'impose pas. |
| 10/08/2016 14:47 | Hugues BAUDVIN | Non | Massacrer des cormorans est aussi stupide que massacrer des renards. C'est encore pire puisque l'oiseau est protégé. 36 loups par ci, 50000 cormorans par là. La responsabilité administrative et politique (préfets) est plus que démagogique et ne valorise pas l'intelligence humaine. | 10/08/2016 15:07 | Germain | | Avesologies | - Grand Cormoran, tu manges des poissons. - Oui. - Et toi, tu manges aussi des poissons ? - Oui, beaucoup plus que toi. |
| 10/08/2016 14:48 | Anaïs GOUSSET | NON à l'arrêté visant la destruction de 50000 Grands Cormorans | La destruction de 150000 oiseaux protégés sur 3 ans (mesure sans nul doute reconductible) sans justification de nombre ni de lieux en lien avec l'activité piscicole est tout simplement inadmissible. Où sont les expertises sérieuses ?? Encore une fois, comme pour d'autres espèces protégées, la France se fiche éperdument de la convention de Berne qu'elle a pourtant signé, et qu'elle prétend défendre dans ses beaux discours. Mme Royal est décidément très forte pour parler de la protection des espèces en balade sur l'Okavango, et faire tout le contraire lorsqu'elle peut et doit agir sur le territoire dont elle est responsable, le nôtre !! Mme Royal, nous voulons garder nos espèces sauvages, quand bien même celles-ci 'se permettent' de contrarier les activités humaines trop habituées à se croire seules ! | 10/08/2016 15:10 | Arielle | | Cormorans | Encore et toujours la même solution finale ! Qui empiète sur le territoire de l'autre ? Quels déséquilibres cette nouvelle tuerie va-t-elle créer ?? |
| 10/08/2016 14:49 | Cormoran 50 | Aux fous 50 | On pourrait plutôt limiter la pisciculture histoire de dire que le poisson n'y reçoit pas une nourriture de très bonne qualité.Je n'en donnerais même pas à mon cormoran!!! | 10/08/2016 15:11 | Michèle13 | | Non au massacre des cormorans! | J'ai essayé de m'informer sur le problème: il semble que rien ne soit vraiment étayé par des chiffres et des données précises. Il faut des études fiables avant de prendre de telles décisions, la raréfaction du poisson a certainement bien d'autres causes que ces oiseaux (pollution, surpêche etc...) D'autre part, il est triste de constater que la seule solution proposée à un problème de ce genre est toujours la même: tuer, tuer, tuer... Pourquoi ne pas plutôt réfléchir? |
| 10/08/2016 14:49 | Sylvie souchet | Contre! | Nous n'avons pas le courage politique suffisant pour protéger notre faune et notre flore...mesdames et messieurs du gouvernements et tous nos politiques ayez enfin du cran... | 10/08/2016 15:12 | Phalacrofurax | Y en a marre | | Pourquoi ne régule-t-on pas les [imbéciles]? Avec de tels prélèvements, la population nicheuse disparaît purement et simplement. Comme tout prédateur, le cormoran se reproduit seulement et si la nourriture est disponible (pour tout le monde). Par ailleurs, c'est surtout l'aménagement et l'altération des cours d'eau qui ont impacté la biodiversité piscicole à grande échelle. Les nuisibles ne sont pas toujours ceux que l'on croit. {{Un très joli message envoyé par le pays hôte de la COP21.}} |
| 10/08/2016 14:50 | Laeitia Cavalier | NON! | Non! Le vivant c'est sacré. Il y a d'autres solutions, pourquoi ne les mettez-vous pas en application? Laeitia. | 10/08/2016 15:13 | Spiotti | | Non non non! | Il est vrai que le Grand cormoran peut être un 'gourmand dérangeant' pour certains professionnels mais est-ce que cela nécessite d'abattre 50 000 individus par an ? A-t-on mener des études sérieuses sur l'impact positif de cet abattage sur les populations de poissons ? Ne peut-on pas plutôt réfléchir sur le pourquoi de la croissance de population du Grand Cormoran et trouver des alternatives moins radicales pour infléchir cette croissance ? Pourquoi pas mettre des moyens pour protéger les élevages ? Pour toutes ces questions sans réponses et bien d'autres encore, je suis opposée à ce projet d'arrêté. |
| 10/08/2016 14:50 | Véronique Rat-Morris | Contre la destruction des cormorans | Je suis contre la destruction des cormorans et - plus généralement des autres espèces : c'est à nous d'adapter nos activités et de limiter notre impact sur l'environnement. | 10/08/2016 15:13 | masurel | | Cormoran et poissons | Je ne comprends pas ce déni de prédation du cormoran les protecteurs de cet oiseau proposent comme solutions : 'effarouchement ou grillage sur les étangs...' les 2 solutions vous paraissent elles pertinentes pour toute la biodiversité ? je pense que les poissons ont eux aussi ont le droit à la protection : Disparition de l'élevage du poisson en étang = assèchement des étangs et fin d'un merveilleux système écologique créé par l'homme en Dombes Bernard Masurel apiculteur et pisciculteur |

| | | | |
|------------------|---------------------|--|---|
| 10/08/2016 15:20 | dit | NON NON ET NON ! Foutons-leur la paix ! | Bonjour, Je suis complètement opposée à ce massacre de cormorans ! C'est complètement injustifié. Bientôt on va autoriser l'abattage des hérissons parce qu'ils abiment nos pneus de voiture quand on les écrase, on va autoriser l'empoisonnement des papillons parce qu'ils salissent nos pare-brise quand on les explose en roulant ? Il y a même des décisions de justice complètement absurdes qui demandent à des braves gens de combler leur mare sous prétexte que les crapauds et grenouilles qui s'y trouvent font du tapage nocturne pour leurs voisins (assez cons pour porter plainte il faut le faire) !!! Foutons-leur la paix à ces oiseaux ! Il n'y a pas encore assez de disparition de bois sauvages, d'assèchement de marais, d'empoisonnement de rivières ? Tout cela créé par la pire espèce de nuisibles de cette planète ! Des nuisibles assez idiots pour abatte des animaux qui dérangent ! ou pour faire plaisir à des êtres (encore plus idiots ceux-là) pour qui tuer un être vivant est un loisir... Il vaudrait mieux aller voir ce qui se passe dans les abattoirs, dans les laboratoires et faire des lois sur des sujets bien plus importants que le bien-être de quelques pêcheurs. Occupez-vous plutôt de la sauvegarde et de la protection du loup, de l'ours qui en ont grandement besoin. Faites plutôt appliquer les lois sur les massacres des ortolans, les tueries des corridas ! Interdisez donc l'huile de palme qui détruit les dernières forêts de notre Planète... Et laissez les cormorans vivre en paix ! A une époque où on écrase des enfants à un feu d'artifice, où on égorge un prêtre dans une église, il faudrait mieux apprendre et légaliser le respect de la Vie, de toutes les Vies. |
| 10/08/2016 15:20 | Christine Paquet | Non à ce projet | Je suis contre ce projet. C est toujours la seule réponse la mort. et sait on protégeait les piscicultures ??? |
| 10/08/2016 15:21 | Divadenimes | Et le projet d'arrêt d'extermination de la bêtise humaine? C'est pour quand? | Et pourquoi ne pas abatte tous les poissons de mer naturels pour faire croître la pisciculture, je pense qu'il y a là une concurrence déloyale, pourquoi laisser vivre les variétés naturelles de toutes les espèces terrestres puisque cela fait concurrence à toutes les neoproductions artificielles en vogue....et pourtant nous pointons vite la liberté comme principe à ne pas contrarier.... laissons vivre les Grands Cormorans au risque de devenir nous-mêmes des GRANDS CoRPS MOURANT |
| 10/08/2016 15:22 | Carron-Fourt | Non aux tirs des grands cormorans | Avant les pêcheurs tuaient les grands cormorans soit disant parce qu'ils mangeaient trop de poissons ! aujourd'hui c'est l'humain qui surpêche avec ses filets à la traîne et le chalutage profond et calé. il y en a de moins en moins le long des côtes, de plus les œufs des nichées dans les niches rocheuses sont mangés par les goélands et les rats qui eux prolifèrent par contre ! En tant que naturaliste amateur je suis contre l'Arrêté de ces quotas de destruction des cormorans. |
| 10/08/2016 15:22 | Françoise Kauffmann | NON | Non, il s'agit d'une espèce protégée.. |
| 10/08/2016 15:22 | Justine | Contre la destruction des Cormorans. | Je suis contre cette vision court-termiste de tuer cette espèce protégée. |
| 10/08/2016 15:23 | Glinsky Muriel | Non à l'abattage des cormorans | vraiment c'est la specialite de nos ministeres de l'ecologie et de l'agriculture de vouloir detruire les especes protégées. un jour vous finirez peut etre par arreter de vous positionner du mauvais coté de la barriere l'espoir que vous abandonniez les demandes des chasseurs pecheurs serait il vain ??? |
| 10/08/2016 15:25 | Myrmyrdub | Non à la destruction systématique des cormorans | Laissons vivre les oiseaux et trouvons d autres moyens pour aider la pisciculture ! |
| 10/08/2016 15:28 | Delahaye | Sauver les cormorans | Les cormorans mangent ce qui leur est accessible nous avons détruit leur nourriture, l'état n'a qu'a faire une tva Cormoran sur le poisson d'élevage (1% des 20 %) pour les nourrir et pas les tuer |
| 10/08/2016 15:29 | Yann | Oui à une régulation raisonnée | Il ne faut pas être souvent au bord de l'eau pour ne pas constater les dégâts. Je préfère voir un martin pêcheur ou un héron que des cormorans (qui leur fait une sérieuse concurrence !). Les dégâts sont sans commune mesure... La problématique sur les piscicultures n'est qu'un petit aspect du problème. Il est déplorable de voir la LPO s'appuyer que sur cet aspect (protection des étangs par exemple) et qui préfère la protection de ses plumes à celle des écailles... Oui le cormoran est trop présent, oui ils se sédentarisent comme d'autres oiseaux marins, non il ne se régule pas naturellement, enfin si, quand il aura fini son extension et tellement appauvri le milieu (piscicole) ou non si les pêcheurs continuent à payer pour le nourrir.... |
| 10/08/2016 15:29 | | Destruction des cormorans | Les Loups, maintenant les cormorans. Mais il faut arrêter cette folie ! Je n'ai que 17 ans mais j'en connais bien plus sur les animaux que ces monsieur et madame dit 'ecolo' de notre gouvernement. Tué tout nos animaux de nos écosystèmes mais ne venez pas pleurer que la nature et en danger. Plus de nature = plus d'homme ! Mais sa peut de gens s'en souci . Merci à notre gouvernement qui va détruire le monde dans lequel j'ai encore des années à vivre ! |

| | | | |
|------------------|----------------|---|---|
| 10/08/2016 15:34 | Cathy Ginestet | Stop | Comme toujours, une poignée d'individus pense pouvoir s'octroyer le droit de tuer, réguler, gérer les espèces, quelles qu'elles soient. (humaine comprise) !!!! Cette même poignée d'arrivistes politiques qui ne voient que leurs profits et leur panache. La Nature peut se passer de vous, messieurs et dames, nous aussi d'ailleurs.... L'inverse n'est pas vrai !!! Laissez la tranquille,nous l'avons assez détruite et affaiblie par notre insatiable cupidité. Les seuls nuisibles n'appartiennent qu'à une seule espèce: LA NÔTRE !! Devons nous la détruire aussi ???? Il semble que nous y arriverons de toutes façons..... Non à un massacre programmé contre les cormorans !!!Merçi |
| 10/08/2016 15:34 | landeau | Non a la destruction des cormorans! | A l'heure ou l'on parle de plus en plus d'écologie,je ne vois que des décisions allant a l'encontre de cela!Au lieu de chercher des solutions adaptées respectant la nature et ce qu'elle abrite ,celles trouvées vont systématiquement a des moyens radicaux ne visant pas a protéger la faune et la flore.L on assiste a des effets d'annonces pompeux et surtout mensongers car aussitôt contredits par des actes contradictoires!Alors cessons de régler les 'problèmes 'humains en s'en prenant aux animaux!!!L on est capable d'envoyer des satellites dans l'espace et l'on est pas capable de faire en sorte qu'hommes et animaux vivent dans l'harmonie? |
| 10/08/2016 15:35 | Unclesliou.. | Planète en danger.. | En fait d'espèce nuisible je crois que ce sont nos hommes politiques qui tiennent la palme.... |
| 10/08/2016 15:42 | FRIES-GUERRA V | Non aux solutions de destruction massive | Il est inacceptable d'imposer des solutions extrêmes lorsqu'un problème de cohabitation activités humaines/vie sauvage se présente. |
| 10/08/2016 15:42 | SAVARY JP | Arrêtez le massacre des cormorans | Il est inutile de mettre un quota général sur le nombre de cormorans a tuer. Si c'est vraiment nécessaire ,et encore, dans les zones de pisciculture c'est peut être une solution ,mais pas forcément la plus intelligente. D'autre part laisser les détenteurs d'un permis de chasse comme vecteur de destruction est irresponsable ,au mieux des sociétés de chasse ,mais pas des individualités .Il faut avoir un vrai contrôle sur le comptage des animaux abattus. Et puis quel anachronisme que de détruire des animaux qui souffrent déjà de la pollution humaine et qui ont été nettoyés après les dernières marées noires. Ne serait il pas plus intelligent de protéger les piscicultures avec des moyens mécaniques ,électriques ou électroniques. Encore une fois,la survie des animaux protégés est soumise aux intérêts de l'humain. Ce pilotage de l'Environnement n'est vraiment pas au point et avec des stratégies très fluctuantes 👎👎👎👎👎 |
| 10/08/2016 15:43 | Pasquard | Le code de l'environnement va-t-il devenir la plus grande contradiction du pays ? | Chaque année des milliards d'espèces subissent des attaques d'un prédateur au sommet de la chaîne alimentaire. Cette espèce est susceptible de dépasser les 8 milliards d'individus dans peu de temps. Pourtant il n'existe pas de lois dans le code de l'environnement qui propose une dérogation d'abattage pour réguler la population..... Lorsqu'on fait des années d'études et qu'on a pris la peine de s'informer sur ce qui nous entoure, la dernière chose qui doit venir à l'esprit de n'importe quel gouvernement n'est certainement pas ce genre de mesures ! Je vous conseille vivement de retourner à l'école ou de vous promener un peu plus en pleine nature pour comprendre toute la subtilité de la Vie ! |
| 10/08/2016 15:44 | duboe | Rejet du projet d'arrêt de destruction de plus de 50 000 Grands Cormorans /an pendant 3 ans | Tueries à l'aveugle vu le manque d'assurance à tous les niveaux du bienfait de cause à effet d'un tel projet dont le but caché des chasseurs-pecheurs est d'éliminer le Grand Cormoran qui a toute sa place dans les écosystèmes en France Dérogations beaucoup trop importantes et confuses et dangereuses , sans garanties . Vu l'état , les effectifs de l'ONCFS : Pas de garantie de suivi et de controle de ce projet malsain ! Le problème et la dite solution sont pris complètement à l'envers |

10/08/2016 15:44 Florian DUPUIS Pour la protection des oiseaux et contre leurs destructions

Pour la protection des oiseaux et contre leurs destructions ! Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. À un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Par conséquent, en guise de conclusion, je vous demande d'enfin respecter vos engagements lors de la COP21 en préservant et protégeant l'Environnement et toute ses espèces ! La Planète et les animaux doivent être préservés et protégés, et non détruits ! Pour la protection des oiseaux et contre leurs destructions !

10/08/2016 15:47 Chlo974 Où est la logique? Fragiliser encore plus une espèce qui ne trouve plus suffisamment de quoi se nourrir en milieu sauvage

Dans cette logique, pourquoi ne pas tuer tous les grands prédateurs des mers, pour avoir avoir plus de quoi pêcher et garnir nos assiettes à sushi? Pour l'élevage de poissons, je comprends le problème économique que la chasse de cet oiseau provoque. Toutefois, avant de penser à tuer, n'y a-t-il pas des solutions à chercher dans l'aménagement des élevages piscicoles, pour empêcher le cormoran d'accéder aux poissons d'élevage? Ce type d'arrêté continue dans la lignée des autorisations pour tuer des espèces protégées en réponse à la pression des lobbys. Il faut sérieusement se poser la question de la durabilité de nos pratiques économiques si nous voulons continuer de vivre dans un monde vivant, capable de nous nourrir.

10/08/2016 15:50 Estelle Couchouron Je m'oppose à l'abattage de 50 000 cormorans, espèce protégée !!

Je m'oppose à l'abattage de 50 000 oiseaux protégés pour des raisons qui ne me semblent pas justifiables. A quoi sert donc le statut d'espèce protégée ?? Peut-on sérieusement envisager de tuer des oiseaux protégés pour sauver des poissons protégés ? Comment ce chiffre de 50 000 animaux a-t-il été décidé ?

10/08/2016 15:50 ago-loup Reguler certaines espeses

Bonjour, je pense que certaines espèces devraient être régulées, cormorant, loup ext. Le cormorant fait beaucoup de ravage sur nos côtes méditerranéennes car il n'y a plus beaucoup de poisson. Il y a certaines espèces qui avec le nombre amène des maladies. RÉGULER ne veut pas dire ERADIQUER

10/08/2016 15:52 Edgard - Gironde NON à la destruction d'espèces protégées !

Cette nouvelle autorisation de destruction d'espèce protégée n'a pas de sens ! 50.000 cormorans par an pendant 3 ans ... sans justification, partout et sans raison véritable. Pour plaire à qui ??? Je suis contre ce projet.

10/08/2016 15:55 FLECK FLORENCE NON A CE PROJET DE TUERIE

Je suis contre le fait de tuer 50 000 êtres vivants. On ne doit pas avoir le droit de disposer de la vie ou de la mort d'êtres vivants. Ce n'est pas la solution. Les pisciculteurs n'ont qu'à trouver des solutions autres que la mise à mort. La Terre n'appartient pas aux humains....

10/08/2016 15:55 Julien L'argent vaut plus que la vie, encore une fois!

La honte!!! Tuer des animaux pour une question de rentabilité économique, il n'y a que l'Homme qui puisse être irresponsable et commettre une tuerie de plus et de cette ampleur pour 'protéger' ses arrières. Le Cormoran se nourrit pour survivre, comme tous les animaux sauvages, alors que nous, Humains, nous croulons sous des tonnes de bouffe à ne plus savoir quoi en faire. Sur 1000kg de poissons d'élevage sacrifiés pour la revente 'gastronomique', seulement 600kg seront engloutis donc autant laisser les 400 autres kilos à la nature et donc pour cette cause là aux Cormorans ! Je suis contre leur abattage! !!!!!

10/08/2016 15:56 Jacques Gallic Non à un nouveau massacre!!!

L'homme ne sait répondre aux déséquilibres qu'il crée que par le massacre de ses prétendus ennemis. Qui est le plus nuisible aux écosystèmes? Arrêtons cette fuite en avant dans la destruction de notre monde...

10/08/2016 16:01 Martine Sulpice Non à la destruction des grands cormorans !!

Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures.

10/08/2016 16:02 Céline NON AUX TIRS DES CORMORANS!!!

Non aux tirs de cormorans, assez de privilégier l'activité humaine aux dépens de la biodiversité! aux hommes de s'adapter à la nature et non le contraire.

10/08/2016 16:04 Sylvie taliercio Pas de projet contre les cormorans

C'est scandaleux de détruire des espèces nécessaires à l'environnement !!

10/08/2016 16:04 THÉLY ERIC Stop à la destruction aveugle des cormorans

Encore une fois ce gouvernement cède au lobbying des chasseurs pêcheurs. C'est comme pour les populations de sangliers : ce sont les chasseurs qui comptent la population, en fonction de quoi le nombre à abattre est déterminé. C'est pratique d'être juge et partie... Si on voit des cormorans sur nos rivières c'est qu'il y a assez de poissons pour les nourrir. Les piscicultures ne sont pas des espaces extrêmement difficiles à protéger. Mais plutôt que de garder les cormorans, on préfère flinguer les loups, plutôt que de protéger les piscicultures par des filets, on préfère flinguer les cormorans. La solution populiste est toujours privilégiée. Stop à la destruction aveugle des oiseaux.

10/08/2016 16:05 Victor NOEL Non à la destruction massive du Grand Cormoran

Le Grand Cormoran, espèce protégée, se nourrit de poissons et peut causer des dommages aux pisciculteurs mais pourrait-il être responsable de leur faillite ? Et combien même cela ne justifierait pas de détruire une espèce protégée. L'Homme doit enfin apprendre à vivre en harmonie avec les autres espèces animales. Il ne peut continuer à détruire ce qui le dérange.

10/08/2016 16:06 Antoine Guilleux Arrêté à revoir

Détruire 50 000 oiseaux protégés par an pendant 3 ans ! Protéger les activités piscicoles est légitime, mais cela nécessite-t-il une telle extermination massive ? Je pense que la copie est à revoir.

10/08/2016 16:06 jocelyne Durand Tuer n'est pas Jouer

....On tue et l'on pense qu'on s'est débarrassé du problème. Le problème ? ... 'consommer, surconsommer ... Il en restera toujours quelque chose' Petits enfants, courage et lucidité !

10/08/2016 16:07 CORRE Nos élus doivent réfléchir à d'autres moyens que cette destruction massive.

Je suis défavorable à ce projet d'arrêté. Sur quelles études se base-t-on pour décider d'un nombre si élevé de destructions ?

10/08/2016 16:10 Forand Samuel Non à la destruction massive du Grand Cormoran (Espèce protégée).

Ce n'est sûrement pas en confiant cette boucherie à des amateurs voyez ici les chasseurs que l'on va résoudre le problème des vendeurs de poisson d'élevage. Il va y avoir beaucoup d'erreur de tir de leur part comme d'habitude et ce seront d'autres espèces protégées qui vont être réduites. Ou alors il faut des professionnels non alcooliques pour entreprendre une telle action qui doit être revue à la baisse au niveau quota et durée. Cordialement Samuel Forand

10/08/2016 16:13 blc Non à cette destruction irréféchie globalement

Bonjour, Il est inadmissible, de prévoir une destruction d'une espèce protégée dans dont les populations hors hexagone ne sont pas aux mieux. D'une autre part les destructions d'individus prévus ne sont pas du tout ciblées sur des zones sensibles à cette nuisance. Les destructions ne sont pas non plus ciblées uniquement sur les individus à problème. Une nation doit respecter c'est engagement européen (ici) et également ouvrir les yeux sur le bien fait d'une biodiversité bien portante.

10/08/2016 16:19 Stan Un juste équilibre

Les cormorans sont une des premières causes des difficultés rencontrées par la filière piscicole extensive en France, en Dombes tout particulièrement. Laissons les proliférer et continuons à importer du poisson d'Europe centrale transporté par des camions qui brûlent 45l de gasoil tous les 100 km à racler le fond des mers jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à pointer tous au RSA Soyons pragmatiques à l'écoute des écosystèmes locaux sans nous laisser succomber aux oukases de quelques face khmer verts, oui à la régulation de ces populations

10/08/2016 16:20 titan Oui à la régulation

Je suis pisciculteur, c'est une activité économique traditionnelle dans notre région de Dombes. Nous ne pouvons en vivre malheureusement, mais nous continuons malgré tout cette activité avec beaucoup d'efforts financiers pour que les étangs de notre région ne deviennent pas des terres cultivables, et ainsi permettre aux oiseaux de passage d'y faire des haltes. Le cormoran n'est pas un oiseau de la Dombes. Les tirs de régulation fait actuellement permettent seulement et peut-être d'empêcher son extension, mais en aucune manière d'en réduire le nombre. Nous sommes condamné actuellement à vivre avec lui. Si les 'bons penseurs' souhaitent participer aux pertes financières de nos exploitations, ils seront les bienvenus, peut-être regarderons-nous cette situation d'un autre œil. Mais ce problème économique n'est jamais soulevé par les opposants des tirs et autres membres d'LPO, eux vives des subventions publiques, c'est plus confortable...

10/08/2016 16:23 Emmanuelle Lecommandeur Non à ce projet inacceptable

Il est inadmissible en 2016 d'envisager la destruction d'individus oiseaux, dans de telles proportions de surcroît, qui ont le droit de vivre dans la nature et les espaces qui sont les leurs. S'il faut protéger des poissons (traduisons: si l'on veut poursuivre impunément les prélèvements abusifs de la pêche industrielle, et même amateur), que le ministère ait le courage de s'attaquer à la pêche, et non pas aux oiseaux. Quelle hypocrisie et quelle lâcheté. NON à cette nouvelle destruction.

10/08/2016 16:25 ours67 Non à la destruction massive des cormorans

Bonjour, Le quota de prélèvement est totalement disproportionné et aucune étude n'est jointe au texte du ministère prouvant le bien-fondé de ce futur prélèvement d'oiseaux qui ont toute leur place dans la biodiversité française (de plus en plus mise à mal par vos services : ex. les tirs de loups autorisés par le 'ministère de l'environnement', vous avez dit 'environnement' ?) .. En Alsace des expériences concluantes de protection des sites de piscicultures sont menées alors messieurs du ministère, allez voir in situ et n'abondez pas systématiquement en faveur des pisciculteurs, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et autres chasseurs. Je marque donc mon total désaccord avec ce projet d'éradication sur trois ans des cormorans qui font bel et bien partie prenante de notre biodiversité.

10/08/2016 16:26 Mathieu Non à l'abattage du Grand Cormoran. Messieurs, il doit y avoir d'autres solutions qu'un abattage massif par des individus non qualifiés. Nous sommes un pays soit disant pour la protection de la biodiversité. Nous sommes en 2016 et ce sont des méthodes de primitifs que d'user de ces méthodes. Merci de revoir et modifier vos copies et pas en période estivale ou la majorité des citoyens sont en vacances et pas devant leur écran. En tout cas je ne suis pas pour ces méthodes radicales. Mathieu

10/08/2016 16:27 Pierre-Yves CROCHEMOR E Réponse disproportionnée Il y a d'autres solutions que la destruction et le nombre est absolument disproportionné. Je m'oppose à ce projet.

10/08/2016 16:28 jcb61 NON A L'ABATTAGE DES CORMORANS Protégeons la vie sauvage au lieu de croire que les soucis de la pisciculture proviennent des cormorans. Le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Rien ne justifie de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. jcb61

10/08/2016 16:30 MEYER Christian Non à cette décision totalement injuste et certainement injustifiée. Cessons de croire que tout doit passer par l'extermination des espèces. Il y a certainement d'autres solutions et n'oublions pas que l'emprise humaine sur cette planète est déjà bien destructrice au détriment des autres espèces d'une part puis finalement au détriment de l'humanité elle-même. Je m'oppose à l'abattage de ces oiseaux comme bien d'autres animaux par ailleurs.

10/08/2016 16:33 Florian Non à l'radication des cormorans Et si on proposait un référendum national pour éradiquer les dirigeants français et de ce monde qui détruisent notre planète...

10/08/2016 16:33 Colinot Natacha Non Je ne suis pas favorable à cet arrêté, à mon sens incompatible avec le statut d'espèce protégée.

10/08/2016 16:35 martine Atteinte aux cormorans Il ne faut pas attenter à la biodiversité et transgresser les lois de protection animale

10/08/2016 16:36 Bernard Hallée, président de Valinfo Jouer avec le biotope c'est jouer avec la pollution A chaque fois que l'homme s'offre le droit d'intervenir dans un biotope, il modifie un équilibre qui s'est lentement construit et auto-régulé. Les conséquences d'une intervention humaine sont imprévisibles et tout scientifique digne de ce nom le reconnaîtra, pour peu que l'on se donne la peine de le consulter. Ces arrêtés sont des étincelles dans une poudrière. Le domaine marin est complexe, trop complexe pour vouloir le modifier à coups d'arrêtés, qu'ils soient préfectoraux ou ministériels. L'écologie n'est pas compatible avec la politique, surtout lorsque celle-ci fait dans le clientélisme.

10/08/2016 16:38 Mims67 NON à la destruction Je refuse que l'on tue autant de cormorans que ce que vous prévoyez. En plus, cela risque de n'avoir aucun impact (ou un impact très faible) sur le revenu des pisciculteurs... Il serait temps qu'au lieu de réfléchir en terme de 'nous d'abord' on pense à 'vivre ensemble'. Donnez des moyens de prévention plutôt ! Nous prenons à la Terre plus qu'elle ne peut nous donner, ne prenons pas plus...

10/08/2016 16:39 Béa Cormorans Si le cormoran est une espèce protégée, pourquoi vouloir en supprimer autant et pourquoi un accord pour 3 ans et non 1 ?

10/08/2016 16:39 emilie Total désaccord Nous sommes totalement outrés de voir que des arrêtés pareils puissent être d'actualité à notre époque. Nous sommes tout à fait contre. Il faut préserver la nature et les animaux, l'humanité est en train de tout détruire, quelle honte!!

10/08/2016 16:40 Buschi Lise Stop au massacre du grand cormoran !!! Il serait facile d'installer des systèmes d'éloignement ou de filets de protection près des piscicultures au lieu de détruire tous les animaux que l'homme JUGE nuisible. Ne faites pas comme certain pays il y a cinquante ans ,ou pour essayer de tenir des cotas de blé et ce céréale ont tué tous les passereaux mangeurs de graine. Un monde sans chant d'oiseaux et un monde mort et stérile, ce qui nous attend d'ailleurs si nous continuons à tuer sans merci nos compagnons volants. C'est honteux !!!!

10/08/2016 16:43 Fédération de pêche du Bas Rhin Le cormoran, l'avis de la fédération du Bas-Rhin Le cormoran a été considéré en 1970 comme espèce menacée et de ce fait fut protégé dans tout l'espace européen en 1979 par la Directive Oiseaux. Cette protection a permis de le classer en espèce 'sécurisé' depuis 1994. Vu l'augmentation des populations et à la demande des pisciculteurs et des pêcheurs furent instaurés dans certains pays européens à partir de 2008 des plans de gestion pour limiter leur expansion. A partir de là, des quotas de tirs furent attribués à chaque département pour protéger les populations piscicoles en eaux libres et en pisciculture. En 2015 le préfet du Bas Rhin a autorisé le tir de 350 oiseaux . Ces quotas ont été atteints très rapidement par les chasseurs désignés par le préfet. Cependant il en résulte en fonction des observations faites sur le terrain, que cette population continue à progresser et par voie de conséquence a impacté le cheptel piscicole. De plus, beaucoup de couples se sédentarisent et ne retournent plus vers leurs lieux de résidence le long des côtes ou dans les estuaires. Ce constat est très alarmant et beaucoup d'espèces piscicoles en font les frais. Notre fédération, ainsi que les 124 AAPPMA qui la composent auxquelles le législateur a imposé des plans de gestion voient leurs efforts anéantis par le prélèvement de plus en plus important de juvéniles, garants de la richesse piscicole de nos masses d'eau. Le pêcheur comme les ornithologues ont aussi des espèces à protéger comme le saumon, le brochet, l'anguille, l'ombre commun. Tous nos efforts de protection, de soutien aux populations piscicoles, la construction d'échelle à poissons pour assurer la libre circulation du poisson, le rétablissement des connections avec d'anciens bras morts sont anéantis par la présence trop importante de ses volatils. En conséquence, nous demandons une augmentation significative des tirs, d'autoriser les agents de l'Etat à tirer les oiseaux dans les réserves de chasse le long du Rhin, comme cela se fait pour enrayer la prolifération des sangliers et des ouettes d'Egypte, de permettre aux propriétaires ou locataire d'étangs de dépasser les périodes de tir, d'indemniser ces derniers pour le préjudice occasionné par la présence du cormoran sur leurs propriétés Le point positif sur ce projet d'arrêté est que les quotas sont fixés pour une période de 3 ans. Cela permettra d'avoir une vue plus objective de la population des cormorans et donc prendre des mesures plus appropriées pour enrayer son expansion. Nous attendons un geste fort de l'administration pour nous aider à protéger et pérenniser la richesse de notre patrimoine piscicole

10/08/2016 16:44 dominique marcovici Non Non à cette nouvelle folie après les loups , les cormorans quelle est cet acharnement à vouloir détruire des espèces protégées?????

10/08/2016 16:44 DUMORA Non à la régulation Adhérent LPO, je m'oppose au tir et quota de régulation sur le grand cormoran. Les dégâts sur les piscicultures ne sont pas un argument recevable, les assurances doivent certainement prendre en compte ces dommages.

10/08/2016 16:44 Brigitte L. Non à la destruction programmée du grand cormoran Ça suffit la destruction des espèces protégées ou pas. Notre bonne vieille terre agonise et va droit dans le mur. Superbe héritage pour les prochaines générations. Essayons de faire des efforts! Non à la destruction programmée du grand cormoran!!

10/08/2016 16:45 Dj'a Absurde D'où sort cette absurdité. Si localement je peux être favorable à une régulation aux abords de piscicultures je trouve que ce projet ne prend pas considération les causes de rarification d'espèces de poissons protégées ou en déclin. En bref, les cormorans ont bon dos.

10/08/2016 16:49 alonso Non à la chasse aux cormorans Non à l'abattage des cormorans ! Comme si détruire pour faire vivre autre chose avait eu du succès, dans le passé ! Cela n'est pas une gestion de sagesse de notre terre mais une décision à l'emporte pièce qui n'aura aucun effet sauf de détruire énormément d'oiseaux sans considération réelle des dégâts constatés, je ne peux pas cautionner que celui qui a un fusil puisse faire la loi et régulariser comme il l'entend un biotope qui nous concerne tous. Que les agents habilités, formés puissent gérer notre habitat avec respect , mais comme il l'est envisagé ici, je m'y oppose formellement.

10/08/2016 16:50 cathycm NON Non à cette décision , le nombre est énorme pour une espèce protégée!! Une étude avec tous les interlocuteurs pour arriver à un quotas revu à la baisse semble nécessaire .

10/08/2016 16:51 olivier SIMON Non à la destruction des cormorans Cet oiseau est protégé. Le seul lobby des pisciculteurs et des pêcheurs ne peut avoir le droit de vie ou de mort sur cette espèce. Elle fait partie de la biodiversité de notre patrimoine naturel. Il est essentiel de ne pas faire de différence entre les espèces en fonction des préjudices susceptibles d'être portés à une corporation. A ce rythme si on écoute les éleveurs, les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs, le moindre animal pouvant leur faire du tort risque 'la destruction'.

10/08/2016 16:51 Hug Protégeons les espèces protégées Je ne me fais aucune illusion sur cette consultation et suis persuadé qu'il ne s'agit que d'un habillage pseudo-démocratique d'une décision déjà prise pour satisfaire des lobbies. Ce ne serait pas la première fois, on l'a vu récemment avec le plan d'éradication du loup (mal) maillé en 'plan de gestion'. Je tiens cependant à m'insurger contre la politique de destruction de la nature qui met en danger à terme la survie de l'humanité. N'en déplaise au ministère qui ose encore s'intituler de 'écologie' nous avons besoin des ours, des loups, des renards, des blaireaux, des abeilles, des cormorans...

10/08/2016 16:54 mayer Il doit y avoir d'autres solutions Si le cormoran est protégé c'est qu'il est en danger donc il n'y a aucune raison d'en abattre surtout pas 50 000 ce qui paraît énorme. S'il se développe trop à certains endroits pourquoi ne pas simplement supprimer une partie des oeufs ?

| | | | | | | | |
|------------------|--------------------|--|---|------------------|----------------------|---|---|
| 10/08/2016 16:55 | Babinet Philippe | NON à la destruction massive du grand cormoran. | A quel moment l'homme prendra t'il conscience qu'il n'est qu'un élément de la Nature ? Sans doute trop tard ! Rappelons nous que Mao Tsé Toung a fait exterminer les oiseaux de Chine sous prétexte qu'ils mangeaient les semences, en oubliant que ces mêmes oiseaux se nourrissaient aussi d'insectes, dont certains ravageurs de ces mêmes semences. D'où les conséquences catastrophiques qui ont suivi pour les cultures. Ne refaisons pas la même erreur que pour les bouquetins du Bargy que l'on a tué systématiquement au nom du principe de précaution (pour qui ?) avant de s'apercevoir qu'il suffisait d'éliminer les animaux diagnostiqués malades. Il est bien sûr plus difficile électoralement de chercher des solutions de cohabitation entre la faune sauvage et l'homme que de la faire disparaître par des mesures arbitraires et irrémédiables. | 10/08/2016 17:16 | Joëlle de Savoie | NON AU MASSACRE SANS DISCERNEMENT DES CORMORANS | Quand le ministère s'informerait-il auprès des organismes habilités, avant de prendre de telles décisions qui auront forcément un impact sur la nature ? Après les bouquetins du Bargy, les renards, les loups tués sans se préoccuper de leur place hiérarchique dans la meute, une nouvelle abberhation ! si on tue tous les carnivores on pourrait commencer par l'homme : si il ne dévastait pas les océans les cormorans trouveraient peut-être leur pitance dans les milieux naturels. Que l'on étudie avant de donner le chiffre de 50000 à tuer. Si des associations comme LPO trouvent ce chiffre énorme il y a une raison. |
| 10/08/2016 16:57 | Véronique MARSAULT | Totalement contre ce projet | Un arrêté visant à réguler une espèce quelle qu'elle soit, s'il est mis en application, aura toujours des effets extrêmement néfastes pour la préservation de la biodiversité et les équilibres des écosystèmes naturels. On connaît trop bien les exemples qui peuvent être donnés dans ce sens. Celui du renard et de plusieurs autres petits carnivores sauvages suffit : prolifération des rongeurs dans les cultures ! De plus selon vos tableaux il y aurait un peu plus de 150 000 grands cormorans recensés sur tout l'Hexagone. En 'prélever' un tiers sur trois ans, comment cela peut-il s'appeler ? La destruction d'une espèce à terme, tout simplement, étant donné que cette chasse ne s'arrêtera pas à cette campagne. C'est toujours ainsi en France quand il est question de tuer des animaux sauvages. | 10/08/2016 17:18 | Tresse | Non aux tirs de cormorans | Pas de destruction massive de cette espèce. |
| 10/08/2016 16:59 | Laurianne | Légaliser un massacre pour se nourrir est-il digne de l'espèce dominante? | Est-ce que détruire la vie d'espèces est nécessaire pour nous permettre de consommer des poissons?NON Une vie est une vie. Ce projet d'arrêté est tout simplement une aberration. Réfléchissons à d'autres solutions moins extrêmes et plus dignes de l'Homme? Comment réfléchissons-nous aujourd'hui? Au plus rapide et c'est loin d'être le plus efficace. C'est à nous de revoir notre manière de vivre, de consommer, si nous voulons sauver ce qu'il reste de nature. Et non de tuer pour permettre de continuer à exploiter une ressource, les poissons, dont nous n'avons pas besoin pour nous nourrir. | 10/08/2016 17:19 | GUYONNET Gilles | Assez | Loups, renards, blaireaux, et bientôt tous les prédateurs?* Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. La nature sait très bien s'autoréguler et l'homme est le principal responsable de la sixième extinction des espèces ! |
| 10/08/2016 17:07 | Jenny | Animaux sauvages versus homme, quelle légitimité ? | L'animal en ville n'est toléré que s'il est domestique et en laisse, pour l'oiseau son destin pour ne pas recevoir du plomb, c'est une cage. Tout ce qui est libre dans l'environnement de l'homme semble suspect, nuisible, à éliminer. Le loup, le renard hier, le cormoran aujourd'hui. Sauf que les pullulations ne sont souvent le fait que de l'action de l'homme : abondance de nourriture par la surproduction, disponibilité de cette nourriture anthropique aux animaux sauvages. Et ici ce n'est pas un problème sanitaire, c'est uniquement dans le but de toujours plus sustenter les petits hommes tellement au dessus des autres espèces que nous sommes. Jenny | 10/08/2016 17:20 | Michel Jean François | Je suis opposé | Je suis opposé à la limitation des Grands Cormoran, donnons les moyens aux pisciculteurs de protéger leur étangs. Pour les autres lieux, je pense que cela est une preuve d'une bonne santé du milieu et nous devrions nous en réjouir. |
| 10/08/2016 17:07 | Vincent Poirier | Non à ce projet de destruction disproportionnée | Je suis absolument contre ce projet de régulation totalement disproportionné. Ce n'est d'ailleurs pas une régulation mais une destruction : c'est une régression complète de nos pratiques. J'espère que cette consultation publique jouera son rôle, compte-tenu des commentaires enregistrés... | 10/08/2016 17:20 | Isavulli | La part des anges ! | Du profit, toujours plus de profit !! Les hommes n'acceptent plus de laisser leur part aux animaux... d'où la nécessité de tuer... toujours plus !! Que faut-il faire pour faire comprendre qu'il est urgent de raisonner autrement ? |
| 10/08/2016 17:10 | ninette | non à la destruction massive des grands cormorans | Tres excessif comme tout ce qui est dicté par des considérations économiques. Ne nous laissons pas aller à ce genre de solutions radicales ... la porte nous reviendra sûrement en pleine figure un jour ou l'autre comme d'hab . | 10/08/2016 17:24 | Pat rick | Non ! Tuer n'est pas une solution humaine | Pourquoi Tuer ce bel oiseau utile et de plus protégémieux vos prendre le problème à la base, d'autres solutions existent forcément.. |
| 10/08/2016 17:10 | La Licorne | Non au massacre des grands cormorans | Quand il s'agit de brosse les chasseurs et les pêcheurs dans le sens du poil, surtout à l'approche des élections, il y a toujours du monde! laissez ces oiseaux vivre en paix, ils ont toute leur place dans les écosystèmes français, et sont d'ailleurs protégés (comme les loups...) il serait plus efficace de mettre au point des dispositifs pour les éloigner, plutôt que de les détruire comme on le fait avec tout ce qui dérange ou fait concurrence à l'activité humaine. | 10/08/2016 17:25 | Fontaine | Un peu de discernement | La destruction d'espèces protégées ne devrait s'envisager qu'en cas de menace particulière, identifiée, évaluée et forte. Se retrancher derrière une décision administrative généralisée ne prend pas en compte la diversité des situations. Respectons d'abord les espèces naturelles et prenons sur place les avis des défenseurs de l'environnement et ne subissons pas seulement les pressions des professionnels de l'exploitation de la nature. Ne cédon pas à la facilité d'une démarche globale, simplificatrice de politiques qui veulent gagner aux dépens de la faune sauvage une tranquillité vis à vis de certains groupes de pression |
| 10/08/2016 17:12 | Alexandre Foulc | Régulons les cormorans pour ne pas voir mourir la biodiversité de nos rivières et lacs | Le cormorans est visible. Nous le voyons en l'air posé... Je comprend la réticence dans la régulation de celui-ci. Mais penchons nous sur ce qui est plus difficile à voir, à savoir la population piscicole. Les services départementaux s'efforcent à grand frais de maintenir une population qui pour des raisons diverses est en chute libre. Nous faisons des efforts pour émettre moins de rejets polluants et pendant ce temps là ces efforts sont freinés par l'explosion de la population de cormorans qui ne migrent plus en raison du réchauffement climatique. La perte de cette faune aquatique ne serait que la disparition que d'un des premiers maillons de la chaîne. Pour conclure il est impératif de permettre une régulation réfléchie et concertée afin de maintenir un équilibre écologique. | 10/08/2016 17:25 | Chaussard | Non à toute sorte de massacre | Et si on supprimait un technocrate par animal abattu ou 'prélevé' comme les hypocrites disent? |
| 10/08/2016 17:12 | A-C Heller | NON A LA DESTRUCTION DES GRANDS CORMORANS | Le grand cormoran est une espèce protégée, donc on n'y touche pas! Si on raisonne par l'absurde pourquoi ne pas supprimer d'abord la pisciculture et les pisciculteurs? Avec les technologies modernes, il y a sûrement une solution pour résoudre ce problème sans éradiquer l'espèce. Il serait temps que le ministère de l'écologie et de l'environnement joue vraiment son rôle de protection de la nature, faune et flore. Donc NON à la destruction des grands cormorans. | 10/08/2016 17:25 | ripaille joëlle | Biodiversité | Biodiversité vous avez biodiversité? ceci est un mot que la France ne connaît pas, une espèce un peu trop 'envahissante' pas de problème une petite loi pour les passer en nuisibles aujourd'hui les cormorans et demain? |
| | | | | 10/08/2016 17:27 | Atouzain | Arretons la massacre | Il est inadmissible de massacrer autant d'animaux, dans un pays qui se dit civilisé: il doit y avoir d'autres moyens moins extrêmes: ce nombre est lui aussi extrême. l'ecologie, la biodiversité, en France tous les politiques s'en moquent: ils ne voient que leur intérêt personnel et immédiat!!!! |
| | | | | 10/08/2016 17:31 | angelique Ingremeau | A quand une vraie volonté politique! | Protéger enfin efficacement les oiseaux, que les politiques nous suivent. |
| | | | | 10/08/2016 17:32 | NINI | de quel droit !!!! | Encore une fois de plus l'individu se mêle de la nature, mais de quel droit s'attaque t'on aux plus faibles, à ce qu'il y a de plus beau, LES ANIMAUX, qui nous apprennent la VIE et sa BEAUTE. Quelle honte, n'a t'on pas encore fait assez de dégâts, à cette pauvre planète. Je suis écoeurée, et on se dit 'être humain' j'ai le coeur qui saigne, honte à tous 'CES GENS LA, QUI FONT DU MAL' ET QUI DECIDENT POUR NOUS TOUS...) |
| | | | | 10/08/2016 17:32 | Angeline Valéro | Non au Projet d'arrêté fixant les quotas de destruction massive des Grands Cormorans, | Respectons la nature et sa diversité. En matière de destruction, l'homme est le plus grand prédateur !... |
| | | | | 10/08/2016 17:34 | Piou | Contre ce projet | Bonjour 1ere ligne de votre projet" Le cormoran est protégé au titre du régime général de protection..." Point barre. C'est quoi ce projet? Du copinage? Pour faire plaisir à de potentiels futurs électeurs? Céder au lobbying des propriétaires de piscicultures? Et après les grands cormorans, ce sera quoi? Il doit être plus facile de proposer de telles mesures que de lutter contre la surpêche, et le marché en pleine expansion de l'élevage de poissons, aux impacts négatifs. Pour résumé, je suis contre. |

| | | | |
|------------------|-------------------|--|---|
| 10/08/2016 17:36 | Iso.C | Honteux | Chaque fois qu'une espèce animal nuit à un élevage ou dérange l'espèce humaine, la seule solution que les hommes ont trouvé, c'est leur élimination! Mais qui est responsable de ces nuisances? Qui a déséquilibré l'écosystème et la biodiversité? Nos politiques ne cessent de nous faire des leçons de moral pour préserver notre planète mais ils accordent le droit de tuer des espèces protégées parce que celle-ci nuisent à la productivité et à la rentabilité des élevages? Nos têtes pensantes ont elles réfléchi à d'autres solutions qu' à la destruction de ces oiseaux qui ne demandent qu'à vivre comme nous les êtres humains? Peut être que les piscicultures pourraient être aménagées pour éloigner les grands Cormorans? Problème! Cela nécessiterait un investissement financier pour les pisciculteurs. Ils pourraient demander de l'aide à l'état et ça leur coûterait cher! Non éliminer c'est mieux c'est moins cher!!! Je suis écoeurée par la décision de telles mesures! C'est trop facile de régler les problèmes dont l'homme est responsable de cette façon. Je suis totalement opposée à la destruction des grands Cormorans!!! |
| 10/08/2016 17:37 | christophe | Oui à la diminution massive de la population des cormorans | Pour ma part je suis propriétaire de deux petits étangs et depuis plusieurs années les cormorans viennent par dizaines chaque jour détruire mes poissons à raison de 500 à 600 g par jour et par animal, sans compter les poissons blessés. Mes étangs se vident, je n'ai plus lieux de les entretenir et de gérer toute la biodiversité qui les entourent. LE CORMORAN C'EST UN FLEAU ET IL FAUT L'ENDIGUER Messieurs les écologistes protéger la nature s'il vous plaît !!! |
| 10/08/2016 17:38 | Texier David | Pisciculture mon amie.. | Je n'ai à priori rien contre cette profession excepté si elle est réalisée en dépit du bon sens: bassins contenant plus de poissons qu'il n'en faut, alimentation sous OGM, farines animales... et si nous nous atelions plutôt à une pêche durable et responsable... le Cormoran ne serait plus un nuisible... |
| 10/08/2016 17:42 | Chloé Pomedio | Non à la destruction d'une espèce protégée | Je suis contre ce projet d'arrêté qui est mal pensé et beaucoup trop exagéré en termes de quantités de populations. De plus, le grand Cormoran est une espèce protégée. La solution est ailleurs, il est temps d'abandonner des pratiques d'un autre siècle et d'agir en intelligence avec l'écosystème. |
| 10/08/2016 17:42 | Jean-Marc | Non ! | Cela suffit de rendre la nature toujours responsable . 50000 par an ! et pourquoi pas 100000 aussi . On est complètement dans la démesure . Un peu plus de réflexion et surtout de concertation avec les spécialistes compétents serait bienvenue . |
| 10/08/2016 17:42 | Philippe Cugnot | Encore et encore de la destruction !!!! | Avant de détruire quoi que ce soit, ne serait-il pas possible de réfléchir à la cause du 'pourquoi il y a plus de Cormorans qu'autrefois', et ce, pour tous les animaux qui sont dits 'nuisibles' et 'protégés' à la fois ? |
| 10/08/2016 17:43 | Violette Bertrand | Non à la destruction du Cormoran | Le cormoran est protégé au niveau national et européen, et ce pour de bonnes raisons. Une espèce protégée se doit d'être protégée. Et si sa présence cause problème, il faut en accepter les conséquences et trouver des alternatives pour que l'humain coexiste avec cette espèce. Kirby et al. (1996) proposent par exemple de limiter les conflits entre le cormoran et les pêcheries en dissuadant les cormorans de se poser sur les bassins grâce à des perturbations (voir le lien suivant : http://www.iucnredlist.org/details/22696792/0). Il faut peut-être aussi penser à dédommager les pisciculteurs (si ce n'est pas déjà fait), si cela peut permettre d'apaiser les tensions. Tuer la faune n'est pas une solution pour remédier aux problèmes de conflits entre l'homme et la faune, d'une part car à car il y a toujours une espèce pour déranger les activités humaines et il faut apprendre à l'accepter, et d'autre part car cela fait prendre des mauvaises habitudes aux gens et cela ne leur montre pas à respecter l'environnement. La destruction d'une espèce est une option rapide et 'facile', mais loin d'avoir un aspect durable, réfléchi et éthique. Ceci dit, ce problème doit être pris au sérieux, car s'il ne l'est pas, cela pourrait engendrer des conséquences plus graves avec une augmentation des tensions des pisciculteurs envers le cormoran, comme c'est déjà le cas par exemple des éleveurs alpins avec le loup. |
| 10/08/2016 17:45 | TALVAS | NON à la lutte contre la Nature | Il y aura des soucis tant que certains* hommes chercheront à influer la Nature au lieu de vivre en harmonie avec ; les exemples qui le montre fusent de partout. Que tous ceux qui aspirent à devenir les Maîtres du Monde aillent vivre dans des stations orbitales aseptisées ! * d'ailleurs ceux-là qui décident sont-ils les mieux informés ? |
| 10/08/2016 17:46 | Catherine | NON !!! | Je ne comprends pas ... C'est un oiseau protégé ... D'accord les pisciculteurs ont des soucis ... Mais est-ce bien une bonne raison pour abattre des oiseaux protégés ? On se targue de notre intelligence supérieure, on peut bien trouver un autre moyen que celui-là ... |
| 10/08/2016 17:49 | didier besson | Biodiversité | Il est inconcevable que l'on puisse même envisager la destruction volontaire d'une espèce protégée et je trouve abhorrant qu'un ministère dit de l'environnement ait l'aplomb de le proposer. Les lobbies chasse et pêche ne cessent de vouloir détruire notre environnement et les espèces sauvages qui y vivent, ces tentatives doivent prendre fin définitivement. Rappelons aux ignorants que si il y a des prédateurs c'est qu'il y a des proies et les pêcheurs devraient se réjouir de la présence du cormoran, indicateur de la bonne santé des milieux. |
| 10/08/2016 17:54 | VOTRON | Non à la chasse aux cormorans | svp respectez les cormorans...ils ont aussi droit de manger et il y en a pour tout le monde |
| 10/08/2016 18:06 | A23 | Non | Très mauvais signal au lendemain de la publication de la loi biodiversité... Le Cormoran ne saurait être l'unique cause des maux subits par la pisciculture. |

| | | | |
|------------------|--|--|---|
| 10/08/2016 18:07 | Lecomte | Cormorans | L homme une fois de plus en super prédateur se comporte en régulateur en oubliant sa responsabilité dans le déséquilibre qui règne sur notre planète . La nature est en harmonie mais l homme bafoue les règles d équilibre à son seul intérêt le dieu argent . Cessez de détruire les zones humides cessez votre usage à outrance de tous ces produits qui massacent notre faune notre Flore . Cessez ce chaos où l homme se perd ! . Laissez les cormorans et autres animaux vivrevent . Euvrez pour que notre planète ne deviennent pas une grande banque sur un tas d immondices . |
| 10/08/2016 18:07 | Ritzy | Contre le massacre des cormorans ! Jusqu'ou ira-t-on ? | Destruction des milieux naturels, pêche à outrance d'espèces menacées, destruction des abeilles, et je pourrais écrire des heures ainsi ! Les cormorans à présent ? Non, cent fois non... L'espèce humaine a assez détruit et cette mesure serait insensée et infondée ! |
| 10/08/2016 18:16 | DELHOUME Jocelyne | Défense des cormorans. | L'avis des associations de défense de la biodiversité devrait avoir un poids décisionnel plus important face aux lobbys divers. Non à la disparition des cormorans. |
| 10/08/2016 18:19 | piafette | Honteux | Les grands cormorans sont protégés et on veut les éliminer tout ça pour le bénéfice de l'homme pour changer. Je crois vraiment que c'est nous les espèces nuisibles !! Honte à ce gouvernement qui massacre tout et qui bannit les lois et surtout au ministère de l'environnement qui le saccage au lieu de le protéger. Mais ça ne va pas durer car la colère gronde au sein du peuple. Vivement 2017 ! |
| 10/08/2016 18:19 | Gwénaél GEORGES | Un scandale de plus | C'est bien la peine de se pavaner avec la Cop21 si on ne respecte pas la biodiversité. De trop nombreux règlements protégeant les espèces et interdisant certaines pratiques ne sont pas respectés. Encore une proposition de massacre inutile. Sans la biodiversité le reste ne sert à rien !!! |
| 10/08/2016 18:20 | Patrick Durand, biologiste et pisciculteur | Le cormoran doit être régulé : pour la biodiversité aussi... | Le cormoran menace directement la pisciculture extensive. En Dombes le maintien des étangs - lié aux revenus de la pisciculture - favorise des espèces rares comme le héron pourpre, la guifette ou le butor étoilé...entre autres. En Suisse et en France, le cormoran menace directement des populations menacées de truites lacustres et d'ombres de rivière, espèces figurant comme très menacées sur les listes rouges. Le cormoran doit donc impérativement être régulé, et de façon efficace. Ceci pour maintenir une activité économique de pisciculture dans les zones humides et pour préserver des espèces de poissons considérée comme menacées en Europe. |
| 10/08/2016 18:22 | Anne | NON à la destruction massive de cormorans - espèce protégée de plus. | Bonjour, je vous fais cette requête de bien vouloir réviser votre projet au profit d'une solution harmonieuse et non d'une programmation destructive en tuant de nombreuses vies animales en 3 ans, d'espèces protégées qui plus est . Un dialogue avec les protecteurs de la biodiversité et de la faune devrait permettre une solution plus respectueuse de la vie en général. Merci d'enregistrer mon vote 'contre ' par un NON au 'Projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2016-2019. merci |
| 10/08/2016 18:22 | SANTI Michèle | NON aux tirs des grands cormorans !!! | Je trouve déplacé que l'on puisse prétendre qu'une espèce animale n'a pas sa place dans un lieu ou un autre. Accorder des dérogations afin d'autoriser le tir d'une espèce protégée est un non-sens. Confier cette régulation à n'importe quelle personne qui détient un permis de chasse est une aberration quand on connaît les entorses à la loi et les abus scandaleux commis par les chasseurs. Le statut d'{{espèce protégée}} devrait préserver l'animal concerné des dangers de sa promiscuité avec l'espèce humaine, et contraindre celle-ci à une cohabitation respectueuse et raisonnée. |
| 10/08/2016 18:22 | vovo | Quotas trop important | Ce chiffre de 50000 oiseaux est beaucoup trop important. Conscient des dégâts occasionnés dans certains cas, la régulation est envisageable mais pas à un tel niveau. Dans les régions où l'impact n'a que peu d'incidence, comment va-t-on contrôler ses tirs. Ce nombre va ouvrir la porte à tous les abus !!!!! De plus aucun bilan des campagnes précédentes n'a été fait, dans quels départements les quotas ont été atteints, ceux moins problématiques, quel est le réel impact de ces destructions, sont-elles vraiment efficaces, aucune réponse n'est apportée mais on avance un chiffre toujours plus important. Comme toujours c'est une fuite en avant! |
| 10/08/2016 18:23 | ARNAUD | Non à la destruction aveugle d'une espèce protégée | Même si je comprends les pisciculteurs et que je compatis à leurs difficultés, quand une espèce est protégée, elle doit l'être. De façon exceptionnelle, une destruction peut s'envisager sur des critères précis et avec des quotas précis et non renouvelables. Par ailleurs, quand une espèce devient problématique, c'est toujours du fait de l'être humain qui a soit détruit son territoire, soit détruit ses prédateurs, soit détruit sa nourriture. Alors avant d'envisager de détruire, ce serait plus judicieux de penser à construire et restaurer l'environnement, la nourriture ou les prédateurs de cette espèce et de réfléchir - pour une fois - à plus long terme qu'à l'effet immédiat. |
| 10/08/2016 18:26 | Patrick SALMON | L'environnement des générations futures... | Bonjour Et une atteinte supplémentaire à la faune, à la nature, à la vie. Quant ce ministère va-t-il vraiment jouer son rôle? Celui de la protection de la nature, de la faune et de la flore. Et non le rôle d'un ministère des lobbys de l'agriculture, de la pisciculture et de la chasse. Donc non aux tirs de grands cormorans. |

| | | | | | | | |
|------------------|------------------------------|--|---|------------------|------------------------|---|---|
| 10/08/2016 18:27 | GRIMAUD Marie-Claire | Non au massacre gratuit d'une espèce protégée ! posons nous les bonnes questions | Franchement, cet arrêté n'est ni réaliste ni réalisable en matière de contrôle... Il ne faut pas mettre en oeuvre un tel massacre ! Non au massacre gratuit de cette espèce protégée ! Le cormoran est une espèce protégée, il peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées dans ce projet... Cette tentative de régulation de la population de grands cormorans est faite en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. La possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires et de moins en moins... Posons nous les bonnes questions et ne rendons pas cet animal responsable du dérèglement climatique de notre planète: agissons à la source en punissant les responsables de ce dérèglement mais pas les victimes... Franchement, cet arrêté n'est ni réaliste ni réalisable en matière de contrôle... Il ne faut pas mettre en oeuvre un tel massacre ! Non au massacre gratuit de cette espèce protégée ! | 10/08/2016 18:43 | DORIS EUVRARD | Avis citoyen | Pas touche au Grand Cormoran, une espèce protégée, non responsable de nos désordres et méfaits divers. |
| | | | | 10/08/2016 18:43 | Vincent | Aide aux cormorans | Arrêt au massacre des cormorans soyons juste et réaliste |
| | | | | 10/08/2016 18:44 | frédérique larcher | Protégez la vie sous toutes ses formes | Assez de détruire la vie , la planète et ses habitants de tous poils et de toutes plumes... Respectons la et nous avec. |
| | | | | 10/08/2016 18:46 | MR TOSCAN-CHIARAMONT I | Cormorans | Protégeons la VIE.Pourquoi vouloir tj tout éradiquer.La vie est notre bien le plus précieux. |
| | | | | 10/08/2016 18:47 | Spoutnik120 | Ainsi s'en va l'esprit de la Cop21 | Elle est déjà bien loin la Cop21 ! Un jour, peut être, prendrons nous conscience que de la survie de l'homme dépend la préservation de notre écosystème. Est-ce qu'on pense aux générations futures ? Visiblement non. Si l'industrie piscicole a créé des zones concentrationnaires d'élevage de poissons, inévitablement leurs prédateurs seront au rendez-vous. Pour y remédier on préfère les tuer, solution de facilité et peu onéreuse. Pourquoi ne pas chercher une solution permettant à chacun de vivre en harmonie ? Arrêtons ce projet et montrons que l'intelligence humaine est capable de prendre des décisions avec du coeur et du bon sens. |
| 10/08/2016 18:27 | Charles THIRY | Non à l'abattage programmé des grands cormorans | Le nombre d'oiseaux à éliminer est énorme...pour protéger qui mais surtout quel type de production?? | 10/08/2016 18:48 | JEHAN Gilles | NON | Je suis résolument opposé à la destruction de 50 000 grands cormorans protégés par an sur une période de trois ans. A trop vouloir bien faire, l'homme a déjà suffisamment détruit les grands équilibres. Laissons la nature se gérer, elle le fait bien mieux que nous ! |
| 10/08/2016 18:28 | Nathalie R | Je suis contre | Il est inadmissible qu'après la COP21 nous en soyons encore à prendre de telles décisions. C'était bien la peine de tous se tenir par la main avec un sourire optimiste. Nos politiques ne sont que des hypocrites et des menteurs. Ils ne sont pas capables d'avoir des idées réfléchies pour vraiment changer l'avenir. Je suis contre cette décision d'un autre temps, du temps où l'Homme croyait être le seul être méritant de vivre sur Terre. Aujourd'hui nous voyons une fois de plus que la Terre se porterait mieux sans nous et nos politiques. | 10/08/2016 18:48 | Micherl Granger | Contre l'arrêté concernant la France et la Vienne | J'ai longtemps siégé en Conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage de la Vienne en tant que représentant des protecteurs de la nature qui à l'époque se préoccupait de la fixation des quotas de Grand Cormoran à détruire : dans le cadre de la régulation d'une 'espèce protégée' (statut qui n'a pas changé au moins sur le papier). Il avait toujours été affirmé à l'époque qu'il ne s'agissait pas d'éradiquer une espèce, historiquement présente en France, mais de la limiter là où il y avait de vrais problèmes piscicoles, et qu'il ne s'agissait pas non plus que d'empêcher d'éventuels niches de s'installer. Les chiffres d'oiseaux à détruire proposés pour la Vienne par l'administration sont trop élevés par rapport à la population présente comptée chaque hiver par les protecteurs de la nature dans le département. Il faut donc en conclure à une volonté d'éradication 'cachée' (ce qui est illégal), en même temps qu'à une soumission aux lobbies de la pêche : pisciculteurs et pêcheurs en eaux libres qui ne rêvent que de la disparition de cet oiseau. On est ici très loin des discours officiels sur la biodiversité mis en avant seulement lorsqu'il n'y a pas de véritables enjeux et oubliés quand une quelconque nécessité socio-politique se fait jour. Dans ce dernier cas c'est à chaque fois les espèces naturelles qui en font les frais : loup, ours, bouquetins, mustélidés, etc. sont là pour le prouver et le rappeler. La biodiversité fait depuis longtemps les frais de ce manque de courage politique patent qui dit vouloir s'appuyer sur la pédagogie et le contractuel plutôt que sur le réglementaire (Natura 2000) et sur des règles savamment modulées et fortement amoindries par des dérogations (cas du cormoran et du loup entre autres). Au final la France ne tient pas ses engagements européens d'arrêt de l'érosion de la biodiversité. L'arrêté concernant les Grands Cormorans, symptomatique de cette politique à reculons doit être revu et corrigé à la (forte) baisse. |
| 10/08/2016 18:31 | jean-marie tressos | Une nature bien rangée | Une fois de plus , les animaux paient le prix fort pour que le capitalisme , l'économie , la rentabilité , l'exploitation soient gagnants . Le cormoran , le loup , l'ours , les goélands , les choucas , les mustélidés A croire que vous voulez seulement des zoos , des élevages et des animaux de compagnie ,de préférence clonés . | | | | |
| 10/08/2016 18:32 | Bruno Taupiac | Ce serait cruel et injuste ! | Si on laissait plus de poissons dans les mers et les océans, ces grands cormorans seraient moins tentés de pêcher ailleurs. Je suis contre cette extermination de 50 milliers d'oiseaux qui ne demandent qu'à vivre leurs vies comme nous-même avons le droit de vivre les nôtres. | | | | |
| 10/08/2016 18:32 | Nathalie Labie | Contre l'abattage des Cormorans!!!! | Toujours la même chose!!! Ce sont nous les humains qui sommes responsables des déséquilibres. Remettons-nous en question au lieu d'utiliser notre barbarie!!! | | | | |
| 10/08/2016 18:33 | frederic thouzeau refuge LPO | Laisser vivre les oiseaux !!!!! | Cela suffit!!!! Arrêtons de faire porter le chapeau aux cormorans les problèmes économiques de nos professionnels. Laissons les vivre!!!! | | | | |
| 10/08/2016 18:33 | Val | Qui sommes-nous ? | Quelle chance que l'être humain n'ai personne qui ai décidé de limiter son espèce du fait des destructions qu'il produit... Se croire supérieur n'est qu'un manque de connaissance du tout dont nous faisons partie. En détruisant autour de nous, nous nous détruisons nous-même. | | | | |
| 10/08/2016 18:35 | Valérie Perru | Ca suffit | C'est incroyable,presque toujours,la réponse à un problème est DESTRUCTION alors que des tas d'espèces disparaissent,même les espèces protégées sont menacées par ceux même qui doivent les défendre . Ce monde me fatigue !! | 10/08/2016 18:49 | Sourire26 | NON | Non à cette destruction massive. Réfléchissons à d'autres solutions mais arrêtons ce genre de massacre! |
| 10/08/2016 18:37 | Abt | Oui pour des rivières à truites partout en France ! non à ce genre de solution rétrograde... | Que 90 % de nos cours d'eau soient pollués ça ne pose pas problème mais 50000 pêcheurs en trop oui, cherchez l'erreur ! | 10/08/2016 18:49 | pelier | stop à la betise humaine | Laisser les tranquille ils ne font aucun mal contrairement à vous qui voulez les tuer |
| | | | | 10/08/2016 18:49 | Dominique | Encore!!! | Encore une fois l'être humain qui fait sa loi parce qu'il croit savoir mieux que la nature! Alors qu'il applique au moins le principe de précaution...en douceur la régulation, en douceur... |
| 10/08/2016 18:37 | Marianne Perdu | Non aux tueries officialisées | Tuer est-il la seule solution ? Les 'experts' ont-ils seulement réellement {rêléchi} ? Quel type de pisciculture protège-t-on ? Non, mille fois non à ce massacre programmé ! L'animal humain, l'espèce la plus nuisible de la planète, doit repenser sa relation à l'autre, l'autre animal et végétal. | 10/08/2016 18:52 | Oderey | NON à l'abattage des cormorans! | Décidément! Tuer les canards en Gironde et maintenant les Cormorans!Le ministère 'chasse pêche et tradition' profiterait-il des vacances pour passer en douce des permis de dézinguer à tout va et attraper au vol quelques futurs électeurs? Je m'oppose donc formellement à l'abattage des cormorans. Une espèce protégée ne peut l'être qu'à moitié! |
| 10/08/2016 18:37 | Pascal Tresson | Rejet de l'arrêté | Cet arrêté me semble à rejeter puisqu'il concerne une espèce protégée. | 10/08/2016 18:53 | Marc Solari | Oppositor à cet arrêté | Bonjour Il n'est pas admissible de nos jours d'autoriser le massacre d'une espèce protégée sans le moindre contrôle sous prétexte de protéger les piscicultures.Que les pisciculteurs soient autorisés à protéger leur activité est parfaitement justifié mais le massacre de ces oiseaux en eau libre ne se justifie aucunement. L'avis du CNPN qui aurait pu apporter quelques justifications n'est pas joint au projet d'arrêté oublu ou omission volontaire ? Il serait temps dans ce pays qu'on apporte aux problèmes posés par certaines espèces une réponse un peu plus intelligente que la destruction systématique. Le bilan des campagnes de destructions précédentes n'a jamais été fait ,on ignore donc complètement si elles ont eut un quelconque effet sur les dégâts. Avant de lancer ce qui ressemble fort à une tentative d'éradication de l'espèce ,il serait utile de réfléchir à d'autres moyen de contrôle qu'une tuerie aveugle dans un pays qui se veut en pointe pour la protection de l'environnement. De plus les quotas fixés par départements sont semblent il fixés de manière totalement aléatoire ,puisque les effectifs de l'espèce sont inconnus. |
| 10/08/2016 18:38 | ZEBULON | Commentaire pour les cormorans victimes | POURQUOI TROUVER TOUJOURS LA SOLUTION EN SACRIFIANT LES ANIMAUX . C'EST TROP FACILE ,IL FAUT VOIR LA REALITE PAR EXEMPLE LES QUOTAS DE PECHE. COMMENT PEUT ON CONSERVER LA BIODIVERSITE SI ON LA DETRUIT. | | | | |
| 10/08/2016 18:39 | PH35 | Contre | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. | | | | |
| 10/08/2016 18:40 | GEORGES LIGNIER | Avis citoyen | Quantités, dispositions de ces destructions inutiles et inefficaces en réalité. Cela va-t-il améliorer le secteur économique piscicole français ? (comme le tir du loup ou du vautour fauve pour les importations néozélandaises de moutons à bas prix!). Cela va-t-il dépolluer les cours d'eau en Franche-Comté par miracle! Stop à l'hypocrisie et aux mesures négatives contre cette espèce protégée. | 10/08/2016 18:58 | Fropplier j luc | Le predateur | La meilleur lutte contre le cormoran sera bientôt de mettre les étangs en assèc. Cet oiseau n'est pas de chez nous et nous n'en voulons pas à moins que les défenseurs de cette espèce dédommage les pisciculteurs comme les chasseurs le font pour les dégâts de sangliers |
| 10/08/2016 18:40 | Kaim Pascale | Non au tir des cormorans | De grâce, cessons d'exterminer les espèces qui nous semblent nuisibles. Respectons la biodiversité! | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|---------------------|---|--|------------------|---------------------|--|---|
| 10/08/2016 18:59 | BARTHELEMY BRIGITTE | NON au massacre des cormorans! | Je suis absolument contre la régulation de la nature par l'homme. Les cormorans sont une espèce protégée , au même titre que les loups, ou les ours! L'homme est le pire des prédateurs, la pollution tue certainement plus de poissons que les cormorans! en plus les pêcheurs ne pratiquent pas leur sport pour se nourrir, les super marchés ou les marchés suffisent à remplir leurs assiettes! Ils rejettent les poissons à l'eau, et la plupart meurt , on les retrouve flottant le ventre en l'air sur les rivières! NON AU MASSACRES DES CORMORANS NON AUX MASSACRES DE TOUTES ESPECES ANIMALES. | 10/08/2016 19:20 | Manon A | Contre cet arrêté | Je trouve cet arrêté injustifié et incohérent fasse au statut de protection du Grand Cormoran. Ce n'est pas une espèce exotique envahissante mais un migrateur indispensable aux écosystèmes français. La seule chose qui pourrait justifier un tir de cormoran serait une dégradation régulière et significative des activités piscicoles. Je respect et comprend leurs difficultés mais dans ce cas le nombre de tirs est disproportionné et doit se limiter à la protection d'activité piscicole. De plus les différences de quotas sont, au vu des départements visés, illogique et sans liens direct avec des espèces de poissons protégés ou la mise à mal d'une activité. Dans tous les cas aucun tir en eaux libres ne devrait être effectué. À un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires, que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». Enfin, avec la réduction des moyens de l'ONCFS je ne vois pas comment un suivi sérieux et régulier pourrait être assuré en laissant à toutes personnes ayant un permis de chasse à jour la possibilité de tir. |
| 10/08/2016 18:59 | guifette | NON | Je suis absolument contre la destruction des cormorans. | 10/08/2016 19:02 | Marion | Non ! | Non ! On sait désormais que l'abattage ne permet pas forcément de limiter les dégâts causés par certaines espèces ! Encore faudrait ils que les politiques se tournent vers les scientifiques pour le savoir ! Il serait grand temps que l'Etat prenne conscience de son rôle qui n'est pas systématiquement de satisfaire ceux qui crient le plus fort ! |
| 10/08/2016 19:03 | ROZIER | CONTRE ET CONTRE | parce que si on ne balançait pas autant de déchets toxiques dans les rivières, et si on régulait un peu mieux la pêche, on aurait pas besoin de protéger des espèces de poissons, le problème est à la source. Aujourd'hui les cormorans, demain quoi d'autres ? | 10/08/2016 19:22 | Jean-Luc Dessolin | Non aux destructions systématiques de la faune | Depuis des millénaires, les cormorans et les différentes espèces de poissons vivent ensemble et ont évolué ensemble. Comme tous les prédateurs, le cormoran ne fait pas disparaître ses espèces-proies, il est même le garant de la bonne santé de leurs populations. Si certaines espèces de poissons sont menacées, ce n'est pas dû au cormoran, mais à une espèce qui a perdu toute notion d'équilibre naturel, et qui considère la nature comme un simple espace de production ou comme un terrain de jeu : l'homme. Laissons les cormorans tranquilles, laissons-les jouer leur rôle dans la chaîne alimentaire. Que les pêcheurs les contemplent et s'en inspirent, et que les pisciculteurs prennent en compte leur présence sans haine primaire, il leur restera des poissons ! Je pensais qu'au ministère de l'environnement, il y avait des personnes spécialistes du milieu naturel, capables de comprendre le fonctionnement des chaînes alimentaires, mais visiblement, il n'y a plus que des petits magouilleurs qui ne se préoccupent que de la pêche ... aux bulletins de vote. |
| 10/08/2016 19:04 | Jean LUCHET | Je suis contre ! | Nous assistons à la 6e extinction massive des espèces, dont l'homme est le seul responsable et chaque fois qu'il y a abondance d'une espèce la seule solution imaginée est la destruction massive de la dite espèce ! Le partage avec les animaux devrait être la règle et donc la nécessité pour les hommes de mettre en oeuvre des solutions de partage ou de protection de certaine zones. En tant qu'adhérent actif de la LPO je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel. J'ajoute que nous n'avons aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée. Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? Je suis donc CONTRE cordialement Jean Luchet | 10/08/2016 19:30 | Jean-luc | Non à ce massacre aveugle.. | Protégeons la biodiversité, tel est le message que l'on a de cesse d'entendre de la bouche de ceux qui nous gouvernent.!!!. Pendant que l'on massacre les forêts et supprime à tour de bras les cerfs et autres espèces de nos bois, voilà que maintenant on s'attaque aux cormorans....?. C'est à mon sens la recherche de chair à fusils pour occuper nos chasseurs qui n'ont plus rien à se mettre sous la dent à cause de quoi et de qui: (L'HOMME...). Occupons nous de résoudre les problèmes liés aux pesticides qui polluent nos rivières et nous avons actuellement un cas réel de pollution dans l'oise avec la Toison d'or sur Compiègne/Thourotte. Combien de poissons et d'oiseaux vont en faire les frais...?. |
| 10/08/2016 19:06 | NICEPHORE | Non au massacre !! | Qu'il y ait un effarouchement des grands cormorans (comme sur les aéroports où des oiseaux gênent les avions) pendant quelques années, et si cela échoue, il sera temps d'imaginer une autre solution. | 10/08/2016 19:30 | ninipeaudchien | Non à l'abattage des cormorans | Non aux tirs des cormorans, Le cormoran est une espèce protégée. ces oiseaux sont magnifiques. Nul n'ignore que nous assistons à la 6e extinction massive des espèces. Dont l'homme est le seul responsable. Je suis donc totalement opposée à leur destruction, et pense que des solutions non chasseresses peuvent être trouvées. Protections grillagées sur les étangs? Pourquoi la seule solution proposée par les hommes aux problèmes de la nature passe t'elle toujours par la mort des animaux? (piégeage, fusil, poisons, pesticides...) Tant que la réflexion se fera ainsi, il n'y aura pas beaucoup d'espoir pour l'humanité...j'adhère complètement à ce commentaire de Judith et partage entièrement son avis . |
| 10/08/2016 19:14 | ritch | Oui à ce projet | j ai envie de dire à tous ces opposants d aller faire un tour au bord de l eau , de regarder et de réfléchir...j habite et je peche le haut allier depuis toujours , cette riviere est encore un peu protégé , il y a quelques années nous ne connaissions pas le grand cormoran mais depuis peu cet oiseau exerce une forte prédation sur la truite fario et surtout sur l ombre communs qui elle ne se cave pas.Nous comptons environs une centaine d oiseaux en hivernage sur le lac de Naussac , la LPO n en compte qu une petite dizaine....alors que ces messieurs ont des jumelles bien plus performante que les notes. Si nous ne faisons rien ces population vont disparaitre et qu a l on nous laisser a nos enfants....des rivières sans poissons ??? | 10/08/2016 19:32 | ggs | Aberrant, Alternative, aucune justification sur l'ensemble du territoire | Il est impensable de mettre encore une fois les chasseurs à contribution pour abattage, sous le titre de la régulation, en particulier d'une espèce protégé! c'est la porte ouverte à n'importe quoi et à tout les abus. Ce n'est ni plus ni moins qu'un balle-trappe officiel. Il existe d'autre moyen, bien plus efficace, s'il s'agit véritablement de prévenir les dommages aux piscicultures et poissons protégés et non de récupérer une fois de plus une espèce à tirer. N'oublions pas que les périodes d'après guerre sont derrière nous, plus besoin de chasser pour se nourrir, les supermarchés sont là. L'alternative est très simple : L'oncs peut (et/ou se faire aider) afin de diminuer le nombre de cormoran ponctuellement et sur des lieux précis sur les sites dortoirs des cormorans. Aucune justification sur le territoire nationale, très peu de dérangement sur les autres espèces et limitation des tirs à tout vas uniquement pour le plaisir avec tout les débordements qui vont avec. Quand est-il du nombre de corneille et des canons à gaz pour les faire fuire ? ou est la régulation ? |
| 10/08/2016 19:18 | ROBERTduSU D | NON !!!! | Il y a surement des sujets plus graves à gérer comme les déchets, les déchets sauvages (il y a encore du boulot malgré les déchetteries...), et j'en passe ! | 10/08/2016 19:33 | Marie eve eble | Non à l application de cet arrete | Le cormoran est un animal protégé, les raisons qui ont poussé à cette décision n ont pas changées. La nature se suffit à elle même, chaque animal à des prédateurs naturels qui regulent les populations naturellement. Le chasseur n'est pas un prédateur naturel. Je suis contre l abattage d un nombre de cormoran, d'autant que cela laisse la porte ouverte à l abattage abusif voir d'autres espèces protégés.... Bref un grand Non! |
| 10/08/2016 19:20 | f@b d'issac | Régulation | Il s'agit simplement de réguler, trop protéger amène forcément a la surpopulation avec des conséquences de nuisances. le juste équilibre des espèces, vaste sujet.... Ces oiseaux là ne sont pas des migrateurs, comprenez qu'implantés en surnombre le déséquilibre est vite atteint. Que pensez des poissons en rivière et en étang qui sont ravagés par ces espèces non locales. Que dire aux pisciculteurs métier fragile, obligés de s'équiper de filets ou de systèmes d'effarouchement, cela a un coût !! tout n'est qu'équilibre..... | 10/08/2016 19:33 | Gillian | Non au projet | Les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». |
| 10/08/2016 19:20 | Guy HERVE | Non à la destruction systématique du Grand Cormoran | Le Grand Cormoran fait partie de la chaîne alimentaire et de la biodiversité. Les quotas de tirs alloués par département et fixés au sein des commissions Grands Cormorans ne sont pas satisfaisants à mon sens (j'y participe personnellement au nom de la LPO dans l'Yonne)car ils ne tiennent pas suffisamment compte des problématiques posées et des dégâts réellement occasionnés par cette espèce. En particulier, la régulation devrait être ciblée essentiellement vis à vis des dégâts sur les piscicultures et certainement pas sur les eaux libres où aucune étude ne permet de connaître l'impact sur les populations de poissons. Près de 50% de la population comptabilisée lors des comptages de janvier chaque année est régulée par tirs avec des retours sur les réelles destructions parfois contestables. Enfin, aucun contrôle sérieux n'est effectué sur les quotas de tirs du fait des insuffisance de moyens des services de contrôle et en particulier de l'ONCFS, ce qui est regrettable. | 10/08/2016 19:37 | Marie-ange MASSENET | On se trompe encore de cible ! | Encore une atteinte à la faune sauvage, à la nature, à la vie. Quand donc ce ministère jouera-t-il son véritable rôle, qui est celui de protéger la faune, la flore et la nature d'une manière générale. En lieu de cela, il s'avère être un obligé des lobbys de l'agriculture, de la pisciculture et de la chasse. Je m'oppose à cet abattage de grands cormorans. |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------------------|---|--|------------------|-----------------------|---|---|
| 10/08/2016 19:40 | Danièle Monier | Non à une régulation massive des grands cormorans | Sans nier les difficultés de certains pisciculteurs, il semble aberrant de fixer a priori un grand nombre d'oiseaux à détruire ! A un problème local, il faut une solution locale et adaptée, prise en toute connaissance de cause. Comme pour les loups et les bouquetins, on lance un nombre au hasard. C'est vraiment du grand 'n'importe quoi'. | 10/08/2016 20:07 | DEHAN CATHERINE | Non aux quotas de destruction des cormorans ! | A quoi bon protéger une espèce (loups, cormorans) si la seule solution quand il y a un problème est la destruction ? Ou l'on voit encore une fois que la nature est le cadet des soucis de ce gouvernement. |
| 10/08/2016 19:45 | Thibault technicien piscicole | Sauvons la pisciculture d'étang en France | La pisciculture d'étang est une filière qui souffre énormément de la prédation du cormoran. Bien que des moyens de protection passif existent il ne sont pas suffisants pour arrêter l'oiseau. Le cormoran est responsable à lui seul de 40% de perte de production de poisson deau douce en France. Cela a causé la démotivation des producteurs en suivant de l'abandon des étangs pour les remplacer par des grandes cultures au détriment du riche écosystème des étangs. C'est pourquoi pour sauvegarder la richesse écologique et une activité ancestrale (près de 1000 ans d'existence) une régulation (et non destruction) plus sérieuse doit être envisagée | 10/08/2016 20:11 | Christophe PHILIPON | Projet de destruction massive du grand cormoran | Ok le grand Cormoran énerve les pêcheurs de loisir et les pisciculteurs. Mais la méthode proposée n'est -elle pas trop radicale et massive et tout cela sans vraiment d'étude vérifiable. Comment les quotas départementaux ont-ils été établis ? En Moselle par exemple surprenant ce nombre très supérieur à celui des 3 autres départements lorrains dont aucun n'est maritime... De plus fixer un quota aussi massif et renouvelable trois ans de manière automatique me gêne sans bilan annuel d'impact sérieux. Encore une mesure générale pondue dans les ministères sous la pression des lobbies... |
| 10/08/2016 19:46 | Gabrielle | Non à la destruction des cormorans... | Le cormoran est une espèce protégée et de toute façon un être vivant qui comme toutes les autres mérite le respect et surtout ne doit pas souffrir pour de simples considérations économiques... | 10/08/2016 20:20 | caroline | Ne cédez pas, protégez les grands cormorans | Il ne faut pas tuer des oiseaux protégés! Ne cédez pas au lobby des pisciculteurs, protéger les exploitations ne nécessite pas la destruction de tant d'individus, trouvez donc d'autres solutions. |
| 10/08/2016 19:49 | Bruno Courtecuisse | Arrêtez le massacre ! | Après le loup, le cormoran. Et ensuite à qui le tour ? Et tout cela encore une fois pour les mêmes mauvaises raisons. Arrêtez le massacre s'il vous plaît et apprenez à respecter la nature. | 10/08/2016 20:22 | Nadine FRANCOIS | Un travail d'échange avec les associations apparait indispensable | Il apparait indispensable de prendre le temps de réfléchir avec les associations de protection de la nature et les représentants des sociétés de pêche. Seul un temps de concertation et d'expression permettra de trouver un compromis. Le chiffre évoqué de 5000 oiseaux me semble énorme. |
| 10/08/2016 19:51 | kermorvant | Non aux tirs sur les cormorans | Totalement contre, c'est inacceptable de tirer une espèce protégée, il serait grand temps d'arrêter de détruire leur habitat !!! | 10/08/2016 20:24 | JEAN MARC GILLET | Ne tirez pas sur les cormorans! | C'est un oiseau magnifique! |
| 10/08/2016 19:55 | J.F. LAIR, Val de Loire | Du bon sens, moins de parti pris. | Cent cormorans 'veillent' sur notre étang de quatre hectares. Que de commentaires navrants, qui ne tiennent aucun compte des réalités économiques et sont exprimés par des intervenants non concernés directement. Pour notre département du Maine-et-Loire, les chiffres des prélèvements prévus par le décret sont réalistes. Au passage: en bon français, les mots protection et régulation ne sont pas incompatibles. | 10/08/2016 20:25 | Michel D | Non à ce massacre !!! | Il n'y a qu'un nuisible, c'est l'homme lui même ...! |
| 10/08/2016 19:55 | MC MORTIER | Encore un honteux arrêté contre la nature | Ce gouvernement est vraiment anti-écologique. Abattage des bouquetins (les préfets et leurs peits amis s'en sont donnés à cœur joie) - Traque et abattage des loups (parce que les éleveurs ne veulent pas se donner la peine de surveiller leur bêtes et bien souvent font porter le chapeau aux loups même lorsqu'ils n'y sont pour rien)- et maintenant abattage des cormorans (pour faire plaisir au lobbys de la pisciculture qui est en soi une industrie très polluante). INCROYABLE!!!! Où allons-nous ? Les politiques qui ont sorti cette idée stupide devraient se rappeler de "l'été sans oiseau" décrété par Mao. Les chinois ont eu leurs moissons ravagées par les insectes. Qu'en sera-t-il de vos piscicultures ? Pensez-y ? En attendant j'arrête de manger des poissons d'élevage. | 10/08/2016 20:30 | Lolle | Non !!! | Détruire toujours détruire... L'humain ne mérite pas cette terre... Tout n'est que question d'argent... Bref, NON à ce massacre..!! |
| 10/08/2016 19:56 | WAAG Monique | Contre la destruction des cormorans ! | C'est toujours pareil : quand les loups attrapent les moutons, on tue les loups... et maintenant, pour protéger les piscicultures, on tue les cormorans ! C'est trop facile de tuer les "prédateurs" qui ne font rien de contre nature, ils se nourrissent, et c'est sûr que les animaux d'élevage sont plus faciles à attraper que les sauvages que l'homme a par ailleurs aussi déjà bien exterminés... Il faut que les éleveurs protègent leurs animaux : pour les moutons il y a les bergers et les chiens et les enclos fermés, pour les cormorans, il y a les filets de protection et peut-être aussi tout simplement du personnel autour des piscicultures. C'est toujours pareil : les éleveurs veulent faire de l'élevage intensif pour en tirer un max de profit mais ne veulent pas y consacrer d'argent pour la protection ; par contre ils prennent l'argent des subventions et indemnités... | 10/08/2016 20:31 | Mirabel | Protégeons les grands cormorans | Je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. Je respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |
| 10/08/2016 19:58 | Denis Bourdin Mathilde | Contre Non au massacre des Grands Cormorans | Ce chiffre et la durée me paraissent trop important ! La biodiversité doit être protégée. | 10/08/2016 20:34 | frimousse | Non à cette tuerie | pas de destruction massive des cormorans, partout et n'importe où, comme le prévoit l'arrêté, c'est idiot et inefficace ; que vaut la protection donnée à une espèce dans ces conditions ? |
| 10/08/2016 20:01 | Didier PHILIPPON | Pas destruction de masse du grand Cormoran | Si le climat était une banque il serait sauvé!!! Le projet de destruction massive des grands Cormorans est tout aussi inacceptable que les petites "combines" mises en place pour préserver le climat, qui n'auront aucun effet durable. Quid de l'étude sur laquelle ministre et pouvoirs publics fondent leurs intentions pour s'en prendre à une espèce. Régulation pourquoi pas.Mais en aucun cas sur la base de 50000 oiseaux par an pendant 3 ans. Ce n'est pas acceptable! Je suis opposé au projet de décret | 10/08/2016 20:35 | Julietta | Stop aux abérations ! | Il est temps d'arrêter de se conduire comme des arriérés qui détruisent tout ce qui les entourent et de faire des propositions fondées sur de réelles études en réfléchissant aux impacts sur le long terme. Pour cela, regarder un peu plus loin que le pas de sa porte et voir ce qu'il se passe globalement : à l'échelle d'un écosystème, d'une région, d'un pays voire de notre planète dont nous ne cessons de piller les richesses et détruire la biodiversité et ses ressources... sans lesquelles nous ne pourrions pas vivre : nous nourrir, respirer, nous vêtir ... Pensez globalement. Merci. |
| 10/08/2016 20:02 | BorA29 | Solution primaire et simpliste ! | Non à cette solution d'un autre temps. Les cormorans n'ont pas besoin d'être éradiqué pour que les pisciculteurs soient tranquilles...des solutions plus éco-responsables existes, 15 secondes de recherches suffisent : [-> http://www.lanouvellerepublique.fr/Loir-et-Cher/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2015/05/04/Le-cri-de-l-orque-pour-faire-fuir-les-cormorans-2317292] A la rigueur, aidez les pisciculteurs financièrement à s'équiper ! Non à ce projet en tout cas ! | 10/08/2016 20:37 | Jean-Claude MANNARINI | Non ! | NON ! Non et non ! Il faut arrêter de tirer sur tout ce qui bouge. Les oiseaux ont le droit de vivre autant que nous. |
| 10/08/2016 20:03 | georgia manureva | Aux oiseaux | Laissez vivre la vie ! l'humanité n'est pas la seule à devoir se nourrir ! Chaque vie est précieuse comme une goutte d'eau de l'océan Partageons la nourriture avec nos frères et soeurs animaux. LES CORMORANS sont nos AMIS trop beaux trop rares ! INTERDICTION de toucher à une seule plume de leur tête . L'oiseau qui voyage. | 10/08/2016 20:45 | jas sabine | Le monde tourne en l'envers!! | Encore une fois le problème est pris en l'envers!!maîtriser oui,anéantir non!!! |
| 10/08/2016 20:06 | Corinne | Oui à la vie de 50000 oiseaux | Ne privilégions pas une fois de plus des critères économiques au détriment d'enjeux environnementaux. Préservons la vie des espèces aquatiques et nos cormorans n'auront pas besoin de prélever leur nourriture dans les piscicultures | 10/08/2016 20:46 | Géraldine zorer | Le prédateur | Le grand cormoran est protégé par la loi de la bêtise du premier prédateur de la planète. Déroger à ce régime ne fait pas progresser notre humanité. |
| | | | | 10/08/2016 20:48 | Natacha | Contre l'arrêté de destruction massive des cormorans | Respect de la protection de l'espèce au niveau européen. Le cormoran est une espèce protégée et il faut respecter cette décision sinon demain on s'affranchit librement des lois pour faire plaisir à des lobbys (bon c'est déjà le cas mais limitons les dégâts !). La destruction massive des cormorans ne résoudra pas le problème de certains pisciculteurs. Montrons aux futures générations que d'autres solutions que la destruction de la nature existent. |
| | | | | 10/08/2016 20:50 | élémenterre | Cormorans Lac du Bourget : NON à la chasse !!! | Pourquoi ne pas commencer par réguler tous ces pêcheurs inutiles et toujours plus nombreux qui pillent les lacs et torturent des poissons uniquement pour 'passer le temps' ? Sans compter qu'ils polluent les lacs, jetant leurs déchets au fil de l'eau, faisant des victimes collatérales tels que les grèbes, huppés... Ces derniers mutilés par des hameçons ou empêtrés dans des fils de pêche, voués alors à une mort certaine d'épuisement ou de noyade. A quand le respect pour les poissons qui eux aussi souffrent ? De qui se moque t'on ? Les cormorans pêchent pour se nourrir et ne prélèvent que ce dont ils ont besoin, donc de fait sans gaspillage ! Les pêcheurs de loisir sont certainement plus une menace pour les professionnels que les cormorans de part leur frénésie du record et leur nuisance sur l'écosystème. Mais bien sûr, les cormorans ne payent pas de redevances !!!! |
| | | | | 10/08/2016 20:52 | Bouf Gerald | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | C'est complètement absurde! Massacrer de beaux oiseaux pour plaire aux citoyens... |

| | | | |
|------------------|---|--|--|
| 10/08/2016 20:53 | VIRICEL GILLES (Président de la LPO PACA) | Position LPO PACA | La LPO PACA est opposée à ce projet d'arrêté ministériel qui est insuffisamment argumenté . Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint et aucune étude ne vient justifier l'intérêt et la pertinence de ces destructions passées et à venir Le Grand Cormoran est une espèce indigène qui a toute sa place dans les écosystèmes aquatiques de notre pays, il occupe une niche écologique dans laquelle il consomme des poissons depuis des temps où ni la pêche industrielle, artisanale ou de loisirs n'existaient. Il n'est à l'origine d'aucune disparition ou de régression significatives d'espèces de poissons, d'introduction d'espèce invasives, de pollutions aquatiques, ou de déversements de déchets dans les milieux aquatiques . En région PACA l'administration ne réalise aucun comptage ou en tout cas ne publie aucun résultat. En revanche la LPO PACA réalise de son coté des recensements de manière annuelle; nos résultats au niveau régional sont les suivants: 2012: 4623 2013: 5382 2014: 4893 2015: 5696 2016: 3235 Il est très intéressant de noter qu' à partir de 2015, les effectifs de Grands Cormorans ont diminué de plus de 40% alors que l'espèce n'était pas tirée dans le département des Bouches du Rhône (Arrêtés préfectoral annulé par le Tribunal administratif en 2015 puis quota 0 en 2016) ainsi que dans le département du Var (Arrêté préfectoral annulé par le Tribunal administratif en 2016). En réalité cela démontre la totale inutilité de ces tirs. De plus, en région PACA, il y a une absence totale d'informations sur les menaces que feraient peser les Grands Cormorans sur les sites désignés pour les tirs (les informations nationales n'étant pas suffisantes), et aucune autre justification n'est fournie En consommant des poissons, le Grand cormoran joue son rôle naturel de prédateur dans les écosystèmes et sa population s'auto-régule en fonction de la disponibilité des proies. Par exemple au Lac de Carcès dans le var, il régule la prolifération des poissons chats, alors que les pêcheurs ne le font pas Enfin il n'y a aucune justification de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année. Pour toutes ces raisons la LPO PACA émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. |
| 10/08/2016 20:54 | Rose | Non | Je veux bien payer plus cher le poisson et partager avec les grands cormorans. Ils sont encore loin d'être une espèce nuisible et invasive... laissons les vivre tranquillement et partageons les ressources de la planète. |
| 10/08/2016 20:54 | Sencha | Non non et non. | Nous sommes en 2016. Il serait grand temps que les hommes protègent enfin leur Planète et les espèces qui y vivent. Nous avons besoin des poissons , nous avons besoin des oiseaux , Les renards , les loups , les cormorans ne sont pas une menace pour l'homme. L'homme est une menace pour l'homme. |
| 10/08/2016 20:58 | Christine Guenet | Grands cormorans non au massacre | Dites moi, la cop 21 c'était pas en France ? Mais oui souvenez vous de cette conférence ou les plus grands dirigeants du monde sont venus parler de biodiversité, de protection de l'environnement, tout ceci étayé par des chercheurs, j'ai bien dit chercheurs pas chasseurs des personnes qui ont fait de hautes études, des gens bien en sommes qui essaye de passer un discours d'espoir en nous expliquant que nous pouvons encore inverser la vapeur. Le contraire de ce que vous serez si vous apportez votre caution à ce massacre envisagé des grands cormorans. Alors je crois qu'il est temps de vous souvenir justement de votre humanité, en préservant le règne animal qui vous permet chaque jour de rester, vous aussi en vie. |
| 10/08/2016 20:59 | Isabelle | Non, non et renon, | Serait-il possible que les humains arrêtent de penser comme s'ils étaient le nombril du monde! Nous sommes les plus grands destructeurs de l'environnement mais ce devrait être les autres espèces qui trinquent??? Cherchez l'erreur! |
| 10/08/2016 21:06 | doudoune | CORMORANS | Bonsoir, Je demande qu'on foute la paix aux cormorans, je ne pense vraiment pas qu'ils pêchent plus que certains (voir trop) et en eau profonde non plus. Laissez vivre ces oiseaux qui font partie de notre équilibre naturel, comment est-ce possible qu'un gouvernement quel qu'il soit puisse décréter des quotas sur ces bestioles, si ce n'est qu'une attitude politique pour: récupérer des voix: (bassesse). |
| 10/08/2016 21:08 | Marie | Non! | Je suis révoltée par de telles dispositions. Nous demandons le respect de la biodiversité et l'interdiction de tirer les cormorans, ces oiseaux superbes... |
| 10/08/2016 21:09 | Annabelle Ferrichon | Non à la destruction massive et aveugle d'animaux protégés | Pas besoin d'être expert pour comprendre qu'autoriser la mort de 50 000 oiseaux protégés partout, sur simple présentation d'un permis de chasse, n'a rien à voir avec la protection des bassins de pisciculture. Ce projet semble disproportionné. |
| 10/08/2016 21:12 | jeanne | Non laissez ,notre cormoran tranquille | L'homme est un prédateur pour lui même , quand il aura dévasté et dévoré le tout , il regardera derrière lui , mais hélas trop tard ,la misère qu'il aura répandu tout autour de lui ,cela laissera place qu'à un vaste de champs de pleurs , sa majesté le cormoran à autant sa place que l'homme , laissez les plonger et vivre en toute tranquillité . Des moyens et des réflexions doivent fusées de têtes bien pensantes , pour développer des solutions innovantes pour le mieux vivre ensemble |
| 10/08/2016 21:17 | C et E Prédal | Non !! | Nous sommes contre la destruction des cormorans. Les pisciculteurs ne peuvent-ils pas mettre en place des systèmes empêchant les cormorans de manger leur production ? Il est évident qu'il est plus simple de tuer des oiseaux sans défense que de réfléchir ensemble à des solutions qui, probablement, demanderont plus d'énergie et de volonté dans le travail ! |

| | | | |
|------------------|------------------|---------------------------------------|--|
| 10/08/2016 21:20 | PETITJEAN | La biodiversité ca veut dire quoi ? | On se demande ce que veut dire le mot biodiversité pour notre ministre de l'environnement. non contente d'autoriser la chasse aux loups, d'avancer les dates de la chasse aux gibiers d'eau, maintenant elle s'en prend aux cormorans J'ai eu la chance de visiter une pisciculture en Vercors dont le propriétaire a fait installer des filets au dessus des bassins et n'a plus de prédation d'aucun oiseau C'est donc possible ! |
| 10/08/2016 21:21 | pyer odier henri | Respectons la nature et sa faune | Inacceptable un projet qui entraine la destruction d une espèce protégé et le respect de toute vie animale. |
| 10/08/2016 21:21 | G.Fagon | Le cormoran, un prédateur terrible | Oui, équilibrons la population de cormorans pour protéger la nature et sa biodiversité! |
| 10/08/2016 21:25 | David Bournas | NON | Non à la destruction de milliers de cormorans!!! Est-ce qu'il y a vraiment besoin d'argumenter? Je ne pense pas. Toute personne sensée serait contre cet arrêté! |
| 10/08/2016 21:28 | DELPUJECH ALAIN | Les conseillers sont-ils les payeurs? | Il est toujours facile de s'opposer à la régulation d'une espèce quand celle-ci ne vous cause aucun préjudice. Les avis seraient certainement différents s'il s'agissait d'un animal qui s'attaquait à un bien que chaque citoyen possède!!!! Les populations de grands cormorans sont en pleine expansion. Rarissime dans le département de la Haute-Vienne voilà une vingtaine d'année, seul les aveugles peuvent affirmer ne pas en observer quotidiennement maintenant en période d'hivernage. Sachant qu'un oiseau consomme 400 grammes de poisson par jour, il ne reste qu'à calculer l'impact d'une dizaine de cormorans qui viennent quotidiennement s'alimenter sur un étang pendant 5 ou 6 mois!!!! Alors de grâce, laissons les propriétaires ou les gestionnaires d'étangs ou de plans d'eau se défendre d'un oiseau dont les effectifs ne devraient pas susciter la moindre inquiétude sur l'avenir de l'espèce. Laissons de côté nos individualismes et essayons de comprendre pourquoi la possibilité de réguler les cormorans est importante pour ceux qui en demandent l'autorisation. |
| 10/08/2016 21:30 | Genty | Non | Puisque je dois laisser un message, je ne laisserai que celui-ci : je dis 'non' à ce projet. |
| 10/08/2016 21:31 | Marie | Non à ce projet d'arrete | Je suis contre ce projet d'arrêté ministériel totalement infondé : le Grand Cormoran est une espèce protégée et fait partie intégrante aujourd'hui de notre biodiversité. Dans un écosystème fluvial fonctionnel, soit non artificialisé, la diversité des habitats assure couvert et surtout refuge à une multitude de poissons, qui peuvent se soustraire à la prédation engendrée par les oiseaux piscivores, eaux profondes, fond rocheux, zones de phragmites en eau calme etc... sans barrage, sans seuil, sans endiguement, la grande mobilité des poissons leur permet de se soustraire à une trop forte prédation. RETABLISSEMENT CET ECOSYSTEME POUR RETROUVER UNE FAUNE PISCICOLE RICHE ET DIVERSIFIÉE . Les réintroductions massives par alevinage effectuées par les fédérations de pêche ont mis en péril l'équilibre des écosystèmes lacustres et fluviaux. L'introduction d'espèces exogènes, l'introduction d'espèces carnivores avec tout un système de protection pour les faire fructifier par des réserves de pêche, des frayères artificielles protégées etc... ont abouti à un déséquilibre notoire de la faune piscicole française, un équilibre naturel déjà très fragilisé par une pollution omniprésente. Même en montagne où l'eau est moins polluée, les alevinages réguliers des lacs qui souvent à l'origine ne connaissait aucun poisson ont fait de gros dégâts pour la faune endogène absolument pas équipée pour contrer ces prédateurs, la diversité et les populations d'invertébrés, odonates, mollusques, batraciens se sont effondrées. ARRETONS DE FAIRE N'IMPORTE QUOI SOUS PRETEXTE DE GESTION, de REPEUPELEMENT. En milieu naturel a-t-on réellement étudié l'impact de la prédation par le Grd Cormoran ? La seule chose suffisamment documentée est une baisse de rendement de la pêche. Avons-nous suffisamment d'éléments pour déterminer que la seule responsabilité d'une baisse de production de la pêche vient de la présence des Cormorans. NON, BEAUCOUP DE FACTEURS LIÉS AUX ACTIVITES DE L'HOMME ENTRENT EN JEU Seules les études sur la prédation en bassins de pisciculture peuvent permettre de définir le grand cormoran comme prédateur et persona non grata... ceci est tout à fait compréhensible, il y fait de gros dégâts. Mais ces bassins d'élevage n'ont plus grand-chose de naturel, et qu'une forte prédation par l'avifaune s'y exerce me semble tout à fait prévisible. Des tirs d'effarouchement et une protection des bassins seraient à mon avis amplement suffisants... Comment peut-on détruire une espèce, (car avec des chiffres semblables, il s'agit bien de destruction d'espèce qui plus est, protégée ! et non d'une régulation) sur tout le territoire pour défendre une activité professionnelle sans mettre en place des mesures de protection en amont ??? Procéder à des tirs loin des sites d'exploitation piscicole ressemble plus à une destruction gratuite pour faire plaisir au lobby de la chasse/pêche... Donner à des préfets la possibilité de déléguer des tirs de cormorans à toute personne possédant un permis de chasse ! sans suivi, sans encadrement ! Affolant ! Les connaissances limitées des espèces avec les erreurs qui en découleraient, combien de chasseurs connaissent les différences entre un Plongeon (espèce très rare en hivernage) et un Grand Cormoran par exemple ? Un dérangement constant provoqué par des tirs dans les milieux naturels où d'autres espèces vivent fragilisées par la migration ou les conditions d'hivernage souvent difficiles aura un impact important sur les espèces sauvages. Pour toutes ces raisons j'émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. |

| | | | | | | | |
|------------------|------------------|---|---|------------------|----------------|--|---|
| 10/08/2016 21:32 | Michelle | Comment peut on imaginer tuer des représentants d'une espèce protégée : les mots n'ont ils plus de sens ??? | J'ai cru comprendre que du fait du réchauffement des eaux , les maquereaux dont se nourrissent les cormorans , s'enfoncent de plus en plus ou vont dans des eaux plus fraîches et bien sur les cormorans ont du mal à se nourrir ... Mais pourquoi donc les eaux se réchauffent elles ??? | 10/08/2016 21:48 | Guimard Gaëlle | Non à ce projet contre les Cormorans | Je trouve inadmissible qu'une fois encore ce genre de projet soit proposée pour régler le problème. Tant que le problème sera pris à l'envers, il restera inefficace et restera le même. Si il y a des espèces dites protégées, c'est qu'il y a une bonne raison. Je trouve donc intolérable que certaines personnes puissent penser passer outre les lois mises en places pour préserver les espèces et la biodiversité. |
| 10/08/2016 21:33 | Huitel | Non à ce 'projet' | Je suis contre ce texte et cette idée de vouloir encore détruire une espèce animale et protégée. | 10/08/2016 21:50 | D.Pascal | ligue de la protection des poissons (LPP) Par D. Pascal | Qu'il est facile de donner un avis et de porter des jugements irréalistes (quant on ne vit pas des ressources de la nature) La surprotéger c'est aussi la détruire ! Oui, a une régulation intense du grand cormoran avec une augmentation des quotas. Si aujourd'hui on en arrive à de tels résultats, c'est grâce à des humains qui sont ni plus ni moins que (des terroristes écolo). Si nous avions laissé continuer le prélèvement des oeufs sur les lieux de nidification, nous n'en serions peut-être pas dans la situation que nous connaissons à ce jour. OUI, grand merci à la L.P.O. Quelles sont les ressources économiques de la ligue des protections des oiseaux, si ce n'est que des fonds publiques. Et bien mes braves écologues, c'est trop facile d'écrire NON à la régulation et au quota. La L.P.O. comme ils savent très bien l'écrire (pollueurs : payeurs) Aujourd'hui, pour moi D.P. (protecteur : payeur) OUI, OUI à l'augmentation des quotas et en plus des dédommagements économiques bien naturellement. |
| 10/08/2016 21:33 | Alain 1 | Équilibre ...? | Quel rapport entre les données actuelles de grands cormorans et après les autorisations .. Proportionnalité ? | 10/08/2016 21:50 | ABIN | Non à la destruction de 50 000 cormorans... | Sur quelle base est calculée ce chiffre de 50 000 condamnations à mort ? Comment sera comptabilisée et régulée cette exécution massive ? et si on s'interrogeait sur la pisciculture et nos modes de consommation plutôt que sur le comportement naturel d'un oiseau : se nourrir là où se trouve la ressource |
| 10/08/2016 21:34 | Marie-Louise D. | Non au massacre des cormorans ! | Je suis contre la destruction des Grands Cormorans ; cela suffit 'détruire, toujours détruire' Que restera-t-il de la Terre pour les générations futures ? Cherchez une mesure alternative mais protégez la nature | 10/08/2016 21:51 | ardavies | Contre ce projet | Non à la destruction massive des grands cormorans. |
| 10/08/2016 21:35 | Christine Givry | Protection des grands cormorans | Je viens apporter mon soutien à la protestation véhémement de la Ligue pour la Protection des Oiseaux contre le projet d'exterminer des cormorans, sous le prétexte qu'il 'ruinent' la pisciculture... Défenseur acharné des oiseaux, dans un univers où ils se raréfient, à cause des méfaits des humains sur toute notre planète, je suis fermement écologiste. | 10/08/2016 21:52 | S. Darmon | Non à la destruction d'une espèce protégée | Que le pays des droits de l'Homme ne devienne pas le pays où l'on abat sans vergogne des espèces animales protégées. |
| 10/08/2016 21:35 | Lebreton | Quelles(s) justification(s) ? | Le Grand Cormoran a certes un impact économique, mais qu'est-ce qui justifie un tel quota de 50.000 oiseaux possiblement tués par an ? Le Grand Cormoran est une espèce bien suivie en France. Le Muséum d'histoire naturel écrit : '(Ainsi, face à la stabilisation des effectifs, déjà constatée dans les principales colonies françaises, littorales ou continentales, les mesures nationales de limitation apparaissent maintenant peu utiles. Il est préférable de les réorienter en préconisant des mesures très locales de protection contre les dégâts avérés du Grand Cormoran, en privilégiant l'effarouchement des oiseaux et la protection des piscicultures. À plus long terme, la lutte contre la pollution et l'eutrophisation des plans d'eau et des rivières favoriserait la stabilisation des populations)' Alors comment le Ministère peut être en contradiction avec le MNHN ? Les quotas proposés sont tout simplement inadmissibles ! JE SUIS DONC OPPOSE A CE PROJET D'ARRETE. | 10/08/2016 21:56 | Ruet | Je dis Non | Je m'oppose à la destruction de cette espèce protégée ! |
| 10/08/2016 21:36 | alain Guérineaud | Pas d'accord avec ces chiffres | Le comptage figurant dans l'arrêté me paraît bien peu crédible ! Zéro cormorans dans certains départements ? 1700 dans les Landes et zéro en Gironde ? C'est sérieux ou l'on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes ? Non aux destructions d'oiseaux sur des bases faussées. | 10/08/2016 21:57 | Yves Muller | NON à la destruction massive des Grands Cormorans | Je m'oppose à ce projet d'arrêt ministériel. Il est aberrant de vouloir détruire des dizaines de milliers de Grand Cormoran sans justification scientifique précise et sans démonstration de l'utilité de ces destructions sur les populations de poissons ! Si l'on peut comprendre le désarroi de certains pisciculteurs qui constatent des dégâts réels et sont touchés directement par les prélèvements de poissons par les Grands Cormorans, il n'est pas acceptable de vouloir réduire de façon drastique les populations de cette espèce dans l'ensemble du pays. Comme tout prédateur, le Grand Cormoran a sa place dans les écosystèmes ! Yves Muller Conseiller scientifique du patrimoine naturel du Grand Est Président LPO Alsace |
| 10/08/2016 21:39 | dupire | Non à la destruction des grands cormorans | si il y a déséquilibre ne rendons pas responsables la faune, la seule responsabilité au déséquilibre écologique est à imputer aux activités humaines et notamment l'agriculture intensive et l'emprise des lobbys agroalimentaires, alors plutôt que de détruire la faune essayons de limiter les activités des véritables responsables. | 10/08/2016 22:00 | Colombier | Non à la destruction massive d'une espèce protégée | Sans méconnaître les difficultés que peuvent connaître certains exploitants je m'oppose farouchement au projet de destruction de masse des cormorans, convaincu que des voies alternatives peuvent être explorées. |
| 10/08/2016 21:41 | belletresse | Les cormorans | Est-ce qu'en France, on est incapable de gérer la faune, à chaque problème, Mme le ministre a un leitmotiv ABATTRE, les oies, les loups, les nuisibles, les bouquetins à qui le tour...aux cormorans, d'abord on plaît aux chasseurs, et maintenant aux pisciculteurs. Quelle honte, l'écologie en France. | 10/08/2016 22:09 | Amaury CORMIER | Avis défavorable | Concernant le problème des pisciculteurs d'autres solutions sont possible comme la couverture des bassins. Par ailleurs il semble bien paradoxal de tirer une espèce protégée en arguant de protéger d'autres espèces. Déléguer la gestion des espèces protégées aux chasseurs sans aucun contrôle efficace semble également bien léger et permet surtout aux pouvoirs publics de se décharger à peu de frais. Une manière de répondre à une demande des pisciculteurs tout en flattant le lobby des chasseurs en période pré électorale ? |
| 10/08/2016 21:41 | moneldar | Encore un plan délirant d'abattage d'une espèce animale ! | Qui sont les réels inspirateurs de cet arrêté ? Comme tant d'autres fois, nos élus cèdent aux pressions de 'lobbys', alors que notre planète est en train de perdre sa belle biodiversité, et que ces mêmes élus devraient plutôt se préoccuper de prendre des mesures de protection de la nature, de la faune et de la flore. Ce chiffre aberrant et démesuré a du naître dans la cervelle d'un bureaucrate coincé dans son ministère, et qui doit rarement se balader pour admirer les espaces humides. On a déjà vu les résultats controversés de ces abattages de masse d'animaux soudain déclarés nuisibles.... | 10/08/2016 22:09 | Didier FLICHER | Une nouvelle mesure électoraliste? | Étonnant qu'une telle mesure voit le jour maintenant, un peu avant des élections... Déjà que les abattages de loups... Bref le ministère de l'environnement hors devrait s'appeler le ministère de la réduction des populations d'animaux sauvages. Il serait plus populaire de réduire les impôts. Un véritable scandale. |
| 10/08/2016 21:42 | LACAZE | NON ET NON | ESPECE PROTEGEE DONC INTERDICTION DE MASSACRER CES MAGNIFIQUES OISEAUX !!! LES LOBBYS DEHORS ET PAS AU SENAT (POUR BEAUCOUP DES CHASSEURS ET DES VIEILLARDS SENILES !) ET A L'ASSEMBLEE NATIONALE !! | 10/08/2016 22:13 | Marc | Non à la destruction du Grand Cormoran | Non à la destruction du grand cormoran partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Oui à la suppression des préfectures. |
| 10/08/2016 21:46 | delphine | Contre la tuerie des grands cormorans | je suis contre le massacre des grands cormorans ! chaque espèce animale a sa place et son utilité sur terre, il n'y a pas d'animaux nuisibles dans les écosystèmes. | 10/08/2016 22:14 | Myriam | Si j'y vais plait | Non, non, non... |
| 10/08/2016 21:46 | Isa | Non à la destruction massive des cormorans | Quelle solution barbare et indignée :massacrer des oiseaux car ils entrent en compétition avec l'homme ! Je suis indignée et m'oppose à cette folie ! | 10/08/2016 22:16 | Melissa | Non à la destruction des Grands Cormorans | Et si vous arrêtez de faire les mauvais choix en ce qui concerne l'environnement. Le renard était considéré comme nuisible et finalement tout le monde se plaint après car les rongeurs font leur retour. Ce que vous ferez aux Grands Cormorans aura aussi des répercussions. Alors réfléchissez et travaillez plutôt avec les associations environnementales et les chercheurs !! |
| 10/08/2016 21:47 | ppjean | Et les renards ? | Il est bien connu que c'est en tirant régulièrement sur les nuisibles que l'on s'en débarrasse, où en les empoisonnant : voyez les renards, ils ne viennent pas fouiller dans nos poubelles jusque dans nos villes, ni ne se régale autour des poulaillers industriels !!! Si il y a des cormorans c'est -sans doute- qu'ils ont à manger et des lieux de repos ad hoc . Alors les tuer : vous croyez qu'ils ne vont pas revenir occuper la niche !!! Piètre connaissance de quelques fondamentaux basiques de l'écologie des espèces !!! Si , quelque part, ils sont une nuisance, ce qui est possible (cf le premier message :sites particuliers, espèces cibles vulnérables) il faut trouver des moyens d'effarouchement pérennes, le tir peut l'être pourquoi pas , mais raisonner en terme de 'quota' c'est le degré zéro de la gestion d'une espèce protégéeet c'est voué à l'échec . Donc je suis évidemment contre ce projet ! | 10/08/2016 22:18 | Lili | Non au carnage des cormorans | Pas d'accord avec ce projet de destruction massive de cormorans. A partir de quelles données scientifiques se base-t-on pour décider d'1 tel carnage? Une régulation, si elle est nécessaire, oui, mais pas d'une façon si radicale. D'autant que les abattages semblent possibles partout sur le territoire alors qu'il est évident qu'il existe des zones plus sensibles que d'autres. Faut pas pousser! Non à cet arrêté |
| 10/08/2016 22:19 | Dupont | Opposition | Je suis opposée à ces dérogations, le cormoran étant une espèce protégée, les raisons évoquées ne sont pas suffisantes pour modifier l'arrêté. | 10/08/2016 22:20 | Alterpsychumil | L'assassinat avec préméditation, seul moyen ? c'est une blague ? | L'être humain, depuis qu'il s'est mis à considérer les autres espèces animales comme 'utiles' ou 'nuisibles' n'a pas seulement perdu le respect pour la Vie, il a perdu son avenir. |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------|---|--|------------------|---------------------|--|---|
| 10/08/2016 22:22 | LAUNOY Sylvie | Abattage aveugle d'êtres vivants | La liberté d'abattre des êtres vivants ; de plus animaux d'une race protégée... Une liberté d'abattage à l'aveugle puisque les victimes peuvent n'avoir aucun lien avec les problèmes posés. Ceci est une décision politique de 'facilité' qui donne une fausse solution. | 10/08/2016 23:01 | Bernard bonin | Non aux destructions de cormorans | Les grands cormorans sont des oiseaux protégés, et pas seulement en France. De grâce, je ne voudrais pas avoir honte de mon pays. Notre ministre de l'environnement a déjà autorisé la destruction de loups, jusqu'où va t'on aller ? Il est vraiment dommage de ne pas tenir compte des avis des scientifiques et des personnes compétentes. Surpopulation de cormorans ? Ce ne serait pas l'espèce humaine ? |
| 10/08/2016 22:23 | Bernard Cholley | Un peu de discernement, svp | S'il est indiscutable que les pisciculteurs doivent pouvoir protéger les abords immédiats de leur ferme _au besoin en tirant sur les oiseaux qui continueraient à s'en approcher_ il est complètement disproportionné d'autoriser une destruction massive d'une espèce protégée. Les oiseaux et les non-chasseurs (dont font partie 63 millions de Français) ont le droit de ne pas être exposés à des tirs dans les sites naturels sous prétexte que les cormorans les fréquentent. J'aime voir ces oiseaux et je m'oppose à ce qu'on en fasse des cibles pour satisfaire le lobby des chasseurs. D'avance merci de trouver une solution plus 'conservatrice'. | 10/08/2016 23:01 | Foucher | NON à l'abattage de cormorans | s'ils sont protégés c'est qu'il y a une bonne raison. Le quota proposé me paraît énorme pour une espèce protégée. Encore une fois, on veut adapter l'environnement aux activités humaines, alors qu'on devrait adapter l'activité humaine en fonction de l'environnement. |
| 10/08/2016 22:26 | P GUINET | Non à la destruction des cormorans | Une espèce protégée ne peut être détruite | 10/08/2016 23:03 | Christian Hubert | Non aux tirs des cormorans | Le cormoran est une espèce protégée. Je suis totalement opposée à leur destruction, et pense que des solutions non chasseresses peuvent être trouvées. Pourquoi la seule solution proposée par les hommes aux problèmes de la nature passe-t-elle toujours par la mort des animaux? (piégeage, fusil, poisons, pesticides...) Tant que la réflexion se fera ainsi, il n'y aura pas beaucoup d'espoir pour trouver des solutions pérennes. |
| 10/08/2016 22:29 | Stéphane Marcon | Non à la chasse aux cormorans | Conservons notre vrai patrimoine, la vie et la nature... | 10/08/2016 23:03 | Laurent-Daniel | L'homme est un loup pour l'homme | Le plus grand prédateur pour la nature, flore et faune confondues, reste incontestablement l'homme. Non content d'être responsable du réchauffement climatique, il s'arroge le droit de vie ou de mort sur telle ou telle espèce en oubliant qu'il est à l'origine des déséquilibres qu'il dit vouloir corriger. En fait il s'agit, comme d'habitude, d'excuses bidons puisque avant toutes considérations environnementales, il s'agit ici, de protéger les intérêts de nos bons pisciculteurs, mécontents des prélèvements marginaux fait par le grand cormoran . |
| 10/08/2016 22:34 | Corinne Burlot | Pas d'accord | Il faut arrêter de massacrer les animaux, ici il faut protéger la pisciculture, dans les Pyrénées on s'attaque aux ours STOP STOP STOP l'homme doit respecter cette nature | 10/08/2016 23:04 | Vincent Marie Laure | Une espèce protégée qu'on peut détruire par dérogation ? C'est NON | La solution ne doit en aucun cas être de tuer ces oiseaux mais de rechercher des solutions ailleurs. C'est à l'homme à régler le problème. Le problème c'est l'homme justement. Trop facile de détruire le plus faible. Quelle lâcheté ! |
| 10/08/2016 22:43 | MAUD GAND | Non au tir des cormorans et à des quotas de tirs | Encore un arrêté réduisant une population. Des tirs qui seront non justifiés, si nous allons dans ce sens alors continuons par le héron, le martin pêcheur etc... C'est nous 'hommes' qui faisons des ravages à la faune, la nature, la vie ce n'est pas à eux d'en assumer les conséquences. NON à la régression des grands cormorans. | 10/08/2016 23:10 | Frédéric DANIEL | Abattages arbitraires sans justification scientifique | Je suis tout d'abord surpris de voir que cet oiseau est présenté comme une espèce exotique envahissante alors que ce n'est pas du tout le cas, c'est une espèce protégée au niveau national et européen qui a toute sa place dans nos écosystèmes. Egalement, ce projet d'arrêté semble être un abattage massif sans justification scientifique. Le chiffre de 150.000 individus éliminés est complètement disproportionné, lorsque des abattages ciblés ont lieu, ils doivent l'être dans des conditions très strictes qui ne sont pas respectées dans ce projet d'arrêté. Lors de cette destruction de nombreux individus seraient détruits alors qu'ils n'ont pas l'habitude de causer des dégâts à la pisciculture. Les dégâts constatés ne justifient pas un abattage à l'aveugle qui seraient inutile et qui ne ferait que déséquilibrer les écosystèmes. Pour toutes ces raisons, je suis opposés à ce projet d'arrêté. |
| 10/08/2016 22:44 | Emilie | Non aux tirs des grands cormorans | Encore un arrêté réduisant une population. Des tirs qui seront non justifiés, si nous allons dans ce sens alors continuons par le héron, le martin pêcheur etc... C'est nous 'hommes' qui faisons des ravages à la faune, la nature, la vie ce n'est pas à eux d'en assumer les conséquences. NON à la régression des grands cormorans. | 10/08/2016 23:18 | reumaux | Opposition destruction massive des cormorans | Je suis opposée à la destruction massive des cormorans . Quand va t - on arrêter de tout massacrer !!! |
| 10/08/2016 22:47 | C. Chapalain | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | Sur quelles études se base ce nombre ahurissant de 50 000 oiseaux à détruire ? Quand on connaît la rage incontrôlable qui s'empare de certains responsables du monde de la pêche à la simple évocation du nom de l'oiseau on ne peut s'empêcher de penser que la décision du ministère est plus une mesure de complaisance que le résultat d'une réflexion un tant soit peu scientifique. Claude Chapalain | 10/08/2016 23:23 | Gossler Deborah | Stop aux projets irresponsables!!! | Je suis contre ce projet et partage l'avis et les arguments de la LPO |
| 10/08/2016 22:47 | picard christian brr | | Le nombre de 50000 me semble irréel ou témoin d'une volonté d'éradication complète. Qui fera les comptages ? | 10/08/2016 23:28 | Van Inghelandt | Non à la régulation des grands cormorans | Cette espèce est protégée! Ce n'est pas à l'état de fixer un quotas mais c'est aux pisciculteurs de trouver des moyens pour protéger leur piscicultures. La protection des espèces de poissons protégées! Pourquoi faut-il les protéger? Je pense que les hommes sont le premier problème, et non les grands cormorans. Pourquoi les grand cormorans et certaines espèces de poissons sont protégés? Car les hommes les ont presque tous détruits... Les hommes ont déjà détruit trop d'espèces et ce n'est malheureusement pas fini. Les mesures à prendre ne sont pas à faire sur les grands cormorans mais sur les modes de consommations. Il faut faire réfléchir les hommes sur l'impact qu'il a sur la nature... et mettre des mesures pour diminuer notre impact... |
| 10/08/2016 22:51 | cedric | Pourquoi il faut réduire fortement la population des grands cormorans | Tout d'abord je m'adresse aux personnes qui connaissent le problème ou qui veulent le connaître le grand cormoran est en train depuis plusieurs années de détruire toute la filière piscicole ,les propriétaires d'étangs commencent à baisser les bras et sur le territoire une partie de ces propriétaires envisagent ou on déjà transformé leurs étangs en surface cultivable(mais ,blé....) Et alors là je ne suis pas certain que Dame Nature y trouve son compte un champs de maïs ou blé reçoit plusieurs fois au courant de l'année des pesticides et des engrais qui finissent toujours dans notre assiette alors qu'un étang lui ,il est là pour filtrer l'eau ,il régule les crues,forme une réserve d'eau en cas de besoins(pénurie,feu...)si vous observez il y a toute une biodiversité autour d'un étang et c'est cela que l'on veut faire disparaître !!!! | 10/08/2016 23:37 | Marsan Daniel | Ne touchez pas au cormoran | Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. |
| 10/08/2016 22:52 | Fofana Ninaï | NON | La destruction automatique n'est pas une solution viable. Les loups, les ours, les corbeaux? Tant qu'à revenir à ces méthodes d'un autre temps, pourquoi pas les crapeaux? Après tout, ils sont les envoyés du diable. Ils ramènent les morts-nés avec eux dans l'autre du malin. J'ironise, mais c'est comparable. Ce projet présente le grand cormoran comme une espèce invasive. Ce n'est pas le cas. Il fait partie intégrante de nombre d'écosystèmes français. La population est en évolution expansionnelle ces dernières années, soit. C'est une courbe naturelle. De plus, il est de notoriété publique que l'oncra n'a pas les moyens et n'aura bientôt plus les pouvoirs de mener des opérations de telle envergure. La tâche sera donc attribuée à des associations locales de chasse. La régularisation, le contrôle seront donc inévitablement beaucoup plus compliqués, entraînant la destruction d'individus non responsables des problèmes des pisciculteurs. Si tant est que les 50000 cormorans tués par an aient déjà un réel impact sur la pêche. Un cormoran consomme 500g de poisson par jour. La cible est aisément désignée, mais les faits justifient-ils un tel massacre? | 10/08/2016 23:42 | Louve54 | NON à ce projet de destruction ! | Pourquoi détruire les grands cormorans, une espèce protégée... Des dérogations aux interdictions ce sont des autorisations à la destruction ! Où est la protection de cette espèce ??? Je suis totalement contre ce projet d'arrêté.. Il faut arrêter de détruire et d'exterminer... |
| 10/08/2016 22:53 | KELLER | NON A CETTE TUERIE MASSIVE | Je suis opposée à ce projet | | | | |
| 10/08/2016 22:54 | ARGENTA Diana | NON AU MASSACRE D'UNE ESPECE PROTEGEE!!! | Est ce que la destruction est la seule réponse que l'être humain puisse donner à chaque problème rencontré?... | | | | |
| 10/08/2016 22:55 | Yood | NON AU PROJET D'ARRETE | Je suis grandement défavorable à ce projet d'arrêté. | | | | |

10/08/2016 23:45 Alexy N. NON ! C'est une destruction gratuite d'individus d'espèce protégée ! Rien ne justifie de pareil quotas, une honte. Arrêter de prôner l'homme comme étant le régulateur de la nature, il en est le destructeur. Il faut réinstaurer une vraie biodiversité avec les vrais prédateurs pour rétablir l'équilibre rompu.

10/08/2016 23:45 Marguin Catherine Un chiffre trop élevé Je suis bien entendu d'accord pour venir en aide aux pisciculteurs mais le nombre de cormorans visés me semble très exagéré, il faut l'ajuster et tenir compte des particularités locales.

10/08/2016 23:50 wasilewski Triste constat Bonjour, C'est déplorable de voir des chiffres de destruction d'espèces protégées aussi importants, alors que les 'pressions' exercées par ces dernières sont disparates à l'échelle nationale. Sans études précises et locales des populations concernées et de leur impact sur l'environnement, comment mener une politique de régulation 'raisonnée' ?? c'est totalement absurde !!! Dans la même logique, retirons le permis à 20 ou 30 % des français, cela fera moins de monde sur les routes et il y aura peut être moins de morts !!! De grâce, pas d'actions sans études préliminaires étayées...

10/08/2016 23:53 Ella Non à cette tuerie de masse! Je reste abasourdi devant un tel projet, sachant de plus que le grand cormoran est protégé! Aucune espèce ne devrait être chassée, la nature régule par elle-même lorsque l'Homme ne vient pas mettre son grain de (mauvais) sel...

11/08/2016 00:00 yasmina hibou Je suis contre cet arrêté illégitime Contre la mise en place d'une dérogation possible au préfet pour la destruction d'une espèce protégée en l'occurrence le grand cormoran

11/08/2016 00:02 Corinne G Non au massacre ! Je m'oppose à ce massacre ! Comment peut-on accepter des dérogations pour tuer des espèces protégées ? C'est inacceptable et honteux. Le simple fait d'accorder une dérogation montre simplement le manque de respect envers la nature, et la volonté de continuer à la détruire. Les grands Cormorans sont une espèce protégée et vous refusez de respecter ce statut, vous ne respectez donc pas les lois. J'ai honte pour vous et je suis en colère que des personnes comme vous puissent détruire notre faune....

11/08/2016 00:08 Jackie Stop ! Je suis contre cette idée, violemment contre ! On détruit tout, les habitats naturels des oiseaux se réduisent sans cesse, ce n'est pas en tuant ces oiseaux qu'on va résoudre le problème !

11/08/2016 00:24 Jboussugue Pourquoi ? {{'Le grand cormoran est une espèce protégée'}} : quel est, dans cette simple phrase, le mot qui n'est pas clair ? Ces magnifiques animaux, que je vois nulle part pulluler soit dit en passant, seraient un danger pour la pisciculture ? La pisciculture est peut être menacée, mais c'est beaucoup plus vraisemblablement par le même modèle économique que l'agriculture intensive et polluante qui travaille au mépris des consommateurs et de l'environnement. Alors qu'il est tellement plus simple d'accuser les cormorans et de faire plaisir aux chasseurs-électeurs qui pratiquent le noble sport qui consiste à dégommer au fusil à lunette et visée laser un pauvre bestiau à plumes...

11/08/2016 00:30 Catherine Non au massacre de cormorans ! Aime-la cette vie. Casse-lui la gueule. Bouleverse-toi d'elle. Elle te donnera des ailes. Et tu veras comme le cormoran argenté. ' Richard Bohringer

11/08/2016 00:42 Sophie Duez Non à ce projet de destruction des cormorans ! Il est assez curieux de prétendre que les cormorans seraient à l'origine de dégradation d'habitats naturels et de certaines espèces de poissons !!! Quand on sait que l'homme détruit de nombreuses forêts, poumons de la planète, consomme sans compter les ressources naturelles, dissémine à tout va ses déchets issus de produits pétroliers ou nucléaires, nuit à la plupart des espèces animales, pratique l'abattage industrialisé, intensif, cruel et sans pitié des animaux de ferme, la surpêche, le braconnage des animaux sauvages, tout cela au risque de compromettre l'équilibre des espèces, et qu'il abandonne sans vergogne ses animaux domestiques... A côté, les cormorans, même grands (!), ne peuvent-ils prélever quelques poissons pour se nourrir ?

11/08/2016 00:57 Joris B. Réserves concernant la justification des quotas Je n'ai ni l'habitude de consulter ce genre de consultations publiques ni de me référer aux projets d'arrêtés correspondants. Or en tant que scientifique écologue de profession, je suis abasourdi de voir à quel point l'ensemble manque cruellement de références scientifiques permettant de justifier de tels quotas. Comment les populations hivernantes et nichieuses de grands cormorans sont-elles estimées? Quelle est la dynamique spatiale et temporelle des effectifs? Existe-t-il des modèles pour tenter de prédire l'évolution future de cette dynamique? Comment est évalué l'impact des grands cormorans sur les autres espèces et l'écosystème en milieu naturel? Pour résumer et au risque de me répéter, qu'est-ce qui permet de justifier de tels quotas sur des bases solides? Faire preuve de rigueur, de clarté et de transparence serait un minimum pour tenter d'obtenir un tantinet de crédibilité...

11/08/2016 01:03 gwen Non à la destruction des cormorans ! Arrêtez de massacrer la faune !!

11/08/2016 01:06 anne villot Tirons sur tout ce qui bouge !!!!! Y'en a des qui me semblent en sérieux surnombre !!! Si on proposait de les limiter, je ne suis pas sûr qu'ils apprécieraient la blague... Et pourtant ils doivent autrement "se goinfrer" aux dépens de leurs congénères et leur laisser encore moins de pitance que les cormorans aux "pauvres" pêcheurs... et quid de la pêche à outrance avec les bateaux-usines, et quid de la pêche à l'électrocution (dite "écologique" par les "bons" bateaux ne polluant pas à cause de leur carburant -disent-ils MM. les Néerlandais et tutti quanti....). Quand tout le monde "crèvera la gueule ouverte", ils seront bien avancés.... mais il est vrai que ce ne sont pas ceux qui saccagent tout maintenant qui en pâtiront : ils laissent cela très généreusement à leurs enfants et petits-enfants -et "démérez-vous", vous trouverez bien qqch pour vous en sortir, nous ne nous en faisons pas pour vous.... Voilà, voilà..... la ronde des massacreurs en rond....

11/08/2016 01:09 val Bouc émissaire Pour protéger les piscicultures, il existe sans doute d'autres solutions, plutôt que de tuer une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. C'est évident, les lieux où l'on concentre un "garde manger", deviennent aussi une opportunité pour leur prédateur. Mais ce n'est pas une justification pour abattre le prédateur désigné comme bouc émissaire.

11/08/2016 01:13 DANIEL TOURNAY Des moyens immodérés pour de justes revendications Je connais et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. On ne peut continuer à tout administrer comme si seul le bien immédiat de l'homme prédominait. Les dirigeants n'ont pas d'enfants ? Ils croient que l'argent suffira à leur assurer leur avenir ? Et qu'avec toujours plus de ... l'humanité va prospérer ? Halte aux dirigeants irresponsables

11/08/2016 01:39 PePeTte FaNNy ??? ...ça va pas bien non ?????? massacrer ??? combien ? ...50 000 betes ?????ça va pas bien non !!!!

11/08/2016 01:48 Louka Non au massacre. 150 000 bêtes en 3 ans ? C'est absolument démesuré.

11/08/2016 02:04 Durand Arrête sur le grand cormoran Je suis contre le contenu de cet arrêté

11/08/2016 02:15 Sylvie Lécaille Non aux tirs de Cormorans Détruire la nature parce qu'elle dérange l'activité humaine, c'est catastrophique !!! Aucun rapport n'est vraiment étayé sur le sujet, sans compter qu'à tuer impunément des espèces qui font partie d'un éco-système très naturellement bien orchestrée, nous allons nous même à notre perte. Nous oublions trop souvent qu'à penser profit, nous faisons partie intégrante de cet éco-système si fragile et pour lequel chaque espèce à son utilité. Alors Non arrêtons le massacre surtout lorsqu'il s'agit d'espèces protégées !

11/08/2016 02:36 P. Lacroix Non à la mort de 5000 Grand-Cormorans ! N'oublions pas que l'être humain, par la pêche intensive, affame le Grand cormoran. Ponctuellement, le Grand cormoran peut faire l'objet de destruction ciblée et répondant à des dégâts constatés. Or, ici il s'agit d'une régulation en aveugle sans lien de cause à effet entre, ce que le Grand cormoran détruit et les dégâts à éviter, dans le cas où les mesures de prévention n'ont pas été efficaces. Aucune réelle prévention n'a été mise en place. On peut envisager aussi la capture par filet pour déplacer le Grand cormoran dans des lieux plus adaptés. Cette méthode se pratique déjà avec les pigeons. Prendre en considération que le Grand cormoran a toute sa place dans les écosystèmes français !

11/08/2016 02:51 Thomas Non à la destruction de la biodiversité ! Les quotas sont démesurés, ils menacent cette espèce 'protégée'. Le projet est à retirer.

11/08/2016 04:45 Zorn Gouvernement de la mort S'il vous plaît, arrêtez de répandre la mort, de favoriser les chasseurs, de laisser massacrer tant d'animaux. Comment puis-je conserver ma confiance dans des politiques qui se repaissent de massacres, de corridas et de négation de la vie d'espèces différentes

11/08/2016 06:08 Fabienne Grimaud Non au projet!!! Arrêtez de vouloir toujours réguler!!!commencez par regarder les erreurs que commait l'homme sur la biodiversité!!la terre est dans cet état à cause de l'impacte de nos conneries n'en rajoutez pas!!!

11/08/2016 06:36 Vanessa H. Non,non, non et non Il y a plein de choses que les politiques peuvent faire pour sauver des poissons mais cela ne doit absolument pas être en tuant d'autres animaux. La nature si l'homme arrêtait de tout détruire sait très bien s'auto-réguler.

11/08/2016 07:14 Eve 82 NON ! ! ! ! L'homme tellement intelligent et au dessus de tout (surtout des animaux), est-il également tellement stupide qu'il ne trouve que ce genre de solution aux problèmes ?

11/08/2016 07:21 Caroline 64 Non ! Tout simplement NON Le jour où tous les chasseurs respectent la législation et le jour où les législations préserveront réellement la Nature j'accepterai de discuter d'assouplir une loi de protection sur les animaux !! Plutôt que de se plaindre apprenons à vivre en bonne harmonie avec notre environnement en trouvant des solutions à nos désagréments autres que le permis de tuer !!!

11/08/2016 07:22 Alain Halte aux tueries de masse Il y en a assez de résoudre tous les problèmes, du moins de croire les résoudre, par des destructions massives dont on s'aperçoit ensuite que c'était une erreur ! La nature n'a généralement pas besoin de l'homme pour son équilibre, sauf quand ce dernier est rompu justement à cause de lui.

| | | | | | | | |
|------------------|------------------------|---|--|------------------|----------------------|---|--|
| 11/08/2016 07:22 | Marie-Noelle Ducerveau | Ne détruisez pas... essayez d'être constructif? | Pourrait-on pour une fois déposer les armes? Cette attitude réductrice quasi permanente à l'encontre du monde animal se fait davantage sentir de jour en jour. L'intervention de l'homme est la plupart du temps une action à court terme irréfléchie et catastrophique. Des solutions peut-être plus couteuses mais respectueuses peuvent être envisagées. Il y a tant de gaspillage...L'avenir de ces belles créatures doit-il dépendre d'un fonctionnaire du ministère de l'environnement qui décide par un simple arrêté de s'offrir un tableau de chasse impressionnant?! Mettons un peu plus de cœur à l'ouvrage et de perspective d'avenir pour l'environnement. | 11/08/2016 08:19 | Fanny | Non à cet arrêté | 1.le cormoran est une espèce protégée et si on en est arrivé là ce n'est peut être pas pour rien ou sont les leçons du passer. Je peux comprendre la colère des personnes qui souffre des dégâts des cormorans mais au XXI SIECLE va tu on encore répondre à la colère par la violence et la destruction ? De plus le quota autorisé me semble bien élevé au regard du fait qu'il soit protégé ! Pour moi la réponse est claire : non à l'arrêté |
| 11/08/2016 07:40 | Rodolphe Houdelier | Non à la destruction du grand cormoran | C'est vraiment un non sens écologique que de vouloir détruire une espèce animale protégée. | 11/08/2016 08:20 | Claude TOURREIL | Est-ce vraiment raisonnable? | Quand l'être humain cessera-t-il de se considérer comme le centre du monde? Certes, les arguments avancés sont-ils convaincants sur le papier, mais ne sommes-nous pas encore une fois manipulés par des lobbies dissimulés derrière une volonté de défendre des professionnels gênés dans leur activité. Au final, la nature sera encore massacrée impunément. Car il serait utopique de croire que lors de ces purges il n'y aura pas de dommages collatéraux. Le genre humain est vraiment mal placé pour juger et condamner de petits prédateurs, alors qu'en bon super-prédateur, il massacre la planète. S'il faut supprimer tout ce qui gêne, il ne restera plus grand-chose sur terre. Et sûrement plus d'êtres humains. De quel droit gérons-nous ainsi la nature? Que laisserons-nous à nos enfants? |
| 11/08/2016 07:45 | Philippe Germain | Destruction de cormorans | Ce projet me semble bien léger au regard du manque d'éléments permettant d'étayer une telle opération : Quid de l'avis du CNPN ? Quelles sont les conclusions sur l'efficacité des précédentes campagnes de destruction ? Quelles sont les espèces de poissons impactées ? Un garde de RNN m'a confié que sur celle-ci les poissons-chats sont particulièrement prédatés, s'agissant d'une espèce invasive. Quelles sont les conséquences d'éclatement des colonies, dispersion et installation dans des zones non impactées jusqu'alors ? Pourquoi une campagne de 3 ans sans évaluation annuelle ? Trop de questions sont sans réponse pour accepter un tel projet. | 11/08/2016 08:29 | Audrey | Scandale | Je trouve ça complètement déraisonnable et injustifié. |
| 11/08/2016 07:48 | val | Non ! | Je suis opposée à cette proposition de destruction massive des cormorans, et pense que des solutions non chasseresses peuvent être trouvées. Pourquoi la seule solution proposée par les hommes aux problèmes de la nature passe t'elle toujours par la mort des animaux? (piégeage, fusil, poisons, pesticides...) Tant que la réflexion se fera ainsi, il n'y aura pas beaucoup d'espoir pour l'humanité.... | 11/08/2016 08:30 | marie-claire perreau | NON A LA DESTRUCTION DE TOUTES NOS ESPECES ANIMALES | Bonjour, L'arrêté que vous résumez et avez transmis est juste : pourquoi, ce quota aussi énorme. les pêcheurs que je connais sont ceux du dimanche dans la Nièvre : ils n'ont pas besoin de la pêche pour vivre, sinon que pour se distraire.. Accuser les cormorans de tous les maux est trop simple et non justifié (cf. le chiffre annoncé que vous contestez). C'est ainsi que l'on détruit tous les espèces dites 'nuisibles' et qui pourtant font partie de la chaîne alimentaire de la vie. Toutes les espèces sont utiles à la vie. Il faut que le gouvernement cesse ses contradictions entre discours écologiques et leurs pratiques qui n'existent que pour des raisons pécuniaires. Bon courage. (je souhaite garder mon anonymat) |
| 11/08/2016 07:54 | Dodie 747 | Combien de temps va t on laisser les lobbies tuer l'environnement ? | Les loups, les renards....maintenant les cormorans. La nature gêne ceux qui ne savent pas la gérer. Plus simple en effet de tuer ce qui gêne le lobby de la pêche plutôt que de réfléchir a une solution qui l'obligerait à remettre en cause ses pratiques. | 11/08/2016 08:36 | NENOU48 | Protégeons OUI mais pas n'importe comment | Naturellement, tous les avis exprimés, émanent, dans un même sens, et de provenance bien ciblée. Sauf que les gens qui s'expriment, n'ont aucune 'NOTION' de DEGATS provoqués par une FORTE méconnaissance des réels impacts issus de Décision non réfléchies. Pour exemple, nichoirs énormes de Cormorans sur les SORGUES de Vaucluse, il y a plus de dix ans, résultat? Plus aucun OMBRE (thymalus thymalus) dans ce joyaux Provençal, heureusement qu'une petite sauvegarde de ce Salmonidé, c'est faite grâce aux multiples canaux urbains de la Sorgue. À ce jour, pratiquant le NO KILL intégral, la présence de ces poissons sont en très très nette diminution dix ans après....accompagnée d'une réglementation ' Drastique' de l'AAPPMA locale pour essayer de SAUVEGARDER cette espèce. Pourquoi ce Salmonidé disparaît? Simplement pour la bonne et simple raison, de son COMPORTEMENT STATIQUE, dans le fond du cours d'eau. Alors Maître Cormoran, consommant son propre poids en poisson journallement, EXCELLENT nageur sous l'eau, je vous laisse apprécier les conséquences. Je ne parlerai pas des ECREVISSSES AMÉRICAINES , ou de LOUISIANE, INVASIVES dans nos lacs, étangs, plan d'eau. Messieurs dames, vous qui Defendez becs et ongles, ces oiseaux Obscurs, jouez d'influence, en les dirigeant vers ces CRUSTACÉS AMÉRICAINS.....Merci de m'en donner la procédure..... Puis pour terminer, Merci à vous de solutionner, l'INVASION URBAINE et autres des GOÉLANDS ARGENTÉS et leurs rejets anals, ainsi que ces Flots d'ETOURNEAUX en octobre novembre, cherchant un nichoir en ville pour la nuit....déjections en prime. Lorsque l'homme joue de la PROTECTION non RÉFLÉCHIE, les résultats de son INCOMPÉTENCE et nette. Sachez Messieurs et dames, si lors de vos ' Balades 'randonnée , et autres vous avez le plaisir d'observer, perdrix, lapins, faisans, chevreuil, et canards en Zones Humide, ce ç sont les CHASSEURS qui ont ' GÉRÉ ' vos PLAISIRS de vision ATTENTION à l' EXCÈS, trop porteur de Bêtes graves Cordialement à tous |
| 11/08/2016 07:55 | Nicolas GÉRARD | Protection des animaux | Non à cette destruction d'animaux pourtant protégé. On comprend les choses une fois que c'est trop tard car après on en remettra comme on a fait pour les ours des Pyrénées | | | | |
| 11/08/2016 07:57 | sally | Destruction des cormorans.2016.2019 | Chiffre disproportionné et non justifié destruction d'une espèce protégée sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole encore pour faire plaisir à un lobby? | | | | |
| 11/08/2016 08:02 | Eric Schwartz | Effarément de ma part | Oui, je suis effaré par cette mesure visant à éradiquer 50000 grands cormorans sur 3 ans (dont près de la moitié sur 2 départements...) Où sont les mesures alternatives à privilégier avant tout abattage? Le grand cormoran vient de rejoindre les cornelles noires, pies bavardes, étourneaux sansonnets et corbeaux freux dans la longue (trop longue) liste des oiseaux à exterminer pour la convenance ou l'ignorance de quelques uns. Et comment ces tirs vont-ils se passer; verra t'on des espèces protégées être tirées au sein des réserves naturelles leurs servant de dortoirs? Décidément, je suis effaré (et pas seulement en temps que membre de la LPO). | | | | |
| 11/08/2016 08:04 | Chephilor | Enorme | C'est ce qui me vient spontanément au vue de ce projet ; ce qui est 'énorme', c'est bien sûr le chiffre des 'destructions autorisées' ! Le terme de 'destruction' est en lui-même choquant ; les animaux et les oiseaux en particulier se sont-ils plus que de simples objets pour nos technocrates ?!! NON à la tuerie anti-cormoran ! | | | | |
| 11/08/2016 08:12 | FOUQUET Alain | NON ! ... ou alors | Arrêtons le massacre ! Où sont les nuisibles ? dans la nature ou dans l'Hémicycle ? Si le décret est accepté, aura-t-on le droit de détruire les Politiques nuisibles, même s'ils sont légion ? | 11/08/2016 08:39 | BRAURE | Destruction | Nous marchons sur la tête dans ce pays, tout est prétexte à répondre aux lobbys, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Les décisions ne doivent plus être prises de cette façon, et de plus cela est anti-démocratique. Détruire une espèce qui a pourtant repris sa place naturellement dans nos espaces naturels (nos = qui appartiennent à tous !), cela est juste ahurissant, et inconcevable. Nous devons absolument ré-apprendre à partager l'espace, une notion ancienne et respectueuse de l'environnement, de la nature, de notre planète entière. En France, les décisions sont prises totalement à l'encontre de cette culture ancestrale, juste quelque chose de logique, pour la survie de toutes les espèces, pour la survie de l'espèce humaine. Défendre la nature, c'est défendre l'homme, c'est pourtant simple, non ? . Didier Braure. |
| 11/08/2016 08:12 | Christophe Fuard | 50 000 cormorans, ce n'est pas assez !! | Il faut tout d'abord faire un petit calcul ! si on divise 50 000 cormorans par environ 90 départements touchés, ça donne 555 oiseaux en moyenne par département. puis si on ramène ce résultat sur une période de 5 mois de présence, d'octobre à fin février pour être gentil (parce que l'on sait très bien que les cormorans sont là jusqu'au moins fin avril)ça donne un résultat de 111 oiseaux par mois. Et enfin si on divise ce résultat par jour, ça fait 3 ou 4 oiseaux par département!! c'est vraiment ridicule! Alors, vous les écolos des balcons, arrêtez de nous embêter avec des problèmes de quotas ou de chiffres qu'il n'y a pas et laissez nous (les pisciculteurs et autres personnes vivants de la pisciculture)vivre de notre métier! je suis pisciculteur en région Centre, vous ne pouvez pas savoir le désarroi que l'on a quand on arrive sur un étang que l'on a empoisonné, nourri, fait attention aux problèmes d'oxygène durant toute la saison estivale, et le jour de la pêche ou précédant la pêche, on voit arriver ou pêcher 20, 50, 100, 200 cormorans!! Et bien le résultats est là et les poissons ce sont envolés!! Aucune entreprises ne pourraient survivre financièrement, si de jour elle produit 50 palettes et le lendemain il lui en manque 25!! Et bien là , on cherche à arrêter les voleurs!! je suis pisciculteur, je veux simplement vivre de mon métier et je vais aussi dire qu'on nourrit un nombre incroyable d'animaux !! les mouettes, toutes les espèces de canards, les martins pêcheurs, les hérons, les butors, les aigrettes les balbuzards,les sternes, les loutres, ... et j'en passe. Alors nous dire que l'on est pas écolos, c'est un peu fort! je pense qu'il y a aucun écolos qui est prêt à partager sa paye pour nourrir des oiseaux au quotidien!! Pisciculturellement votre. Christophe Fuard | 11/08/2016 08:40 | Bartoli | Non | C est encore une solution simpliste barbare et radicale comme tuer les loups pour quelques moutons il y a surement des solutions plus intelligentes et surtout plus conscientes alors non à cette mesure plus qu abjecte |
| | | | | 11/08/2016 08:40 | Patrice Martin | Un peu de subtilité | Le cormorans n'étant pas une espèce invasive , l'extermination de 50 000 individus tous les 3 ans n'est pas digne d'un pays qui se veut défenseur de la bio diversité. Une régulation ciblée en fonction des dégât réel et de la présence effective de moyens de protection non destructifs semble plus raisonnable. Comment peut on proposer dans une consultation publique une solution unique sans aucun argument construit et justifié! |
| | | | | 11/08/2016 08:50 | Clémentine | Moi, je dis NON! | Comme toujours, on choisit la solution de facilité, plutôt que d'essayer de trouver des solutions 'pacifiques'... En outre, l'être humain devrait peut-être se remettre un peu en question car l'animal le plus nuisible sur terre, c'est bien lui... |

| | | | | | | | |
|------------------|------------------------------------|---|--|------------------|--------------------|---|---|
| 11/08/2016 08:53 | loubet martine | Cormorans | Laissez donc les cormorans vivre tranquillement et occupez vous donc de choses plus importantes - il y a tant à faire... | 11/08/2016 09:30 | BASSEVILLE Pascale | Fatiguée | Je suis fatiguée et triste de voir l'être humain détruire tout. Allons nous attendre que des situations soient irréversibles pour arrêter le massacre ? |
| 11/08/2016 08:55 | alfred klinsky | Pauvre de nous! | Ce type de prétendue régulation est d'un ridicule sans nom. Il faut vraiment être dénué de toute éducation et de toute intelligence pour surfer sur de telles idées. Par contre ça va plaire aux porteurs de fusil désœuvrés et aux autres malades de la gâchette, de la destruction et de l'éradication. En 1930 en Allemagne on y croyait dur. Pauvres de nous! | 11/08/2016 09:31 | facor | Rapport scientifiques | Où sont les études et les rapports scientifiques étayant les faits que les cormorans seraient responsables des diminutions de populations de poissons menacées, et de dégâts sur les pisciculture? Ne devriez vous pas plutôt vous pencher sur les molécules chimiques et médicamenteuse présente dans l'eau (et encore in traitée par nos stations d'épurations) affectant toutes les populations piscicole, et par de là même le consommateur ? Sinon, petit rappel : Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'aurait jamais causé de dégâts aux piscicultures. A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. |
| 11/08/2016 09:06 | Frawald | Non aux dérogations abusives | Le Grand Cormoran et ensuite ? Pourquoi pas le Cygne tuberculé ?! (Certains chasseurs voudraient le voir classer gibier.) Et dans un avenir pas si lointain, le défenseur de la nature ?... (Même remarque que pour le cygne.) Je m'oppose aux dérogations abusives donnant droit de détruire des individus appartenant à des espèces protégées. Concernant le Grand Cormoran, les tirs dans les dortoirs hivernaux et le long des cours d'eau sont une honte. Pour conclure, non à la multiplication des tirs de prélèvements, oui à des aides aux pisciculteurs pour l'installation de dispositifs de protection de leurs étangs et bassins. | 11/08/2016 09:12 | LUCIEN CLAUDE | Non à la destruction des cormorans | On ne peut pas accepter la destruction massive d'une espèce protégée. Les difficultés de certains pisciculteurs doivent être traitées et accompagnées individuellement, dans le respect de leur activité et de la biodiversité. Biodiversité qui vient d'être incluse dans une loi... Ce projet de destruction non ciblée est complètement incohérent. Par ailleurs, il y a sans doute d'autres moyens pour protéger l'activité piscicole. Il ne faudrait pas que cela cache une pression des activités de pêche non professionnelle. Beaucoup trop de pêcheurs de loisir pensent que le cormoran prélève des poissons qu'ils leur 'appartiennent' à l'instar des chasseurs qui considèrent comme nuisibles les prédateurs qui mangent du 'gibier'. Cet arrêté ne doit pas être pris dans ces conditions. |
| 11/08/2016 09:16 | laurence saunois | Non à la destruction des grands cormorans! | J'ai participé à des concours de pêche dans le passé et je peux vous dire que l'homme est bien plus destructeur que les grands cormorans. Les poissons pêchés dans ces concours partaient tout simplement à la poubelle (jusqu'à 10 poubelles de ville remplies par concours). Voyant ça j'ai arrêté ces concours. Le grand cormoran fait partie de la chaîne alimentaire. C'est à l'homme de faire attention à ce qu'il fait au quotidien, à son impact sur l'environnement. | 11/08/2016 09:18 | Alain Le Bot | pisciculture et cormorans | La seule raison valable pour les dérogations devrait être la préservation des espèces (poissons et oiseaux). La cohabitation avec l'homme et en particulier la pisciculture ne doit pas conduire à l'abattage des cormorans. |
| 11/08/2016 09:20 | Brice Bourbon | Un pas en avant, deux en arrière | Aujourd'hui, c'est le 11 août 2016. La loi Biodiversité a été publiée au JO avant-hier. Au même moment, un projet d'arrêté sur la destruction d'une partie de la population des cormorans est en discussion. N'y aurait-il pas un problème ? La question de la régulation d'une population animale est légitime mais avec les chiffres annoncés dans cet arrêté, j'ai surtout l'impression que cela va engendrer un massacre. Et je n'ose pas imaginer les pièges qui pourraient être installés pour 'neutraliser' un grand nombre de ces oiseaux. Cette copie doit complètement être revue et d'autres solutions devraient également être recherchées. | 11/08/2016 09:32 | France 67 | Lpø | Nos politiques sont ils vraiment capable de gérer la faune et la flore sans prendre de décisions catastrophiques sur ce milieu. Donnons ce pouvoir aux associations responsables qui sont plus à même de prendre ce genre de décisions. |
| 11/08/2016 09:22 | Michel | Vouloir résoudre un problème en détruisant une cause possible, plutôt que de mettre en place des moyens non destructifs ... | Vouloir résoudre un problème en détruisant une cause possible, plutôt que de mettre en place des moyens non destructifs ... Ne protégeons-nous pas des arbres et des bassins par des filets? N'existe-t-il pas des solutions plus pérennes et constructives à mettre en place, au lieu de cette solution destructive destinée à protéger certaines activités humaines? Nous avons des grands cormorans qui viennent sur le lac de Créteil, ils se nourrissent de silures, avant que ces derniers n'atteignent une taille qui leur permettra de ne plus avoir de prédateur en dehors de l'homme, ce qui est déjà le cas. Ils régulent ainsi leur population. Cordialement. | 11/08/2016 09:36 | JLM76 | Pour un arrêté mieux conçu et rédigé. | Ce projet est trop vague et permet toute les dérives c'est à dire de vider de sa substance la notion d'espèce protégée. Il me paraît nécessaire d'être très précis et limitatif : - favoriser le recours aux protections passives (filets...) chaque fois que techniquement possible. - lister les méthodes autorisées pour tuer les cormorants - qui a le droit de le faire - en évitant de donner directement ce droit aux exploitants piscicoles, mais à des tiers non liés pour éviter les abus. Limiter aux chasseurs confirmés membres d'associations de chasse sachant parfaitement identifier les espèces. - limiter l'autorisation aux zones où la présence de cormorants est fortement nuisible, et non à l'échelle vague d'un département - le chiffre de 50000 par an paraît excessif et viser un objectif non avoué d'éradication ; celle ci est probablement hors d'atteinte en plus d'être illicite. |
| 11/08/2016 09:23 | DARREAU Jean Pierre , pisciculteur | Stop aux cormorans | Je m'adresse aux défenseurs des cormorans, accepteriez vous que l'on vous prélève une partie de votre salaire tous les mois sans justificatif, sûrement me direz vous non. Les pisciculteurs en ont marre de ces oiseaux, nous travaillons toute l'année pour élever nos poissons qui servent en partie à nourrir la population dont vous faites partie, et en un clin d'œil le cormoran peut tout détruire. Et que direz vous du bien être des animaux quand une bande de cormorans attaquent les poissons? Alors je demande l'autorisation de tir sans limite sur ces oiseaux, la destruction des nids, etc. Je vous propose de prendre une feuille de papier et de faire une colonne avantage et une colonne inconvénient sur cet oiseau, je vous défie de remplir la colonne avantage. Réfléchissez, il en va de l'économie de la pisciculture et de la pêche ainsi que des centaines d'emplois. | 11/08/2016 09:37 | DUVOUX Marc | POUR UNE MAÎTRISE DE LA PROLIFERATION | Bonjour, je suis favorable pour une maîtrise de la reproduction des grands cormorans avec quotas pour chaque département (période 2016-2019). |
| 11/08/2016 09:25 | Joelle Mathieu-Laurent | Table rase | Effectivement, quand on veut tuer son chien on l'accuse d'avoir la rage. La terre sera bien calme, bien propre, bien lisse, pourquoi ne pas la carrer directement ? Sans les cormorans...quelle lassitude infinie provoque la bête humaine acharnée aux profils de toutes sortes. | 11/08/2016 09:39 | amiedesoiseau x81 | Vivons ensembles toutes espèces confondues! | Une fois de plus, les intérêts des animaux sont sacrifiés aux soi-disant intérêts humains car lorsqu'on aura porté atteinte de façon irréversible aux diverses formes de vie sur terre, l'humanité n'en aura plus pour longtemps. Il faut sortir de la dichotomie : ou les oiseaux ou les pêcheurs et trouver d'autres solutions que l'éradication des animaux. Les cormorans eux ne peuvent pas défilé dans les rues de Paris, ils ne votent pas, ils ne font pas de pétitions mais si on leur demandait leur avis, ils seraient comme nous et voudraient vivre en paix et en tranquillité. Je ne suis pas une spécialiste mais je suis certaine qu'il existe d'autres solutions que d'autoriser la mise à mort de milliers d'oiseaux. Il faut faire preuve de volonté, de créativité et de courage ce que les hommes et femmes politiques de notre pays n'ont malheureusement pas depuis longtemps dans leur course éfrénée aux voix. Courage les cormorans! l'humanité se resaisira ou alors elle disparaîtra! |
| 11/08/2016 09:25 | JOULLACH Martine | Sauvons les cormorans | arrêtons le massacre des êtres qui ne sont pas des humains, par pitié! l'homme a déjà tellement détruit! les cormorans, comme beaucoup d'espèces, chassent pour se nourrir; on leur prend leur territoire, leur nourriture et on veut les exterminer ou presque! | 11/08/2016 09:40 | avrayr chantal | Moyen age | Bonjour, Tuer ces cormorans serait une solution medievale . Qui les tuerait, est ce qu'ils sauraient s'arrêter à cette seule race, est ce qu'ils s'arreteraient à 50000 oiseaux? Non ce n'est pas la solution Les elevages de gibiers arrivent bien à couvrir leur s animaux avec des filets. Pourquoi pas les piscicultures? |
| 11/08/2016 09:30 | PAUZE | Tuerie | Voyez-vous, les mésanges bleues et les charbonnières que je nourris chaque hiver, blessent et dévastent ma production de mirabelles en ce moment... Comme pour les cormorans, je vais tout tuer pour régler ce problème... Plus tard, je montrerai la photo de ces oiseaux disparus à mes Petits-enfants, en leur disant que j'y étais obligé pour pouvoir faire mes confitures... Quelle connerie cette guerre... | 11/08/2016 09:40 | meganiuml | Non à la destruction des grands cormorans | Les dommages importants sont causés par les hommes, pas par les grands cormorans !. Arrêtez la piscicultures en étang, et la nature gèrera d'elle même car elle est bien faite. |
| | | | | 11/08/2016 09:41 | Didier | Mauvaise solution | Comme d'habitude, on traite chaque problème par la plus mauvaise des solutions, à grand coup d'abattage! Non à cet arrêté ! |
| | | | | 11/08/2016 09:41 | Manougy | Massacre des cormorans | Quel massacre . Tout cela pour la productivité de produit de consommation des poissons engraisés aux farines et autres produits tuer la nature pour favoriser l'artificiel c est bien triste |

| | | | |
|------------------|---------------------|--|---|
| 11/08/2016 09:42 | Astrid | Non non non et non !!! | Commencez par trouver des solutions aux pollutions générées par les activités humaines, à la surpêche également avant de prendre ce genre de mesure qui ne resoudrons rien sur le long terme. |
| 11/08/2016 09:43 | bouard | Halte aux massacres!! | Je suis pêcheur, et bien placé pour vous dire que le remue - ménage autour du cormoran savamment orchestré par une poignée de pêcheurs sert à cacher leur immense incompétence en matière de gestion piscicole. Localement, ce combat anticormorans sert aussi à récupérer des voix....scandaleux. il ne faut pas autoriser ces tirs! |
| 11/08/2016 09:48 | Frederic | NON à ce massacre ! | Toujours la même réponse, quand un animal 'gène' les hommes, on le tue, c'est simple, c'est français ! 'La NATURE ne nous appartient pas', un jour, nous paierons cette lamentable attitude, et ce jour se rapproche. J'imagine que pour tuer 50000 cormorans, les candidatures à ce massacre doivent être nombreuses, les chasseurs aiment tellement TUER, MASSACRER ! Tout cela me dégoute, moi qui sans répit aide et protège mes meilleurs amis 'LES ANIMAUX' |
| 11/08/2016 09:50 | Burst Francis | Non à la destruction des cormorans ...et VIVE la BIODIVERSITE ! !! | La France ne respecterait donc plus rien pour défendre la Biodiversité ?... On peut lire l'article dans le Monde ce 10 août 2016 : '... Il y a urgence. Selon la dernière liste rouge de l'UICN, plus du quart des espèces sont menacées d'extinction à l'échelle de la planète, dont 42 % des amphibiens, 34 % des conifères, 33 % des coraux, 31 % des requins et raies, 26 % des mammifères et 13 % des oiseaux.' Que laisserons à nos enfants !!!!!?? |
| 11/08/2016 09:51 | lebastard emmanuel | Dégats trop importants - Pour la limitation de ces oiseaux | Il faut réguler la présence des cormorans qui causent trop de dommages à l'activité piscicole. Trop c'est trop, exploitant d'un petit étang de 2 HA, je ne peux pas accepter la présence d'une dizaine de cormorans qui s'installent tous les automnes et détruisent la majorité des carpes que j'essaie d'élever. Apeurés, chassés, stressés, ces poissons bondissent sur les berges pour ensuite être déchiquetés par les corbeaux et hérons. |
| 11/08/2016 09:52 | daniel lebordais | STOP A LA DESTRUCTION DE LA NATURE | Assez de destruction de la faune, de la flore, et de la terre en général, ce projet est nuisible ! Je demande qu'il ne soit jamais appliqué. Daniel Lebordais |
| 11/08/2016 09:52 | Philippe Kauffmann | Non à la destruction des cormorans | L'arrêté sur la destruction des cormorans est scandaleux, notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. La revendication par les pisciculteurs de pouvoir protéger leur activité est légitime et respectable, mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. |
| 11/08/2016 09:55 | PIERRON | BIO DIVERSITE | OU ES TU COP 21 ? |
| 11/08/2016 09:57 | bilacco | Non à la destruction, utilisons les moyens de la nature | Ce n'est pas en s'acharnant sur des oiseaux que l'on pourra résoudre le problème - outre le fait que des autres espèces paieraient collatéralement le prix de cette destruction - si les piscicultures doivent être légitimement protégées de ces visiteurs trop gourmands, étudions et installons des équipements semblables à ceux qui dans les milieux naturels ont le même effet (bruits, formes, mouvements...) |
| 11/08/2016 09:58 | Jean Delannoy | Opposition à ce projet d'arrêté | Bonjour, Il est surprenant d'observer un arrêté de destruction d'espèces sans l'avis des autorités scientifiques compétentes en la matière. Où sont les rapports des experts en pisciculture et en ornithologie, et l'avis du CNPN qui est juge en la matière ? Sans ces éléments, difficile d'apporter un avis qui ne soit pas soumis à des lobbys et des pressions politiques, voir même dictées par des intérêts purement politiques (on pourrait croire que l'approche des élections laisse supposer une sorte d'électoralisme...). Par ailleurs, le nombre avancé par département semble relativement disproportionné, quand on constate que certains départements voisins passent de 13 500 tirs à 300 ou 420 (Ain vs Savoie/Haute-Savoie voisins). Sur quoi ces chiffres reposent-ils ? Il n'est pas non plus précisé à quel moment ces espèces sont autorisées à la destruction. Au printemps, en pleine saison de reproduction, à un moment où les oiseaux cherchent à se nourrir en proximité et alors que les jeunes quémangent, sont dépendant... Ou à l'automne, lorsqu'arrivent des oiseaux d'autres pays d'Europe, et sont extrêmement mouvant, ce qui contribuerait simplement à déplacer les oiseaux d'un point à l'autre, et donc à causer d'autant plus de dégâts en dispersé. Trop de questions restent sans réponse, et trop d'éléments imprécis. Je suis donc opposé à ce projet d'arrêté. Cordialement, Jean |
| 11/08/2016 09:59 | Patricia Bonnefille | Non à ces quotas de destruction de Grands Cormorans | Je m'oppose à ce genre d'arrêté qui donne le pouvoir au lobbying de la pêche et de la chasse. En Lozère, il y a très peu de cormorans et pas de dégâts mais systématiquement les autorisations de destruction annuelle sont accordées - sans qu'il y ait un suivi de terrain correct - c'est un permis de chasse sur un grand oiseau et l'occasion de faire du tir pour les fans de la gâchette - les cadavres sont laissés sur place...c'est révoltant, inutile, barbare. C'est de la faiblesse politique encore une fois! (MAIS Nous lirez-vous? Nous entendez-vous??) Patricia Bonnefille Lozère |
| 11/08/2016 10:02 | Guyader | Contre l'abattage des cormorans | Concernant la biodiversité ... pauvre France nous en sommes encore à l'âge de pierre . Il est proposé d'abattre des cormorans même la ou il n'y a pas de pisciculture. On abat les loups sans compter, les bouquetins à tour de bras, les ours tant pis pour eux ... mais dans quel pays sommes nous ? Bientôt le braconnage va reprendre en Gironde des ortolans des pinsons, ces oiseaux sont protégés par la loi et l'ordre publique n'est pas appliquée, les gendarmes ne verbalisent pas. Serions nous dans une république bananière ? Concernant la faune la réponse est OUI. Guyader Jean 76290 |
| 11/08/2016 10:03 | Stella | Non | C est impensable, inadmissible, c est non. |

| | | | |
|------------------|-------------------------|--|---|
| 11/08/2016 10:08 | yann | Eradiquer non mais réguler oui | Ces oiseaux sont des prédateurs de haute volée pour la faune aquacole en générale. Ils n'ont pas de prédateurs, sont d'une très grande méfiance, parfaitement organisés pour chasser en groupe. Ils consomment 500 gr de poissons par jour et attaquent toutes les variétés et tailles de poissons. Ils dévastent les étangs, les rivières, les plans d'eau, les piscicultures et le milieu marin côtier. Ces oiseaux se sédentarisent, font des nichoirs et leurs fientes acides détruisent les arbres et la végétation. Des centaines d'entreprises piscicoles ferment régulièrement, anéanties par la pression de pêche des cormorans, les rivières sont vidées de leurs poissons et la pêche se meure doucement mais sûrement en France comme dans les autres pays touchés par cette invasion. C'est tout un pan économique gravitant autour de la pêche qui succombe, les magasins d'article de pêche, les propriétaires et exploitants d'étangs, les fédérations et sociétés de pêche, les pisciculteurs, les fabricants d'aliments pour poisson, etc... Il faut donc rapidement continuer à réguler cette espèce invasive et il n'est pas difficile de constater que malgré les quotas en place, la population ne baisse pas. Il serait même souhaitable de rétablir l'autorisation de chasse au cormorans pour peut-être voir la population baisser et faire un bilan régulièrement pour apprécier les résultats. Il faut continuer à agir dans cette direction au risque de vivre un désastre complet et irréversible sur nos plans d'eau. La régulation peut choquer certains esprits mais ces oiseaux ont une telle capacité à se défendre que l'éradication est impossible. |
| 11/08/2016 10:10 | Franchilo | Non à ce projet | Les grands cormorans ont été persécutés par les humains en tant que concurrents des pêcheurs. A présent, avec les efforts de conservation, cette espèce est à peine stabilisée qu'on recommence à la persécuter soit parce qu'il se nourrit exclusivement de poisson soit au prétexte de dégradations possibles... Cet oiseau, comme tous les animaux a une place et contribue à l'équilibre naturel. Qui dégrade quoi ? Qui dévaste faune et flore? Remettons les choses à leur juste place et cessons de détruire aveuglément. Ces oiseaux seront massacrés dans des conditions difficiles à contrôler et sans aucune évaluation, l'absence de contrôle des régulations passées le démontre. Dans ces conditions la continuation ou l'amplification sans discernement des régulations massives du Grand Cormoran est insoutenable. |
| 11/08/2016 10:11 | Tony | Non au tir de cormorans ! | Et voila indirectement les chasse pêche et tradition se sont accordés une foi de plus ! De toute fasson ce sont les mêmeune bonne occasion de buter ,et en une véritable déculpabilisation en se prenant pour les gérants amoureux de la nature ! Et cerise sur le gâteau, diminution de 'la bête ' le 'destructeur de plaisir ' 'la bestiole qui nous bouffe toute nos prises satanas!' Comme je l'ai entendu tellement souvent... On c'est tres bien que le butte de l'action n est pas écologique et que la regularisation et la gestion de cette actions sera du vrais n'importe quoi.... |
| 11/08/2016 10:13 | Michel Walle | Non à la destruction massive des Grands Cormorans et autres espèces ! | Tous les oiseaux sont protégés depuis 1972 !!! Aucune raison ne peut être retenue pour que cela change ! |
| 11/08/2016 10:13 | Sabine | Est-ce bien nécessaire ? | Bonjour, Le grand cormoran étant une espèce protégée, les exceptions ne devraient pas être possible. Est-il fait la preuve que la 'destruction' de 50000 oiseaux par an résoudra le problème ? Quelles autres solutions ont été envisagées ? Y'en a-t-il seulement eu ? De fait, je rejette ce projet. Pour faire un parallèle, il est avéré que l'espèce la plus dangereuse pour la planète est l'espèce humaine. Pour autant, nous viendrait-il à l'esprit de fixer un quota de 'prélèvement' pour soulager le problème ? Merci pour cette consultation, Cordialement, |
| 11/08/2016 10:15 | Mosneron Dupin Frédéric | Pour une régulation des prélèvements de cormorans fondée sur des faits et un compromis | Il faut : 1) limiter les destructions de grands cormorans au strict nécessaire à la préservation de l'économie piscicole, ce niveau devant être un compromis entre les exigences des pisciculteurs d'une part et celles des défenseurs de la biodiversité d'autre part, compromis s'appuyant sur des données factuelles. 2) utiliser par ailleurs tous les moyens raisonnables pour protéger les exploitations, en complément des destructions de cormorans. |
| 11/08/2016 10:18 | Josiane GAUCHET | Je suis pour | J'habite une région dans laquelle autrefois il n'y avait pas de cormorans,les bords de Loire, à l'intérieur des terres. J'habite maintenant à Santranges (18240)et vois régulièrement 4 à 5 cormorans sur notre étang de 5000 m2. Depuis peu, nous ne voyons plus de poissons dans l'étang. Alors, tout en étant membre de la LPO je suis pour un prélèvement raisonné de cet oiseau, notamment dans les régions où ils ne sont pas natis depuis des baux. Allant régulièrement sur l'île de Ré, combien de fois ai-je entendu dire aux ostréiculteurs que trop de cormorans venaient se servir dans les parcs et marais et détruisaient une partie des élevages d'huîtres . |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------------|--|--|------------------|-----------------|---|---|
| 11/08/2016 10:19 | Régis ALLEMAND | Inutilité ! | Parlons de ce que je connais. 220 cormorans à éliminer par an pendant 3 ans sur les eaux libres dans le Gard ! 380 sur celles de l'Hérault. Par contre, aucun oiseau concernés dans les Bouches du Rhône (Camargue) ou en région parisienne ?? Quelle aberration, quelle incohérence !! Tout ceci pour protéger quoi ? Les intérêts de qui ? Cet arrêté n'est qu'une gabegie qui fait fi de tout bon sens écologique. Si l'on veut faire remonter les populations de poissons dans nos rivières et étangs, arrêtons la surpêche de loisir, limitons nos rejets d'effluents (stations d'épuration et autres) et bien d'autres causes dont l'homme est responsable. Il faut travailler sur les éléments de la base de la pyramide écologique et non sur les espèces prédatrices du sommet. Cela n'a jamais donné (... et ne donnera jamais !!) aucun résultats probants et {{durables}}. Pour une action à court terme, laissons ponctuellement et sous contrôle les quelques pisciculteurs en difficulté effectuer des tirs d'élimination ciblés sur les oiseaux venant se ravitailler sur leur exploitation mais arrêtons partout ailleurs le massacre généralisé de cette espèce {{protégée}}. Cela n'a aucun sens ! On ne sait donc toujours que sortir le fusil quand cela ne va pas ?? | 11/08/2016 10:44 | Jean du SOR | Oui au tir de ces nouveaux venus indésirables dans certains lieux | qui prend la défense des poissons? ils auraient aussi leur mot à dire.. avec des bulles ou bien comment? Que fait un cormoran sur la Bruche à Moelsheim dans une réserve de pêche, il attrape des ombres et autres truites et chevesnes... Ce nouveau venu est indésirable à cet endroit. On peut aimer les oiseaux, être écolo et ne pas se lancer dans la protection à tout va: du loup, sans penser aux éleveurs et aux brebis, des vautours sans doute trop nombreux à certains endroits, des corneilles qui pillent les nids des passereaux et autres perdrix, maintenant des cormorans de plus en plus nombreux...Au nom du Comité pour la Défense des Droits des Poissons et autres Organismes Aquatiques (CDPOA) je donne la parole aux victimes de ce prédateur: d'une seule voix ces muets proclament: ' du cormoran libérez nous, protégez nos enfants!' et les moules d'eau douce ne sont pas les dernières à lâcher quelques bulles d'approbation. |
| 11/08/2016 10:20 | Marie-Christine | Non à la destruction massive d'une espèce protégée | Je suis contre la destruction massive du cormoran. C'est une espèce protégée et il fait partie de notre environnement au même titre que les hérons, Martin pêcheurs et autres oiseaux. D'autre part je ne suis pas certaine de l'efficacité de cette mesure de presque éradication avec 50000 par an ! A-t-on fait de réelles études chiffrées ou bien est-ce une fois de plus pour plaire à de futurs électeurs !.. Des espèces sont en voie d'extinction à cause de nos modes de culture et de vie (pesticides et autres) et une fois de plus l'Homme veut agir 'en sa faveur ' et c'est encore à prouver, et ne se soucie pas de toute cette vie parallèle qui nous entoure et qui a autant le droit de vivre que nous. Je suis attristée et m'interroge sur la Terre que nous allons laisser à nos petits et arrière-petits-enfants . | 11/08/2016 10:45 | Jacques PREVOST | Destruction d'une espèce protégée: le Grand cormoran | Je m'oppose sans réserves à la destruction programmée de cette espèce sur le territoire national et pour les raisons suivantes: -l'avis du CNPN n'est pas joint au projet d'arrêté : public non informé ! - il n'y a pas à ma connaissance de bilan des campagnes de tir des années précédentes et de leur efficacité (ou non): impact sur les populations de cormorans, impact sur les espèces de poissons protégés, baisse des dégâts en pisciculture. -le Grand cormoran n'est pas une espèce exotique comme peuvent l'être Renouée du Japon ou Moustique tigre, il a toute sa place dans nos écosystèmes. -proposer des limitations très ciblées est une chose, et je suis tout à fait conscient des problèmes que rencontrent les pisciculteurs, mais reconduire des destructions massives qui n'ont pas fait leur preuve est une tout autre chose: on serait en effet en droit d'attendre une évolution des quotas au regard de l'impact évalué des campagnes de destructions précédentes, or il n'en est rien et paresseusement on reconduit une formule dont on ne connaît même pas les effets. A tous ces titres évoqués ci-dessus je m'oppose fermement à ce projet d'arrêté tel qu'il est si pauvrement présenté, donc sur la forme, mais aussi sur le fond. - |
| 11/08/2016 10:21 | Didier de Saint-Etienne | Oui à la régulation des cormorans | Je ne comprends pas comment on peut être contre la régulation des cormorans alors que l'on sait très bien que cette espèce n'était pas présente il y a quelques dizaines d'années sur le Haut Allier et que c'est l'homme qui est responsable de son arrivée(construction du barrage de Naussac entre autres).Alors qu'une espèce comme l'ombre est présente depuis des millénaires sur le haut allier et que sa disparition est irréversible ainsi que celle du saumon, comment peut on préserver une espèce qui n' a rien à faire à cet endroit?? Et si c'était le seul inconvénient du barrage de Naussac! Je suis persuadé que les lâchers d'eau turbide et chaude en période de canicule sont en partie responsables de la raréfaction des truites en aval du barrage depuis sa construction | 11/08/2016 10:45 | ThaliCaune | La complexité de la gestion de Nature ne s'accorde pas de Simplicité administrative ! | S'il est compréhensible de vouloir protéger une catégorie professionnelle (la pisciculture), s'en prendre pour moyen à une espèce sauvage l'est en revanche beaucoup moins ! Les populations d'oiseaux sauvages font l'objet d'une surveillance et d'une protection européenne (directive Oiseaux), c'est-à-dire sur un large territoire, du fait de leur mode de vie migratoire. La répartition des Grands Cormorans en France n'est pas homogène, les effectifs des couples nicheurs et des populations hivernantes sont à considérer différemment. Un distinguo est aussi à prendre en compte pour les populations continentales et les populations côtières. Les effectifs et leurs régulation, si besoin avéré, doivent donc être considérés selon des facteurs multiples : géographiques (locaux et européens), naturalistes (impacts biodiversité, axes de circulation, proportions des effectifs)... Je m'oppose à cet arrêté - parce que de toute évidence il ne se base sur aucune donnée naturaliste sérieuse, hormis une considération subjective de nuisance. - parce que la qualification pour le Grand Cormoran d'espèce exotique invasive' est une contre-vérité de nature à manipuler l'approbation citoyenne pour légitimer une décision administrative peu fondée. Une espèce est dite invasive lorsqu'elle colonise massivement un territoire géographique dont elle n'est pas originaire, et dont elle perturbe l'équilibre écologique en nuisant à la diversité biologique. Ce qui n'est pas le cas pour le Cormoran. L'augmentation de ses effectifs est le résultats de mesures de protection et de gestion des habitats. - parce ce que le chiffre annoncé de 50.000 individus est une aberration. La population nationale de Grands Cormorans nicheurs étaient en 2015 +ou- de 9374, pour une population hivernante d'environ 106.000 (les populations hivernantes constituent une partie des effectifs européens). Cela reviendrait à réduire les effectifs de moitié chaque année. Une trop forte incidence sur ces effectifs remettrait en cause l'ensemble des mesures conduites depuis les années 80 visant à favoriser l'implantation des couples et la sécurité des axes de migration. - parce que légiférer dans cette proportion contre une espèce protégée, en plus des tirs annuels déjà effectués (autorisés et non autorisés > record de 46.000 cormorans tués en 2012-13 en dépassement des tirs autorisés) revient à légitimer la chasse (avec un ratio de tirs non maîtrisés à rajouter) d'une population protégée dont les effectifs baissent déjà dans la Manche du fait du manque de ressource. On ne peut pas à la fois prétendre protéger et éliminer toujours plus. - parce qu'on ne peut fixer un quota triennal sur des données de population soumises à des risques annuels de maladies (épidémies) ou climatiques (froids), susceptibles de modifier les effectifs et les déplacements. - parce qu'afficher cette inconsideration à l'égard des professionnels (chercheurs, gestionnaires, scientifiques, associations...) qui s'activent à gérer la faune protégée et les espaces naturels au niveau local ou européen pour appliquer un programme global couteux depuis de longues années, est profondément choquant. Autant mettre au chômage toutes ces personnes qui œuvrent pour protéger la biodiversité, pour favoriser le lobby des pisciculteurs. Après le loup et le bouquetin, on retrouve ici la même hypocrisie des services de l'état qui par manque de conviction, se retrouvent à permettre tout et son contraire sans juste mesure. |
| 11/08/2016 10:23 | Coco | Pour une régulation, contre un massacre | Il est bien évident que la régulation ne doit pas se transformer en massacre. L'être humain est doué de raison mais ne connaît pas le mot 'raisonnable' ! Certes les animaux pâtissent toujours des décisions humaines mais à combien se monte la population des grands cormorans ? 50 000 individus est-ce un massacre ? Si oui, alors je suis contre, absolument contre. Quelqu'un a dit dans les commentaires qu'à force de protéger, effectivement la situation peut se retourner contre le but premier. | 11/08/2016 10:45 | ThaliCaune | La complexité de la gestion de Nature ne s'accorde pas de Simplicité administrative ! | S'il est compréhensible de vouloir protéger une catégorie professionnelle (la pisciculture), s'en prendre pour moyen à une espèce sauvage l'est en revanche beaucoup moins ! Les populations d'oiseaux sauvages font l'objet d'une surveillance et d'une protection européenne (directive Oiseaux), c'est-à-dire sur un large territoire, du fait de leur mode de vie migratoire. La répartition des Grands Cormorans en France n'est pas homogène, les effectifs des couples nicheurs et des populations hivernantes sont à considérer différemment. Un distinguo est aussi à prendre en compte pour les populations continentales et les populations côtières. Les effectifs et leurs régulation, si besoin avéré, doivent donc être considérés selon des facteurs multiples : géographiques (locaux et européens), naturalistes (impacts biodiversité, axes de circulation, proportions des effectifs)... Je m'oppose à cet arrêté - parce que de toute évidence il ne se base sur aucune donnée naturaliste sérieuse, hormis une considération subjective de nuisance. - parce que la qualification pour le Grand Cormoran d'espèce exotique invasive' est une contre-vérité de nature à manipuler l'approbation citoyenne pour légitimer une décision administrative peu fondée. Une espèce est dite invasive lorsqu'elle colonise massivement un territoire géographique dont elle n'est pas originaire, et dont elle perturbe l'équilibre écologique en nuisant à la diversité biologique. Ce qui n'est pas le cas pour le Cormoran. L'augmentation de ses effectifs est le résultats de mesures de protection et de gestion des habitats. - parce ce que le chiffre annoncé de 50.000 individus est une aberration. La population nationale de Grands Cormorans nicheurs étaient en 2015 +ou- de 9374, pour une population hivernante d'environ 106.000 (les populations hivernantes constituent une partie des effectifs européens). Cela reviendrait à réduire les effectifs de moitié chaque année. Une trop forte incidence sur ces effectifs remettrait en cause l'ensemble des mesures conduites depuis les années 80 visant à favoriser l'implantation des couples et la sécurité des axes de migration. - parce que légiférer dans cette proportion contre une espèce protégée, en plus des tirs annuels déjà effectués (autorisés et non autorisés > record de 46.000 cormorans tués en 2012-13 en dépassement des tirs autorisés) revient à légitimer la chasse (avec un ratio de tirs non maîtrisés à rajouter) d'une population protégée dont les effectifs baissent déjà dans la Manche du fait du manque de ressource. On ne peut pas à la fois prétendre protéger et éliminer toujours plus. - parce qu'on ne peut fixer un quota triennal sur des données de population soumises à des risques annuels de maladies (épidémies) ou climatiques (froids), susceptibles de modifier les effectifs et les déplacements. - parce qu'afficher cette inconsideration à l'égard des professionnels (chercheurs, gestionnaires, scientifiques, associations...) qui s'activent à gérer la faune protégée et les espaces naturels au niveau local ou européen pour appliquer un programme global couteux depuis de longues années, est profondément choquant. Autant mettre au chômage toutes ces personnes qui œuvrent pour protéger la biodiversité, pour favoriser le lobby des pisciculteurs. Après le loup et le bouquetin, on retrouve ici la même hypocrisie des services de l'état qui par manque de conviction, se retrouvent à permettre tout et son contraire sans juste mesure. |
| 11/08/2016 10:27 | paule | VIE | Non au projet de destruction massive des grands cormorans! Oui à l'équilibre et à la mesure en toute chose! Afin que chacun, humain, animal soit respecté sur notre planète! | 11/08/2016 10:45 | ThaliCaune | La complexité de la gestion de Nature ne s'accorde pas de Simplicité administrative ! | S'il est compréhensible de vouloir protéger une catégorie professionnelle (la pisciculture), s'en prendre pour moyen à une espèce sauvage l'est en revanche beaucoup moins ! Les populations d'oiseaux sauvages font l'objet d'une surveillance et d'une protection européenne (directive Oiseaux), c'est-à-dire sur un large territoire, du fait de leur mode de vie migratoire. La répartition des Grands Cormorans en France n'est pas homogène, les effectifs des couples nicheurs et des populations hivernantes sont à considérer différemment. Un distinguo est aussi à prendre en compte pour les populations continentales et les populations côtières. Les effectifs et leurs régulation, si besoin avéré, doivent donc être considérés selon des facteurs multiples : géographiques (locaux et européens), naturalistes (impacts biodiversité, axes de circulation, proportions des effectifs)... Je m'oppose à cet arrêté - parce que de toute évidence il ne se base sur aucune donnée naturaliste sérieuse, hormis une considération subjective de nuisance. - parce que la qualification pour le Grand Cormoran d'espèce exotique invasive' est une contre-vérité de nature à manipuler l'approbation citoyenne pour légitimer une décision administrative peu fondée. Une espèce est dite invasive lorsqu'elle colonise massivement un territoire géographique dont elle n'est pas originaire, et dont elle perturbe l'équilibre écologique en nuisant à la diversité biologique. Ce qui n'est pas le cas pour le Cormoran. L'augmentation de ses effectifs est le résultats de mesures de protection et de gestion des habitats. - parce ce que le chiffre annoncé de 50.000 individus est une aberration. La population nationale de Grands Cormorans nicheurs étaient en 2015 +ou- de 9374, pour une population hivernante d'environ 106.000 (les populations hivernantes constituent une partie des effectifs européens). Cela reviendrait à réduire les effectifs de moitié chaque année. Une trop forte incidence sur ces effectifs remettrait en cause l'ensemble des mesures conduites depuis les années 80 visant à favoriser l'implantation des couples et la sécurité des axes de migration. - parce que légiférer dans cette proportion contre une espèce protégée, en plus des tirs annuels déjà effectués (autorisés et non autorisés > record de 46.000 cormorans tués en 2012-13 en dépassement des tirs autorisés) revient à légitimer la chasse (avec un ratio de tirs non maîtrisés à rajouter) d'une population protégée dont les effectifs baissent déjà dans la Manche du fait du manque de ressource. On ne peut pas à la fois prétendre protéger et éliminer toujours plus. - parce qu'on ne peut fixer un quota triennal sur des données de population soumises à des risques annuels de maladies (épidémies) ou climatiques (froids), susceptibles de modifier les effectifs et les déplacements. - parce qu'afficher cette inconsideration à l'égard des professionnels (chercheurs, gestionnaires, scientifiques, associations...) qui s'activent à gérer la faune protégée et les espaces naturels au niveau local ou européen pour appliquer un programme global couteux depuis de longues années, est profondément choquant. Autant mettre au chômage toutes ces personnes qui œuvrent pour protéger la biodiversité, pour favoriser le lobby des pisciculteurs. Après le loup et le bouquetin, on retrouve ici la même hypocrisie des services de l'état qui par manque de conviction, se retrouvent à permettre tout et son contraire sans juste mesure. |
| 11/08/2016 10:37 | galloni | NON à l'établissement de quotas des grands cormorans protégés en vue de leur destruction | oui à la protection de la biodiversité! NON à cette proposition de dérogation ! il faut continuer à préserver de manière stricte les espèces dites protégées selon la réglementation | 11/08/2016 10:45 | ThaliCaune | La complexité de la gestion de Nature ne s'accorde pas de Simplicité administrative ! | S'il est compréhensible de vouloir protéger une catégorie professionnelle (la pisciculture), s'en prendre pour moyen à une espèce sauvage l'est en revanche beaucoup moins ! Les populations d'oiseaux sauvages font l'objet d'une surveillance et d'une protection européenne (directive Oiseaux), c'est-à-dire sur un large territoire, du fait de leur mode de vie migratoire. La répartition des Grands Cormorans en France n'est pas homogène, les effectifs des couples nicheurs et des populations hivernantes sont à considérer différemment. Un distinguo est aussi à prendre en compte pour les populations continentales et les populations côtières. Les effectifs et leurs régulation, si besoin avéré, doivent donc être considérés selon des facteurs multiples : géographiques (locaux et européens), naturalistes (impacts biodiversité, axes de circulation, proportions des effectifs)... Je m'oppose à cet arrêté - parce que de toute évidence il ne se base sur aucune donnée naturaliste sérieuse, hormis une considération subjective de nuisance. - parce que la qualification pour le Grand Cormoran d'espèce exotique invasive' est une contre-vérité de nature à manipuler l'approbation citoyenne pour légitimer une décision administrative peu fondée. Une espèce est dite invasive lorsqu'elle colonise massivement un territoire géographique dont elle n'est pas originaire, et dont elle perturbe l'équilibre écologique en nuisant à la diversité biologique. Ce qui n'est pas le cas pour le Cormoran. L'augmentation de ses effectifs est le résultats de mesures de protection et de gestion des habitats. - parce ce que le chiffre annoncé de 50.000 individus est une aberration. La population nationale de Grands Cormorans nicheurs étaient en 2015 +ou- de 9374, pour une population hivernante d'environ 106.000 (les populations hivernantes constituent une partie des effectifs européens). Cela reviendrait à réduire les effectifs de moitié chaque année. Une trop forte incidence sur ces effectifs remettrait en cause l'ensemble des mesures conduites depuis les années 80 visant à favoriser l'implantation des couples et la sécurité des axes de migration. - parce que légiférer dans cette proportion contre une espèce protégée, en plus des tirs annuels déjà effectués (autorisés et non autorisés > record de 46.000 cormorans tués en 2012-13 en dépassement des tirs autorisés) revient à légitimer la chasse (avec un ratio de tirs non maîtrisés à rajouter) d'une population protégée dont les effectifs baissent déjà dans la Manche du fait du manque de ressource. On ne peut pas à la fois prétendre protéger et éliminer toujours plus. - parce qu'on ne peut fixer un quota triennal sur des données de population soumises à des risques annuels de maladies (épidémies) ou climatiques (froids), susceptibles de modifier les effectifs et les déplacements. - parce qu'afficher cette inconsideration à l'égard des professionnels (chercheurs, gestionnaires, scientifiques, associations...) qui s'activent à gérer la faune protégée et les espaces naturels au niveau local ou européen pour appliquer un programme global couteux depuis de longues années, est profondément choquant. Autant mettre au chômage toutes ces personnes qui œuvrent pour protéger la biodiversité, pour favoriser le lobby des pisciculteurs. Après le loup et le bouquetin, on retrouve ici la même hypocrisie des services de l'état qui par manque de conviction, se retrouvent à permettre tout et son contraire sans juste mesure. |
| 11/08/2016 10:37 | Olivier | Mesure excessive et injustifiée | Les destructions autorisées sont disproportionnées par rapport à l'enjeu pour les piscicultures. elles doivent être limitées géographiquement et en nombre. la mesure n'est pas justifiée s'agissant d'un oiseau protégé qui ne provoque pas de dégâts sauf en des points localisés. | 11/08/2016 10:45 | ThaliCaune | La complexité de la gestion de Nature ne s'accorde pas de Simplicité administrative ! | S'il est compréhensible de vouloir protéger une catégorie professionnelle (la pisciculture), s'en prendre pour moyen à une espèce sauvage l'est en revanche beaucoup moins ! Les populations d'oiseaux sauvages font l'objet d'une surveillance et d'une protection européenne (directive Oiseaux), c'est-à-dire sur un large territoire, du fait de leur mode de vie migratoire. La répartition des Grands Cormorans en France n'est pas homogène, les effectifs des couples nicheurs et des populations hivernantes sont à considérer différemment. Un distinguo est aussi à prendre en compte pour les populations continentales et les populations côtières. Les effectifs et leurs régulation, si besoin avéré, doivent donc être considérés selon des facteurs multiples : géographiques (locaux et européens), naturalistes (impacts biodiversité, axes de circulation, proportions des effectifs)... Je m'oppose à cet arrêté - parce que de toute évidence il ne se base sur aucune donnée naturaliste sérieuse, hormis une considération subjective de nuisance. - parce que la qualification pour le Grand Cormoran d'espèce exotique invasive' est une contre-vérité de nature à manipuler l'approbation citoyenne pour légitimer une décision administrative peu fondée. Une espèce est dite invasive lorsqu'elle colonise massivement un territoire géographique dont elle n'est pas originaire, et dont elle perturbe l'équilibre écologique en nuisant à la diversité biologique. Ce qui n'est pas le cas pour le Cormoran. L'augmentation de ses effectifs est le résultats de mesures de protection et de gestion des habitats. - parce ce que le chiffre annoncé de 50.000 individus est une aberration. La population nationale de Grands Cormorans nicheurs étaient en 2015 +ou- de 9374, pour une population hivernante d'environ 106.000 (les populations hivernantes constituent une partie des effectifs européens). Cela reviendrait à réduire les effectifs de moitié chaque année. Une trop forte incidence sur ces effectifs remettrait en cause l'ensemble des mesures conduites depuis les années 80 visant à favoriser l'implantation des couples et la sécurité des axes de migration. - parce que légiférer dans cette proportion contre une espèce protégée, en plus des tirs annuels déjà effectués (autorisés et non autorisés > record de 46.000 cormorans tués en 2012-13 en dépassement des tirs autorisés) revient à légitimer la chasse (avec un ratio de tirs non maîtrisés à rajouter) d'une population protégée dont les effectifs baissent déjà dans la Manche du fait du manque de ressource. On ne peut pas à la fois prétendre protéger et éliminer toujours plus. - parce qu'on ne peut fixer un quota triennal sur des données de population soumises à des risques annuels de maladies (épidémies) ou climatiques (froids), susceptibles de modifier les effectifs et les déplacements. - parce qu'afficher cette inconsideration à l'égard des professionnels (chercheurs, gestionnaires, scientifiques, associations...) qui s'activent à gérer la faune protégée et les espaces naturels au niveau local ou européen pour appliquer un programme global couteux depuis de longues années, est profondément choquant. Autant mettre au chômage toutes ces personnes qui œuvrent pour protéger la biodiversité, pour favoriser le lobby des pisciculteurs. Après le loup et le bouquetin, on retrouve ici la même hypocrisie des services de l'état qui par manque de conviction, se retrouvent à permettre tout et son contraire sans juste mesure. |
| 11/08/2016 10:42 | une femme en colère | Marre de ces lobbying | Ras le bol de ces lobbying de tout genre marre de ces abrutis qui veulent marquer de leurs noms des lois, des décrets et même des arrêts promulguant l'accord pour le droit de tuer en masse peut être touchent-ils des pots de vins mais s'ils pensent que leur intérêt personnel peut leur faire oublier leur propre mort, ils se trompent chacun son tour et le plus tôt possible pour les assassins. | 11/08/2016 10:45 | ThaliCaune | La complexité de la gestion de Nature ne s'accorde pas de Simplicité administrative ! | S'il est compréhensible de vouloir protéger une catégorie professionnelle (la pisciculture), s'en prendre pour moyen à une espèce sauvage l'est en revanche beaucoup moins ! Les populations d'oiseaux sauvages font l'objet d'une surveillance et d'une protection européenne (directive Oiseaux), c'est-à-dire sur un large territoire, du fait de leur mode de vie migratoire. La répartition des Grands Cormorans en France n'est pas homogène, les effectifs des couples nicheurs et des populations hivernantes sont à considérer différemment. Un distinguo est aussi à prendre en compte pour les populations continentales et les populations côtières. Les effectifs et leurs régulation, si besoin avéré, doivent donc être considérés selon des facteurs multiples : géographiques (locaux et européens), naturalistes (impacts biodiversité, axes de circulation, proportions des effectifs)... Je m'oppose à cet arrêté - parce que de toute évidence il ne se base sur aucune donnée naturaliste sérieuse, hormis une considération subjective de nuisance. - parce que la qualification pour le Grand Cormoran d'espèce exotique invasive' est une contre-vérité de nature à manipuler l'approbation citoyenne pour légitimer une décision administrative peu fondée. Une espèce est dite invasive lorsqu'elle colonise massivement un territoire géographique dont elle n'est pas originaire, et dont elle perturbe l'équilibre écologique en nuisant à la diversité biologique. Ce qui n'est pas le cas pour le Cormoran. L'augmentation de ses effectifs est le résultats de mesures de protection et de gestion des habitats. - parce ce que le chiffre annoncé de 50.000 individus est une aberration. La population nationale de Grands Cormorans nicheurs étaient en 2015 +ou- de 9374, pour une population hivernante d'environ 106.000 (les populations hivernantes constituent une partie des effectifs européens). Cela reviendrait à réduire les effectifs de moitié chaque année. Une trop forte incidence sur ces effectifs remettrait en cause l'ensemble des mesures conduites depuis les années 80 visant à favoriser l'implantation des couples et la sécurité des axes de migration. - parce que légiférer dans cette proportion contre une espèce protégée, en plus des tirs annuels déjà effectués (autorisés et non autorisés > record de 46.000 cormorans tués en 2012-13 en dépassement des tirs autorisés) revient à légitimer la chasse (avec un ratio de tirs non maîtrisés à rajouter) d'une population protégée dont les effectifs baissent déjà dans la Manche du fait du manque de ressource. On ne peut pas à la fois prétendre protéger et éliminer toujours plus. - parce qu'on ne peut fixer un quota triennal sur des données de population soumises à des risques annuels de maladies (épidémies) ou climatiques (froids), susceptibles de modifier les effectifs et les déplacements. - parce qu'afficher cette inconsideration à l'égard des professionnels (chercheurs, gestionnaires, scientifiques, associations...) qui s'activent à gérer la faune protégée et les espaces naturels au niveau local ou européen pour appliquer un programme global couteux depuis de longues années, est profondément choquant. Autant mettre au chômage toutes ces personnes qui œuvrent pour protéger la biodiversité, pour favoriser le lobby des pisciculteurs. Après le loup et le bouquetin, on retrouve ici la même hypocrisie des services de l'état qui par manque de conviction, se retrouvent à permettre tout et son contraire sans juste mesure. |
| 11/08/2016 10:43 | Alain Mitenne | Non au massacre de cormorans | Il n'est pas acceptable de nuire à une espèce protégée. Il est naturel que cet oiseau cherche à se nourrir. Protéger une espèce menacée implique de respecter son écosystème, dont ses possibilités d'alimentation. Il faut que nous apprenions à respecter ces oiseaux et leur permettre de se nourrir même à nos dépens. | 11/08/2016 10:45 | ThaliCaune | La complexité de la gestion de Nature ne s'accorde pas de Simplicité administrative ! | S'il est compréhensible de vouloir protéger une catégorie professionnelle (la pisciculture), s'en prendre pour moyen à une espèce sauvage l'est en revanche beaucoup moins ! Les populations d'oiseaux sauvages font l'objet d'une surveillance et d'une protection européenne (directive Oiseaux), c'est-à-dire sur un large territoire, du fait de leur mode de vie migratoire. La répartition des Grands Cormorans en France n'est pas homogène, les effectifs des couples nicheurs et des populations hivernantes sont à considérer différemment. Un distinguo est aussi à prendre en compte pour les populations continentales et les populations côtières. Les effectifs et leurs régulation, si besoin avéré, doivent donc être considérés selon des facteurs multiples : géographiques (locaux et européens), naturalistes (impacts biodiversité, axes de circulation, proportions des effectifs)... Je m'oppose à cet arrêté - parce que de toute évidence il ne se base sur aucune donnée naturaliste sérieuse, hormis une considération subjective de nuisance. - parce que la qualification pour le Grand Cormoran d'espèce exotique invasive' est une contre-vérité de nature à manipuler l'approbation citoyenne pour légitimer une décision administrative peu fondée. Une espèce est dite invasive lorsqu'elle colonise massivement un territoire géographique dont elle n'est pas originaire, et dont elle perturbe l'équilibre écologique en nuisant à la diversité biologique. Ce qui n'est pas le cas pour le Cormoran. L'augmentation de ses effectifs est le résultats de mesures de protection et de gestion des habitats. - parce ce que le chiffre annoncé de 50.000 individus est une aberration. La population nationale de Grands Cormorans nicheurs étaient en 2015 +ou- de 9374, pour une population hivernante d'environ 106.000 (les populations hivernantes constituent une partie des effectifs européens). Cela reviendrait à réduire les effectifs de moitié chaque année. Une trop forte incidence sur ces effectifs remettrait en cause l'ensemble des mesures conduites depuis les années 80 visant à favoriser l'implantation des couples et la sécurité des axes de migration. - parce que légiférer dans cette proportion contre une espèce protégée, en plus des tirs annuels déjà effectués (autorisés et non autorisés > record de 46.000 cormorans tués en 2012-13 en dépassement des tirs autorisés) revient à légitimer la chasse (avec un ratio de tirs non maîtrisés à rajouter) d'une population protégée dont les effectifs baissent déjà dans la Manche du fait du manque de ressource. On ne peut pas à la fois prétendre protéger et éliminer toujours plus. - parce qu'on ne peut fixer un quota triennal sur des données de population soumises à des risques annuels de maladies (épidémies) ou climatiques (froids), susceptibles de modifier les effectifs et les déplacements. - parce qu'afficher cette inconsideration à l'égard des professionnels (chercheurs, gestionnaires, scientifiques, associations...) qui s'activent à gérer la faune protégée et les espaces naturels au niveau local ou européen pour appliquer un programme global couteux depuis de longues années, est profondément choquant. Autant mettre au chômage toutes ces personnes qui œuvrent pour protéger la biodiversité, pour favoriser le lobby des pisciculteurs. Après le loup et le bouquetin, on retrouve ici la même hypocrisie des services de l'état qui par manque de conviction, se retrouvent à permettre tout et son contraire sans juste mesure. |
| 11/08/2016 10:55 | papillon0013 | Sauvée les cormorans | vive les cormoran ses une especes proteger je les suis toute l'année pour mes photos je suis amateur photos ses manifique merci pour la bio diversité culturelle ses a partager merci a vous :-) | 11/08/2016 10:55 | papillon0013 | Sauvée les cormorans | vive les cormoran ses une especes proteger je les suis toute l'année pour mes photos je suis amateur photos ses manifique merci pour la bio diversité culturelle ses a partager merci a vous :-) |

| | | | |
|------------------|--------------------|---|---|
| 11/08/2016 10:58 | Thierry G. | Laissez les cormorans tranquilles | Quand allons vous cesser d'épurer ? Laissez les cormorans tranquilles Vous inventez toujours de nouveaux arguments injustifiés pour éradiquer nos espèces (protégées ou pas d'ailleurs) et les exemples ne manquent pas , bien au contraire ..corvidés , loups , renards ,blaireaux ,requins ,dauphins, baleines ,bouquetins , éléphants pour les plus symboliques en Afrique etc Nous devons respecter toutes formes de vie et nous devons devant l'urgence désormais changer de cap . La guerre aux cormorans cristallise davantage notre incapacité de prendre les choses en mains ..une espèce de poisson sur cinq et en voie d'extinction dans nos rivières et je passe sous silence toutes les listes rouges en France des êtres vivants ainsi que dans le reste de monde . Commençons plutôt par restaurer nos systèmes qui maintiennent la vie pour retrouver tous les équilibres perdus et l'hydrosphère en fait partie intégrante à l'image de nos océans qui se meurent privés finalement de leurs veines nourricières . |
| 11/08/2016 11:04 | a.mila de Sète | nos enfants ont besoin de biodiversité | Pas de destruction massive des cormorans ! laissons les vivre ! |
| 11/08/2016 11:06 | GILLES | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | Je suis contre le quota de tirs des grands cormorans, premier pas vers l'éradication d'une espèce protégée. Il doit y avoir d'autres solutions. En outre cette décision n'est pas étayée scientifiquement. |
| 11/08/2016 11:08 | Danielle | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | Prévoir de tuer des cormorans parce qu'ils gênent de pisciculteurs ?? Quelle folie, quelle aberration !!! Je suis totalement , profondément contre |
| 11/08/2016 11:08 | Frémont | Logique absurde | C'est une absurdité de bureaucrate, une démarche plus intelligente serait d'interdire les pesticides employés par les agriculteurs qui déciment les oiseaux insectivores dans nos campagnes. |
| 11/08/2016 11:08 | Old Jack | Et si l'on éliminait systématiquement tous les êtres vivants qui nous dérangent... | Et si l'on éliminait systématiquement tous les êtres vivants qui nous dérangent... qui resteraient ? Et comment vivraient-ils ? Pour faire quoi ? Se reproduire et tout recommencer ? Cela a une odeur de déjà vécu ! Adaptons-nous et respectons la vie tout simplement ; l'équilibre des écosystèmes et l'harmonie naturelle n'ont pas besoin de notre intervention ! Soyons plutôt auto-suffisants en toute modestie et régulons nos activités en bonne intelligence et pas dans l'urgence comme à l'accoutumé ; prenons le temps pour développer des méthodes de production respectueuses de l'environnement et non dirigées par la rentabilité maximale et immédiate : le partage exige la sérénité et le respect des autres ...ces qualités nous seraient-elles étrangères ? Laissons vivre les cormorans.. et tous les autres ! Ce n'est pas en éliminant 50 000 individus de cette espèce que l'on résoudra ce problème de « nuisance » ; s'ils s'en prennent à la pisciculture c'est peut-être que l'on empiète sur leur espace vital en leur offrant la facilité pour survivre, à moins qu'on ne les prive de leur subsistance naturelle par ailleurs. Les solutions radicales et expéditives ne sont pas les meilleures, nos décideurs devraient le savoir ! Non à l'extermination des cormorans ! |
| 11/08/2016 11:09 | Arnao | Contre l'abattage et la régulation de la population de grand Cormoran | Protégeons plutôt les espèces protégées de leur plus gros prédateur terrestre. |
| 11/08/2016 11:11 | Lucette D. LPO | Non aux quotas de destruction des Grands cormorans par Lucette. D. le 11 août à 11h10 | Si je comprends certaines actions de réduction ou d'effarouchement des Grands cormorans là où ils provoquent des dommages très importants vu leur nombre sur une petite surface, je ne peux approuver des chiffres de destruction massive par département alors que nous n'avons pas de données précises quant aux effectifs et aux sites visés. Il peut très bien y avoir des centaines de ces oiseaux dans un département sans pour cela qu'ils ne causent de dommages économiques ou écologiques. Les quotas proposés sont démentiels, injustifiés et constituent une menace lourde pour cette espèce. |
| 11/08/2016 11:16 | cerra | Non a la destruction de toutes especes. | Non a la destruction de toutes espèces animales oui a la protection filet grillage comme pour les vergés vignes ect. |
| 11/08/2016 11:28 | Detammaecker Régis | Non à la destruction massive des grands cormorans | JE SUIS TOTALEMENT CONTRE CETTE DESTRUCTION DE 50000 GRANDS CORMORANS PAR AN.IL FAUT D'ABORD UTILISER LES MOYENS DE PROTECTION (GRILLAGES ETC...) DE PLUS CE NOMBRE DE 50000 EST EXAGERE.ET IL N'Y AURA PAS DE MOYENS DE CONTROLE. RISQUE AUSSI DE TIRS SUR D'AUTRES ESPECES. JE SUIS CONTRE TOUTE DESTRUCTION. |
| 11/08/2016 11:29 | Fabienne Roumet | Protéger la biodiversité | Il faut cesser de régler les conflits entre les intérêts économiques humains et l'ensemble de la biodiversité par la violence,tuerie, voire extermination, éradication. Il faut enfin travailler à inscrire de nos activités économiques et autres au sein de notre environnement autrement, dans le respect de toutes les espèces. La guerre contre la 'nature' est une guerre contre nous-même.Les espèces animales sauvages ne peuvent être sans cesse être les boucs émissaires de crises économiques que nous fabriquons et entretenons : nous n'y survivrons pas. Non au massacre des cormorans. |

| | | | |
|------------------|----------------|--|---|
| 11/08/2016 11:30 | Isabelle | Laissons les vivre ! | Pourquoi faut-il toujours que la seule réponse à apporter pour protéger les élevages soit systématiquement la mise à mort des espèces dites 'nuisibles' ou qui posent un problème ? Notre pays qui a accueilli la COP 21 devrait donner l'exemple et ne pas recourir à la destruction volontaire d'espèces qui ont déjà bien du mal à survivre du fait de l'hégémonie de l'Homme et des dégâts qu'il génère sur leurs habitats et leurs ressources vitales. Ceci est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'espèces protégées. A quoi cela sert-il de les protéger si on peut impunément les détruire pour tel ou tel motif ? Apprenons à vivre avec le monde animal et végétal et tout le monde ne s'en portera que mieux, humains compris. Je suis contre cet abattage programmé. |
| 11/08/2016 11:33 | claire thomas | Laissons les cormorans tranquilles... | Quelle idée absurde ! C'est trop facile : on détruit tout ce qui nous dérange ... Oh mais c'est les chasseurs qui seront contents ! Je suis bien sûr CONTRE cette idée de détruire un animal protégé ! Il y a bien d'autres moyens et de toute façon les points d'eau saine sont de moins en moins nombreux. Et la prochaine étape c'est quoi ? détruire les mouettes pour leurs déjections ? Ce pays fonctionne décidément à l'envers ! Prenez des décisions mais les bonnes ! |
| 11/08/2016 11:40 | BAVEREL | non a la destruction des cormorans | Je suis opposé à toute destruction d'espèce et particulièrement les grands cormorans. Laissez les vivre !! |
| 11/08/2016 11:44 | vincent | Régulation n'est jamais sans conséquences | Je suis contre les régulations standardisées. Les préfets peuvent le permettre dans des cas précis. Tous les exemples de régulations sans preuves efficaces de dégâts ont causés plus de problèmes que de solutions.Les renards par exemple. a Nantes les tests dans les zones très régulées et sans régulation ont bien montrés que les problématiques dépassent les seuls comptage d'animaux. Leur age, les rapport sociaux, les déplacements de populations sont à évaluer.. La régulation généralisée est dangereuse et coûte cher... |
| 11/08/2016 11:46 | laurent GIGOUT | Oui a la régulation du grand cormoran | oui à la régulation du grand cormoran. cet animal a induit une modification des pratiques piscicoles. non pêche plus tôt en saison à l'arrivée des cormorans hivernant, on ne respect plus le droit d'eau qui servait à gérer l'eau dans les chaînes d'étangs. bref, on perd des surfaces en eau destinée à accueillir les oiseaux sur un couloir de migration nord/sud. conclusion, pour une espèce qui se porte bien, on met en péril tout un écosystème. a quand une simplification et une réversibilité du statut des espèces. en zone d'étang, le grand cormoran doit être classé 'nuisible' afin de faciliter sa régulation. |
| 11/08/2016 11:49 | einna54 | Pauvres cormorans | La destruction systématique ne peut être l'unique solution. L'homme et l'animal ont de tous temps cohabités. Mais les enjeux économiques ont 'pipés' ces règles. Pourquoi Est-ce toujours à l'animal, donc à la nature, de souffrir des nouvelles règles imposées par l'homme ? Bien triste époque |
| 11/08/2016 11:49 | Roy Christian | NON A LA DESTRUCTION DES ESPECES PROTEGEES POUR MOTIFS ECONOMIQUES | La protection des espèces ou des milieux répond à un intérêt général de préservation de la nature et de la biodiversité. Cet enjeu est crucial, vital pour TOUS et dépasse de loin les intérêts économiques particuliers. Il est aberrant de voir l'Etat français sacrifier l'intérêt général de TOUS LES CITOYENS qu'il est censé défendre et s'exonérer des engagements politiques européens pris (Directives) pour satisfaire des intérêts très particuliers et analysés à très courte vue. Il y certainement des mesures alternatives pour limiter la prédation des cormorans dans les piscicultures... mais elles ne sont pas même recherchées et un arrêté de destruction pour 3 ans (!!) 'par simplification' c'est tellement plus facile ! Comme la destruction des bouquetins en Haute Savoie, etc, etc,... Quand les Pouvoirs Publics comprendront-ils les enjeux écologiques et se mettront-ils à vraiment chercher avec tous les acteurs de terrain compétents des solutions respectueuses de tous, animaux compris ? |
| 11/08/2016 11:50 | Ryckelynck T | L'abattage n'est pas une bonne solution | L'abattage d'un quota de Cormoran ne réponds pas aux problèmes que peuvent rencontrer les élevage halieutiques. Il faut concentrer les efforts sur les techniques d'effarouchement uniquement sur les zones à risques. Les colonies de Grands cormorans qui se reproduisent ou stationnent près du littoral se nourrissent en mer, ils sont donc hors de cause. Pour ceux qui se nourrissent en eau libre, ils profitent bien souvent des importantes quantités de poissons déversées dans les canaux et rivières pour satisfaire la pêche de loisir. Il serait donc plus pertinent d'engager des actions fortes pour réellement améliorer la qualité des eaux de surface et des milieux connexes (zones humides, berges inondables..), la ressource halieutique s'en trouverait naturellement plus abondante et de qualité ainsi que l'ensemble de la biodiversité des milieux humides et par conséquent la santé humaine. Cordialement. T.R. |
| 11/08/2016 11:50 | Danielle B. | Protection des cormorans | Bonjour, Etant adhérente LPO depuis plus de 20 ans je suis formellement opposée à ce projet. Il y a sans doute d'autres solutions plus rationnelles moins violentes et moins destructrices pour résoudre ce problème. Cordialement Danielle B. |

11/08/2016 11:51 Nadège Autres alternatives ? Je comprends le souci que peuvent poser la prédation sur les piscicultures et les espèces de poissons protégées. Mais il semble que les solutions apportées soient constamment les mêmes : l'élimination pure et simple des prédateurs qui posent problème. Nous savons très bien aujourd'hui que cela n'est pas une solution durable ! Cela ne fait que déplacer le problème sur les voisins ou réduire le problème à court terme. Nous savons aujourd'hui que pour maintenir la biodiversité, les prédateurs sont aussi des espèces clés ! La régulation doit se faire, mais de façon appropriée et étudiée. D'autant plus que le cormoran est une espèce protégée. Si ce n'est déjà fait, il faudrait peut-être plutôt réfléchir et mettre en place des solutions alternatives de protection des piscicultures, même si elles s'avèrent plus coûteuses ou plus contraignantes. A un moment il faudra faire un choix entre la rentabilité, la production d'un côté et la protection d'un écosystème fragilisé de l'autre.

11/08/2016 11:52 Ylle Comment toujours légitimer le meurtre par le commerce Je suis absolument outrée d'un tel projet. Non à cette nouvelle extermination toujours décidée par l'humain.

11/08/2016 11:54 Catherine Chaillou Abolition de la peine de mort pour la faune sauvage La destruction du cormoran ,oiseau remarquable, pour aider les pisciculteurs à polluer les étangs et détruire les guifettes,ou pour le plaisir de quelques pêcheurs du dimanche NON

11/08/2016 11:56 Fabryce Pecaud Devenez adultes et responsables! Ca ne vous gêne pas de sacrifier autant de patrimoine naturel pour toujours lus de profit? _ Je suis écoeuré de voir cela... sans cesse! _ Qu'allons laisser à nos enfants?

11/08/2016 11:58 Matraire Sabine Contre cet arrêté disproportionné je soutiens la LPO qui est {{contre cet arrêté}} notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. La LPO connaît et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. {{Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole.}}

11/08/2016 11:58 Virginie M Non a ce projet Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. Les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires.

11/08/2016 12:01 Couthon Evelyne PROJET D'ARRETE contre les cormorans Non ces oiseaux sont protégés. Je m'inscris contre cet arrêté qui ne règle rien, si ce n'est l'empiflication du dérèglement créé pas l'homme. Ce n'est pas en exterminant des espèces que nous réglerons les problèmes, au contraire prenez donc des conseils auprès des vrais spécialistes de la biodiversité et cessons de puiser dans la vie pour satisfaire quelques uns.

11/08/2016 12:03 Patrick Dorléans Une telle décision devrait être sérieusement fondée Le projet prévoyant de tuer 50000 Grands cormorans ressemble davantage à une mesure électorale qu'à une action fondée sur des études chiffrées fiables (pourquoi pas 45000, 4500 ?). C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'une espèce protégée (rester cohérent) et que d'autres précautions pourraient être encouragées (cables tendus sur les zones sensibles, évaluations annuelles et non tous les trois ans). Une gestion annuelle s'impose d'autant plus que les conditions abiotiques (météo) peuvent varier sensiblement !

11/08/2016 12:03 ANNICK Non et non! Il y a clairement d'autres façons de protéger les piscicultures: filets, grillages, ... Bien sûr elles ont un coût,et nécessitent attention et entretien... et tuer les cormorans coûte moins cher! Mais si les cormorans prolifèrent près des piscicultures, c'est bien parce qu'on les laisse avoir accès aux poissons. Il est temps d'arrêter ces bêtises!

11/08/2016 12:04 Pierre Totalement contre On ne répond pas par la destruction à la 'destruction! la pollution, la raréfaction des milieux humides sont bien plus destructeurs que les cormorans. Les pisciculteurs peuvent protéger leurs bassins. Tuer n'est pas la seul solution!

11/08/2016 12:19 Mélissa ROIG NON au tirs !! Mme la Ministre respectez la démocratie cette fois-ci ! Le meilleur moyen de protéger la nature environnante et les poissons protégés et menacés de disparition c'est d'arrêter de TOUT détruire!!! On ne va pas repprocher aux oiseaux de manger quand même ! La seule solution est de limiter la pêche ou les rivières sont bien plus dégradées par les pêcheurs et les agriculteurs que par les cormorans ! Reprenez la VRAIE base du problème avant de vouloir la mort des animaux. La France va finir par être un territoire stérile sans faune sauvage... et c'est bien dommage vu la diversité de notre territoire !

11/08/2016 12:21 annick VALETTE cormorans Je suis contre l'abattage massif,totalement injustifié,des cormorans,espèce protégée

11/08/2016 12:27 lambda Ahurissant. J'ai cru, au départ, qu'il y avait des erreurs de frappe, des zéros en trop ... 50 000 par an pendant 3 ans???? Ce n'est plus de la régulation, c'est un carnage ! J'espère que ce projet va être très sérieusement revu à la baisse. Pourquoi ne pas utiliser l'argent distribué pour cette régulation pour aider les pisciculteurs à mettre en place des moyens de protection (qui doivent pouvoir exister, comme des filets, ou je ne sais trop ...) ? Si les cormorans se retrouvent avec comme seules ressources les ressources naturelles, je suis prêt à parier que leur taux de natalité va fortement baisser, mais naturellement, sans massacres !!

11/08/2016 12:42 CORBICE NON NON ET NON ! la protection des oiseaux dont le grand cormoran, est incompatible avec un arrêté de destruction!!! 50 000 par an sur 3 ans ! débile Réguler = détruire comme toujours, sans regarder des solutions alternatives. C'est lamentable et obeit sans doute à un lobbying quelconque Laisser les vivre ! on les a protégés, ça implique me semble-t-il de ne pas les détruire !

11/08/2016 12:45 Bibifree Stop à la pêche ! Si les pêcheurs s'inquiètent du manque de poissons c'est peut-être qu'ils ont trop pêché, et n'importe comment. Pourquoi accuser les cormorans ? Ils n'ont pas le droit de se nourrir eux ? Ils ont des filets trop grands et trop profonds c'est ça ? Ils recrachent à la mer ce qu'ils ne peuvent pas vendre ? Un peu de sérieux s'il vous plaît : laissez les cormorans tranquilles et révisez les méthodes de pêche.

11/08/2016 12:48 Martine Land Détruire, toujours... Il semblerait que le statut d'espèce protégée ne veuille plus rien dire en France. Abattez sans discernement des milliers d'oiseaux pour des dommages potentiels aux piscicultures ou ressources des rivières (comment les évalue t-on ?) en non sens total. En pisciculture ceci doit pouvoir s'évaluer et donc des mesures ciblées doivent s'appliquer. Mais il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements et de cormorans concernés, d'une régulation en aveugle, en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Cet arrêté permet la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. Et donner encore une fois aux chasseurs la possibilité de « réguler », hors contrôle de l'administration, n'offre aucune garantie de suivi, d'évaluation et d'efficacité

11/08/2016 13:01 Goffin Christophe Halte au massacre Non à la destruction du cormoran, espèce indigène !

11/08/2016 13:07 Jean-Luc Blondé Chercher d'autres moyens Il n'y a aucune raison scientifique de diminuer la population des grands cormorans, protégés à juste titre. Jouer avec les régulations naturelles qui s'opèrent dans l'environnement est un jeu pervers et dangereux. La population des cormorans aurait-elle diminué de façon drastique qu'un autre déséquilibre, sans doute, constituerait une nuisance pour la pisciculture. Alors ? alors il faut chercher des moyens de protéger les élevages de poissons qui ne soient pas inspirés de fantasmes quasiment guerriers

11/08/2016 13:20 quidam Ministere de l'environnement ? On ira bientôt pointer nos longues vues en direction des charognards des ministères, faute d'autres volatiles à observer.

11/08/2016 13:23 ROBERT Michèle NE DETRUISONS PAS LES GRANDS CORMORANS NON A LA DESTRUCTION MASSIVE DES GRANDS CORMORANS!! comment se peut-il que de tels projets soient considérés comme possibles?? la COP 21 ne serait-elle qu'une façade?? préservons la biodiversité pour nos enfants!

11/08/2016 13:24 Régis Ouvrard Le Grand Cormoran, un bouc émissaire ! Le présent projet d'arrêté reflète, une fois de plus, la volonté de dissimuler les vraies raisons à l'origine des difficultés rencontrées par certaines activités professionnelles et à l'origine de l'érosion de la biodiversité. Plus généralement, il reflète le manque de courage du politique qui recherche un bouc émissaire plutôt que de traiter les problèmes en agissant sur leurs vraies causes. Jugez plutôt. Les deux raisons invoquées : - dommages importants aux piscicultures, - la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons protégées. Si les difficultés des pisciculteurs ne tenaient qu'aux seuls cormorans, il serait aisé de les résoudre. Mais leurs problèmes sont plus d'ordre économique que liés à un prédateur, et il est tellement plus simple de jeter la pierre à un oiseau. Le mauvais état des populations de poissons protégés est avant tout lié à l'Homme ! Pollution, détérioration des milieux aquatiques, etc. Là aussi, il est plus simple de pointer cet oiseau, qui a pourtant toute sa place dans l'écosystème, plutôt que le vrai responsable. Malheureusement, le grand cormoran, tout comme le loup, n'a pas de puissants syndicats ou lobbies pour le défendre. De plus, il n'a pas de carte d'électeur... alors pas étonnant si le politique cède aussi facilement pour satisfaire quelques groupes de pression. Le Grand Cormoran est donc bien un bouc émissaire !

11/08/2016 13:25 Sosoo Protégé ? Heureusement que les cormorans sont une espèce protégée... Nous n'avons pas le même sens du terme protection. C'est une aberration de programmer une telle destruction.

| | | | |
|------------------|--------------------|--|---|
| 11/08/2016 13:36 | PAPILLON | Ministère de l'Environnement ? | Je suis une fois de plus catastrophée par ce projet de loi émanant d'un Ministère dit ' de l'Environnement ' . Comme d'habitude l'Etat et ses élus cherchent à plaire aux électeurs . Les chasseurs sont nombreux , ils vont enfin pouvoir mettre du 'gibier' au bout de leurs fusils. Ce sera comme en fin d'hiver quand le gibier se fait rare et que les chasses aux 'nuisibles' refluissent . Quand comprendra t on que la nature se régule depuis des centaines de milliers d'années et qu'elle n'a pas besoin de nous pour ça ! Je ne suis pas une douce rêveuse mais quelqu'un qui a travaillé dans l'environnement pendant la majeure partie de sa carrière et qui dispose aussi de la faculté de déposer un bulletin de vote dans l'urne et même de faire partager ses idées ! |
| 11/08/2016 13:39 | Martine | Non au massacre des oiseaux quel qu'il soit | Si la nature a créé les oiseaux mangeurs de poissons c'est certainement pour une bonne raison qu'elle seule connaît. Donc laissons les cormorans petits ou grands vivre ; ils ont leur place sur notre planète. |
| 11/08/2016 14:00 | Alexie | Non à la destruction de la biodiversité | C'est tellement facile de détruire ce qu'ils vous gênent. Ces oiseaux ont autant le droit d'être en vie que les hommes. A force de tuer tout ce qui dérange il ne va plus rien rester. Ces oiseaux font partie de la biodiversité de notre monde. Je suis contre la peine de mort pour toutes les espèces surtout quand leurs seul méfait est de déranger une infime partie de la population. |
| 11/08/2016 14:04 | Jouanne Anne Marie | trop c'est trop! | Des textes existent déjà permettant de réguler au cas par cas la population de cormorans ou d'autres 'prédateurs', il n'est pas nécessaire d'accorder un blanc-seing qui ouvrira la porte à de nombreux excès. L'homme n'est pas le maître de la nature mais un de ses hôtes parmi d'autres. Merci de m'avoir lue. |
| 11/08/2016 14:05 | sciertant | Non à la destruction des grands cormorans | Madame,Monsieur, La destruction des grands cormorans effectuées sur plusieurs départements en dérogation aux directives européennes ne me semble pas une bonne décision. En effet, il serait temps que les directives européennes ne soient pas respectées uniquement au plan économique, mais aussi au plan écologique: elles ont pour but de préserver notre patrimoine naturel commun, déjà bien maltraité! Trop d'espèces en France sont victimes de dérogations faites à la va-vite! Il semble que nous ne soyons pas déterminés à prendre ces directives (pourtant émises pour de bonnes raisons)au sérieux. Je respecte bien entendu les difficultés rencontrées par les pisciculteurs, toutefois il s'agit ici d'une mesure de destruction massive effectuée sur plusieurs département, donc sans tenir compte des données concrètes de chaque écosystème. Il serait temps de traiter la régulation écologique comme un objectif politique sérieux en France, Je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations, |
| 11/08/2016 14:08 | Chlev | Contre ! | Je suis contre la destruction massive des cormorans ! |
| 11/08/2016 14:09 | monique darry | APPRENDRE A VIVRE AVEC LE CORMORAN | La destruction du cormoran est la solution de facilité Tu me déranges je te tue .Une approche respectueuse de l' environnement est d ' apprendre à vivre avec le cormoran,éloigner le cormoran ou s' en protéger . Il serait bon de réfléchir à ces moyens. |
| 11/08/2016 14:10 | Billamboz | Désaccord avec le projet d'arrêté non adapté concernant les grands cormorans | En suivant les justifications de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, je souhaite exprimer mon désaccord avec le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2016-2019 du 22/07/2016. Particulièrement parce que 'comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. À un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires.' |

| | | | |
|------------------|----------------------|--|---|
| 11/08/2016 14:11 | Aurélien Deschatres | Destruction non argumentée | La destruction de 50 000 individus appartenant à une espèce protégée n'est pas compréhensible. Une grande partie des lieux de destruction n'est en effet pas concernée par des activités de pisciculture mais uniquement de pêche de loisirs. Tant qu'il y a des cormorans c'est qu'il y a des poissons, c'est quand il n'en y aura plus que ce sera inquiétant. Rappelons que cette espèce est à sa place en Europe, sur les cours d'eau, lacs et étangs de notre pays, il s'agit d'un prédateur de poissons qui à toute sa place dans la chaîne alimentaire, il faudrait que les pêcheurs du dimanche s'en rendent compte ! |
| 11/08/2016 14:12 | destouet | Non à la destruction des espèces protégées! | Détruire une espèce protégée: ou comment continuer à scier la branche sur laquelle l'homme est assis! Sauf erreur , 1 kg de poisson produit en pisciculture consomme 4kg d'espèces de poissons sauvages. A cela s'ajoutent les divers traitements vétérinaires utilisés dans ces élevages.... Que cherche t'on? continuer à détruire les espaces naturels ou préserver ce qui existe pour que l'homme ait un avenir décent ? Stop aux politiques de court terme pour acheter la paix sociale! A ceux qui me liront, je dis que le consommateur a aussi un pouvoir d'expression en choisissant ce qu'il achète en fonction de sa trace écologique. Je souhaite que les pisciculteurs puissent vivre convenablement mais pas au détriment de la nature et qu'ils trouvent donc les solutions compatibles avec leur exercice sans la détruire. |
| 11/08/2016 14:14 | gui | Contre ce projet d'arrêté, mais pour que la reine de la démocratie participative prenne en compte les avis des gens qui participent! | Encore une fois je participe à ce semblant de 'démocratie participative' mis en place par notre royal ministre de l'environnement et encore une fois je ne me fais guère d'illusions. Bien que la majorité des avis laissés soient contre cet arrêté (je ne les ai pas tous lu je l'avoue, mais du peu que j'ai vu, il n'y en a aucun que j'ai vu pour!!), je ne doute pas que Mme Royal va encore une fois prendre un arrêté pour détruire une espèce protégée plutôt que de demander aux éleveurs (de poissons en l'occurrence) de protéger leur élevage par des moyens non létaux pour la faune sauvage. Encore une fois la ministre de l'environnement succombe aux sirènes des lobbys agricoles. Plus la peine de protéger sa production, les chasseurs ont l'aval du ministère de l'environnement pour le faire pour vous. Finalement il y a peu de différence entre un ministre de l'environnement PS et LR... |
| 11/08/2016 14:15 | Vagall | À qui profite le crime ? | Pas d'accord pour un tel impact de la main de l'homme sur la faune. Au fond pourquoi ? Pour qui ? |
| 11/08/2016 14:16 | Huguenot | Non au projet d'autorisation de destruction des Cormorans (2016-2019) | 1> Ce projet, tel que présenté, ne présente aucune argumentation justifiant un massacre à telle échelle. 2> Il est hypocrite d'accepter le principe de protection d'une espèce, et de voter ensuite des 'dérogations'. 3> Il est mensonger de faire croire que de tels 'quotas', à l'unité près parfois, sera respecté. Qui va contrôler le respect de ces nombres, à l'unité, la dizaine, la centaine, ou même le millier près ? En réalité, avec ces quantités, la chasse sans limites est ouverte. 4> Destruction des espèces, après la COP21 ? Au nom de la protection de la nature ? Quelle contradiction entre les paroles et les actes. 5> Que les fonctionnaires en charge de ce dossier recherchent d'autres moyens serait beaucoup plus sage et respectueux de tous, dont les professionnels concernés. 6> La nature ayant horreur du vide, après les Cormorans, ce seront les Mouettes, les Goélands, ... qui prendront la place, et seront ensuite pourchassés. Système sans fin. Donc la recherche d'une autre solution est nécessaire. Je suis membre de la LPO ... et citoyen. |
| 11/08/2016 14:19 | VALUSSO CHRISTINE | Non à la destruction de 50 000 oiseaux | J'apprends qu'un projet est en cours pour l'extermination de 50 000 oiseaux tous les ans pendant trois ans !!! Je suppose que vous avez des raisons valables et sérieuses pour cela ? Dans tous les cas, si il faut protéger (encore et encore des filières fragiles qui commercent sur la vie d'animaux) ces exploitants, je demande qu'une solution autre que le fusil soit adoptée. Pour moi la mort n'est jamais la réponse adaptée, surtout au 21ème siècle alors que l'on vient de déclarer les animaux : 'êtres vivants doués de sensibilités'... Je suis donc fermement opposée à cette pratique. Merci. |
| 11/08/2016 14:21 | d.martinoli | Non à la destruction des grands cormorans | Les grands cormorans sont une espèce protégée. c'est bien beau de protester contre la destruction des éléphants en Afrique et en Asie(qui font aussi des dégâts).Il faut veiller au respect de la biodiversité en France aussi ; n'y a-t'il pas une loi en discussion à ce sujet actuellement? ?Les quotas évoqués sont aberrants.C'est une éradication |
| 11/08/2016 14:21 | Phery | Non à ne législation sur la nature | Etant une espèce protégée d'une part, d'autre part faire marcher une main humaine sur un processus de destruction des animaux d'une espèce naturelle aura des conséquences sur l'écosystème. Nous souhaiterions une étude approfondie sur les conséquences à long terme. Apprenons à vivre ensemble avec la nature et non la détruire ou agir contre elle, imaginons d'autres solutions que la destruction et pensons un peu au-delà de nos propres intérêts mais à un intérêt sur le long cours pour nos générations et générations futures. D'autant plus que cet loi n'aura certainement pas d'effet sur la réduction des dégâts fait en pisciculture, prenons le temps de réfléchir sur le long terme. |
| 11/08/2016 14:24 | DARLIX Jean-François | Réaction à l'extermination des comorans | Pourquoi la réponse aux problèmes de rentabilité de notre société est la mort ? Je suis contre. Absolument pas adaptée à notre siècle. |
| 11/08/2016 14:26 | GAËLLE | Je rejette le projet d'arrêté pour la destruction de plus de 500000 Cormorans! | Non à la destruction de plus de 500 000 Cormorans; pour le respect de la Vie dans son ensemble; L'animal n'est pas un objet, mais un être vivant sensible... Il est grand temps que l'Homme cesse de détruire son environnement et tous les êtres vivants qui y vivent... Tout est lié, alors ouvrons notre coeur et notre conscience et construisons un monde meilleur au lieu de détruire, de tuer... |

| | | | | | | | |
|------------------|------------------------|---|---|------------------|-------------------|--|---|
| 11/08/2016 14:27 | jbellomo | Non à la destruction massive des cormorans | Non au massacre systématique des cormorans, comme de tout autre espèce animale! L'homme doit changer son comportement face à son environnement, et vite! | 11/08/2016 14:53 | MARTINY | Un nouveau scandale morbide. | De magnifiques cormorans volent et pêchent sur le littoral de Dinard à deux brassées des nageurs, c'est une merveilleuse expérience de les voir plonger et réparaître quelques mètres plus loin. D'autres se font sécher en hiver sur un grand arbre à deux pas de Dinan dans la Rance maritime 'arbre à cormorans' comme je le nomme. Leurs grandes ailes étendues se tendent vers le soleil. Encore des volontés de morts, toujours et partout, ce nazisme rampant, ces têtes de mort qui traînent sur les vêtements, les sacs, les corps....Notre monde ressemble de plus en plus à un camps de concentration à la botte de tous ces marchands de bouffe empoisonnée dont les 'petites affaires' nous entraînent vers la tombe un peu plus rapidement. |
| 11/08/2016 14:29 | Emmanuel DUPONT | Facilité | Entre des électeurs potentiels mécontents et des bestioles, le choix est toujours vite fait. | 11/08/2016 14:54 | bernard VIPREY | Et les imbéciles? | Et si on laissait les cormorans tranquilles et qu'on s'occupait un peu des imbéciles? Mais non, ils vous sont bien trop précieux pour développer votre système moderne. Comme le disait pierre RABHI, on pourrait juger une espèce vivante à ce qu'elle peut faire subir à une autre espèce innocente, alors là, la justice internationale présidée par le roi lion déciderait peut être de notre extermination, alors soyons cléments et respectueux le plus possible des êtres vivants qui nous entourent et qui ont survécu à nos sévices |
| 11/08/2016 14:33 | Barbarin Eric | Des anomalies réelles et sérieuses | Les éventuelles difficultés des pisciculteurs ne justifient pas de détruire une espèce protégée dans des zones sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Il me paraît d'autre part anormal qu'aucune étude approfondie de l'impact réel du grand cormoran sur la production de chacune des zones piscicoles ne puisse être consultée librement et facilement pendant la phase de consultation publique. | 11/08/2016 14:55 | Céline 56 | NON ! | Je m'oppose formellement à ce projet d'abattage des Grands cormorans. |
| 11/08/2016 14:34 | manu | Et si on arrêtait d'être barbare et qu'on commençait à raisonner autrement? | Je pense que c'est aux piscicultures de trouver des solutions pour pratiquer leur activité sans causer de dommage à l'environnement (y compris provoquer des massacres de cormoran). L'homme a toujours massacré les autres espèces qui pouvaient le déranger dans son activité, il serait temps de penser autrement et de faire les choses avec les autres espèces vivantes. De plus si l'Homme n'avait pas vidé les cours d'eau, étangs et mer de leur poisson, il y aurait beaucoup moins de cormoran qui se rabattraient sur les piscicultures. Ce n'est pas aux cormorans de payer pour nos erreurs. Enfin, si on doit tuer des cormorans pour prévenir les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons protégées. L'homme étant le plus grand risque pour les espèces de poissons protégé (et toutes autres espèces protégées d'ailleurs) il faudrait en toute logique faire un arrêté préfectoral pour réduire drastiquement la population humaine. Ceci est bien sur absurde, mais pas plus que de massacrer les cormorans. | 11/08/2016 14:59 | Christophe D. | Non à la destruction massive des cormorans | Je suis totalement opposé à la destruction massive de ces oiseaux. Ensuite, il faudra se débarrasser de quelle autre espèce ? |
| 11/08/2016 14:35 | Mélanie | Non au projet d'arrêté préfectoral | Je suis contre ce projet d'arrêté préfectoral. Certes les pisciculteurs ont besoin de protéger leur outil de travail mais il y a sûrement moyen de faire autrement que de tuer des cormorans. Un quota de 50 000 individus en trois ans me semble disproportionné. De plus, le cormoran est une espèce protégée donc ce n'est pas logique d'en tuer dans le même temps. Je pense que le problème est plus global : il faut totalement repenser notre relation à la nature et à notre terre pour nous comporter avec plus de respect envers elles. Cela nous permettra de ne pas avoir à chercher comment corriger nos erreurs (disparition d'espèces, pollution, perturbation de l'écosystème...). | 11/08/2016 15:04 | Denis BOURGEOIS | Non à la destruction des cormorans | Lorsque l'homme veut réguler la nature, il la détruit; tout cela parce qu'il ne peut supporter la moindre contrariété à son désir de pouvoir. Les animaux savent très bien se réguler par eux-mêmes. Alors laissons la nature faire à notre place; elle, elle sait. |
| 11/08/2016 14:35 | paulin | 50'000 et pourquoi pas 100'000 ? | Seuls quelques lieux précis nécessitent une protection contre les cormorans afin de protéger l'écosystème local et la biodiversité. Après, à qui le tour ? Les hérons, les grèbes, etc... Le quota global prévu semble énorme et doit être recalculé au cas par cas en fonction du potentiel déséquilibre écologique de chaque lieu. Le profit économique de la pisciculture n'est pas le seul enjeu à prendre en compte. Il est de notre responsabilité à tous de protéger la vie sur la planète, sous toutes ses formes. | 11/08/2016 15:07 | ROBERT | Non à cet arrêté par Michel ROBERT 11 août 2016 à 15H05 | En tant qu'adhérent de la LPO je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. |
| 11/08/2016 14:40 | fjulien74 | NON aux dérogations préfectorales pour l'abattage d'espèces protégées | Non à cette dérogation préfectorale pour l'abattage de grands cormorans car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié l'abatage en dehors des exploitations piscicoles ne résoudra certainement pas les problèmes de celles-ci à quoi sert de déclarer une espèce 'protégée' si c'est pour continuer de la chasser à coup de 'dérogations' ? après le loup et le grand cormoran, quelle est la prochaine espèce sur la liste ? | 11/08/2016 15:11 | Christiane Masson | Les grands cormorants | Le respect de la vie...de tout vivant... L'humain croit que tout est à lui,pour lui. Est bien NON ça suffit de choisir la facilité. Et après ce sera le tour de qui!!!! |
| 11/08/2016 14:46 | Anne CHEVALIER | Pitié pour les cormorans | Le chiffre avancé de destruction de ce bel oiseau semble énorme. Cet oiseau est-il si dérangeant pour les pisciculteurs ? De plus il ne faut pas faire de dérogation à la protection d'une espèce sinon on ne croira plus à rien en matière de protection du vivant. Je m'oppose tout à fait à cette décision. | 11/08/2016 15:12 | | NON | {{NON A LA DESTRUCTION DES OISEAUX, TOUTES ESPECES CONFONDUES !!!}} _ _ {{ET AUTRES ANIMAUX !!! }} {{Ministère de merde !!!}} |
| 11/08/2016 14:46 | Valérie Barthod malat | Non à l'arrêté concernant les quotas de cormorans | Bonjour, 50000 individus par an sur 3 ans??? Ce n'est plus de la régulation mais pratiquement de l'abattage.... Pourquoi s'en prendre toujours aux animaux?? Il doit bien exister une autre solution ! Le cormoran est une espèce protégée ! Si c'est cela que vous appelez 'protégée' je n'ose même pas imaginer ce qui ce passe quand l'espèce ne l'est pas Je dis NON à ce projet! | 11/08/2016 15:24 | Marc Jousset | Favorable à la régulation des populations de cormorans dans les eaux intérieures | Comme pêcheur j'ai vu la prolifération des populations de cormorans en dehors de leur habitat habituel et des dégâts sur les populations de poissons dans les étangs et les piscicultures d'eau douce ; je suis donc favorable à leur régularisation au même titre que pour toutes les espèces invasives. |
| 11/08/2016 14:50 | pisciculteur du poitou | oui pour le tir des cormorans | Messieurs les écolos, expliquez nous, pourquoi dans les étangs que vous avez acquit avec des financements publics, il n'y a plus rien, même l'eau est pourrie. Vous voulez nous donner des leçons de gestion, les pisciculteurs travaillent avec leurs finances et de plus, ils génèrent des recettes pour l'état(impos tva) et par les temps que nous passons, cela est important. | 11/08/2016 15:29 | Monique D.M | Non à la destruction des cormorans, une espèce protégée | A force de dérogations aux lois de protection des espèces et donc de la nature, on peut se demander pourquoi nos élus rédigent et votent ces lois, puisque, sous des pressions diverses et variées, ils sont les premiers à ne pas les faire respecter . Ce projet est d'autant plus dangereux qu'il ouvre la porte à d'autres dérogations. Mais aussi, comment pourrions nous apporter des arguments pour lutter contre la destruction catastrophique des nids d'hirondelles, leurs déjections contrariant certains. |
| 11/08/2016 14:51 | jacqueline Le Polozec | Destruction des grands cormorans | Je suis contre la destruction des grands cormorans. Dès que les intérêts des humains sont en cause, on s'attaque toujours à ceux qui ne peuvent que subir... c'est tellement plus facile de détruire que de réfléchir... Un petit effort !!! il y a sûrement d'autres solutions que celle de détruire 50000 cormorans par an !! | 11/08/2016 15:31 | Nenel . | OUI pour la régularisation! | Il est nécessaire voire urgent de régulariser le nombre sans cesse croissant de grands cormorans(consultez les pisciculteurs...). Honnetement, vous le savez déjà! Consultez la fédération nationale de chasse pour leur demander leur avis! |
| 11/08/2016 14:51 | Noémie | Ne tuez pas les cormorans! | Il existe certainement d'autres moyens moins barbares pour préserver la pisciculture! C'est une espèce menacée. | 11/08/2016 15:40 | diana auzou | NON au projet, NON au massacre, NON à la destruction des cormorans ! | Je suis CONTRE ce projet, résolument, radicalement, définitivement ! Depuis la nuit des temps, l'homme n'a pas arrêté de faire la guerre pour obtenir la paix au lieu de garder la paix pour éviter la guerre !! L'homme a créé le déséquilibre, tandis que la nature est l'équilibre même, depuis toujours. Les 'projets bien pensants' de l'homme, on ne les voit que trop bien ! Mais la nature est heureusement plus forte. Derrière ce projet il n'y a que des lobbies de la pêche avec des raisons infondées et de la politique, mesquine et hypocrite, comme toujours. L'homme, le grand destructeur de la planète, s'y acharne jusqu'à la destruction totale, donc de lui-même. Il le fait, d'ailleurs, avec grand succès ! Je m'oppose à la destruction de la nature, je m'oppose à ce projet. |
| | | | | 11/08/2016 15:50 | Ours Brun | Non au massacre des Grands Cormorans | Je suis totalement opposé à la destruction des Cormorans, en eau vive. Face aux problèmes des pisciculteurs, il faut trouver des solutions équitables pour tous et non des solutions extrêmes comme tuer 50 000 cormorans, un peu de partout, qui, hélas, ne pourront rien dire et rien contester. Les mesures de protection doivent être absolues. La protection de la biodiversité et de la vie sauvage est à ce prix. Le rôle du Ministère de l'Environnement est-il de tuer et éradiquer les espèces au profit des intérêts de pisciculteurs, chasseurs, agriculteurs..? N'oublions pas : son rôle est de protéger la biodiversité pour la transmettre à nos enfants. Si nous tuons, sans discernement et pour certaines classes de notre société et parfois pour le plaisir (chasse) que restera-t-il pour les générations futures au niveau de la faune et de la flore. |
| | | | | 11/08/2016 15:51 | Brigitte Bédel | NON ! | Je suis l'avis de la LPO contre ce projet d'arrêté. D'autres alternatives ont-elles été étudiées avant d'en arriver à cette mauvaise solution extrême ? J'ai le sentiment qu'il s'agit là, une fois de plus, de privilégier les intérêts économiques à la préservation de la biodiversité, pourtant essentielle à notre propre survie. |

| | | | | | | | |
|------------------|--------------------|--|--|------------------|---------------|--|---|
| 11/08/2016 15:56 | baron | un grand non justifié !!! | Non un grand non !!!! a cette forme de tire aux pigeons !!! nous ne sommes pas au bal trappe....Conscient du problème pour la pisciculture...le projet de régulation doit impliquer seulement les sites des truites d'élevages...la Lpo toujours très modéré a raison de s'opposer au nombres de 50 000 milles et je les soutiens a font... | 11/08/2016 16:49 | DCZ | Le Cormoran, encore un bouc émissaire ? | Les pisciculteurs ont des difficultés économiques. Les pêcheurs professionnels voient les ressources halieutiques diminuer. Les pêcheurs de loisirs aussi. Conséquence, on demande à flinguer encore et toujours plus de Cormorans. Et bien sûr, nos politiques, qui décidément nous habituent à prendre des décisions très raisonnables et s'appuyant sur des faits scientifiques (mais si, mais si) et qui ne cèdent surtout pas à la facilité et à la pression de groupes minoritaires (mais non mais non) proposent donc un arrêté digne... de la fin du XIXème siècle ! Alors allons y flinguons tous ces satanés volatiles qui bien entendu n'ont pas le droit d'exister, seul l'Homme a le droit de vie ou de mort sur tout ce qui existe sur cette planète. Et après ? Les pisciculteurs n'auront plus de difficultés économiques, les pêcheurs professionnels non plus, les pêcheurs de loisirs attraperont plein de poissons ? Sans les cormorans, nos rivières, lacs et étangs vont du jour au lendemain redevenir propre, tous les polluants en tous genres (pesticides, métaux lourds, PCB, antibiotiques, etc) vont disparaître ? La population va se mettre subitement à manger une fois par jour des carpes et des truites produites dans nos grandes régions d'étangs ? Les poissons exotiques, lâchés massivement pour la pêche de loisir et qui déséquilibrent nos écosystèmes aquatiques, vont subitement disparaître pour laisser la place à une belle ichtyofaune indigène et diversifiée ? Ben oui mais contre tout ça, nos politiques ne peuvent rien, comprenez vous, chers administrés, le seul fautif, c'est le cormoran. Lui il n'a pas le droit d'exister, en plus il est noir, il est pas beau, il sent mauvais et il fait du bruit... tiens ça me rappelle quelque chose ? |
| 11/08/2016 16:04 | GROUBATCH Gérard | NON au tir des cormorans | 1. Le grand cormoran est une espèce protégée au niveau national et au niveau européen, qui ne peut être détruit que par dérogation. Il appartient à la faune indigène: ce n'est ni une espèce exotique, ni une espèce invasive. 2. En consommant des poissons, le cormoran joue son rôle naturel de prédateur dans les écosystèmes et sa population s'auto-régule en fonction de la disponibilité des proies. 3. S'il peut commettre ponctuellement des dégâts dans les étangs piscicoles, ceux-ci ont des moyens permettant de réduire la prédation, qui passent par une gestion plus écologique avec le maintien de la végétation et la pose d'abris pour les poissons. La priorité devrait être donnée à ces moyens de prévention et les tirs sur les étangs ne devraient intervenir qu'en dernier recours, d'autant qu'ils ne traitent pas le problème à la source, les oiseaux détruits étant aussitôt remplacés par d'autres. En revanche les tirs en eaux libres sont un non-sens biologique, qui ne devrait pas être autorisé. 4. Le dernier comptage coordonné au niveau national, effectué en 2015, conclut que les effectifs hivernants s'élèvent à 104 965 oiseaux. Ce chiffre est en légère baisse par rapport au comptage précédent de 2013 (106 824). L'augmentation des quotas nationaux n'est donc absolument pas justifiée | 11/08/2016 16:49 | Hugo Rainey | Menaces aux poissons ne sont pas principalement les cormorans | Les poissons sont beaucoup menacés par des autres problèmes comme la mauvaise pratique de gestion, les parasites et les maladies. La destruction des cormorans ne règlera pas le problème pour les pisciculteurs et elle va impacter les populations d'une espèce protégée. |
| 11/08/2016 16:19 | LIJOUR | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | Une fois de plus au nom de je ne sais quels intérêts économiques nous faisons passer la biodiversité et la vie sauvage même, dernière véritable richesse terrestre, au second plan. Je suis formellement contre cet arrêté. | 11/08/2016 16:52 | michele | Halte au massacre des cormorans | encore une décision prise a la hâte quand aurons nous en france du bon sens ?????pour une année consacrée a l'écologie.....bravo!!!! |
| 11/08/2016 16:21 | MALGOGNE Christine | AIDE A LA PISCICULTURE | La présence de cormorans sur les étangs met gravement en péril la population piscicole et il convient de prendre les mesures pour aider la filière piscicole à vivre de son activité. | 11/08/2016 16:57 | gérard | Encore un arrêté a deux balles | Laissez donc les grands cormorans, ils font parti intégrante de notre faune. Il est un peu trop facile de prôner l'Eradication de cette espèce. Penchez vous donc sur les vrais problèmes qui transforment les rivières, étangs et autres pièces d'eau en milieux stériles: les espèces introduites comme le poisson-chat et l'écrevisses de Louisiane sont des fléaux bien plus destructeurs, les intrants agricoles, les rejets industriels, les pompages sévères qui affectent gravement le débit des rivières en période estivale et je ne compte pas le million et demi de pêcheurs amateurs etc....mais cela est bien plus compliqué à régler que de donner l'autorisation de tirer sur ces oiseaux a une armée de 'fusillaux' qui ne demande que ça . |
| 11/08/2016 16:27 | Isabelle | Tuer ? | Pourquoi toujours vouloir détruire ? N'existe-t-il pas d'autres solutions pour préserver l'équilibre ? | 11/08/2016 16:58 | BERODIER | NON A LA DEROGATION PERMETTANT LA DESTRUCTION DU GRAND CORMORAN | NON A TOUTE DEROGATION PERMETTANT LA DESTRUCTION DU GRAND CORMORAN ! On peut constater que les éventuelles possibles dérogations aux soit-disant lois de protections des espèces permettraient encore et toujours le maintien des destructions d'oiseaux protégés au niveau de la France mais aussi de l'Europe. Ces attitudes dénotent encore, à l'heure actuelle d'une immaturité écologique grave, puisque la seule réponse apportée est toujours un grand massacre... Faut il encore une fois faire un rappel sur la situation dramatique de la biodiversité ? Faut il encore rappeler les solutions écologiques possibles, à savoir l'utilisation de végétaux en protection et la mise en place d'abris pour les poissons sans oublier les techniques d'effarouchement... Une fois de plus, le problème est 'humain' qui empiète de plus en plus sur le monde vivant et n'accepte pas que d'autres espèces aient elles aussi à se nourrir (sans gaspiller elles). Ou toute autres excuses économiques ou de traditions... ? Chaque fois que nous agissons, nous mettons encore plus à mal les équilibres écologiques. Le Grand Cormoran fera t'il partie des espèces à réintroduire plus tard tant il sera lui aussi mis à mal ? Ou en parlerons nous peut être à la prochaine COP ?.... http://www.novethic.fr/breves/details/la-surexploitation-et-lagriculture-intensive-1eres-menaces-pour-la-biodiversite-devant-le-rechauffement-climatique.html#_V6xwTYKxjw http://www.humanite-biodiversite.fr/document/biodiversite-definition-legale |
| 11/08/2016 16:32 | Roland De Coster | Non à la destruction des cormorans | Non à la destruction des cormorans, qui réduit la biodiversité sans améliorer le problème lié aux piscicultures. | 11/08/2016 16:33 | Mme manke | Ne tue pas notre cormorants. | Les chasseurs tuent les oiseaux du nord d' europe.et la douce france tue les cormorants du nord europe. Pas encore les vacances en france. I hate people who kill birds. Mme manke Pays bas |
| 11/08/2016 16:33 | Nathalie Grande | Encore une loi où les intérêts économiques font oublier les nécessités écologiques | L'idée de la destruction massive des cormorans afin de venir en aide à la pisciculture correspond encore à une vision à court terme des intérêts économiques, sans tenir compte des dégâts sur l'environnement : à long terme ces derniers pèsent sur l'activité économique par un effet boomerang... Tuer sans s'interroger sur les causes d'un éventuel déséquilibre ou sur une juste répartition de la pression de pêche entre prédateurs animaux et humains ne peut résoudre aucune situation professionnelle pénible, quand c'est un système global qu'il faut repenser. Il faudrait enfin que le respect de la biodiversité cesse d'être un slogan publicitaire sans autre effet que décoratif ! La France est à la traîne dans ce domaine comme dans bien d'autres... | 11/08/2016 16:36 | franny87 | Et pourquoi pas éradiquer cette espèce ? | Exécuter 50 000 cormorans me semble disproportionné avec la réalité. Des protections sont à mettre en place pour les piscicultures mais autres que tuer ces oiseaux. Des départements comme l'Indre (étangs de la Brenne) vont être durement touchés. Mais pas d'autres comme les Bouches du Rhône, le Finistère, la Gironde et autres départements maritimes. Les cormorans en sont-ils déjà tous disparus ? On se demande bien pourquoi ! Et ensuite quelle espèce devra-t-elle à son tour être massacrée ? Hérons ? martins pêcheurs ? Non, arrêtons de nous conduire en destructeurs de la planète, si on veut léguer une planète à nos descendants ... |
| 11/08/2016 16:36 | marion | Merci de trouver un juste milieu | Non à la destruction massive d'une espèce protégée mais pourquoi ne pas trouver une solution plus adaptée, | 11/08/2016 16:37 | Anne | Une aberration | Un tel projet d'arrêté est tout simplement une aberration au regard du statut protégé du Grand Cormoran. Il s'agit d'une régulation 'à l'aveugle', qui permettra de procéder à des tirs de régulation sans lien avec un dommage quelconque. Ce procédé est tout simplement inutile et n'a aucun sens en terme de régulation d'une population animale. De plus, le projet d'arrêté n'apporte aucune garantie de contrôle sur ces tirs. Je suis totalement contre ce projet d'arrêté qui est un non-sens total. |
| 11/08/2016 16:41 | pelz | Au secours | Quelle lâcheté : s'attaquer aux cormorans alors qu'il y a tant de choses plus sensées et moins meurtrières à faire | 11/08/2016 16:59 | annie granier | non à l'arrêté de destruction du grand cormoran, | Rappelons les dégâts déjà causés par les disparitions d'autres espèces et les risques encourus pour l'espèce humaine par la disparition prochaine d'espèce comme les abeilles. Rappelons que Mao avait lui même produit une famine en tuant les moineaux coupables de manger les récoltes. Les pisciculteurs n'auraient ils pas d'autres moyens pour protéger les bassins et les cormorans ne sont pas les seuls à prélever des poissons, devons nous alors 'réguler' d'autres espèces ? c'est un puit sans fond. Non non et non à cet arrêté !!! |
| 11/08/2016 17:05 | David DEBOURG | | | 11/08/2016 17:05 | David DEBOURG | Pour la survie de nos étangs et d'un mode de production extensif | Le grand cormoran pose aujourd'hui d'énormes problèmes aux piscicultures, notamment extensives. Toutes les mesures de protections, économiquement viables, mises en place s'avèrent inefficaces sans un droit de tir et de régulation du cormoran. Pour cet arrêté fixant les quotas sur 3 ans afin que l'on puisse protéger cette profession et son milieu. Mais également pour que l'on continue à chercher des solutions pour limiter la régulation de cet oiseau aux capacités exceptionnelles. |

| | | | | | | | |
|------------------|---------------------------|---|---|------------------|----------------------|--|--|
| 11/08/2016 17:07 | Claire | Non à la destruction des Cormorans. | Si les espèces sont protégées c'est pour de bonnes raisons, laissons donc les Grands cormorans tranquilles. On commence par déroger une fois à la règles et après cela deviens une habitude. | 11/08/2016 17:50 | pernot | Absurde | Solution facile qui ne demande aucune réflexion Debile et destructeur Continuons comme ca, on est bien parti Ne tirons nous jamais les leçons de nos erreurs Allons messieurs mesdames réfléchissez un peu, si on va sur ce terrain, détruisons tout, goudronnons tous extinction totale et plus de problème à résoudre... enfin c'est ce que l'on peut croire. Plus sérieusement, n'y a-t-il pas des prédateurs des cormorans qui pourraient faire barrière ?????????????????? Ou bien se creuser les meninges pour trouver une technique de protection de la production hulaine |
| 11/08/2016 17:12 | BERLIER-STOYANOFF Martine | NON AU MASSACRE | IL Y A D'AUTRES MOYENS DE PROTEGER LES PISCICULTURES QUE DE TUER DES ESPECES PROTEGEES. EN FRANCE ON NESEMBLECONNAITRE QUE L'ERADICATION | 11/08/2016 17:57 | ROUBY Christiane | Quota pour les grands cormorans | Non à la destruction des grands cormorans |
| 11/08/2016 17:22 | jbd | Contre cet arrêté de destruction des grands cormorans | Comme d'habitude, ce projet ne donne aucune référence scientifique sérieuse justifiant les quotas fixés. Parler 'des études sur les populations' sans mentionner qui a réalisé ces études ni où elles peuvent être consultées manque pour le moins de sérieux. Cette constatation suffit déjà à rendre la justification des quotas plus que douteuse, surtout pour une espèce protégée. Pour limiter les dommages 'importants' aux piscicultures, il faudrait déjà appliquer des mesures de protection comme le maintien de la végétation, la pose d'abris pour les poissons et l'usage de filets de protection. De plus, le texte n'établit aucun lien direct entre les zones de 'régulation' et les structures piscicoles, ce qui va entraîner des destructions inutiles. En ce qui concerne les 'risques présentés par la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons protégées', où sont les études fondant cette affirmation et a-t-on établi un rapport entre la prédation par les cormorans et celle causée par des espèces de poissons invasives et prédatrices. Le grand cormoran ne s'attaque-t-il pas aussi aux espèces invasives ? Comme il s'agit d'une espèce protégée, et afin de permettre un suivi sérieux, l'éventuelle 'régulation' ne devrait être réalisée que par les agents de l'ONCFS sans pouvoir être délégué aux chasseurs. | 11/08/2016 18:10 | M. Pujol | Projet contre nature | Vous êtes encore responsable d'un projet inutile, coûteux et désespérant. Aucun intérêt et contre-productif vis-à-vis des engagements que vous avez pris lors de la COP21. Je suis farouchement contre ce projet mortifère. |
| 11/08/2016 17:25 | augry | Voyoux | Je croyais avoir voté pour un gouvernement respectueux de la nature mais je me suis bien trompé. Vivement les prochaines élections pour pouvoir vous renvoyer | 11/08/2016 18:12 | Eva | Un arrêté scandaleux | Un arrêté scandaleux pour une France qui ne respecte pas la biodiversité, ni même souvent ses propres lois. Piégeage, braconnage, durée de la chasse ... on ferme les yeux et on autorise pour faire plaisir à une poignée d'individus. Pourquoi faut-il toujours que les décisions prises par nos politiques passent par l'autorisation de tuer, d'éradiquer ? Pauvres cormorans, de si beaux oiseaux qui ont le malheur de manger du poisson. J'espère de tout cœur que le ministère de l'environnement ne laissera pas passer cet arrêté. |
| 11/08/2016 17:26 | CATTOIRE | Non à la destruction massive du grand cormoran ! | C'est toujours la même histoire : soit l'homme intervient sur la nature pour ses propres besoins et la faune sauvage représente toujours un danger pour lui ; soit il décide de protéger celle-ci mais toujours avec en arrière pensée que cela serve quant même ses intérêts ! Pour le premier point : atteinte à la pisciculture. Ici encore, c'est une activité créée par l'homme et je ne nie pas qu'il faille protéger l'outil de son travail mais n'y aurait-il pas d'autres solutions qu'un abattage massif du grand cormoran ? Une protection des zones de production par exemple ? Pour le second point : protection des espèces de poissons. Alors là, on croit rêver quand on sait ce que la pêche industrialisée peut faire comme ravages, notamment au regard des espèces fortement en danger (baleines, requins, thons rouges, etc.) et aux fonds marins par les techniques employées. Malgré les quotas et les diverses décisions gouvernementales de différents pays, on sait bien que la surpêche existe et réduit comme peau de chagrin le nombre des espèces marines menacées. Quelle est la part du grand cormoran dans cette extinction ? | 11/08/2016 18:16 | Marc | Non a cette dérogation | Aucune dérogation ne doit être autorisée, arrêter le massacre le nuisible c'est l'homme personne d'autre. |
| 11/08/2016 17:29 | dominique-anne ollivier | Non à la destruction des cormorans noirs | Toujours des solutions de facilité dont la faune est la première victime; après les bouquetins les cormorans qui causent trop de dommages ! et si on détruisait tous les animaux la vie serait plus simple; il suffirait de se détruire uniquement entre humains. Il doit bien y avoir des solutions pour protéger les piscicultures et autres, plus techniques peut être et plus onéreuses sans doute. Mais le respect de la biodiversité et de la vie méritent bien quelques efforts. Elle est bien loin la COP 21 et ses engagements!!! Toujours la rentabilité en premier au dépens des espèces! Quelle tristesse! Quand va-t-on se réveiller? | 11/08/2016 18:19 | Dominique Cosson | Non au projet d'arrêté sur les grands cormorans | En tant qu'adhérente de la LPO je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. |
| 11/08/2016 17:35 | christelle Barth | Protégez les espèces protégées! | Le grand cormoran a sa place dans notre écosystème et il est protégé. En plus, cette tentative de régulation peut très bien ne pas avoir l'effet escompté de réduction des dégâts faits à la pisciculture. Ce projet comporte bien trop de risques et d'incertitudes. | 11/08/2016 18:26 | Albertine | Non aux destructions massives quels qu'en soient les objectifs | Pour un rendement optimum les céréaliers de chez nous ont fait disparaître de leurs champs la faune et la flore sauvages, mais cette année le dérèglement climatique a lourdement réduit la production... Quel autre prédateur imprévisible viendra remplacer les grands cormorans pour faire disparaître les poissons d'élevage ? A méditer... |
| 11/08/2016 17:35 | riri82 | Laissez vivre les oiseaux ! | Si votre arrêté provient du cerveau en déconfiture de la sinistre de l'écologie que je ne citerai pas, tout le monde voit de qui il s'agit, qui cautionne la chasse, la pêche, le tir et l'abattage des loups, cet arrêté ne m'étonne pas ! j'aimerais rappeler que les animaux vivant dans la nature sont chez eux ! les tuer reviendrait à penser qu'on les massacre ou qu'on les chasse de leur domicile ; maintenant inversez les rôles, imaginez que ce soient des chasseurs qui réquisitionnent votre domicile, vous tuent, vous chasse et fasse la loi chez vous pendant 3 ans, si vous dépassez ce quotas, ils vous éradiquent ! sympa non ? alors mettez vous à leur place et laissez les vivre en paix, surtout qu'ils n'embêtent personne à part peut être votre petite personne ! | 11/08/2016 18:26 | Evelyne Gangneux | E si on régulait un peu le nombre de chasseurs ? | Non à cette sorte de 'régulation' aveugle qui, à ce jour, n'a jamais démontré une quelconque efficacité. En quoi les oiseaux gênent-ils tant dans le paysage de la France ? Nous nous promenons souvent le long des berges de la Seine et nous apprécions d'y voir, de temps à autre, un cormoran, superbe oiseau. Par contre, oui à la régulation, voire même à la disparition, des chasseurs... |
| 11/08/2016 17:36 | S. Esnouf-Lescarret | Contre ce projet | Cette destruction de grande ampleur a toutes les chances d'être inadaptée aux problèmes précis et localisés qui se posent. Malheureusement, la puissance publique peine à veiller au respect des lois existantes, notamment en réalisant des contrôles effectifs sur le terrain. Il y a tout lieu de craindre que certains citoyens indécents parmi les chasseurs et professionnels de l'élevage piscicole se prévaudront d'un tel arrêté pour s'en donner à cœur joie. | 11/08/2016 18:28 | elena lacroix | Destruction des cormorans | Il s'agit comme toujours en France de réponses barbares, excessives, abusives ne répondant nullement aux équilibres entre espèces. Pas une seule mention n'est faite des solutions alternatives pour la pisciculture comme si la seule solution à tous les problèmes n'était que tuer, tuer et tuer encore. Le cormoran a sans doute des prédateurs, comme toutes les espèces. Si au lieu de bétonner systématiquement sous prétexte d'emplois à sauver ou créer le gouvernement faisait preuve d'un minimum d'intelligence pour procéder à la recherche de solutions respectant les chaînes de vie ce serait le minimum à faire pour appliquer enfin une maigre loi sur la biodiversité qui est encore à encourager la chasse à la glu. Comme d'habitude la France lanterne rouge de la protection animale. |
| 11/08/2016 17:41 | de montivault | oui au tir des cormorans | Oui à la limitation drastique des cormorans, prédateurs des étangs, donc nuisibles pour la pisciculture, au moins dans les départements à forte densité d'étangs. | 11/08/2016 18:30 | Philou | Pause ! | Bonjour, L'homme, ce mammifère brillant d'intelligence, n'a-t-il pas d'autre solution que de tuer encore et toujours pour son seul profit de cours terme ? |
| 11/08/2016 17:42 | GUY Christian | Commentaire | Je soutiens la LPO contre cette aberration de vouloir détruire des espèces protégées comme les cormorans quelque soit l'argumentation. Quand la biodiversité ne sera plus qu'un lointain souvenir, on n'aura plus que nos yeux pour pleurer et se lamenter contre ceux qui ont obéi à des lobbys financiers. | 11/08/2016 18:30 | Fabienne DARRIEUTORT | Non au projet d'arrêté permettant par dérogation l'abattage du grand cormoran, espèce protégée | Je suis contre ce projet d'arrêté dont le but est de légaliser la destruction d'une espèce protégée comme le grand cormoran dans la limite d'un quota établi sans justification, dont on ne peut prévoir les répercussions à long terme. |
| 11/08/2016 17:45 | Dominique VEILLEUX | Qui est nuisible ? | Quand arrêterons-nous les pêcheurs qui pêchent trop, les chasseurs qui chassent trop (et n'importe quoi) ? Jusqu'à présent c'est surtout l'homme qui détruit, pas l'animal. Je dis non à la destruction des cormorans. | 11/08/2016 18:30 | fanfan la tulipe | Laissez-les vivre ! | Je suis contre ce projet de destruction, un de plus !!! Les oiseaux ont le droit de vivre leur vie et de profiter des ressources naturelles aussi. |
| | | | | 11/08/2016 18:31 | Chouette 2016 | Non à la destruction des Grands cormorans | C'est une espèce protégée et ce projet de régulation est totalement disproportionné !!!!! |
| | | | | 11/08/2016 18:32 | Andres Claudette | Cormoran | Avis défavorable. Ampleur de la destruction disproportionnée. |
| | | | | 11/08/2016 18:35 | LECKI Jean-François | Biodiversité | Laissons la biodiversité ce réguler elle même, l'animale est plus réalité que l'humain. Pour info le grand cormoran ne peut manger un seul poisson, car en pêchant s'il en veut un deuxième le premier repart du jabot et un poisson nourri l'oiseau trois jours. Avoir au Centre de réintroduction des cigognes de Hunawahr pour confirmation. |

| | | | |
|------------------|-----------------|--|--|
| 11/08/2016 18:37 | Louise Ben Mami | Arrêté sur l'élimination programmée des grands cormorans | C'est un véritable scandale et une grande atteinte à la nature et à l'animal. Cet arrêté prévoit de détruire 50 000 oiseaux protégés par an sur une période de trois ans. C'est un chiffre totalement disproportionné et non justifié. Cette espèce est protégée partout et sa destruction est sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole comme il est indiqué. Je m'insurge contre tous ces arrêtés allant toujours vers une destruction d'espèces, parfois protégées, et même une éradication. Que doit-on penser de la loi sur la réappropriation de la biodiversité si celle-ci se résume à éliminer au profit des éleveurs, pisciculteurs, agriculteurs, chasseurs et j'en passe ? C'est formidable le nombre de dérogations accordées.... S'il y avait autant de dérogations pour protéger et non éliminer, ce serait mieux ! Et moins de pouvoirs donnés aux préfets en ce qui concerne la nature ! Il faut peut-être revoir la quantité de pisciculteurs ? En éliminer aussi quelques-uns ? Après tout, pourquoi pas ? |
| 11/08/2016 18:40 | peche79 | Régulation du cormoran | Bonjour, Situé dans le département des Deux Sèvres, je constate chaque année une augmentation des cormorans mettant en péril l'activité piscicole des étangs de notre région. Afin de maintenir l'activité de pisciculture extensive viable, la régulation du cormoran reste impérative. Il est donc nécessaire de réguler l'espèce cormoran et d'augmenter les quotas au vu de la multiplication des individus. |
| 11/08/2016 18:46 | Pauline Gruau | Non à l'hectombe | Le cormoran est une espèce protégée. De quel droit pourrait on transgresser les lois de protection que nous avons mises en place??? Ils font des dégâts dans la pisciculture? Nous avons réduit leur territoire et de toute façon nous mangeons trop de poissons dans de trop mauvaises conditions. Il faut revoir tout notre mode de fonctionnement et ce n'est pas aux cormorans de payer de leurs vies nos erreurs |
| 11/08/2016 18:48 | Amélie | Non à la destruction des cormorans | Non à la destruction des cormorans, un quota trop élevé pour si peu de bénéfiques et une actions pas du tout ciblée |
| 11/08/2016 18:52 | Vronik | NON | Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. |
| 11/08/2016 19:10 | Auré | Non à la destruction de cette espèce protégée | Encore une fois les seuls intérêts financiers priment sur la biodiversité. Scandaleux de réguler cette espèce protégée de la sorte, et pourquoi ne pas réguler les populations humaines qui ne cessent par leur croissance exponentielle de décimer notre environnement? Comment les hommes peuvent ils encore se targuer d'être intelligents lorsque l'on lit de telles inepties ? |
| 11/08/2016 19:15 | Ibelle83 | Projet d'arrête grands cormorans | Non à la destruction d'une espèce protégée |
| 11/08/2016 19:17 | Nicole Genetet | Les cormorans | Tout doit se faire avec l'accord de la L.P.O du département par son observation et sa participation à toute intervention. La Ligue de la Protection des Oiseaux est apte à prendre des décisions tout en respectant écosystème. N.G.37 |
| 11/08/2016 19:22 | ben | Oui a la biodiversité, non au grand cormoran | Juste pour dire que je n'approuve pas du tout ce système de débat participatif car la majorité des commentaires sont ceux de gens qui ne connaissent pas le problème. Ce projet, n'est pas un coup de pub électoral comme auront dit certains, ce projet est tout simplement vital pour la pisciculture d'eau douce en France. Certes nous allons passer pour des méchants, encore.... Je vais juste parler de ce que je connais la pisciculture d'étang si l'on ne fait rien va disparaître dans les 20 prochaines années tant leur nombre est plus important. Mais sans pisciculture tout l'écosystème aquatique n'existe plus les étangs sont artificiels c'est l'argent généré par la production de poisson qui paye les travaux d'entretien!!! Après plus d'étangs, plus de problèmes non plus les cormorans mourront de faim ou de je ne sais de quelle maladie aviaire après avoir épuré le peu de poisson resté dans les rivières et autres plans d'eau les grèbes cistudes herons et autres animaux piscivores mourront bien évidemment eux aussi (leur nombre est important actuellement notamment grâce à l'élevage des poissons) Enfin pour ceux à qui 50 000 aura fait peur sachez que le cormoran est un oiseau très malin et les gens qui s'occupent de les détruire; peu nombreux. Même sans quotas si on arrivait à prélever ne serait-ce que le 1/3 de la population ce serait déjà énorme!!! Il en restera encore bien assez pour que l'on puisse parler de génocide ou même que le problème ne soit réglé. Aussi, il ne faut pas se mentir si les quotas ne sont pas dans les bonnes proportions, les oiseaux seront prélevés quand même mais ne seront pas déclarés et nous n'auront alors aucun suivi possible quand à l'évolution des populations.... Je suis pisciculteur et écologiste la situation est grave c'est donc mon devoir de vous informer. Et oui l'écologie ce n'est pas que l'observation et l'étude des espèces et du milieu c'est aussi agir pour la préservation de la biodiversité !!! |
| 11/08/2016 19:23 | Lea Lucille | Non non et non | Non je suis opposée à ce projet ! C'est absolument intolérable ! Le cormoran est protégé ! Non aux dérogations ! |

| | | | |
|------------------|-----------------|---|--|
| 11/08/2016 19:23 | F5JCO | Assez de destruction d'espèces protégées | Par les oukases de quelques énarques qui veulent s'attirer les bonnes grâces de quelques pêcheurs (qui ne sont pas la majorité), des oiseaux dont le seul défaut est de vivre vont subir une véritable hécatombe !) serait bon que les irresponsables qui prennent plaisir à ruiner la biodiversité prennent de temps en temps l'avis de véritables spécialistes de la faune et de la flore. Si on les laisse faire, nous nous dirigeons vers une terre goudronnée et engazonnée |
| 11/08/2016 19:24 | ESTACHY | Arrêtons de tout massacrer | Les animaux, les oiseaux, les plantes etc.....ont le droit de vivre et elles se régulent automatiquement. Arrêtons de tuer, de démolir, les résultats commencent à se faire sentir! l'actualité du 10/08/2016 le prouve 'un des plus grand de feux de pinède autour de Marseille'. Que va-t-il rester à nos enfants ? |
| 11/08/2016 19:25 | Brisac Nicole | non au massacre de 50 000 cormorans ! | Le grand cormoran n'est pas une espèce invasive, elle a toute sa place au sein de notre biodiversité. Le gd cormoran cause des dégâts à la pisciculture certes mais dans quelle proportion. Au vu de ce qui est proposé ce n'est plus une destruction ciblée mais bel et bien une régulation en aveugle avec tous les excès que cela comporte ! Il serait intéressant de savoir si les pisciculteurs font tous ce qu'il faut pour protéger leurs poissons ou comme pour d'autres espèces.....A force de vouloir détruire en nombre une 'espèce protégée' on a presque envie de souhaiter le statut 'd'espèce gibier'. Enfin pourquoi l'ONCFS ne fait-elle toujours pas partie de l'Agence française pour la biodiversité ? Et pour finir je dirai stop au massacre, car 50 000 ce n'est pas rien, sans avoir réfléchi à d'autres solutions. Soyons inventifs et non pas destructeurs. |
| 11/08/2016 19:26 | Oscar le canard | Aucun intérêt à supprimer des grands cormorans ! | Une espèce protégée est par définition... protégée ! Il est illogique de faire des exceptions. C'est à l'activité économique de s'adapter à la nature, pas l'inverse. En particulier : - il n'y a rien dans le texte qui montre que la suppression fera diminuer la pression sur les piscicultures, - les quotas de suppressions ont l'air d'être farfelus et pas liés à l'activité piscicole, - la pisciculture est une activité polluante dont la défense est injustifiée. Je suis donc défavorable à la publication de cet arrêté. |
| 11/08/2016 19:34 | Billybog | C'est si facile de détruire... | Dans certains pays les cormorans sont dressés pour la pêche. Pourquoi ne pas remplacer les filets et lignes de pêche par des oiseaux dressés ? Pêcheurs et cormorans apprendraient peut-être à mieux se connaître... |
| 11/08/2016 19:35 | Hubert NACHURY | Quota de destruction des grands cormorans. | Il est essentiel que le grand cormoran soit significativement régulé, car : -sa croissance, en nombre, est exponentielle, les limites de sa protection intégrale étant dépassées; -il met en péril les activités professionnelles, plusieurs fois centenaires, des pisciculteurs qui, en telles circonstances, sont, tout comme ceux qu'ils emploient, les premiers à avoir le droit de vivre de leur labeur; -dominateur et exclusif, le grand cormoran éjecte de son environnement tous les oiseaux d'eau. |
| 11/08/2016 19:45 | bignano | Non au massacre! | C'est impensable de croire que céder au lobby des chasseurs pour tuer des cormorans permettra d'empêcher la prédation des piscicultures. Il y a d'autres moyens!! |
| 11/08/2016 19:46 | Marinducap | Non au programme de destruction du grand Cormoran | Protection du grand Cormoran !!!! Et de tout les oiseaux et autres animaux |
| 11/08/2016 19:49 | Myriam DITTA | Quotas Grand Cormoran 2016-2019 | Impératif qu'il y ait une stricte adéquation entre les dégâts supposés imputables au Grand cormoran et la régulation de ce dernier. Un inventaire précis et rigoureux doit faire état des ces dégâts et ces derniers doivent surtout servir de base à la mise en place de dispositifs de prévention garantissant un maximum d'efficacité. N'oublions pas que le Grand cormoran demeure une espèce protégée et que l'insuffisance de protection des piscicultures ne peut justifier les prélèvements massifs envisagés. |
| 11/08/2016 19:51 | Alain Gérard | Non à l'holocauste des Grands cormorans ! | Après les loups, les blaireaux revoici le Grand cormoran ! Sur quel bilan scientifique avéré s'appuie-t-on pour lancer ce projet d'arrêté délirant car faisant fi de toute étude scientifique digne de ce nom sur l'impact des 'Phalacrocorax carbo sinensis' sur les populations de poissons ? Et puis, l'on nous parle de dommages faits aux piscicultures : quelles piscicultures ? Les étangs d'agrément pour la pêche de loisir ou les vraies piscicultures professionnelles ? Mais elles savent se protéger par des dispositifs ad hoc comme la pose de filets au-dessus des étangs d'élevage... Quand on lit le projet d'arrêté, on sent bien l'hypocrisie de certaines formules utilisées comme : '- {des dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières peuvent contribuer à entretenir}'. Ou a-t-on vu que les piscicultures industrielles favorisaient les milieux naturels et la biodiversité ? Et puis, le Grand cormoran est déjà 'régulé' depuis une vingtaine d'années (46 361 oiseaux tués en 2012-2013); or, cela n'a jamais prouvé de façon indiscutable que c'était la solution pour enrayer l'afflux des oiseaux venant hiverner en France car, en majorité, ce sont de jeunes oiseaux que l'on détruit, cela n'impacte en rien la reproduction des adultes dans leurs bastions européens ! Et donc, rebelle, on joue la surenchère, faut en tuer plus !!! Toujours plus. Il n'y a que ça comme réponse au problème : détruire, avec l'hypocrite euphémisme de 'réguler'... Cet abattage massif, n'est-ce pas, dans le domaine animal d'un véritable holocauste qu'il s'agit ? Celui d'une espèce protégée considérée comme bouc émissaire. Non, jamais dans l'Histoire, la destruction massive d'espèces ou de 'races' (Phalacrocorax carbo sinensis est une race de l'espèce nominale Phalacrocorax carbo) n'a révélé autre chose que la stupide cruauté de l'Homme... |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------|--|--|------------------|-------------------|--|--|
| 11/08/2016 19:53 | BARBONI VINCENT | Pourquoi ? | Comment ne pas s'indigner devant la volonté de l'homme de vouloir maîtriser le nombre de toutes les espèces ? Si on est agriculteur, on ne veut pas d'insectes, si on pisciculteur, on ne veut pas d'oiseaux, pour un touriste, on ne veut pas de moustiques, pour un éleveur, pas de lion ni de lynx, etc etc. Arrivera t-on à ce qu'il ne reste que l'homme sur Terre ?? Au delà d'un problème de nombre, je crois que c'est d'abord une réflexion sur la nature en général à avoir ! | 11/08/2016 21:21 | Charles | Non, évidemment... | Écoutons ceux qui connaissent vraiment ces oiseaux, notamment au travers de leurs recensement et de l'étude de leur mode de vie... Il y a certainement un problème, je doute cependant très fortement que la mort de milliers d'oiseau soit la solution. Cela semble juste trop facile et un peu moyenâgeux... Surtout vu les chiffres! |
| 11/08/2016 20:15 | Françoise | La destruction... toujours plus facile.... | Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. Je suis contre ce projet ! | 11/08/2016 21:21 | Maudet | La Vendée, département sinistrée ? | Je rentre des Pyrénées. J'ai pu voir les centaines de cabanes des chasseurs de palombes sur les crêtes des cols pyrénéens. Je trouve à mon retour le journal de la Vendée diffusé par le conseil départemental qui communique sur l'ouverture de la chasse maritime et invite les vendéens à adhérer en ligne en montrant une photo du magnifique tournepierre à collier !!! Ancien président de société de pêche, j'ai souvent travaillé avec des pisciculteurs des Deux-Sèvres car il y en a très peu en Vendée. Or, quand je compare les quotas proposés - 975 en Deux-Sèvres et 6450 en Vendée (0 en Charente-Maritime, dans le Finistère, les Côtes d'Armor, la Gironde, l'Ille et Vilaine - je cherche la cohérence... et je ne la trouve pas... ailleurs que dans le lobbying et l'infinie complaisance des élus et des services de l'état. |
| 11/08/2016 20:19 | dimier maryline | Laissez les cormorans tranquilles | Merci de laisser les cormorans vivre leur vie tranquillement, les humains ont fait assez de massacre comme ça. | 11/08/2016 21:27 | Kergoat Serge | Non aux tirs aux cormorans | Bonjour je suis ornithologue de terrain et je publie des livres sur les oiseaux... Je trouve une fois de plus que l'on cherche des coupables à la maladie humaine... Je suis sur le terrain tous les jours de l'été et j'aimerais bien savoir du moins sur lance de camaret et différent endroit de la presqu'île ou vous trouvez le surnombre de Grands cormorans... En tous les cas pas ici... De toutes façons je suis contre le tir au fusils sur le cormoran, déjà que certaines personnes on la gâchette facile, ce n'est pas la peine de les encourager... D'autant que lorsque les habitudes sont prises pour revenir en arrière c'est une autre affaire... Réguler peut-être sur certaines zones mais d'une autre façon... |
| 11/08/2016 20:26 | klein Madeleine | Garder la bonne mesure en toute chose ! | J'ai appris par la LPO de Franche-Comté dont je suis adhérente et observatrice que les œufs des Grands Cormorans vivant, dans les pays nordiques étaient volés régulièrement, voir mangés ! Donc, ces oiseaux sont venus vers nous en espérant échapper à ce pillage, mais apparemment, ce serait pire, on détruits les 'parents'. _ Savez-vous que plus vous détruisez l'oeuf ou l'oiseau, ce dernier n'a de cesse de se reproduire d'autant pour remplacer les 'perdus'? Donc, laissez croître en vous un peu le raison, et ne faites pas partie des destructeurs qui font fi de la biodiversité et ne pensent eux qu'à leur ventre. Car du moins en France, on a assez pour manger, et il est vrai que la LPO fait de gros efforts pour protéger les piscicultures qui de leur côté mettent des sortes des filets de protection sur leur bacs. Une épouse de pêcheur qui lui aussi a compris le bien fondé de cette sauvegarde. | 11/08/2016 21:46 | BAILLY Frederique | Halte à ce nouveau viol de la Biodiversité ! | Bonsoir à vous, J'apprends avec effarement ce projet de tirer une espèce protégée le grand cormoran déjà très menacée en France, cela pour répondre des fins misérable de pisciculture qui est une industrie intensive déjà controversée et facteur de pollution marine et aussi en eau douce. _Le futur qui se prépare inclut les espèces animales car avec les humains nos sorts sont liés, et les observations montrent qu'il ne peut en être autrement. Nous ne pouvons continuer à obéir aveuglement à une industrie qui ne tient aucun compte des nécessités de la biodiversité. _ Déjà, la pisciculture montre déjà des caractéristique de catastrophe annoncée en nourrissant les poissons de farine issus d'espèces sauvages pêchées intensivement pour cette fin, ce qui est une aberration écologique. Alors, s'il vous plait n'ajoutez une catastrophe à une industrie qui nous mène déjà à notre perte en étant aussi peu respectueuse de la Biodiversité. Epargnez le Grand Cormoran ! Respectez cette espèce protégée ! Merci pour nous, merci pour les générations futures, merci pour la Nature et merci pour le Grand Cormoran! _ Bien cordialement, Frederique Bailly _ |
| 11/08/2016 20:30 | Marie L. | Non à ce projet | 50 000 Cormorans par an pendant trois ans??? Je n'ai rien contre la pisciculture, mais la biodiversité a aussi sa place sur notre territoire! | 11/08/2016 20:39 | devator | Bel oiseau | Et si l'on arrêta de tout détruire sous des prétextes à 2 balles! On détruit ca puis ca puis encore autre chose pour se rendre compte après ,parfois longtemps après que cet élément manque. alors fichons la paix à ces superbes et utiles oiseaux |
| 11/08/2016 20:30 | Missia | Régulation oui, mais pas n'importe comment | Est-il nécessaire de réguler à coup de fusil et un nombre si important de grands cormorans ? Pour rappel, la France est déjà le pays européen où est abattu la plus grande population de grands cormorans au niveau des étangs piscicoles ! Plutôt que de tirer une si grande population, ne serait-il pas plus judicieux, de limiter l'installation de grands groupes en procédant à l'effarouchement au moyen de rapaces ? | 11/08/2016 20:39 | Magnin | Non à une élimination massive des grands cormorans | Si les difficultés des pisciculteurs sont bien réelles, le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. La protection de leur activité ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Merci d'écouter aussi les citoyens lambda. |
| 11/08/2016 20:54 | MILLE Anne | respecter les cormorans | Ces destructions sont excessives et mal justifiées au regard de l'objectif , sans rapport sûr quant au nombres de cormorans qui seraient éliminés et leur impact réel. Je suis contre ce projet d'élimination d'individus d'une espèce protégée. | 11/08/2016 20:54 | belette | Halte au massacre | TUER jusqu'à 50 000 cormorans !! mais où vont-ils les trouver ? quel délire ! j'habite au bord de la Loire et il y en a de moins en moins! Arrêtez les massacres ! |
| 11/08/2016 20:59 | Christian Letourneau | Non aux tirs sur les Grands Cormorans | Les tirs ne devraient être envisagés que quand toutes les autres solutions non meurtrières n'ont pas données satisfaction : effarouchement, aménagement des piscicultures pour les rendre inaccessibles aux prédateurs, etc. Le chiffre de 50000 individus me paraît par ailleurs complètement excessif et injustifié pour une espèce dont les effectifs ont atteints un plafond depuis de nombreuses années. | 11/08/2016 21:02 | bibietoscar | Arrêtez tous avant qu'il ne soit trop tard | Je n'en peux plus de la bêtise humaine...Je suis défavorable à ce massacre des 50000 cormorans de manière arbitraire, par contre je suis favorable à l'éradication des 500 décisionnaires de tout poil qui mènent ce pays dans le mur et la nature au silence éternel. |
| 11/08/2016 21:02 | Berlan Eric | Destruction du grand cormoran | Je suis très favorable à une régulation très stricte du grand cormoran.Sa sur-abondance menace clairement les écosystèmes et causes des pertes économiques colossales tant aux pisciculteurs qu'aux pêcheurs professionnels. J'espère que cette mesure entrera en vigueur très rapidement et qu'elle sera étendue au goéland argenté, espèce créant un déséquilibre flagrant de tous nos écosystèmes maritimes. | 11/08/2016 22:04 | Pierre | Non aux dérogations permettant la destruction des cormorans | Donner le droit de tuer 50 000 cormorans par an aux préfets c'est hors de question. Cette espèce pourrait disparaître. |
| 11/08/2016 21:03 | patrick | Triste proposition | L'attitude gouvernementale est dénuée de tout sens. En façade, la défense de l'environnement est proclamée haut et fort mais dans les faits l'état cède face aux lobbyistes de tous poils. Attitude électoraliste simpliste qui nous insulte de par la pauvreté des arguments présentés. Pauvre Nature !!! | 11/08/2016 22:08 | Mario Mulé | On ne touche pas au grand Cormoran qui est une espèce protégée | Je suis contre toute destruction de grand Cormoran quel que soit le contexte ! Il est facile, comme c'est le cas lorsque se pose un problème de réfléchir avant d'agir de façon irrationnelle. Il est évident que les pisciculteurs peuvent avoir des problèmes économiques mais que penser des apiculteurs qui ont de grave problèmes économiques eux aussi et pourtant les pesticides ne sont pas interdits ou alors ils le seront en 2020 sinon plus tard ... Pas deux poids et deux mesures. On ne touche à une espèce protégée qu'après mure réflexion, justification et acceptation du grand public car le grand Cormoran est un patrimoine naturel lui appartenant. |
| 11/08/2016 21:18 | FLORIDIA | Non à la destruction massive du Grand Cormoran !! | Je suis défavorable à ce projet d'arrêté ! Laissons faire la nature ! Le Grand Cormoran est une espèce protégée et il joue son rôle naturel de prédateur ! Pour réduire les dégâts dans les étangs piscicoles, la priorité devrait être donnée à ces moyens de prévention... Que faudra-t-il détruire ensuite ??! | 11/08/2016 22:12 | Yannick THOMAS | Régulation humaine | Les hommes ne seraient-ils pas responsables de la disparitions des poissons ? Faut-il pour autant décider de la suppression de quelques milliers de spécimens de cette espèce ? Non à ce massacre ! |
| 11/08/2016 21:19 | Florine | Trouver d'autres moyens de protection pour ne pas détruire les cormorans | La revendication de pouvoir protéger une activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Il y a d'autres moyens de protection. Je rejoins la LPO. Il faut pouvoir concilier les activités humaines et la protection de la biodiversité. | 11/08/2016 22:15 | CPF | Une espèce protégée, cela n'a donc plus de sens? | 50000 cormorans par an pendant 3 ans, cela semble démesuré. A-t-on quantifié les dégâts occasionnés? C'est disproportionné! |

| | | | | | | | |
|------------------|--------------------|---|---|------------------|----------------|---|--|
| 11/08/2016 22:22 | Paul | Non à ce nouvel arrêté | Je suis contre cet arrêté visant à détruire une espèce protégée et n'étant pas basé sur de vraies études scientifiques prouvant qu'il contribue à la disparition des poissons dans certains bassins. De plus, ils doivent bien se nourrir, il n'y a pas que l'homme dans la nature ! | 11/08/2016 22:57 | filella74 | Dame nature n'a point besoin de l'homme pour exister | Bonsoir, Pour les septiques j'aimerais citer quelques vérités sur les études empruntées sur le site de 'migration.net' : Les grands Cormorans nicheurs de Chausey capturent au moins 22 espèces différentes de poissons principalement des labridés (48 %) comme Crenilabrus melops et Centrolabrus exoletus et des athérines (21 %) Atherina presbyter. Ceux du lac de Grand-Lieu capturaient principalement des tanches (22 % des poissons capturés), des brèmes (17 %), des perches et des poissons-chats (12 %) et ne sont pas concurrents des pêcheurs puisqu'ils ne s'intéressent pas aux mêmes espèces (MARION, 1997). En Suède, ENGSTRÖM (1997) a montré qu'il était impossible de mettre en évidence un effet de l'impact des cormorans aux abords d'une colonie : il y a autant de poissons dans un rayon de moins de 10 Km autour de la colonie qu'au-delà. Cela peut s'expliquer par la dynamique propre des populations de poissons qui conduit à une régulation des effectifs par des effets de densité (diminution de la compétition entre poissons, survie accrue des individus non capturés, ...). En effet si les gros poissons n'avaient pas de prédateurs ils s'autoréguleraient eux-mêmes et peut-être même diminueraient du fait du nombre trop important de gros poissons qui auraient besoin pour se nourrir de manger un nombre plus important de petits poissons. Ceci est mon propre avis et je souhaiterais que vous vous penchiez sur cette évidence. Georges Roca Filella |
| 11/08/2016 22:30 | REGNIEZ | Non à l'abattage des cormorans | Je suis tout à fait opposé à cette mesure inique et sans fondement. 50 000 oiseaux ! d'où vient ce chiffre, c'est un massacre pas une mesure de protection. Où en sont les grands élans sur la biodiversité ? Franchement il doit exister d'autres mesures moins agressives pour protéger des élevages de poissons qui par ailleurs ne sont pas des espèces protégées. | 11/08/2016 22:57 | MN Drouaux | Et si on échangeait ces cormorans contre des ortolans ? | Proposons un marché : les ortolans et autres passereaux qui sont piégés par la glu et divers autres pièges, au mépris de la loi, pour satisfaire des chasseurs braconniers dans le sud-ouest de la France, ne sont pas source de dommages importants aux cultures ni aux élevages. Pourtant, ils sont massacrés par milliers chaque année. La loi sur leur protection n'est pas respectée. Et si les préfets dérogeaient à leur négligence et faisaient appliquer la loi ? Si les préfets communiquaient, chaque année, le bilan des prédatations exercées par les braconniers sur ces passereaux protégés, et tenaient compte de l'évolution constatée de la population d'ortolans et autres passereaux, dans le sud-ouest, pour faire appliquer la loi de protection, et faire ainsi remonter les quotas des ortolans et autres passereaux ? Proposons un marché : admettons qu'il faille tuer quelques milliers de grands cormorans chaque année pendant 3 ans (50.000 par an ? où sont les études et les bilans chiffrés prouvant qu'il faut en tuer tant ?). Alors, exigeons qu'en échange, le comité pour la biodiversité nouvellement créé s'attelle à la tâche de faire enfin respecter la loi contre le braconnage des passereaux, dont les ortolans, dans le sud-ouest. |
| 11/08/2016 22:30 | Vegayn | La loi est dure mais c'est la loi. | Depuis quelques mois, les animaux sont considérés comme des êtres sensibles doués de sentiments et non plus comme des objets et vous voulez tuer des équivalents de nous-même avec des ailes ? La loi doit être respectée par tous : citoyen et hauts placés. | 11/08/2016 23:07 | Kramkimel Jean | Un jour les renards, aujourd'hui les cormorans | Les chasseurs ont dit un jour que la disparition des lapins et autres bêtes à poils et à plumes dont ils sont friands dans leurs gibecières était due à la présence des renards. Donc, les pouvoirs publics ont autorisé les chasseurs à abattre les renards et, pour faire bonne mesure, les mustélidés. Sans se poser la question de savoir si la disparition des haies ne pouvait pas être également à l'origine de la disparition des lapins. Mais les haies sont plus difficiles à chasser ! Aujourd'hui, les pisciculteurs vivent des moments difficiles qu'il ne faut pas nier et les pouvoirs publics autorisent, pour parler simple, la chasse aux cormorans. D'une pierre, deux coups (sans jeu de mot) car comme cela, on se met quelques fédérations de chasse dans la poche. Sans se poser la question de savoir si les conditions d'élevage, la densité des poissons, la surutilisation des intrants chimiques (dans les piscicultures et sur les terres agricoles en amont), la qualité des eaux, etc., pourraient aussi contribuer aux difficultés que rencontrent les pisciculteurs. Je suis donc totalement opposé à la destruction systématique de cette espèce protégée, sans nier qu'il est vraisemblablement utile d'en contrôler les populations sur certains sites. |
| 11/08/2016 22:36 | jean pierre Patoux | Non à la destruction des cormorans | 50 000 cormorans par an...je propose de voter aussi la destruction des chats errants, des chiens qui crottent sur les trottoirs, des mouches, des vieux, des cons, bref tout ce qui peu ou prou gêne ou n'est pas comme nous, pas fait à nos idées...tient ça me rappelle un peu quelque chose ! La biodiversité est nécessaire à la vie des hommes, arrêtons de détruire la planète. L'homme dans sa toute petite existence a déjà fait disparaître bien plus d'espèces en quelques siècles que la nature en plusieurs millénaires, certes l'activité économique doit continuer mais les cormorans doivent vivre. Une solution 'intelligente' et éco-responsable est à inventer. | 11/08/2016 23:07 | Durieux | Projet effrayant et inacceptable | Le projet d'arrêté semble destiné à supprimer un très grand nombre de grands cormorans, espèce protégée, du territoire français. Il s'intègre dans la triste liste des dérogations accordées pour la destruction des animaux sauvages bénéficiant d'une protection, et ceci dans le but de satisfaire des intérêts privés. Il s'agit de compenser des lacunes professionnelles, les pisciculteurs, comme les autres éleveurs, étant ainsi confortés et assistés dans leur tendance à ne pas prendre les mesures de protection et de prévention appropriées. Est-il logique que les animaux sauvages en fassent les frais? Et que ceux qui souhaitent les contempler vivants dans leur milieu de vie soient privés de cette joie simple au profit de ceux qui ne se préoccupent aucunement de la nature et participent à son saccage intensif? Non, toute activité économique n'est pas bonne à faire perdurer telle quelle, c'est le cas de la pisciculture et de la pêche. On peut rappeler que le Grand cormoran n'est pas une espèce exotique mais une espèce autochtone, qui fait partie de notre faune sauvage et qui a toute sa place dans la chaîne trophique, notamment en capturant les poissons affaiblis et malades. Il est protégé à juste titre et doit le rester. Il y a certes un problème dans la surconsommation de poissons aujourd'hui, mais il n'est pas dû aux animaux sauvages piscivores mais aux humains. Les dégâts qui sont reprochés aux cormorans pourraient être largement diminués par des mesures de protection adaptées au sein des élevages piscicoles: c'est le devoir des autorités de rechercher des solutions préventives et de les imposer. Il est temps de reconsidérer notre manière de nous nourrir et de renforcer au lieu de la diminuer la protection des animaux et de la nature. |
| 11/08/2016 22:38 | Bourget Daniel | Non à la destruction de cette espèce protéger | Je suis défavorable à ce projet d'arrêté. Sur quelle étude se base-t-on pour décider d'un nombre si élevé de destructions ? J'espère que pour l'intérêt de l'homme, un jour l'on puisse évaluer sagement la quantité d'humains possibles sans trafiquer la nature de notre biosphère. 7 milliards d'individus détruisent toujours plus d'espèces naturelles constitués de leur animaux sauvages toujours plus nuisibles pour l'homme dit moderne !! à vous les politiques, faites quelque chose de bon pour nos enfants et leur futur au lieu de ne jamais honorer vos promesses. | 11/08/2016 23:10 | Héloïse | Protection véritable | Protéger ne veut pas dire tuer. écoutez les personnes qui travaillent dans l'intérêt de la nature tel que l'association LPO. |
| 11/08/2016 22:44 | olivia Tregaut | Non à la destruction des Cormorans | 'On voit la grandeur d'un état à la façon dont il traite ses animaux'. Le Cormoran n'est qu'un bouc émissaire comme l'est le loup dans une autre mesure. Si il est vraiment nécessaire de limiter la population des Cormorans, nous devons trouver toute autre solution plutôt que de les tuer. notre titre d'être humain' devrait être subordonné à cette règle. Faites donc appel aux spécialistes de cette espèce pour voir avec eux comment résoudre les problèmes qui sont liés à leur présence: développer la présence de son prédateur, envisager des filets de protection pour les piscicultures voir dérober les oeufs dans les nids. il a été démontré à plusieurs reprises dans plusieurs pays que de les tuer est une mesure inefficace. | 11/08/2016 23:21 | Duki | Hallucinant | Hallucinant d'en arriver là... Je suis contre cette solution barbare !!! |
| 11/08/2016 22:48 | luce | Quotas de cormoran | Je trouve ce quota de tir de Cormoran énorme d'autant plus que je n'ai pas l'impression que des études sur l'impact d'un tel prélèvement sur la population ait été réalisé. En mon sens, autoriser le tir d'individus sans lien avec les lieux d'exploitation des pisciculteurs ne sert à rien et ce n'est pas justifié. Nous sommes en 2016, et je suis sûr que d'autres solutions existent comme les campagnes de stérilisation, améliorer les techniques d'effarouchement et surtout sensibiliser les pisciculteur aux pratiques et techniques permettant d'éviter le pillage de leur exploitation. Je respecte les pisciculteurs mais nous sommes une société suffisamment évoluée pour trouver une solution de cohabitation durable et non céder à la panique en autorisant des tirs qui calmeront les esprits les plus échaudés mais au final qui ne serviront à pas grand chose. | | | | |
| 11/08/2016 22:50 | jérémy | Comment expliquer à nos enfants que jadis on mangeait du poisson pêché en france dans nos rivières,lacs et étangs | Le grand cormoran :consommation journalière de 500 à 600 g de poisson ,protégé depuis les années 70 suite à la catastrophe de l'amoco cadiz.Aujourd'hui des bandes de 10;20;30;100 cormorants qui se posent dans un étang ,on peut considérer que la population de poisson est détruite à 80-90 %. Le cormoran à un moment donné il fallait le protéger,mais aujourd'hui il faut le réguler , et fortement(on a attendu trop longtemps) ou alors Medames et messieur la prochaine foie que vous allez au restaurant et que le chef vous propose du filet de sandre pêché chez nous en france et bien profité en ,cela ne durera pas !!! | | | | |
| 11/08/2016 22:51 | lalande arnaud | Tir du grand cormorand | Je suis pour le tir du grand cormorand. Ayant lue que certaine personne pense que le tir ne soit pas respecter. Je propose que le tir soit effectué par des agents assermenter tel quevies gardes chasse particuliers ou meme federal et qu'il y ai un carnetide prelevement comme pour la becasse | | | | |
| 11/08/2016 22:51 | MG Baguet | Encore une derogation... | Je suis choquée de devoir me prononcer régulièrement contre des dérogations aux lois visant à protéger des espèces animales. A quoi peut bien servir le statut d'espèce protégée si à la moindre demande d'un quelconque groupe d'intérêt économique ne représentant absolument pas la majorité des citoyens, le gouvernement autorise des entorses aux lois ? | | | | |

11/08/2016 23:31 Renrhaf Non à ce projet de régulation La piste de la destruction totalement aléatoire de 150 000 individus de cette espèce est la première qui vient à l'esprit quand on ne cherche pas plus loin. N'avez donc aucune alternative plus efficace et plus ciblée ? La mise en place de zone de chasse près des piscicultures ou la restauration des milieux naturels de ces animaux pour éviter qu'ils ne se prennent aux exploitations ? Trop long, trop coûteux sans doute, mais bien plus efficace à long terme. Sommes-nous donc si incapables qu'ils nous ai impossible de vivre avec d'autres espèces en harmonie ?

11/08/2016 23:39 Bourdon NON! Pas de destruction massive des cormorans même chose d'ailleurs pour la grande Bernache du Canada! La seule espèce dite 'invasive' qui existe, est l'homme!! Alors posons nous vraiment les bonnes questions, pour une fois...

11/08/2016 23:40 savoieiacdubourget Non a l'abattage urget Bonjour je suis contre l'abattage des grands cormorans. Des méthodes non létale doivent être privilégiées. Le grand cormorand produit du guano très utiles pour les écosystèmes et c'est un garant du bon état sanitaire des poissons Avec mes salutations D Secondi

11/08/2016 23:40 chardon CONTRE CE PROJET 'La prédation d'une espèce sur une autre n'implique AB-SO-LU-MENT PAS que cette dernière soit menacée. Preuve par l'absurde: les coccinelles mangent des pucerons depuis déjà quelques centaines de milliers d'années au moins'. Au niveau de la quantité de poisson prélevé : Il serait intéressant de s'attaquer avant tout aux autres causes qui font qu'il se raréfie en premier la pollution de l'eau. Ca serait déjà un bon début... plus de poisson, donc moins de problème. Aucune autre proposition que l'abattage des animaux n'a été étudiée ou proposée pour les piscicultures par exemple filets, grilles.

11/08/2016 23:43 Marie clothilde Cormoran Je suis contre la destruction massive de ces oiseaux. Les pisciculteurs peuvent sans doute avoir les moyens de protéger leurs bassins

11/08/2016 23:57 Camille Desmots Mesure pour calmer les pisciculteurs mais totalement inefficace Le chiffre d'abattage de Cormorans est énorme si l'on compte le nombre de pisciculteurs. De même que pour le loup l'abattage non sélectif n'est pas efficace. C'est juste un projet d'arrêté fait par des bureaucrates loin de la réalité du terrain et soucieux de calmer les esprits.... Copie à retravailler on ne peut pas résumer une lutte à un cota par département.

12/08/2016 00:22 Francis Lenne - 64200 Biarritz Le projet d'arrêté doit être abandonné, car scientifiquement et juridiquement injustifiable Le projet d'arrêté concernant la destruction massive des grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis), soit 154257 de ces oiseaux, et fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets pour la période 2016-2019 est à la fois scientifiquement injustifié et injustifiable, comme des études dont une est présentée ici le démontrent. De plus il est également juridiquement entaché de graves incohérences au regard des contraintes nationales et européennes de protection de la nature. Il apparaît en prolongement d'une résolution européenne de 2010 qui prétendait promouvoir une aquaculture biologique et durable, à la demande d'aquaculteurs. Le parlement européen avait alors proposé à la commission européenne un plan européen de gestion des cormorans en considérant que les dégâts étaient provoqués par ces cormorans à certaines piscicultures traditionnelles. Il demandait à la Commission de prendre les mesures « de sa résolution du 4 décembre 2008, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un plan de gestion des cormorans en plusieurs étapes, coordonné à l'échelle européenne, et la collecte de données scientifiques sur la taille des populations de cormorans » et « de proposer une législation détaillée à cet égard ». Cependant, d'une part le présent projet d'arrêté ne fait référence à aucune étude scientifique relative aux véritables dommages supposés être causés, a priori, par les Grands Cormorans, ni à l'importance de ces « dommages important aux piscicultures en étang » ni au niveau réel de « la dégradation de la conservation des habitats naturels », constats que l'article 1er de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 exige pourtant, scientifiquement avérés au-delà de témoignages certes utiles mais sans fondements stricts et rationnellement étayés. Or selon un rapport publié le 16 décembre 2009 d'une étude menée conjointement par les équipes du Muséum national d'histoire naturelle (Institut national du patrimoine naturel) et du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), validé par un comité d'experts de la société française d'ichtyologie, du Muséum, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, de l'Université Lyon-1 et de l'UICN, portant sur 69 des 95 espèces connues en France métropolitaine, près du quart des espèces de poissons d'eau douce vivant en France sont effectivement menacées de disparition mais les Grands Cormorans n'en sont aucunement la cause. En effet, les causes de cette menace sur les espèces de poissons d'eau douce, identifiées par cette étude, sont essentiellement : la destruction des milieux naturels, et en particulier de reproduction, avec l'extraction de granulats, le curage des étangs, le drainage agricole et la pollution des eaux d'origine industrielle ou agricole, les barrages et la pêche excessive légitime ou illégale. Les causes sont d'importance variable pour chaque espèce. Ainsi, la civelle (anguille juvénile), est menacée par un braconnage important, le Chabot du Lez souffre de la pollution, le brochet de la réduction de ses zones de reproduction. Toutes ces causes principales sont donc strictement d'origine humaine, ce qui vient en totale contradiction avec ce qui pourrait justifier l'existence d'un arrêté prévoyant le massacre des Grands Cormorans, destruction dont les conditions de contrôle semblent de plus mal définies. Les quatre espèces de poissons dont la situation est signalée par l'étude comme la plus grave sont l'esturgeon européen, l'anguille européenne, le Chabot du Lez et l'Apron du Rhône. Suivent la Loche d'étang et la truite à grosse tâche. Puis, avec un statut «vulnérable» neuf espèces : les aloses (grande et feinte), le brochet, le saumon atlantique, les ombles chevalier et commun, la lamproie de rivière, la Lote et la Loche épineuse. Le projet d'arrêté s'attaque donc à une menace éventuelle d'une amplitude sans commune mesure, et d'ailleurs méconnue, avec celle dont les seuls humains sont responsables. De plus, par l'équilibre biologique auquel les oiseaux participent, il se pourrait même que leur impact soit positif ! Le projet d'arrêté est donc infondé scientifiquement. D'autre part, la résolution du parlement européen prévoyait bien que toute dérogation à la protection de cette espèce de cormorans devait être « coordonnée à l'échelle européenne », et à « la collecte de données scientifiques sur la taille des populations de cormorans » ; or aucune référence n'est mentionnée par ce projet d'arrêté à cette coordination européenne, pour autant qu'elle existe et que l'arrêté devrait alors préciser, pas plus qu'à une quelconque étude scientifique sur la taille des populations de Grands Cormorans. Le projet d'arrêté est donc juridiquement attaquant du fait qu'il ne respecte pas les exigences qui s'impose à lui pour justifier sa publication. Infondé scientifiquement et juridiquement, ce projet d'arrêté doit donc être immédiatement abandonné. Que l'Etat français s'attaque sans un véritable discernement à une espèce d'oiseau protégée faute d'avoir identifié de façon rationnelle, scientifique, l'impact réel de ces oiseaux sur les poissons d'eau douce et alors que les causes réelles et scientifiquement avérées sont sans conteste d'origine humaine serait une faute grave de l'administration, qui serait encore alourdie faute de démontrer que cette dérogation aux règles de protection de la nature est bien coordonnée à l'échelle européenne et alors que les modalités de contrôle de son éventuelle exécution ne sont pas clairement précisées. Ce projet d'arrêté, outre sa démesure et son ciblage erroné des causes est donc entaché d'un risque juridique grave pour non application des règles autorisant d'éventuelles dérogations que ce projet d'arrêté cite pourtant (l'article 1er de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009), outre le risque qu'il fait inutilement courir à une espèce d'oiseau, il expose ainsi notre pays à de graves sanctions. Cet arrêté ne doit donc en aucun cas être publié, faute de quoi une action en justice pourrait être immédiatement engagée à son encontre.

| | | | | | | | |
|------------------|--|---|--|------------------|-------------------------|--|---|
| 12/08/2016 00:30 | Patrick GENIN membre du comité de pilotage du site Nature 2000 de Lachaussée | Avis défavorable | Il est anormal de vouloir détruire une espèce protégée alors que les pisciculteurs et pêcheurs ne donnent pas assez souvent aux poissons les moyens de se protéger par eux-mêmes dans un biotope fonctionnel. Cela est particulièrement vrai dans les piscicultures de loisir, les rivières où la traque de la moindre branche ou touffe de roseaux peut empêcher les poissons de se dissimuler aux prédateurs! Il est impératif de maintenir des embâcles, des roselières, des arbres de ripisylve qui constituent autant de caches. Le quota de 50000 oiseaux est totalement disproportionné et irresponsable . La simplification administrative n'est pas un argument scientifique défendable pour passer d'un arrêté annuel à triennal. | 12/08/2016 08:45 | Karin Galster | Non à la destruction de grands cormorans ! | Le grand cormoran est une espèce protégée au niveau national et européen qui a toute sa place dans l'écosystème français. C'est impensable et complètement absurde de vouloir en détruire, et encore pire un tel nombre, ce qui équivaut à une tentative de régulation voire une extinction de l'espèce en aveugle. Le statut d'espèce protégée ne veut plus rien dire, si on autorise, voire encourage des destructions gratuites des individus dont la plus grande partie n'a jamais causé le moindre dégât. Un ministère digne de ce nom cherchera à trouver des moyens légaux qui travaillent AVEC la nature et non pas CONTRE. L'abattage des milliers de cormorans ne solutionne rien des problèmes actuels des pêcheurs, bien au contraire! Le plus que l'homme déstabilise l'équilibre naturel, les plus il y aura de problèmes. Le ministère fera mieux d'encourager des travaux d'amélioration des milieux naturels et de limiter les prélèvements de poissons par le plus grand prédateur, l'homme. Car si les pêcheurs ne trouvent plus assez de poissons ce n'est pas la faute des cormorans mais la faute de l'homme qui ne cesse de dégrader les habitats naturels et qui vide progressivement tous les milieux aquatiques. En public et devant les autres pays européens la France se présente toujours comme exemplaire en matière de protection de biodiversité, mais sur le terrain c'est une autre histoire! Je suis totalement opposée à ce projet scandaleux. |
| 12/08/2016 00:30 | Cathy Milesi | Stop au lobby chasse pêche | Cet arrêté va à l'encontre de la biodiversité et va permettre à des chasseurs avides de tuer de satisfaire leur passion en tuant des individus appartenant à une espèce protégée | 12/08/2016 00:40 | htir | Une aberration | Détruire une espèce protégée au prétexte qu'elle nuirait à la production de pisciculteurs industriels est une aberration. |
| 12/08/2016 00:47 | Pierre Calinaud | Pour un monde propre | Débarassez nous de tous les oiseaux de la planète : pourquoi seulement les cormorans ? Débarassez nous de tous les mammifères de la planète (les hommes y compris) ! Monsanto s'occupe des insecte ! | 12/08/2016 01:58 | Brooke | Contre l'abattage massif des cormorans | Bonjour Je suis contre votre projet d'abattage des grands cormorans car il s'agit d'une espèce protégée et que votre projet semble être un abattage de masse et non une protection des piscicultures. |
| 12/08/2016 02:48 | Mireille Guilloux | Non au massacre des cormaorans | Mon commentaire va peut-être vous surprendre. Les grands destructeurs des rivières et donc les responsables de la disparition des poissons, il me semble que ce sont les humains et non pas les cormorans. A quand le quota pour la disparition de ce grand prédateur qu'est l'humain?????? | 12/08/2016 05:53 | Claudio | STOP au quotas concernant les Grands Cormorans | Mais, quand est ce que l'homme arrêtera de ce prendre pour 'Dieu' ? De quel droit décide-t-il de la vie ou de la destruction d'une espèce ??? |
| 12/08/2016 07:14 | Vegan | Non à la chasse au cormorans | C'est plutôt l'homme le nuisible. A force de ne penser qu'à l'économie. Laisse vivre ces magnifiques oiseaux. | 12/08/2016 07:29 | Christophe Mongrédien | Tuer, encore tuer, toujours tuer | C'est décidément une sale habitude en France. Quand on veut 'régler un problème' on sort les fusils. Et ce sont encore les éleveurs (ici de poissons) qui donnent le ton ! Mais QUI commande dans ce pays ? Le ministère de l'environnement est-il le ministère des éleveurs, pêcheurs et chasseurs ?? Après les loups, les bouquetins, maintenant les cormorans... N'a-t-on pas les ressources intellectuelles en France pour trouver une solution intelligente ? Les chasseurs ne sont pas de bons conseillers - ils n'ont que leurs fusils pour régler les 'problèmes d'animaux'. La LPO existe, il suffit de la consulter ! |
| 12/08/2016 07:30 | michk | No ,c'est non | Faire cela s'est encore un coup de poignard à dame nature. on ne touche pas aux oiseaux qui étaient bien avant nous sur cette planète. C'est pas plus simple. | 12/08/2016 07:35 | Sylvie | STOP aux massacres systématiques | Comme chaque fois en France : Problème = destruction !!!! et ce , même quand les espèces sont protégées. C'est tellement plus simple comme ça, pas besoin d'entamer une réflexion sur la question! Je suis contre ce nouvel abattage d'une espèce jugée indésirable : avez vous comptabilisé par comparaison la quantité de poissons prélevés par l'humain chaque année??? Quelle est l'espèce la plus prédatrice à votre avis? Il serait plus que temps de se poser les BONNES QUESTIONS. |
| 12/08/2016 07:43 | Keufer Nancy biologiste | Contre la destruction des cormorans et ces régulations abusives | Pourquoi cette volonté terrible d'anéantir la faune et la flore sauvage! je suis contre ces régulations abusives et désordonnées pour plaire à certains et ce plaisir de tuer qui caractérise l'espèce humaine! l'homme crée des déséquilibres dangereux Dont les conséquences sont et seront lourdes! | 12/08/2016 08:25 | ange 7158 | Stop | Arretez un peu d'exterminer tout ce qui vit et utilisez le cerveau dont vous a doté la Nature pour trouver une solution tolerable! |
| 12/08/2016 08:41 | Dan 60 | Mise en péril des espèces menacées tel l'anguille ou le brochet | Le cormoran a un régime alimentaire exclusivement piscivore, chaque oiseau consomme 400 grammes de poisson par jour et pêche environ 160 à 180 jours dans notre département (environ 6 mois). La période de régulation est de 5 mois. Les oiseaux sont encore présents jusqu'à fin mars début avril.Les tirs de prélèvements devraient être accordés jusqu'à fin mars. On observe dans notre département une multiplication des dortoirs et une sédentarisation plus importante. Les oiseaux prélèvent toutes les espèces de carnassiers et de cyprinidés créant un déséquilibre total de la faune aquatique. Sur les cours d'eau et étangs, il met en péril des espèces menacées tel l'anguille ou le brochet. | 12/08/2016 08:46 | François-Marie NOUGARET | OUI, maisNON! | Je peux comprendre les pisciculteurs, je suis encore plus sensible à l'écoeuement des protecteurs des rivières qui assistent au massacre des truites devenues rares sur leurs frayères devenues encore plus rares suite à la construction d'ouvrages empêchant les migrations naturelles . Le cormoran est alors l'ennemi de trop après les pollutions diverses et les aménagements mortels pour les poissons. Donc une solution ramenant le nombre d'oiseaux à ce qu'il était il y a 30 ans serait bienvenue et les objections de la part de personnes qui ne connaissent rien aux difficultés de la faune des rivières et des lacs ne me semblent pas recevables . MAIS , le procédé brutal et sans discernement proposé est {{irrecevable }} aussi, même si le nombre n'est pas excessif par rapport aux effectifs contactés en hiver. |
| 12/08/2016 08:47 | Alain | Non à ce massacre organisé | Il faut dénoncer cette action gouvernementale aveugle de soit disant «régulation» : on a vu ce que cela donne avec les corvidés ! sans effet ! Le cormoran est une {{espèce protégée}} et les prélèvements envisagés ne seront qu'un massacre sans discernement. On ne peut déclarer une espèce protégée et la détruire ensuite ! cette action toucherait les cormorans en milieu naturel qui n'ont aucune potentielle responsabilité sur le milieu des piscicultures... Il n'y a de plus, aucune corrélation entre les quotas fixés par département au regard des potentiels dégâts (seulement manifesté par une corporation ... quelle légitimité ?) Il existe déjà des régulations sur les piscicultures dans les départements sous égide des préfets, avec des quotas fixés en accord avec toutes les parties, et au regard des particularités et des difficultés rencontrées sur chaque département. Toute régulation doit être encadrée par l'ONCFS, et ne pas être déléguée à toute personne détentrice d'un permis de chasse sans contrôle sur les actions menées.. {{{(qui en passant n'est pas intégrée à l'Agence Française pour la Biodiversité !!!)}}} Pourquoi aller plus loin ? pour satisfaire à un corporatisme qui seul dénonce des pseudos difficultés ? {{(La situation est encadrée par les préfets depuis des années : et en constat, les prélèvements réalisés chaque année sont déjà supérieurs au quotas fixés sur les piscicultures.}} En conséquence, pas de décision aveugle, prise dans des hautes instances, coupées de la réalité du terrain, se basant sur les déclarations de quelques personnes ayant leurs entrées... | 12/08/2016 08:49 | Laury | Contre | Et c'est reparti.Il semble que Mme Royal soit la reine des dérogations. Un gentil petit lobby se plaint et les vilains cormorans sont abattus. Espèce protégée? Connait pas! Même chose pour ces vilains loups. Tout ça est d'une hypocrisie totale. On me demande mon avis dans cette consultation? Je suis contre.Je pense qu'il faut trouver d'autres solutions que la MORT de ces animaux. Tiendra t on compte de mon avis et de celui des autres opposants? Certainement pas.Comme d'habitude. |
| 12/08/2016 08:53 | rimet falchetti G. | Non à l'atteinte d'une espèce protégée | Je respecte les pisciculteurs mais leur travail, tout comme celui des bergers, ne doit pas justifier que l'on porte atteinte à une espèce protégée. Il existe des techniques d'effarouchement qui nécessitent la présence humaine certes, mais on n'est pas pisciculteur comme on est fonctionnaire. De plus, ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces. Enfin, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires étant donné que l'essentiel des forces publiques est consacré à l'état d'urgence. Que de bonnes raisons donc de dire NON à ce projet. | 12/08/2016 08:57 | Poutin Valérie | Commentaire | Et la population humaine alors ?Vous ne pensez pas qu'elle est un peu trop importante sur cette planète !!Et dans les années à venir,il semblerait que ça ne va pas s'arranger! Alors fichons la paix aux cormorans ! |
| 12/08/2016 09:07 | lescarret normandie | Qui empiète le territoire naturel de qui ? | c'est toujours la même problématique, l'homme veut produire dans l'espace naturel sans considérer l'état naturel de ces espaces, leur fonctionnement biologique, leurs chaînes alimentaires Ici le cormoran fait son job, il mange des poissons en surnombre dans des bassins! la seule solution qui existe est du coté des pisciculteurs, mettre des filets, des effaroucheurs, mais cela veut dire pour eux une perte de chiffre d'affaires et ils ne veulent pas perdre leurs sousous c'est une solution inextricable si l'état ne pose pas sur la table l'impérativité de l'état naturel! | 12/08/2016 09:11 | Nat | NON à ce projet | Je suis défavorable à ce projet qui est une véritable honte ! |

| | | | |
|------------------|---|--|---|
| 12/08/2016 09:11 | Philippe pierrick vaugon | Non A l'endroit | Non aux tirs de grands cormorans Je crois qu'il y a eu un oubli de la part des techniciens qui ont rédigé ce projet: Homo Sapiens peut se passer totalement de poissons (et de toute chair animale)...contrairement aux cormorans |
| 12/08/2016 09:13 | Colas | Non!!!! | 50000!!!!!!! Irresponsable que vous êtes ! A part détruire et tuer c'est la seule chose que vous savez faire!!!!!!! |
| 12/08/2016 09:14 | Anareho | Non à la destruction des cormorans cessions d'être contre la nature car nous en faisons partie | il m'arrive de plus en plus souvent de penser que l'homme est le pire espèce de nuisible de la terre il oublie trop souvent qu'il est lui même un animal soumis aux lois physiques de l'univers et s'arroge le droit de vie et de mort sur le vivant je suis très pessimiste et suis persuadée qu'il travaille ainsi à sa propre destruction mais ce n'est pas si grave la terre ne cessera pas de tourner pour autant |
| 12/08/2016 09:15 | Olivier LAUBRON | Non au massacre des grands cormorans | Apres les loups , les bouquetins , les requins de La Réunion , maintenant les grands cormorans ! Quand s'arrêtera ce massacre animalier? |
| 12/08/2016 09:17 | Moitrot Jean-Yves, président de la LPO Meurthe-et-Moselle | Non au projet d'arrêté sur les quotas de destruction du grand cormoran | La LPO Meurthe-et-Moselle s'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN aurait pu éclairer le public, mais il n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? : - Quelle est l'impact de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran, espèce présente en France depuis la moitié du XIXème siècle, sur sa dynamique de population. Quelles sont les effets en matière d'éclatement des colonies ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? - Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur les espèces de poissons protégés dont la liste n'est pas citée ? Le Grand Cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien ; il a toute sa place dans les écosystèmes français. Faut-il détruire toutes les espèces prédatrices d'autres espèces protégées ? Comme toute espèce protégée, le Cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici. Au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt vu le nombre de départements concernés et le quota de Cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle. D'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le Cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Qu'est-ce qui justifie de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour trois ans sans autre mesure d'évaluation au terme de chaque année ? La LPO connaît et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. De plus, en Meurthe-et-Moselle, la plupart des plans d'eau dits de pisciculture sont gérés par la pêche de loisirs. Le quota attribué de 750 cormorans est disproportionné par rapport à l'impact sur les piscicultures professionnelles. Pour toutes ces raisons la LPO Meurthe-et-Moselle émet un avis défavorable à ce projet d'arrêté. |
| 12/08/2016 09:20 | Colette Beaume, Présidente de l'URIAP Franche-Comté (Union Régionale des Intérêts Aqualiques et Piscicoles) | Pisciculteur d'étangs : espèce à protéger | Comment peut-on exprimer de telles inepties concernant le Cormoran ? De mémoire d'anciens, il n'y a jamais eu de cormorans dans notre région de Franche-Comté. Depuis plusieurs années, ce 'migrateur' s'installe pourtant durablement. Les moyens de protection donnés par certains 'protecteurs des oiseaux'(filets et effarouchement) ne donnent aucun résultat. Avez-vous essayé de tendre un filet sur un étang de + de 50 ares? Et l'hiver quand les cormorans sont présents et la neige qui s'accumule sur ces filets? Quand aux effarouchements (tonne fort ou autres moyens), c'est absolument inefficace !!! Les pisciculteurs en étangs expérimentent de nombreuses techniques de protection non létales contre les cormorans depuis de nombreuses années sans que cela ne donne de résultat. Les tirs de régulation nous permettent de protéger en partie nos étangs, sans pour autant arrêté la progression de l'espèce sur d'autres secteurs. Nous ne pouvons plus produire nos alevinages : tout poisson d'une taille inférieure à environ 20cm est systématiquement dévoré ou blessé par les cormorans qui s'abattent en nombre sur le plan d'eau. Il est actuellement une espèce en voie de disparition et dont les membres de la LPO se moquent, c'est le pisciculteur !!!!! Dans le Territoire de Belfort, deux pisciculteurs sur trois arrêtent leur exploitation...! Est-ce normal? Il est important de conserver le quota attribué si l'on veut que les étangs soient encore un lieu de vie et de biodiversité, et que l'activité piscicole en étangs perdure dans nos régions. Colette Beaume, Présidente de l'URIAP Franche-Comté (Union Régionale des Intérêts Aqualiques et Piscicoles) |

| | | | |
|------------------|--------------------|--|--|
| 12/08/2016 09:26 | Belmondo christian | La vie ou la mort ? | ces animaux sont protégés et à juste titre , certes cela impacte sur la pêche d'élevage locale . Les agriculteurs ont aussi des phénomènes similaires avec la météo et le manque de pluie . et pourtant il en a toujours été ainsi . ces volatiles sont de plus en plus menacés par les industries en tout genre , les zones humides sont menacées de part le monde . et l'homme est responsable . pas le cormoran . Nous nous pouvons nous adapter , pas lui . lui sacrifier un peu de poisson ne nous empêchera pas de manger demain . |
| 12/08/2016 09:28 | Claudine François | Non au massacre des cormorans | Le projet semble disproportionné et sans respect pour l'environnement. Les piscicultures envahissent les territoires, c'est à elles de s'adapter au cormoran, pas l'inverse |
| 12/08/2016 09:38 | Petit | Non !!! | Laissez les vivre !!leur destin n'est pas d'être abattus comme cela se fait à présent. Des que les animaux prolifèrent à cause de l'homme. Ils sont coupables. Non..c'est à l'homme d'agir avec humanité et respect. Remettons nous en cause. C'est nous les coupables |
| 12/08/2016 09:38 | Petit | Non !!! | Laissez les vivre !!leur destin n'est pas d'être abattus comme cela se fait à présent. Des que les animaux prolifèrent à cause de l'homme. Ils sont coupables. Non..c'est à l'homme d'agir avec humanité et respect. Remettons nous en cause. C'est nous les coupables |
| 12/08/2016 09:38 | olivier brillaut | Non au tir des cormorans | Il existe certainement d'autres alternatives que la liquidation d'une partie de la population. De plus le contrôle du nombre d'individus tués me semble trop aléatoire. Une partie de la population est migratrice, il faudrait réfléchir à ce problème au niveau de l'Europe.Comme pour le loup l'état cède devant des intérêts économiques au détriment du maintien de la biodiversité. |
| 12/08/2016 09:40 | Catherine Sauvvin | NON au projet d'arrêté et au massacre de la Nature | Je ne peux que soutenir la LPO dans ses positions et ses actions concernant notamment ce nouveau triste sujet. |
| 12/08/2016 09:54 | Sautot | Cormorans | Non à la destruction massive des cormorans; quand fera-t-on preuve d'intelligence dans nos instances les plus hautes ? L'équilibre passe par le respect de la nature dans toute sa diversité;ne pensez pas qu'à l'argent, mesdames et messieurs les décideurs ! serait ce trop demander de faire preuve avant tout d'humanité et de conscience ouverte ? |
| 12/08/2016 09:54 | Pascale CHAMBRAUD | Non à la destruction des grands cormorans | Bonjour, Quel dommage de toujours rendre responsables les animaux pour justifier les dérives humaines. Quelle est réellement la cause de cette demande de destruction partielle des grands cormorans (intérêts corporatistes, lobbying?) Ne serait-il pas plus responsable de chercher l'origine du déséquilibre (si déséquilibre réel il y a)? Demander aux humains de s'adapter à la nature, et non le contraire, sera la réponse aux dérives en cours. Que nos responsables politiques soient plus audacieux ! |
| 12/08/2016 09:55 | chalecot | Oui et Non | {{Oui}} à la destruction massive du gouvernement mais {{Non}} à celle des cormorans |
| 12/08/2016 09:56 | jojo | Laissez les cormorants | il a été prouvé que plus il y a de requins, plus il y a de poissons... augmentation de la compétition, reproduction... Les équilibres entre espèces sont plus subtils que tuer les prédateurs et tout ira mieux je suis contre cette mesure |
| 12/08/2016 10:06 | Bourdin | Cop 21 et avant Cop 20, Cop19, Cop 18, ... | Et la cop 21 ne parlée pas de la protection des espèces par hasard . Sinon à quoi sert tout ce foin que l'on nous fait depuis des années |
| 12/08/2016 10:08 | Philippe J. | Un projet d'arrêté scandaleux ! | Le Grand Cormoran est une {{espèce protégée}}, qui a toute sa place dans les écosystèmes français. Son rôle de prédateur est capital dans le maintien d'une population de poisson en bonne santé car les cormorans éliminent les poissons faibles et malades et concentrent leur activité de pêche sur les espèces les plus facilement capturables, à savoir, le plus souvent, des espèces exotiques envahissantes comme le Poisson-chat. Le tir dans les zones d'eau libre est donc totalement injustifié. Les difficultés que connaissent certaines espèces de poissons ne sont pas liées à une surprédation des cormorans mais à des problèmes de gestion et de qualité d'eau, voire, pour certaines espèces comme l'anguille, de braconnage toléré par l'Etat (braconnage des civelles). Les réintroductions massives de poissons d'élevage dans les hydrosystèmes naturels par les associations de pêche sont par ailleurs bien plus problématiques que l'impact du Cormoran. Quant aux quotas de tir attribués dans les piscicultures (en fait il s'agit ici souvent de vastes régions d'étangs comme la Brenne, les Dombes et la Sologne dans lesquelles il y a des étangs piscicoles, mais pas que), ces espaces ont été accaparés par une pisciculture intensive. Une extensification des pratiques limiterait probablement la prédation du poisson par les cormorans et améliorerait sensiblement la qualité de ces espaces souvent intégrés dans le réseau Natura 2000 mais que cette activité dégrade fortement. Les quotas de tir, évalués ici sans aucun fondement, sont disproportionnés. {{Les cas d'impact avérés doivent être réglés de façon adaptés et non sur une modalité totalement arbitraire en tirant dans le tas}} et sans qu'aucune évaluation de l'intérêt effectif de ces destructions ne soit réalisée. Mais peut-être s'agit-il plus ici de faire du social que de l'efficace... |
| 12/08/2016 10:23 | Franck DECIRON | Projet inacceptable | Ce projet est très mal documenté, on ne voit pas comment est fixé le nombre d'animaux détruits, ni comment est évalué le préjudice supposé pour la pisciculture. Ce projet ressemble aux autres destructions de 'nuisibles' infondées qui sont habituelles en France. |

| | | | | | | | |
|------------------|---------------------|--|--|------------------|--------------------|---|--|
| 12/08/2016 10:23 | cessole 06 | Non à la destruction massive des populations animales | Une fois encore, la moindre concurrence - ou du moins vue comme telle par les humains - donne lieu à un projet de destruction de l'espèce animale. Il y a certainement des moyens de restreindre l'accès des cormorans à ces piscicultures. Par ailleurs, on ne propose pas une chasse par des agents assermentés mais tout bonnement un quota de destruction autorisée, sur des départements entiers. où est la proportionnalité? où est le principe de sélection naturelle? la nature n'est-elle pas censée se réguler elle-même? sauf quand l'homme y créé le déséquilibre... Arrêtons de détruire tous les animaux dont nous envahissons le territoire naturel et que nous considérons alors comme gênants. | 12/08/2016 11:04 | Etienne Tibout | A coté de la plaque | Encore une fois l'Administration est à côté de la plaque : un préfet qui intervient sur des sujets relevant de la nature est un apprenti sorcier qui perd son temps. |
| | | | | 12/08/2016 11:07 | Digger | NON | Non aux tirs de cormorans. |
| | | | | 12/08/2016 11:08 | Faure Patrice | Non à la destruction indifférenciée des cormorans | Le projet de régulation des cormorans n'est pas satisfaisant, car le chiffre prévu est disproportionné et non justifié. Il est crucial de pouvoir aider les pisciculteurs, mais à condition de ne pas porter atteinte de manière sévère et généralisée à la population d'une espèce protégée. Il faut donc revoir les solutions envisagées. |
| 12/08/2016 10:23 | Regordane | Oui à la régulation des cormorans ! | Dans un monde où tout devrait être parfait , et encore plus dans celui de l'écologie , autrement dit , celui des ' bisounours écolos ' la prédation du grand cormoran sur les rivières abritant des espèces patrimoniales , est considérable , et surtout préjudiciable au niveau des espèces concernées !! Nos ' pseudos ' écologistes de la LPO , se retranchant derrière des ' pseudos ' chiffres , ne se rendent pas trop comptent du désastre qu'ils cautionnent !!! Oui , il faut réguler cet oiseau , car aucune régulation n'est faite dans les pays nordique , comme c' était le cas , il y a plusieurs années , avant l'avènement de ' Bruxelles ' !!!! Oui , le tir de régulation ces prédateurs est inévitable , car l'espèce est devenue de très loin , envahissante . Jamais nous n'avons vu autant de dortoirs , que depuis les grands sermons écologistes de la LPO . Si nous voulons sauver nos espèces patrimoniales comme notre saumon de l'Allier , migrateur qui est en train de disparaître , malgré les efforts entrepris pour sa sauvegarde , le grand cormorant doit être régulé de toute urgence !!! | 12/08/2016 11:09 | De Wit Claude | Cormorans ne veulent pas être corps mourants | L'homme ne serait-il pas jaloux de la liberté des oiseaux ? Les animaux ne sont-ils pas égaux aux hommes ? L'homme fait-il preuve de fraternité envers ses frères inférieurs ? Pourquoi tout de suite recourir à une tuerie, un carnage ? Comment justifier le crime en faveur d'intérêts économiques ? L'homme n'est-il pas capable d'inventer des solutions plus pacifiques ? L'homme n'est-il pas horriblement nuisible pour les animaux ? Homme, ne fais pas aux animaux ce que tu n'aimerais qu'ils te fassent, ou alors bats-toi à armes égales ! |
| | | | | 12/08/2016 11:10 | Turquoise Simon | Non au massacre des cormorans | Pour qui vous prenez vous pour vous auto proclamer régulateur de la nature? Vous ne pensez pas faire déjà assez de mal comme ça ? Il est temps de se faire discret, non? |
| | | | | 12/08/2016 11:17 | Choisy Jean-Pierre | Autorisations de tir de grands cormorans | {Pour me situer et sans engager les organismes cités} : biologiste de la faune ; membre de la CDFS de la Drôme et de 1993 à 2011 chargé de mission au PNR du Vercors ; administrateurs de la LPO-Drôme de la SFEPM ; expert de l'UICN Les informations disponibles concernant les projets d'arrêtés montre au fil des ans un glissement d'autant plus inquiétant qu'il est insidieux. {La dérogation à la protection ne saurait concerner que des cas exceptionnels } quand tous les moyens de réduction de dommage solidement établis ont échoué, les actions étant réalisés par des personnes, professionnelles ou bénévoles, présentant toutes garanties de compétence et neutralité. Elle est {incompatible avec l'idée même de prévention de dégâts hypothétiques}. Les dégâts économiquement significatifs doivent avoir été constatés dans le passé sur des bases techniquement indiscutables, ou bien leur probabilité doit être étayée sur des bases très solides. Que ce soit à l'échelle d'un département entier ou plus localement{ ni la pisciculture en étangs ni l'existence de poissons protégés ne saurait être invoquée... là où n'existent ni les unes ni les autres.} Une liste préalable avec carte devra donc être dressée. {Piscicultures} : une dérogation ne saurait concerner que celles en étangs (non pas celles en bassins, dont on peut interdire l'accès) et{ à la fois} à objectifs économiques, excluant celles d'agrément. La végétation palustre émergée (Phragmites, Typha, Sparganium, etc.) jusqu'à 10-15% de la surface d'un étang, ses effets sur la production sont nuls ou négligeables. Sa réduction très en dessous de ce % voire sa quasi-éradication, maximalise l'impact des oiseaux piscivores. Elle doit exclure toute dérogation : rôle du Grand cormoran comme {espèce-parapluie } dans ces formations riveraines émergeant. {Ailleurs} : le principe général doit être le respect de la protection du Grand cormoran, notamment l'installation de nichers. L'éradication au stade de noyaux fondateurs, hivernants ou nicheurs, doit être exclue. {Poissons protégés} : l'échelle pertinente est la population concrète et non pas l'espèce. Autrement dit qu'une population soit menacée ici ne saurait justifier des destructions là. En outre, il faut nécessairement que ce soit des populations protégées. Faute de quoi l'objectif réel serait de réduire les prélèvements nécessaires à la vie de populations d'une espèce protégée dans l'espoir d'augmenter les prélèvements de loisirs. Vu la situation de la faune au XXI ^e siècle, un tel archaïsme, technique autant que mental, est à combattre sans faiblesse. Concernant Ombre, Truite, {etc.} dans une population non pêchée par l'Homme, il existe un réservoir étoffé de reproducteurs que leur taille met hors prédation par les cormorans assurant la pérennité de la population (sauf circonstances extraordinaires à démontrer). La conservation de populations d'espèces exotiques introduites {in natura} ne saurait pas plus être invoquée, pas davantage la Truite arc-en-ciel que le Poisson-chat ou autre. {Perturbation des dortoirs proches de la zone à problème {avec}} tranquillité de ceux plus éloignés} est, là où existe un problème l'un des moyens les plus efficaces de ramener les dommages à un niveau économiquement supportable. Principe analogue pour les oiseaux en action de pêche. Exemple concret : l'effarouchement des grands cormorans sur les étangs de Dombes doit avoir pour corolaire leur tranquillité sur les grands cours d'eau encadrant : Saône, Rhône, Ain. {Période } : des arrêtés non annuels ne permettent pas de correction rapide en cas d'effondrement marqué des effectifs. {Il semble bien qu'on aille de plus en plus, au fil des ans, vers un laxisme démagogique avec démission de la puissance publique.} Les objectifs sont-ils la résolution des problèmes ponctuels ? Ou bien, sans le dire ouvertement, un effondrement plus ou moins poussé des effectifs d'une espèce autochtone jadis quasi-exterminé en France puis restaurée par la protection ? Ceci du fait d'une large indifférence à la biodiversité de dirigeants politiques et administratifs largement inculte en biologie des populations et souvent, plus généralement, en sciences, aux préoccupations strictement électoralistes préoccupés moins des réalités piscicoles et ornithologiques que des représentations mentales, qu'elles soient concrètement fondées ou fantasmagiques. |
| 12/08/2016 10:25 | Huteau loic. | Cormorans... | La nature,et la faune en particulier sont déjà bien assez abimées,pour qu'on puisse se permettre de tuer des espèces protégées... Je suis opposé au tir des cormorans. | | | | |
| 12/08/2016 10:26 | MUDA Monique | Non à la destruction de 50.000 Grand Cormorans par an. | Avant d'éliminer 50 000 Grands cormorans par an et ce pendant trois ans, ne faudrait-il pas utiliser des moyens de protection des installations ainsi que des mesures d'effarouchement? Je suis farouchement opposée à cette désolante proposition. | | | | |
| 12/08/2016 10:34 | Christian Triboulet | Pour le plafond des 50000 cormorans autorisés | Arrêtez de rêver et de penser que la nature permet n'importe quoi. le cormoran à été trop protégé et sa multiplication pose des problèmes sur la biodiversité. Cet oiseau au demeurant très intelligent en plus de la prédation cause des dégâts collatéraux sur nombres d'espèces de poissons (stress et blessures). Sachez aussi qu'ils existent de nombreux bénévoles qui se battent pour la défense des milieux aquatiques et la préservation des rivières et qu'il est nécessaire d'appliquer des mesures conservatoires. | | | | |
| 12/08/2016 10:43 | navarre | Est-ce une blague? | 50 000 oiseaux ... Vous rendez-vous compte de l'absurdité de votre ' solution ' ? Ou vous croyez-vous ? Cela ne passera pas si facilement comptez sur nous. | | | | |
| 12/08/2016 10:45 | VILA Marcel | Cormorans | J'habite en Tarn-et- Garonne . Nous avons de nombreux lacs collinaires ou retenues , pour l'arrosage . Nous venons de voir , en 10 ans le nombre de cormorans augmenter tellement que les poissons ont quasiment disparu de certains plans d'eau . Je suis adhérent à la L.P.O. ,donc enclin à toute protection d'ESPECE MENACEE , mais je suis conscient qu'il faut savoir aussi accepter une régulation . Souvenons - nous que les étourmeaux ont été en voie de disparition ... et maintenant ils pullulent (dégâts aux cultures,nuisances en ville) Il faut demander une rencontre entre toutes les parties concernées . Je suivrai cette situation . Cordial bonjour à tous les défenseurs de NOTRE NATURE . | | | | |
| 12/08/2016 10:53 | tapas | Hégémonie | Encore un exemple d'une fumeuse idée sortie tout droit de l'hégémonie de l'homme sur la planète !! le dieu de la productivité et de la croissance va encore frapper...on espère quand même que la conscience reprendra la main !!! en attendant un épisode 'chasseurs' (les défenseurs de l'environnement ;-)), car c'est bientôt la saison... | | | | |
| 12/08/2016 10:55 | DEGUI | Non ! | Je suis absolument opposée à ce projet, inutile d'ajouter un commentaire tout a déjà été dit par les autres contributeurs, je suis d'accord avec les arguments en faveur de la préservation de ces oiseaux. | | | | |
| 12/08/2016 10:56 | MARTRAY Joëlle | 'Destruction' des cormorans | L'espèce humaine a la mauvaise habitude d'essayer d'éradiquer les autres espèces qui ne lui sont pas utiles, et surtout qu'elle perçoit comme gênantes (=nuisibles) Cette vision ridicule de la vie pourrait prêter à sourire, si elle n'entraînait pas le massacre de populations animales comme les loups, les ours, les lynx, les vautours, etc... On essaie maintenant de réintroduire ces espèces à grand peine dans leurs milieux naturels. Alors, au lieu de tuer, essayons de 'faire avec' les animaux qui nous gênent parfois, car toute espèce a le droit de vivre. Respectons la vie. | | | | |
| 12/08/2016 11:00 | Mira Markovic | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | Non à la destruction massive des Grands Cormorans, non a l'aberration. Quand allons nous enfin respecter les autres espèces??? Laissons les Grands Cormorans se réguler seuls. | | | | |
| 12/08/2016 11:01 | Aude Cortes | Non à la destruction massive des cormorans | Non, les intérêts particuliers (et financiers) d'une minorité déjà plus que favorisée ne doivent pas primer sur la biodiversité et les espèces animales/végétales protégées ou non. La liste des espèces chassables sur notre territoire et le nombre des victimes non-humaines me paraissent bien vastes pour 'le pays de la COP21'. CONTRE cet arrêté qui valide le massacre en règle des grands cormorans. | | | | |

12/08/2016 11:17 Maria Galet Non à cette destruction d'espèce européennes Bonjour, Je suis contre la destruction d'individus de cette espèce. Le grand Cormoran est dans son habitat d'origine ici. La gestion de cette espèce est inutile car elle se fait toute seule avec les maladies. De plus, s'il y a beaucoup de cormorans, posons nous la question de la qualité du milieu car cette espèce nous rend de grands services de nettoyage des eaux

12/08/2016 11:18 ducros odile Un vol de cormoran Il est indispensable de préserver nos oiseaux et d'arrêter de détruire nos amis ailés sur les eaux. J'ai observé hier un couple et ses petits voler sur la mer à La Ciotat, leurs techniques de pêche, le séchage de leurs ailes sur les rochers et leurs envols au soleil couchant. ce fut des heures fabuleuses. Merci à eux

12/08/2016 11:19 Sylviane Thiébaud Non à un quota de destruction du grand cormoran Si aujourd'hui il fallait détruire les espèces qui détruisent l'environnement nous devrions être la première espèce à être éliminée. Certes les pisciculteurs ont leur travail, mais celui-ci est-il en réel adéquation avec l'environnement ? Eux même avec leur manière de faire, ne détruisent-ils pas l'environnement sous marin ? La taille de leur exploitation est-elle proportionnée pour s'adapter à l'environnement sans risque de le nuire ? Cette exploitation doit être faite à petite échelle en respectant les aléas de la nature. Pour cela soit ils protègent leur pisciculture au moyen de filet empêchant les cormorans de venir déguster des poissons facilement prenable car emprisonnés dans leur enclot, soit si l'enclot est trop grand ils acceptent les pertes éventuelles et vive en harmonie avec les cormorans.

12/08/2016 11:21 Pierre H. Honteux!! Honteux!! A quand les propositions véritablement utiles qui nous ferons avancer plutôt que régresser!

12/08/2016 11:21 Weber Monique Non à un inième massacre programmé Je suis dans la protection de la nature depuis 30 ans et régulièrement on nous sert les mêmes recettes irréalistes ne servant à rien la 'régularisation'par le fusil pour régler les problèmes de prédatons et faire face à la 'gestion de la biodiversité'. Cette méthode répondant à une vue des plus simpliste, mais il est vrai que nos gouvernants n'ont qu'un mandat de courte durée et la réflexion portée sur les nombreuses études concernant la biodiversité passent à la trappe. A quand la prochaine grande messe sur l'extinction programmée de la biodiversité ? pour n'en pas tenir compte dans la politique environnementale !Qu'en est il de l'intérêt général ?

12/08/2016 11:26 FNPF Pour un ajustement pragmatique des quotas triennaux Le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux de destruction de cormorans pour la période 2016-2019, soumis à consultation du public, appelle plusieurs observations de la part de la Fédération nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques. Ce projet d'arrêté détermine pour chaque département le quota plafond global pour la période 2016-2019, puis le quota annuel retenu, en précisant les demandes pour la pisciculture et pour les eaux libres. Le quota global annuel sur le territoire national augmente de 1366 spécimens : 51419 oiseaux pour les prochaines périodes annuelles contre 50053 pour la période 2015-2016. Le quota annuel sur les eaux libres augmente de 707 spécimens : 21074 spécimens contre 21267 pour la période 2015-2016. Le quota annuel sur les piscicultures augmente de 659 spécimens : 29445 spécimens contre 28748 pour la période 2015-2016. La FNPF note qu'il s'agit désormais d'un arrêté pluriannuel qui vise à fixer les quotas plafonds annuels par département jusqu'en 2019. La révision de l'arrêté est envisagée qu'à la fin de cette période, la date du prochain recensement de tous les dortoirs étant fixée au 15 janvier 2018. L'effort de simplification qui sera apporté par la publication d'un arrêté trisannuel ne doit pas se faire aux dépens de la protection des ressources piscicoles menacées par la prédation des cormorans. Plusieurs départements, en particulier côtiers, sont dépourvus de quotas de régulation des cormorans, ce qui est incompatible avec la politique de restauration des poissons migrateurs menée par les structures associatives de la pêche de loisir. C'est le cas des départements suivants : - Bouches du Rhône : auparavant ce département disposait d'un quota de 50 spécimens sur les eaux libres ; - Finistère ; - Gironde : département dans lequel la problématique de la prédation des cormorans est émergente et où il convient de limiter la sédentarisation, - Ile-et-Vilaine : - Côtes d'Armor ; - Yvelines ; - Essonne. La prise d'un arrêté trisannuel est susceptible de figer la situation dans ces départements. Dès lors, la FNPF demande d'attribuer un quota de régulation dans les départements où la problématique se fait ressentir actuellement ou est susceptible de s'aggraver et en particulier dans les départements côtiers. En outre, afin de prévenir l'aggravation de la prédation, la FNPF demande la prise en compte des demandes d'augmentation des quotas sur les eaux libres des fédérations départementales exprimées lors de la consultation publique. La FNPF rappelle l'implication des structures associatives de la pêche de loisir et leur investissement dans la gestion de certaines espèces à fort enjeu patrimonial sur lesquelles la prédation de cormoran est avérée (truite Fario, ombre commun, brochet et, bien sûr, les grands migrateurs) et dans la reconquête des milieux et du bon état écologique des rivières et plans d'eau. La FNPF demande de rappeler aux préfets les modalités prévues par les arrêtés nationaux, et de faire appliquer partout les quotas définis afin de limiter la sédentarisation observée du cormoran, car cette tendance est une menace forte pour la biodiversité et notre patrimoine halieutique.

12/08/2016 11:27 Baudovinie La France n'aimerait-elle pas sa nature ? Comme les vaches étaient atteintes d'ESB, on les a abattues en masse. Comme les volailles étaient atteintes de grippe aviaire, on les a abattues en masse. Comme les papillons de nuit étaient censés s'attaquer aux cultures, on les a massacrés en masse. Comme les ibis n'étaient pas d'ici, on les a massacrés en masse. Comme les bouquetins étaient censés représenter un danger pour le reblochon, on les a massacrés en masse. Et maintenant, c'est au tour des cormorans. J'habite dans une région où la pisciculture est pratiquée. Néanmoins, à mon sens, il y a plus dangereux pour cette activité que les cormorans, l'eau des étangs étant souvent polluée par l'agriculture intensive. Si on tire sur les cormorans près de chez moi, cela n'aura strictement aucun sens vu que plus personne ne pêche, et pour cause ! J'ai surtout l'impression, quels que soient les animaux concernés, qu'on fait surtout plaisir aux chasseurs et aux industriels de l'alimentation. Quid des usagers de la nature ? D'autres solutions que tous ces massacres existent sûrement. Il conviendrait d'y réfléchir. Si on persiste à tirer sur tout ce qui passe à portée de fusil et à empoisonner le reste, ce sera une perte définitive. Dans le pire des cas, pourquoi ne pas détruire une certaine quantité d'œufs afin de faire baisser les populations de cormorans si elles sont jugées - à tort ou à raison - trop importantes.

12/08/2016 11:33 Goretta Contre l'abattage des cormorans Il appartient aux pisciculteurs de protéger leurs élevages. Cela fait la population des cormorans diminuera d'elle même naturellement.

12/08/2016 11:35 Agnès Non à la destruction massive de cormorans Je suis contre la destruction massive de cormorans, cet oiseau faisant parti de notre écosystème depuis 2 siècles. Je crois que l'accent devrait être mis sur la protection des milieux de pisciculture et l'aide matériel aux pisciculteurs 'victimes' de ce migrateur.

12/08/2016 11:42 ARNASSANT Stéphan Quid de nos engagements pour la biodiversité ? Encore une fois, l'Etat préfère céder aux lobbys plutôt que d'engager une véritable politique favorisant la cohabitation entre la vie sauvage et les activités humaines... Je suis bien évidemment opposé à ce type de limitation des populations à grande échelle.

12/08/2016 11:43 Laura Br. Où sont les données??? Quota disproportionné... peut-on encore parler d'espèce protégée? Où sont les études qui montrent l'efficacité de cette décision radicale? Tout cela ressemble vaguement à une action visant à faire taire la colère des pisciculteurs qui, il faut le comprendre, sont inquiets... Mais n'y a-t-il pas d'autres solutions que de détruire une proportion non négligeable de la population ?

12/08/2016 11:46 Françoise G Non à la destruction programmée Oui à la biodiversité voilà ce qui arrive lorsque l'homme réduit les sites de nourrissage et de reproduction à peu de chagrin. Décidément à croire que toute la faune et la flore dérangent. Pourquoi ne pas tout éliminer pendant que l'on y est. Peut-être pourrions nous aussi limiter les humains !!!

12/08/2016 11:46 André Contre ce massacre inutile. Apprendre la cohabitation entre espèces me semble plus utile à l'humanité que de systématiquement mettre à mort tout être vivant qui dérange.

12/08/2016 11:46 Yolande Tuer les cormorans ? L'Homme prédateur. Il nous reste peut de choses dans cette vie pour être heureux à part l'amour de nos proches et le bonheur en se promenant de rencontrer ces grands cormorans, les ailes ouvertes comme des moines en prière. Ce bonheur là, on veut nous l'enlever. Je ne m'imaginer pas vivre sans oiseaux, sans animaux sur cette terre. Elle leur appartient aussi. Pourquoi faire un carnage, il doit bien y avoir une autre solution. Pourquoi choisir la solution la plus dramatique, pourquoi vouloir toujours tuer. Il faut apprendre à partager notre planète.

12/08/2016 11:52 jippé Régulation des grands cormorans Oui le grand cormoran est un oiseau très glouton et friand de poissons, qui devient hélas un prédateur lorsqu'il se présente en grand nombre. Il faut réguler la quantité sans supprimer l'espèce, car cela ajouté à la présence de silures, dans le lac du Bourget entre autre, provoque de sérieux dégâts à la faune présente et démoralise les bénévoles des APPMA locales et régionales qui sans cesse tentent de maintenir des espèces (truites, lavarets, omblespar exemple) avec les moyens dont ils disposent .

12/08/2016 11:59 Olivier Pertuiset 2 poids 2 mesures La France a accueilli la Cop 21 l'an dernier ainsi que plusieurs conférences sur la biodiversité. Les engagements sont encore loin d'être tenus en terme de réduction d'utilisation des pesticides, de respect des dates de chasse. Après les grands prédateurs sus aux grands cormorans qui, il est vrai, ne voteront pas l'an prochain. Responsables politiques respectez vos engagements de long terme avant de prendre des arrêtés électoralistes catégoriels. Je suis évidemment opposé à ce projet d'arrêté qui propose une destruction d'espèce sans discernement.

12/08/2016 12:00 KREBS Myriam Non à la destruction Je suis contre la destruction massive de 50000 cormorans. Il est certainement possible de les déplacer. Pourquoi alors ne pas détruire les corneilles en grand nombre partout dans les villes, les goélands ...Il est certainement possible de réguler leur reproduction comme cela se fait pour les pigeons mais pas de destructions.

12/08/2016 12:06 dominique Non à la destruction des cormorans Modérons la consommation à outrance, évitons le gaspillage, et respectons la nature, elle s'équilibrera toute seule. Arrêtons de croire que l'Homme peut tout contrôler

12/08/2016 12:07 Eliette Hollier-Larousse Non à la destruction des cormorans C'est à l'homme de trouver le moyen de s'adapter. Les corvidés avaient été classés nuisibles pour faire plaisir à qui ? La destruction massive des renards était elle justifiée ? Quand il s'agit d'espèces protégées la question ne se pose pas. Ce n'est quand même pas eux les coupables de la pollution des océans et de la chute de la population des poissons

| | | | | | | | |
|------------------|--|--|--|------------------|------------------------------------|--|--|
| 12/08/2016 12:10 | arnaud lathuille | Non à la destruction du grand cormoran | Pêcheur amateur et adhérent à la LPO, je me réjouis toujours quand je croise un grand cormoran au bord de l'eau. Au lieu de détruire encore et toujours la nature, il suffirait tout simplement d'interdire les pêcheurs professionnels en eau douce. Ils font bcp plus de mal à nos rivières que tous les cormorans réunis. Quant aux pisciculteurs de nombreuses méthodes d'effarouchement existent, suffit-il encore de les mettre en place! | 12/08/2016 12:42 | Alexandre | Sur un petit nuage | Je suis un pisciculteur extensif de poisson d'étang et connaissant le VRAI problème du cormorans. Vous me faites tous rire avec vos commentaires. ..trop c'est trop. Jusque quand laisseront nos cet oiseaux agir et détruire l'écosystème aquatique. Des traditions, des emplois etc.... Nous devons prendre ce grave problème au sérieux . |
| 12/08/2016 12:18 | bobino | Bravo | Bravo le ministère! Encore une belle initiative | 12/08/2016 12:42 | Pascal Poirol | Détruire est-ce là la solution ? | Je m'oppose fermement à cette décision. Détruisons pour faire plaisir à certains et ensuite encore donner des subventions... car il n'y aura pas de résultats si ce n'est qu'une aggravation et un déplacement du ou des problème(s)... Au lieu de réfléchir à court terme pensez plutôt à long terme!!! Que ferons nous lorsqu'il n'y aura plus de cormoran ? Faudra t'il recréer génétiquement l'espèce avec son ADN comme cela pourra se faire dans l'avenir sans réelles garantie pour solutionner les problèmes que nous avons engendrés plusieurs années auparavant ? S'allez-vous laisser à nos générations futures ? Ayez le courage de regarder vos enfants et petits enfants droit dans les yeux en leur disant: "Tu vois mon petit ce qui se passe c'est à cause des mauvaises décisions que j'ai prises il y a quelques temps avant, je te laisse un héritage de merde et c'est à toi de trouver la solution !!!" |
| 12/08/2016 12:23 | olivier | Dispositif peu pertinent | Non à des dérogations visant aveuglement les espèces qui peuvent nuire que dans certaines proportions et territoires et beaucoup moins dans d'autres. | 12/08/2016 12:46 | derly | Non ! | Si les pêcheurs n'avaient pas vidé les océans, les cormorans ne viendraient pas dans les terres pour se nourrir.C'est toujours la même chose: l'empreinte de l'homme sur la nature se fait par le massacre des animaux de façon sélective. On protège le bien économique que représente les poissons d'élevage, au détriment des oiseaux. On ne détruit pas une espèce protégée. Quelle honte ! |
| 12/08/2016 12:25 | Geneviève Couoez | Appel aux secours de la part des grands cormorans | Laissons les s'exprimer : ' sommes nous les seuls responsables de la perte des poissons ? Vous voulez nous éliminer ! Cela nous rappelle la disparition des vautours ! Ensuite vous les avez réintroduits ... eh oui il manquait un maillon à la chaîne de la biodiversité. ALORS LA MEME ERREUR VA SE FAIRE AVEC NOUS ? ' | 12/08/2016 12:54 | Gwen | Opposition à cet arrêté | Je suis totalement contre cet arrêté qui ne se justifie ni scientifiquement ni moralement. Détruire tout ce qui est en compétition avec notre économie n'est pas digne de notre société. Il faut revoir notre façon de faire avec le reste du vivant. Non à cet arrêté. |
| 12/08/2016 12:26 | Jules | Protégeons les Cormorans! | Protégeons les cormorans au lieu de détruire leur habitat naturel | 12/08/2016 12:55 | Bodin | Grand Cormoran espèce protégée | Il s'agit ici d'une destruction d'oiseaux non ciblée, puisque ne répondant pas à des dégâts précis constatés, ce qui n'est pas admissible. Les quotas sont très différents d'un département à l'autre et n'ont aucun lien avec une constatation de dégâts ou la présence de poissons protégés. Cette mesure est dangereuse, elle induit la destruction d'individus faisant partie d'une espèce protégée et qui n'auraient sans doute jamais commis de dégâts. |
| 12/08/2016 12:27 | Pascal Vuillermoz , responsable de l'AAPPMA le Gardon Forézien | Régulation de la population de grands cormorans : oiseaux de terre ou de mer ? | Bonjour à tous , Lorsque je lis certains commentaires , je ne peux rester insensible à tout ce qui est dit . Certes , il est toujours dommageable que l'Homme intervienne dans la vie des espèces animales mais depuis 1976 , nous avons protégé un certain nombre d'espèces qui aujourd'hui prolifère . Le déséquilibre s'est bien créé depuis , obligeant certains à élargir leur territoire . C'est bien le cas du grand cormoran qui était un oiseau de mer qui passait sa vie à pêcher dans les mers et océans sans que cela ne gêne personne , étant lui même morphologiquement adapté pour cela . Mais avec la réduction des populations aquatiques en mer , ceux ci se sont déplacés en même temps que leur population existait pour se retrouver aujourd'hui dans les terres sur des lieux où ils n'avaient jamais mis une patte . Et depuis , c'est le carnage dans les populations aquatiques d'eau douces , car ces oiseaux peuvent ingurgiter plus de 400 grammes de poissons par jour pour se nourrir et nos milieux ne sont pas prêts à cette attaque . Le pillage est de règle et si les responsables d'AAPPMA ne tirent pas la sonnette d'alarme plus que cela , cela risque de durer jusqu'à l'extinction de plusieurs espèces de poissons d'eau douce comme l'ombre commun dans l'Allier ou même le saumon atlantique avec tous les efforts fait pour tenter de les préserver . Etant moi même responsable d'AAPPMA , nous avons alerté nos députés européens pour qu'ils interviennent auprès de l'Europe pour faire cesser ce massacre , il est prouvé que la population de cormorans augmente de 15 pour cent par an malgré la régulation qui est faite . Il faut donc trouver une solution complémentaire pour qu'elle puisse réduire et retourner sur ses lieux de prédilection . J'aimerais bien que tous ceux qui interviennent aujourd'hui dans ces commentaires passent autant de temps que moi pour faire changer les mentalités de trop de personnes qui jettent tout et n'importe quoi dans notre belle nature ou fassent pression sur certains industriels pour changer les pratiques de nos concitoyens . Au bout du compte , nous sommes tous des locataires de la Terre et la protéger de l'Homme est une nécessité | 12/08/2016 13:19 | Madline Reynaud - Directrice ASPAS | Consultation publique concernant les dérogations aux interdictions de destruction des grands cormorans | Bonjour, L'ASPAS s'oppose à ces destructions disproportionnées d'une espèce protégée. Plus de 150 000 individus pourront être tués sur 3 ans. Ce recours systématique aux armes que l'on pointe sur les animaux sauvages démontre notre incapacité à vivre en cohabitant avec la nature dont nous faisons pourtant partie intégrante et un profond désintérêt pour notre patrimoine naturel de la part de nos politiques. Un arrêté pluri-annuel ne permettra pas d'adapter le niveau des prélèvements en fonction de l'évolution des populations. Ces quotas risquent de favoriser les tirs alors que ceux-ci ne sont pas précédés de mesures d'effarouchement, ce que les tribunaux administratifs ont eu l'occasion de sanctionner à plusieurs reprises. Ces mesures d'effarouchement doivent absolument s'accompagner de la création ou la préservation de zones de tranquillité pas trop éloignées des zones effarouchées pour donner aux oiseaux effarouchés une alternative. Dans l'attente d'une réelle prise en compte de nos remarques, s'agissant d'une espèce protégée, de notre patrimoine naturel commun, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée. |
| 12/08/2016 12:28 | Catherine Giraud, présidente de la LPO Isère | Position de la LPO Isère | La LPO Isère, à l'instar de la LPO France, s'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que les quotas sont localement disproportionnés par rapport à la population dénombrée de grands cormorans. Comme toute espèce protégée, le grand cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes. La LPO Isère connaît les difficultés des pisciculteurs et comprend leur revendication de pouvoir protéger leur activité. Toutefois, l'action de régulation en elle-même nous questionne. Aucun bilan ni étude ne vient argumenter les destructions chiffrées programmées. Quels sont les impacts de ces campagnes sur la population de grands cormorans en Europe, en France et localement ? Quelle est l'efficacité de ces destructions sur les piscicultures et les populations de poissons ? D'autre part, le grand nombre de départements et les quotas de grands cormorans concernés nous interrogent sur l'objectif de ce projet d'arrêté : est-ce une régulation aveugle sans lien avec les dégâts locaux ? Pour le département de l'Isère, un quota de 300 grands cormorans par an est annoncé (150 en piscicultures et 150 en dehors). Sur les 3 ans concernés par le projet d'arrêté, un total de 900 grands cormorans pourront être détruits. Ce quota nous semble bien disproportionné par rapport aux effectifs de grands cormorans du département de l'Isère (en grande partie alpin). Les comptages hivernaux (période où les grands cormorans sont présents en Isère) de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage donnent pour l'Isère un effectif estimé de moins de 650 cormorans (612 pour 2014-2015 et 632 pour 2013-2014). La proportion de grands cormorans à détruire est donc démesurée en Isère, surtout pour une espèce protégée ! La LPO Isère considère donc que cet arrêté risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée sans recherches préalables de mesures préventives. | 12/08/2016 13:29 | ROBERT | Non à ce projet d'arrêté contestable sur la forme et surtout sur le fond | Je trouve inadmissible qu'un tel projet d'arrêté, qui propose de détruire plus de 150 000 cormorans sur la période 2016-2019, soit soumis au public en pleine période de vacances estivales. La prochaine fois, essayez la période Noël-nouvel an pour être sûrs que le nombre de participants soient vraiment minime ! Ce projet s'inscrit dans une politique déplorable pour la biodiversité. Après le tir autorisé des loups, dont les effets sur la protection des troupeaux sont nuls, voici encore une espèce protégée qui va subir des tirs non justifiés. Où sont les chiffres des dégâts causés par les cormorans dans chaque département ? Quelles sont les études scientifiques qui permettent de dire que ces quotas protégeraient les piscicultures ? Je pense qu'il faudrait prendre le problème de manière plus large. Pourquoi les cormorans vont-ils parfois dans les piscicultures ? Y a-t-il un manque de protection des bassins ? Trop d'étangs poissonneux sont-ils utilisés par le public pour diverses activités (pêche, sport, baignade...) ce qui empêche les cormorans, comme d'autres espèces d'ailleurs, de s'y nourrir ? Pourquoi le ministère de l'environnement n'arrive-t-il pas à résister aux pressions des lobbies et au ministère de l'agriculture qui les reliait sans hésitation ? Pourquoi les moyens affectés à la destruction de cette espèce, qui est pourtant protégée, ne sont-ils pas consacrés aux missions de police de l'environnement qui manquent cruellement d'effectif (trafic sur internet, braconnage, dépôts illégaux d'ordure...)? Ce projet est anachronique et représente une menace de plus pour la biodiversité. |
| 12/08/2016 12:34 | cachou06 | cormorans | Pas de destruction de cormorans . laissez les vivre | 12/08/2016 13:33 | Camille Girard | Menace sur espèce protégée | Je suis absolument scandalisée par cette décision, ce ne sont pas les Cormorans qui gênent, ce sont nos activités économiques agroalimentaires qui prennent trop de place (en plus d'exploiter des animaux, les poissons notamment). C'est plutôt notre espèce qui prend trop de place et abîme l'environnement. |
| 12/08/2016 12:34 | mephe | Une erreur (horreur) de plus... | Que dire !? Encore une mesure sans aucune réflexion ([H. sapiens] ?)... Un problème se pose, on élimine sans aucun discernement : c'est plus simple, rapide et surtout moins fatigant. Désespérant, non ? Quand allons nous devenir responsables ? | 12/08/2016 13:36 | MUSSET Jeanne-Marie | Destruction des grands cormorans 2016-2019 | Il faut commencer par le commencement et pénaliser la pêche à outrance qui détruit l'équilibre de la nature au profit de l'argent. Je n'accepte pas la destruction des grands cormorans, pensons aux générations futures, laissons la nature en paix pour notre bonheur à tous. |
| 12/08/2016 12:40 | Céline | Non à ce massacre !!! | C'est honteux et révoltant de prévoir de telles horreurs ! Ce ne peut pas être LA solution au problème ! | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------|--|--|------------------|------------------------|--|---|
| 12/08/2016 13:41 | Guilène GORNES | Destruction des cormorans et quoi encore, l'écologie en France atteint des sommets | Au risque de vous décevoir chers amis respectueux des êtres vivants et de leur environnement, je me demande encore qui sont les 'experts' en amont de telles inepties. Sans doute quelques sons de cloches (c'est peu dire) ont-t-il retenti plus fort que les autres et persuadé de la nécessité d'un tel désastre qui nous reviendra en pleine face tel un boumerang ... Le pouvoir des cormorans pèsent si peu ... Rechercher les vrais problèmes, donc les causes demandent beaucoup plus de temps. Et le temps est compté avant les échéances 2017 ... Cherchez l'erreur de casting chers amis. | 12/08/2016 14:34 | sekhmet | NON!!!!!! | Ce n'est pas parce qu'il faut protéger les piscicultures et autres élevages piscicoles qu'il faut pour autant détruire une espèce protégée. Alors non!!! à l'abattage des grands cormorans! Il faut trouver une autre solution en adéquation avec leur protection et celle des élevages. |
| 12/08/2016 14:01 | PETITS PAS | LAISSEZ LES VIVRE | Les chiffres annoncés de destruction sont colossaux !! Quand l'homme et les politiques en particulier cesseront-ils de se plier aux lobbying des uns et des autres qui ne pensent qu'aux profits !! Ils sont élus pour défendre les causes d'une majorité de citoyens pas pour répondre aux objectifs financiers de quelques uns !! Laissons vivre les cormorans, la nature se chargera seule de réguler les populations à n'en pas douter ! Pourquoi l'homme se croit toujours obliger d'intervenir aux dépens d'autres êtres vivants !! | 12/08/2016 14:34 | Chauveau Madeleine | Non à la tuerie des cormorans | Si les pisciculteurs se plaignent des cormorans, je pense qu'ils pourraient protéger les bassins avec des filets qui empêcheraient les cormorans de venir prendre les poissons. |
| 12/08/2016 14:06 | LPO Vienne | Avis défavorable | La LPO Vienne est contre le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux de destruction des grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis). Elle considère qu'un quota de 440 individus par an pour la Vienne (1320 pour 2016-2019) relève plus d'une volonté d'éradication que de régulation. En effet, les comptages simultanés au dortoir, que nous réalisons tous les ans sur tout le département, représentent des effectifs équivalents à un tel quota. Les campagnes précédentes n'ont donné lieu à aucune synthèse ni sur les lieux de destruction ni sur le nombre d'individus tués. La quasi-totalité des roselières ou des herbiers, pouvant donner des lieux de refuges pour les poissons mentionnés dans l'arrêté, a été détruite et aucun aménagement dissuasif n'a été mis en place dans le département de la Vienne. Il est très probable que le mauvais état de conservation des espèces de poissons protégées ne soit pas le fait du Grand Cormoran. L'éradication de ce dernier ne permettra donc pas une meilleure conservation de ces espèces de poissons. Nous demandons l'avis des conseils national et départemental de la protection de la nature, ainsi que les évaluations et le protocole des études qui ont dû servir de base pour fixer ces quotas. Pour ces raisons et en l'absence de vraie démarche scientifique, la LPO Vienne par l'avis de son Conseil d'Administration se prononce contre la mise en place de cette destruction d'espèce théoriquement protégée. | 12/08/2016 14:39 | Gael | Une intervention nuisible | Voilà un massacre bien inutile : rien n'atteste que cette mesure atteigne son but, et les effets secondaires pourraient bien être très amers. Plutôt que de tuer des individus, on pourrait déjà réfléchir au bien-fondé de la protection de cette activité dispensable, peu écologique, violente qu'est la pisciculture. |
| 12/08/2016 14:09 | Alex c | Oui aux tirs des cormorans | Bonjour, oui aux tirs des cormorans, bien que je préférerais une régulation sur les nids, cela serait moins barbare. Aujourd'hui le cormorans mangent beaucoup de poissons, et bien que la baisse de poissons dans certains étangs / rivière ne peuvent pas lui être mis sur le dos à lui tout seul, le grand cormorans joue un rôle sur la baisse des effectifs piscicole. Faut il attendre que les poissons soient en danger d'extinction pour agir ? bien sûr que non. Faut il plus protégé un oiseau qu'un poisson ? bien sûr que non. Faut il réguler la population de grands cormorans ? oui, par les tirs je ne sais pas si c'est la plus efficace. Fut il réguler les grands cormorans par d'autre technique ? oui, je pense que le tirs, n'est pas la seule solution et pas la plus efficace. Il y a des abus je pense ici et là avec un manque de contrôle et de calcul de résultats, je pense que la régulation devrait ce faire sur les nids (bien avant la naissance) | 12/08/2016 14:41 | JLD | Mesure de Technocrates | La débilité des technocrates, de gauche comme de droite, dans quantité de département, les technocrates 'vont ils importer' des cormorans pour respecter le chiffre à abattre ?!!! L'intelligence n'est plus de mise dans ce pays... |
| 12/08/2016 14:11 | Jean-François Voisin | Assez d'hystérie | On inaugure la loi biodiversité en massacrant une espèce, bravo ! Il serait temps de ne plus céder à la dictature des porteurs de fusils, il n'y a pas qu'eux à être intéressés par la biodiversité. Les dégâts des Grands Cormorans ne sont que peu de chose à côté des autres causes, comme la pollution. | 12/08/2016 14:45 | Magiceerie | Arrêtons les assassins! | Je suis absolument contre cet arrêté. l'espèce humaine à décidé de 'gérer' le vivant en le massacrant pour des intérêts économiques scandaleux. chaque fois que l'homme décide de se comporter en animalicide, c'est son humanité qui recule. laissez vivre les animaux qui ont besoin de poissons pour vivre. nous nous en passons sans problème. Nathalie. |
| 12/08/2016 14:14 | LEVEL jean | Non au massacre inutile ! | On ne peut pas nier les soucis des éleveurs de poissons, mais est-ce le seul moyen pour protéger la pisciculture de plus en plus industrielle ? On suppose que les causes du préjudice sont les cormorans, donc on tue partout même là où il n'y a pas de bassins piscicole. Voici un raisonnement simpliste qui n'est pas digne d'une démocratie ni d'un pays qui se veut être à la pointe du maintien de la biodiversité. Je suis contre cette solution. | 12/08/2016 14:47 | Bretagne Vivante SEPNB | Bretagne vivante s'oppose fortement à ce projet d'arrêté ministériel | Bretagne vivante s'oppose fermement à ce projet d'arrêté dont les quotas fixés par département sont excessifs et disproportionnés sans analyse scientifique et objective des bilans des comptages hivernaux de l'espèce et surtout sans demande d'étude de suivi des tirs déjà autorisés par dérogation dans chaque département. Bretagne vivante rappelle que le Grand cormoran est une espèce protégée au niveau international, européen et national qui subit depuis plusieurs années des tirs aux dortoirs en période d'hivernage. Ces tirs n'ont contribué qu'à disperser et fragmenter les dortoirs. Le suivi scientifique conduit bi-annuellement par le ministère de l'écologie depuis 18 ans n'a jamais démontré l'efficacité des tirs pour réguler les effectifs de cormorans et encore moins pour diminuer les éventuels dégâts sur les piscicultures. Les piscicultures sont de plus très peu nombreuses et n'ont pas fourni leurs chiffres de production à l'Etat, rendant impossible l'estimation de la prédation par les cormorans. Ainsi, pour Bretagne vivante, cet arrêté, comme ceux déjà existants, n'aura aucune répercussion sur la diminution des dégâts causés aux piscicultures. De plus, il est impossible de distinguer lors des tirs la sous-espèce marine Phalacrocorax carbo totalement protégée de celle continentale seule régulable. Or l'espèce marine est présente en milieu continental jusqu'à 300 km des côtes (publication dans la revue IBIS 2011). C'est la raison pour laquelle les Côtes d'Armor, l'Ille et Vilaine et la Finistère ont arrêté les tirs. Les tirs sur les eaux libres loin des piscicultures n'ont aucune justification scientifique ni économique. Les destructions éventuelles doivent être ciblées et exercées sous des conditions strictes (lieux désignés, désignation des personnes habilitées aux tirs, arrêté annuel départemental). Ces conditions ne semblent pas respectées dans ce projet. On constate plutôt une volonté de régulation à l'aveugle compte tenu du nombre de départements concernés et des quotas envisagés. Il est par ailleurs dommageable que l'avis du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) n'ait pas été rendu public sur ce dossier. Enfin, Bretagne vivante s'interroge sur la justification permettant de passer d'arrêtés annuels à un arrêté pour 3 ans et en outre, sans mesure d'évaluation à la fin de chaque année. Bretagne vivante respecte les pisciculteurs, ne sous-estime pas les pertes enregistrées et trouve légitime de donner à la profession les moyens de se protéger. En plus de ceux déjà existants, la profession devrait s'interroger sur les moyens de production mis en œuvre en particulier sur les grands étangs. La constante volonté d'agir sur le milieu (diminution de l'emprise des roselières, suppression des plantes aquatiques, nourrissage des poissons, etc...) favorise probablement l'expansion de l'espèce en lui offrant une nourriture abondante et d'accès facile. Rappelons pour finir que le Grand cormoran est une espèce indigène et n'est pas classée dans la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (arrêté du 13 juillet 2016) pris en application du RÈGLEMENT (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014. {{Compte tenu de ces raisons, Bretagne vivante donne un avis très défavorable à ce texte.}} |
| 12/08/2016 14:26 | Bellenger François | les cormorans.....to us des nuisibles..... et pourquoi donc ?????? | Et pourquoi ne pas tuer tous les animaux de la terre pendant qu'on y est? | 12/08/2016 14:47 | Daniel Duroux | Absolument contre | Aucune technocratie corporatiste ne peut au 21-ième siècle justifier la destruction d'espèces protégées. Dans la cas présent, l'ambition est clairement électoraliste. Inacceptable. |
| 12/08/2016 14:27 | Viviane Nervo | NON à la destruction des CORMORANS | Les cormorans sont indispensables à l'équilibre écologique, contrairement à la pisciculture hyper polluante que cet arrêté vise à préserver. Ce projet risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, au contraire il met en danger une espèce protégée !!! | | | | |
| 12/08/2016 14:31 | naturelife | Non à la tuerie injustifiée | Aucune étude sérieuse chiffrée ne vient étayer ce projet d'arrêté. Peut-être que certains dégâts doivent susciter une réflexion, mais en aucun cas ne doit apparaître comme unique solution le massacre d'une population animale qui a sa raison d'être dans la chaîne. Ce chiffre de 50.000 cormorans à tuer chaque année cache probablement d'autres raisons moins avouables... Ne peut-on plutôt envisager d'autres solutions plus respectueuses pour tout le monde ? La réponse consistant à tuer me paraît facile, injustifiée et ce, dans des proportions qui feraient de notre pays une machine administrative non respectueuse de l'environnement. Je m'oppose donc à ce projet. | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------|--|---|------------------|------------------------|---|--|
| 12/08/2016 14:49 | Annie Chapalain | Non à la destruction massive du Grand Cormoran | Le chiffre annoncé de 1000 oiseaux par an à tirer pour le département de la Nièvre est aberrant et non justifié, je suis contre cet arrêté. Les comptages des huit dernières années effectués en hiver (pas de cormorans nicheurs dans la Nièvre) donnent un chiffre moyen de 976 oiseaux ! La Nièvre n'est pas un département où abondent les piscicultures (il y en a 2 !). Avant de détruire des espèces protégées, il serait plus judicieux que les propriétaires d'étangs qui s'estiment lésés par les cormorans mettent en place des systèmes permettant d'éloigner ces horribles oiseaux (et oui ils sont noirs et ô combien nuisibles puisque plus habiles que les pêcheurs). D'ailleurs, on peut se demander pourquoi il y a encore tant de pêcheurs puisque les cormorans ont tout dévoré... | 12/08/2016 15:35 | Olivier POISSON | Opposition au projet d'arrêté | Madame, Monsieur, Je tiens à vous faire connaître mon OPPOSITION au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>) pour la période 2016-2019 pour les raisons suivantes : - l'impossibilité de distinguer à distance, la sous espèce continentale <i>Phalacrocorax carbo sinensis</i> – seule régulable – de la sous espèce marine <i>Phalacrocorax carbo carbo</i> intégralement protégée et pouvant se rencontrer à l'intérieur des terres. En outre, la survie de cette dernière sous espèce pourrait s'en trouver largement affectée ; - la disproportion des quotas annuels de destructions prévus (correspondant globalement à la moitié des individus hivernants recensés en France, atteignant même plus de 75 % pour certains départements), sans la moindre évaluation concernant la survie à moyen et long terme des populations concernées, à l'échelle française, sinon européenne (Recensement national des grands cormorans hivernant en France durant l'hiver 2014-2015 – rapport final – bilan au 30 octobre 2015. Loïc Marion Coordinateur national) ; - le manque notable d'éléments factuels concernant les dégâts faits aux piscicultures, les espèces de poissons protégées auxquelles il est fait référence et la mesure d'efficacité des précédentes campagnes de destruction (notamment pour les deux éléments précédents). Concernant ce dernier point, le suivi réalisé depuis plus de 15 ans n'a pas démontré l'efficacité des tirs comme régulateur des effectifs de grands cormorans (cf. référence précédente) ; - l'absence de prise en compte d'autres facteurs pouvant influencer (en pisciculture ou en eau libre) le nombre de poissons (qualité des eaux, qualité de frayères, densité de la végétation aquatique, usage des surfaces d'eau, possibilité pour les poissons de se mettre à l'abri des prédateurs, ...); - l'absence de prise en compte de changement de facteurs environnementaux ayant pu (ou pouvant) influencer la répartition des populations de grands cormorans en France, et à l'échelle européenne (changements climatiques, changement des ressources alimentaires,...) (cf. Marion L. and Le Gentil J. Ecological segregation and population structuring of the Cormorant <i>Phalacrocorax carbo</i> in Europe, in relation to the recent introgression of continental and marine subspecies. <i>Evolutionary Ecology</i> (2006) 20 : pp. 193–216); - l'absence (plus que surprenante) de référence à un avis du CNPN ; En respectant les difficultés des pisciculteurs, leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime, mais elle ne saurait justifier la destruction d'une espèce protégée en tous lieux et sans rapport avec les lieux d'exploitation. Pour toutes ces raisons, je suis opposé à ce projet d'arrêté qui - si l'on n'était pas attentif – pourrait apparaître comme une faveur concédée à quelques mois de la prochaine échéance électorale. A l'heure de notre prise de conscience des conséquences d'une dégradation de la biodiversité, ce projet d'arrêté n'intègre pas les enjeux et responsabilités environnementaux de notre pays. |
| 12/08/2016 14:50 | JP David | Opposition de principe et doute sur l'efficacité à moyen terme | Par principe, je m'oppose à l'idée que la protection d'une activité humaine de type commercial justifie l'abattage de dizaines de milliers d'animaux sauvages (qui par ailleurs ne présentent aucun danger pour l'homme). Ensuite, je doute de l'efficacité à moyen terme de cette mesure ; est-ce dans quelques années les mêmes cause ne produiront pas les mêmes effets ? Cette mesure me fait penser aux battues aux renards, que j'ai toujours connues et qui n'empêchent pas la nature de tendre inlassablement vers son équilibre dans son milieu. Alors, non à cette mesure. Recherchons et prenons des mesures plus 'fines' de manière à aller vers un équilibre plus satisfaisant (si il y a problème) et plus pérenne. | | | | |
| 12/08/2016 14:52 | Catherine HAHN | NON, NON, ET NON | Tout a été dit, écrit dans les commentaires et en tant qu'adhérente de la LPO autant qu'en tant que simple citoyenne, je m'oppose à la destruction massive d'espèces animales protégées ... Décidément, ce gouvernement mortifère, totalement inapte, incapable d'endiguer les meurtres de masse, tourne ces décrets et lois contre le vivant : les personnes engagées dans la sauvegarde de l'environnement (confer COP 21 ...) et les animaux. | | | | |
| 12/08/2016 14:55 | Limandas Jérôme | Oui à la régulation du péril noir !!! | Pisciculteur en Dombes (11000 Ha d'étang) , l'arrivée du cormoran dans les années 90 rime avec le déclin de la pisciculture extensive d'étang. La prédation du cormoran à l'automne pour commencer avant la pêche décime la production piscicole et abîme les survivants les rendant invendable !!! Et maintenant leur présence toute l'année (sédentarisation) provoque des dégâts très importants sur les alevinages (petit poisson) au printemps détruisant la production de poisson de l'année. Malgré tous nos efforts (cages de protection , bassin , filet etc...)les cormorans exercent une pression de plus en plus fortes sur notre production extensive , décourageant les pisciculteurs mettant en péril la filière piscicole de la région ainsi que tout l'écosystème étang .Les étangs ne sont plus entretenus voire asséchés supprimant ainsi toutes les espèces vivant autour de l'étang. Donc pour une régulation de cette espèce : le cormoran avant que les pisciculteurs et les étangs disparaissent !!!! | | | | |
| 12/08/2016 14:59 | E. Bordet | Protégeons la faune | Une fois de plus, les animaux sauvages font les frais du clientélisme auprès des secteurs professionnels. Après les loups, les bouquetins, les cormorans. Ce nombre de 50 000 oiseaux est extravagant et ce projet va à l'encontre de la réflexion à mener sur le rapport de l'homme à la nature. Donc non à ce projet de massacre. | 12/08/2016 15:46 | Jacques COMOLET-TIRMAN | NON ! | A l'heure où l'on parle de reconquête de la biodiversité, je doute qu'un tel projet d'arrêté puisse aller dans le bon sens. Je suis opposé à l'idée d'une régulation des Grands Cormorans Ph. carbo sinensis sur une aussi vaste échelle et avec si peu de justification scientifique. |
| 12/08/2016 14:59 | Soler | Non à la destruction des Cormorans | Je suis fermement opposée à ce projet de destruction massive de Cormoran | 12/08/2016 15:49 | Rosine ROMITI | Laissez-les vivre | A cause de l'homme, le plus grand prédateur qui soit, il ne restera bientôt plus rien sur cette terre pour les générations futures. Trop de destructions massives, trop de 'battues administratives', trop de tout. les cormorans ne gênent personne. A l'extrême rigueur, que l'on stérilise quelques couples, s'ils sont trop nombreux ! On ne tue pas les pigeons des villes qui eux dégradent les monuments avec leurs déjections. |
| 12/08/2016 15:14 | legeb | Qui veut tuer son chien... | ...l'accuse de la rage ! Si les cormorans étaient les seuls responsables des problèmes des pisciculteurs il serait légitime de se poser la question de leur éradication. La désertification des océans due à la pêche industrielle fait que l'on se tourne vers l'élevage y compris d'espèces de poissons d'eau douce. Que les oiseaux piscivores y prélèvent leur part est indiscutable mais demandez aux chinois ce qui est advenu de la récolte de céréales lorsqu'ils ont entrepris de détruire les populations de moineaux ! Trouver un seul responsable à un problème duquel on est à l'origine et vouloir le résoudre par un moyen radical, massif et sans nuance est simpliste. 'Si chaque problème est un clou, votre solution ne peut être que le marteau !' | 12/08/2016 15:50 | Patrick J. | Trop précipité... NON à l'assassinat des cormorans! | Ce ne serait pas la première fois que l'intervention musclée de l'homme sur une population d'animaux ne sert à rien!! Je comprends tout à fait les problèmes des pisciculteur et il faut effectivement trouver une solution. Mais sur quelles études repose cet arrêté? Est-ce que tous les acteurs concernés se sont déjà retrouvés autour d'une table afin d'envisager une vraie solution? D'où vient ce chiffre de 50'000? Etes-vous certain que les cormorans soient le réel problème? Ny aurait-il pas d'autres moyens de protéger les piscicultures? Agissons en personnes responsables. Cette décision semble beaucoup trop précipitée... Non à l'assassinat aveugle des cormorans!! |
| 12/08/2016 15:19 | dominique girault | Une erreur de jugement | Je participe aux comptages hivernaux de cormorans dans la Nièvre: le nombre d'oiseaux se stabilise et tend même à diminuer depuis quelques années : équilibre proie/prédateurs, classique pour qui a de minimales connaissances en écologie. Le récent rapport de Loïc Marion sur les recensements de cormorans hivernant en France indique clairement que les départements où les tirs sont les plus faibles sont ceux où le nombre de cormorans augmente le moins, voire diminue. Et on veut permettre d'en tuer plus partout! Comme pour la lutte contre la rage où on a accéléré la diffusion de l'épidémie en France en tuant sans mesure tous les renards possibles, on joue à l'apprenti sorcier en décrétant un nombre aberrant d'oiseaux à tuer sans aucune justification biologique et statistiquement prouvée. OUI à l'effarouchement des cormorans sur des piscicultures closes , NON au tir par des personnes non qualifiées sur des espaces publics. | 12/08/2016 15:51 | Mannoch | Destruction des cormorans | En tant que membre de la LPO je m'insurge contre le projet de destruction et vous fais part de mon indignation. La destruction est-elle toujours le seul moyen de résoudre un problème? Ne peut-on pas envisager une autre solution en concertation avec les pisciculteurs? |
| 12/08/2016 15:24 | M. TISSERAT J.D. | Faut voir !!! | Une fois de plus l'être soit disant HUMAIN fait preuve de sa stupidité et de son art à ne pas se remettre en question ! En continuant à ce rythme, en annihilant ce qui lui montre ses défaillances, la seule espèce qui nuise à la planète : c'est l'HOMO-ERECTUS. Qui prend sans rien donner ? Qui détruit au nom du profit ? Non je ne suis pas fier de faire partie de ces créatures les plus néfastes qui soient pour la plupart même s'il ne sans rend pas compte. | 12/08/2016 16:04 | Patrick CERQUEU | Arrêtons de toujours accuser les autres | L'homme n'en finit pas d'accuser certaines espèces animales (renard, pie, loup, ours, cormoran, etc...) d'être responsables de beaucoup de problèmes environnementaux. En réalité, c'est l'homme lui-même qui est le responsable de tous ces problèmes mais il ne veut pas l'admettre. Apprenons donc à vivre avec ces espèces sans les tuer. |

| | | | |
|------------------|--|--|---|
| 12/08/2016 16:06 | Doc Reggae | On va tuer les tueurs de cormorans, ce sont des parasites. | On peut difficilement imaginer plus laid et plus inutile que ces crétiens de tueurs de cormorans et autres fabricants de chair animale. Dès que la loi sera passée, on enverra leurs bateaux par le fond et détruira leurs sinistres installations. Les seuls épargnés seront ceux qui, soumis à un test précédant leur mise à mort, seront capables de s'envoler, de disparaître dans les nuages puis de plonger et ressortir des mers une proie entre les dents. Ceux qui en seront incapables seront projetés dans le ciel et tirés en mode tir au pigeon. Leurs restes seront dispersés dans la mer pour nourrir utilement les derniers poissons sauvages encore épargnés par les bipèdes viandardas parasite de ce monde. Les tickets de tir au pigeon sont distribués par tirage au sort. Inscription en MP. |
| 12/08/2016 16:18 | Mathiot Yann | Protection cormoran | Ne vaudrait-il pas mieux financer des protections (du type filet) pour la pisciculture plutôt que de tuer ? Ne vaudrait-il pas mieux se montrer civilisés plutôt que de rester barbares ? Passons à un nouvel âge, éloignons-nous des actes meurtriers qui sont l'apanage des gens irréflechis. Nous avons d'autres moyens à notre disposition. Ne me dites pas que nous sommes acculés par les cormorans tout de même ! Yann Mathiot |
| 12/08/2016 16:18 | POUR | POUR | J'ai fait mes études et travaille dans le domaine de l'Environnement, j'aime les oiseaux mais je suis POUR la régulation du Cormoran, espèce qui n'était pas présente dans le passé dans les écosystèmes continentaux et qui engendre à son tour des déséquilibres biologiques sur certaines espèces de poissons en voie de disparition. D'autres prédateurs aquatiques endémiques n'ont pas cette stratégie de prédation ultra efficace jusqu'à quasi anéantissement de la ressource ! Loin de moi l'idée de réguler les loutres, hérons ou martin pêcheurs qui ont leur place dans l'écosystème à défaut du Cormoran. L'écologie : c'est la gestion des équilibres et avec l'impact de l'homme c'est pas gagné donc on est obligé de corriger pour conserver de la diversité. La surprotection d'une espèce (notamment celle ci) engendrant la disparition d'autres espèces écologiquement plus sensibles n'est pas censé, n'en déplaît à certains ! |
| 12/08/2016 16:38 | Isabeau MARQUE de Montpellier | Projet d'arrêté sur la destruction des Grands Cormorans | Oui à l'équilibre, non à l'excès de contrôle des populations de cormorans. Merci d'inclure des objectifs de destructions moins disproportionnés que ceux prévus dans ce projet d'arrêté. |
| 12/08/2016 16:47 | JEAN NOÉL RETAILLEAU SCEA PISCICULTURE DE LA GARTEMPE (86) | OUI à un retour à la normale ! | Je lit vos commentaires et je suis écoeuré par certains propos... L'espèce humaine a détruit des espèces en grands nombres et en propages d autres dans dans des écosystèmes inadaptés. Et maintenant, alors que certaines espèces étaient en voie de disparitions il y a 40 ans, celle ci deviennent des fléaux qui sont en surnombre et qui ont changer d'écosystème.... Nos rivières, lacs et étangs meurent de l'absurdité de cette situation et de l'incapacité à reconnaître que l'espèce n est plus un danger mais est devenu LE DANGER !!! question lobing et de politique !!! Il est devenu nuisible pour l'équilibre de nos milieux aquatiques. Il n'a pas de prédateur. Il faut, et c est impératif pour nos fragiles équilibres aquatiques, rétablir un population acceptable en eau douce. C est un oiseaux piscivore MARIN !!! vous le trouvez magnifique a observer, mais vous êtes des témoins ignorants la disparition des espèces, des blessures et du stress créé sur nos poissons !!! vous les trouvez magnifique, alors en bon écologiste, allez les observer sur leur milieu naturel, soit sur les côtes, soit dans le nord de l Europe !!! J aime observer d autre animaux prédateurs des nos poissons tel que les loutres ou même les Hérons; Ils ont leurs places ici car présent jadis, mais ça ne me viendrait pas à l idée de vouloir observer des ours blanc en Brenne, ou des pélicans en Dombes! Il faut rétablir un certain équilibre et de ne rien faire aboutira à une disparition d'autres espèces, certes invisible pour vous, mais essentiel pour la biodiversité. Je ne suis pas chasseur, mais je préférerai pouvoir observer les espèces de nos différentes région plutôt que des espèces opportunistes tel que le grand cormorans. La régulation de sa population est si difficile qu il est peut être trop tard pour revenir en arrière...mais il faut essayer de diminuer fortement sa population à l intérieure des terres. Nos propriétaire d'étangs sont démoralisé et nos avons déjà perdu 50 % des étangs de productions, et 50 % des quantités pêché en hivers depuis 1995, et c est la principale cause... Les régions tel que la Brenne , les Dombes ou la Sologne n'existent que parce que l'Homme les a créés et entretenus depuis des siècles, pas parce que vous aimez observer et photographier des oiseaux volant en V ou pêchant en bande très organisé ! |
| 12/08/2016 16:48 | Marie H. Léon | Oui à la vie. Oui à la biodiversité. Non à la mort. | Le respect de la vie, sous toutes ses formes, y compris celles des oiseaux, des cormorans... Ces oiseaux ont toute leur place dans les écosystèmes. Laissons-les vivre en paix ! |

| | | | |
|------------------|-------------------|--|---|
| 12/08/2016 16:50 | Raphaël | Pourquoi devrait-on protéger les oiseaux plus que les poissons et le reste de la faune aquatique?? | Certains parlent de 'massacre' des cormorans, d'autres avancent des chiffres sans aucun fondement, quelques-uns vont même jusqu'à dire que les cormorans ne causent pas de dégâts sur les piscicultures... Je pense que certaines personnes devraient sortir de chez eux, rencontrer les individus concernés et prendre le temps d'observer un peu autour du poste de télévision et de nos chers médias... Il y a un réel problème quant à la prédation du Cormoran sur toutes les espèces piscicoles, aussi bien en milieu naturel qu'en zone de production en étangs. Comme toute espèce protégée à 100% (avant qu'il ne soit trop tard j'entends bien), cette même espèce finit par prendre le dessus sur les autres et vient perturber l'équilibre écologique. Certains pensent que ce problème est récent, mais il est loin de l'être, les pisciculteurs d'étangs (car ce sont les plus concernés par ce prédateur), essaient depuis bien des années de faire bouger les choses... Les méthodes d'effarouchement quelles qu'elles soient ne font pas leurs preuves, ou en tout cas ne sont que rarement efficace plus de deux jours... Producteur sur une grande région piscicole très concernée par ce problème, je suis bien placé pour en parler. Il est impressionnant et désespérant de constater les dégâts que peuvent occasionner ne serait-ce que quelques individus sur un étang en quelques jours seulement. Sans parler des poissons blessés qui de toute façon, finissent par mourir... Certains dirons que nous n'avons qu'à changer de métier, certes, mais ce sont ces mêmes personnes qui parlent de biodiversité, sans comprendre que la surpopulation de cormorans va à l'encontre de cette belle biodiversité... Ces oiseaux piscivores ont le droit de vivre comme les autres c'est certain, mais à partir du moment où ils menacent d'autres espèces, il est temps de faire quelque chose pour essayer de rattraper 'nos conneries'. Par ailleurs, en plus de voir la population de cormorans augmenter, bon nombre d'entre eux se sédentarisent. Le problème est grandissant. Donc deux solutions se présentent à nous: - Nous pouvons laisser faire le temps et voir les populations de poissons 'sauvages' diminuer vitesse 'grand V' (les piscicultures ne pourront plus fournir assez de poissons pour repeupler les lacs, rivières et étangs...). - Nous pouvons tenter de limiter la prédation du Cormoran par des campagnes de tirs, localisées sur des zones sensibles. Les 'pauvres' Cormorans diront certains n'ont rien demandé mais les 'pauvres' poissons qui se font mattraquer pendant des jours non plus... Quant à la personne qui compare un cormoran à un martin-pêcheur, je ne répondrai même pas à cette absurdité... La réponse est dans l'énoncé! Pour résumer, les poissons (toutes espèces confondues) ont un rôle primordial dans l'équilibre de l'écosystème, ne l'oublions pas!! N'oublions pas non plus qu'il ne s'agit pas d'éradiquer le cormoran, seulement de limiter sa prolifération. A bon entendeur... Je suis pour! |
| 12/08/2016 16:53 | DODO | Contre le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux de la population des grands cormorans | je suis contre ce projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2016-2019.Ces quotas sont aléatoires et ne reposent sur aucune base scientifique : l'évolution de la population des grands cormorans est inconnue. Cordialement. |
| 12/08/2016 16:54 | ANNE DD | Après les loups, les cormorans... | Et on parle protection, environnement, biodiversité...? Quelle contradiction. Super le principe 'démocratique' des consultations... mais au final, quelle hypocrisie...Finalement, on ne progresse pas beaucoup. |
| 12/08/2016 16:54 | Gallet Jean-Marie | Qui est nuisible? | L'espèce la plus nuisible est bien l'homme sur cette planète. Le nombre d'espèces animales et végétales disparues en quelques décennies à cause de la cupidité de quelques individus est indéniable. |
| 12/08/2016 16:57 | Pascal Botton | Un peu de bon sens | Les arguments avancés en faveur de l'arrêt des tirs, ou de de la protection accrue du Gd Cormoran, reposent en général sur de bons sentiments, mais témoignent surtout d'une méconnaissance profonde de la situation économique , et des particularités régionales. Parlons des Dombes, région que je connais bien: du fait de la prédation, et du faible prix du poisson à la vente, 50% des étangs ne sont plus exploités, et donc plus entretenus, avec aussi pour conséquence des emplois en moins ! A lire les commentaires de Mr Joel Lequesne, on croit rêver: - {{(Elevage intensif)}}: la quasi totalité des Etangs en Dombes sont des élevages extensifs, avec une densité très faible, et sans apport nutritif autres que ceux de la nature ! - {{(Exploitants privés artificialisant des espaces naturels)}}: les étangs dombistes sont artificiels depuis toujours, créés par l'homme et exploités par celui-ci. Sans l'entretien des exploitants, qui coûte très cher, il ne faudrait que quelques années pour voir la disparition des étangs, et de tout l'écosystème, avec la flore et la faune qui s'y sont développés ! - {{(Saturnisme aviaire)}}: les cartouches sont depuis longtemps à bille de métal ! Les chasseurs qui utilisent encore du plomb, comme ceux qui chassent sans permis, sont extrêmement rares, on peut pour le coup parler d'une espèce en voie de disparition ! Je ne suis pas anti-écologie primaire, au contraire je trouve qu'il y a des mesures de protection, pour certaines espèces réellement en danger , qui vont dans le bon sens. Mais c'est loin d'être le cas du Gd cormoran! Et quand on voit l'ignorance et l'intransigence de certains ayatollahs, cela fait frémir... |

| | | | |
|------------------|---|---|--|
| 12/08/2016 17:10 | DUVEIL | Ne déséquilibrons pas plus la chaîne alimentaire | Le grand cormoran n'est qu'un maillon de cette chaîne. La question à se poser est : pourquoi est-il devenu un fléau ? Quel est son prédateur naturel ? Pourquoi change-t-il d'habitat ? Qui est responsable de ce changement ? Tant que des réponses précises et argumentées ne seront pas fournies à ces questions, il est suicidaire d'envisager des mesures d'élimination massive du grand cormoran. Arrêtons de renouveler les erreurs du passé : on a détruit les loups, les renards ont proliféré, il a donc fallu détruire les renards, puis ce qu'ils mangeaient, etc... |
| 12/08/2016 17:17 | MARCEL D'HINZELIN | GRAND CORMORAN | Des renaissances de concertation sont nécessaires, la LPO a un avis très raisonné |
| 12/08/2016 17:25 | Sylvette Aligé | Non au projet tel qu'il est présenté | Ce projet ne doit pas être retenu tel quel, car il y a une trop grande disproportion entre le nombre de cormorans qu'il propose de détruire - alors que c'est une espèce protégée - et le danger réel. Merci d'en revoir les termes, afin de préserver au maximum cette espèce. |
| 12/08/2016 17:36 | Gilou Zekat | Cormorans | La France est vraiment la reine en matière de non respect des lois concernant la protection des espèces protégées et de l'éco système, elle autorise l'abattage des loups pour faire plaisir à quelques bergers, elle permet de massacrer les cormorans parce que ça fait chier quelques pisciculteurs, elle veut (ou voulait) raser des espaces protégés, lieux uniques de biodiversité pour arranger un ex ministre et quelques affairistes. La France est décidément une république bananière |
| 12/08/2016 17:40 | SAUVADET Louis | Impact cormorans tête de bassin | Bonjour à tous, Avant 1980, nous n'avions pas de cormorans en tête des bassins. Ces oiseaux sont apparus au cours des années 1980. Le pourquoi de leur extension de leur aire de répartition est multi factoriels : a) plus de destruction d'oeufs dans les pays Nordiques ; b) diminution de la ressource alimentaire en mer ; c) plans d'eaux parallèles (créés suite à l'extraction de granulats) aux cours principaux qui ont facilité leurs déplacements en amont des fleuves et rivières... etc Le constat : Certaines espèces de poissons en amont des cours d'eaux ont été mises à mal : citons ombres, truites, taton (jeunes saumons) pour les plus emblématiques. Il est dommage que beaucoup de commentaires soient uniquement guidés par l'émotion. Voir les photos des blessures sur le flanc des poissons et le contenu des estomacs de cormoran aide à avoir une idée du problème, il est confirmé par les pêches de recensement sur les parcours amont (la capture d'un ombre est interdite en Lozère). Un ombre, une truite ou un saumon est moins visible pour une personne lambda. Mais faute de trouver d'autres moyens pour essayer d'arrêter ce problème. Il est nécessaire de "réguler" la population de cormorans. Louis SAUVADET |
| 12/08/2016 17:45 | Wilfrid Challemel du Rozier Président de l'association des étangs de Normandie | Pour préserver l'existence des étangs | Les lacs et étangs font partie intégrante de notre environnement naturel ils participent à la biodiversité et à l'équilibre naturel des milieux. Leur rôle ne restera positif que s'ils sont correctement entretenus, notamment régulièrement vidangés. L'expérience montre que ces travaux d'entretien ne sont plus effectués faute de revenus, lorsque les étangs perdent leur activité piscicole. Or la présence surabondante de cormorans détruisant la production piscicole des étangs exploités le plus souvent de façon extensive, décourage de nombreux propriétaires d'étangs. Il est donc indispensable de réguler la population d'oiseaux piscivores, notamment de cormorans pour assurer la pérennité des étangs. Cette régulation devrait pouvoir être organisée sous forme d'opérations coups de poing sous la coordination des lieutenants de louveterie dans les sites les plus affectés. De même que les dégâts de gibiers les propriétaires pisciculteurs devraient pouvoir être dédommagés sur fonds publics, et des quotas exceptionnels complémentaires attribués en cas de concentrations anormales sur un site. |
| 12/08/2016 17:58 | ORTHO BIO ENERGETIQUE | PARTAGE | Je trouve cette solution irrespectueuse barbare et radicale.... Si tout ce qui en trop dans l'univers doit être détruit, et faire l'objet d'acte aussi barbare que l'extermination totale, (cela nous rappelle certaine époque à oublier de nos mémoires d'ailleurs), alors; nous sommes nous aussi, humains, en danger, puisqu'à écouter certains de nos dirigeants, nous serons bientôt trop sur notre chère planète TERRE..????!! Sommes nous nous aussi en danger...??? Notre planète est magnifique et les êtres qui la peuplent aussi... Ne Sommes nous pas à l'image de cette Energie créatrice d'AMOUR DE LUMIERE et DE PARTAGE ?? |
| 12/08/2016 18:15 | Mano Meyran | Non à la destruction programmée du grand cormoran | Les chiffres annoncés sont terrifiants, il s'agit d'une extermination. Il y a moins d'empressement à sanctionner les braconniers qui chassent avec tant de cruauté les ortolans ou les oiseaux chanteurs. Non à ce massacre! |
| 12/08/2016 18:15 | marpol | Non! | Pas de destruction massive des cormorans ! laissons les vivre ! le problème, c'est la pisciculture pas les oiseaux |
| 12/08/2016 18:20 | perrin | Massacre des cormorands | Comme d'habitude, pour satisfaire une minorité, les pouvoirs publics autorise le massacre d'une espèce normalement protégée A qui profite ce genre de choses???????????????? |
| 12/08/2016 18:20 | Denis Pugnière | Des cormorans nuisibles...Oui, mais pas partout! | Bonjour, habitant le Val de Loire et connaissant bien l'axe Orléans-Beaugency-Blois, les cormorans se sont multipliés, certes, mais ne mettent pas en péril les PISCICULTURES: IL N'Y EN A PAS...! Pourquoi faudrait-il les détruire? parce qu'il font une tâche noire sur l'île du pont de Beaugency visible sur les cartes postales...? La question serait plutôt de réfléchir au bien fondé de la protection de cette espèce qui, effectivement à certains endroits, gêne et perturbe la reproduction d'autres espèces au printemps... |

| | | | |
|------------------|------------------|--|--|
| 12/08/2016 18:21 | Bene Sol | Non à la destruction des cormorans - oui à la biodiversité | Le cormoran est une espèce protégée nationalement. Ces oiseaux sont magnifiques comme toutes les espèces végétales, animales et minérales peuplant la planète Terre. L'être humain n'est qu'une espèce vivante parmi les autres. De quel droit pouvons-nous décider de l'extermination des autres espèces ? Nul n'ignore que nous assistons à la 6e extinction massive des espèces, dont l'être humain est le seul responsable. Nous avons la responsabilité et le devoir de respecter la vie. Je suis donc totalement opposée à leur destruction, et pense que des solutions non chasseresses peuvent être trouvées. Le problème ne se trouve-t-il pas plutôt dans un système économique consumériste et donc hyper-prédateur ? Tant que la réflexion se fera en terme d'extermination des espèces, le maintien de l'humain sur Terre est mal engagé car nous sommes tous liés.e.s.... |
| 12/08/2016 18:23 | Séquier Patricia | Non ç la destruction massive des grands cormorans | Rien ne justifie la destruction d'une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. Il faut s'opposer à ce projet d'arrêté ministériel car on peut considérer qu'il n'est pas étayé et que le quota est disproportionné. |
| 12/08/2016 18:26 | jacquet eve | Grands cormorans | Je suis adhérente à la LPO et la LPO connait et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. La LPO s'oppose donc à ce projet d'arrêté ministériel car elle considère qu'il n'est pas étayé et que le quota est disproportionné, suite de l'argumentaire de la LPO et je suis d'accord avec la LPO !! mais sommes nous tombés sur la tête ?? toujours détruire, tuer, éradiquer !! mais quel pays la France !! bientôt nous n'aurons plus les animaux et autres espèces que dans des zoos !! et tout cela pour les pêcheurs qui ont déjà pillés les mers avec les filets pélagiques ou dérivants !! bien sûr, ce n'est pas eux !! ce sont les cormorans qui raréfient la ressource halieutique ...mais quelle honte !! depuis des milliers d'années que les cormorans s'alimentent ainsi que d'autres volatiles le poisson n'a pas disparu... un peu de bon sens !! on a trop tiré sur la corde, on a cru les ressources inépuisables et régénérables mais ce n'est pas le cas !! enlever l'Homme la ressource se reconstitue avec tous les oiseaux qui s'y alimentent depuis des générations !! remettez l'Homme, la ressource se raréfie à nouveau de manière drastique... les mers et les océans sont vides !! à cause de nous... pas des oiseaux !! demandez aux spécialistes et non aux pêcheurs de gérer la Vie de ce qui se trouve dans les océans !! vous ne serez pas déçus des réponses alarmistes qui vous seront données... pitié pour eux !! tous ces oiseaux qui n'ont plus le droit de vivre pour que l'Homme continue à détruire son environnement ... si on peut espérer de la pitié de la part d'une profession qui n'a pas su gérer son capital et patrimoine « Nature » |
| 12/08/2016 18:27 | alaroz | Non au massacre | Tuer 50000 cormorans par an, ce n'est pas de la régulation, c'est un massacre. Je suis contre cet arrêté. |
| 12/08/2016 18:27 | Jean-Luc Mercier | Les cormorans ne doivent pas être tués | Ces magnifiques animaux, même s'ils dérangent certains, ont autant le droit de vivre que nous. Je m'oppose fermement à cette action criminelle. |
| 12/08/2016 18:28 | Armand Farachi | Non au massacre | Rien ne sera réglé par un massacre, destiné à protéger exclusivement les loisirs des pêcheurs, comme on protège exclusivement les loisirs des chasseurs au mépris de 'la biodiversité'. |
| 12/08/2016 18:28 | Nicole ERNEST | Non au projet | Non à la destruction massive des grands cormorans ! |
| 12/08/2016 18:30 | Bregalad | Stop au massacre | En 50 ans, la population humaine a doublé, le nombre d'animaux sauvages a été divisé par deux. On arrête quand ? _ Quand le dernier arbre aura été coupé, _ Quand la dernière rivière aura été empoisonnée, _ Quand le dernier poisson aura été attrapé, _ Seulement alors, _ l'Homme se rendra compte que l'argent ne se mange pas.' _ (Phrase attribuée au chef indien Seattle.) Alors, non au massacre de cormorans. _ Et si on mangeait un peu moins de viande et de poisson ? |
| 12/08/2016 18:30 | Kantemir | Les cormorans dérangent ! | Non aux dérogations concernant les cormorans. Ces mesures sont souhaitées par quelques uns au nom du profit comme toujours. Les humains, par leur nombre exponentiel, ne sont-ils pas plus nuisibles que ces oiseaux ? |
| 12/08/2016 18:30 | BerCalva | Filets de protection | NON A CE PROJET TUEUR Les pisciculteurs doivent pouvoir protéger leurs piscines avec des filets, comme le font les fructiculteurs (pommes, poires, pêches), et éviter de tuer des ESPECES PROTEGEES... |
| 12/08/2016 18:30 | RANNOU Dominique | Chasse au cormoran | Car sous le couvert d'une régulation des cormorans face aux problèmes supposé des pisciculteurs on donne une espèce de plus aux chasseurs il faut au gouvernement qu'il arrête de prendre les français pour des c!!! j'ai été compteur des cormorans sur le gave de Pau et je peut vous dire que mes données ne correspondais pas du tout avec ceux des chasseurs mais comme d'habitude le préfet a autorisé le prélèvement (comme ils disent) |
| 12/08/2016 18:31 | Fabienne Guillot | Non à ce projet d'arrêté | Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. |

| | | | |
|------------------|---------------------------------|---|---|
| 12/08/2016 18:31 | Jean-Pierre Brugger | Des excuses pour un massacre | Le cormoran est une espèce indigène qui a déjà assez souffert de la persécution passée. Je suis consterné que nos gouvernements veulent en massacrer 50'000 individus par année. Des mesures ciblées sur des sites où des dommages réels sont survenus et surviennent actuellement sont possibles. Mais là on parlerait plutôt de quelques centaines d'oiseaux par an, certainement pas de dizaines de milliers. Je suis résolument favorable à la protection de toutes les espèces de poissons indigènes. Mais dans ce projet d'arrêt de la conservation des poissons n'est qu'une excuse pour massacrer un oiseau peu aimé. Cependant, le cormoran est une créature fascinante! Jean-Pierre Brugger, St. Louis |
| 12/08/2016 18:33 | Nicole Boury-Esnault, retraitée | Sauvons les cormorans | Le cormoran espèce présente sur les côtes européennes et donc française y a toute sa place. Ce n'est pas le grand méchant loup des mers!! A-t-on fait appel pour cette régulation à des ORNITHOLOGUES (spécialiste des oiseaux) de façon à avoir un point de vue scientifique sur ce phénomène? Ne jouez pas aux apprentis sorciers. À un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». |
| 12/08/2016 18:33 | terrienne01 | Détruire, tuer, saccager, c'est tout ce qu'on sait faire | FOUTEZ LA PAIX AUX ANIMAUX !!!!!!!!!!!!! |
| 12/08/2016 18:34 | cormoran des villes | Non à la destruction des grands cormorans | Il semble disproportionné et peu étayé scientifiquement de détruire tous ces cormorans, y compris loin des zones de pisciculture. Introduire un déséquilibre dans la faune entraîne toujours des conséquences imprévues par la suite. Que les pisciculteurs trouvent d'autres moyens de protection de leurs élevages. |
| 12/08/2016 18:38 | La mouette | Non au projet d'arrêté ! | 50000 individus par an ? Quel massacre ! |
| 12/08/2016 18:38 | Thierry ROYER | Stop à la bêtise. | Encore un projet de loi stupide, je suis foncièrement contre les tueries d'animaux. Comme pour le loup ce sont les éleveurs et chasseurs qui sont juge et partie. Le cormoran a sa place dans la nature comme tous les animaux non humains, pourquoi les humains ne se remettent jamais en question, notamment quant à leur nombre ? Nous sommes au bord de l'asphyxie, est-ce une raison pour faire payer nos erreurs aux autres espèces ? |
| 12/08/2016 18:38 | Michel Octave | Le grand cormoran doit vivre en paix | Je dis NON à la destruction du grand CORMORAN peu importe la raison invoquée ce grand oiseau est protégé, ne revenons pas là dessus!!! |
| 12/08/2016 18:39 | Taxi | Non au tir des grands cormorans | Tirer des cormorans sous prétexte de protéger certaines espèces de poissons ? Quelle belle vision à très court terme... Car si ces espèces de poissons sont en danger, ça n'est certainement pas du fait de cet oiseau. Arrêtons le bétonnage des milieux et les pollutions tous azimuts, prenons un peu moins de place sur cette Terre et il y a de bonnes chances que les choses s'améliorent d'elles-mêmes ! C'est l'Homme le seul responsable de l'extinction de masse que nous vivons, pas les autres organismes ! Quant aux piscicultures, après avoir exterminé le Cormoran, quel autre oiseau piscivore faudrait-il désigner comme bouc émissaire ? Cette façon d'imaginer la 'protection' de l'environnement, afin qu'il soit uniquement au service de l'Homme, c'est dévoyer le sens d'un 'ministère de l'Environnement'. |
| 12/08/2016 18:39 | France 58 | Non à la destruction des cormorans | on ne touche pas aux cormorans de Loire qui font bien moins de mal aux poissons que les silures introduits pour la pêche sportive. Les pisciculteurs protègent-ils leurs élevages correctement en tenant compte de l'éventuelle prédation des cormorans ? Cormorans - loups, même combat ! |
| 12/08/2016 18:40 | Philippe Bérard | Inadmissible | Absolument rien ne peut justifier de tuer des espèces protégées. À l'heure où la biodiversité s'érode un peu plus chaque jour, comment pouvons-nous continuer à aller dans le mauvais sens ? Y a-t-il une volonté étatique de suicide collectif ? |
| 12/08/2016 18:40 | QuelleRaison | Raison économique ou raison écologique ? | La décision de réguler cette population doit être déterminée non pas uniquement par des critères économiques et des pressions de secteurs d'activités mais bien par une problématique de réel équilibre de chaîne alimentaire, encore faudrait-il que les décideurs arbitrent avec les bons éléments... |
| 12/08/2016 18:41 | CANAT Guy | Non aux destructions massives d'animaux d'espèces protégées | Je m'inscris en faux contre ce nouveau projet de destruction massive d'une espèce protégée. Certes les cormorans sont en expansion et causent quelques dégâts sur la faune piscicole. Moi même éleveur de carpes, j'en sais quelque chose. Mais il suffirait pour les pisciculteurs de mettre en place des systèmes grillagés pour régler en grande partie le problème. Je trouve navrant que le ministère de l'environnement, dont le rôle est plutôt de faire protéger le peu qui reste encore de la faune sauvage, s'évertue à engendrer des destructions massives en autorisant le braconnage par les porteur de fusils sur de nombreuses espèces (loups, renards, ours...)Il est vrais que nous approchons des élections...Honte à la France ! |
| 12/08/2016 18:42 | Gouhenant Dominique | Contre le massacre des cormorans | Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. |
| 12/08/2016 18:44 | Anne-marie QUENISSET | Farouche opposition | Je m'oppose à la destruction des grands cormorans car j'aime voir ces grands oiseaux sauvages. C'est déjà si rare. Ce projet de loi ne me rappelle que trop une certaine histoire de loup ... Si on |

| | | | |
|------------------|---------------------------------|---|---|
| 12/08/2016 18:44 | ison Danièle | Sauvez les cormorans | On les a déjà privé de leurs ressources en poissons dans la mer, avec la surpêche, il faut bien qu'ils trouvent à manger quelque part... Mais je serais eux 'méfiance' les poissons d'élevage c'est pas terrible !! |
| 12/08/2016 18:45 | Colette Siorat | 50 000 grands cormorans par an ? Non, inacceptable | Le projet de destruction n'est pas étayé par des preuves suffisantes des dégâts imputables aux cormorans et de plus, le quota paraît totalement disproportionné. Quelle est l'importance réelle des dommages aux piscicultures ? Il existe probablement d'autres moyens pour les éviter que ce carnage insensé. |
| 12/08/2016 18:46 | Chris | Ne tuez pas les cormorans | Comme la Ligue de Protection des Oiseaux, je connais et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. Je m'oppose donc à ce projet d'arrêt ministériel, considérant qu'il n'est pas étayé et que le quota est disproportionné. |
| 12/08/2016 18:47 | jean-pierre vaissaire, écrivain | NON de grâce! | NON à la destruction des cormorans. Partageons l'espace de notre planète, nous ne sommes rien sans elle, nous ne sommes rien sans eux. |
| 12/08/2016 18:48 | Jean Schnorf | Tirer sur une espèce protégée! | On ne peut que s'opposer à une décision permettant de tuer des cormorans, espèce protégée, même si elle a tendance à nuire (un peu) à la pêche. Il faut savoir ce que l'on vent. |
| 12/08/2016 18:48 | Lola | Non, et non | Ce projet ressemble plus à une erradication qu'à une gestion raisonnée |
| 12/08/2016 18:51 | JBC | Avis sur le projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2016-2019 | Depuis peu membre du conseil d'administration en qualité de secrétaire de l'AAPPMA Les pêcheurs Langonais, située dans le département de la Lozère (48), je souhaite par la présente apporter ma modeste contribution au projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période 2016-2019. L'apparition du cormoran a été plus tardif sur le département de la Lozère que sur la plupart des départements français. Dans les gorges de l'Allier (commune de NAUSSAC), c'est en 1997 que j'ai observé les premiers individus. Certains membres du conseil d'administration de notre AAPPMA m'ont indiqué en avoir observé plusieurs années auparavant, mais je ne peux personnellement confirmer cette information. Pratiquant la pêche sur le secteur depuis 1989, je n'avais jamais observé cette espèce en Lozère, affirmation partagée par de nombreux pêcheurs locaux. L'arrivée de cet oiseau piscivore, exogène donc, sur le réseau hydrographique géré par notre AAPPMA a eu plusieurs impacts négatifs sur les populations piscicoles locales : 1.Quasi disparition de la population d'ombres communs (Thymallus thymallus), poissons endémique, sur l'ensemble des cours du Haut Allier, du Chapeauroux et du Langouyrou entre 1997 et 2000. Ce poisson, non habitué à être prédaté par un oiseau nageant sous l'eau et particulièrement vulnérable en période de frai, a désormais presque disparu du réseau hydrographique local. Ne subsistent désormais que quelques individus ponctuellement. Le préjudice économique local directement lié à cette disparition est important (baisse de réservations de nuitées, baisse du nombre de cartes de pêche, etc.). 2.Quasi disparition des populations de cyprinidés (espèces d'accompagnement : barbeau fluviatile Barbus barbus, vandoise - Leuciscus leuciscus, chevesne - Squalius cephalus), induisant une baisse notable de la biodiversité piscicole locale. 3.Forte limitation des population de salmonidés (truite fario - Salmo trutta, saumon atlantique au stade tacon - Salmo salar). L'impact sur les salmonidés, espèce pouvant s'abriter sous des obstacles, a été légèrement moindre que sur les Thymalidés et Cyprinidés. Néanmoins, ces 2 espèces (truites et saumons) présentent une vulnérabilité forte en période de frai, qui correspondent au périodes de présence des cormorans en Lozère. Des gardes fédéraux ont même indiqué que des cormorans ont été vus perturber le frai des grands saumons d'Allier. 4.Prélèvement important des truites arc en ciel déversées pour satisfaire le besoins de certains pêcheurs sur les plans d'eau de NAUSSAC (plan d'eau principal et plan d'eau du Mas d'Armand). A noter que certains cormorans se sont habitués à la présence humaine sur le plan d'eau du Mas d'Armand. Par ailleurs, la présence de vols comptant entre 50 et 100 individus est régulièrement observée sur les plans d'eau de NAUSSAC, principalement en automne et en hiver. Des vols moins importants sont également observés sur les cours d'eau pendant ces périodes. Il semble que des individus soient observés toute l'année sur le secteur. L'arrivée de ce prédateur en Lozère et en Ardèche a ainsi causé un préjudice grave aux populations piscicoles locales et a déséquilibré les écosystèmes aquatiques existants. Par ailleurs, la présence soutenue de cette espèce constitue pour les gestionnaires locaux que nous sommes un frein à la politique de limitation des prélèvements piscicoles que nous souhaitons mettre en place (ajustement de la taille de conservation des truites fario, limitation des prélèvements des truites fario et ombres communs). Plus concrètement, comment faire comprendre aux pêcheurs qu'ils doivent limiter leurs prélèvements, alors que des prédateurs non limités ne respectent ni taille de conservation, ni nombre de prises, ni période de reproduction des poissons... Compte tenu du caractère invasif de cette espèce exogène et sans prédateur pour la réguler et des déséquilibres qu'elle a provoqué dans les écosystèmes piscicoles locaux, je considère que le cormoran n'a pas sa place en Lozère. Aussi, une politique de régulation ne représente qu'une mesure transitoire ; une courageuse et audacieuse politique de gestion drastique de cette espèce permettrait de rétablir les équilibres piscicoles perturbés par celle-ci. Par conséquent, le quota de 80 oiseaux/an doit être porté à 800 afin de progressivement faire diminuer la population de cormoran jusqu'à un seuil peu impactant. |

| | | | | | | | |
|------------------|--------------------|--|--|------------------|---------------------|---|---|
| 12/08/2016 18:52 | Gecko66 | Consultation publique sur les Grands cormorans | Non, je ne suis pas d'accord avec cette volonté de réduire la population des cormorans. Ou alors il faudrait leur demander leur avis ! Il faudrait réfléchir à ce droit que nous nous octroyons de disposer de la vie des animaux et des végétaux. Sommes-nous des dieux ? Mais alors irresponsables et irrespectueux d'une nature que nous n'avons pas créée et qui ne nous appartient pas. | 12/08/2016 19:11 | MICHIELS | Aucune donnée fournie pour justifier la tuerie de 51 419 grands cormorans par an | La présentation de ce projet d'arrêté à la consultation publique est sidérante : la tuerie annuelle proposée de 51 419 grands cormorans n'est argumentée par aucune donnée de base quant aux désordres reprochés à cet oiseau. Par conséquent je ne peux qu'être opposé à ce projet d'arrêté. |
| 12/08/2016 18:54 | Kathy Lorho | Grands cormorans | Non à ce projet d'arrêté absolument injustifié et oui à la stérilisation! | 12/08/2016 19:12 | Michel Cohen | Pas d'accord | Il n'y a pas de problème complexe qui n'ait pas une solution simple et inefficace. Ce projet en est un bel exemple, il donne satisfaction immédiatement en désignant un bouc émissaire, et ne résoudra pas les problèmes de la pisciculture. En ce qui concerne les 'ravages' dans les eaux libres, à chaque fois que l'homme essaye de réguler des populations animales il crée des problèmes qui n'existaient pas avant son intervention. En résumé, je suis contre ce projet. |
| 12/08/2016 18:55 | DERLAND PASCAL | Inadmissible!!!! | Tirer 50 000 oiseaux.....quelle aberration!! autant les exterminer tant qu'on y est!! il faut un bouc émissaire , c'est à chaque fois pareil!(on a les loups, les ours...)en voilà un de plus. OK, cela peut poser des problèmes aux pisciculteurs,mais des solutions d'effarouchement existent. Quant à tirer des oiseaux sur le domaine public(la Loire pour ce qui me concerne) c'est totalement inutile et débile!! Prenons plutôt des mesures pour restaurer les milieux aquatiques dégradés par la pollution, l'extraction des granulats,la pêche... | 12/08/2016 19:14 | BERNARD V. | Il y a d'autres solutions | Pourquoi toujours tuer en masse ? on doit pouvoir protéger les bassins (filets ou autres) d'autre part on peut réguler les populations en détruisant une partie des nids... ou autre dans 20 ans on s'apercevra qu'ils étaient utiles |
| 12/08/2016 18:57 | LIEBER Catherine | Une décision inappropriée | Que les pisciculteurs aient des problèmes avec les cormorans, je le conçois.Mais cela ne justifie pas le massacre d'un aussi grand nombre d'entre eux, et en des endroits où le problème n'existe pas! | 12/08/2016 19:15 | Fenec | Non à l'abattage des cormorans | J'habite loin de la mer, et ne connais pas le sujet ! Mais décider le massacre de 50000 oiseaux par an! Pendant 3 ans, je ne peux l'accepter. Il y a certainement besoin de reconsidérer cette décision. |
| 12/08/2016 19:00 | Picard Jean-Paul | NON 0 LA DESTRUCTION EXAG2R2E DES GRANDS CORMORANS | Je suis opposé à ce projet d'arrêté pour un motif essentiel a savoir la protection de la biodiversité en France. La quantité de destructions envisagées est excessive par rapport à l'objectif affirmé. | 12/08/2016 19:18 | Auscaler Auscaler | Cormoran | Ce bel oiseau n'est pas vraiment un prédateur. La nécessité qu'il a de sécher sans ailes après chaque prise, en fait un oiseau peu dangereux pour les pisciculteurs. On comprend bien que ces professionnels soient agacés par les prélèvements des cormorans, mais de là à faire une telle hécatombe, alors qu'il est rare et de ce fait protégé depuis longtemps. Il ne semble pas non plus une espèce importée. On voit des représentation de cormorans dans de nombreuses oeuvres très anciennes. |
| 12/08/2016 19:02 | THIBAUT | Arrêtés ministériels sur les Grands Cormorans | Si le Grand Cormoran peut poser des problèmes et des dégâts sur des piscicultures où le tir peut s'envisager et se justifier, il est tout à fait anormal de proposer sa destruction partout et en tout temps. L'espèce est déjà susceptible d'être régulée dans de nombreux départements et subit en outre de nombreux tirs illégaux difficilement quantifiables. Il est de plus totalement fallacieux de dire que l'espèce est exotique et n'a rien à faire en France. Cet oiseau est présent en France depuis des millénaires à l'état sauvage, et en avait presque totalement disparu suite aux destructions massives causées par l'Homme au 19e et 20e siècle. L'espèce ne recolonise que les territoires qu'elle avait perdu depuis sa protection légale. Il se pose aussi le risque important sur certaines portions du littoral de la confusion avec le Cormoran huppé, peu commun en France, que certains ne manqueraient pas de tirer croyant que tout cormoran est désormais régulable et vu le peu de compétence ornithologique de certains tireurs, pour ne pas dire beaucoup. Il serait peut-être temps aussi de se poser la question de notre rapport à la faune sauvage à l'heure où nous donnons des leçons au monde entier sur la protection de la nature. Quand va-t-on admettre que nous ne sommes pas les seuls sur Terre, quand certains vont-ils accepter que le poisson n'est pas leur unique propriété privée ou juste une source de loisirs ? Merci pour votre attention. | 12/08/2016 19:18 | Françoise | contre le projet de quotas d'assassinat massif des grands cormorans | Une régulation intelligente doit être trouvée. N'oublions pas, nous n'avons pas de pétrole mais nous avons des idées. Alors, décideurs, faites marcher vos cellules grises. |
| 12/08/2016 19:03 | MKC | Non à la destruction d'une espèce protégée ! | NON A L'ABATTAGE DISPROPORTIONNE ! Mesure inutile quand on sait que la présence de ces cormorans ne gênent pas les pêcheurs ! | 12/08/2016 19:18 | isabelle péguin | Risques pour le grand cormoran | Je connais et respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. Je m'oppose donc à ce projet d'arrêté ministériel car je considère qu'il n'est pas étayé et que le quota est disproportionné et trop dangereux pour la survie de cette espèce : péguin |
| 12/08/2016 19:04 | Anne Autin | De quel droit ? | Pourquoi l'être humain se sent-il toujours autorisé à saccager les espèces animales ? Non à ce projet! | 12/08/2016 19:19 | Fred | Carnage irréfléchi encore ? | Après les bouquetins en Haute Savoie qui ont été décimés au nom d'une sois-disante maladie qui menacerait la sacro sainte industrie reblochonnaire, voilà que l'Etat s'apprête à lancer un nouveau 'animocide' pour protéger une poignée d'éleveurs de poissons bouffeurs de croquettes qui seront en surproduction de toute manière et qu'on balancera à la poubelle après une semaine de vente en supermarché. Écoeurant. Et ça se dit ministère de l'environnement ???? |
| 12/08/2016 19:04 | MMORENO Margaret | CORMORANS | Ne peut-on pas améliorer les quotas et les répartir de façon plus adaptée à la problématique ? Que s'est-il passé pour que ce problème se pose maintenant ? Quel déséquilibre écologique a-t-on créé? Non aux quotas uniformisés sur les départements . | 12/08/2016 19:20 | gbluesy | Massacre inutile | Ne peut on imaginer d'autres réponses que toujours détruire ou tuer, décidemment l'homme n'évolue pas. |
| 12/08/2016 19:04 | Mick | Non au quota disproportionné .. | Rien ne justifie la destruction d' une espèce protégée ... | 12/08/2016 19:25 | Gaud Chauvin | NON à la destruction des grands cormorans | Le projet d'arrêté appelant à la destruction de 50.000 cormorans sur trois ans est non seulement disproportionné mais non justifié : le grand cormoran n'est pas une espèce invasive, elle existait en France depuis toujours; par ailleurs, comme pour toute espèce protégée,les tirs ne doivent être permis que dans des cas très spécifiques et répondant à des dégâts dûment constatés, et non pas comme ce serait le cas ici généralisés même dans les secteurs où il n'y a pas de dégâts aux piscicultures |
| 12/08/2016 19:05 | Vernet | Non à toutes destructions arbitraires | Réduire notre consommation de pêche ainsi que de chair animale dans son ensemble est une voie naturelle et consciente. Vouloir tuer dans le seul but de prendre aux cormorans leur nourriture naturelle est un non sens. L'homme est un prédateur sans raisonnement et sans utilité pour l'ensemble de la planète. Il est temps de se poser les bonnes questions. Diminuons sans tuer. Ce choix est une régression, une folie de plus. | 12/08/2016 19:26 | LIGERON | non a la destruction des cormorans | Comment et pourquoi détruire les cormorans dans notre pays ??? S.V.P. N'AUTORISEZ PAS CES ACTIONS DE DESTEUCTIONS !! |
| 12/08/2016 19:05 | Eric Verna | Non à une destruction irraisonnée | Bonjour. Préférez de loin une gestion locale des cormorans au cas par cas en associant tous les acteurs, y compris ceux qui n'ont pas d'intérêt économique direct. Toute autre action relève du non sens. | 12/08/2016 19:33 | Martin Grenenberger | NON au projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans. | Le dernier rapport de MARION concernant les recensements de Grands Cormorans hivernants fait état de l'incohérence des tirs de prélèvements avec la volonté de diminution des effectifs de cet oiseau, et pourtant un nouveau projet d'arrêté dont le nombre d'oiseaux à prélever est farimeux relève de la démesure et est une aberration! Depuis le début des tirs en France, le nombre d'oiseaux tués n'a eu aucune influence sur l'évolution des effectifs hivernants. Peut-être serait-il judicieux d'investir cette énergie et ces financements dans des solutions plus efficaces et moins destructrices? Ce projet d'arrêté ne mérite tout simplement pas de voir le jour! |
| 12/08/2016 19:06 | Fred le Ruthénois | Eliminer n'est pas la solution | Le déséquilibre n'est pas à ce niveau, à ce compte là on élimine aussi les étus prédateurs de nos comptes publics ! | 12/08/2016 19:34 | joël Fertillet | Non a la destruction de 50000 grands cormoran | Je suis opposé à un mesure aussi systématique et simpliste. La régulation dans certains endroits est sans doute nécessaire, mais doit se faire au cas par cas avec des avis contradictoires, participation de naturalistes et d'association d'environnement. |
| 12/08/2016 19:08 | Françoise Feuillet | NON ! | En tant qu'adhérente de la LPO, de l'ASPAS, de la SNPN, de la SPA, etc... je m'oppose à ce que cette solution radicale soit mise en application, et de plus pour une période aussi longue (3 ans), donc sans réajustement possible. Il serait temps de faire marcher nos méninges pour trouver une autre solution que l'éradication dès qu'une espèce est soupçonnée de poser problème... | 12/08/2016 19:34 | Colibri | Regulation avec doigté | Dans notre environnement dérégulé par l'homme il faudra probablement réduire le nombre de cormorans qui d'abord ont fait exterminés avant de menacer maintenant à leur tour gravement la biodiversité en exterminant des poissons sauvages des rivières. C'est triste mais j'espère que ce sera fait avec doigté et non aveuglément comme c'est souvent le cas. |

| | | | | | | | |
|------------------|----------------------|---|--|------------------|--------------------|--|---|
| 12/08/2016 19:35 | Philippe Daupias | Projet d'arrêté | En plein milieu du mois d'Août, sans aucune étude scientifique préalable, sans aucune spécification scientifique d'application, laissant aux seuls préfets - dont l'éthique civique et républicaine laisse pour le moins à douter dans leurs actions et déclarations de ces dernières années de crises sociales et de corruption en tout genre, y compris des droits de l'Homme - le soin de décider en toute incompétence ce qui sera bon ou mauvais dans le massacre de 150 000 animaux protégés, le ministère de l'écologie, en la personne de Madame Ségolène Royale, s'offre une dévergonditude ministérielle de trop, bien loin de ses engagements politiques passés. Non au massacre béat des Grands Cormorans. | 12/08/2016 19:58 | Nanou69 | Contre le projet d'arrêté concernant les grands cormorans | Le Grand Cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. |
| 12/08/2016 19:37 | Gladys | Lorsque l'homme est responsable et qu'il en rejette la responsabilité sur la faune ou la flore ou évoque les fléaux de la nature, c'est lui le nuisible | Ces oiseaux se trouvent souvent dans le champ de tir de la critique. Les pêcheurs à la ligne les considèrent comme des concurrents lorsqu'ils capturent des truites ou des ombres. C'est pourquoi ces piscivores sont pourchassés aujourd'hui encore en prétendant la régulation des populations afin de protéger les poissons. Les poissons ont beaucoup baissé effectivement dans de nombreux cours d'eau, mais les raisons sont autres: résidus chimiques et dans les cours d'eau et les lacs aménagés par l'homme, les poissons trouvent rarement des endroits appropriés au frai et les jeunes n'ont pas la possibilité de s'abriter. Alors, quand l'homme ne veut pas se reconnaître coupable, il pratique le déni et accuse soit les oiseaux, soit les renard ou loup ou autre, soit encore la nature... | 12/08/2016 20:00 | DProuillac | Non au massacre ! | Non à la destruction de masse, aveugle et irraisonnée du grand cormoran. L'espèce humaine fait, à l'échelle planétaire et de manière probablement irréversible, autrement plus de dégâts que ce 'voyageur ailé'. |
| 12/08/2016 19:39 | Hélène | Projet d'arrêté fixant les quotas de destruction des grands cormorans | Bonjour, Les dégâts que pourraient occasionner les cormorans dans quelques piscicultures ne justifient pas de détruire cette espèce protégée. Les cormorans prélèvent les poissons dont ils ont besoin dans certains lieux bien précis et seulement pour se nourrir. Ils ne tuent pas pour le plaisir comme le feront les chasseurs qui auront le droit de les tirer. Cet arrêté serait un nouveau droit de tuer accordé à des personnes qui s'en font un plaisir. Cette possibilité donnée aux préfets de déléguer ces tirs à n'importe quelle personne possédant un permis de chasse serait une hérésie. Cela serait fait sans le moindre contrôle ou suivi par un service habilité de l'Etat et entraînerait une disparition progressive de cette espèce protégée. Il y a certainement des moyens moins barbares et plus raisonnés de résoudre ce problème. HD | 12/08/2016 20:01 | nicole zurich | Assez de massacres | Vous ne trouvez pas qu'au 21ème siècle on pourrait quand même réfléchir à d'autres solutions que le tout-massacre? Massacres des humains, des animaux, de la planète à une échelle jamais atteinte dans les époques précédentes. Voilà à quoi il sert notre 'progrès'? Et dire que la science pourrait faire tant de belles choses pour tout le monde sur terre et que nos consciences en sont encore à l'âge de pierre... |
| 12/08/2016 19:39 | JP Ferrat | Non | Non à l'élimination d'un tel nombre d'oiseaux d'une espèce protégée sur une telle durée. Des moyens existent pour la protection des piscicultures. | 12/08/2016 20:02 | Moujka | JE SUIS CONTRE | Je suis contre toute forme de chasse ou pêche. Laissons les animaux se réguler eux-mêmes. Cessons d'intervenir. J'en ai assez de ces débats stériles sur les ours, les loups, les lynx etc qui étaient là bien avant nous. J'en ai assez de voir nos campagnes massacrées, rasées pour construire des lotissements ou des zones commerciales hideuses qui détruisent les oiseaux bien plus sûrement que tout arrêté, avec la disparition des haies qui les protègent et les nourrissent. J'en ai assez de cette omni-intervention de l'homme dans tout. |
| 12/08/2016 19:41 | Cécile Denis | Oui à la protection des Grands Cormorans ! | Oui à la biodiversité, oui au partage des ressources entre les animaux et les hommes, oui à la protection de cet oiseau dont les populations ne remettent pas en cause les équilibres naturels aquatiques. Sans nier l'impact de cette espèce sur les piscicultures, on ne peut choisir la solution de facilité qui est de tirer sur ces oiseaux (d'ailleurs qui se chargera des tirs et dans quelles conditions ???), ce qui, d'ailleurs, dérangera les autres espèces d'oiseaux et ne règlera pas le problème. Nous pouvons certainement adopter d'autres solutions plus intelligentes et pacifiques... Laissons vivre les Cormorans pour continuer à les admirer voler... et pêcher ! | 12/08/2016 20:09 | Clo | Non à la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans | Encore une espèce protégée qu'on détruit, au détriment de la biodiversité! Je suis contre cet arrêté. |
| 12/08/2016 19:44 | Danielle Carmant | Non à cet arrêté qui ne règlera aucun problème | Monsieur, La pisciculture est l'aboutissement de la destruction du milieu marin et du peu de considération de cette faune par l'homme. De plus en plus de poissons sauvages sont 'remplacés' par des poissons d'élevage avec tous les problèmes que cela implique (prise d'anti-biotique, ogm, etc.). Pour sauvegarder cette production anti-naturelle, et industrielle, on veut détruire une partie de ses prédateurs que sont les grands cormorans. Sans doute pour plaire encore davantage aux chasseurs qui sont une bonne réserve de voix électorales ! Et peu importe si le respect des quotas de tirs semble bien difficile à vérifier... Enfin, que penser de cet argument qui consiste à dire qu'une espèce protégée d'oiseau serait nuisible à des espèces protégées de poissons !! Bien entendu, quid des mesures de prévention qui pourraient convenir tant aux pisciculteurs qu'aux amis de la nature (stérilisation des oeufs, par exemple)... Pour ces raisons, je suis contre cet arrêté. Merci d'avoir pris le temps de me lire, Cordialement | 12/08/2016 20:10 | Friedrich Schaetti | Fausse allégations | Certains lobbys essaient de faire passer leurs intérêts avec des fausses allégations. Ils affirment que le cormoran était une espèce invasive, ce qui est nullement le cas. C'est une espèce indigène dont heureusement les effectifs se redressent depuis qu'elle est protégée. Ils affirment que ce carnage serait nécessaire pour protéger des poissons menacés. Avez-vous calculé l'impact des pêcheurs sur les populations des poissons? Combien de poissons reproducteurs potentiels sont enlevés par la pêche? Sans aucun doute : il faut protéger nos poissons. Mais de façon efficace, sur des bases scientifiques et en considérant tous les facteurs, y compris la pêche. Non à ce projet de carnage!! |
| 12/08/2016 19:47 | Bernadette Businelli | Non au massacre des cormorans | Protégeons les piscicultures, profitons en pour les rendre écologiques, au lieu de trouver des 'cormorans émissaires' | 12/08/2016 20:11 | zagagnoni | Pas de tuerie en masse des cormorans | Je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé de 'destruction' de 50000 cormorans (par an ET sur 3 ans) est disproportionné et non justifié. D'autant plus qu'il s'agit d'une espèce protégée. |
| 12/08/2016 19:49 | Thomas Schucker | Régulation en faveur du profit pour une seule génération | Les chiffres annoncés manquent de base scientifique. | 12/08/2016 20:16 | Lea | L'extinction de l'homme arrive à grand pas | Encore une idée bien stupide de la part du gouvernement.. Continuons à tuer tout ce qui vit sur cette terre, l'espèce humaine est vraiment diabolique ! |
| 12/08/2016 19:53 | Gérald Ryckebor | Non aux destructions massives envisagées par ce projet d'arrêté ... | À qui va donc encore profiter ce nouveau crime ? Solution simpliste faisant suite à analyse simpliste. ... à moins que certains intérêts particuliers ne soient sous-jacents ... La destruction systématique à l'échelle envisagée, d'une espèce protégée, sans rapport avec la réalité sur le terrain, n'est certainement pas un moyen 'durable' ni le seul à envisager pour la protection des exploitations piscicoles. Dans le contexte actuel où les moyens de l'ONCFS sont en constante baisse d'une part, et de plus où cet organisme n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la plus compétente pour le suivi des espèces, et d'autre part où toute personne détentrice d'un permis de chasse sera à même d'être autorisée aux tirs, les garanties de contrôle paraissent nettement insuffisantes. | 12/08/2016 20:17 | Christine Allemann | Non à la destruction des grands cormorans | Projet sans justification scientifique, il faut arrêter les massacres! Des solutions pour protéger l'activité des pisciculteurs existent sûrement, recherchons les et mettons les en oeuvre. |
| 12/08/2016 19:54 | Miren | Non à la destruction d'une espèce protégée | Il existe d'autres moyens de limiter la prolifération, si elle est effectivement avérée, du cormoran que le massacre institutionnalisé. | 12/08/2016 20:19 | Isabelle Fouchault | Non à la destruction du cormoran | S'il peut être nécessaire de 'réguler' les cormorans, les quotas tels que proposés ne sont absolument pas adaptés : les quotas par département n'apparaissent pas être en lien avec les problématiques locales |
| | | | | 12/08/2016 20:20 | Sonia | Nooon! | Par cette décision l'homme avec un tout petit h montre une fois de plus qu'il veut rester LE super prédateur, sans partager son territoire! Cet homme ferait mieux de regarder la nature autour de lui et de tirer les leçons de l'environnement qui n'a surtout pas besoin de lui pour s' 'autogérer! |
| | | | | 12/08/2016 20:23 | Jérôme Piguet | Non à la peine de mort | Les loups, les bouquetins de Bargy et maintenant les cormorans. La peine de mort, y compris pour les humains, a toujours été une facilité et une lacheté avec aussi des motifs économiques / ça coûte moins cher de les tuer que de mettre au point des techniques de protection (ou de réhabilitation) . Je suis donc résolument hostile à cette méthode archaïque. |
| | | | | 12/08/2016 20:27 | Xavier Lemarcis | Pourquoi toujours tuer ? | D'autres solutions de régulation sont possibles comme une intervention sur les œufs comme cela se pratique pour les goélands dans ma ville : Le Havre. _ Des équipes agréées spécialisées étouffent les œufs en les laissant aux couples. _ L'abattage est une stupidité et un échec. |

| | | | | | | | |
|------------------|---------------------|--|---|------------------|---|---|---|
| 12/08/2016 20:28 | Hervé | Arrêté contre-productif sur le long terme | Cet arrêté est avant tout politique et non étayé scientifiquement quant à son impact. Mais surtout, il ne réglera rien, et sur le long terme les problèmes ne feront qu'augmenter : malgré tous nos efforts, nous ne maîtriserons jamais tous les équilibres naturels. En détruisant ou favorisant la disparition d'une nouvelle espèce, nous accentuons les déséquilibres de l'ensemble de la chaîne trophique au bout de laquelle nous nous trouvons. Si ce ne sont pas les cormorans, d'autres problèmes apparaîtront pour perturber la pisciculture ou toutes nos sources de nourriture. Cet arrêté n'est donc qu'un emplâtre sur une jambe de bois, une tentative de traiter un effet plutôt que la cause. C'est vouloir résoudre un problème de manière facile et rapide quand les solutions demandent patience, connaissance et long terme : rétablir les équilibres naturels au lieu de les perturber davantage, s'adapter aux contraintes des milieux plutôt que s'obstiner à vouloir leur commander. A tout le moins, avant d'entreprendre des régulations d'aucune sorte, il conviendrait de faire des études scientifiques sérieuses sur leurs impacts et la manière de les contrôler. Il n'y a que comme cela qu'on peut espérer éviter des conséquences irréversibles, comme le passé l'a montré tellement de fois. Cela demande de la patience et des moyens, mais peut-être est-ce incompatible avec la realpolitik ? | 12/08/2016 20:52 | GARNIER Jacky pisciculteur à Chatenay 01320 | POur une augmentation des Quotas de régulation | Jacky Garnier 70ans pisciculteur en Dombes Souvent découragé dans mes pêches depuis plus de 10 ans,les cormorans ont anéanti notre pisciculture,figure emblématique de la Dombes je ne comprend pas aujourd'hui qu'on peut remettre en cause sa régulation pour un oiseau prédateur qui tue notre économie traditionnelle et qui bouleverse notre écosystème ,décourageant un certain nombre de propriétaire qui abandonnent l'exploitation de la pisciculture pour soit mettre en friche ou en culture ,soit ne plus aleviner . Nous avons besoin en cette époque de toutes les créations de richesses favorisant l'emploi et l'encouragement économique Je ne comprend pas qu'on protège un oiseau prédateur qui n'est pas en voie de disparition (sa population s'est multipliée par 1000 en Europe depuis la D 79), le poisson lui n'a plus aucune protection dans des étangs ou le niveau d'eau atteint 1 mm en moyenne et subit un calvaire .je constate souvent des autres espèces d'oiseaux piscivores aigrettes ,hérons ,mouettes qui finissent le travail de prédation .Les poissons se jetant sur les bordures et la boue . Ma demande est que si l'on veut que la Dombes reste en pisciculture extensive ,il faut aujourd'hui que l'on tienne compte des méfaits de l'espèce et que l'on arrête d'écouter les paroles de soit disant environnementalistes qui vont faire disparaître notre culture et nos traditions au profit d'enclos d'eau protégés et avec un mode d'exploitation intensif ,en soutenant toujours et encore une protection quasi totale de l'espèce je suis favorable à des quotas de destruction du cormoran beaucoup plus élevés ,afin que la Dombes puisse encore exister demain , avec des pisciculteurs garants de la gestion de cette zone humide ou il faut entretenir ,faire couler l'eau ,nettoyer les grilles d'étangs piéger les ragondins ,éliminer la jussie |
| 12/08/2016 20:28 | aristerornitho | On dérape complètement | On a abandonné l'effarouchement et les mesures dissuasives pour passer à de la destruction massive. Le nombre de cormorans annoncé est énorme. J'ai honte pour mon pays qui tourne le dos à la sauvegarde de notre patrimoine naturel et s'aligne de plus en plus sur les demandes extrémistes. Ce n'est pas pour cela que j'avais voté en 2012. | 12/08/2016 20:53 | L'Achiver Hélène | Non à la destruction massive des cormorans | Aujourd'hui c'est la destruction du cormoran, demain ce sera celle du héron?. Aujourd'hui on protège demain on détruit. Dès qu'un animal gêne c'est la solution du fusil c'est tellement facile et cela fait tellement plaisir à certains. Il existe peut-être des solutions; par exemple en limitant la reproduction de ces oiseaux. |
| 12/08/2016 20:29 | Xavier Lemarcis | Non à l'abattage | pourquoi abattre les oiseaux au lieu de gérer la population au moment de la ponte comme pour les goélands, eux aussi protégés (voir au Havre). | 12/08/2016 20:53 | René POISSON | Protection des cormorans | Je comprend les soucis des pisciculteurs. mais je pense que la vie de milliers de cormorans vaut bien plus que l'argent éventuellement investi afin de protéger leur outil de travail. |
| 12/08/2016 20:30 | Jean LAPORTE | Cadeau aux industriels de la pêche ! | Le gouvernement veut encore, au préjudice de Dame Nature faire un cadeau a ses électeurs: Les industriels de la pêche d'une part, les chasseurs et leurs copains d'autre part.... Une manigance de plus pour séduire les assassins de l'écologie ! | 12/08/2016 20:58 | Piacontino Laurence | Alerte citoyenne au respect du vivant ! | Si nous continuons dans la logique de détruire tout ce qui nous gêne dans notre vie moderne, nous mettons, à terme, en péril notre avenir.aurons nous la capacité de modifier notre mentalité de sorte d'intégrer le respect du vivant ? La prise de conscience de cette urgence doit s'appliquer de façon large et collective.Ainsi, je demande la non application de ce décret conduisant à la destruction d'un nombre trop conséquent de grands cormorans. J'attends de nos représentants qu'ils portent cette voix. Merci d'avance pour votre lecture et votre engagement |
| 12/08/2016 20:32 | benmussa | Rejetons ce projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans | Rejetons ce projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans. | 12/08/2016 21:00 | David | Arrêtez de tuer | Et respectez la vie !!! |
| 12/08/2016 20:35 | Brigitte Renaud | Diminuons nos protéines animales et laissons vivre les grands cormorans | Il est évident que si l'humanité continue à croire et à consommer plus de tout, nous n'aurons d'autre alternative que d'exterminer tous les animaux qui mangent 'nos' ressources alimentaires. Une solution est pourtant possible : stabiliser au plus vite la démographie et mettre en place la décroissance dans les pays occidentaux | 12/08/2016 21:05 | AC Rembusch | Non à la destruction programmée de 50000 cormorans par an | D'autres solutions sont certainement possibles ! Les a-t-on prises en compte ? Pourquoi toujours détruire ? Ne savons nous faire que cela ? Soyons aussi créatifs que nous pouvons être destructeurs ! |
| 12/08/2016 20:35 | In29 | Sans fondement !!! | Contre ce projet sans fondement ! Arrêtons de détruire l'équilibre de la vie sauvage. Les sauvages, ce sont les hommes qui ont de telles idées. | 12/08/2016 21:05 | AUGENDRE | Nous ne sommes pas respectés ! | 1/ l'information est mauvaise a/ Je viens de découvrir cette consultation ! _ b/ Aucune information sur l'étude préparatoire pour ce projet ! _ c/ Aucune information sur les contrôles ! 2/ La France se veut être un modèle dans le domaine de la biodiversité, et ce projet va en contre sens ! Conclusion : Je suis opposé à ce projet !! |
| 12/08/2016 20:42 | Ballard anne-sophie | Défavorable | Je suis défavorable à ce projet de quotas de destruction de grands cormorans, sans réelles justifications scientifique et contraire au principe de protection de la biodiversité . | 12/08/2016 21:07 | fraisedesbois | Le massacre des cormorans | Hélas non je m'aperçois que ce n'est pas un poisson d'avril, le projet est tranquillement proposé aux citoyens ??? Massacrer une espèce sauvage pour protéger des poissons nourris aux farines industrielles est tout à fait remarquable de la part du ministère de l'environnement. Il serait tout à fait pertinent que le ministère de la santé s'y associe également d'ailleurs, au point où nous en sommes. A quoi rime une loi qui est censée protéger une espèce si c'est pour la contourner ? Ne serait-il pas plus judicieux de mettre un filet de protection ou un quelconque système judiciaire afin d'éviter cette hécatombe ? J'ose espérer que des industriels et des ingénieurs, à défaut de compassion pour les animaux, auront suffisamment d'ingéniosité pour trouver une solution véritablement environnementale et écologique. Je ne vous salue pas |
| 12/08/2016 20:48 | Gilles | Je ne suis pas d'accord | Laissez donc les cormorans vivre en paix ! NON à ce massacre ! | 12/08/2016 21:12 | CFabienne | Honte colère et tristesse | Le ministère de L'environnement ... La bonne blague ! |
| 12/08/2016 20:50 | Aurélie Servol | Non à la destruction du cormoran | Bonjour, je suis opposée au tir de 50 000 grands cormorans par an, il me paraît inacceptable de tuer une espèce protégée sans aucun discernement. Bien cordialement, Aurélie Servol | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|---|--|--|------------------|--------------------|---|--|
| 12/08/2016 21:12 | FURLAN Rémi | Pour l'augmentation du quota de cormorans à abattre en SAVOIE et plus particulièrement sur le lac du BOURGET | Le quota alloué l'an dernier était de 80 oiseaux pour la SAVOIE alors qu'il est de près de plus de 4000 oiseaux dans l'AIN, le département voisin et cette attribution est réalisée ou s'en approche. Pourquoi une telle différence ? L'AIN comporte de nombreux étangs dont la production piscicole est importante, l'attribution est réalisée, ce qui prouve la présence des cormorans. En SAVOIE s'étend le plus grand lac naturel de France, les personnes qui y pêchent ont pu constater la présence des cormorans et des dégâts qu'ils provoquent, de nombreux poissons des espèces dites 'nobles' sont blessés par les cormorans et meurent la plupart du temps de ces blessures. Une dizaine des pêcheurs professionnels exercent sur le lac du BOURGET, pour eux si la ressource piscicole vient être mise à mal par les cormorans, c'est leur profession qui sera menacée. Le matin les cormorans pêchent et consomment les poissons, ensuite ils se reposent et font sécher leur plumes la plupart du temps dans les réserves de chasse dans lesquelles seuls les gardes de l'O.N.C.F.S. ou les lieutenants de louveterie assermentés peuvent intervenir, mais c'est très rarement ou jamais le cas. Il n'y a hélas pas de moyens efficaces d'effarouchement des cormorans surtout sur une étendue comme celle du lac du BOURGET (4500 Ha, 18 Kms de long), la seule solution reste donc les tirs de destruction. Pour ces raisons, je demande que l'attribution du département de la SAVOIE soit à minima doublée, c'est à dire 160 cormorans minimum, ainsi qu'un assouplissement des conditions de destruction : Possibilité d'effectuer ces tirs de destruction y compris dans les réserves de chasse à toutes les personnes autorisées par arrêté préfectoral à détruire les cormorans et suppression du compte rendu obligatoire lors de chaque tir ce qui est trop contraignant. Dans de nombreux départements, un seul compte rendu en fin de saison est à retourner, pourquoi une telle contrainte en SAVOIE ? Pour s'assurer que le quota attribué n'est pas atteint ; Si ce dernier est augmenté, comme ceci est le cas au niveau national, il ne sera plus nécessaire que l'arrêté préfectoral impose un compte-rendu lors de chaque opération. | 12/08/2016 21:28 | moodhu | Non à l'élimination des grands cormorans | Tuer, toujours tuer, les humains n'ont ils que cette idée en tête? Ce sont des espèces protégées! Comme le loup! Et d'autres. N'y a t il pas assez de problèmes sur cette planète? Les politiques feraient bien mieux de mettre en place de quoi sauver ce qui reste ici bas pour les générations futures au lieu de détruire, toujours détruire. Qui est le plus grand prédateur sur Terre? |
| | | | | 12/08/2016 21:32 | hervé bocquet | STOP AUX TUERIES | Au XXIème siècle, il est inadmissible de régler un 'problème', quel qu'il soit, par le meurtre. Comme nous, les Grands Cormorans (Phalacrocorax carbo sinensis) sont des êtres sensibles et aspirent à vivre libres et en paix. Les capacités intellectuelles et le niveau de conscience d'Homo sapiens doivent lui permettre de trouver des solutions pacifiques et moralement acceptables. Je suis donc totalement et fermement opposé à ce projet d'arrêté criminel. |
| | | | | 12/08/2016 21:35 | LPO 58 | Avis de la LPO 58 sur le projet d'arrêté ministériel | La LPO 58 est contre ce projet d'arrêté ministériel car les quotas nous semblent excessifs. Certes, si on peut comprendre que la régulation du Grand Cormoran est acceptable sur les zones d'étangs et de piscicultures dans la mesure où les impacts de la prédation sont justifiés et quantifiés, il n'en est pas de même sur les eaux libres où aucune étude sérieuse ne permet d'affirmer que les populations de poissons sont en péril. Le Grand Cormoran étant un oiseau essentiellement piscivore, on pourrait même affirmer, comme une « La Palissade », que « tant qu'il y a des Grands Cormorans, c'est qu'il y a des poissons ». Accuser le seul Grand Cormoran comme responsable de la disparition (non avérée) des poissons d'eaux douces nous semble un peu réducteur, et d'autres espèces comme le Silure glane, l'Aspe, le poisson-chat ou la perche soleil ont un impact qui n'est certainement pas négligeable. La préservation de ces populations doit passer par d'autres méthodes telles que la restauration des milieux aquatiques, la lutte contre la pollution agricole, la préservation de la végétation de bordure ou l'installation de cages abris dans les étangs, et non pas par la destruction par tirs dont l'efficacité n'a jamais été démontrée. Dans le département de la Nièvre, où le Grand Cormoran n'est pas richeur, la LPO 58 suit depuis plus de vingt ans l'évolution des populations de Grands Cormorans hivernants selon un protocole bien établi (des comptages sont effectués au dortoir, à la tombée de la nuit, une fois par mois en novembre, décembre, janvier et février). L'effectif annuel moyen sur les huit dernières années est de 976 individus, et cette population est plutôt stable (minimum 928, maximum 1228). On est donc loin d'une explosion. Le quota de 1000 oiseaux à prélever par an sur les 3 ans à venir pour ce département nous semble donc aberrant car il reviendrait à éliminer l'ensemble des oiseaux présents durant cette période. Ce n'est plus d'une régulation dont on parle, mais d'une destruction !!! qui plus est inutile, car chaque année le même nombre d'oiseaux revient. La LPO 58 est donc opposée à ce projet d'arrêté ministériel et demande l'arrêt de la régulation sur les eaux libres qui est, de plus, contraire aux buts recherchés en dispersant les oiseaux vers des zones plus tranquilles où ils ne seraient peut-être pas allés, et l'autorisation de tirs sur les étangs et piscicultures uniquement lorsque l'impact est justifié et quantifié, et après vérification que d'autres méthodes de protection aient été mises en œuvre sans résultat. |
| 12/08/2016 21:21 | Vincent ROBERT - Vice-président de la LPO Moselle | La LPO Moselle est opposée au projet d'arrêté fixant les quotas de destruction des grands cormorans | Les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons protégés ou en état de conservation défavorable sont loin d'être démontrés. Comme le souligne l'UICN dans La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine (2010), 'l'analyse de la situation montre que la dégradation et la destruction des milieux naturels constituent la principale menace pour ces espèces'. Ainsi, arguer de la protection des espèces de poissons menacées pour légitimer les quotas de destruction, c'est faire du Grand Cormoran un bouc émissaire, présenté comme le grand responsable de la raréfaction de la faune piscicole de nos rivières. La restauration de cette faune, à laquelle nous sommes aussi attachés que les pêcheurs, passe par d'autres moyens que la destruction des grands cormorans : restauration des habitats aquatiques, lutte contre les pollutions, ... Les dégâts dans les piscicultures sont certainement réels, même si leur importance reste mal connue et probablement variable d'un site de pisciculture à l'autre. Mais, si nous comprenons et respectons les difficultés des pisciculteurs, nous devons rappeler que la prévention des dégâts ne doit pas se limiter à la destruction des grands cormorans. L'inefficacité de ces destructions est un fait maintenant bien démontré. Il suffit pour s'en convaincre de constater l'effarante augmentation des quotas d'année en année. Ainsi, dans l'Est de la France, les quotas sont passés de 1218 destructions autorisées en 1997 à 6010 destructions autorisées en 2007 ; tandis que, parallèlement, les effectifs hivernants passaient de 8345 grands cormorans en 1997 à 10467 grands cormorans en 2007 (Collas 2007 Le Grand Cormoran en Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne. Evolution de la population hivernante et de la population nicheuse de 1997 à 2007). On voit clairement que, malgré l'augmentation des quotas de 15% à 55% des effectifs hivernants (plus d'1 oiseau sur 2!), les destructions n'ont eu aucune efficacité. Ce n'est donc pas surprenant que, dans un rapport de 2013 à la Commission de la Pêche du Parlement européen, le rapporteur ait pris l'exemple de la France comme l'illustration de l'inefficacité d'une gestion des grands cormorans se limitant à les détruire. Il est grand temps que les leçons soient tirées de cet échec flagrant et qu'enfin, on s'oriente vers une gestion écologique associant effarouchement visuel et sonore, pose de filets ou de cables, maintien de la végétation et installation d'abris pour les poissons, gestion raisonnée des alevinages, ... Pour toutes ces raisons, la LPO Moselle est totalement opposée à ce projet d'arrêté. | 12/08/2016 21:35 | Felis Groar | Non aux tirs! c'est inadmissible! | Non, les Cormorans ne doivent pas faire les frais des difficultés des éleveurs-pisciculteurs. C'est une proposition démagogique, et désastreuse non seulement pour cette espèce d'oiseau, mais pour leur environnement tout entier! Aujourd'hui, c'est 50 000 cormorans qui, selon certains, doivent être tués, demain ce sera 100 000! Ils ne seront contents que lorsqu'on les aura massacrés en croyant remédier, de la sorte à leurs difficultés économiques! Cela révèle une vision de la nature extrêmement rétrograde. Ce massacre ne résoudra rien, il aura juste permis à une bande de sanguinaires (les chasseurs) d'avoir laissé cours à leur sadisme. Oui à un respect EFFECTIF de la biodiversité, sans hypocrisie, oui à des pouvoirs publics véritablement indépendants des lobbies cynégétiques et faisant preuve de discernement pour mettre en place un élevage durable, RESPECTUEUX DE TOUS LES ÊTRES VIVANTS: HUMAINS MAIS AUSSI ANIMAUX, dans ce pays. Que les pisciculteurs protègent correctement leurs élevages, et que l'on cesse la pêche intensive dans les milieux naturels où les cormorans se nourrissent. |
| 12/08/2016 21:23 | Bernadette Capelle | NON | Non à la destruction des cormorans. Chaque être a sa place dans la nature. | 12/08/2016 21:40 | Kriska | Protégeons les espèces animales et leurs milieux naturels | Je suis totalement opposée à cette dérogation à l'interdiction de tuer certaines espèces protégées, comme le cormoran, celles-ci étant déjà menacées de toutes parts (pollution, urbanisation, industrialisation, chasse, etc.). Sans la biodiversité qui est en train de disparaître à grande vitesse, l'humanité ne pourra survivre. Condamner une ou des espèces animales, revient à condamner la biodiversité et à nous condamner nous-mêmes. Il doit exister un ou des moyens naturels et non nuisibles pour empêcher les cormorans de nuire aux pêcheurs. Les tuer ne peut être une solution. Demandons aux experts, aux scientifiques, aux pêcheurs, et à toute personne intéressée susceptible d'avoir une solution de plancher sur le sujet. |
| 12/08/2016 21:25 | | Arrêtons de détruire ! | Ce qui pose problème encore une fois, ce n'est pas la présence d'espèces prédatrices mais l'activité humaine. Les élevages intensifs de brebis, de poissons, de volailles, de lapins et autres bovins déséquilibrent l'environnement. Et nous prétendons 'rétablir l'équilibre' par des mesures de destruction ? En détruisant les loups et en nous plaignant ensuite des invasions de sangliers ? En détruisant les renards et nous plaignant ensuite des invasions de lapins ? la liste de nos erreurs serait bien trop longue à établir... Apprenons enfin à inscrire notre activité dans l'équilibre naturel, non à vouloir dicter à la Nature son comportement. Je suis évidemment vivement opposé à cette mesure absurde de destruction. | 12/08/2016 21:41 | tober | Non à la destruction massive des grands cormorans | On en vient encore à la destruction de la vie alors que le milieu naturel est de plus en plus mis à mal par les activités humaines. Les piscicultures ne peuvent-elles pas se prémunir avec des filets par exemple? Il est temps de prendre soin de ce qui vit encore plutôt que d'utiliser nos capacités pour détruire. |
| 12/08/2016 21:26 | Eugénie ORMSBY | Encore un massacre | Il est incroyable qu'avec toute la technique la science etc.. et les discours de compétence et d'affirmation de la gouvernance on ne trouve aucune autre solution que celle de massacrer des oiseaux. Ou alors le massacre est peut être la seule solution à nos maux | 12/08/2016 21:41 | Philippe Wannesson | Philippe Wannesson | Le rôle du ministère de l'environnement est d'assurer la protection de l'environnement, pas de détruire les normes écologiques. Assurez votre mission de protection des espèces, et si la ministre be convient pas qu'elle s'en aille. |

| | | | | | | | |
|------------------|--|--|---|------------------|--------------------------------|--|--|
| 12/08/2016 21:42 | LOUIS Michel | Especes protégées et pisciculture | Je suis contre la destruction d'une espèce protégée, sinon à quoi bon une protection. Mais je pense qu'il faut trouver des solutions pour les pisciculteurs afin de protéger leurs exploitations de cette prédation. Je serai très étonné d'apprendre qu'il n'existe pas d'autre solution que de tuer le grand cormoran. | 12/08/2016 22:12 | Mag. | NON au projet d'arrêté | Je rejete ce projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans. Une autre solution peut être trouvée. |
| 12/08/2016 21:43 | Jean Barbe | Totalement opposé à cette proposition de quota | Aucune justification dans cette proposition de destruction d'une espèce protégée. Car ce projet est vraiment plus une destruction pure et simple qu'une régulation qui pourrait elle et sous certaines conditions se justifier. Totalement opposé à ce projet. Jean Barbe | 12/08/2016 22:13 | Banuls Patrick | NON à cette initiative | Je ne souhaite pas que cette initiative se concrétise. Bien cordialement, Patrick Banuls |
| 12/08/2016 21:45 | Salberg Jean-François | Ou une espèce est protégée, ou elle ne l'est pas | Ou une espèce est protégée, ou elle ne l'est pas. Il y a eu sans doute de bonnes raisons pour la protéger et il est INACCEPTABLE que pour des raisons essentiellement économiques, elle cesse de l'être. Ce type d'arrêté aux contours mal définis autorise toutes sortes de débordements du fait de l'incompétence ou la mauvaise foi de ceux qui vont s'y référer et de l'absence ou de l'insuffisance de contrôle EFFECTIF de leurs activités par le ministère et les préfectures. Si l'augmentation excessive de la population des grands cormorans provoque un déséquilibre dans certains habitats naturels, il convient de mettre en place des moyens rationnels de la ramener à un niveau acceptable pour la biodiversité. | 12/08/2016 22:14 | OJB | Non Non ! | Il est important de préserver notre biodiversité. Il existe bien d'autres solutions pour répondre aux problématiques des pisciculteurs notamment. |
| 12/08/2016 21:46 | busa alain | non a la destruction | Nos enfants doivent connaître des oiseaux sauvages | 12/08/2016 22:15 | facono | Non au massacre! | Les vieux démons de l'électoratisme à tout crin ne sont pas morts. Après les moineaux qui mangent les graines les cormorans qui mangent les poissons, détruire une espèce pour faire plaisir à certains est un projet stupide. Mais nous vivons visiblement dans une société où les chercheurs et les penseurs n'ont plus leur mot à dire, seul compte le profit et l'intérêt particulier. Nos gouvernants se couvrent encore une fois de honte, nous nous en souviendrons. |
| 12/08/2016 21:48 | BOMPARD | Non à la destruction d'une espèce | Sans tenter quelque moyen de régler la situation. C'est trop facile à chaque difficultés on sort les fusils et on fait disparaître les gêneurs. Les animaux ont droit de cité sur le même espace que nous, partageons la planète, et apprenons à supporter l'Autre. | 12/08/2016 22:16 | Fabrice GAYET (Aquitaine) | La solution de la facilité, sans anticiper les conséquences, et pour quoi? | Toujours les mêmes solutions faciles pour préserver l'activité économique, et enlever un prédateur naturel (tous les poissons ne sont pas issus de la pisciculture) de la chaîne trophique est un bien plus grand risque que de devoir repenser les mesures de protection des élevages. Le cormoran a toute sa place dans la nature, il nous faut nous adapter, nous en avons les moyens financiers et intellectuels, et non pas adapter la nature à nos besoins. On l'a fait jusqu'à ce jour, on voit où nous en sommes hélas. Tout est dit dans les messages des autres contributeurs. Il existe d'autres solutions que de décimer une espèce. A nous de les trouver pour éviter cet acte dont on ne mesure pas les conséquences, soit effondrement d'un maillon de la chaîne alimentaire, soit coup d'épée dans l'eau si les populations se reforment rapidement, la ressource alimentaire étant toujours là et boostant la reproduction. A nous, particuliers, associations, collectivités, Etat, de trouver d'autres solutions. |
| 12/08/2016 21:50 | | Régler le problème à la source | Si le problème des piscicultures n'est pas traité autrement (protection), les cormorans survivants, même en nombre moindre, vont venir sur ces sites attrayants pour eux, et personne n'y gagnera. au fait, qui va tirer ces cormorans, et où? les pisciculteurs (concernés au premier chef) ou les chasseurs qui vont se faire plaisir à détruire une espèce protégée en toute légalité? | 12/08/2016 22:17 | Balidas Delphine | consultation des citoyens | Je rejette le projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans. Je le trouve dangereux dans le cadre de la préservation de la biodiversité que je souhaite pour les générations futures. |
| 12/08/2016 21:53 | adfgvx1962 | Stop aux tirs des cormorans | Projet complètement disproportionné de destruction d'une espèce protégée. | 12/08/2016 22:19 | sergenka | Pas du tout d'accord | je suis totalement opposé à la destruction de tous ces oiseaux sans motif vraiment sérieux et valable et qui plus est une espèce protégées ! |
| 12/08/2016 21:53 | Laurent Chusseau | Totalement opposé à cette destruction très importante des cormorans... | ... il n'y a que lorsqu'ils ne sont plus là qu'on se rendra compte que leur rôle de prédateur est fondamental dans l'équilibre piscicole... et il faudra envisager d'éliminer encore des populations opportunistes qui auront pris la niche écologique. Ne peut-on pas imaginer d'autres solutions pour la pisciculture en terme de protection des bassins ? | 12/08/2016 22:21 | Dr vétérinaire Jannet Philippe | Un projet d'arrêté contreproductif | Si un tel projet d'arrêté devait aboutir, ce serait un signal encourageant pour le non respect de toutes les espèces protégées. Il est évident qu'aucune étude scientifique digne de ce nom ne peut préconiser l'élimination de 50000 individus par an. Jouer les apprentis sorciers n'a jamais été une réussite en matière d'écosystème. |
| 12/08/2016 21:56 | GUILMET BETTINA | NON | Non, à la destruction d'espèces protégées. | 12/08/2016 22:25 | Daniel Jagline | Non à l'abattage massif de grands cormorans espèce protégée. | Les grands cormorans sont une espèce protégée, ce n'est donc pas pour rien, ils ont leur place et leur nécessité dans les écosystèmes dans lesquels ils sont intégrés comme toute animal ou végétal. Si l'élimination locale ciblée et justifiée de quelques spécimens pour des raisons ponctuelles, précises et avérées est possible, une telle destruction massive est irrecevable. La comptabilisation de ces éliminations ne sera probablement pas maîtrisable. A force de dérogations l'inscription d'espèces protégées perd toute sa capacité. |
| 12/08/2016 22:03 | Association des pisciculteurs de Bourgogne | equilibre | Dans nos étangs nous pratiquons une pisciculture extensive qui entretenez le milieu et les ouvrages. En 20 ans de présence les cormorans ont ruiné cette activité! Les océans s'appauvrissent et la pisciculture d'eau douce n'est plus possible.!? IL est urgent de régler ce prédateur! | 12/08/2016 22:29 | Dubois Pierre | Non à la destruction des cormorans | Les intérêts des producteurs (ici les pisciculteurs ou les pêcheurs) et le lobby de la chasse nous mènent toujours à des solutions de destruction alors qu'il faudrait plutôt laisser la nature s'équilibrer et minimiser l'action de l'homme et aussi accepter que la nature est souveraine donc je suis contre cette autorisation de tir qui semble disproportionnée |
| 12/08/2016 22:03 | Pascal Paquin | Les oiseaux | Ce serait donc les cormorans, et qui ensuite, avec ce permis de tuer les êtres vivants ? De quel droit ? C'est inutile et une très grande erreur. | 12/08/2016 22:32 | Bertrand Boursin | Non à ce projet | Totalement opposé à ce projet de destruction massive d'oiseaux protégés. Des solutions alternatives doivent être trouvées concernant la pisciculture. Notre pays est censé donner l'exemple en termes de biodiversité et ce projet va complètement à l'encontre de cet objectif. |
| 12/08/2016 22:05 | M BODIN ELEVEURS DE CARPES | CORPS MOURANTS | VOILA CE QUE DEVIENNENT NOS POISSONS APRES LES ATTAQUES DE CES VOLATILS SURTOUT SI VOUS AJOUTEZ LA BAISSSE DU NIVEAU DES EAUX CE QUI LEURS FACILITE LA RCHERCHE DE PITANCE CETTE ANNEE EXCEPTIONNELLE NOUS AVONS DEJA DES VOLS PRESENTS EN DOMBES QUANT A AFFIRMER QUE LES QUOTATS SONT TROP IMPORTANT POUR NOTRE DEPARTEMENT CELA DEVREZ CE CONSTATER.... QUE NENNI IL FAUDRAIT TENIR COMPTE DU TRAVAIL A L ABRIT DES PROTECTEURS DES PREDATEURS ET DE CELUI DES TRAVAILLEURS PAR TOUS LES TEMPS QUI SE FONT VOLER LES FRUITS DE CE TRAVAIL | 12/08/2016 22:32 | Donosti | Grands cormorans | Je peux comprendre la difficulté des pisciculteurs. Il est tout à fait légitime qu'ils souhaitent protéger leur activité. Mais cela ne justifie pas de détruire une espèce protégée dans n'importe quel endroit de France et sans rapport avec les lieux de travail des pisciculteurs. Avec la LPO je m'oppose donc à ce projet d'arrêté ministériel car je considère qu'il n'est pas étayé et que le quota est disproportionné. |
| 12/08/2016 22:05 | christiane | Non à la destruction des Grands Cormorans | L'homme n'a pas le droit de détruire des espèces, et l'équilibre naturel pour ses intérêts personnels. | 12/08/2016 22:33 | petit cormoran | destruction arbitraire des grands cormorans | je ne peux pas être pour ce massacre. |
| 12/08/2016 22:05 | Rapha | Avis défavorable | Je suis farouchement opposé à ce projet d'arrêté car la solution préconisée est à la fois disproportionnée et aveugle face au problème évoqué. Le dossier me semble bien peu construit sur la base d'observations scientifiques et n'envisage pas d'évaluation digne de ce nom. | 12/08/2016 22:35 | heleluz | Non, laissez vivre les cormorans | Cela gêne alors on tue, pas d'autres alternatives???? |
| 12/08/2016 22:07 | René Varenge | Arrêtons les massacres | {}Ce ne sont peut-être pas les cormorans qui sont trop nombreux, mais nous. Cessons de détruire la nature pour nos besoins toujours croissants et maîtrisons notre démographie afin de laisser un monde viable pour les générations futures. | 12/08/2016 22:35 | Malry | Non à l'abattage des cormorans | Bonjour Encore une fois la nature dérange l'homme, alors détruisons les oiseaux (ici le cormoran). Eh bien NON ! L'homme quel étrange oiseau, il n'accepte pas la concurrence. Il détruit tout. La terre, la Mer.... |
| 12/08/2016 22:11 | Marie France AYIKA | Protection pour les cormorans | Est-ce que tuer est une réponse unique aux problèmes posés à une catégorie de personnes ? Est-ce que tuer, et à si grande échelle, est une idée soutenable ? Comment peut-on ne pas comprendre que tuer est un acte à n'envisager qu'acquiescé... et encore ! | 12/08/2016 22:36 | DELLISSE kinette | Protection de la biodiversité | NON A LA DESTRUCTION DES CORMORANS |
| 12/08/2016 22:12 | suspicieux | Cadre des opérations très flou | Si il s'avère vraiment nécessaire de limiter le nombre de cormoran eu égard au ravage qu'ils peuvent créer en pisciculture il me paraît osé de prévoir un plan sur 3 ans sans aucune étude intermédiaire sur les résultats réels de la première campagne. Il semble donc que ce projet n'est autre qu'une éradication complète de l'espèce puisque aucun contrôle ne sera fait sur le nombre de victime avant la fin des 3 ans au grand bonheur des chasseurs qui pourront tuer sans limite Les pisciculteurs n'auront plus qu'à trouver une autre cause à leurs déboires dont une partie est certainement liée à la prolifération non contrôlée des cormorans mais sans doute pas uniquement. | 12/08/2016 22:37 | FrançoiseLe Berre | Non à la destruction d'une espèce protégée | A quoi sert la protection d'une espèce? Après les bouquets du Bargy, voici l'élimination des grands cormorans! L'espèce humaine, peut-être la seule vraiment nuisible pour la biodiversité, a trop tendance à tuer ou détruire ce qui la gêne, sans chercher d'autres solutions plus pacifiques. Non au tir massif des grands cormorans. |

| | | | |
|------------------|--|---|--|
| 12/08/2016 22:38 | association le C.H.A.N.T. (pour une Cohabitation Harmonieuse avec les autres Animaux et la Nature sur Terre) | Contre ce projet d'arrêté | Je m'oppose catégoriquement à ce projet d'arrêté meurtrier. Le Grand Cormoran est une espèce présente presque partout en Europe et en particulier en France, aussi bien en eau douce qu'en mer. Les Grands Cormorans, comme tous les prédateurs, participent au bon équilibre des milieux naturels où ils sont indispensables. Une surpopulation de prédateurs est impossible puisqu'ils ne se reproduisent qu'en fonction de la disponibilité de leurs proies. Des moyens pacifiques et plus efficaces existent pour protéger la pisciculture. |
| 12/08/2016 22:39 | CAVANNA Maryline | Non aux tirs sur les grands cormoran ! | Bonjour, Je suis dévastée par ce projet, je suis inquiète pour le monde que nous laissons à nos enfants. L'homme dispose alors que l'homme doit s'adapter. Les animaux ont leur place plus que méritée sur notre planète, l'homme détruit les océans et la biodiversité en générale. Les animaux peuvent se passer de nous mais nous ne pouvons nous passer d'eux, ils régulent le cycle de vie. Nous devons cohabiter avec eux. L'homme se multiplie sans cesse lui aussi et nous détruisons tout pour gagner de la place et gagner en exploitation des ressources naturelles. Protégée ou non, aucune espèce ne mérite qu'on décide de réguler, surtout pas pour notre profit. Si le milieu de la pêche souffre, qu'elle s'adapte. Nous anéantissons de toute façon le territoire pour produire du mauvais pour nous-même. Le gouvernement se veut d'une jolie publicité à se dire prêt à agir pour la biodiversité et il n'est de cesse de lire des abérations de décisions chaque jour. Il est encore moins concevable de décider d'un tel taux en plus si énorme sur des suppositions de statistiques ! Nous devons vivre tous ensemble et non disposer de tout ! |
| 12/08/2016 22:39 | Scarizzi Marianne | Destruction des cormorans. | Halte à la destruction de toutes les espèces qui dérangent. Tout est prétexte à l'extermination. Ne peut-on pas arrêter de détruire systématiquement notre environnement? Chaque jour disparaissent plusieurs espèces de leur habitat naturel, elles disparaissent du seul fait de l'homme. Nous sommes la seule espèce à tout détruire sur notre passage, notre seule existence met en péril tout le vivant, y compris nous-même., comme si la terre nous appartenait, comme si nous en étions les maîtres. Toutes les espèces vivantes étaient là avant nous, elles méritent tout notre intérêt et notre respect, nous nous devons de les protéger, sans elles nous ne pourrions exister, la chasse ne doit être autorisée que pour survivre, il faut à tout prix laisser la place qui leur appartient aux cormorans et à toutes les autres espèces. Soit nous partageons l'espace en toute intelligence, soit nous leur laissons le terrain. Ils étaient là avant nous, et si nous n'avions pas dilapidé toutes les ressources nos chemins ne se croiseraient pas. Merci d'en tenir compte. |
| 12/08/2016 22:40 | Xeb | Atterrant | Donc, en même temps : - on classe une espèce comme protégée ; - et autorise à en tuer 50.000 exemplaires. Heureusement que le ridicule ne tue pas. C'est néanmoins triste à pleurer, de voir comment on gère la biodiversité en 2016. Comme s'il n'existait aucun autre moyen. |
| 12/08/2016 22:42 | Christine 75 | ECOEURANT | Toujours la facilité... éliminer ce qui dérange ... détruire...tuer... Laissons le poisson aux oiseaux et mangeons des graines !!! Tous Vegans !!!! |
| 12/08/2016 22:43 | Mfp | Non à la destruction aveugle! | Les humains manquent-ils à ce point d'imagination et d'intelligence qu'ils ne sachent que détruire ce qui les dérange. !!! C'est affligent. Que les politiques se ressaisissent, il est grand temps, à tous niveaux. Les citoyens en ont assez de leurs solutions simplistes ou dictées par des ambitions ou des recherches de profit qui ne servent que leur très petite personne au détriment de tous. |
| 12/08/2016 22:45 | L. Edouard | Augmentation des quotas mais pas que !! | Bonjour, En préambule notre Dombes a été créée par la main de l'homme et la présence de cette espèce ultra invasive fragilise très fortement les équilibres des acteurs économiques que sont les pisciculteurs. Que deviendra la région des mille étangs si les professionnels du poisson disparaissent ? Créera-t-on un impôt 'paysagé' pour entretenir les étangs ? La présence de quelques spécimens est ennuyeuse mais la présence de vols entiers de plus 30 à 50 cormorans au quotidien s'apparente à un hold-up sur nos étangs. Les moyens pour protéger et sauvegarder les grandes surfaces d'eau n'y font rien et d'année en année on constate la dure réalité qu'il n'est plus possible de faire du poisson en Dombes. Ceci malgré, les derniers plans de soutien que nous avons eus. Le plafond des prélèvements doit être augmenté, mais pas que, cette espèce doit être déclassée et régulée par les pouvoirs publics. Sans cela, Notre Dombes mourra au bénéfice de quelques oiseaux qui se regarderont en chien de fiente en l'absence de poisson ! Cordialement, |
| 12/08/2016 22:49 | Touffait Bernard | Le cormoran a bon dos | Et pourquoi pas le grèbe, le héron.... Toujours tuer les animaux, ne peut-on faire appel à la technologie pour trouver des mesures plus douces ? |

| | | | |
|------------------|-----------------|---|--|
| 12/08/2016 22:49 | Françoise Clerc | La destruction d'une espèce n'est pas une solution | Quand une espèce animale fait de l'ombre à une activité humaine la réponse est automatiquement la destruction. Cette attitude qui pouvait être comprise dans des temps anciens est résolument passéiste de nos jours, alors que nous savons que la nature fonctionne comme un système. Détruire c'est à mieux déplacer le problème (une autre espèce prend le relais), au pire créer un déséquilibre qui affecte toute une chaîne du vivant, déséquilibre que nous savons rarement combattre tant les phénomènes en cause sont complexes. La crainte des professionnels est légitime et doit être entendue. Mais la politique ne consiste pas à se soumettre à des pressions successives d'intérêts particuliers, surtout lorsque ces derniers promeuvent des solutions à courte vue. Faire de la politique c'est d'abord comprendre et (se convaincre d'agir en fonction de ce qu'on a compris (les cormorans ne sont pas les seuls à se nourrir de poissons, faudra-t-il éradiquer les hérons, les cigognes etc.?) pour donner un fondement et des orientations pertinentes à l'action publique ; ensuite trouver des solutions pratiques globales et valables sur le long ou au moins le moyen terme (elles existent car certaines piscicultures savent se protéger, pourquoi pas toutes ?) ; veiller à la mise en œuvre de ces solutions (au lieu de consacrer l'argent du contribuable à tuer alors qu'il n'est pas forcément d'accord avec la mise en péril de l'avenir de la planète dont les cormorans font partie, le consacrer à aider à la mise en place de protections efficaces) ; enfin informer et former en résistant aux lobbyings divers (paradoxalement le monde rural est peu ou pas réceptif aux connaissances sur l'environnement dont la maîtrise serait pourtant un atout considérable pour le développement de ses activités). La position de la LPO me paraît juste et équilibrée. |
| 12/08/2016 22:52 | stephane | Halte | Je m'oppose également à la chasse aux cormorans |
| 12/08/2016 22:54 | Brigitte RUFFIN | Contre la destruction aveugle des cormorans | Encore une campagne de destruction de cormorans, qui est une espèce protégée soit dit en passant. Tuer est facile ! donc les campagnes se succèdent sans analyse ni bilan. Ce n'est pas sérieux ! Ce n'est pas scientifique ! Et en plus, pour simplification administrative, on va fixer dorénavant les quotas de cormorans à tuer pour trois ans, sans réflexion. Ou va-t-on ? Protéger localement les piscicultures est une chose, mais tuer les cormorans aveuglément et massivement sur 3 ans en est une autre, et là je suis contre. |
| 12/08/2016 22:55 | Audrey V. | Non à cet arrêté ! | Je vis en Bretagne où il y a de nombreux cormorans. ces oiseaux sont réellement fascinants et ne devraient pas être exterminés ! Ce sont les hommes qui mettent la terre et ses ressources en danger, et non les animaux ! il serait temps que la France adopte une VRAIE politique de l'environnement et s'efforce de protéger la biodiversité. l'homme a exterminé tant d'espèces, il faut que cela cesse ! VITE ! |
| 12/08/2016 23:05 | Pierre Hamm | Cormorans | Les étangs de pisciculture sont une source de nourriture facile et sans danger pour ces oiseaux pêcheurs. Augmenter le danger par des tirs de destruction oui mais mettre en danger leur espèce non. |
| 12/08/2016 23:22 | upupa epops |décisions extrêmes, souvent irréversibles par R.Loret le 12 août 2016 23h30 | Il serait grandement souhaitable que les décideurs se montrent un peu plus modérés avant de prendre des décisions extrêmes, souvent irréversibles. Si l'homme occupe la biosphère, il ne faudrait pas oublier qu'il la partage avec tous les autres êtres vivants qui l'occupent depuis bien avant que l'homme sapiens n'y arrive. Aussi, montrons un peu plus de sagesse, un peu plus de dignité avant de prendre des décisions de cette nature et vraiment l'humanité aurait tout à y gagner, tout comme les générations futures : l'homme a le DEVOIR de transmettre et non de laisser un désert derrière lui. Il ne reste plus qu'à espérer que les préfets useront de leurs droits, en ce qui concerne les dérogations aux interdictions de destruction, concernant cette espèce protégée depuis juillet 1976, du fait que l'homme l'avait mise au seuil de l'extinction, tout comme le grand pingouin exterminé lui, en Angleterre ou bien encore comme le pigeon américain exterminé, lui, du fait de sa surpopulation. Des commissions d'enquêtes scientifiques devraient, avant tout, être mises en place pour faire le point sur la réalité des faits, et ne pas avancer arbitrairement 50.000 grands cormorans à massacrer, comme si il s'agissait de choses et pas de vies... Il ne faut tout de même pas confondre les bateaux usines qui vident les mers et les océans avec les cormorans qui ne pèsent pas lourd, à côté. Sans compter les espèces exotiques lâchées clandestinement (poisson-chat, silure... et autres crustacés : tortue de floride; écrevisse asiatique; crabe royal de Kamtchaka, pour ne citer que ces quelques espèces, sans compter les pollutions industrielles, avec l'autorisation préfectorale à l'appui; au point de décréter le poisson impropre à la consommation... |

| | | | | | | | |
|------------------|--|--|---|------------------|----------------------|---|--|
| 12/08/2016 23:26 | BASCH Chantal | NON aux tirs des cormorans ! | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel pris pour une période de 3ans, qui autorise la destruction du Grand Cormoran, espèce protégée. Des quotas de destruction à la fois en eau libre et sur piscicultures sont fixés sans aucun argumentaire scientifique joint au projet d'arrêté, ni de résultats et bilans des campagnes de destructions des années précédentes pouvant étayer scientifiquement les nouveaux quotas fixés. Faute de ce bilan notamment aux niveaux des réalisations sur les années antérieures, ni de chiffres de comptage sur le nombre d'oiseaux présents en France et par département, nous ne pouvons nous positionner sérieusement sur les nouveaux quotas proposés, même si nous reconnaissons que des dégâts puissent exister sur des piscicultures. Mais là encore aucune chiffrage des dégâts, ni de précisions sur les mesures adoptées par les pisciculteurs pour se protéger d'éventuels dégâts. Pour ce qui concerne le département du Bas-Rhin je demande qu'à minima qu'aucune destruction ne soit accordées que sur les eaux libres. Il n'est absolument pas justifier d'autoriser un tir sur des eaux libres là où aucune activités économiques n'est perturbées par la présence du grand Cormoran espèce protégée. | 12/08/2016 23:47 | Pluche | Non à la régulation du grand cormoran eu eaux libres | Habitant le département de la Nièvre, je trouve que le chiffre annoncé de 1000 oiseaux à abattre par an dont 600 en pisciculture est excessif quant on sait que la Nièvre n'est pas un département piscicole. En eaux closes, cette régulation peut être justifiée lorsque l'impact de la prédation est réel, mais il me semble plus judicieux, avant d'en arriver là, de demander aux propriétaires d'étangs de mettre en œuvre d'autres méthodes de préservation du cheptel aquatique telles que la restauration de la végétation de bordure ou l'installation d'abris permettant aux poissons de se réfugier lors d'attaques des oiseaux. Quant à la régulation en eaux libres, elle n'a pas de sens, et son efficacité n'a jamais été démontrée. J'ai même rencontré en bord de Loire des pêcheurs plus préoccupés par la prolifération (justifiée) du silure glane que par celle (non justifiée) du grand cormoran. Peut-être une autre piste à creuser ? |
| 12/08/2016 23:28 | association le C.H.A.N.T. (pour une Cohabitation Harmonieuse avec les autres Animaux et la Nature sur Terre) | Non aux tirs de Grands Cormorans | Notre association est fermement opposée aux tirs de Grands Cormorans que propose ce projet d'arrêté : 1- Le Grand Cormoran (Phalacrocorax carbo sinensis) est une {{espèce protégée}} au niveau national et européen ; 2- {{D'autres solutions pacifiques et plus efficaces existent}}. Malheureusement, comme pour la plupart des mammifères prédateurs, {{Les tuer est LA solution de facilité au mépris de la biodiversité}} ; 3- {{Cet oiseau n'a rien d'exotique ni d'envahissant}}. {{Il est présent en France toute l'année}} en eau douce et en mer. Comme tout prédateur, {{il ne se reproduit qu'en fonction de la nourriture disponible et participe au bon fonctionnement des milieux naturels}}. Il a toute sa place dans les écosystèmes français ; 4- Comme tous les prédateurs, {{il chasse uniquement pour survivre et ne prélève que ce qui lui est nécessaire}}. Contrairement à Homo sapiens qui produit 2 fois plus de nourriture que nécessaire, le surplus étant gaspillé et terminant scandaleusement à la poubelle. Ce que 'prélèvent' les Grands Cormorans en bassins de pisciculture est probablement des milliers de fois inférieur à la quantité de poissons annuellement jetée à la poubelle sans avoir été consommée ; 5- {{Les espèces de poissons protégées ne sont menacées que par Homo sapiens et ses activités polluantes, destructrices et dérangeantes}}. Si l'on voulait réellement protéger ces espèces dites protégées, on interdirait la pêche et le réempoissonnement qui déséquilibrent les écosystèmes, et on protégerait leurs habitats ; 6- Quand on connaît 'l'honnêteté' des chasseurs et des piégeurs lorsqu'il s'agit de déclarer la réalité de leurs 'prises' en préfecture, {{on peut craindre le pire quant au décalage entre nombre réel de Grands Cormorans massacrés et nombre effectivement déclaré}} ; 7- Comme les loups, les renards, les fouines, les martres, et autres prédateurs concurrents beaucoup plus raisonnables, efficaces et performants que les {{chasseurs}}, les Grands Cormorans sont également beaucoup plus efficaces et performants que les {{pêcheurs}}. {{Une fois de plus, sous couvert de protection de la pisciculture, cet arrêté est un nouveau cadeau accordé à ces 2 lobbies déjà largement chouchoutés par nos politiciens}}. | 12/08/2016 23:48 | Florence Verelst | NON au projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans! | Il devient urgent pour l'homme d'apprendre à cohabiter avec la faune et donc avec la nature et non de se positionner contre elle en détruisant systématiquement tout ce qui bouge, chasse ou pêche! A quand un projet d'arrêté pour l'abattage de la surpopulation? Car c'est bien elle le problème, et non l'inverse. |
| 12/08/2016 23:29 | Blandine Derouet | NON !!!! | Je suis contre !!!! | 12/08/2016 23:48 | wolters72 | Contre! | Cette-idée-est-révoltante-par-son-ampleur... |
| 12/08/2016 23:32 | Blandine Derouet | Ne pas détruire les grands cormorans, espèce protégée. | Je me permets de reprendre le commentaire de Didier Clermont, du 9 août 2016 : Le Grand cormoran est une espèce protégée. Toute dérogation autorisant la régulation d'une espèce protégée ne peut s'effectuer à un tel niveau de destruction, soit 50.000 oiseaux comme le prévoit le projet d'arrêté. Des dégâts peuvent être occasionnés à certaines piscicultures, des moyens de protection de ces installations existent et des mesures d'effarouchement doivent être opérées. Avec un tel quota d'oiseaux autorisés, ce n'est plus un projet de régulation, mais de massacre. Les services de l'état devraient mener des enquêtes de terrain auprès des pisciculteurs professionnels pour s'assurer que tous les moyens techniques ont bien été mis en œuvre sur les installations pour réduire au maximum la prédation du Grand cormoran. | 12/08/2016 23:52 | Roger Anne-Françoise | Ne tuez pas les cormorans | Ne tuez pas les cormorans. Merci. |
| 12/08/2016 23:34 | Christine MERLLIE | Réglementation raisonnable sur les cormorans | Le permis de tirer 50 000 oiseaux de cette espèce protégée n'est pas responsable. | 12/08/2016 23:55 | Pauline | Respect et longue vie à ces magnifiques Oiseaux | C'est le pêcheur qui prélève la nourriture du Cormoranpas l'inverse. . Nous les humains voulons tout ... Voulons toujours plus ..Arretons de détruire , arretons de tuer , arretons de croire que nous avons tous les droits sur la vie des autres etres .. les pecheurs pourraient arrêter de pêcher toujours plusl'Océan et la mer est en train de mourir ..et tout ça pour çette saloperie de fric. !!!! Ayons honte |
| 12/08/2016 23:35 | Anita VILLERS | Quel statut pour une espèce protégée ? | Il peut exister un quota de destruction et en plus sur trois ans ??? Cela parait tout à fait paradoxal pour une espèce protégée - en ce qui me concerne je demande la suppression de cette disposition. | 12/08/2016 23:56 | Yoann Pêche Pro 78 | AVIS FAVORABLE | Je soutien ce projet d'arrêté. Aujourd'hui beaucoup de pisciculteur d'étang sont obligées d'aller chercher des poissons dans les pays de l'Est pour pouvoir continuer leurs activités et pour cause quand ils vidangent les étangs il ne reste quasiment plus rien en biomasses de poisson de petite taille. En allant chercher des poissons dans les pays de l'est on se retrouve avec des risques très élevés de dissémination d'espèces exotiques et de maladie. De plus avec la forte demande française dans ces pays et bien les prix des poissons on augmentés ce qui ne permet plus aux populations locales de consommer certaines espèces de poisson! Tout ça à cause des cormorans, donc OUI à la régulation. |
| 12/08/2016 23:35 | Houalet Caroline | Non aux tirs massifs des Grands Cormorans | Il n'est pas admissible de tirer 50 000 individus sur l'année sur une espèce protégée. Ce chiffre est énorme, les auteurs des tirs non maîtrisés et le contrôle des quantités abattues impossible | 12/08/2016 23:58 | Monnier Valérie | Non à l'abattage | Il est une fois de plus question d'abattage! Chaque jour nous baffouons la Nature. Que ferons nous quand nous aurons détruit tous les animaux ? Non à cet abbatage ! |
| 12/08/2016 23:41 | sophie maubert | Non aux tirs de cormorans!! | Je rejette cette stupide proposition de destruction des grands cormorans! | | | | |

| | | | | | | | |
|------------------|--|---|--|------------------|----------------------------|--|--|
| 12/08/2016 23:58 | Yonne Nature Environnement (FNE Bourgogne) | Interdire les tirs en eaux libres (au pire les réduire) | Le grand cormoran est une espèce protégée au niveau national et au niveau européen, qui appartient à la faune indigène : ce n'est ni une espèce exotique, ni une espèce invasive. En consommant des poissons, le cormoran joue son rôle naturel de prédateur dans les écosystèmes et sa population s'auto-régule en fonction de la disponibilité de ses proies potentielles. S'il peut commettre ponctuellement des dégâts dans les étangs piscicoles, ceux-ci ont des moyens qui permettent de réduire la prédation, qui passent par une gestion plus écologique avec le maintien de la végétation et la pose d'abris pour les poissons. La priorité devrait être donnée à ces moyens de prévention et les tirs sur les étangs ne devraient intervenir qu'en dernier recours, d'autant qu'ils ne traitent pas le problème à la source, les oiseaux détruits étant aussitôt remplacés par d'autres. En revanche les tirs en eaux libres sont un non-sens biologique, qui devrait être interdits. C'est ce que demande Yonne Nature Environnement depuis plusieurs années ou tout au moins inverser la tendance ! Donc les réduire au fur et à mesure. Le dernier comptage coordonné au niveau national, effectué en 2015, conclut que les effectifs hivernants s'élevaient à 104 965 oiseaux. Ce chiffre, malgré toutes les incertitudes qu'il englobe due à l'éclatement des dortoirs et aux aléas des comptages qui reposent sur le bénévolat, est en légère baisse par rapport au comptage précédent de 2013 (106 824). L'augmentation des quotas nationaux n'est donc absolument pas justifiée. Les 51 420 animaux (154 257 sur 3 ans) - au lieu des 46 361 autorisés en 2015 - que l'on voue à être tués par an - ne seront justifiés que pour répondre à la demande conjointe des Chambres d'agriculture, des fédérations de chasse et de pêche et de pisciculteurs et chasseurs de gibier d'eau qui souhaitent une reconduction des quotas 2015. Yonne Nature Environnement se range l'avis de la LPO nationale qui dénonce l'aberration des tirs en eaux libres qui ont désorganisé les dortoirs et soutient raisonnablement la LPO de l'Yonne qui suit les propositions de l'administration soit une demande de diminution globale pour l'Yonne : 450 oiseaux au total (au lieu de 520 oiseaux en 2015) : 330 oiseaux en piscicultures et 120 en eau libre. Cette position est une « côte mal taillée » car nos convictions sont identiques à celles de notre contribution très étayée du 31 juillet 2015. Notre objectif est de protéger les espèces sauvages, donc les espèces protégées donc de protéger naturellement le grand cormoran au même titre que loup, renard, mustélidés, rapaces, etc. qui ont tous leur rôle à jouer. C'est une question de bon sens et d'équilibres naturels et non une question « économique ». Nous souhaiterions aussi une vérification des propos rapportés par des ouvriers polonais (ceux qui déforêtent la forêt du Morvan...) qui nous ont informés qu'une réglementation européenne leur interdirait de collecter les oeufs de cormorans dans le nid ? Ceci reste à vérifier, qui pourrait peut-être expliquer pourquoi ces bêtes si intelligentes hibernent dans nos contrées et espérer éviter de refaire les mêmes erreurs pour les 3 années à venir ? puisqu'aucune démonstration scientifique ne vient étayer ce projet d'arrêté. | 13/08/2016 00:47 | Marie-Hélène Pouzol LPO 58 | L'homme aurait-il perdu la raison ? | Il est donné comme vérité que ce qui différencie l'animal de l'homme est que seul ce dernier serait doué de raison. Vraiment ? laissons parler les FAITS : d'un côté, il a été dénombré, et ce durant 8 ANNÉES de comptage, une moyenne de 976 grands cormorans dans la Nièvre. De l'autre, il est prévu la destruction de 1000 de ces oiseaux par an sur ce même département. Point besoin d'être mathématicien, la conclusion parle d'elle-même : il ne s'agit plus là de régulation mais d'EXTERMINATION purement et simplement ! Et la raison dans tout ça ? ... Elle a tout bonnement laissé place à la folie. Aucun homme sain d'esprit ne peut accepter un tel arrêté, et moi encore moins que quiconque ! |
| | | | | 13/08/2016 00:53 | Langer | Non à un tel abattage | Non à un tel abattage organisé d'une espèce protégée. Ce projet donne l'impression que l'économie doit toujours primer sur l'environnement. Trouvons d'autres solutions ! |
| | | | | 13/08/2016 00:56 | Lizie | De quel droit ? | Si les poissons viennent à manquer, il suffit de limiter la pêche. Prière de ne pas faire payer les erreurs humaines aux cormorans. Cette proposition est catastrophique. De quel droit peut-on massacrer une espèce protégée ? |
| | | | | 13/08/2016 00:58 | Demange | Réguler la faune protégée dans un pays exemplaire !!!! | Contre cette régulation à 100 % car au lieu de s'occuper des cormorans, il faudrait d'un côté déjà faire appliquer la loi qui est sur certains termes assez bafouée et de l'autre avoir des fondements basés sur quelque chose avant de lancer une énormité !! |
| | | | | 13/08/2016 01:58 | FEHRINGER | NON A LA DESTRUCTION DES CORMORANS AILLEURS QUE DANS LES PISCICULTURES | NON A LA DESTRUCTION DES CORMORANS AILLEURS QUE DANS LES PISCICULTURES |
| | | | | 13/08/2016 04:15 | Sylvain Chapdelaine | Prolifération des cormorans | Faire la guerre aux cormorans envenimera le problème sans le résoudre. Demandez aux scientifiques de préparer des appâts enduits de substances les rendant stériles. Mais alors n'abusez pas du pouvoir qui vous sera ainsi donné! n'oubliez surtout pas que le cormoran est et doit rester une espèce protégée. Tous les charmants oiseaux chanteurs, tels que grive, merles, ortolans, rouges-gorges, mésanges, bouvreuils rossignols etc...devraient être protégés sans aucune dérogation et les contrevenants punis avec la plus grande sévérité. N'Est-ce pas Gandhi qui disait que le degré de civilisation d'un peuple se mesure à la manière dont il traite les animaux? |
| | | | | 13/08/2016 06:13 | le houezech | Destruction de grands cormorans | Le projet laisse la porte ouverte à une destruction massive incontrôlable dans les faits. n'oublions pas que nous parlons d'une espèce protégée et que les plus grandes précautions doivent donc être prise quand on parle de destruction. il faut donc établir des objectifs ciblé, précis et contrôlés pour les sites où des dégâts provoqués par le cormoran ont été effectivement constatés |
| 13/08/2016 00:00 | CORET | Non aux massacres des cormorans | Non aux massacres des cormorans, c'est scandaleux et intolérable de tuer 50.000 oiseaux (espèce protégée) par an pendant 3 ans. Je suis totalement contre ce projet d'arrêté ministériel !!! | 13/08/2016 06:35 | Delprat Catherine | NON ! | Détruire massivement une espèce quelque soit le lieu pendant 3 ans sur une espèce protégée, est une honte. Il est évident que cette décision a été prise sans concertation avec des spécialistes. Dans un pays asiatique, la même décision avait été prise jusqu'à ce qu'on se rende compte que c'était une grossière erreur, et que maintenant tout est fait pour ré-introduire l'espèce en question... |
| 13/08/2016 00:04 | salicorne57 | Pas de dérogation ! | Aucune justification scientifique à un tel massacre... Alors que la biodiversité est menacée de tous les côtés, les préfets sont censés faire appliquer la loi et non donner des permis de tuer les cormorans, mais aussi les loups, les renards, les pigeons, etc. Un plafond départemental n'a pas de sens et une action de régulation en limitant les couvées suffirait | 13/08/2016 06:38 | Cathala Corine | Les cormorans | Pas de destruction massive des cormorans ! laissons les vivre ! ils ont leur place eux aussi ras le bol de ces massacres en tout genre |
| 13/08/2016 00:35 | Devi | Laissons faire la nature . | Bonjour. Le nombre de Grands cormorans présent est fonction de la nourriture qu'ils trouvent. Pour les piscicultures pourquoi ne pas plutôt les protéger avec des moyens autres que de tuer des Grands cormorans ? D'autant que si les proies sont toujours à disposition, d'autres prédateurs viendront ... Donc le tir n'est pas la solution. ..Alors comment protéger les poissons si cela est nécessaire ? Il y a certainement d'autres solutions ... Nous sommes au XXI ieme siècle... | 13/08/2016 06:51 | Michard | Contre l'abattage des grands cormorans | Ce n'est pas juste ! ! y a une telle disproportion entre la croissance démographique des grands cormorans et celle des humains. |
| 13/08/2016 00:36 | Valérie-Anne C | Contre les dérogations aux interdictions de destruction | Connaît-on réellement l'efficacité d'une telle mesure extrême et simpliste? Sur quelle étude d'impact de la destruction de cormorans sur la pisciculture se base-t-elle? 150000 individus soi-disant protégés à tuer en 3 ans. A-t-on une idée de l'impact que ces prélèvements pourront avoir sur les populations mêmes de cormorans? D'autant plus qu'il existe des mesures telles que les filets de protection qui permettent de concilier intérêts économiques et moindre impact sur l'environnement. Rappelons que si les cormorans viennent se nourrir dans les piscicultures, c'est notamment à cause de la modification de leur habitat par l'homme | 13/08/2016 07:01 | karine NOWICKI | Non à la destruction des grands cormorans | Le grand cormoran est une espèce protégée, il ne peut y avoir de dérogations du fait de la protection de pisciculture qui elle n'est pas naturelle mais provient de l'activité humaine. |
| 13/08/2016 00:37 | Anthea Dutter | Contre cet arrêté qui autorise la destruction d'une espèce protégée | Je suis contre cet arrêté notamment car le chiffre annoncé est disproportionné et non justifié. On sait que les pisciculteurs ont des difficultés et leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole! | 13/08/2016 07:12 | Jeanine Fradin | Non à la mise à mort de 50000 cormorans | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel en ce qu'il n'est pas étayé, et que le quota est disproportionné. L'avis du CNPN n'est pas joint. Aucun bilan de l'efficacité des précédentes campagnes de destruction de cette espèce protégée n'est joint. A-t-il seulement été réalisé ? Quelle est l'efficacité de la destruction de dizaines de milliers de Grand Cormoran sur la prédation sur les piscicultures ? Car c'est le premier but recherché ; les précédentes campagnes ont-elles fait chuter les dégâts ? Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. |
| 13/08/2016 00:37 | Hélène Bureau | Protéger les oiseaux ! | Arrêtez le massacre d'oiseaux qui sont protégés. | 13/08/2016 07:14 | Galadriel | Etudier, estimer de manière indépendante | Connaître réellement le besoin des uns et des autres, se rencontrer,voilà une manière de procéder avant toute action, surtout destructrice. |
| | | | | 13/08/2016 07:17 | agnesn | Non a la destruction des cormorans | NON A LA DESTRUCTION DES CORMORANS TOUT DERANGE MONSIEUR L ETRE HUMAIN QUI SE CROIT SUPERIEUR MAIS UN JOUR A TOUT VOULOIR MAITRISER NOUS NOUS DISPARAITRONS ET LA LA NATURE ELLE PLUS INTELLIGENTE EXISTERAS TOUJOURS SUR CETTE PLANETE SEULE DEBARASSE DU SOI DISANT CERVEAU SUPERIEUR A TOUT L HOMMEE |

| | | | |
|------------------|------------------------|---|---|
| 13/08/2016 07:19 | Agnès | Protéger les cormorans ! | Non à une destruction massive et nationale alors que seules les zones de pisciculture ont besoin d'être protégées des cormorans. Soyons raisonnables s'il vous plaît ! Les cormorans doivent être protégés comme la loi le demande ! Pas de décisions insensées ! Merci pour la biodiversité et Dame Nature. |
| 13/08/2016 07:30 | laurent | Cormorans...et autres | Pas de destruction massive .Pensez d'abord à la stérilisation ! |
| 13/08/2016 07:36 | Sara | NON | Il faut arrêter de détruire la faune et la flore ! Comment peut on envisager un tel massacre ???!!! Pourquoi toujours choisir la solution de la destruction ? On est capable d'aller dans l'espace mais on n'est pas fichu de vivre avec des oiseaux ! Quand va-t'on comprendre que les humains ont tout intérêt à vivre en harmonie avec la nature ?! Creusez-vous un peu les méninges et trouvez une solution respectueuse de l'environnement ! |
| 13/08/2016 07:43 | Alain Uguen | quota disproportionné. | Comme la LPO je respecte les difficultés des pisciculteurs. Leur revendication de pouvoir protéger leur activité est légitime. Mais elle ne justifie pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation. Comme la LPO je m'oppose donc à ce projet d'arrêté ministériel car je considère qu'il n'est pas étayé et que le quota est disproportionné. |
| 13/08/2016 07:49 | costadou aappma | L'espèce humaine responsable | Le cormoran n'occupait guère les plateaux d'altitude de l'Aubrac il y a encore une vingtaine d'années. Désormais, il prélève selon son bon vouloir, truites, gardons, vairons, ombles etc, dans nos rivières de première catégorie. Tout comme le héron qui se cantonnait aux vallées. L'évolution du climat a sans doute son incidence, mais celle de l'homme aussi et surtout! Premier prédateur, c'est bien notre espèce dont on devrait limiter l'expansion ! Protéger telle ou telle espèce est déraisonnable, sachant qu'autant d'autres espèces, sinon plus, apparaissent chaque année. La nature se régule seule, elle n'a pas besoin de l'espèce humaine, c'est elle qu'il faut combattre avec ses dérives ! |
| 13/08/2016 07:51 | Planté M Madeleine | Consultation cormorans | NON pas de destruction massive des cormorans |
| 13/08/2016 08:08 | camura | Non au massacre légalisé !! | tuer pour tuer est ce donc tout ce que l'homme est capable de faire ? Et dans 10 ans on criera au scandale car ces oiseaux auront disparu Non à cette tuerie organisée !!! |
| 13/08/2016 08:42 | lozerepassion | Oui à la protection e l'ombre commun | Et donc oui à la régulation du grand cormoran qui participe à l'élimination de la souche endémique de l'ombre sur le bassin du haut Allier. |
| 13/08/2016 08:45 | Granier Louis | Réfléchir avant d'agir | Il est toujours plus facile de détruire que d'essayer de trouver les moyens de limiter les dégâts occasionnés par un prédateur, de quelque espèce qu'il soit .Nous sommes devenus des partisans du moindre effort,prêts à supprimer tout ce qui nous gêne ,y compris nos congénères! Je ne peux donc que regretter une éventuel recours au massacre de milliers de cormorans, tout en reconnaissant qu'ils peuvent dans certaines circonstances être préjudiciables à l'activité piscicole. |
| 13/08/2016 08:47 | vatovavy | La nature ne doit pas subir le diktat des activités humaines | Je suis opposé à l'élimination des grands cormorans. Ce projet est absurde : comment contrôler le nombre d'animaux tués ? Une prime sera-t-elle versée pour chzque cadavre rapporté en préfecture ? Je suis opposé à toute forme d'eugénisme. |
| 13/08/2016 08:58 | Colette Nusbaum Vallet | Non au tir de cormorans pendant 3 ans | S'il n'y avait pas pénurie de poissons d'eau de mer, les cormorans ne seraient pas en train de trouver la truite d'élevage omnivore appétissante. Il faut éliminer les nuisibles avec leurs filets et leurs tirs électriques. Laissons les cormorans manger, stérilisons quelques femelles nymphomanes et beaucoup de mâles libidineux. Le ministre de la pêche devrait éviter de passer pour un extincteur de races avières. |
| 13/08/2016 09:01 | Prudent Denis | Grand cormoran d' Europe et hérons . | OUI à la RÉGULATION du grand cormoran d' Europe par prélèvement des œufs . OUI à la RÉGULATION du héron sur les têtes de bassin . |
| 13/08/2016 09:03 | Annie Le Fur | il doit exister des solutions plus subtiles que le massacre de 50000 cormorans! | Sur le fond, il serait intéressant de travailler en concertation pour trouver des solutions moins primaires que de tuer purement et simplement jusqu'à 50000 individus. Sur la forme, il s'agirait au moins de respecter les principes et les règles nationales et internationales en la matière. |
| 13/08/2016 09:04 | Yarribaren | Régulation peut-être mais au cas par cas | Protection des sites et non destruction des Cormorans ! Recherche des équilibres naturels et non détruire alternativement ce qui dépasse d'un côté ou de l'autre. On n'y arrivera pas comme ça. La nature s'autorégule pour peu qu'on lui laisse le temps et la possibilité de le faire. Pourquoi 50 000 et non 200 000 ou 100 ou 236 ? Il vaut mieux parler de régulation au cas par cas ou de zone donnée selon les conditions locales. |
| 13/08/2016 09:20 | JLG | Cibler l'action | Le problème de la nuisance existe il ne faut pas le nier. Une mesure générale qui prend comme objectif un animal n'est pas adaptée. Les actions correctives doivent être ciblées sur les sites sensibles et la réduction des populations sera alors productive. |
| 13/08/2016 09:22 | lombard | equilibre | Qui crée les grands déséquilibres dans les écosystèmes? Les Humains qui veulent mettre leur empreise de super-prédateurs partout. Laissez les populations de cormorans s'équilibrer toute seules! Arrêtez de massacrer ! |

| | | | |
|------------------|---------------------|--|---|
| 13/08/2016 09:25 | Caroline Pasquier | Je ne suis contre le projet de massacre des cormorans | Ce projet ne vise qu'à une chose : répondre à une peur injustifiée des pêcheurs, le nombre de tueries de ces oiseaux est complètement disproportionné. Tout est prétexte pour dire qu'il y a un seul fautif, le cormoran. D'autres solutions doivent être trouvées, la recherche conjointe entre organismes de l'Etat, pêcheurs et associations doit être mise en oeuvre avec des expérimentations concrètes de changement. Je suis contre un projet qui ne vise qu'à mettre en exergue une tuerie à grande échelle qui ne résoudra rien. |
| 13/08/2016 09:27 | Fernand | Grands cormorans | Non à la destruction des grands cormorans. |
| 13/08/2016 09:27 | Isabelle Grosso | Projet d'arrêté et quotas de 50000 cormorans. | Je suis contre le projet d'arrêté pour la destruction de ces cormorans, les quotas sont disproportionnés ! |
| 13/08/2016 09:29 | PESSE | Inutile et porteur de message négatif vis à vis d la biodiversité | boujour comment peut on afficher un message de respect de la biodiversité et de destruction d'espèces protégées ? Le nombre d'oiseaux à détruire est ahurissant C'est une très mauvaise image et les résultats sont improbables. Ils me semblent qu'une aide aux pisciculteurs pour des aménagements de leurs installations seraient plus efficace. on vit pas contre la nature mais avec. Le grand cormoran est bien une espèce autochtone et pas une espèce invasive exotique. C'est pourquoi je suis contre cette proposition |
| 13/08/2016 09:29 | Pourcelle Geneviève | Destruction des grands cormorans | Non à la destruction massive des grands cormorans, aidons plutôt les pisciculteurs à se protéger |
| 13/08/2016 09:30 | Jpb | Pas d'accord | Aujourd'hui, les grands cormorans, espèce protégée, causent des pertes économiques à certains et la solution facile et rapide semble être d'en tuer un certain nombre. Les seniors, dans notre société, participent de plus en plus au creusement du trou de la Sénuc. À quand l'ouverture de la chasse ? |
| 13/08/2016 09:31 | MORALES Mélissa | Non à la destruction du Grand Cormoran | Pourquoi toujours un tel acharnement contre les animaux de la faune sauvage ? Il est grand temps de réussir une cohabitation saine entre besoins humains et respect de la nature. Dès qu'un problème survient entre l'homme et l'animal, pourquoi toujours opter pour la barbarie et la radicalité ? D'autant plus que souvent ces problèmes surviennent par négligence humaine. On crée le problème et ensuite plutôt que de se donner les moyens de changer notre fonctionnement on détruit ses conséquences. STOP ! |
| 13/08/2016 09:32 | Pourcelle Alain | destruction des grands cormorans | On a déjà commis des erreurs en détruisant des espèces, non à la destruction MASSIVE des grands cormorans! |
| 13/08/2016 09:32 | kaiser | Non à la destruction de 50 000 grands cormorans / an pendant 3 ans | Quand ce ministère dit 'de l'environnement' va-t-il enfin cesser d'être au service des lobbies de l'agriculture, de la pisciculture et de la chasse ? |
| 13/08/2016 09:32 | | Tuer, solution d'inculte | Allons donc, il y a un soucis avec le cormoran alors hop, un arrêté permis de tuer et pas trois volatiles un tantinet pénibles non, 50 000 oiseaux !!! Espèce envahissante le cormoran qui concurrence le pêcheur du dimanche, qui boulotte chez le pisciculteur pas cap' de surveiller ses bassins de pauvres poissons élevés comme des poules en batterie ? c'est ça le truc ? Et la seule réponse est le fusil : bravo l'humanité de votre arrêté est touchante... euh non... mortelle ! Un joli cadeau électoral fait aux chasseurs qui vont s'en donner à cœur-joie sans que l'ONCFS ait fait préalablement des comptages et des constats de dégâts causés par cet oiseau en eau libre de façon à intervenir ponctuellement et de manière efficace. Le language à tout-va n'a jamais apporté de solutions utiles et pérennes et c'est pourtant la seule réponse dégotée par des 'responsables', quelle honte pour mon beau pays. Pauvre grand cormoran qui se réjouissait d'être devenu une espèce protégée, il va être plus abattu que des espèces non protégées. |
| 13/08/2016 09:35 | Françoise B | non à la destruction massive des grands cormorans | Le cormoran est une espèce protégée, je suis défavorable à ce projet d'arrêté. Ce n'est pas une régulation c'est une destruction. |
| 13/08/2016 09:42 | Elyah P. | Non à ce projet d'arrêté | Je suis contre ce projet d'arrêté qui m'a tout l'air d'un texte rédigé à la va-vite sur un coin de table et dont les mesures et leurs conséquences éventuelles n'ont pas l'air d'avoir été vraiment réfléchies. Bien sûr qu'il faut prendre en compte l'équilibre de la biodiversité. Bien sûr qu'on ne peut pas exclure le facteur humain et les conséquences de la présence d'un tel prédateur sur les étangs et la pisciculture. En revanche, prendre des mesures extrêmes et dont les objectifs doivent être atteints le plus rapidement possible n'a jamais donné que des désastres... Je suis donc contre cet arrêté qui autorise l'éradication d'un grand nombre d'individus d'une espèce protégée sur un laps de temps très court et dont les conséquences écologiques pourraient être irréversibles. Proposez-nous un arrêté réfléchi, abouti et étayé, avec des solutions moins drastiques, étalées à plus long terme, peut être avec la mise en place de 'zones tests'... Enfin faites votre taf correctement pour une fois quoi. |
| 13/08/2016 09:42 | iksvert | Non à la mort ! | Je suis totalement opposée à la destruction d'espèces, quelles qu'elles soient, et pense que des solutions alternatives à la destruction peuvent être trouvées. Des espèces disparaissent chaque jour, et le grand cormoran est une espèce protégée. Non à la mort ! |

| | | | |
|------------------|--------------------|---|---|
| 13/08/2016 09:49 | Catherine Kruch | Laissez vivre les cormorans | A chaque problème sa destruction ? ! Détruire, interdire et taxer sont les seules réponses que vous avez jamais proposées. Laissez la nature tranquille , vous ne la possédez pas ! |
| 13/08/2016 09:56 | yves84 | Regulation des cormorans | Simple pêcheur amateur de truites en no-kill (pour rassurer les écolos) depuis + de 30 ans, je constate effectivement un accroissement important des populations de cormorans dans des rivières et lacs où ils étaient inconnus jusque dans les années 2000. Quelle que soit la cause de leur présence, il faut les éliminer pour les mêmes raisons que l'on détruit les frelons asiatiques; c'est une espèce non prévue dans cet environnement et elle risque de dérégler toute la chaîne alimentaire. |
| 13/08/2016 09:58 | Delcroix | Destruction des cormorans | Je suis contre la destruction des cormorans. 50000 sur 3 ans c'est scandaleux et c'est énorme. Avez-vous répertorié le nom total de cormorans sur le territoire ? |
| 13/08/2016 09:58 | Serge | Inutile d'attaquer les cormorans dans la Nièvre | Pour info, le quota attribué pour la Nièvre est de 1000 oiseaux par an pour les 3 années à venir alors que l'effectif annuel moyen est de 976 individus. Il est de 400 en eaux libres et 600 en eaux closes et piscicultures alors que la Nièvre n'est pas un département piscicole. |
| 13/08/2016 10:01 | LENFANT | Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage | Monsieur de La Fontaine avait déjà, en son temps raison. Après les déclarations pleines de bonnes INTENTIONS de la COP21, voilà déjà un coup de canif contre la défense de la biodiversité. Ne nions pas que certains territoires sont atteints par l'augmentation du nombre de cormorans et que ceux-ci sont responsables de dégâts dans des exploitations piscicoles. Avant d'envisager des solutions extrêmes, ne pourrait-on pas mener une étude SERIEUSE avec des chiffres non biaisés sur l'impact économique réel de cette situation. Des impacts locaux ponctuels sont indéniables mais il n'en est pas de même à l'échelon national ou régional. Peut-on reprocher à un animal piscivore de manger du poisson. Le cormoran s'attire-t-il la jalousie des pêcheurs ? Supprimons les poissons et tout sera réglé. Supprimons aussi les hérons, les grèbes, les fous ... les pêcheurs ! Sur quelle base ces quotas sont-ils calculés ? Pourquoi ne pas moduler en fonction des situations locales ? L'habitude prise, sera-t-il possible de retourner en arrière ? Une espèce protégée à 100% est réellement protégée, en principe. Une espèce partiellement protégée ne l'est plus du tout et le danger est grand de voir des dérapages incontrôlables et la situation dégenerer. Comment et par qui contrôler les 'prélèvements' (terme soft utilisé par les chasseurs qui se refusent à abattre !). Quand les quotas seront atteints et que les populations seront régulées, saurons-nous être sages, raisonnables et revenir en arrière ? Loin de se préoccuper de l'état de la biodiversité, on veut éliminer (éradiquer ?) le gêneur. Nous ne sommes pas propriétaires de la Nature et arrêtons de voir dans une espèce un concurrent, un ennemi. Qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage. |
| 13/08/2016 10:02 | Bouvier Cathéine | Non | Non à la destruction massive des Grands Cormorans |
| 13/08/2016 10:05 | Celia Bartolomé | NON! | Parce que de toute façon il faut arrêter l'expansion de l'être humain, et qu'en réalité ce n'est pas le cormoran qui est en cause. Dans ce cas, éliminons tous ce qui reste pour favoriser l'activité humaine! L'équilibre entre la nature et nous même n'existe plus depuis si longtemps... N'oubliez pas, nous sommes les futurs électeurs! Et avons besoin d'être entendu surtout en matière d'environnement. ps: Nous n'oublierons pas la scandaleuse et dérisoire taxe sur l'huile de palme non plus... |
| 13/08/2016 10:05 | Sébastien THEVENET | Détruire une espèce pour protéger d'autres espèces 'cultivées': quel sens ? | Madame la Ministre, Madame, Monsieur, Je découvre avec surprise votre projet d'arrêté visant à permettre une destruction ciblée et potentiellement massive des cormorans, espèce protégée. Cette possibilité est envisagée : - en cas de 'dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières peuvent contribuer à entretenir' ; - ou lorsque 'les risques présentés par la prédation du grand cormoran pour les espèces de poissons protégées ainsi que pour celles pour lesquelles des indications suffisantes permettent d'établir que l'état de conservation de leur population est défavorable.' La notion de 'dommages importants' est floue, subjective et non documentée. Elle laisse place à un pouvoir d'appréciation trop important face à des pisciculteurs dont l'activité est à l'origine de leurs revenus et dont l'objectivité est donc absente sur un tel sujet. Quant au 2e point permettant la destruction des cormorans, comment estimer que les espèces 'cultivées' par les pisciculteurs sont en danger ? Ils s'agit de ressources animales exploitées, contrairement au cormoran qui, lui, est une espèce sauvage protégée. Le cormoran est donc autrement plus dans une situation à risque que les poissons élevés dans les piscicultures... L'Homme doit cesser de jouer les apprentis-sorciers avec la Nature et sa biodiversité. Je suis totalement défavorablement à ce projet d'arrêté qui ne semble pas documenté, ni justifié. Vous remerciant pour la prise en compte de mon avis, |
| 13/08/2016 10:18 | Haug Nicole | Les grands Cormorans | Non, à la destruction des Grand Cormorans. Il faut sauver notre Mère Terre et tout ce qui la peuple, et à son utilité, et cessons de tout casser, notre équilibre vient de là. C'est l'Amour à tous les niveaux qu'il faut installer. Il est plus que temps que les consciences de ces gens qui décrètent s'ouvrent au beau et Nouveau Monde qui se construit. Paix, Amour et compassion. |
| 13/08/2016 10:19 | Benjamin DECOURT | Préservation de la biodiversité | Non à la destruction d'espèces en dehors de tout lien avec l'écosystème où celle-ci serait susceptible de commettre des dégâts, réels ou supposés. |

| | | | |
|------------------|---------------------|--|---|
| 13/08/2016 10:20 | Amaud Trompat | Non au tir massif d'une espèce | Le tir massif d'une espèce ne se justifie pas du point de vue scientifique. Cette mesure qui risque d'impacter la population ou la maintenir dans une dynamique de reproduction active sans qu'un équilibre prédateur proie soit atteint est la plus mauvaise solution. Le tir ne peut se justifier que sur pisciculture et hors domaine public. |
| 13/08/2016 10:22 | Patrick Audoux | Halte aux massacres en tout genre ! | Inadmissible et irresponsable ! Après les bouquetins, les geais, les corbeaux, etc... et bien sûr les renards, blaireaux et autres loups... voici le tour des cormorans ! Marre de cette destruction massive des espèces animales ! Un ministère qui lui faudrait rebaptiser ministère des chasseurs et de la destruction de l'Environnement ! |
| 13/08/2016 10:23 | totoche | OUI A LA REGULATION il y en a trop et trop de conséquences négatives | OUI à la régulation des cormorans un désastre pour la faune aquatique en plus dans notre région la sécheresse a affaibli les cours d'eau dont pour ces prédateurs c'est très facile de vider un cours d'eau en plus il faut savoir que ce ne sont pas les seuls à piller nos réserves aquatiques il y a les hérons qui ils se servent aussi et maintenant une invasion de viron d'amérique alors STOP. le cormorans n'était pas présent sur notre région il y a quelques années et en hivers on en voit partout et en grand nombre. Les pays d'où ils viennent ils le régule alors je ne vois pas pourquoi nous on ne pourrais pas.IL faut réfléchir un peut sur les conséquences. |
| 13/08/2016 10:27 | Hélène Kerurien | Destruction massive des cormorans : une solution alternative ? | Bonjour, Réguler la prolifération d'une espèce devenue par endroit invasive et gênante au point d'entraver des activités économique me semble une bonne chose. Mais pourquoi ne pas recourir pour cette espèce protégée comme pour beaucoup d'autres à des campagnes de stérilisation des oeufs,dans les zones où il présente une gêne, plutôt qu'à un abattage forcené ? |
| 13/08/2016 10:29 | catsi | Ne détruisez pas une espèce sauvegardée | Les grands cormorans sont une espèce qu'il faut à tout prix sauvegardée Le projet d'abattre des oiseaux contribuera à une extinction de l'espèce Voulez vous être à l'origine d'une disparition d'espèces animales ? Ne trouvez vous pas qu'il n'y a pas assez d'extinction animale sur la planète ? La planète meurt à petit feu et les animaux aussi. La faute a qui? L' Homme. Les grands cormorans ont leur utilité dans la biodiversité naturelle. Ne les détruisez pas, ne les abattez pas! |
| 13/08/2016 10:32 | Marc ISOARD | Non à la destruction des cormorans | Pourquoi continuer à vouloir exterminer toutes les espèces ? Le loup, l'éléphant et maintenant le cormoran après tant d'autres espèces. Quand va t'on décider d'exterminer l'homme ??? La nature se régule toute seule , laissons la faire !! C'est la sage décision que l'homme doit prendre. |
| 13/08/2016 10:34 | Ragot Lucien | Destruction massive des cormorans NON | laissons les vivre comment peut on dire qu'il y a trop d'individus ? laissons donc faire la nature !. |
| 13/08/2016 10:37 | Jean-Michel BAUDOIN | non à la destruction de 50 000 grands cormorans par an : il faut modifier l'arrêté | •Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. •Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. •Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. •Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. •A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». •Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. |
| 13/08/2016 10:41 | Jutier Roselyne | Stop | Tuer ces cormorans serait une aberration. Arrêtons ce projet avant qu'il ne soit trop tard. Quel est le plus grand prédateur ? L'homme qui tue et détruit ou le cormoran que l'on charge à tort de bien des méfaits. |
| 13/08/2016 10:44 | Hitnoso | Assez ! | Je suis contre la destruction massive des cormorans. |

| | | | | | | | |
|------------------|-------------------|---|---|------------------|------------------------|--|---|
| 13/08/2016 10:44 | Jean-Paul Jost | Contre l'arrêté ministériel | Je suis contre cet arrêté de destruction du grand cormoran. Car il s'agit bien d'une destruction et non d'une régulation. Plus de 50000 oiseaux par an pour l'ensemble de la France, alors que le dernier rapport du recensement national des cormorans hivernants de Loïc Marion fait état de 105000 oiseaux en janvier 2015 (en baisse par rapport au précédent recensement de 2013). Quasiment la moitié des oiseaux à abattre !!! et pour quel résultat ? A t'il seulement été démontré ? Ou est le bilan des précédentes campagnes de « régulation » ? A t'il été publié ? Alors le cormoran ne serait-il pas tout simplement un bouc émissaire destiné à satisfaire un certain nombre de nos « valeureux nemrods » qui s'ennuient pendant l'hiver, ayant déjà détruit toutes les espèces dites « gibier ». Je demande l'arrêt des tirs de régulation sur les eaux libres tant que leur efficacité n'a pas été démontrée, et l'autorisation sur les eaux closes et piscicultures uniquement lorsque l'impact de la prédation est justifié. En règle générale la régulation des espèces prédatrices se fait d'elle même en fonction de la nourriture disponible jusqu'à obtenir un équilibre. Alors laissons faire la nature et arrêtons de considérer que l'homme a le monopole sur les ressources naturelles au point de ne tolérer aucun concurrent. | 13/08/2016 11:38 | DUCRUET Daniel | Destruction du grand Cormoran | Un nombre disproportionné au regard de l'incidence de l'espèce en matière de prédation des poissons d'élevage. Une loi relative à la conservation de la biodiversité vient d'être votée par le Parlement français et parallèlement l'Etat déciderait un plan de destruction massive d'une espèce pour satisfaire le lobby des pêcheurs amateurs. Car c'est bien là la motivation : plaire aux pratiquants d'une activité ludique qui pourtant ne souffre guère de la concurrence des prédateurs. Mais c'est ainsi : au-delà des bonnes intentions ce sont toujours les activités humaines qui s'imposent, même dans les espaces soit-disant protégés. Je m'insurge contre ce projet ! |
| 13/08/2016 10:45 | vive les oiseaux | Défavorable à l'arrêté | Je suis défavorable à ce projet d'arrêté, le chiffre de cormorans à abattre étant, je trouve, disproportionné. | 13/08/2016 11:51 | POURRIER | Aveuglement | Quand cessera donc de croire que l'élimination massive et facile (chasseurs content d'avoir de nouvelles cibles) est la SOLUTION? non a l'abattage idiot et grotesque ! |
| 13/08/2016 10:50 | BORDON | Contre l'abattage des cormorans. | Quand notre pays sera-t-il capable de gérer la faune sauvage, comme la faune domestique d'ailleurs, autrement que par sa destruction ? Il existe d'autres formes de régulation, formes préconisées par des structures d'état, mais en France une seule réponse est donnée quelque soit le problème. Les catastrophes écologiques provoquées restent ignorées. Il nous faut changer ces habitudes. | 13/08/2016 11:52 | IRMA | NON | Bravo pour une consultation publique 'expédiée' pendant les vacances, c'est très certainement le meilleur moment (pour éviter que trop de citoyens soient informés...) Déjà pour cette raison, je m'y oppose. De plus, le nombre de cormorans à massacrer me paraît déraisonnable. Quant à l'idée que, s'il n'y a plus de poissons dans les étangs, on va crever de faim (commentaire ci-dessous) ??? Ne parle-t-on pas, pour les humains, de diversifier son alimentation ??? |
| 13/08/2016 10:51 | Tine Janssens | Vous avez dit protection ? | Quel sens met-on dans le mot protection si une espèce protégée devient la cible d'un tel carnage? Pour des poissons d'élevage. Il y a sans doute bien d'autres moyens pour conserver dans notre pays ce très bel oiseau (comme des filets au dessus des piscicultures). Je suis contre cet arrêté. | 13/08/2016 11:55 | MONNIER-BESOMBES | Non à la destruction des Cormorans | J'appuie la LPO qui s'oppose à cette mesure d'abattage |
| 13/08/2016 10:53 | nostradidus | Espèce protégée = espèce non décimée!!! | Faut savoir ce qu'on veut: garder la biodiversité ou faire des cartons! | 13/08/2016 11:55 | Silvia & Daniel PERNET | Opposition au projet d'arrêté de tir du Grand Cormoran | En tant que protecteurs actifs de la nature et militants dans différentes associations dans ce domaine, nous sommes fermement opposés au projet d'arrêté de détruire 50 000 grands cormorans, oiseaux protégés par la loi, car la prédation de cet oiseau sur toutes espèces de poissons est loin d'être démontrée. Bien plus que la prédation par celui-ci, c'est la dégradation et la destruction des milieux naturels qui constituent la principale menace pour ces poissons. Il s'agit surtout de faire du Grand Cormoran un bouc émissaire. Si les dégâts dans les piscicultures sont réels, leur importance reste mal connue à ce jour. Il existe des moyens de protection connus tel que l'effarouchement visuel et sonore, pose de filets ou de câbles, de refuge pour les poissons et une gestion raisonnée des alevinages, etc. Comme pour d'autres espèces protégées, on préfère la destruction pure et simple à une adaptation des pratiques avec la mise en place de moyens de protection ! Par ailleurs, on voit clairement dans les commissions que, malgré l'augmentation des quotas de tir, ces destructions n'ont eu aucune efficacité, sinon que de satisfaire les revendications des pisciculteurs et pêcheurs de rivières et plans d'eau. En ce qui concerne ces derniers, nous estimons que leurs revendications sont irrecevables car il ne s'agit que d'un loisir, alors que le cormoran pêche pour survivre, étant déjà victime de la disparition massive des ressources halieutiques côtières par la surpêche humaine (ce qui explique en partie son déplacement vers l'intérieur des terres). Il n'est pas surprenant que la Commission de la Pêche du Parlement Européen ait pris l'exemple de la France comme l'illustration de l'inefficacité de la gestion des grands cormorans, se limitant à les détruire, comme c'est d'ailleurs tristement le cas dans notre pays pour un grand nombre d'autres espèces protégées. Silvia & Daniel PERNET. |
| 13/08/2016 10:57 | Philippe Laval | Ne pas détruire sans réfléchir | Les effets à long terme sur un écosystème sont difficilement prévisibles. Il faut procéder prudemment. | | | | |
| 13/08/2016 10:58 | Helen Tomlinson | Non à la destruction massive des Grands Cormorans | Ce projet d'arrêté est entièrement démesuré et dépourvu de rigueur scientifique. Il doit être revu. Point barre. | | | | |
| 13/08/2016 10:58 | R. BORDIN | Projet d'arrêté ministériel Grands Cormorans | Je m'oppose à ce projet d'arrêté ministériel car je considère qu'il n'est pas étayé et que le quota est disproportionné. Robert Bordin | | | | |
| 13/08/2016 10:59 | Annick Chavanieux | Non ! | Et oui à la biodiversité | | | | |
| 13/08/2016 11:02 | Guichaoua | Autre solution simpliste | Les pisciculteurs ne peuvent pas mettre de filets ? il paraît que ça va gêner d'autres prédateurs : les chasseurs de canards à consulter divers avis ornithologiques et scientifiques la méthode utilisée est loin d'être approuvée. peut-être est-ce nécessaire pour les élevages extensifs quant aux eaux libres, qu'on s'attache d'abord à dénoncer et traiter les pollutions | | | | |
| 13/08/2016 11:06 | Louis Pinsard | Non ! | Les cormorans sont déjà en voie de diminution (étouffés par les déchets plastiques, englués dans les marées noires et asphyxiés par la décomposition des marées vertes, empoisonnés - comme nous tous - par les pesticides, perturbateurs endocriniens et autres toxiques : fichons donc la paix à ces bestioles, et attaquons-nous plutôt à ces saloperies, avant qu'elles ne fassent disparaître toute vie sur la terre et sur la mer ! Et pas seulement celle des cormorans... | | | | |
| 13/08/2016 11:24 | Eauquicole | Destruction des commorans | C'est pas la première fois que je me pause la question de savoir si les préfets connaissent peu ou prou, les sujets sur lesquels ils créent des arrêtés. Sans doute les 'études d'impacts' ne sont pas conçues pour ce genre de sujet, mais peut-être devrait-on y songer. Espérant que les prochains arrêtés seront basés sur des connaissances et des états des lieux. Ce qui ne semble malheureusement pas le cas assez souvent. | | | | |
| 13/08/2016 11:28 | Karine Petit | NON A LA DESTRUCTION DES GRANDS CORMORANS | Encore une fois il n'y a qu'en France que la solution apportée à un problème posé par des animaux soit la destruction. Vos propositions sont toujours très limitées. Je vous enjoins de prendre conseil auprès de la LPO et de suivre leurs conseils. HALTE AUX SOLUTIONS DE FACILITE ! | | | | |
| 13/08/2016 11:29 | Philippe Blaque | Non à l'abattage massif et non ciblé des grands cormorans | Pas de destruction massive des grands cormorans ! Laissons-les vivre ! | | | | |
| 13/08/2016 11:30 | anne g. | Espèce protégée !! | La protection d'une espèce permet de reléguer les besoins économiques derrière l'écologie. Les dérogations ne doivent être prises qu'à minima ! | | | | |

| | | | | | |
|------------------|--|---|---|--|--|
| 13/08/2016 11:58 | Benoît DUCHENNE co-président de l'association Mayenne Nature Environnement | Avis défavorable | Cet arrêté prévoit pour 3 ans une nouvelle augmentation du quota de prélèvement pour la Mayenne grand Cormoran passant de 400 à 475 oiseaux. Hors le décompte des grands cormorans hivernants en Mayenne n'augmente plus et oscille entre 600 et 800 les dernières années à la mi-janvier . Ce alors que le quota actuel est nullement réalisé et que le nombre d'étangs en pisciculture ne se développe pas et que leur gestion est souvent sommaire. Rappelons avec l'ensemble les associations de protection de la nature que le Grand Cormoran est une espèce protégée de la faune nationale. Il fait partie intégrante des espèces sauvages indigènes des zones humides françaises dans lesquelles il joue un rôle fonctionnel indispensable au bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Sa destruction sur les eaux libres ne repose sur aucune justification écologique. Le Grand Cormoran, exclusivement piscivore, est situé au bout des chaînes trophiques et dépend donc entièrement de la ressource disponible préférentiellement des proies les plus abondantes et les plus disponibles. L'évolution des effectifs est donc en corrélation avec celle de la biomasse de proies disponibles suivant les principes de la régulation naturelle des prédateurs en fin de chaîne trophique. La mise en danger d'une espèce protégée de poisson par une autre espèce protégée (le Grand Cormoran) doit reposer sur des études validées et des preuves incontestables que l'Administration n'a pas produites avec le projet d'arrêté d'autant plus que les espèces de poisson visées continuent d'être prélevées dans le cadre de la pêche de loisirs. La littérature scientifique, notamment le rapport Lebreton/Gerbeaux de 1996, indique par ailleurs que les dégâts imputés au Grand Cormoran dans les eaux libres du milieu naturel n'étaient pas fondés. La régression des espèces de poissons d'eau douce est due à des facteurs auxquels le cormoran est étranger comme l'indique l'UICN dans la liste rouge des espèces de poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN comité français, 16/12/09). Les efforts doivent porter sur la restauration des habitats aquatiques, la lutte contre les pollutions notamment celles d'origine agricole et industrielle ou encore la lutte contre l'érosion des sols des bassins versants. Pour lutter contre les dégâts dans les étangs de production piscicole, il paraît indispensable d'y mettre en œuvre une gestion écologique avec le maintien de la végétation et l'installation de dispositifs de prévention comme les cages abris pour les poissons. Le protocole de mise en œuvre des tirs doit avoir comme objectif l'effarouchement des oiseaux et non se réduire à réaliser un quota de destruction d'oiseaux qui seront remplacés par d'autres. Le dernier comptage coordonné au niveau national, effectué en 2015, conclut que les effectifs hivernants s'élevaient à 104 965 oiseaux. Ce chiffre est en légère baisse par rapport au comptage précédent de 2013 (106 824). L'augmentation des quotas nationaux n'est donc absolument pas justifiée. | | |
| 13/08/2016 11:58 | Philippe HIEZ | Rejet de projet d'arrêté pour la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans. | Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. •Comme toute espèce protégée, le cormoran peut ponctuellement faire l'objet de destruction ciblée mais sous des conditions très strictes qui ne semblent pas respectées ici : au lieu de destructions ciblées et ponctuelles répondant à des dégâts constatés, il s'agit plutôt, au vu du nombre de départements concernés et le quota de cormorans qui peuvent être détruits, d'une régulation en aveugle, d'une tentative de régulation de la population en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Il doit y avoir un lien de cause à effet entre le cormoran détruit et les dégâts à éviter à l'avenir parce qu'il y a déjà eu des dégâts et que les mesures de prévention n'ont pas donné satisfaction. •Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. •Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. •A un moment donné, les dérogations accordées pour détruire une espèce protégée sont telles en termes de quantité et de territoires que le statut d'espèce gibier pourrait finir par être plus protecteur que celui d'espèce soit disant « protégée ». •Alors que les services de la police de la nature de l'Etat (ONCFS) voient leurs moyens diminuer, alors que l'ONCFS n'est pas intégrée à l'Agence française pour la biodiversité, la mieux à même à l'avenir pour connaître et suivre les différentes espèces, la possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. | | |
| 13/08/2016 11:59 | Fragile | Non à l'abattage des espèces protégées | Après l'ours, le loup, le bouquetin, etc. aujourd'hui le grand cormoran. En catimini, nos gouvernements ont entrepris de réduire les écosystèmes à une peau de chagrin, au fallacieux prétexte de défense de la biodiversité. L'écologie a bon dos! Et nous avons appris à nous méfier de toutes ces études biaisées par les conflits d'intérêts au profit des différents lobbies. Un débat contradictoire et plus approfondi sur les écosystèmes serait donc nécessaire avant de crier haro sur le baudet. Il faut s'en donner le temps et les moyens, mais cela répond-il à la mission de notre ministère de l'écologie ? C'est affaire de volonté politique. | | |
| 13/08/2016 12:06 | Jacques Girard. | Non à la destruction des grands Cormorans | Le grand cormoran est une espèce protégée et a son utilité comme tous les êtres vivants sur Terre. Il y a probablement d'autre solution que le massacre d'oiseaux pour protéger les piscicultures. la biodiversité est en danger, ne contribuer pas à sa disparition. | | |
| 13/08/2016 12:10 | Dru Ivan | Kayakiste | Le littoral Corse et de Sardaigne est tellement splendide avec ses cormorans ! | | |
| 13/08/2016 12:10 | Molis | Non à une destruction de masse des grands cormorans | Le Grand cormoran n'est pas, comme présenté dans le projet d'arrêté, une espèce exotique envahissante or il a toute sa place dans les écosystèmes français. Le nombre de grands cormorans pouvant être détruit et le nombre de départements concernés tels que présentés dans l'arrêté ne correspondent nullement à une destruction ciblée strictement encadrée mais sont plutôt de l'ordre d'une régulation en aveugle, en dehors de toute considération concrète et locale d'éventuels dégâts. Les différences de quotas entre chacun des départements listés ne sauraient s'expliquer au regard des dégâts passés ou de la présence de poissons protégés. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. La possibilité pour les Préfets de déléguer les tirs à toute personne détentrice d'un permis de chasse à jour n'offre pas les garanties de suivi et de contrôle nécessaires. Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas donner une suite favorable au projet d'arrêté. | | |
| 13/08/2016 12:20 | Cedric 29 | Le cormoran, nuisible ? | Est-ce cet oiseau qui est nuisible, ou son environnement et les habitudes humaines qui ne sont pas adaptés ? Dans la Creuse, à l'étang des Landes, cette espèce ne pose aucun problème.... | | |
| 13/08/2016 12:27 | Fullana stephanie | Non à l'intervention sur les cormorans | Le cormoran à toute sa place dans la biodiversité française | | |
| 13/08/2016 12:29 | DASSONVILLE Sam | NON à la destruction de plus de 50 000 Grands cormorans par an pendant 3 ans ! | Le Grand cormoran a toute sa place dans les écosystèmes français : sa destruction massive ne peut aucunement être une solution sérieuse et durable aux difficultés des pisciculteurs! | | |
| 13/08/2016 12:30 | MLF | Non à la destruction massive des grands cormorans | Il n'est pas admissible d'accepter des tirs de destruction massive, jusqu'à 50000 individus. De plus ils seraient tirés dans des conditions difficiles à contrôler et il faut rappeler qu'aucune évaluation des régulations passées n'a été effectuée. Dans ces conditions la continuation sans discernement et l'amplification des régulations par tir du Grand Cormoran ne sont pas admissibles. | | |
| 13/08/2016 12:30 | Fabienne GASECKI | Contre la destruction massive des cormorans | Les cormorans sont une espèce protégée donc protégeons la. Avant de détruire encore faudrait-il contrôler que tous les moyens sont réellement mis en œuvre pour protéger les exploitations piscicoles. Tiens ça me rappelle les tirs contre les loups. A croire qu'il n'y a qu'en France que les seules solutions retenues sont la destruction d'espèces protégées. Respectons les lois et gardons notre bon sens, la conservation de la biodiversité doit être notre priorité pour garantir le futur. Qu'allons nous léguer aux générations futures ? | | |
| 13/08/2016 12:30 | Briand Dominique | Grands cormorans non à un massacre | S'il s'avère nécessaire d'en tuer (j'en doute), alors que ce soit le moins possible. Pour ma part j'estime que la vie sauvage est tout à fait respectable. Sans doute les pisciculteurs ont des pertes, mais il est difficile de vouloir tout contrôler. | | |
| 13/08/2016 12:36 | Borel Cyril | Non à la destruction des Grands Cormorans | La destruction de 50 000 oiseaux protégés par an sur une période de trois ans comme prévu par cet arrêté est disproportionné et non justifié. Les revendications des pisciculteurs ne justifient pas de détruire une espèce protégée partout et sans rapport avec les lieux d'exploitation piscicole. | | |
| 13/08/2016 13:19 | plumagil | Le grand cormoran | Comme toutes espèce vivant sur la planète Terre le grand cormoran à le droit d'exister, tout comme l'homme... Aucun être vivant ne doit prendre le dessus sur un autre. L'homme est semble t-il doté d'une intelligence qui lui permet de trouver des solutions alternatives sans focaliser juste sur un aspect du problème! L'homme doit être inventif, créatif et non destructeur, sinon c'est lui même qu'il détruit... | | |
| 13/08/2016 13:21 | Ring | Les billets ça ne se mange pas ! | On fait des beaux discours à la COP21, on se félicite d'initier une dynamique écologique, mais les actes ne suivent pas ! L'économie immédiate passe toujours avant la préservation de la nature, pourtant sur le long terme notre richesse est bien dans la nature, et la destruction de la nature nous coûtera très cher. Je m'oppose à ce projet. Il faut repenser notre consommation et notre modèle agricole, cela devient urgent ! | | |
| 13/08/2016 13:26 | jasmine | Avis défavorable pour cet arrêté.Jasmine le 13 Aout 2016 | La seule espèce sur cette planète qui envahit et détruit tous les espaces vitaux en voulant détruire le plus d'espèces animales pour un profit financier toujours plus grand est une certaine espèce- humaine-lobbyistes dont j'estime ne pas faire partie. Ce sont bien les exactions humaines, politiques et lobbyistes qui au détriment de la nature aboutissent à des non-sens comme cet arrêté qui finalement justifie et conforte l'imbécillité humaine. Vider et racler les océans pour du poisson finalement en partie non consommé et jeté, construire des sablières sans faire d'études d'impact sur les populations animales créent le problème :les cormorans ne s'installeraient pas dans les tirs pour se nourrir mais c'est tellement plus facile d'accuser ces animaux et de les tuer(comme pour d'autres espèces animales d'ailleurs (ortolan, chasse à la glue,loup, ours etc.) Au final, certains hommes à la cervelle -dollar deviennent un sacré problème pour l'humanité car ils ne se sentent jamais responsables de ce qu'ils induisent : la destruction de notre terre et après ça pleure !!!!!...A quand un VRAI MINISTÈRE de l'ÉCOLOGIE....avec une vraie vision d'avenir digne | | |

| | | | |
|------------------|---|---|--|
| 13/08/2016 13:36 | Manou | Halte aux massacres ! | Il est peut être nécessaire de réguler le nombre de Grands Cormorans mais en aucun cas en massacrant un si grand nombre. Le chiffre annoncé est disproportionné et ne se justifie pas d'éliminer autant d'oiseaux protégés sans considérer la proximité immédiate d'exploitations piscicoles qui, par ailleurs peuvent également trouver des solutions pour protéger leurs parcs. |
| 13/08/2016 13:40 | LESAGE Jean-Louis | NON au projet d'arrêté concernant l'abattage des grands cormorans | Nous sommes défavorables à ce projet et scandalisés de constater encore une fois que c'est toujours l'être humain qui veut réguler les espèces. A chaque fois ca a plutôt fait plus de mal que de bien à l'environnement. Ce milieu très vaste appartient à toutes les espèces. De quel droit l'être humain se permet-il d'intervenir ? |
| 13/08/2016 13:43 | Jean paul DOUSSOT | Régulation d'espèce. | N'y a t'il pas d'autre moyen pour réguler la population de ces oiseaux, que l'intervention de chasseurs ? |
| 13/08/2016 13:50 | marcototo62 | Cormorans 'bêtes noires' du moment | Encore une atteinte supplémentaire à la faune, à la nature, à la vie. Quant ce ministère va-t-il vraiment joué son rôle? Celui de la protection de la nature, de la faune et de la flore. Et non le rôle d'un ministère des lobbys de l'agriculture, de la pisciculture et de la chasse. Le Foll + S. Royal même combat !! Pourquoi aucuns médias n'en parlent !! Censures ?? Et pourquoi à la mi-août comme des 'lâches' pendant que la France est en vacances !! |
| 13/08/2016 14:04 | Petit-Simon | Non a une régulation massive | "L'effarouchement ou la régulation ponctuelle est compréhensible mais pas à une telle échelle. Détruire 50000 oiseaux est inadmissible. |
| 13/08/2016 14:18 | René Hamel, Consultant en risques industriels | Le grand cormoran | La systématisation n'est pas acceptable. La régulation au cas par cas, si. Nous pouvons concevoir une régulation de la prédation autour des piscicultures, mais attention, c'est en voulant systématiser la régulation, qu'on a failli éradiquer lutra lutra autour de ces piscicultures. Et ci c'était la pisciculture qui était à remettre en cause, avec ses rejets (fientes, antibiotiques, antiseptiques divers), impactant les espèces endémiques vivant en aval de ces cours d'eau. A la mer, en rivière, le cormoran prélève, comme cet autre prédateur: l'homme... |
| 13/08/2016 14:19 | Laurence DOUCET | Contre les destructions de grands cormorans | Le Grand cormoran est présenté ici comme une espèce exotique envahissante qui n'aurait pas sa place alors qu'il n'en est rien : il a toute sa place dans les écosystèmes français. Non seulement cet arrêté risque de n'avoir aucun effet pour réduire les dégâts faits aux piscicultures, mais il risque de permettre la destruction gratuite d'individus d'une espèce protégée qui n'auraient jamais causé de dégâts aux piscicultures. Encore une fois, il s'agit de tuer à l'aveuglette des animaux... |
| 13/08/2016 14:58 | Robert GERVAIS | Assez de ces frénésies de destruction des espèces. | La loi sur la protection de la nature votée en 1976 a 40 ans cette année. Après tant de temps, que de difficultés à la faire appliquer. Sous la pression d'intérêts très minoritaires prétendus mais non avérés, et la docilité des pouvoirs au lobbying, ce ne sont que mesures infondées dites de régulation. Un jour les loups, un autre les blaireaux, aujourd'hui les cormorans qui ne sont pas invasifs puisqu'ils sont arrivés naturellement comme le pic noir ou la tourterelle turque. Je conçois que leur prédation puisse gêner les pisciculteurs. Mais détruire les oiseaux ne présente, à terme pas d'intérêt, car la ressource trophique demeurant ils augmenteront leur reproduction. La véritable réponse à la prédation est d'opposer des obstacles physiques en ouvrant, bien sûr, un peu le tiroir-caisse. Le problème ne se pose que pour les élevages de poissons qui ont une forte valeur marchande comme les salmonidés. Dans les cours d'eau et les plans d'eau où les peuplements de poissons sont diversifiés les cormorans sont utiles car leur régime alimentaire non sélectif intéresse principalement les espèces les plus nombreuses et les plus accessibles dont, notamment les poissons-chats invasifs et grands destructeurs de frai. Ceci exposé je suis défavorable à ces destructions programmées par tirs. |
| 13/08/2016 16:45 | Anonyme | Non, non et non, Stop a la destruction | Le Grand cormoran a toute sa place dans l'écosystème français ! Il est honteux d'abattre le grand Cormoran, la seule espèce qui détruit l'écosystème est l'homme ! Il est inadmissible d'éliminer autant de ses oiseaux |